000071

VOLTAIRIANISME

UNIVERSITE D'OTTAWA

FACULTE DES ARTS

THESE

(U

SALON

DE

VOLTAIRIANISME

AU

CANADA FRANCAIS

(1760-1875)

par

[illegible] avril 1939 [illegible] Marie-Fabrice, [illegible] S.C.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE
BIBLIOTHEQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

UMI Number: DC53523

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.
In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI®

UMI Microform DC53523
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

000071
CSP 2

1939

UNIVERSITE D'OTTAWA

FACULTE DES ARTS

THESE

UN SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA FRANCAIS

(1760-1875)

par

Frère Marie-Médéric,
é.c.

1er avril 1939

D. Ph., U. O. avril 1939.

TABLE DES MATIERES

UN SIECLE DE VOLTAIRIANISME

AU

CANADA FRANCAIS

Pages

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I.- LE VOLTAIRIANISME ET LE JOURNALISME CANADIEN 23

PREMIERE PARTIE

VOLTAIRE ET LA "GAZETTE DE QUEBEC"

Sommaire, 24.-- Coup d'oeil sur notre littérature canadienne (1760-1800), 25.-- Principaux journaux de l'époque, 26.-- Journaux à influence voltairienne, 27.-- La "GAZETTE DE QUEBEC": bref historique, 28.-- La "Gazette de Québec" et VOLTAIRE, 35.-- Brown et Gilmore, admirateurs de Voltaire, 38.-- La "Gazette et la franc-maçonnerie", 43.-- Voltaire et Frédéric II, 44.-- La "Gazette" et les Jésuites, 47.-- La "Gazette" acculée au pied du mur, 49.-- La "GAZETTE" et la REVOLUTION de '89, 51.-- La "Gazette" et les monastères religieux, 53.-- La "Gazette" et les sociétés révolutionnaires, 54.-- L'année 1791, 56.-- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 57.-- Apothéose du Patriarche de Ferney, 59.-- Neilson et Pie VI, 60.-- La "Gazette" et la "liberté", 61.-- VOLTE-FACE de Neilson (1792), 62.

DEUXIEME PARTIE

VOLTAIRE ET LA "GAZETTE LITTERAIRE DE MONTREAL"

Sommaire, 24.-- La "GAZETTE DU COMMERCE ET LITTERAIRE DE MONTREAL": bref historique, 64.-- Fleury Mesplet, 65.-- La "GAZETTE LITTERAIRE DE MONTREAL" et MESPLET, 68.-- Société littéraire connue sous le nom d'Académie, 72.-- La "GAZETTE LITTERAIRE" et VOLTAIRE, 73.-- A travers la "Gazette Littéraire de Montréal": premiers numéros, 74.-- Dialogue entre M. de Voltaire et son Valet de Chambre, 77.-- Critique des oeuvres de Voltaire, 80.-- Portraits de Voltaire, 83.-- Profession de Foi de M. de Voltaire, 84.-- La doctrine du "Dictionnaire Philosophique" à l'honneur, 85.-- Un défenseur de Voltaire: l' "HOMME sans préjugé", 86.-- Le "CENSEUR" et l' "ADMIRATEUR" de Voltaire, 89.-- L'Anti-Dictionnaire Philosophique, source de matériaux, 90.-- Mesplet et l' "HOMME sans préjugé", 93.-- Le

"SINCERE" et le "CANADIEN Curieux", 94.-- L'Auteur ANONYME entre en scène, 96.-- Le "CANADIEN Curieux" et l' "ANONYME", 100.-- L' "ETRANGER Compatissant" dans la boîte, 107.-- L' "ANONYME" et le "SPECTATEUR Tranquille", 109.-- "Soeur des Anges" et son neveu, 110.-- L' "IMPRIMEUR" et ses adversaires, 111.-- L'Académie et le Collège de Montréal, 113.-- "VOTRE AMI" aux "TROIS AMIS", 115.-- Les Membres de l'Académie à Haldimand, 116.-- Montgolfier et Haldimand, 117.-- Haldimand fondateur de la première bibliothèque publique au Canada, 120.-- L'année nouvelle 1779, 121.-- La "Gazette" et les décisions des juges; l'"INFORTUNE" au "TRANQUILLE"; Jautard, les pieds dans les plats, 122.-- Décadence de la "Gazette Littéraire", 125.-- La Feuille du 26 mai 1779, 126.-- Le juge Hertel de Rouville et Haldimand, 127.-- Arrestation de Mesplet et Jautard, 128.-- Derniers moments de la "Gazette Littéraire" 129.-- CONCLUSION: les deux courants d'idées; le Révérend Père Wells, S.J.; l'esprit canadien-français et l'esprit français, 131.

CHAPITRE II.-- LE VOLTAIRIANISME ET LA REBELLION CANADIENNE . . 140

Sommaire, 141.-- INFLUENCE VOLTAIRIENNE A L'AUBE DU XIXe SIECLE, 141.-- Voltaire révolutionnaire, 143.-- Parallélisme entre la Révolution française et celle du Bas-Canada, 144.-- Esprit de révolte après la conquête, 151.-- Les idées nouvelles, 156.-- Les débuts de la lutte, 157.-- Mgr Plessis et le "Canadien", 158.-- BIOGRAPHIE DE PAPINEAU, 160.-- Papineau de la première manière, 163.-- Papineau de la seconde manière, 164.-- Papineau à la Chambre d'Assemblée, 166.-- Le parti démocratique et son organe la "Minerve", 168.-- Esprit révolutionnaire des jeunes démocrates, 171.-- L'année 1834, lueur d'espérance, 173.-- Les "Quatre-vingt-douze" résolutions, 175.-- Silence londonnien vis-à-vis les '92 résolutions', 181.-- Rupture de Papineau avec le gouvernement anglais, 182.-- Relations rompues entre Papineau et Neilson, 183.-- POLITIQUE COERCITIVE DE L'ANGLETERRE, POLITIQUE ANTI-COERCITIVE DES PATRIOTES, 184.-- Assemblée anti-coercitive du Comté de Montréal tenue à St-Laurent, 185.-- Assemblée anti-coercitive du Comté de Verchères tenue à St-Marc, 188.-- Assemblées ici et là, 189.-- Discours de Papineau à l'assemblée du Comté de Montréal à St-Laurent, 191.-- Papineau à Sainte-Scholastique, 195.-- Assemblées anti-coercitives et la Déclaration des Droits de l'Homme, 197.-- L'esprit de révolte progressant de plus en plus, 199.-- La voix du clergé: Mgr Lartigue et la crise, 202.-- Attaques contre le clergé, 204.-- Propagande anticléricale, 208.-- Funestes conséquences, 212.-- Que penser de la première insurrection, 214.-- Les coupables: l'Angleterre, nos chefs, le peuple, et leur part de responsabilité, 215.-- SOCIETE SECRETE, cause de désordre, 220.-- Voltaire et les sociétés secrètes, 222.-- Rébellion canadienne à la merci d'une "Société secrète": les FRERES CHASSEURS, 223.-- Le "GRAND AIGLE" Nelson à l'oeuvre, 231.-- Société révolutionnaire, 233.-- Plan des mieux machinés: relation de Toussaint Gagnon, 234.-- Echec, 235.-- Les chefs, les insurgés, 237.-- Conséquences: du point de vue politique, 238; du point de vue religieux, 241.-- JUGEMENT D'ENSEMBLE, 243.

CHAPITRE III.- LE VOLTAIRIANISME ET L'INSTITUT CANADIEN . . . 249

Sommaire, 250.-- L'INSTITUT CANADIEN DE MONTREAL, 251.-- Ses organes de publicité: l' "Avenir", 254; le "Pays", 261; le "National de Québec", 267.-- Décadence de ses feuilles malsaines, 268.-- La BIBLIOTHEQUE DE L'INSTITUT CANADIEN, 270.-- Appréhensions de Mgr Bourget: ses trois lettres pastorales, 272.-- Mgr Bourget et le catalogue de la bibliothèque, 275.-- Appel des membres de l'Institut à Rome, 276; Mgr Bourget défend sa cause à Rome; résultat: condamnation de l'Institut Canadien, 278.-- Gustave Doutre à Rome: vains efforts; l'Institut fait mine de rétractation, 279; appel rejeté, condamnation maintenue, 280.-- LOUIS-ANTOINE DESSAULLES et l' INSTITUT CANADIEN, 280.-- Discours de Dessaulles à l'Institut: les livres impies, la tolérance, 282.-- Voltaire, apôtre de la tolérance bien qu' "intolérant" lui-même, 289.-- DESSAULLES et GALILEE: apothéose de Galilée, 292; Dessaulles s'attaque à l'Eglise, 294.-- La "GRANDE GUERRE ECCLESIASTIQUE": Dessaulles rend Mgr Bourget responsable, et se fait juge des démêlés ecclésiastiques; son programme destructeur; 299.-- JOSEPH DOUTRE: esprit voltairien, ses rapports avec l'Institut Canadien, 308.-- PAPINEAU et l'INSTITUT CANADIEN: son influence, sa popularité, son discours à l'Institut, 313.-- ARTHUR BUIES: Deuxième lettre sur le Canada: idées libérales, libre examen, 319.-- Insuccès de Buies à l'Institut, 325.-- Troisième lettre sur le Canada: Buies impose ses vues, appel au radicalisme, ses sympathies pour l'Institut, 326.-- La "LANTERNE": naissance, son programme; Buies s'attaque à Mgr Bourget, à Pie IX, aux Jésuites, aux saints, à Dieu même, 331.-- Résultat de cette guerre à la religion: la "Lanterne" traîne de l'aile, capitulation, 345.-- Procès GUIBORD: résumé de l'affaire, 348.-- L'INSTITUT CANADIEN et l' AFFAIRE GUIBORD: l'Institut Canadien a-t-il été condamné? Les membres de l'Institut ont-ils droit à la sépulture ecclésiastique? 356.-- Droits civils postérieurs "in jure" aux droits religieux; application de ces principes dans l' Affaire Guibord, 361.-- Conclusion: droits civils subordonnés aux droits religieux, 366.-- LAFLAMME et l'AFFAIRE GUIBORD, 367.-- DOUTRE et l' AFFAIRE GUIBORD, 370.-- L'ANNUAIRE DE 1869: Dessaulles anticlérical, railleur; "Suprématie" du droit civil sur le droit ecclésiastique, 373.-- VICTOR HUGO et l'AFFAIRE GUIBORD, 375.-- Le "PAYS" et l'AFFAIRE GUIBORD, 376.-- CONCLUSION: Mgr Bourget, véritable héros de toute l'affaire, l'Institut Canadien, véritable coupable, 385.--

EPILOGUE ET JUGEMENT 391

BIBLIOGRAPHIE 431

V ulgariser l'erreur, et salir la vertu,
O ser mentir, mentir, et dans quelque impromptu,
L ibelle, ode, poème ou bien lettre badine,
T raîner jusqu'à l'égoût sa muse libertine,
A duler Frédéric, flatter la Pompadour,
I nsulter Jeanne d'Arc en terme de pandour,
R ougir d'être Français, déshonorer son ère,
E st-ce là mériter l'honneur d'un centenaire?

(Jean Grange)

INTRODUCTION

Ces vers dépeignent assez bien, semble-t-il, celui que Jean-Jacques Rousseau appelait l' "Esprit de son siècle", celui qui malheureusement exerça autour de lui, voire même à l'étranger, une trop funeste influence.

Dans une thèse antérieure, nous donnions quelques appréciations de cet homme en tant que représentant l'esprit de son siècle, en tant que personnifiant l'esprit français. Nous traitions de Voltaire philosophe, révolutionnaire, cosmopolite, antipatriote, anticatholique; nous faisions une esquisse succincte des deux esprits du "Grand Homme" de Bayet, et dans un dernier chapitre c'était le critique littéraire que nous envisagions. Notre conclusion générale était la suivante:

Par l'influence énorme qu'il a exercée,
VOLTAIRE EST
L'INCARNATION DE L'ESPRIT DU XVIIIe SIECLE.

Par son antipatriotisme et son anticatholicisme,
VOLTAIRE N'EST PAS
LA PERSONNIFICATION DE L'ESPRIT FRANCAIS.

Par son bon sens avisé, son esprit railleur et critique,
VOLTAIRE EST
LA PERSONNIFICATION DE L'ESPRIT FRANCAIS.

Dans la présente thèse, nous voulons faire ressortir

l'influence de ce chef de file, de cet esprit dominateur du XVIIIe siècle, non en tant qu'exercée cette fois dans les vieux pays, mais bien ici, chez nous, en plein Canada-français, de 1760 à 1875. C'est, autrement dit, l'oeuvre d' "UN SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA FRANCAIS" que nous osons entreprendre malgré les mille et une difficultés que nous entrevoyons déjà dans l'exécution d'un projet aussi complexe.

L'esprit Voltairien! voilà, en somme, ce dont il s'agit. Mais en quoi consiste-t-il? Résumons d'abord celui qui l'a si fidèlement représenté, celui qui l'a si admirablement personnifié au siècle des Encyclopédistes. Il nous sera ensuite plus aisé de voir ce qu'est cet esprit, de le découvrir, de le reconnaître avec plus de discernement, chez ces trop nombreux adeptes, hélas! chez ces esprits endiablés que nous rencontrerons ensemble au cours de ces quelque cent ans de notre histoire.

o
o o

Esprit philosophique de Voltaire

Voltaire fait parti de cette phalange de philosophes du XVIIIe siècle. Nous connaissons ses idées fondamentales en matière de philosophie à base des systèmes de Bayle et de Locke, en d'autres termes, à base du cartésianisme. Sa méthode, empruntée pour une large part à ces déistes anglais, dans le domaine de la foi chez le premier, dans celui de la raison chez le second, ne tarda pas à faire scission complète entre ces deux domaines, les déclarant indubitablement indépendants:

> "Il ne m'appartient que de penser humainement, les théologiens décident divinement; c'est tout autre chose. La raison et la foi sont de nature contraire".

Chez lui, la méthode expérimentale l'emporte sur la métaphysique qu'il laicise, d'accord en cela avec Descartes. De là l'influence de Newton sur Voltaire!

La théodicée est la partie la plus fragile du libre-penseur en même temps que la plus intéressante par les nombreuses contradictions qu'on y rencontre. Il a de Dieu une idée, d'une part, toute architecturale, si je puis dire, et d'autre part, toute disciplinaire. Dieu a fait le monde: c'est un architecte; il établit l'ordre dans la cité, dans l'état: c'est un gendarme, c'est un auxiliaire efficace et nécessaire de la police. Il va même jusqu'à dire que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Une telle conception conduit, d'un seul pas, à le nier; il est étonnant qu'à croire ainsi en Dieu, il n'ait pas lui-même conclu et affirmé ouvertement qu'il n'y en avait point. Mais là comme ailleurs, Voltaire s'est dédit, s'est trahi. Ecoutez M. Nourrisson:

"Voltaire, après avoir fait de l'âme une métaphore,

> 'Quand je dis l'âme, c'est pour me conformer à l'usage; car nous ne sommes peut-être que des machines' (A Mme du Deffant, février 1769),

de la liberté un rêve,

> 'L'expérience et la raison me convainquent que nous sommes des machines faites pour aller un certain temps, comme il plaît à Dieu' (A Frédéric, janvier 1749),

de la vertu un non-sens,

> 'Dieu nous a mis au monde pour nous amuser. Tout le reste est plat et horrible' (Au marquis de Chauvelin, décembre 1760),

fait de Dieu une conception monstrueuse, et par le scepticisme aboutit à une espèce de nihilisme,

> 'Y a-t-il un Dieu tel qu'on nous le dit, une âme telle qu'on l'imagine, des relations telles qu'on les établit? Y a-t-il quelque chose à espérer après le moment de la vie? Que le héros philosophe débrouille tout cela; car pour moi je n'y entends rien' (A Frédéric, octobre 1770),

et encore,

> 'Voulez-vous, madame, que je vous parle vrai? Mon départ est l'abîme du néant éternel, où je vais bientôt entrer'
> (A Mme du Deffant, novembre 1775)".

(Voir le Correspondant, 10 juin 1885).

Ses théories sur la spiritualité comme sur l'immortalité de l'âme humaine sont faibles et contradictoires. Elles sont tantôt nécessaires, tantôt inutiles à la société. En matière de psychologie Voltaire ne s'occupe guère que de la question du libre-arbitre, choix heureux et judicieux vu qu'à cette époque le problème de la liberté était le centre, le noeud de la psychologie tout entière. Dans son "Discours sur l'Homme" il conclut qu'il faut croire à son libre-arbitre et non à celui des autres; trente ans plus tard il consentira à le prouver par le sentiment qu'on en a, affirmant quand même qu'on ne peut choisir que ce que nous choisissons. Est-il pur positiviste en morale? il semble que oui, il semble que non. Il passe de l'un à l'autre. Il repousse d'abord les idées innées pour les prôner ensuite. Indécision, contradiction toujours!

La philosophie de Voltaire n'a par conséquent pas une grande profondeur. C'est celle d'un homme superficiel et léger, se plaisant à vivre dans la contradiction. D'une part, en effet, il paraît la régler sur la croyance au sens commun et les nécessités de la pratique, et comme résultat il admet la liberté, l'âme humaine, la loi morale, Dieu. D'autre part, il se joue de toutes ces vérités; de la liberté: "l'homme est libre quand il peut ce qu'il veut, mais il n'est pas libre de vouloir" (Dictionnaire philosophique, p. 178); de l'âme humaine: il se la représente sous la forme d'un feu élémentaire et qui est une propriété donnée à nos organes et non une substance (Oeuvres complètes, Ed. 1784, t. XXXVI, p. 72); de la morale: "les actions ne sont autre chose que les actions dont nous tirons de l'avantage et les crimes les actions qui nous sont contraires" (Dict. ph., article 'Homme', p. 69); De Dieu même, qu'il fait immanent à la nature, et limité: "Pourquoi ce Dieu, qui ne

peut être que dans la nature, serait-il plus étendu?". Il mit sa gloire à être, suivant l'expression d'Alfieri, l'inventeur de la philosophie de rien. Prise dans son ensemble et dans son fond, cette philosophie de Voltaire, ou le VOLTAIRIANISME, n'est en définitive qu'une doctrine de matérialisme, d'égoisme, de dérision. La vie et les écrits de Voltaire justifient la définition qu'en a donnée Hello: "UN IMBECILE MALPROPRE".

o
o o

Esprit révolutionnaire de Voltaire

Voltaire révolutionnaire, dont l'oeuvre est celle de l'enfer, la corruption et la destruction, cet homme de qui Madame Denis disait si judicieusement, "c'est le premier homme du monde par l'esprit et le dernier par le coeur", entre aussi en scène avec son esprit véritablement satanique. La révolution anticatholique qu'il a pressé par tant d'efforts et de machinations est déjà presque accomplie en 1760. Aussi se félicite-t-il de ce que les antiques croyances sont devenues comme un poids insupportable pour la plupart des gens. De fait, selon Grimm (Correspondance littéraire, janvier 1768) une "lassitude générale du christianisme se manifestait de toutes parts". Quelque quinze à vingt ans plus tard, on trouvera situation semblable au Canada-français. Sa correspondance est imbue d'idées révolutionnaires et anti-religieuses. Elle suffit à elle seule à nous montrer cet esprit destructeur du XVIIIe siècle.

Le 4 juin 1767, il écrit à d'Alembert:

> "Bénissons cette heureuse révolution qui s'est faite dans l'esprit de tous les honnêtes gens depuis quinze ou vingt années; elle a passé mes espérances. A l'égard de la canaille, je ne m'en mêle pas; elle restera toujours canaille. Je cultive mon jardin, mais il faut bien qu'il y ait des crapauds; ils n'empêchent pas mes rossignols de chanter".

Longtemps même avant sa mort, il peut se réjouir; le triomphe est assuré, son but atteint:

"L'infâme est tombé dans le plus profond mépris chez tous les honnêtes gens de l'Europe. Et c'est tout ce qu'on veut et tout ce qui est nécessaire. On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes: c'est le partage des apôtres" (Lettre à d'Alembert, 2 septembre 1768).

Le misérable! ses voeux sont accomplis, son espoir même dépassé. Avec lui, les négations deviennent radicales, le scepticisme religieux entre dans les esprits, c'est la religion elle-même qui est attaquée, la religion chrétienne d'abord, la religion naturelle ensuite. Le matérialisme compte des partisans déterminés et affichés. L'incrédulité se propage à la fois par des sociétés plus ou moins secrètes, diffuses et flottantes dans l'opinion. C'est, pour résumer, la destruction politique, sociale, et religieuse, c'est la corruption de tout ce qui a trait au caractère religieux, c'est le mépris railleur de tout principe d'autorité.

o
o o

Esprit anticatholique de Voltaire

Que dire de Voltaire anticatholique! Durant trois quarts de siècle, cet oracle de l'époque est agité d'une fièvre d'irréligion dont on n'a jamais vu d'exemple; à mesure qu'il prend de l'âge, il prend aussi plus d'amertume et de passion antireligieuse. A son retour d'Angleterre, il commence à discuter avec une hardiesse toute britannique, dans les "Lettres philosophiques", les questions les plus délicates, non seulement de la métaphysique, mais de la théologie. Bientôt il s'en prend au sacerdoce tout entier, il attaque le fond même du christianisme, tout en feignant encore de le respecter, et en prenant les précautions voulues pour ne pas trop se compromettre avec le pouvoir et ne pas rendre impossible ses vues d'ambition.

Quand il se voit obligé de renoncer aux espérances dont il s'est depuis si longtemps bercé en secret, quand,

banni de Paris et presque de la France, il reconnaît que Louis XV éprouve pour lui une invincible répugnance, alors il jette tout à fait le masque, il lâche la bride à toute les passions qu'il a jusque-là contenues, et s'acharne, pendant ses vingt dernières années, à foudroyer, à ridiculiser, à rendre odieux l'Eglise, tous ses membres, la religion elle-même. C'est alors qu'il lance entre mille pamphlets impies, la "Philosophie de l'histoire", la "Bible commentée", l' "Examen impartial de milord Bolinbroke", l' "Histoire de l'établissement du Christianisme", le "Dictionnaire philosophique", etc...

Immense déjà est le mal en 1741, lorsqu'une manifestation hardie le dénonce clairement à tous les yeux. Voltaire fait représenter son "Mahomet". La pièce n'a point de succès ou plutôt elle fait peur. Le christianisme y est attaqué si ouvertement que les sentiments publics, encore profondément chrétiens, en sont révoltés. Quelque dix ans plus tard, les rôles sont changés. L'anticatholicisme se félicite de ses progrès; "Mahomet" ne reçoit que des applaudissements. La correspondance du philosophe devient plus amère, plus provocante; elle excite sans relâche à terrasser ce que le patriarche appelle la "superstition".

Le 20 avril 1761, il écrit à d'Alembert:

> "Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons; qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles à la confrérie, et alors je me fais brûler pour eux. Cette académie secrète vaudrait mieux que l'académie d'Athènes et toutes celles de Paris. Mais chacun ne songe qu'à soi, et oublie le premier des devoirs, qui est d'anéantir l'inf... Confondez l'inf... le plus que vous pourrez".

Puis le 28 septembre 1763, et toujours au même:

> "J'ai toujours peur que vous ne soyez pas assez zélé. Vous enfouissez vos talents; vous vous contentez de mépriser un monstre qu'il faut abhorrer et détruire. Que vous coûterait-il de l'écraser en quatre pages, en ayant la modestie de lui laisser ignorer qu'il meurt de votre main? Lancez la flèche sans montrer la main. Faites-moi quelque jour ce plaisir. Consolez ma vieillesse".

Damilaville est aussi confident de Voltaire:

"Courez tous sur l'infâme... habilement. Ce qui m'intéresse, c'est la propagation de la foi, de la vérité, le progrès de la philosophie et l'avilissement de l'inf...".

Et l'on pourrait ainsi multiplier les textes de sa correspondance montrant toujours l'idéal qu'il s'était tracé:

"GUERRE A L'EGLISE! GUERRE A LA RELIGION! GUERRE A L'INFAME!" (mai 1761).

Faut-il s'étonner, après cela, de voir les esprits tout à fait mûrs pour la grande révolution de '89?

o
o o

Esprit railleur de Voltaire

Voltaire avec son esprit railleur, persifleur, ironique, satirique, a aussi personifié l'esprit gaulois. Mais de même qu'il se trouve dans cet esprit deux penchants bien caractérisés, ainsi chez le "philosophe" nous voyons l'imitateur du bon et du mauvais côté des conteurs du moyen âge. De là les deux esprits de Voltaire que Faguet dépeint d'une façon admirable. Ce maître-critique trace dans un premier tableau l'homme à intelligence supérieure, l'observateur à esprit perspicace, le citoyen à l'âme sympathique envers les pauvres, les déshérités, les souffrants, en un mot, le bon côté de Voltaire.

Mais par contre, le second portrait de cet esprit malfaisant n'est pas aussi rose. Nous sommes en face de l'homme tout plein de colère contre la religion chrétienne, et, en général, contre toutes les religions. Cet esprit-là manque d'esprit et est extrêmement suranné, hors de propos. Aussi les grandes intelligences du XIXe siècle, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Flaubert, et autres, n'ont-ils pas manqué de le réfuter et de le ridiculiser!

Voltaire s'est attaqué à l'Eglise, au clergé, aux ordres religieux, aux croisades, même et surtout à Dieu, à sa

Providence qu'il n'a cessé de railler. Et l'on sait avec quelle main par trop habile il a manié son arme favorite, l'ironie, dans ses contes, dans ses pamphlets, dans ses écrits in globo. L'on se rappelle du Patriarche, père de l'hypocrisie, de la fourberie et du mensonge; l'on se rappelle du persifleur des saints mystères de notre religion.

o
o o

Sophiste impie plutôt que philosophe

Bref, le patriarche de Ferney est un sophiste impie et non un philosophe; les hautes spéculations le rebutent, et il a la métaphysique en horreur. Disciple de Locke, il en propage la doctrine, et sa science se réduit à un sensualisme déiste. A cette philosophie plutôt superficielle s'ajoute, nous l'avons vu, son esprit révolutionnaire où en pareille matière il n'a pas son semblable. Un pas à faire et c'est la haine contre la religion! Ennemi juré du Christ et de son Eglise, libertin dans ses écrits comme dans ses moeurs, cet esprit malfaisant et corrupteur ajoute partout le vice en assaisonnement à l'impiété. Avec cela, le but de ses écrits sataniques, son "delenda Cartago", c'est d'écraser l'infâme, c'est-à-dire le catholicisme et son divin Auteur, Jésus-Christ. Voilà avec la magie du style et la pensée pétillante, ce qui l'a rendu cher aux fondateurs de la "Gazette de Québec" et à quelques-uns de leurs successeurs, au propriétaire et à l'éditeur de la "Gazette Littéraire de Montréal", aux Membres de l'Académie Naissante de 1778, aux révoltés de 37-38, enfin aux Membres de l'Institut Canadien, tous, admirateurs dévoués de celui dont la postérité comprend tous les esprits qui opposent a priori, religion et raison, ces gens qui ne prennent pas véritablement la vie au sérieux, admettant bien qu'on tire d'elle tout ce qu'elle peut comporter de plaisirs, mais se fâchant dès qu'on leur dit qu'elle pourrait bien annoncer ou préparer autre chose. Alors, à l'exemple du maître, on crie au fana-

tisme, à l'intolérance! Voilà bien ceux qui s'honorent de suivre fidèlement la piste, toute tracée, du "philosophe"; voilà, au Canada français, les descendants du "ROI VOLTAIRE", ceux qui l'on imité de près, ceux qui ont marché sur ses traces; voilà l'armée voltairienne dont nous parlerons dans les chapitres qui suivent.

Si l'on passe en revue la doctrine et la conduite du mentor, l'on ne s'étonne guère d'une réussite aussi universelle et aussi soutenue chez nous, dans ce pays de foi et de religion, mais aussi, pays où le "philosophe" semble avoir été l'apôtre le plus en vue et le plus facile à comprendre du rationalisme anticlérical. Quoi d'étonnant si nombre de citoyens parmi nos ancêtres, du vivant même de Voltaire, puis ceux qui vinrent dans la suite, tous idolâtres de la raison, imbus de scientisme, travaillés par la franc-maçonnerie, hostiles à l'Eglise, perdus de sensualisme, dévergondés, libertins, l'aient reconnu pour leur "grand homme" et l'aient proclamé leur roi?

o
o o

Esprit Voltairien

Il y a une philosophie de Voltaire, nous l'avons vu; il y a aussi un esprit voltairien; tous les deux n'ont pas exactement le même sens, ni la même portée. L'un traduit surtout l'accord de Voltaire avec son temps; l'autre représente une influence personnelle qui à travers la révolution de 1789 et ses principes, puis avec les années, a su s'infiltrer à l'étranger, et parvenir jusqu'à nous en terre canadienne. C'est malheureusement ce caractère étroit et sec de l'esprit voltairien qui eut la plus durable et la plus sûre influence pendant ce siècle de voltairianisme dont nous voulons essayer de lever un coin du voile. L'incrédulité, l'irrévérence, le mépris railleur de toute autorité et de toute contrainte, la légèreté malicieuse avec laquelle sont

abordés et tranchés les problèmes les plus redoutables ou les plus dignes de respect, tels sont les fruits de la guerre violente, injurieuse, quelquefois grossière que les imitateurs de Voltaire soutiennent contre les institutions de leur siècle. Beaucoup d'esprits au XIXe siècle ont continué à penser, sur la foi du "philosophe", que toute croyance est une sottise, que la raison est infaillible, et qu'une plaisanterie est un argument.

C'est cet esprit voltairien dont nous aurons à déplorer les funestes effets, chez nous, dans le journalisme canadien, vers la fin du XVIIIe siècle; c'est cet esprit voltairien que nous rencontrerons dans la première moitié du XIXe siècle avec la rébellion de 1837-1838; c'est cet esprit voltairien que nous trouverons dans la deuxième moitié du XIXe siècle au sein de l'Institut Canadien.

Cette kyrielle de libre-penseurs, ces imbéciles qui veulent s'amuser sans vergogne et rêvent d'anéantir un Dieu ou une religion qui gênent leur orgueil ou leurs appétits, se réclament de Voltaire. Il est si facile à comprendre! Il ricane si victorieusement, il a tant d'esprit! Son empire n'est pas près de manquer de sujets. Nous essayerons dans cet humble essai de démasquer ces imbus des doctrines corruptrices du maître.

o
o o

Esprit anticatholique et prédominance des idées subversives de l'école voltairienne vers la fin du XVIIIe s. dans le journalisme canadien.

Au chapitre premier, Brown, Gilmore et Neilson se révèleront ce qu'ils sont, les vrais admirateurs de Voltaire, par l'entremise de la "Gazette de Québec", où ils publieront article sur article en sa faveur, gazette où ils laisseront percer leur esprit antireligieux, anticatholique, et où ils applaudiront à la Révolution de '89. Mesplet, Jautard et les Membres de l'Académie Naissante auront des prétentions,

dans la "Gazette Littéraire de Montréal", à suivre les mesquines théories philosophiques du Patriarche de Ferney, s'en feront les propagateurs inlassables jusqu'à ce qu'enfin ils soient muselés, on ne peut mieux, par le Père Wells, S.J., par M. de Montgolfier, et aussi par le Gouverneur à cause de leurs attaques contre l'autorité constituée, tant religieuse que civile.

Rien de surprenant de cet état de chose. Déjà à la fin du XVIIIe siècle, nos canadiens étaient travaillés par les idées subversives de l'école voltairienne et conséquemment les bonnes moeurs, les idées religieuses allaient dépérissant à vue d'oeil. Ecoutons certaines relations de quelques contemporains de l'époque:

Il est dit (Société Royale, 1893, Sect. I, p. 38) qu'à l'époque de l'enfance et de la jeunesse de notre historien canadien, malheureusement oublié, le Dr Labrie (1784-1831), les obstacles à l'éducation chrétienne, suivant les principes religieux et le sentiment du besoin réel et bien compris du peuple canadien, étaient sérieux. Le gouvernement, loin d'encourager l'éducation des Canadiens-français conformément à leurs principes, créait des établissements qui leur étaient absolument antipathiques. Le projet d'une université mixte, que combattit efficacement Mgr Hubert (voir mandements des Evêques de Québec, t. II, pp 385 et 414) n'avait pas d'autre but que leur anglification et la ruine de leur foi (Mémorial de l'Education p. 116-118). Vint ensuite l'Institution royale avec ses écoles communes; le peuple en général se montra très défiant à l'égard de ces écoles, qui n'offraient aucune garantie à sa nationalité et à sa foi religieuse. On eût dit qu'il avait pris pour devise le vers du poète:

"Timeo Danaos et dona ferentes"

"Quelles n'eussent pas été", écrit l'annaliste des Ursulines de Québec,"les suites de ces écoles communes, surtout à une époque où l'apathie religieuse tendait à gangrener une partie de la population canadienne!" (t. III, p. 252).

Cette analiste met bien à découvert ce qui a longtemps caché l'état religieux de la classe instruite de notre pays à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Ne soyons pas trop 'laudator temporis acti' au détriment de notre époque. Le voltairianisme et l'impiété philosophique avaient alors beaucoup d'adeptes. Un vétéran de nos luttes parlementaires, M. Denis-Benjamin Viger, (né à Montréal en 1774, décédé en 1861) disait un jour:

> "J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, car l'incrédulité et l'immoralité était alors partout, et surtout au sommet de la société" (Les Ursulines de Québec, t. III, p. 160).

Ces religieuses de Québec, à cause du grand nombre d'élèves qu'elles recrutaient dans les hautes classes de la société canadienne, étaient à même de connaître et d'apprécier notre situation religieuse. L'une d'elles écrivant à Paris en 1785, se plaignait du peu de cas que l'on faisait "des bonnes moeurs et de la fidélité aux devoirs du Christianisme". Puis, revenant quelques années plus tard sur le même sujet: "C'est ici comme chez vous, disait-elle, la religion dégénère peu à peu" (Les Ursulines de Québec, pp. 163 et 167).

Les tempêtes dans l'ordre moral se propagent comme celles de la nature; et il n'est pas étonnant que les désordres religieux de la France aient eu de l'écho en Canada. Voici ce qu'un ancien curé des environs de Québec répondait à différentes questions que lui avait adressé l'aumônier des Ursulines de Québec:

> "...vers 1800, il y avait une grande incrédulité dans le pays et les mauvais livres de Voltaire etc., etc., étaient je pense très-répandus. Comment pouvait-on se procurer alors tant de livres français? L'irruption de l'incrédulité avait commencé avant 1800. Je présume que l'introduction des livres impies date surtout de 1783, l'année de la paix entre l'Angleterre la France et les Etats-Unis. Après cette paix, plusieurs Canadiens passèrent en France et se lièrent d'amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent, emportant avec eux les livres à la mode. Puis entrant ici en société avec les protestants libéraux, ils se faisaient gloire indubitablement d'être gens sans religion, et leur exemple et

leurs discours tendirent évidemment à corrompre tous ceux qui voulaient vivre dans la bonne société" (Les Ursulines de Québec, t. III, p. 160).

D'après M. l'aumônier lui-même, les bons livres étaient plutôt clairsemés à cette époque:

"Les livres, j'entends les bons livres étant fort rares... M. le Grand-Vicaire Viau me disait que bon nombre de gens, peu dévôts à l'origine, n'ayant point de livres pour retremper leur foi faible, s'amusaient avec ce qui leur tombait sous la main. Quant à introduire des bons livres en Canada, il n'y avait pas de moyens, les deux ou trois négociants qui communiquaient avec la France étant probablement des impies; du moins, c'est l'explication que je prétends la plus raisonnable".

Nous aimons toujours à citer des témoignages tirés de la vie intime portant avec eux un cachet de sincérité qui persuade, surtout quand ils émanent de personnes en place, continuellement en rapport avec la société, et dont la profession, l'âge et l'expérience ont mûri le jugement. Aussi invitons-nous nos lecteurs à parcourir cette correspondance échangée entre la France et le Canada à cette période qui nous intéresse, correspondance échangée entre Mère Ste Saturnine et les religieuses de sa Congrégation établies à Québec (1), ils verront que l'impiété philosophique, qui préparait la Révolution française, dès le temps de l'invasion américaine et même auparavant, eut sa réaction au Canada, malgré la distance des lieux et l'opposition des gouvernements. Il est vrai qu'elle n'éclata pas, dans notre pays, en cet abîme de maux et d'horreurs qui épouvantèrent les peuples de l'ancien continent; mais elle a laissé un venin qui n'a que trop longtemps gangrené la société, surtout la haute société.

Ces témoignages parlent par eux-mêmes. N'attestent-ils pas la mentalité générale des Canadiens à cette époque ou leurs sentiments anticatholiques à base d'une philosophie dont le but était d'anéantir toute religion et de refroidir les coeurs pour tout culte? La presse jaune hélas!

---

(1) Voir cette correspondance dans "Ursulines de Québec", pp. 162-175 et pp. 278-303.

ne manquera pas d'appuyer fortement ces disciples de Voltaire qui répondront en grand nombre à l'appel du maître dans cette guerre à la religion.

o
o o

Atmosphère révolutionnaire dans la première moitié du XIXe siècle

Au deuxième chapitre, nous chercherons à prouver l'existence de cette atmosphère révolutionnaire, au début du XIXe siècle, et dont les suites malheureuses se résumeront à la rébellion de 1837-1838, rébellion où l'esprit de révolte, donnant libre cours à une propagande anticléricale, sera personnifiée dans les têtes dirigeantes de ce mouvement insurrectionnel.

Ce n'est pas sans quelque crainte que nous attaquons un chapitre aussi complexe surtout après avoir vu tant d'écrivains le traiter non sans quelques hésitations, et avec certaines divergences d'opinions quant aux faits et à l'attitude des Patriotes. Cette période des troubles compte parmi la plus mémorable de notre histoire. Les faits s'y bousculent avec une précipitation inouie. On y voit une succession rapide de luttes politiques et nationales d'une extrême violence, aboutissant à un conflit armé plus étendu qu'on ne veut généralement le croire. Nos compétences dans ce domaine historique se refusent et avec raison de porter un jugement définitif sur ces événements enchevêtrés. Ce serait donc témérité de notre part de nous hasarder à le faire. De ce que certains partisans méritent une censure sévère, il ne s'ensuit pas que tous les Patriotes sont fautifs, comme on l'a souvent affirmé; de même que, si plusieurs ont droit à des éloges, il ne faut pas tous les glorifier également et indistinctement. Il faut donc user de discernement dans la distribution des éloges ou du blâme.

Dans les rangs des Patriotes, il s'est glissé des indi-

vidus indésirables, des démagogues outrés, des matamores. Mais l'immense majorité n'était pas de cette trempe; ils étaient de fort braves gens, des hommes bien respectables. Un grand nombre d'auteurs, non seulement des francophobes mais aussi des Canadiens-français authentiques, se sont plu à insister sur les premiers tandis que d'autres désireux de se créer la réputation de posséder un esprit bien tourné, un jugement sain, des idées justes, ont dénigré les seconds au moyen de quelques phrases bien tapées ou tout simplement de quelque plaisanteries.

C'est toutefois avec une certaine confiance que nous discutons cette question dans la présente thèse, vu que notre but est plutôt limité et précis. Il ne s'agit pas ici de faire un panégyrique de ces hommes de 37-38, ou de les passer à la censure, de les juger, de les condamner ou de les absoudre individuellement ou en bloc, ce qui est d'ailleurs impossible. Ce serait de plus entrer dans le 'for intérieur' et l'Eglise ne se le permet pas elle-même. Nous laisserons plutôt parler les faits, et si parfois ils tournent au désavantage des "héros" de 37-38, si certaines théories historiques sont un peu bousculées, la faute n'en sera pas à nous, mais aux Patriotes eux-mêmes, qui ont posé ces faits sur lesquels nous appuierons notre conclusion générale.

Nous nous efforcerons de montrer les émanations voltairiennes dans la conduite des Patriotes. Loin de nous l'idée de nous prononcer comme ceux qui disent,

> "Les Patriotes sont nos pères, nos modèles; ils furent des héros et ceux qui moururent des martyrs..."

ou comme ces autres qui avouent naivement,

> "Ils n'avaient aucune chance de réussir, et ils ont fait une erreur lamentable, qui ne doit pas nous empêcher de les admirer..."

Non pas. Mais avant de porter notre jugement sur cette rébellion canadienne, nous répondrons, dans notre "EPILOGUE ET JUGEMENT", aux questions suivantes:

Puisque nous sommes des catholiques jugeant les actes de catholiques, que dit la doctrine catholique sur le droit à la révolte? Comment cette doctrine s'applique-t-elle aux faits de 37-38?

Ce sera alors le temps de mesurer l'éloge ou le blâme.

o
o o

Esprit railleur, libéral, anticlérical, et anticatholique dans la deuxième moitié du XIXe siècle

Avec le troisième chapitre nous entrerons en contact avec l'Institut Canadien, avec ces jeunes montréalais imbus des principes de la grande révolution de '89, avec ces prétendus catholiques charmés par les idées anticatholiques de celui dont ils se sont fait un point d'honneur de suivre les maximes perverses, de celui sous l'étendard de qui ils se glorifient d'être, Voltaire.

Nous jetterons un regard sur l' "Avenir", sur le "Pays", et sur d'autres périodiques de l'époque, organes favoris du nouveau parti anticlérical; nous verrons toute une secte de libertins s'attaquer tout comme leurs ancêtres, à l'Eglise, au clergé, aux Jésuites, puis se piquer ensuite de philosopher à leur façon; Mgr Bourget combattra le grand cheval de bataille de l'Institut: les mauvais livres de la bibliothèque; Dessaulles s'attaquera au digne prélat dans sa "Grande Guerre Ecclésiastique", et dans ses conférences à l'Institut; Joseph Doutre nous présentera ses théories sur le libre-arbitre; Arthur Buies s'avancera, "Lanterne" en main, avec le dessein bien arrêté de tout renverser sur son passage, et Mgr Bourget, et les Jésuites, et l'Eglise; enfin, l'affaire Guibord sera le couronnement de tout ce brouhaha d' "UN SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA FRANCAIS".

Les fruits murissent! ne l'oublions pas. L'ivraie semée par l'ennemi en terre canadienne à la fin du XVIIIe siècle, a poussé au début du XIXe et germé avec les partisans de l'Institut, produisant naturellement ces fruits gâtés, ces fruits maudits que l'on connaît: le libéralisme,

l'anticléricalisme et l'anticatholicisme, etc... Le ton railleur, gouailleur ne fera pas défaut. Laissons ici parler un contemporain. Il s'agit du Dr Jean-Baptiste Meilleur (1796-1878), 1er Surintendant de l'Education dans le Bas-Canada et prédécesseur immédiat comme tel de Chauveau. Dans sa volumineuse correspondance avec l'abbé Bois, curé de Maskinongé (une centaine de lettres inédites), nous avons trouvé nombre d'extraits qui jettent quelques lumières sur l'esprit et les tendances de son temps. Ecoutez-le:

> "...comme je vous le disais, samedi, Mr Augustin Perrault est décédé, mais, je ne vous ai pas dit que Mr Pierre Bibaud, Avocat, oncle de Bibaud jeune, est décédé aussi. C'était un impie de la vieille, mais très petite école-voltairienne qu'il y avait à Montréal il y a quelques quarante ans, mais dont tous les membres, je crois, revenus au bon sens, se sont soumis à l'Eglise. Le père de Bibaud jeune en était un aussi, mais ils se sont tous convertis long-temps avant leur mort. Malheureusement, il y a beaucoup de jeunes gens aujourd'hui en cette même ville et ailleurs qui se targuent d'être de la même école, ou qui, pour adoucir un peu, sont de la doctrine <u>suisse</u>, sans toutefois prétendre faire partie de la secte. J'ai vu l'autre jour mon ancien ami, Boucher-Belleville, auquel j'ai offert ma maison pour retraite, n'importe en quel temps, s'il veut <u>revenir à nous</u>, c'était-là mon expression; je l'ai prié de peser, je l'ai conjuré d'accepter tôt ou tard, et ai abandonné le sujet, en lui disant que j'espérerais toujours le voir revenir à nous; mais il m'a dit, tout confus de reconnaissance, qu'il ne croyait pas la chose possible, en me disant que nous ne connaissons pas, nous catholiques, la véritable Eglise! Il m'a appris en même temps, que deux frères Bruneau, cultivateurs de la paroisse de St Constant, se sont fait suisses... c'est sans doute une preuve de l'excellence de la secte!... L'un de ces Bruneau est le fameux commissaire d'école que j'ai fait chasser de la commission en 1850, je crois. Les rouges prisent pour lui, et Bibaud pour moi et pour la chose que je défendais. Adieu".(1)

Une autre lettre datée du 24 décembre 1856, parle de deux volumes qu'il vient de parcourir rapidement, et dont il ne donne malheureusement, ni titre ni nom d'auteur. Il dit brièvement à l'abbé Bois, au courant sans doute des dits ouvrages, ce qu'il en pense:

---

(1) Archives des Révérends Pères Jésuites de l'Immaculée Conception, rue Rachel Est, Montréal; correspondance inédite du Dr Meilleur, extrait, sans date, voir dans registre: No. 106.

"Je n'ai pu vous écrire, ce matin, pour vous remercier de vos deux intéressantes lettres transmises par le Sieur Masson. Je lui ai remis, ce matin, les deux volumes en question qui ne valent le prix demandé. J'en ai lu un peu, et je trouve l'ouvrage écrit parfois assez mal, pour ne rien dire de plus. Vous rirez des efforts de l'auteur pour plaisanter au dépens des Jésuites du Saguenay et de la coutume catholique de donner aux établissements des noms de saints. Au reste vous devez vous attendre à le voir donner quelques coups de pattes à la Religion catholique et son clergé. Il donne beaucoup d'importance à des riens, et aucune à de grandes choses. C'est ainsi que parlant de la ville et de la cathédrale de Mexico, c'était de voir la grande réunion de trois personnes à Vepres! (Archives des Rév. Pères Jésuites: registre No 37).

Le 16 avril 1858, il touche la question de la bibliothèque de l'Institut Canadien et fait allusion aux conférences de Dessaulles:

"L'institut de cette ville a été agité, le 13 courant, pour une chaude discussion à l'occasion d'une motion faite pour l'expulsion des mauvais livres des rayons de sa bibliothèque, et de l'amendement proposé par Pre Blanchet pour les y conserver. L'amendement a été emporté par une grande majorité, et le Pays d'avant-hier triomphe inpudemment de cette victoire démoralisatrice et anti-catholique. Il doit y revenir, et sans doute qu'il le fera souvent, et il le fera sans réserve, je pense. C'est déplorable, et ce, d'autant plus que cet institut est presque riche et partant en moyen de faire beaucoup de tapage et de mal. Chauveau a tort de faire Allusion aux lectures qui sont données dans cet institut, quand bien même elles seraient par "un honorable"! Il accoutume ainsi ses lecteurs à respecter les auteurs de ces lectures, comme il fait de G. Sanders, V. Hugo, Eugène Sue, etc., etc... Mr St-Germain, curé de St-Laurent, me disait, l'autre jour que c'est une pratique d'autant plus dangereuse que la jeunesse, accoutumée à voir citer ces noms avec respect par le chef de l'instruction publique, sera en conséquence plus portée à accepter comme bon tout ce qui vient des hommes (et femmes) qui portent ces noms déjà trop célèbres. C'est là le sens des paroles de ce Monsieur..." (Ibid., registre No. 67).

Le 10 mai suivant, il revient sur Dessaulles:

"Je vous envoie un exemplaire de la lecture de Mr Dessaul dont j'admire peu la persistence à faire circuler des choses qui ne peuvent que préjuger contre la Religion. Il regrettable (sic) qu'un jeune homme de ses talens n'aient pas la disposition à les employer plus utilement" (ibid., registre No 32).

Le 19 avril il laisse entendre qu'un "grand nombre de membres de l'Institut Canadien vont résigner et abandonner R. Trudeau à la tête" (ibid., registre No. 69).

Huit jours plus tard il se réjouit de la victoire de l'Union St-Joseph, institution qui par malheur partageait

au début les opinions du rougisme; mais par contre il déplore l'institut Médical qui vient de se jeter dans ses bras:

> "Je vous renvoie votre journal avec un petit livret touchant l'union St-Joseph qui a triomphé du rougisme. Malheureusement voilà une autre institution qui se jette dans ses bras; c'est l'institut médical qui a, à cet effet, invité Dr Nicolas et Vogeli à y donner des lectures. Il est bien certain maintenant, que ce sont deux canailles, et de la fine espèce. Le dernier disait à l'institut canadien l'autre jour, à l'occasion des mauvais livres contenus dans la bibliothèque qu'il n'y a ni bien ni mal absolu dans le monde, et ces choses sont relatives suivant les idées, les goûts, les moeurs et les usages des gens ou des peuples! Un autre disait en même temps: pourquoi ne pas laisser à nos lecteurs la liberté de lire des mauvais comme des bons livres? Est-ce que Dieu lui-même ne laisse pas à l'homme l'usage du libre arbitre? Eh! bien, faisons comme Dieu! Souffrons le mal, ou que le mal se fasse de la part de ceux qui veulent le faire!..."

Et ici, le Docteur Meilleur laisse entendre que le "Pays" s'est quelque peu laissé attendrir par les censures de Mgr Bourget:

> "Cependant, le Pays se trouve obligé de rengaîner un peu, parce que son propriétaire qui est chrétien, lui, et frère du curé de Ste Scholastique, a dit: quand mon évêque prononce, j'obéis. Ainsi, puisqu'on ne veut pas purger la bibliothèque de l'institut de ses mauvais livres, je l'abandonne. Ainsi ont fait 140 autres.

La suite nous prouvera cependant que la soumission de ce mauvais journal ne fut que de courte durée.

> "... Puis, continue le surintendant, l'institut malgré la retraite d'un bon nombre de ses membres, se recrute. Pas moins de 14 nouveaux membres sont proposés pour y être admis à la prochaine séance. c'est alarmant..." (Ibid., registre No. 70).

Cette précieuse documentation nous met bien dans le ton de l'époque avec son caractère antireligieux, avec son école voltairienne. C'est l'époque où Chiniquy est en révolte ouverte contre l'autorité ecclésiastique, où l'Institut Canadien se voit condamné par Mgr Bourget, et où le Dr Vogeli philosophe à la Voltaire.

o
o o

Ce sont là les grandes lignes d' "UN SIECLE DE VOLTAI-

RIANISME AU CANADA-FRANCAIS". Il faudra évidemment nous résigner à séjourner quelque peu sous une atmosphère par trop déprimante parfois, vu qu'elle tient plutôt du terre à terre, à cause de ces esprits forts, de ces esprits sataniques, de ces esprits voltairiens qu'il nous faudra côtoyer en cours de route, mais atmosphère qui ne manquera pas moins d'intérêt et qui aura son importance par les nombreuses occasions qu'elle fournira de rappeler au sens du devoir ces déshérités de tout esprit chrétien et catholique, ou ceux qui seraient tenté de suivre follement leurs pas.

Nous rencontrerons donc dans ces lignes les adeptes canadiens-français de Voltaire. Avouons qu'ils ne sont jamais parvenus, et leurs continuateurs ne réussiront jamais, à rendre leur homme populaire. Voltaire est essentiellement un lettré, un bourgeois, lequel ne peut trouver faveur qu'auprès des lettrés et des bourgeois, soit la classe dirigeante de chez nous. Mais comment ne pas le reconnaître? dans un tel milieu, son prestige demeure persistant et semble presque indestructible. Etourderies, vilenies, mensonges, faiblesses et bassesses, faiblesses d'esprit et bassesses de coeur, il n'y a rien que ne pardonne à Voltaire l'indulgence de ses sectateurs. Voltaire a contribué à miner sourdement des institutions plusieurs fois séculaires; surtout il a livré au christianisme des assauts, où toute arme lui a été bonne, même l'infamie. Ce leur est assez pour que libres penseurs, ils révèlent en lui un promoteur immortel de la libre-pensée. C'est trop peu dire. Les soi-disant libres penseurs qui se figurent, parce que Voltaire ôte aux passions leurs frein, avoir été affranchis par 'Voltaire', sans soupçonner tous les esclavages auxquels 'Voltaire' les conduit, les soi-disant libres penseurs n'admettent même pas, en ce qui touche 'Voltaire', qu'on ose penser librement. On peut discuter les religions et les philosophies; il n'est pas

permis de soumettre 'Voltaire' à l'examen! On peut critiquer les Ecritures; il n'est pas licite de juger les pamphlets de 'Voltaire'. Goûter faiblement 'Voltaire', c'est déjà se rendre suspect; le contredire, c'est s'accuser soi-même d'ignorance ou d'imbécilité; le combattre, c'est devenir coupable, ou, du moins, se trouver rangé désormais parmi les suppôts de sacristie. On mesure exactement la valeur d'un homme, son intelligence, sa science, on dirait presque son patriotisme et sa loyauté, au degré d'admiration qu'il professe pour Voltaire.

"Qui méprise Cotin, n'estime pas son roi
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi".

Aussi verrons-nous au Canada français ces trop nombreux "Cotins' ces esprits les plus faux, les plus ignares ou les plus frivoles, s'afficher ouvertement comme Voltairiens, même, pour plusieurs, sans avoir lu de Voltaire un traître mot. Nous les verrons prôner les doctrines du patriarche, prôner le voltairianisme.

Notre intention, en présentant "UN SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA FRANCAIS" n'est donc pas tant de nous attarder à de longues réfutations qu'à montrer, qu'à faire ressortir les influences voltairiennes en terre canadienne, partant du vivant même du philosophe, 1760, jusqu'aux alentours de 1875, afin que la connaissance de ces influences malsaines de jadis puissent aider à mieux nous mettre en garde contre celles d'aujourd'hui. Voilà le but que nous nous proposons d'atteindre et de réaliser dans les trois chapitres suivants:

I LE VOLTAIRIANISME ET LE JOURNALISME CANADIEN
(Deuxième moitié du XVIIIe siècle)
(1760-1800)

II LE VOLTAIRIANISME ET LA REVOLUTION DE 1837-1838
(Première moitié du XIXe siècle)
(1800-1844)

III LE VOLTAIRIANISME ET L'INSTITUT CANADIEN
(Deuxième moitié du XIXe siècle)
(1844-1875)

CHAPITRE PREMIER

LE

VOLTAIRIANISME

ET LE

"J O U R N A L I S M E C A N A D I E N"

(Deuxième moitié du XVIIIe siècle)

(1760-1800)

PREMIERE PARTIE

I VOLTAIRE ET LA "GAZETTE DE QUEBEC"

SOMMAIRE

Coup d'oeil sur notre LITTERATURE CANADIENNE (1760-1800).-- Principaux journaux de l'époque.-- Journaux à influence voltairienne.-- La "GAZETTE DE QUEBEC": bref historique, son prospectus, sa naissance, son programme; ses trois phases: (1764-1765), (1766-1776), (1776-1800).-- La "Gazette de Québec" et VOLTAIRE: Voltaire auteur du 1er poème imprimé au Canada-français; esprit de contradiction, la tolérance.-- Brown et Gilmore admirateurs de Voltaire.-- Attaques de Voltaire contre Clément XIII.-- ODE de M. de Voltaire: attaques contre les Jésuites; apologie de la liberté; attaques contre le pape; son antipatriotisme.-- La "Gazette" et la franc-maçonnerie.-- Voltaire et Frédéric II: l'apologiste de la religion.-- La "Gazette" et les Jésuites.-- La "Gazette" acculée au pied du mur.-- La "Gazette" et la REVOLUTION de '89: le décalogue de la Révolution; la "Gazette" et les monastères religieux.-- La "Gazette" et les sociétés révolutionnaires.-- La "Gazette", la France, l'Angleterre, et l'esprit révolutionnaire.-- L'année 1791.-- "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen".-- Neilson et la Prise de la Bastille.-- Apothéose du Patriarche de Ferney.-- Neilson et Pie VI.-- La "Gazette" et la liberté.-- VOLTE-FACE de Neilson (1792).

DEUXIEME PARTIE

II VOLTAIRE ET LA "GAZETTE LITTERAIRE DE MONTREAL"

SOMMAIRE

La "GAZETTE du COMMERCE et LITTERAIRE de MONTREAL": bref historique: Fleury Mesplet.-- "LA GAZETTE LITTERAIRE DE MONTREAL" et MESPLET.-- L'ACADEMIE.-- La "GAZETTE LITTERAIRE" et VOLTAIRE.-- Voltaire au programme dès le 4ième numéro.-- "MOI, UN", ennemi du "PHILOSOPHE".-- M. de Voltaire et son Valet de Chambre: "L'ABBE BAZIN" et le Dictionnaire Anti-Philosophique.-- Critique des Oeuvres de Voltaire.-- Portraits de Voltaire.-- Profession de foi de M. de Voltaire.-- Doctrine du Dictionnaire Philosophique à l'honneur.-- L' "HOMME sans préjugé" et son "illustre" ami.-- L'ERE DE LA POLEMIQUE: Le "CENSEUR" et l' "ADMIRATEUR" de Voltaire: la liberté de la Presse.-- L'Anti-Dictionnaire Philosophique, source de matériaux.-- Mesplet à l' "HOMME sans préjugé".-- Le "SINCERE" et le "CANADIEN Curieux", aspirants.-- L' "ANONYME" entre en scène: ses attaques contre l' Académie.-- Polémique entre le "CANADIEN Curieux" et l' "ANONYME"; L' "ANONYME" victorieux.-- L' "ETRANGER COMPATISSANT" et l' "ANONYME".-- L' "ANONYME" et le "SPECTATEUR Tranquille".-- Soeur des Anges et son neveu.-- Mesplet et ses adversaires.-- L'Académie et le Collège de Montréal.-- L'Académie et Haldimand.-- La "GAZETTE LITTERAIRE" et l'opposition: M. de Montgolfier intervient; attitude de Haldimand.-- L'année nouvelle 1779.-- La "GAZETTE" s'attaque à l'autorité civile: Jautard, l' "INFORTUNE"; Mesplet dans l'embarras.-- Décadence de la "GAZETTE LITTERAIRE de MONTREAL".-- CONCLUSION.-- Les deux courants d'idées.-- Le Père Wells, S.J.; L'esprit canadien-français et l'esprit français; l' esprit VOLTAIRIEN, l'esprit ANTI-VOLTAIRIEN.

PREMIERE PARTIE

VOLTAIRE ET LA "GAZETTE DE QUEBEC"

(1760-1800)

Coup d'oeil sur notre LITTERATURE CANADIENNE (1760-1800)

L'on admet communément que c'est par la littérature d'un peuple que se fait le plus sentir l'influence des idées. En quoi consiste donc notre littérature canadienne vers la fin du XVIIIe siècle? Avouons qu'en 1760, elle n'existait pas. Avait-elle cependant quelque chance de naître et de se développer un jour? cette vie littéraire chez nos ancêtres devait-elle bientôt jaillir et, comme l'oiseau, prendre enfin son essort?

Suivant M. Sulte dans son "Histoire des Canadiens Français", il devait être difficile d'organiser une vie littéraire un peu active et féconde, aussi longtemps que le Canada fût colonie de la France qui alors cherchait à tout centraliser et se chargeait de pourvoir à tout. D'ailleurs, faute d'imprimerie, nos pionniers devaient plutôt se contenter de recevoir de Paris les livres dont ils avaient besoin qu'à songer à publier des productions personnelles.

La cession du Canada à l'Angleterre mit fin à cet état de choses, et nous obligea à ne compter plus désormais que sur nous-mêmes. C'est alors que commença à se développer chez nous l'autonomie intellectuelle et littéraire. N'allez pas croire cependant qu'après la conquête, nos pères s'adonnèrent tout de suite à l'art d'écrire. Un devoir important et plus pressant leur incombait d'abord: c'était celui de

maintenir, puis de faire rayonner en terre canadienne l'esprit français, et de lui assurer sa supériorité sur l'esprit saxon que les vainqueurs cherchaient à implanter dans le pays. Tous se consacrèrent à cet oeuvre pendant la dernière partie du XVIIIe siècle et c'est une des raisons qui expliquent l'état pour ainsi dire latent de notre littérature canadienne à cette époque.

Toutefois, le journal vint quelque peu sauver la situation. C'est là que se manifestèrent les premiers essais de notre pensée littéraire; c'est dans ces feuilles que se fit sentir l'influence des idées chez notre peuple canadien, surtout chez la jeune génération.

o
o o

Principaux journaux de l'époque

De 1760 à 1800, nombre de journaux ou "papiers périodiques", comme on disait alors, vinrent au monde à Québec et à Montréal. Voici, par ordre chronologique, la liste des plus importants: la "Gazette de Québec", 1764; la "Gazette du Commerce et Littéraire de Montréal", qui au bout de quelques semaines s'appela la "Gazette Littéraire" tout court, 1778; la "Gazette de Montréal", 1785; le "Courrier de Québec", 1788; le "Magasin de "Québec", 1792; et le "Cours du Temps", 1794. (1)

Il va sans dire que ces journaux ne jouirent pas tous d'une égale fortune: les uns, comme le "Courrier de Québec", ne firent leur apparition que pour mourir, sans même connaître de lendemain; les autres, comme la "Gazette Littéraire de Montréal", le "Magasin de Québec", le "Cours du Temps", luttèrent pendant quelques mois ou quelques années avec la

---

(1) Voir: "Nécrologie des journaux canadiens" par J.G. Pigeon, (Ottawa, 1930); "Journaux et revues de Québec" par Horace Têtu (Québec, 1881); "Inventaire Chronologique des livres, brochures, journaux et revues par N.-E. Dionne (Prov. de Québec, de 1754-1904).

vie, puis disparurent à leur tour. La "Gazette de Québec" et la "Gazette de Montréal" seules devaient fournir une assez longue carrière.

Dans le but d'atteindre le plus grand nombre de lecteurs possible, plusieurs de ces journaux furent publiés en anglais et en français. La "Gazette de Québec", la "Gazette de Montréal", le "Magasin de Québec", le "Cours du Temps", furent rédigés dans ces deux langues. Les uns étaient surtout d'ordre ou d'information politique, comme la "Gazette de Québec", la "Gazette de Montréal"; les autres étaient plutôt littéraires, comme le "Magasin de Québec", le "Cours du Temps" et la "Gazette Littéraire de Montréal".

Québec fut donc le berceau du journalisme canadien, puisque c'est dans son sein que naquit, le 21 juin 1764, le premier "papier périodique" canadien, la "GAZETTE DE QUEBEC", qui peut se glorifier d'être l'aînée de tant d'autres que devait enfanter l'esprit ardent et batailleur des Canadiens, et pour ce qui nous concerne, l'esprit ardent et batailleur des adeptes de Voltaire en terre canadienne française.

Journaux à influence voltairienne

Parmi tous ces journaux, quels sont ceux qui, au Canada français, ont subi quelque influence voltairienne dans cette deuxième moitié du XVIIIe siècle qui nous intéresse? Pour ne mentionner que les principaux et aussi pour ne pas nous étendre indéfiniment sur cette question, citons la "Gazette de Québec" et la "Gazette Littéraire de Montréal". Il sera intéressant de parcourir ces feuilles et de voir jusqu'à quel point le "GRAND HOMME" de M. Albert Bayet a exercé son influence, disons-le, des plus néfastes, des plus malsaines, au sein de notre jeunesse montréalaise de l'époque.

o
o o

La "GAZETTE de QUEBEC"

Bref historique

De sa naissance à 1800

Un peu d'histoire d'abord. Dans l'automne de 1763 ou au commencement de 1764, un Ecossais du nom de William Brown venait de Philadelphie en Canada pour y lancer le prospectus d'un journal qu'il promettait d'établir au printemps de 1764, s'il parvenait à s'assurer l'appui de trois cents abonnés.

Comment Brown conçut-il le projet de fonder un journal en Canada? Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'avant de se rendre en terre canadienne Brown avait recueilli sur cette province quelques renseignements que lui avait fournis William Laing, marchand-tailleur de Québec, qu'il avait probablement rencontré dans les voyages que ce dernier faisait en Angleterre pour l'entretien de sa boutique.

Son prospectus

Le prospectus de la Gazette ne porte aucune date. L'auteur après s'être étendu sur les bienfaits apportés au monde par l'imprimerie, s'explique ainsi sur son projet:

> "On pourrait ici beaucoup dire en faisant l'Enumération des Avantages précieux qui doivent particulierement resulter de l'Etablissement d'une Imprimerie à 'Quebeck'; si nous le considerons comme le Moyen le plus efficace à faire reussir une entiere Connoissance de la Langue Angloise et Françoise parmi ces deux Nations, qui à présent se sont jointe heureusement dans cette partie du Monde, ils seront rendus capables de converser ensemble, de se communiquer leurs Sentiments comme des Frères, et de conduire leurs differents Negoces avec Aise et Satisfaction: Ou seulement comme un Moyen de les mener à la Connoissance de ce qui se passe chez les Nations differentes et plus éloignées du Monde; Connoissance dont ils resteroient autrement presque toujours ignorants". (Brochures Canadiennes, 561, Journaux, Bibliothèque du Parlement d'Ottawa).(1)

Et c'est en ces termes qu'il continue à étaler aux yeux du public les nombreux avantages qu'il voit dans l'établissement de son journal au Canada.

Souscripteurs

Brown demandait "trois cents souscrivants" pour commencer la publication de sa Gazette. Il n'est guère probable qu'il les ait obtenus. Il est plus naturel de croire que

---

(1) Les textes ci-devant et ceux qui suivent sont conformes à l'original d'où ils ont été tirés.

l'encouragement libéral que lui promit le gouvernement et le patronage étendu dont il le favorisa, l'engagèrent à tenter cette entreprise bien plus que l'affluence des abonnés. Ce qui semble venir à l'appui de cette hypothèse, c'est qu'à l'époque de sa deuxième résurrection, en 1776, Brown n'exigeait plus "trois cents abonnés", mais seulement "deux cents".

> "... l'imprimeur se flatte de trouver assez de succès pour continuer de la publier, ce à quoi il est déterminé s'il peut se procurer seulement 200 souscrivans au prix ordinaire de 3 piastres d'Espagne par an, d'ici à la mi-septembre prochain" (Gazette de Québec, 8 août 1776).

S'il en avait eu "trois cents" en 1764, il est probable qu'il n'en serait point venu à douter, douze ans plus tard, s'il en aurait "deux cents". D'ailleurs, sans parler du chiffre de la population, qui était alors plutôt faible, il est impossible que le goût de la lecture des journaux fût, à l'époque, assez généralement répandu pour donner "trois cents" abonnés qui ne pouvaient se recruter qu'à la ville, les campagnes étant restées longtemps encore étrangères à cette nouvelle importation. M. Garneau, sans dire sur quelle autorité il s'appuie, fixe à cent cinquante le nombre des abonnés qu'obtint à son origine la "Gazette de Québec". (1)

Naissance: 21 juin 1764

C'est le jeudi 21 juin 1764 que parut pour la première fois la "Gazette de Québec". Elle contenait quatre pages in-quarto, et chaque page était divisée en deux colonnes dont l'une en français et l'autre en anglais. Le premier numéro, de même que ceux qui le suivirent immédiatement, ne contenait pas une seule nouvelle du Canada. La feuille était presqu'entièrement remplie par des nouvelles étrangères évidemment reproduites de quelque journal de New-York ou de Philadelphie; le reste était occupé par quelques annonces et l'adresse des "imprimeurs au public". Cette adresse mérite certainement d'être conservée, sinon à cause de sa valeur littéraire, du

---

(1) Garneau: Histoire du Canada, Ed. 1848, t. III, p. 316.

moins comme étant le premier article de journal écrit en ce pays. D'ailleurs on reconnaîtra que les idées qui y sont exprimées, et surtout les promesses qui y sont formulées, ne diffèrent pas essentiellement de celles que nous rencontrons dans les prospectus écrits de nos jours.

Propriétaire et rédacteur

Au bas de la quatrième page se trouvent les noms des deux imprimeurs, Brown et Gilmore, ainsi que l'indication du lieu de l'imprimerie, située alors "dans la rue St-Louis, deux portes au-dessus du Secrétariat". Le bureau de la Gazette fut successivement transféré "rue du Parloir", "derrière la Cathédrale", et plus tard, "rue Lamontagne", où il est resté le plus longtemps.

Programme de la 'Gazette de Québec"

Si nous lisons cette phrase de son article-programme, nous y voyons le but que veulent atteindre Brown et Gilmore:

> "Notre dessein est donc de publier en Anglais, et en Francois, sous le titre de la 'Gazette de Québec' un recueil d'affaires étrangeres, et de transactions politiques, à fin qu'on puisse se former une idée des différens intérets et des connexions réciproques, des puissances de l'Europe. Nous aurons aussy un soin particulier, de queillir les transactions, et les occurences de la mere patrie faisans attention à chaqu'évenement rémarquables, à chaque débat interessant et à tout ouvrage extraordinaire, ainsy qu'aux tours que prendront les affaires, autant qu'on les jugera dignes de l'attention du lecteur comme matière d'amusement, ou qu'elles puissent être utiles au public en qualité d'habitans d'une colonie angloise" (Gazette de Québec, 21 juin 1764).

Du point de vue littéraire, la "Gazette de Québec" ne peut occuper une large place dans l'étude des premiers mouvements de la littérature canadienne; il faut avouer qu'à cette époque où nous nous reportons elle est le moins possible littéraire. Du point de vue politique, il faut noter que dans un temps où les pouvoirs publics étaient ombrageux et jaloux de leur indépendance, les rédacteurs de la Gazette se virent obligés de garder la plus stricte neutralité; ils y réussirent à merveille. Et il serait difficile d'imaginer un journal politique qui soit tout ensemble plus incolore et plus plat:

"Timide à son berceau, ce journal se permettait rarement des observations sur la politique du jour; il se borna, durant bien des années, à recueillir les nouvelles et à noter les principaux événemens. Aussi y chercherait-on en vain un reflet de l'opinion publique à cette époque intéressante". (1)

Brown caractérisait, plus justement qu'il ne le voulait peut-être, le passé de la Gazette, quand pour faire son éloge, il écrivait, "qu'elle a mérité le titre de LA PLUS INNOCENTE GAZETTE de la domination britannique", ajoutant avec modestie: "il y a très peu d'apparence qu'elle perde un titre si estimable..." (Gazette de Québec, 8 août 1776).

Première phase de la Gazette de Québec

21 juin 1764 au 31 octobre 1765

Du 21 juin 1764 au 31 octobre 1765, Brown et Gilmore publièrent soixante-douze numéros de la Gazette. Ces soixante-douze numéros ne contiennent pas l'ombre d'une appréciation politique, et bienheureux sommes-nous quand nous y trouvons un ou deux faits divers. Les lecteurs de la Gazette étaient régulièrement mis au courant des faits et gestes des peuplades sauvages du Rhode Island et du Delaware qui repoussaient le joug britannique, mais on leur laissait ignorer les événements qui s'accomplissaient dans la capitale du Canada ou dans ses environs, et dont le récit les aurait particulièrement intéressés. (2)

Pendant cette période, le parlement anglais avait lui-même semé les premiers germes du mécontentement qui, dix ans plus tard, devait enlever à la Grande Bretagne ses anciennes colonies d'Amérique. L'acte du timbre était devenu loi ici, en dépit de toutes les protestations, de toutes les menaces; protestations qui furent écoutées lorsqu'il n'était plus temps, menaces qui n'étaient pas vaines, comme la suite le prouva.

Voici en quels termes énergiques la Gazette annonçait

---

(1) Garneau: H. du C., Edition 1848, t. III, p. 316.

(2) Sulte Benjamin: H. des Canadiens-français, Vol. VII, Page 120.

elle-même le trépas ou plutôt l'éclipse passagère qu'il lui fallait subir par suite de ce malencontreux acte du timbre:

> "Ceci est pour avertir le public que les imprimeurs de cette gazette se trouvent obligés de cesser de la publier dès ce jour, vu le petit nombre de souscripteurs qu'ils ont actuellement causé par l'acte du timbrage. Ces messieurs qui ont souscrit pour des gazettes, et qui ont payé d'avance pour un plus long temps qu'ils ne les auront reçues sont priés de s'adresser à l'imprimerie, où on leur rendra ce qui leur restera dû. On continuera d'y faire des ouvrages d'imprimerie (pendant l'hiver) avec soin et expédition" (Gazette de Québec, 31 octobre 1765).

Deuxième phase de la Gazette de Québec
29 mai 1766 au 8 août 1776

Mais cette suspension de la Gazette ne dura que sept mois. En révoquant son "acte du timbrage", le Parlement anglais leva la pierre qui fermait le tombeau de la Gazette, et le 29 mai 1766, elle ressuscita pour la première fois.

Gilmore mourut en 1772. Son fils, Thomas, lui succéda en qualité de co-propriétaire. Ce Thomas Gilmore devait être très jeune à cette époque, puisque sa mère, Mary Calway, voulait s'ingérer dans toutes les affaires qui concernaient la direction dudit journal. Les cartes ne tardèrent pas à se brouiller. Un avertissement en date du 27 janvier 1774 annonce que la société, jusque-là existante entre Brown et Gilmore, est dissoute.

Bientôt la Gazette eut à faire face à la Révolution Américaine. Aussi longtemps que le théâtre de la guerre fut dans le voisinage de la frontière, Brown put sans inconvénient continuer son oeuvre de prédilection. Mais à la fin de 1775, les ennemis cernèrent Québec et mirent la capitale en danger. Brown fut obligé de discontinuer la publication de sa Gazette:

> "L'imprimeur trouvant impossible de continuer la publication de cette gazette prend la liberté de faire ses remercimens très-sincères au public de l'avoir jusqu'ici encourager, de lui souhaiter un tems plus favorable, et de l'assurer qu'il sera encore prêt à le servir aussitôt qu'il lui sera possible" (Gazette du 30 novembre 1775).

Quelques jours plus tard, Québec était soumis à un siège régulier. Les fortifications qu'avait alors la ville ne la protégeant que très imparfaitement, la situation parais-

sait alarmante. Arrivé sur les plaines d'Abraham le 13 novembre, le jour même où Carleton rentrait avec peine dans la capitale, Arnold avait été bientôt rejoint par l'armée de Montgomery.

C'est alors que le bureau de la Gazette paraît avoir été définitivement fermé. Brown, aussi bien que les deux hommes qui l'aidaient à imprimer son journal, laissa de côté la casse et le composteur pour saisir le mousquet, et faire preuve de la fidélité et de la bravoure qu'il avait si fort recommandées dans sa Gazette.

Un mois après la suspension de l'hebdomadaire, c'est-à-dire dans la nuit du 30 au 31 décembre 1775, Québec subissait ce terrible assaut où Montgomery perdit la vie et où Arnold fut blessé, assaut qui se termina tout à l'avantage de la cause métropolitaine et la sauva dans cette province. Mais l'état de siège, bien qu'il perdit de sa gravité première, n'en continua pas moins d'exister.

Troisième phase de la 'Gazette de Québec" (1776-1800)

Ce n'est que le 8 août 1776 qu'il fut permis à la Gazette de reparaître devant son petit public qui avait été privé d'elle pendant un peu plus de huit mois. Voici en quels termes solennels Brown s'adressait à ses lecteurs en revenant vers eux:

> "C'est avec le plus sensible plaisir que l'imprimeur trouve que les tems sont assez heureusement changés, selon ses souhaits, pour lui permettre de le féliciter de cet heureux changement et lui offrir de nouveau ses services par le moyen d'une gazette" (Gazette de Québec, 8 août 1776).

Il est digne de remarque que Brown, notre plus ancien journaliste, le fut pendant un quart de siècle, et s'occupa pour ainsi dire jusqu'à sa dernière heure, d'en remplir les devoirs. Il mourut de mort subite le dimanche soir 22 mars 1789, comme l'atteste son journal lui-même. Ses héritiers furent ses neveux, les enfants de William Neilson et d'Isabella Brown. A Samuel, frère aîné de celui qu'on appela dans la suite l'Honorable John Neilson, fut dévolu le soin

de continuer la publication de la Gazette. L'ardeur avec laquelle il s'y livra paraît avoir exercé une influence fatale sur sa fin prématurée. Il expira le 12 janvier 1793, moins de quatre ans après son oncle Brown, et à peine dans la vingt-deuxième année de son âge.

La Gazette allait de plein droit à son frère. Mais John à cette époque n'avait pas encore atteint sa quatorzième année. A raison de cette extrême jeunesse, la direction de la Gazette fut confiée au Dr. Sparks, ministre de l'église d'Ecosse. L'année suivante John Neilson alla passer sept mois dans les différents Etats de l'Union Américaine, sans doute pour y étudier et se préparer aux fonctions qu'on n'attendait que l'âge et le développement de l'intelligence pour lui confier. En 1796, il prit définitivement le titre d'éditeur de la Gazette et il en assuma la responsabilité. Jusqu'en 1808, l'hebdomadaire continua de suivre imperturbablement la vieille routine établie par ses "trop pacifiques fondateurs". En 1805, était paru le "Mercury" (1); en 1806, le "Canadien" (1). Neilson aura à faire face à ces nouveaux compétiteurs.

Aperçu des revers de la "Gazette de Québec" au XIXe siècle

Dans la suite, la "Gazette de Québec" traversera mille et une difficultés. Le despotisme de Craig, que malheureusement quelque misérable considération l'empêchera de critiquer, les événements relatifs à la guerre de 1812, la proclamation de Lord Dalhousie annulant les lettres patentes accordées en 1822, l'adoption par la Chambre d'Assemblée des 92 résolutions, les malheureux troubles de 1837-1838, voilà autant de faits qui, dans la première moitié du XIXe siècle, contribueront à aigrir "la vieille Gazette de Québec"; aussi la verra-t-on bientôt remplir ses colonnes de violentes invectives contre les hommes extrêmes du parti populaire,

---

(1) Pigeon J.G.: "Nécrologie des journaux canadiens", (Ottawa, 1930).

d'où polémiques incessantes, luttes à bout portant jusqu'à ce qu'enfin elle disparaisse définitivement en 1874.

o
o o

La Gazette de Québec" et VOLTAIRE

Feuilletons maintenant et voyons les influences voltairiennes dans ces feuilles nées quelque quatorze ans à peine avant la mort du "grand philosophe" du XVIIIe siècle. Et tout d'abord, quel est, pensez-vous, le premier poème publié au Canada français? Pour vous épargner de trop longues recherches, je réponds à l'instant. Ouvrons la "Gazette de Québec" au 23 mars 1767 et voyons Voltaire à l'honneur puisque le premier poème sorti des presses québécoises est le fruit de ses labeurs.

Les historiens et les critiques littéraires, l'abbé Groulx et autres, attestent qu'en 1800, la philosophie voltairienne était en vogue au Canada·français. Nous aurons d'ailleurs l'occasion dans la suite, de faire revivre le souvenir de cette fameuse Académie littéraire de Montréal qui, loin de marchander ses éloges à l'égard du "GRAND HOMME" de Bayet, lui érige au contraire un monument gigantesque. Ce qui cependant est peut-être moins connu, c'est que dès ses débuts la "Gazette de Québec" n'a pas mis de côté le Patriarche de Ferney. Elle a consacré nombre de ses colonnes à faire ressortir surtout l'esprit révolutionnaire du "philosophe". Il n'y aura donc pas lieu d'être surpris de cette atmosphère voltairienne qui a percé si visiblement à la fin du XVIIIe siècle et qui s'est développé extraordinairement au XIXe siècle.

Le lundi, 23 mars 1767, les feuilles de la "Gazette de Québec" reproduisent donc un poème de Voltaire intitulé comme suit,

"Epitre de Monsieur de Voltaire à Monsieur le Cardinal Querini, qui lui demandait une ode sur l'Eglise Catholique à laquelle il a fait des presens",

et dont voici le texte intégral:

1er poème imprimé au Canada français

(Voltaire)

"Eh quoi! vous voulez que je chante
Le Temple orné par vos Bienfaits
Dont Aujourd'hui Berlin se vante?
Je vous admire, et je me tais.
Comment sur le Bord de la sprée,
Dans cette infidèle Contrée
Où de Rome on brave les Loix,
Pourrai je élever une Voix,
A des Cardinaux consacrés?
Eloigné des Bords de Sion,
Je gemis en bon Catholique;
Helas! mon Prince est Heretique,
Et n'a point de Devotion!
Je vois avec Componction
Que dans l'Infernale Sequele
Il sera près de Ciceron,
Ou d'Aristide, ou de Platon;
Ou vis a vis de Marc Aurèle,
On sait que ces Esprits fameux
Sont punis dans la Nuit profonde;
Il faut quil soit damné comme eux,
Puisque il vit comme eux dans le Monde.
Mais surtout que je suis faché
De le voir toujours entiché
De l'enorme et cruel Peché,
Que l'on nomme la Tolerance?
Pour moi, je fremis quand je pense
Que le Musulman et le Paien,
Le Quakre, et le Lutherien,
L'Enfant de Geneve et de Rome,
Chez lui tout est reçû si bien,
Pourvû que l'on soit honnete Homme.
Pour comble de mechanceté,
Il a sû rendre ridicule
Cette sainte Inhumanité,
Cette Haine dont sans Scrupule
S'armoit le Devot entêté,
Et dont railloit l'Incredule.
Que ferai je, Grand Cardinal,
Moi Chambelain tres inutile
D'un Prince endurci dans le Mal,
Et proscrit dans notre Evangile?
Vous, dont le Front predestiné
A nos Yeux doublement éclate!
Vous, dont le Chapeau d'ecarlate
De Lauriers du Pinde est orné!
Qui marchant sur les Pas d'Horace,
Et sur ceux de St. Augustin,
Suivez le raboteux Chemin
Du Paradis et du Parnasse;
Convertissez ce rare Esprit!
Cest à vous d'instruire et de plaire;
Et la Grace de Jesus Christ
Chez vous brille, en plus d'un Ecrit.
Avec les trois Graces d'Homere".

Voltaire esprit de contradiction

Bel échantillon, comme vous voyez de la roublardise voltairienne. Mais prenons Voltaire sur le fait et voyons l'esprit de contradiction qui a toujours dominé chez lui.

Au chant VII de la "Henriade" (1), il ne peut croire que les paiens soient réprouvés dans l'autre monde:

"Ce Dieu les punit-il d'avoir fermé leurs yeux
Aux clartés que lui-même il plaça si loin d'eux?
. . . . . .
Non, Dieu nous a créés, Dieu veut nous sauver tous.
. . . . . .
Il grave en tous les coeurs la loi de la nature,
Seule à jamais la même et seule toujours pure.
Sur cette loi, sans doute, il juge les paiens,
Et si leur coeur fut juste, ils ont été chrétiens".

Dans son ode à Monsieur le Cardinal Querini il veut cependant la damnation des paiens comme Cicéron et Platon qui n'ont pas vécu selon les préceptes du Christianisme. Frédéric II, son grand protecteur, vivant en paien comme ces deux grands philosophes, sera lui aussi damné comme eux:

"...dans l'Infernale Sequele
Il sera près de Ciceron,
Ou d'aristide, ou de Platon".

Point n'est besoin de donner ici la vraie doctrine de l'Eglise au sujet de la "prédestination" ou de la "non-prédestination" des paiens. Fait certain, c'est que jamais elle les a condamnés en bloc aux flammes éternelles.

Voltaire et la tolérance

Puis Voltaire s'engage sur le terrain de la tolérance, péché grave, d'après lui, aux yeux des catholiques:

"Mais surtout que je suis faché
De le voir toujours entiché
De l'enorme et cruel Peché,
Que l'on nomme la Tolerance?"

Frédéric II est favori de la "Tolerance"! nouvelle cause de sa damnation! Faux principe sans doute. Gardienne des vérités révélées, l'Eglise ne peut approuver le mal et l'erreur. Elle condamne tout ce qui est contraire à la loi divine; mais un fait à noter, c'est qu'elle s'est toujours montrée l'amie du pécheur vraiment repentant, lui pardonnant jusqu'à septante fois sept fois suivant le conseil de l'Evangile (Saint Matthieu, XVIII, 22). Voltaire a-t-il raison de la qualifier d'intolérante? Du moins aurait-il dû distinguer

---

(1) page 120, Ed. stéréotype ou p. 72, Ed. de 1746.

et la reconnaître avec nous, et à juste titre, intolérante à l'égard des théories fausses, et des plus tolérantes à l'égard des personnes.

La paille dans l'oeil du voisin

Un peu plus loin Voltaire néglige la "poutre" qui l'empêche de voir pour s'attarder à la "paille" dans l'oeil d'autrui, et naturellement les cailloux pleuvent chez le voisin. Frédéric II est "l'ennemi de la haine, arme favorite du dévot".

Comment Voltaire peut-il parler de "haine", lui qui a poursuivi d'une haine implacable et noire tous ceux qui osaient penser autrement que lui; lui qui par son sarcasme empoisonné a vilipendé l'existence d'un Jean Fréron; lui qui, le 10 mai 1761, écrivait à Helvétius:

> "Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier Jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation,"?

lui qui disait plus tard à Chabanon:

> "Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque Jésuite dans le fond de la mer avec un Janséniste au cou"?

Voltaire peut-il, sans rougir ou du moins sans froncer les sourcils, prêcher la modération et la douceur, prêcher la tolérance?

o
o o

Brown et Gilmore admirateurs de Voltaire

S'il faut se méfier de Voltaire, nous n'avons pas moins raison de nous tenir sur nos gardes en face de ses admirateurs et surtout des journaux qui l'ont si hautement proclamé et qui ont applaudi si ouvertement à ses erreurs. La "Gazette de Québec" a bel et bien emboîté le pas puisque, par la reproduction de ce poème, elle propose notre "homme" à l'admiration de ses lecteurs. Elle ne s'arrêtera pas là. Parcourant les feuilles de ce journal jusqu'au début du XIXe siècle, nous constaterons que la récidive ne fera pas défaut. De fait, dès le 1er décembre 1768, nous sommes en face d'un

extrait de lettre de Voltaire au chevalier Van Sommer, à Londres, où on lit ces lignes venimeuses:

Attaques contre Clément XIII

> "Le vieux Clément est en guerre avec le jeune Ferdinand. Rome et Naples ne peuvent s'accorder; le Pape fait usage de ses vieilles armes rouillées contre un prince qui a des bayonnettes et des mousquets. La France, l'Espagne et le Portugal joignent leurs armes à celles du dernier, et prouvent par un argument ad hominem que Clement extravague, et qu'il devoit se soumettre jusqu'à rappeler sa Bulle, qui fait la honte du Vatican. Mais le Souverain Pontife la regarde comme un point de conscience, et prétend par son opiniatreté de joindre la couronne du martire à la thiare du Souverain Pontife, comme si Dieu aimoit les Jésuites assez pour accorder la palme à leur Grand Amiral".

Ces paroles dans la bouche de leur auteur ne nous étonnent guère; ces "vieilles armes rouillées" dont il parle, ou plutôt, l'autorité morale qu'il vise dans le chef, suffit pour tenir tête à des adversaires armés jusqu'aux dents. Ce qui plus est surprenant, c'est cet engouement qu'a, pour Voltaire, le journal québécois; c'est cette indifférence des prêtres du séminaire de Québec, des jésuites de l'époque, en face de textes aussi injurieux envers l'Eglise catholique, indifférence même de M. de Montgolfier, lui qui dix ans plus tard s'élèvera si énergiquement et non sans raison contre Mesplet et Jautard, contre la "Gazette littéraire de Montréal". Comment expliquer tant de tolérance?

ODE de M. de Voltaire à un marchand de Bretagne

Dans son édition du 9 février 1769, la "Gazette de Québec" nous présente une autre pièce de Voltaire, une ode adressée à un marchand de Bretagne, en remerciement de la délicate attention que ce dernier avait eu de nommer un de ses vaisseaux du nom de l' "illustre écrivain". Voltaire n'y tenant plus lui écrit de nombreux vers en guise de reconnaissance, mais où il mêle à la fois, traits d'esprit, sarcasmes, impiété.

Dès les premiers huit vers nous reconnaissons l'auteur. Les jeux de mots à l'adresse de ses ennemis qu'il ne manque pas de nommer, Rousseau, celui qu'il craint le plus, les ex-

contre les Jésuites

jésuites Patouillet, Nonotte, et Fréron qu'il ne ménage pas de ses railleries cinglantes et de ses haines les plus sombres, tout cela ne vous laisse-t-il pas entrevoir le "hideux sourire" de Voltaire? Lisons:

"O Vaisseau, qui portes mon Nom,
Puisses-tu, comme moi, résister aux Orages:
L'Empire de Neptune a vu moins de Naufrages,
Que le permesse d'Apollon.
Tu vogueras peut-être à ces Climats sauvages
Que Jean-Jacque a vanté dans son nouveau Jargon:
Va débarquer sur ces Rivages
Patouillet, Nonotte & Freron:
A moins qu'aux Chantiers de Toulon
Ils ne servent le Roi noblement & sans gages".

La liberté

Un peu plus loin, c'est l'apologie de la liberté:

"Mais non, ton sort t'appelle aux Dunes d'Albion:
Tu verras dans les Champs qu'arrose la Tamise,
La Liberté superbe auprès du Trone assise;
Le Chapeau qui la couvre, est orné de Lauriers;
Et malgre ses partis, sa Fougue & sa Licence,
Elle tient dans ses Mains la Corne d'Abondance,
Et les Etendarts des Guerriers".

Au vingt-deuxième vers, Voltaire dévoile son attrait pour les cendres de Virgile plutôt que son amour du miracle de Saint-Janvier:

"... si ton Breton nautonnier
Te conduit près de Naples, en ce Séjour fertile,
Qui fait bien plus de Cas du Sang de Saint Janvier,
Que de la Cendre de Virgile".

Contre le pape

C'est ensuite l'attestation de son indifférence envers le pape qu'il considère comme un personnage quelconque, des plus ordinaires. Entendez ce conseil qu'il donne au Marchand de Bretagne:

"Ne vas point sur le Tibre: Il n'est plus de Talens,
Plus de Héros, plus de grand Homme
Chez ce Peuple de Conquerans;
Il est un Pape, et plus de Rome,"

Au contraire il lui suggère d'aller plutôt en Espagne où il pourra rencontrer cet autre Hercule, M. le Comte d'Aranda, ce "fameux" ministre de Saragosse à qui revient l' "honneur" d'avoir chassé les Jésuites, d'avoir chassé cette "Hydre" plus fatale encore que celle de Lerne, que l' "Alcide nouveau" de Voltaire a soumis au joug de l'Inquisition:

"Tu verras en Espagne un Alcide nouveau,
Vainqueur d'une Hidre plus fatale,
Des Superstitions déchirant le Bandeau,
Plongeant dans la Nuit du Tombeau
De l'Inquisition la puissance infernale:"

Et Voltaire de se réjouir du fait qu'il existe aussi en France un antijésuite émérite, le duc de Choiseul dont la destruction de la Compagnie de Jésus de France fut l'ouvrage:

"Dis-lui qu'il est en France un Mortel qui l'egale".

Antipatriotisme

De là, le Patriarche passe à son antipatriotisme. L'on se souvient de "Voltaire antifrançais", méprisant sa famille, sa patrie; l'on se souvient de l' "Allemand Voltaire", dénigrant ses compatriotes; l'on se souvient du "Russe Voltaire", applaudissant au démembrement de la Pologne. Ici, dans cette Ode au Marchand de Bretagne, il ne peut s'empêcher de faire allusion aux "bévues" de ses compatriotes les Français, d'une façon générale si vous voulez mais qui ne révèle pas moins le fond de sa pensée aussi bien que son esprit antipatriotique:

"Car tu parles sans doute, ainsi que le Vaisseau
. . . . . .
Baptisé sous mon Nom, tu parles hardiment:
Que ne diras-tu point des énormes sottises
Que mes chers Francois ont commises
Sur l'un et l'autre Element?"

Plus loin il est anxieux de s'embarquer sur le "VOLTAIRE" car, dit-il, il se sent trop près des "Méchans et des Sots". Voilà qu'il vilipende jusqu'à ses compatriotes, ces "méchans", ces "sots" qu'il a décidé de quitter:

"Tu brules de partir; attend, demeure, arrête,
Je prétends m'embarquer; attends-moi, je te joins.
. . . . . .
Des Méchans et des Sots je suis encore trop près;
. . . . . .
Je n'y tiens point, je pars et j'ai trop différé".

Il n'y a pas lieu de s'étonner devant pareille antipathie pour son pays, devant ce Voltaire qui en février 1737 écrivait déjà à Frédéric, roi de Prusse,

"Votre esprit, votre ardeur guerrière
Des Français se font chérir;
Vous aurez le double plaisir
Et de nous vaincre et de nous plaire",

et qui, le 18 octobre 1771, dira à l'impératrice de Russie, Catherine II, après avoir traité de "fous", de "grossiers" les Français qui étaient allés au secours de la Pologne:

"Ce sont les Tartares qui sont polis, et les Français sont devenus des Scythes. Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche; je suis Suisse, et, si j'étais plus jeune, je me ferais Russe".

Et c'est ainsi que Brown et Gilmore pendant les premières années de l'existence de leur journal, se montrent "fidèles observateurs de leur programme". Ils servent à profusion Voltaire à leurs lecteurs. M. le Docteur Marion n'hésite pas à dire que

"cet encombrant personnage se trouve au premier plan de tous les maigres tableaux littéraires que l'hebdomadaire québécois brosse ordinairement entre deux réclames ou 'avertissements' selon le mot alors en usage" (1)

Mais est-ce donc impossible aux Canadiens-français de la fin du XVIIIe siècle, de devenir familier avec les Boileau, les Corneille, les Molière, et autres du genre? Brown et Gilmore sont-ils aveugles à ce point de refuser certaines poésies patriotiques ou religieuses ayant pour but d'intéresser davantage tout en aidant à la propagande de leur journal? Pourquoi refuser à l'élément français ce qu'ils accordent à l'élément anglais? De fait ce dernier parti est enthousiasmé par "les victoires de la métropole en Amérique ou en Europe"; les esprits religieux ont aussi de temps en temps leur quote-part. C'est ainsi que dans son édition du 14 septembre 1769, la Gazette consacre une colonne spéciale à un hymne au Créateur:

"To Thee, my God, to whom all praise belong,
To thee, I'll offer up my mattin Song,
Soon as the birds to Thee, their notes shall raise
To Thee, I'll offer up my morning praise".

---

(1) Ouvrage inédit.

Mais l'édition anglaise ne continuera pas longtemps ce genre trop pieux pour elle. C'eût été trop beau. La semaine suivante, le 21 septembre, les admirateurs de la maîtresse de Catulle, Lesbie, en auront pour leur argent. La "Gazette de Québec" deviendra alors le réceptacle de "marchandises de diverse provenance".

o
o o

La Gazette et la franc-maçonnerie

Nous savons comment Voltaire s'est laissé prendre dans le filet diabolique de la franc-maçonnerie et comment avec ses amis Diderot, Grimm, Fréret, d'Holbach, Lagrange et autres, il a cherché à répandre les théories malsaines de la loge dont il était la tête dirigeante. A son exemple, Brown et Gilmore, en des termes galants, se permettent de faire de la réclame en faveur de la franc-maçonnerie. L'édition du 8 mars 1770, nous offre le boniment suivant intitulé: "CHANSON DE FRANC-MACON". En voici le texte:

"SUR notre Ordre, en vain le Vulgaire
Raisonne aujourd'hui;
Il veut pénétrer un mistere
Au-dessus de lui.
Loin que sa critique nous blesse,
Nous rions de ses vains soupçons,
Savoir égaier la sagesse
Fait le secrêt des Franc-maçons.

Bien des gens disent, qu'au Grimoire
Nous nous connaissons,
Et que dans la Science Noire
Nous nous exerçons:
Notre Science est de nous taire
Sur les biens dont nous jouissons;
C'est le charmant art de vous plaire,
Fait l'étude des Franc-maçons.

Se comporter en toute affaire
Avec équité,
Aimer, et secourir son frere
Dans l'adversité,
Fuir tous procédés mercenaires
Consulter toujours la raison,
Ne pas se lasser de bien faire,
C'est le plaisir des Franc-maçons.

"Accordez-nous votre suffrage,
Beau-sexe enchanteur,
Tout Franc-maçon vous rend hommage,
Et s'en fait honneur.
C'est en acquérant votre estime
Qu'il se rend digne de ce nom;
Qui dit un ennemi du crime,
Caracterise un Franc-maçon.

Samson à peine à sa Maîtresse
Eut dit son secrêt,
Qu'il éprouva de sa foiblesse
Le funeste effet.
Dalila n'auroit pû le vendre,
Mais elle auroit trouvé Samson
Plus discrêt, et tout aussi tendre,
S'il avoit été Franc-maçon".

C'est à se demander si des extraits aussi astucieux que ceux-là, ne sont pas l'indice d'un prosélytisme inquiétant. Rien d'étonnant qu'avec une propagande telle pour arriver à ses fins la franc-maçonnerie ait eu tant de résultat! L'histoire ne nous dit-elle pas qu'en 1771, Mgr Briand dut intervenir et mettre fin au scandale donné par un certain Pierre Gamelin qui fut simultanément franc-maçon et marguiller de Notre-Dame de Montréal?

o
o o

Voltaire et Frédéric II

Voltaire revient sur le tapis dans les feuilles du 4 juillet 1771. Notre flagorneur adresse cette fois au roi de Prusse une longue lettre dans laquelle il étale des sentiments par trop connus, ceux qu'éprouve son âme vieillie par les années. Il sent le besoin de dire à Frédéric II qu'il a oublié les heures sombres passées à la cour:

"La reconnaissance doit étouffer tout ressentiment dans une ame genereuse".

Puis il passe en revue la fougue impétueuse de sa jeunesse "où les passions fermentaient avec une violence presque irrésistible, sacrifiant tout au plaisir des sens". A son âge, le masque tombe, l'illusion cesse, les brillantes chimères se dissipent comme une "vapeur empestée qui ne laisse à la suite que du degout, de l'aversion, et le repentir

le plus cuisant".

Le remords, chez Voltaire, n'est pas encore tout à fait éteint. Aurait-il mis à profit ces quelques ressentiments, cet état moral qui le tourmentait alors, peut-être aurait-il eu quelque chance de revenir à de meilleurs sentiments. Hélas! son orgueil, son entêtement, son manque de sincérité dans ses écrits comme dans ses pensées, ses paroles et ses actes, ne nous laisse point dans la stupéfaction à la suite d'une décadence aussi rapide, d'une chute aussi grande dont son âme fut victime. Entendez-le dans cette même lettre au roi de Prusse:

L'apologiste de la Religion

"Monarques puissans et formidables, qui commandés à des millions d'hommes, et à des legions invincibles, cette religion que vous meprisés, et dont vous tournés en ridicule les préceptes les plus sacrés; c'est elle qui est le plus ferme appui du trône, le lien le plus respectable de la société; la caution la plus sure de vôtre autorité, et de la subordination des peuples; c'est elle qui vous repond de leur fidelité, et de leurs services; qui les oblige de prodiguer leur sang et leur substance pour vôtre défence et vôtre conservation; c'est elle qui maintient parmi vos sujets l'ordre, la paix, l'harmonie, cet esprit de concorde et de benevolence universelle, qui les unit comme une grande famille; c'est elle, enfin, qui retient la main regicide d'un mêcontent proscrit et disgracié, et l'empêche de se venger de vos outrages et de vos injustices. S'il n'y a point de religion, chacun lachera la bride à ses passions; chacun employera la force à opprimer le foible, la ruse à tromper le simple, son eloquence à seduire le crédule son credit à ruiner le commerce, la puissance à porter partout l'épouvante, l'horreur, le sang, le carnage; désordres affreux dans leur nature, mais nécessaires dans le principe de l'incredulité. L'honneur mondain n'est qu'une vertu superficielle, un art de se déguiser aux yeux des hommes, de le tromper avec politesse, de paroitre vertueux plutôt que de l'être effectivement.

"Connoissés mieux vos interêts; au lieu de forcer toutes les digues que Dieu a mise à la mechancété du genre humain, d'encourager vos sujets à être incrédules obstinés, afin d'être scelérats paisibles; de démentir le ciel, la terre, la mer, la nature, et les élémens; supportés par vos édits, et par votre exemple, la religion comme une révelation émanée du ciel, et fondée sur mille preuves; prévenés les progrés du mal, et munissés la jeunesse contre l'impression de l'incrédulité et du libertinage.

"A quel excès ne faut il pas être parvenû, pour hair une religion, sans laquelle on ne peut qu'être miserable? Quel des hommes les plus heureux n'a besoin de son secours? Que d'inquiétudes sur le trone! Que de disgraces à la cour! Que de mortifications dans les armées! Que d'accidens dans le commerce! Que d'incertitude dans les sciences! Que d'amertume dans les plaisirs! Que de brêches dans la reputation! Que d'inconstance dans les ri-

chesses! Que de traverses dans les projets! Que d'infidelités dans les amitiés! Que de vicissitudes dans la fortune! Miserable homme, qui te soutiendra contre tant de maux? Que les passions font des consolateurs facheux dans ces tristes périodes de notre vie! Que la philosophie même est peu propre à calmer un pauvre mortel dans un lit d'infirmité, parmi les douleurs de pierre et de la goutte! Oh! Que la religion nous est nécessaire, sur tout dans ce point fatal où aboutissent toutes les demarches de notre vie. Qu'est-ce qui soutiendra un homme qui lutte contre la mort ce roi des épouvantemens, si ce n'est la religion? Un homme qui voit les grandeurs humiliées, ses tresors enlevés, ses liaisons rompues, ses sens amortis, son tombeau creusé, le monde disparoissant à ses yeux, et son ame partagée entre la funeste espérence d'être absorbée par le néant, et l'horrible crainte d'être livrée à un Dieu vengeur".

Croirait-on que c'est Voltaire qui parle? Quelle apologie tout à coup en faveur de la religion! Est-ce bien ce Voltaire qui en 1741 faisait représenter son "Mahomet", pièce où il attaquait si ouvertement le Christianisme? Est-ce bien ce Voltaire qui cherchait à répandre et à implanter jadis son fameux mot de passe, "la guerre au Christ", dans le coeur de ses amis, dans le coeur de tout le monde? Est-ce bien ce Voltaire qui écrivait le 2 octobre 1764 à son ami d'Alembert:

"J'ai vu avec horreur ce que vous dites de Bayle: heureux s'il avait pu respecter la religion et les moeurs! Vous devez faire pénitence toute votre vie de ces deux lignes: qu'elles soient mouillées de vos larmes" (Dictionnaire Philosophique, Art. Bayle).

Eh bien oui! c'est bien là notre homme. Le voilà encore pris en flagrant délit dans cette pente vicieuse de la contradiction. Voyez ce démolisseur de la religion faire mine sur ses vieux jours d'établir une table des valeurs dans un domaine qu'il s'est plu à ridiculiser si vouvent. Le socialiste allemand, Karl Marx n'a donc rien inventé en nous présentant sa formule:

"LA RELIGION OPIUM DU PEUPLE".

Avec Voltaire, il fallait aussi une religion pour le peuple, "cette canaille"! à son sens. Nous connaissons tous d'ailleurs sa philosophie générale en cette matière:

"Toute religion est fausse, nuisible, parce qu'elle suscite des passions excessives chez les humains; éternel brandon de discorde, elle déchaîne sur l'humanité des misères sans nom, des guerres civiles, des guerres politiques, des guerres de classe..."

D'une part, il demande à Frédéric de fortifier la religion et de s'en servir comme le meilleur moyen pour arriver à ses fins; d'autre part, il affirme que la religion abaisse l'être humain. Nouvelle inconséquence, vieux péché du Patriarche!

Et notre beau parleur de résumer ainsi sa lettre:

"Puissiés vous, sire, donner au monde l'exemple magnanime des sublimes vertus du Christianisme, et desavouer publiquement, comme je fais à present, ces principes erronés, et ces opinions impies, qui passeront autrement avec vos écrits à la postérité".

Vraiment, pour quiconque n'est point averti, c'est à s'y méprendre!

o
o o

La Gazette et les Jésuites

L'année 1785, apporte du neuf. De même que la Gazette a imité Voltaire dans ses sympathies pour l'oeuvre maçonnique, ainsi elle l'imitera dans ses démêlés et ses antipathies contre les Jésuites.

Le 8 décembre, paraît un poème latin. Le 22 suivant la Gazette aligne une quarantaine d'octosyllabes qui rendent assez bien le texte latin. Cette diatribe a pour titre:

"TRADUCTION de la piece Latine du 8 Décembre, 1785"

"Cette Hymne expose la conduite
Des révérends Peres Jesuites".

En voici les vers:

"Les villes que fuit la misere;
Le bon vin et la bonne chere,
Ont des attraits pour ces bons Peres.

Les Matines, les pélerins,
Le pain sec et les créves-faim
Sont gens qu'ils ne connoissent point.

Le veau, mais le plus délicat,
Fait toujours honneur à leur plat;
La vache ne s'y montre pas.

"Le coq-d'Inde avec le pigeon,
Les échaudés, le macaron
Sur leur table ne font qu'un rond.

Du poivre, du vin-aigre aussi,
De la moutarde, du rôti
Du sel! les Saints en avoient-ils!

Si quelque pauvre ou prisonier
Leur demande quelque denier,
Il nous faut, dit-on, déjeuner.

Mais si c'est quelqu'homme puissant
Vous les voyez se trémoussant,
Mettant en oeuvre tous leurs gens.

Des riches les grands héritages,
Des potentats les mariages,
Tout semble être de leur ménage.

S'ils esperent les pieux écus
De quelque bon riche, Oremus
Est dit pour qu'il n'existe plus.

O cruauté de Loup! ces moines,
En nous prêchent les quarantaines,
Nous accrochent nos patrimoines.

Plus riches que les Vénitiens,
Plus graves que les Scepticiens,
Et plus puissans que les Romains.

Par leur crédit les Bénéfices,
Les honneurs, les plus grands offices
Se donnent suivant leurs caprices.

Ils régnent sur le temporel,
Ils règnent sur le spirituel,
Leur empire est universel. Adieu".

Ces vers médiocres traitent donc ni plus ni moins de la "conduite scandaleuse" des jésuites. Je m'excuse de présenter ici aux lecteurs ces infâmes calomnies, arme des lâches et notamment de ceux qui se cachent sous le manteau de l'anonymat, comme c'est le cas du présent poème. C'est donc seulement à titre de renseignement et de documentation que nous les reproduisons ici. Le but évident que se propose la Gazette en insérant dans ses colonnes ces lignes diaboliques n'est autre nous n'en doutons pas que de jeter ces dignes religieux dans le discrédit le plus absolu vis-à-vis la population entière.

Ces vers, est-il besoin de le dire, manquent donc tout

à fait de sens chrétien et sont évidemment hors de propos. Qu'ils aient été imprimés dans des pays retirés de l'ancien monde, dans quelques provinces qui n'ont jamais été affranchies de préjugés antijésuites, passe encore; mais un tel persiflage en plein Canada français, sol que les Jésuites eux-mêmes ont fécondé de leurs sueurs et de leur sang, voilà qui est inconcevable. Brown et Gilmore auraient dû songer que la population canadienne française de l'époque était encore tout imprégnée de cet esprit d'abnégation et d'héroisme quotidien dont firent preuve un siècle auparavant ces vaillants martyrs de la foi, les Jogues, les Brébeuf, les Lalement, les Garnier, les Chabanel et tant d'autres qui n'ont pas craint de payer de leur personne pour le plus grand bénéfice de leurs néophytes. Aux sceptiques à l'endroit des Jésuites, nous conseillons la lecture de Parkman dans son ouvrage "Jesuits in America" où il synthétise sa grande admiration pour les disciples de Saint Ignace dans les deux lignes suivantes:

> "Their virtues shine amidst the rubbish of error, like diamonds and gold in the gravel of the torrent".

Et cependant, ce sont ces hommes dont la "Gazette de Québec" du 22 décembre 1785 tente de ternir la réputation. N'avons-nous pas raison de nous récrier et de dénoncer publiquement cet hebdomadaire? Depuis sa naissance, nous l'avons constaté, elle a accordé une généreuse hospitalité à maints textes de Voltaire sans toutefois provoquer, du moins hautement, l'indignation de ses lecteurs.

o
o o

La Gazette acculée au pied du mur

Mais à la bonne heure! Voici qu'un canadien s'amène et rompt le silence cette fois. Ne prétendant point piétiner sur place il va droit au but et coupe court à ces manoeuvres frauduleuses de ladite Gazette. Il m'est impos-

sible toutefois de vous présenter ce Canadien, car hélas! sa vigoureuse réponse est aussi anonyme. Quel qu'il soit, nous félicitons ce héros de l'heure qui a osé rappeler M. l'imprimeur au sens du devoir, au sens des réalités canadiennes françaises.

Etudions quelques passages de cette célèbre réponse au "POETS CORNER" du 8 décembre 1785, réponse qu'on peut lire dans l'édition du 22 décembre 1785 du journal de Brown. Dès les premières lignes l'auteur dit tout de suite à qui il s'adresse:

"Imprimeur, c'est à toi que j'adresse ces vers:
Produis-les (il le faut) aux yeux de l'univers".

Puis sans plus tarder il se livre résolument à l'attaque. L'imprimeur est pour ainsi dire "mis en joue":

"C'EST l'honneur, mon cher Brown, qui doit régler ta presse.
Tu te dois au public, prêche lui la sagesse:
Son penchant vers le mal est trop impétueux,
Il a besoin d'un frein pour être vertueux.
Qu'il le trouve chez toi. Tes écrits, dans les âmes
Doivent faire reigner la vertu que tu blâmes.
Pourquoi de traits si noirs salis-tu ton papier
Es-tu des vieux écrits un ignoble fripier?"

Esprit perspicace, l'auteur anonyme prévoit et s'apprête à parer les objections du journaliste. C'est tout d'abord le "manque de matière" qui est allégué:

"Mais, dis-tu, trop souvent je manque de matiere;
Où prendre pour remplir ma feuille toute entiere?"

La cheville à ce prétexte arrive à point:

"Hé! prends chez les auteurs. Pilles-les, j'y consens.
Choisis de bons morceaux. Mais surtout que le sens
Soutenu par les traits d'une saine Morale,
N'offre point au lecteur un sujet de scandale.
Respectes les sujets que ta presse flétrit..."

Voilà qui est bien! Bravo! et à l'imprimeur qui se prétend dans le cas de légitime défense et qui ne conçoit pas qu'on lui administre une telle raclée dans son propre journal, notre "inconnu" répond:

"Tu dis vrai dans un sens; ces vers sont contre toi:
Mais, la Justice ordonne, obéis à sa loi.

"As-tu donc oublié ce que c'est qu'une injure?
Ce qu'il en doit coûter pour fermer la blessure?
Repares ton offence, ou tu perds ton honneur.
L'un ou l'autre des deux: choisis. Prends le
Meilleur".

Notre défenseur ne semble pas avoir de bandeau sur les yeux. Entendez-le réfuter cette troisième objection de Brown qui prétend que sa "bonne foi fut plutôt surprise" lorsqu'il publia ce texte latin dont il ignorait la signification. Remarquez la fermeté, l'énergie de la réplique:

"A d'autres, mon ami, de semblables excuses:
Si tu crois, m'amuser, toi-même tu t'abuses
Ce que tu n'entends pas, devois-tu l'imprimer,
Sans t'instruire du fonds qui pouvoit diffamer?
Que ne consultois-tu quiconque dans la ville?
Tu n'éprouverois pas l'âcreté de ma bile".

Et la "Gazette de Québec", ce "chétil aboyeur", ce "corbeau", se voit de la plus belle façon, acculé au pied du mur:

"Ce corbeau croassant est de mauvaise augure.
Esprit noir et chagrin, détracteur éternel,
Ennemi déclaré de l'amour fraternel,
Il n'a que du poison, et comme une harpie,
Il fouille et salit tout...
. . . . . .
Quel démon te tourmente, et te met en furie,
Te porte à déclamer contre la Moinerie?"

Bravo! "INCONNU". Ta répartie vaut bien qu'on s'en occupe, vu qu'elle marque une période importante dans l'histoire de notre pays, période représentant un temps d'arrêt du Voltairianisme au Canada français, le premier sans doute, vers la fin du XVIIIe siècle.

o
o o

La GAZETTE et la REVOLUTION de '89

Passons aux grands événements de '89. Nous savons tous que le siècle de Voltaire, fut le siècle de la révolution. Il semble qu'il faille remettre aux mains de l'individu libéré de tout principe d'autorité, le soin de sa propre conduite. Ce caractère révolutionnaire, devait nécessairement amener la grande Révolution de 1789. Voilà donc du matériel

nouveau dont Samuel Neilson, le nouveau propriétaire de la Gazette, tirera grand profit pour relever quelque peu les colonnes de son périodique par trop attiédi déjà à cette époque.

Son journal transmettra donc avec une rapidité et une constance surprenantes toutes ces menées révolutionnaires en terre canadienne. Rien de mal là-dedans. Mais ce qui est à blâmer, c'est le parti-pris dont Neilson fera preuve dans une littérature plutôt révolutionnaire que narrative.

Propagatrice de voltairianisme avec William Brown, la "Gazette de Québec" ne représente pas moins, avec Samuel Neilson, le véhicule d'idées et de sentiments révolutionnaires. En cette matière, la Gazette sera par suite de sa trop grande partialité, sinon l'égale de Voltaire, du moins sa filiale dévouée. Que n'invoquera-t-elle pas en faveur de la révolution et de ses excès? Hymne de louange en l'honneur des théories nouvelles, liaison étroite avec les pires démagogues d'outre-mer, que sais-je...

Le Décalogue de la Révolution

L'édition du 28 janvier 1790 ouvre le feu par ce qu'on pourrait appeler le décalogue de la Révolution. En voici le texte dans toute son intégrité aussi bien qu'avec cette sécheresse et cette brutalité qu'on lui reconnaît:

"AVEC ardeur tu défendras
La Liberté dès à présent.
Du Clergé tu supprimeras
La Moitié nécessairement.
Aux Gens de Loi, tu couperas
Les Ongles radicalement.
Aux Financiers tu donneras
Congé définitivement.
De tes Subsides tu sauras
La cause et l'emploi clairement,
Et jamais tu n'en donneras
Pour engraisser un fainéant.
De bonnes Loix tu formeras,
Mais simples, sans déguisement.
Ton estime tu garderas
Pour les vertus et non l'Argent.
Aux Dignités tu placeras,
Des Gens de Bien soigneusement.
Et sans Grace tu puniras
Tous Pervers indistinctement.

Ainsi faisant tu détruiras
Tous les Abus absolument.
Et d'ESCLAVE tu deviendras
HEUREUX et LIBRE assurement".

Cette petite pièce patriotique comprend d'une manière si claire et si précise les idées des Français relativement à la Réforme de leur constitution qu'elle peut se passer de commentaire.

o
o o

La Gazette et les monastères religieux

Le 3 juin 1790, la Gazette ose publier un discours renversant. Vraiment, les partisans canadiens-français imbus de l'esprit voltairien ne seront rassasiés que lorsqu'ils auront atteint leur but destructeur. Croirait-on qu'un pays aussi catholique que le nôtre, pays d'adoption de nos héroines du siècle dernier, les Jeanne Mance, les Marie de l'Incarnation, les Marguerite Bourgeois, croirait-on, dis-je, qu'un tel pays ait laissé passer sans mot dire des écrits aussi calomnieux, aussi pervers? Plus haut c'était contre les Jésuites, cette fois c'est contre les religieuses hospitalières, et ce qui pis est, cet ignoble discours prononcé à l'Assemblée Nationale a pour auteur une défroquée, Soeur Marie-Louise Jouet, ci-devant du couvent de Saint-Mandé près Vincennes.

Voici les sentiments qu'exprime sur ses anciennes compagnes cette ancienne religieuse devenue cabotine:

"MESSIEURS,

"Un sentiment également doux à exprimer et à entendre, m'amene aujourd'hui parmis vous, la reconnoissance; vous voyez en moi un de ces êtres infortunés, que l'injustice, ou la violence, ou l'avarice, ou un zéle souvent mal éclairé, excessif, prématuré, avoient précipité dans l'esclavage; j'ai presque dit dans le tombeau. Leur pitoyable sort, trop longtems oubliè, a enfin trouvé parmi vous des protecteurs sensibles, des défenseurs intrepides, des consolateurs bienfaisans, je suis une de celles qui ont le plus vivement ressenti les doux effets de votre humanité; aussi suis-je une de celles qui bénissent le plus cordialement cette Auguste Assemblée...

"On ne m'imputera pas sans doute, d'avoir, pour profiter de vos décrêts, suivi l'impulsion d'un caractere inconstant ou frivole; on me taxera encore moins de prétentions mondaines. Un corps flétri par ses solitudes, la douleur, la crainte; et plus que tout cela, par ses maux affreux que ressent un coeur à qui l'on a ravi la liberté, voilà les tristes restes d'une languissante vie que je rends à la société, voila la victime que votre sagesse a arrachée de la servitude, et que vous avez restituée à la vie. On me verra l'employer à la pratique des vertus sociales, bien compatibles avec celle du cloitre, à l'observation de vos sages maximes, à un respect le plus inviolable pour la constitution, la nation, la loi et le roi. Je jure ici de leur être fidelle: qu'il m'est doux de prononcer de serment dans le sanctuaire du patriotisme, des loix, de la liberté.
"Pour premiere preuve de ma ferme résolution à remplir strictement ce nouvel engagement, permettez que je vous dénonce les obstacles en tout genre qui ont apportés dans les cloitres à l'exécution de vos loix. Promesses, menaces, terreurs, affronts, pièges, séductions, moyens de tout genre, rien n'est oublié pour river les chaines dont vous avez voulu faciliter l'élargissement et la rupture. Prenez les mesures que vous suggerera votre prudence, pour arrêter les progrès d'aussi condamnables manoeuvres; ne souffrez pas que vos bienfaits soient retardés, méconnus, calomnies, achevez votre ouvrage, si votre fermeté vous a fait des ennemis, elle vous a concilié pour jamais l'admiration du peuple, tous les François sont vos amis".

De quoi se mêle la "Gazette de Québec"? Pourquoi étaler ici aux yeux du public, chez nous, au sein de notre pays foncièrement catholique pareille harangue, semblable flagornerie? N'aurait-elle pas mieux fait laisser digérer une aussi infâme diatribe par les esprits voltairiens d'outre-mer plutôt que de chercher à faire en terre canadienne française une aussi vile propagande?

o
o o

La Gazette et les Sociétés révolutionnaires

Le 10 juin suivant, autre délit. Il s'agit d'un échange de lettres révolutionnaires entre M. G. Jacquerye, secrétaire de l'union patriotique de la ville et châtellenie de Lille et MM. Stanhope et Benjamin Cooper, respectivement président et secrétaire de la société de la révolution de Londres. De part et d'autre abondent les félicitations pour le travail grandiose accompli. M. Jacquerye s'exprime ainsi à ses confrères anglo-saxons:

"Messieurs, en politique comme en philosophie, vous êtes les maîtres et les modèles de toute la terre".

La "Gazette", la France, l'Angleterre et l'esprit révolutionnaire

Et le président anglo-saxon ne voulant pas se laisser vaincre en politesse, de répondre:

"La France prend maintenant le dessus; l'Angleterre sera laissée en arrière si, poussée par l'exemple de la France, elle ne corrige pas des abus qui deviennent plus sensibles de jour en jour".

Beaux farceurs! Est-ce possible se moquer à ce point? Et les louanges excessives en faveur de la "liberté" et de la "révolution" sont loin de se terminer dans la "Gazette de Québec". On puise dans les journaux de Paris et de Londres de quoi contenter tous les goûts. Le 24 juin, c'est un extrait de la correspondance entre l'Assemblée Nationale de France, et la Société établie à Londres pour la commémoration de la Révolution heureuse en Angleterre (1788):

"Il est donc bien vrai qu'un nouveau jour eclaire enfin l'Europe! Portés sur les ailes de la Liberté, la Verité plane sur cette heureuse partie du monde. Partout son front radieux dissipe les tenebres de l'erreur et des prejugés et nous avançons vers le siecle des HOMMES. La voix de l'eternelle raison se fait entendre aux mortels, tout prestige est détruit, l'esprit de prevention s'anéantit, les PREJUGES même NATIONAUX disparoissent; elles tombent, ces barrieres que l'injustice des peuples et le Machiavelisme des cours avoient élevées entre les nations; toutes se rapprochent vers un contre (sic) commun de bienveillance et d'équité.

"...Sage Angleterre! Nation philosophe et magnanime, tu as respecté ton antique rivale dans sa lutte contre l'oppression, tu lui avois appris à briser les fers de l'aristocratie, tu mets le comble à la générosité, en lui tendant les bras! Jouis de ta gloire: La France Libre sent tout le prix de sa conduite: fruit de la réconnoissance la plus vraie, de l'estime la plus juste, son amitié t'est assurée, elle sera indissoluble; et tandis que les suppots du despotisme s'occuperont inutilement de prolonger les malheurs du monde, les deux nations fonderont leur prosperité en conspirant pour son bonheur. Quelle perspective! Quel plan! O Habitans de la terre... et ce plan n'est point illusoire".

Voilà la France et l'Angleterre éprises toutes deux d'une confiance mutuelle. De part et d'autre se sont garanties sur garanties de marcher la main dans la main et de travailler avec entente dans un même champ d'action, celui de l'indépendance, de la liberté, de la révolution.

o
o o

L'année 1791

Rien de nouveau sous le soleil avec l'année 1791 si ce n'est la continuation d'une véritable moisson de nouvelles et d'articles aussi révolutionnaires que l'année précédente. Les titres de ces articles le prouvent suffisamment et nous permettent de porter un jugement sur les intentions, secrètes ou avouées, de M. Samuel Neilson. Ci-dessous, quelques-uns de ces titres:

"Publication du décret de l'Assemblée Nationale"

"La grande charte qui abolit en France tous les genres de servitude et premier hommage rendu à l'Eternel par les Français libres"

"Destruction du monstre féodal en France" (20 janvier)

Le 29 août, édition spéciale de quatre page sur la "fuite du Roi"; le 6 octobre, "les progrès de l'esprit révolutionnaire en Pologne"; le 20 octobre, "Déclarations de quelques habitants des villes de Belfast et de Liverpool" qui exaltèrent la Révolution lors d'un banquet tenu dans chacune de ces villes, le 14 juillet 1791.

Enfin, le 29 décembre, la "Gazette de Québec" enfonce son dernier clou; elle reproduit la fameuse "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen", sanctionnée à Paris le 14 septembre de la même année. Vu son importance, à cause des nombreuses influences qu'elle a exercées chez nos esprits voltairiens de l'époque qui nous concerne (1760-1875), nous avons cru bon reproduire ce document qui, une fois de plus, mettra en évidence l'esprit révolutionnaire que Neilson veut implanter au pays.

Voici:

"Nouvelle Constitution Francoise,
telle
Qu'elle a été finallement décrétée par l'Assemblée Nationale,
et
Sanctionee par le Roi le 14 Septembre 1791"

"DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN"

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

"Les représentans du peuple français, constitués en Assemblee Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernemens, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivans de l'homme et du citoyen:

I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sureté, et la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes, que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentans, à la formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talens.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expedient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée anterieurement au delit, et légalement appliquée.

IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'a ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas necessaire pour s'assurer de la personne, doit être séverement reprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établie par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus precieux de l'homme: tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique: cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, non pour l'utilité particuliere de ceux auxquels elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux mêmes ou par leurs représentans, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII. Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, legalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité". (La Gazette de Québec: 29 décembre 1791) (1)

Neilson et la prise de la Bastille

La Révolution, comme nous le constatons tous, occupe dans les colonnes de la "Gazette de Québec" une place prépondérante. Aussi, Neilson qui n'a pu cacher jusqu'à présent, son penchant pour la libre-pensée et ses suppôts, ne peut laisser passer inaperçu le 14 juillet 1791. C'est par des paroles aimables et fleuries, par quelques vers ou plutôt par un tintamarre de vers qui finit par agacer, que l'auteur anonyme, après avoir invité les Français à se réjouir, s'écrie:

" . . . . . aujourd'hui la Bastille fut prise,
Aujourd'hui, de l'opprobe et de l'oppression,
Nous avons arraché la nation fletrie,
Et nous faisons serment de perdre tous la vie
Plutôt que de la voir retomber dans des fers

---

(1) Voir aussi ces dix-sept articles dans le journal 'Le Pays' édition du 9 juin 1870.

"Que nous avons brisés aux yeux de l'univers.
O mes concitoyens, ô mes amis, mes frères,
Que la joie en ce jour remplisse donc nos coeurs!
Nous ne les verrons plus ces monstres sanguinaires,
Assez et trop long-tems, heureux de nos malheurs,
S'engorger de notre substance,
Et de leurs déprédations
Etalant les amples moissons,
Effrayer nos regards des flambeaux de la France!
Ces vautours de l'état sont enfin expirants!"

o
o o

Apothéose du Patriarche de Ferney

Depuis longtemps, la Gazette semble avoir été plutôt sobre de Voltaire. Elle ne peut résister davantage aux remords d'une telle réticence. Est-ce possible faire chômer ainsi le Patriarche? Rassurez-vous. Dans un article intitulé, "Aux grands Hommes la Patrie Reconnaissante", l'édition du 15 septembre va de nouveau mettre notre homme à l'honneur. Suivant un décret de l'Assemblée Nationale de France, il doit y avoir une fête solennelle, lundi le 4 juillet, jour où les "RESTES DE VOLTAIRE" seront transportés solennellement de l'Abbaye de Scellières à Paris.

Bayet aurait certainement jubilé, et n'aurait pas manqué d'être l'organisateur en chef, eut-il vécu à cette date où son "grand homme" était l'objet d'aussi éclatantes démonstrations. En cette occurence, la Gazette ne fera pas défaut. Elle transmettra au public canadien-français, les échos de fêtes aussi grandioses, insérant en caractères spéciaux et bien en évidence le panneau-réclame que voisi:

"LES CENDRES DE VOLTAIRE Seront PORTEES sur un
CHAR Orné d'Allegories relatives au PROGRES DES ARTS
Et tiré par 4 chevaux blancs, couverts d'un drap
sur lequel seront brodées les enseignes Nationales.
Des Personnes Representant les MUSES suivront le Char,
Et plusieurs Petites Filles précederont la
STATUE qu'on se propose de lui ériger.
Le reste de la procession sera arrangé comme suit:
Un Détachement de Cavalerie avec des Trompettes.
Le Battaillion des Enfans.
La Députation des Colleges.
Une troupe de Musiciens.
Les Députations des Societés Patriotiques.

Cent quatre-vingt (sic) deputés des Sections.
Des Artistes, Gens, de Lettres, Academiciens,
Les 48 Juges.
Les Tribunaux et leurs Officiers.
Les Députés des Assemblées Electorales.
Une Deputation de l'Armée Parisienne.
Le Conseil Général de la Communauté
Les Ministres du Roi.
Les Députés du CORPS LEGISLATIF.
Des Musiciens.

L E C H A R .

Le Commissaire de la Transaction.
Des Tambours, Vétérans, Musiciens.
Un Groupe d'Artistes.
Une Députation du Théâtre.
Une troupe de Femmes habillées en blanc, avec des Couronnes sur la tête, des bandelieres blues (sic), et portant des guirlandes et des couronnes.
Un groupe de jeunes hommes portant des pavillons inscrits de SENTENCES CHOISIES DE VOLTAIRE.
Un Coeur de Musiciens chantant une ode à sa Mémoire.
Un Groupe d'ARTISTES entourant la STATUE DE VOLTAIRE faite par Mr. Houdon. La procession finira par un corps de Cavalerie, et passera par toutes les principales Rues de Paris".

Voilà comment la Révolution a honoré un de ses plus glorieux ancêtres. Oui, Voltaire, ancêtre de la Révolution! Quoiqu'il y ait du pour et du contre à ce sujet, ne craignons pas d'affirmer qu'il a puissamment contribué au renversement de l'Ancien Régime.

o
o o

Neilson et Pie VI

S'il est vrai qu'au Canada français l'ancienne constitution française trouve encore quelques adeptes, ce n'est "probablement" point la faute de Neilson, ce propagateur du venin de la médisance et de la calomnie sur le compte de ceux qui s'insurgent ouvertement et à bon droit contre la Révolution. La papauté est donc aussi victime des lignes diffamatoires du journal québécois. Pie VI a osé rappeler certains membres du clergé français au sentiment du devoir! "Crime énorme" que Neilson ne peut pardonner; aussi prêche-t-il l'indépendance à l'égard des directives du pape:

"Sa Sainteté Pie VI, qui refuse toujours de reconnoître l'autorité de l'Assemblée Nationale, a cependant eu recours au vieil expédient des anathèmes, et a lancé les foudres ecclésiastiques contre les prêtres renégats qui préférant d'écouter la voix de la raison aux ordres du souverain Pontif, ont prêté les sermens à la Constitution; mais comme la Cour de Rome n'est plus si formidable qu'elle étoit dans les tems où regnoit la superstition, on recevra ses fulminations de la vengeance céleste avec cette indifférence qu'elles méritent". (Gazette de Québec, 3 novembre 1791).

Infamie que cet entre-filet dédaigneux à l'adresse du chef de la chrétienté! Mais plus infâme encore ce silence de mort devant pareille algarade!

o
o o

La Gazette et la "Liberté"

Puis la "Gazette de Québec", dans sa même édition, 3 novembre, relève, d'un "hideux sourire", les progrès de la liberté à travers le monde. La "Liberté"! mot de passe quasi magique de nos esprits voltairiens! Neilson prend en pitié le sort de ce malheureux peuple espagnol que "dégrade un esclavage civil et religieux". Il reproduit une lettre de Condorcet à l'adresse d'une des principales têtes révolutionnaires d'Angleterre, le Docteur Priestley de Londres. L'Allemagne fait également sa part dans ce mouvement de révolte mondial; d'après le journal, une brochure libertine écrite en langue allemande y est en vogue. Enfin, l'Angleterre ne tient pas rester en arrière sur une question d'aussi grande envergure. Dans une assemblée monstre tenue le 20 août 1791, à Thatched House Tavern, en faveur de cette déesse à l'ordre du jour, "DAME LA LIBERTE", les membres votèrent à l'unanimité une adresse de félicitation en l'honneur de la Révolution française:

"Comme Anglais, est-il écrit, nous nous réjouissons aussi, parce que nous sommes immédiatement intéressés dans la Révolution française... Nous sommes accablés d'une dette nationale dont le fardeau est excessif, de taxes, et d'une administration dispendieuse au delà de celles de tout autre peuple au monde. Nous avons aussi un grand nombre de pauvres; et nous tenons que l'obligation morale de pour-

voir au soutien de la vieillesse, de l'enfance et de la pauvreté, est beaucoup supérieure à celle de subvenir aux prétendus besoins de l'extravagance de la Cour, de l'ambition et de l'intrigue (sic).

"Nous croyons qu'on ne peut produire d'exemple, qu'En Angleterre, de sept millions d'habitans, qui ne sont guère plus d'un million de familles, payant annuellement dix-sept millions de Taxes...

"Nous disons et nous répétons: Que la révolution Françoise procure au monde entier l'occasion de promouvoir le bonheur général du Genre-humain dont tous les bons citoyens doivent se réjouir; Et qu'en outre elle offre à ce pais l'occasion de réduire se (sic) taxes énormes.

"Voilà nos objets, et nous les poursuivons".

o
o o

VOLTE-FACE de NEILSON (1792)

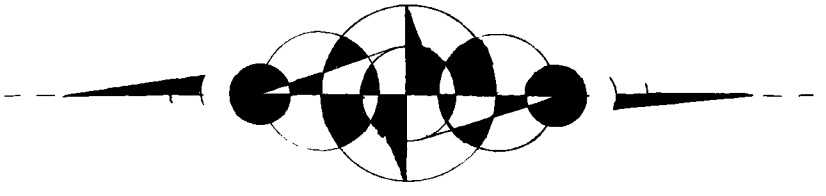
L'année 1792 marque un tournant dans la "Gazette de Québec". Neilson semble fatigué de cette question chérie entre toutes, la Révolution. Est-ce volontaire chez lui ou pur hasard? Fait certain, c'est que jusqu'à date, propagatrice des idées voltairiennes, des idées révolutionnaires les plus avancées, la Gazette, serait-ce l'effet de ses trop nombreuses échauffourées, tourne casaque. Elle montre le revers de la médaille, attaque d'une main audacieuse l'arche sainte de la "Liberté" par de larges extraits d'une littérature contre-révolutionnaire, se résignant à boire ainsi sa propre condamnation.

Comment expliquer un tel revirement chez M. Samuel Neilson? Deux causes que nous donnons ici succinctement: la mort de Louis XVI et la tension devenue plus serrée entre la France et l'Angleterre, tension qui aboutit à un conflit antagoniste entre ces deux vieux amis d'hier.

La Déesse Liberté reçoit encore les hommages des Français mais non plus ceux des anglo-saxons. L'exécution du 21 janvier 1793, la guerre déclarée entre la France et l'Angleterre au début de cette même année étaient plutôt de mise à faire ouvrir les yeux à notre élément canadien-français. On commençait, un peu tard peut-être, à réaliser où pouvait

mener ces mouvements révolutifs, cet esprit libertin, cette philosophie des encyclopédistes.

La Gazette se décide donc à changer de parti. Quoiqu'il en soit de cette volte-face, il faut avouer que cette semence voltairienne qu'elle a répandue en terre canadienne a par trop influencé notre population dans cette dernière moitié du XVIIIe siècle. L'esprit libertin de ces jeunes écrivains amateurs qui s'inquiètent de devenir savants (1778), nos révoltés de 1837 et de 1838, et cette association de jeunes Montréalais à esprit voltairien connue sous le nom de l' Institut Canadien seront une preuve nouvelle et des plus palpables, des fruits, des effets d'une littérature aussi malsaine que le fut celle de la "Gazette de Québec" pendant les quelque trente premières années de son existence, et aussi celle de ses consoeurs que nous aurons à vous présenter dans la suite.



DEUXIEME PARTIE

VOLTAIRE ET LA GAZETTE LITTERAIRE DE MONTREAL

(1778-1779)

La Gazette du Commerce et Littéraire de Montréal"

Bref historique (1778-1779)

S'il est un journal qui a travaillé sans relâche à la glorification de Voltaire, et qui malheureusement a que trop réussi à mettre cet homme en évidence et à lui faire exercer une bien triste influence au sein même de notre jeunesse canadienne française, c'est bien la "Gazette du Commerce et Littéraire de Montréal".

Qu'est donc ce périodique sinon l'organe officiel de ce groupe de jeunes écrivains montréalais, plutôt amateurs qu'érudits bien entendu, et qui s'inquiètent, selon leur expression, de devenir savants. Cet organe ouvre toutes grandes les pages de son hebdomadaire à des compatriotes moins expérimentés, les invitant à se disputer, à se quereller devant le public, croyant atteindre par là l'objectif en vue: LA SCIENCE! Invitation à la "dispute", à la "querelle"! entendez bien. Déjà, l'on respire cette atmosphère saturée de libéralisme du XVIIIe siècle, où Voltaire et les encyclopédistes faisaient retentir, ici et là, eux aussi, leurs cris de révolte dont la répercussion se fit sentir jusqu'au-delà des mers.

La politique n'étant pas encore à cette époque matière à discussion, le commerce étant chose plutôt prosaique, il appartient donc à la littérature seule, sous toutes ses for-

mes, graves ou futiles, de couvrir les pages de la Gazette. Rien d'étonnant qu'après quelques semaines d'existence, ce papier-nouvelles laissa tomber la première partie de son titre, et s'appela la "Gazette Littéraire" tout court.

Avant d'en feuilleter les pages il convient de faire connaître et son imprimeur, et son éditeur. La connaissance intime de ces individus nous mettra en garde, et nous permettra de découvrir plus facilement, quel genre d'idées peuvent bien répandre des gens épris d'un système de doctrines à la façon des Voltaire et des Rousseau.

o
o o

Fleury Mesplet

Fleury Mesplet naquit à Paris, dans la paroisse de St-Nisier, diocèse de Lyon, en France, vers l'an 1735. Son père s'appelait Jean-Baptiste. Jeune encore, il fut imbu des idées républicaines qui prévalaient alors en France, lesquelles idées, étaient considérées comme un remède efficace aux maux de l'époque, par suite d'un gouvernement plus ou moins effectif. L'influence du milieu fera donc de Mesplet, non seulement un républicain, mais un favori frénétique de la libre pensée.

En 1765, il épousa Marie Mirabeau, jeune fille de 18 ans, qui, bien que jeune, se montra l'épouse fidèle durant toute la vie tracassière de son mari. Huit ans après son mariage, Mesplet mécontent du mouvement politique et commercial existant alors en France, voulut tenter fortune ailleurs. L'inefficacité du gouvernement de Louis XVI était telle, que la France fut sur le point de la banqueroute; les lois concernant les taxes devinrent si oppressives que le gagne-pain de l'ouvrier fut chose des plus difficiles à réaliser. C'est ce qui décida Mesplet d'émigrer.

En 1773, il se rendit à Londres où il s'installa près

ne les Canadiens-français. Benjamin Franklin, roué diplomate, Samuel Chase du Maryland et Charles Carroll, catholique romain bien connu, furent choisis et revêtus des pouvoirs nécessaires à leur mission. Sur les instructions du Congrès, issues en février 1776, il fut résolu qu'un imprimeur les accompagnerait avec mandat spécial de jeter les bases nécessaires à l'établissement d'un journal dans la Nouvelle-France. Belle aubaine pour Mesplet qui fut choisi à l'unanimité:

"RESOLVED"

"Monsieur Mesplet, printer, be engaged to go to Canada, and there set up his press and carry on the printing business, and the Congress engaged to defray the expense of transporting him, his family and printing utensils to Canada, and will moreover pay him the sum of 200 dollars". (1)

Mesplet à Montréal

Les délégués quittèrent Philadelphie le 20 mars 1776, et n'atteignirent Montréal que le 29 avril suivant. Prévoyant l'inutilité de leurs efforts, et considérant le mauvais tournant des affaires, Franklin, reprit le chemin de son pays, le 11 mai de la même année; Chase et Carroll suivirent quelque quinze jours plus tard. Tous trois, abandonnèrent ainsi leur poste, laissant l'imprimeur seul avec ses presses, sans ouvrage et sans le sou.

C'est alors que Mesplet décida la fondation de la "Gazette Littéraire de Montréal" dont il établit les ateliers "près le Marché" rue St-Paul. Comme à Philadelphie, "Dame mauvaise fortune" l'obligera, le 18 juin suivant, à fermer une autre fois ses portes. Lui-même, avec sa suite, sera arrêté quelques jours plus tard, comme étant sympathique aux rebels.

---

(1) Journals of Continental Congress", 26 février 1776.

Remis en liberté après vingt-six jours de détention, il s'engagea activement dans l'impression d'ouvrages de toutes sortes, d'ouvrages religieux même, non pas tant, évidemment, de ce qu'il brûlait de dévotion que par suite de la nécessité où il se trouvait de refaire sa fortune. Il fit même davantage. Les autorités du Séminaire de Montréal avaient importé, de France, bon nombre de livres pieux. Mesplet, accepta de les mettre en vente. En présentant ces ouvrages au public, les prêtres du Séminaire avaient pour but de combattre les tendances matérialistes du temps, comme l'indiquent si bien les différents titres d'ouvrages qui suivent:

"Dictionnaire Anti-Philosophique" (2 vol. Paris, 1775),
"Dialogue tiré du Dictionnaire Anti-Philosophique",
"L'autorité des livres du Nouveau Testament",
"Réponse critique à plusieurs difficultés",
"Dictionnaire de la Religion", etc...

Plusieurs de ces livres, seront même annoncés dans la "Gazette littéraire". Pure question d'argent toujours!

En 1777, Mesplet imprima son premier Almanach Encyclopédique. L'année suivante, son second, apportant néanmoins quelque modification dans le titre, passant de l' "Almanach encyclopédique" à l' "Almanach curieux et intéressant", puis "La semaine Sainte", et enfin, la réimpression de l' "Abrégé des règles de la versification française". (Société Royale du Canada, 1906, p. 226).

o
o o

La "Gazette Littéraire de Montréal" et Mesplet (1778-1779)

Mais l'oeuvre la plus importante de Mesplet est sans contredit "La Gazette du Commerce et Littéraire de Montréal" (1778-1779), qui, par suite de son indifférence aux questions

relatives au commerce, voire même à la politique, ne conservera, dans la suite, comme titre, que celui de "La Gazette Littéraire de Montréal". Cette nouvelle dénomination montre bien le nouveau-né de Mesplet se délectant avant tout de problèmes d'ordre plutôt littéraire et philosophique que commercial. La critique littéraire, le plus souvent terne, et se traînant sur des essais parfois peu intéressants, s'étale cependant avec complaisance dans les colonnes de la Gazette. La verge de Boileau, tour à tour molle ou cinglante, est surtout maniée par un collaborateur assidu qui signe "Le SPECTATEUR Tranquille", et qui n'est autre que ce Valentin Jautard, avocat, venu lui aussi de France vers 1768, principal écrivain de la Gazette, emprisonné plus tard, en 1779, avec Fleury Mesplet, pour avoir trop librement fustigé les juges et le gouvernement. Jautard était sans doute écrivain habile; très souvent il remplissait, presqu'à lui seul, les pages de la Gazette, de ses nombreux articles.

Le choix de Jautard comme aide-de-camp de Mesplet, ne fut cependant pas des plus heureux; ce copain oubliait trop vite les promesses de l'imprimeur, d'écarter tout ce qui pourrait porter ombrage au gouvernement et à la religion:

Promesse de l'imprimeur

> "Restraint aux différents avis que les négocians et autres voudront y insérer aux affaires du commerce et à la littérature, j'aurai soin d'écarter tout ce qui pourrait porter ombrage au gouvernement et à la religion. Il n'y sera même fait aucune mention des affaires présentes". (1)

Revers de l'imprimeur

Par suite de la non conformité de Jautard à cette promesse, Guy Carleton enjoignit à Mesplet l'ordre de quitter la province avant le 15 septembre. Mesplet fera agir ses amis qui décideront de pétitionner en sa faveur auprès du gouverneur. Voici le texte de cette pétition:

---

(1) Lettre de Mesplet à Guy Carleton. Société Royale, 1906, p. 236.

"A Son Excellence Guy Carleton Chevalier de tres honorable ordre du Bain Capitaine General et Gouverneur en chef de la Province de Quebec General et Commandant en chef des forces de Sa Majesté dans laditte Province et Frontieres d'icelle etc.

Pétition en faveur de Mesplet

Nous Soussignés, Citoyens de Montreal representons humblement a Votre Excellence la mortification que nous cause le depart de sieur Fleury Mesplet Imprimeur de Cette Ville l'ordre a lui donné verbalement par le General P... de Vuider la Province Sous trois mois nous a Surpris; la conduite qu'il a tenu depuis son arrivé en ce pays la regularité de ses moeurs paraissait nous assurer de le conserver plus long temps et devoir le mettre a l'abri d'une telle disgrace. S'il est des raisons d'Etat qui ne soient parvenues a notre connaissance nous ne disons riens mais il est notre Contitoyen, Continuellement sous nos yeux nous sommes temoins de toutes ses demarches et nous ne scaurions lui faire aucun reproche son zele pour procurer de l'instruction et de l'amusement en donnant un papier periodique nous marque un bon patriote La loi qu'il s'est imposé de ne traiter de matieres qui ne regardent ni l'Etat ni la religion nous prouve sa delicatesse nous n'y voyons que des Instructions pour le jeunes gens et du plaisir pour tous, Nous supplions Votre Excellence d'avoir egard a notre tres humble representation et d'etre persuadé que si Fleury Mesplet eut a notre connaissance donné lieu a cette traitement nous regretterions à la verité un homme aussi utile mais n'envisageant pas l'utilité et agrement que peut nous procurer la presse nous nous trairions. Que n'aurions-nous pas a reprocher, Si un de nos Citoyens souffrait une exportation onérouse faute par nous de ne par rendre hommage a la Verité--Longueuil, P. Vallé, Dumax, Lacroix Neveu Sevestre, St.Ours, D. Carignan, Meziere, St George Dupré, I.G. Pillet, foucher, Perinaut, Jn. Delisle, Lambert St Omer Lemoine, Jn. Berret, Londireaux, Jn. Vienne Fs. Le Guay Bomer Lafontaine C. Latour Bonnefois, Larthique"(1).

Sur les entrefaites, Haldimand succéda à Guy Carleton. Ayant à régler le démêlé, il autorisa Mesplet à continuer son travail dans la Nouvelle France, moyennant deux conditions, savoir: prêter le serment d'allégeance, puis soumettre tous les articles de son journal à un inspecteur choisi par le gouvernement. Ci-dessous le texte de Haldimand en réponse à la requête faite en faveur de Mesplet:

Montreal the 24th August 1778

Réponse de Haldimand

"Whereas an order has been given to F Mesplet Printer, lately settled in Montreal, and all such persons as were with him concerned forbidding him and them to Exercise the trade of Printing, and directing that he and they

---

(1) Société Royale, 1906, page 238

should, before the 15th day of September next Ensuing Quit the Province, But several respectable persons of the said place having since appeared to the character of the said F. Mesplet and he become responsible for his good conduct in future, His Excellency the Commander in Chief is therefore induced to suspend for the present, the above said order, and hereby permits the said F. Mesplet to carry on his business of Printing, or any other lawfull occupation, on condition that he & his associates take the oaths of Allegiance before His Majesty's Honorable Judge of the Court of Common Pleas of this place within two days from the date hereof, a Certificate whereof He must produce to the Commanding Officer of the Troops in the District. And that he submit without fail or reserve whatever he shall print or cause to be printed during the present Rebellion of the Neighbouring Colonies, to the inspection of such person as by His Excellency shall be appointed for that purpose, and that he on no account pretend to print any thing which shall not first be so inspected, nor anything which such inspection shall signify his disapprobation of upon pain of having the aforesaid order for him the said F. Musplet Printer, to quit the Province put immediately in force, which order is to by by him considered as not revoked, only suspended. but nevertheless as long as he shall demean himself soberly and as a good subject of His Majesty to be of no effect whatsoever, This order to remain in the hands of Brig^{r} Powell, or officer Commanding for the time being in Montrea.

By His Excellency's Command

(Signed) E.P.

(Société Royale, 1906, p. 239).

M. Gordon Censeur de la Gazette Littéraire de Montréal"

Le premier censeur des articles de la "Gazette littéraire" fut un M. Gordon qui dut partir quelques temps après pour l'Angleterre. N'ayant point été remplacé les choses allèrent, dans la suite, de mal en pis, et de nouveau le journal tomba sous la censure du gouvernement.

Le 28 septembre, le gouverneur Haldimand dut écrire à M. Crémahé la lettre suivante:

"Mr. Cramahé,

Haldimand à Cramahé

"Your letters of the 21st and 24th are received . . . . . .
I have observed several improper things published in our Gazette, particularly in the last, an account of Associations in Ireland, which I think at these times ought not to be published. I must beg therefore that some step be taken to prevent it in future, as Mr. Gordon is gone to England somebody should be appointed in his room to inspect the Paper . . . . . .

I am Sir, etc.... F. H.

(Sorel the 28th, September 1778, Collection Haldimand, Archives d'Ottawa)

Quelques jours plus tard M. Cramahé répondait au gouverneur Haldimand:

"To Govornor Haldimand,

"I received your Letter 28th September . . . . . .
. . . . . .

Cramahé à Haldimand

Our printer has some Penchant to the popular cause, and when he gets a cup too much, which is not seldom, his zeal increases. I have cautioned him two or three times since your departure, and shall, until you can find a proper Person to inspect his Press, desire him to lay before me whatever he intends to publish. (1)

Mr. Cramahé.

1st Oct 1778

La Gazette littéraire est donc épiée, suspectée, et mise sous étroite surveillance.

o
o o

Société littéraire connue sous le nom d'Académie

Autour du "SPECTATEUR Tranquille" viennent se grouper des disciples, de jeunes écrivains, parmi lesquels, le plus empressé, le plus soumis jusqu'au jour d'une révolte et d'une rupture retentissante, fut un québecquois connu dans le monde des lettres sous le nom de "CANADIEN Curieux".

L'usage de ne jamais signer son propre nom dans les journaux de ce temps, nous empêche de bien connaître la physionomie de ces écrivains de 1778, et d'attribuer avec sûreté et précision les articles en prose ou en vers qu'ils livrent au public. Nous savons pourtant, et il est assez facile de l'apercevoir en lisant la "Gazette littéraire", que le groupe des rédacteurs montréalais se composait de Canadiens et de quelques Français qui étaient établis au pays. Jautard, nous l'avons dit, était lui-même né en France, tout comme Fleury Mesplet.

Ces intellectuels avaient voulu mettre en commun leurs efforts et leurs talents, et ils formèrent à Montréal une

---

(1)(Archives publiques du Canada: Collection Haldimand, Séries B. Vol. 95, p. 53).

société littéraire, à laquelle ils donnèrent solennellement le nom d'Académie; et plusieurs d'entre eux, quand ils signaient leurs articles, ne manquaient pas d'ajouter à leur pseudonyme: "Membre de l'Académie".

La "Gazette Littéraire" organe de cette nouvelle Académie

C'est par la "Gazette littéraire", qui fut son organe, que cette académie révéla au monde son existence. Sa fortune fut-elle considérable et prolongée, nous ne savons. On l'appelait volontiers à cette époque l' "Académie naissante de Montréal", jusqu'à ce qu'un malin, dans un des derniers numéros de la Gazette, étonné de constater l'inactivité croissante et l'apathie dont semblaient coupables les académiciens, s'avisa d'adresser une épitre à l' "Académie naissante et en apparence mourante de Montréal":

> "A l'Académie naissante & en apparence mourante,
> "Vous voilà Corps respectable anéanti, aucun de vos Membres n'agissent, & la paralisie occupe votre Corps entier. Qu'étoit-il besoin de faire tant de parade? . . . . . Je m'attends à quelque réponse peut-être désagréable, mais au moins pourrai-je me vanter d'avoir réveillé le chat qui dort; j'en serai quite pour quelque coup de pate; mais mon chien veille quand je dors". (1)
>
> VELCRIOUL
>
> De l'Assomption, le 16 avril 1779.

o
o o

La "Gazette Littéraire" et Voltaire

Cette Académie, écrit Monseigneur Camille Roy, ne tarda pas, d'ailleurs, à se créer d'irréconciliables ennemis. Elle professait pour Voltaire, qui mourut justement en 1778, une admiration qui ne pouvait être partagée par tous. C'est même à l'occasion de certaines attaques portées contre lui dans la "Gazette littéraire", que l'Académie entra en scène pour venger "cet homme unique dont la mort a plongé toute la République des Lettres dans une consternation que la suite des

---

(1) "Gazette littéraire", 21 avril 1779.

temps ne modèrera jamais" (1).

Il ne faut pas être surpris du culte que certaines gens professaient alors pour Voltaire. L'on se rappelle que dès les débuts de l'imprimerie à Québec des poésies écrites par lui avaient vu le jour dans la "Gazette de Québec". Aussi verra-t-on nombre de partisans de cet écrivain sceptique voler à sa défence dans la "Gazette littéraire de Montréal".

o
o o

Voyage à travers la "Gazette Littéraire de Montréal"

Parcourons maintenant les pages de ladite "Gazette littéraire". Qu'y trouvons-nous? Eh bien, oui! des attaques contre la religion, contre l'autorité constituée, et nombre d'articles sur Voltaire. Cela ne doit surprendre personne. Des personnages comme Mesplet, Jautard, épris des doctrines philosophiques du grand siècle des libres-penseurs, et surtout de celles qui s'attaquent à la religion, entichés, autrement dit, des opinions du Patriarche de Ferney et des encyclopédistes du XVIIIe siècle, ne pouvaient suivre un programme farci d'idées libérales et révolutionnaires, sans exercer, évidemment, quelque triste influence sur ces jeunes écrivains de la Gazette.

On lit pourtant, au début, dans une lettre adressée aux citoyens de la ville et du District de Montréal:

Programme de Mesplet

> "J'insererai dans le susdit Papier ou Gazette, tout ce qu'il plaira à un ou plusieurs me communiquer, pourvu qu'il ne soit fait mention de la Religion, du Gouvernement ou de nouvelles touchant les affaires présentes, à moins que je ne fus autorisé du Gouvernement; mon intention étant de me restraindre dans ce qui regarde les Avertissemens, affaires de Commerce & de Littérature".

Rien qui soit opposé à la "Religion"! au "Gouvernement"! Programme magnifique, mais à idéal trop élevé, et aux fruits trop sains, pour un esprit aussi malsain que celui de Mesplet.

---

(1) Le "Bien Public", 10 mars 1938: Conférence de l'Abbé Tessier sur "La vie des Canadiens vers mil huit cent".

Premiers numéros

Dès les premiers numéros, nous dit encore l'abbé Camille Roy dans "Nos Origines Littéraires", de vives altercations s'engagent sur des problèmes d'importance secondaire; par exemple, sur les modes auxquelles s'assujettissent les femmes, sur la manière dont elles se coiffent et "construisent sur leur tête avec des cheveux étrangers, des dentelles et des rubans, un édifice deux fois autant élevé que la hauteur de leur visage", sur l'utilité du silence, sur les dangers de l'indiscrétion, sur la grammaire et sur le style. Les collaborateurs se corrigent, se critiquent et se houspillent les uns les autres; ils n'écrivent pas tous d'une façon très correcte; quelques-uns seraient sans doute aujourd'hui de chauds partisans de la réforme de l'orthographe et de la syntaxe; ils aiguisent avec malice la pointe de leur ironie; et ils font, en vérité, de la "Gazette littéraire", un journal à la fois vivant, spirituel et léger.

La note grave pourtant n'y manque pas, et l'on pose dès le deuxième numéro (1), les questions d'importance capitale, et encore si actuelles, de l'éducation, des méthodes agricoles, de la coupe du bois et de la destruction imprévoyante des forêts.

Voltaire au programme

C'est au quatrième numéro que le nom de Voltaire apparaît pour la première fois dans ledit journal. Fidèle admirateur des Poètes parmi lesquels il n'omet pas de mentionner le "Patriarche de Ferney", le "VRAI AMI DU VRAI" s'attaque à l' "Auteur de la Critique" des modes, reconnaissant son incompétence en ce qui concerne l'art difficile de la poésie:

Les admirateurs de la première heure

> "... je vous défends d'écrire en Prose, ou écrivez mieux. Je ne crains pas qu'il vous arrive d'avantage d'écrire en Vers: car j'ai présenté votre Chef-d'Oeuvre à Apollon, & il m'a assuré ne vous avoir jamais vu ni connu;

---

(1) La "Gazette Littéraire", 10 juin 1778.

irrité de votre hardiesse, il a déclaré que vous ne seriez jamais reçu à la Cour: A défendu aux neuf Soeurs de vous inspirer, a commandé à Pegase de vous présenter sa croupe, a posé sentinelle au bord de l'Hypocrene, Horace & Boileau, a mis le Mont Parnasse sous la garde de Corneille, Racine, Rousseau, Crebillon; & VOLTAIRE, Grecourt, Greffet, ont été apointés pour construire les fortifications nécessaires pour empêcher aucun profane d'approcher le Mont sacré. Ainsi ne vous y fiez pas". (1)

LE VRAI AMI DU VRAI

Un peu plus loin, au même numéro, le "SPECTATEUR Tranquille" partage l'opinion d'un jeune écolier qui énumère les causes de l'ignorance des jeunes gens d'alors, et qui ne manque pas l'occasion d'y glisser le nom de Voltaire:

"Combien de causes à cette ignorance", me dit, il y a peu de jours un jeune écolier qui a du bon sens. "Nous sommes restreint à lire nos Rudimens & nos dictionnaires qui ne nous montrent que le Latin, on ne corrige jamais nos fautes en Français, nous ne sommes occupés que des Auteurs Latins & de leur Orthographe; aucun de nous ne connoit Restaut, Danet pour la Langue Française, le Roi VOLTAIRE, les décisions de l'Académie..."

Dans le numéro du 12 août suivant, notre éditeur ne peut se désister d'affirmer que "la Henriade de Voltaire l'enchante". C'est pour lui un besoin de dévoiler l'admiration qu'il a du "grand poète" du siècle des encyclopédistes.

Un ennemi

"MOI, UN"

Un opposant s'amène cependant:

"MOI, UN", s'adressant à ce dévot de Voltaire, affirme, dans sa lettre datée du 26 juin, qu'il est très inutile de connaître les Restaut, Danet, le Roi VOLTAIRE. Ce qui importe pour la jeunesse c'est qu'elle puisse écrire comme elle parle, et qu'elle lise ce qu'elle écrit. Plus loin, il ajoute:

"Malheur à eux s'ils connaissoient Rousseau; la lecture de la Nouvelle Héloise, les épigrammes & autres pièces les rendroit aussi mauvais que lui... Ils deviendront assez curieux pour lire 'VOLTAIRE' ".

Puis, que penser de la tirade suivante et toujours du même?

---

(1) La "Gazette littéraire", 24 juin 1778.

" 'VOLTAIRE' ... le plus sçavant de notre siècle... mais le plus impie; le plus scélerat le moins honnête-homme, ses Oeuvres en général ne peuvent que faire naître ou nourrir les passions, elles tendent ou à la destruction des Etats ou à l'extinction de la Religion: n'eut-il pas mieux valu pour lui & pour bien d'autres qu'il fut ignorant?" ("Gazette littéraire", 1er juillet 1778).

o
o o

Dialogue entre M. de Voltaire et son Valet de Chambre

C'est surtout au seizième numéro que commencent les nombreux articles sur le "grand philosophe" du XVIIIe siècle. Le 16 septembre 1778, nous lisons en effet, en première page et en gros titre s'il-vous-plaît:

"DIALOGUE PREMIER tiré du Dictionnaire Anti-Philosophique, entre M. de VOLTAIRE & son Valet-de-Chambre; sous le nom de l'abbé Bazin, que Voltaire a emprunté en publiant la Philosophie de l'Histoire".

Le premier paragraphe de l'article nous dit:

"L'Abbé Bazin, ou celui qui a pris son nom pour publier la sage Philosophie de l'Histoire & le pieux Dictionnaire Philosophique, n'aime pas qu'on releve ses erreurs. Il a été sur-tout fort sensible aux dernieres critiques qu'on a faites de ces deux Ouvrages si chrétiens & si honnêtes. Son premier mouvement fut de verser sur ses téméraires Censeurs toute la lie de la colere. Le nommé Dubois, son Valet-de-Chambre, son Confident & son Secretaire, fit de vains efforts pour le ramener a la douceur. Enfin las d'écrire des attrocités, il lui tint ce discours"

Remarquons les expressions "Sage Philosophie de l'Histoire", "pieux Dictionnaire Philosophique", "ces deux Ouvrages si chrétiens et si honnêtes". C'est à faire rire... L'auteur manie, avec un assez bon goût, l'ironie socratique si bien caractérisée dans ce dialogue. Contentons-nous de résumer, et faisons ressortir aussi le caractère de l' "ABBE BAZIN" tel que l'auteur a bien voulu nous le présenter. Il ne tardera pas de reconnaître le "Grand Homme" de Bayet. (1)

L' "ABBE BAZIN", homme coléreux et esprit assez mal équilibré, ne ménage pas ses épithètes: "marauds", "croquans", "scélérat", "menteurs" etc...

---

(1) Condamin Albert, S.J.: Le "GRAND HOMME" de M. Albert Bayet, (1936).

Antipathies de l' "ABBE BAZIN envers l'auteur du Dictionnaire Anti-Philosophique

Il en veut naturellement à l'auteur du Dictionnaire Anti-Philosophique:

> "Pouvois-je m'empêcher de donner quelques marques de souvenir à l'Auteur du Dictionnaire Anti-Philosophique"?

Il ne peut se résoudre à désavouer son Dictionnaire Philosophique, ce que lui a suggéré son serviteur pour combattre plus efficacement cet "Auteur", donnant pour raison "qu'on ne croit même plus à ses désaveux". Aussi, pour arriver à ses fins, tente-t-il de se servir du nom de Dubois. Celui-ci s'y refuse et avec raison, par crainte de subir le sort des "Deux jeunes libertins" condamnés au feu en 1766, et celui du "Dictionnaire philosophique" jeté dans le bûcher par ordre du Parlement.

Le serviteur ne peut calmer son maître dont le ressentiment augmente à vue d'oeil, et qui revient sans cesse à la charge contre ce même adversaire toujours, l'Auteur du "Dictionnaire Anti-Philosophique". Il ne peut dissimuler ses tactiques infâmes et pleines de fourberie qu'il emploie dans la composition d'une satire contre lui:

> "Il faut toujours dire des injures; & à force d'en vomir il y en a quelqu'une qui peut avoir son application".

Puis il rappelle celles invoquées contre Pompignan, Fréron, ayant soin d'ajouter:

> "Mais, quand on en veut à quelqu'un, il faut bien lui reprocher ses petites fautes, & s'il n'en a pas, il faut bien en trouver. La calomnie ne blesse pas d'abord mais il en reste toujours quelque cicatrice".

Morale des plus commodes et qui par degré ne manque pas de porter fruit chez le valet:

Le Valet pour un instant vaincu

> "... je vois que la fiction est bonne dans tous les cas, & pour l'attaque et pour la défense. Me voilà parfaitement convertu & prêt à écrire tout ce que vous voudrez me dicter contre vos ennemis, qui, entre nous, ne sont pas en petit nombre".

Voilà l'influence du maître sur le serviteur, image de celle que voltaire exerce sur la Société, image aussi de celle qu'exercera la "Gazette littéraire" sur notre jeunesse canadienne française dans les feuilles qui suivront.

Mais Dubois se ressaisit vite de cette faiblesse; malgré les observations qu'il fait à son maître, savoir: qu'il vaudrait mieux ne rien produire que d'enfanter toujours la même chose, que ses brochures ne sont plus que du radotage, que plus ses critiques s'élèvent plus l'enthousiasme pour lui baisse, l'Abbé veut quand même faire publier une parodie impie de plusieurs morceaux de Livres saints intitulée "LE TAUREAU BLANC". L'appât du gain le dévore:

> "Si elle n'augmente pas ma réputation, elle ne fera pas tort à ma bourse".

Le public bien pensant a beau être fatigué de la plume du maître,

> "quoi! cet homme n'est pas encore las de voler le public. Ne cessera-t-il de repeter les mêmes blasphêmes, les mêmes calomnies, les mêmes erreurs? N'est-il pas temps qu'on lui arrache la plume, puisqu'il ne veut pas la quitter?"

il veut quand même gagner son point:

> "... laisse-moi publier le 'TAUREAU BLANC' puis je quitterai la plume".

Et pour se mettre à l'abri de la censure à cause des blasphêmes les plus hardis que contient cette oeuvre impie, il songe à la faire paraître sous le nom de Dom Calmet imitant en cela les "Questions de Zapata" parues sous celui du Docteur Tamponet. Infamie! c'est ainsi qu'il plaisante, sur des questions d'aussi grande importance! Peu importe la réputation d'autrui pouvu que la sienne soit sauvegardée. Beau railleur!

Le railleur

> "On sait que je suis en possession de m'amuser de tout & de me railler de tout. Comme je n'ai point de système à faire valoir, attendu que je n'en ai jamais suivi aucun, on croit que mes écrits doivent être sans conséquence. Christianisme, Déisme, Matérialisme, Socialisme, tout est bon pour moi, ou tout est indifférend pour moi... et riant de tout, on ne fait plus attention à ce que je dis mais seulement à la manière dont je le dis. Il y a cinquante ans que j'ai le droit de me donner la comédie à moi-même & de la donner aux autres".

Le fin renard

L' "ABBE BAZIN" emploie ensuite la ruse. Il feint d'être malade pour s'attirer les sympathies du public:

"Le Français est compatissant, quoique je l'aie peint quelquefois comme barbare. On dira aux Magistrats acharnés contre moi: 'pourquoi voudriez-vous molester cet homme là, il est au bord de son tombeau; il ne peut faire ni bien ni mal. Il a vécu dans les orages, laissez-le mourir en paix; & moyennant cette belle exhortation, j'écrirai tranquillement tout ce que je voudrai' ".

Pour finir, il ose dire à son valet que le "comble de la finesse est d'affecter de n'en avoir point du tout, et que c'est ce qu'il a fait toute sa vie". Le serviteur veut intervenir prônant la loi de la conscience... Hélas! il a touché la corde sensible. Le maître de s'en moquer:

"La conscience! tu vas me faire pamer de rire. Est-ce que tu en as toi?"

Scission entre Maître et Valet

C'en est assez pour amener rupture complète entre maître et valet. Ce dernier offre, "pour toujours", ses adieux à l' "Abbé Bazin" prétextant qu'il en a assez pour "ne vouloir vivre avec ceux qui n'en ont point du tout".

Dusse-t-il en être ainsi de tous ceux qui ont subi quelque influence voltairienne! Dussent-ils reconnaître leur erreur et rompre définitivement et "pour toujours" avec ce maître de la pensée voltairienne, bref, avec Voltaire lui-même.

o
o o

Critique des oeuvres de Voltaire

Vient ensuite une série d'articles sur Voltaire, les uns favorables, les autres défavorables, suivant les auteurs. Le premier est intitulé comme suit:

"VOLTAIRE: Analyse fidèle de ses Ouvrages, & de l'esprit qui le lui a dictés" ("Gazette littéraire", 30 septembre 1778).

Cette critique des oeuvres de Voltaire semble des plus justifiables.

"Ce poete étoit l'esprit le plus universel & l'Ecrivain le plus élégant de la nation; mais ce n'étoit pas assez pour lui de cette gloire; il voulut y joindre de bonne heure la malheureuse réputation d'incrédule, & etre, à la fois l'Alexandre & l'Attila de la Littérature. L'impiété éclata en lui aussitôt que le génie... A peine savoit-il bégayer des vers, qu'il se signala par de petits Poemes obscenes & impies". (ibid.)

Suit une courte biographie de Voltaire, insistant sur ce que disait de lui, son ancien professeur de Rhétorique, le Père le Jay, Jésuite, du Collège Louis le Grand, qu'il serait un jour "l'étendard de l'Incrédulité".

Bon nombre des Ouvrages de Voltaire passent ensuite sous la plume très à point du critique:

"OEDIPE"

"OEDIPE" a l'honneur d'occuper le premier rang au tribunal de la censure. Cette première pièce de Voltaire annonce un digne successeur de Corneille et de Racine; mais elle montre en même temps sa façon de penser. Les 'hommes Religieux' y trouvent "plusieurs choses repréhensibles, entr'autres ces vers si captieux":

> "Les Prêtres ne sont point ce qu'un vain Peuple pense,
> Notre credulité fait toute leur science".

La "HENRIADE"

La "HENRIADE" vient ensuite. Le critique fait intervenir le "célèbre & malheureux Rousseau" pour rejeter cet ouvrage, à cause du ton de "déclamation, de satire & de hardiesse" que le jeune auteur y emploie.

"LETTRES PHILOSOPHIQUES"

Les "LETTRES PHILOSOPHIQUES" pas plus que les ouvrages précités ne reçoivent l'approbation du censeur. S'il existe un ouvrage "anti-religieux" et dicté par la haine du Christianisme, c'est bien celui-là. Avec quel acharnement inoui l'auteur ne s'attaque-t-il pas à la Religion; l'on sent le vautour attaché à sa proie.

"ESSAI sur L'HISTOIRE GENERALE"

M. de Voltaire a érigé cependant un monument encore plus grand en faveur de l'irréligion: son "ESSAI SUR L'HISTOIRE GENERALE" si justement proscrit par l'Assemblée du Clergé de 1765. Un homme d'esprit dit très bien qu'on pourrait intituler cet Ouvrage:

> "Système d'Histoire Universelle, dans lequel l'Auteur arrange les faits, suivant son imagination, pour prouver que la Religion est une Chimère atroce, l'homme un animal sot & malfaisant, jouet éternel d'une destinée aveugle" ("Gazette littéraire", 30 septembre 1778).

Le critique montre ensuite les tristes effets qui peuvent résulter d'un tel ouvrage, où le fatalisme et le matérialisme sont à l'honneur, tandis que l'Auteur sappe à sa base la révélation, de même que tout ce qui a trait à la Religion Chrétienne.

"DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE"

Le même esprit règne dans le "DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE"; il y paraît même plus à découvert. Avec certains auteurs, la pensé est enveloppée, insinuante, captieuse; mais avec Voltaire, pas de cachette:

> "Voyez le Dictionnaire que nous venons de citer; voyez la Pucelle, voyez Candide. L'homme le plus familiarisé avec la science ne peut les lire sans indignation. Les ridicules outrageans, les impiétés grossières, les ordures dégoutantes en jaillissent à chaque ligne. L'Auteur oublie à tout moment le respect dû à la Divinité, à la Religion, à la vertu, aux moeurs, nous oserons dire au goût".

Le dénigreur

Notre Aristarque émérite continue ainsi ses justes critiques sur Voltaire. Il nous le montre dans ses emportements faisant face à des adversaires dont il n'a égard ni au rang, ni aux dignités; il nous le montre poussant la brutalité jusqu'à les tutoyer, et se servant d'épithètes dignes de la vulgarité et de la bassesse de celui qui les emploie; il nous le montre joignant aux injures les plus infâmes les obscénités les plus préméditées, les plus révoltantes.

Ce premier article sur Voltaire continue au numéro suivant, 7 octobre 1778. Ici l'auteur met en corrélation la conduite du "philosophe" et ses ouvrages. Montrant l'esprit qui les a inspirés, il veut faire ressortir l'impression qu'en ont les âmes éclairées. Gare à ceux qui ne se méfient pas! Puis il amène le lecteur à conclure avec le célèbre Montesquieu:

"Le bon esprit vaut mieux que le bel esprit".

C'est sur ce thème "bon esprit", "bel esprit" que se termine l'article. "Bon Esprit" les anti-Voltairiens, "Bel

Esprit" nos ennemis les Voltairiens.

o
o o

Portraits de Voltaire

Cette analyse des Oeuvres de Voltaire terminée, suivent divers portraits de leur auteur. L'homme y est peint tel qu'il est: taille moyenne, maigre et d'un tempérament sec; puis c'est le savant, le poète, l'historien, enfin l'homme sans religion.

Dans la feuille suivante, M. de la B... base le portrait qu'il en fait sur le thème suivant:

> "Cet homme avoit tout ce qu'il faut pour la réputation la plus étendue: l'esprit de tout le monde, & de cet esprit plus que personne; mais il n'avoit point ce qui le rend durable, le génie".

Et M. de la B... ne manque pas de donner une critique juste et raisonnable du philosophe, de l'historien, du critique, du tragédien, du poète et du politicien:

> "Dans la Philosophie, absurde; dans l'Histoire, plein de mensonges & de goût; dans la critique, singulier ou de mauvaise foi; dans le tragique, fort inégal, heureux dans les détails mal adroit dans le plan; dans la Poésie, noble, majestueux, brillant, léger, fidèle au vrai ton des sujets, jamais sublime. Dans la politique, toujours étonné, toujours ivre, toujours à mille lieues du vrai, semblable à un pigmée qui raisonneroit de la guerre des Dieux & des Géans".

Ceci, sauf quelques exagérations peut-être, cadre, en majeure partie, avec ce que nous disions de Voltaire dans notre thèse:

> "Voltaire qui est l'incarnation de l'esprit du XVIIIe siècle est-il la personification de l'esprit français?"(1).

Une autre esquisse qui ne manque pas d'intérêt, suggère le rire plutôt que la sympathie. La lecture du sommaire ou du titre si vous voulez, nous dit amplement:

> "RELATION IMPORTANTE de la Communion de M. de Voltaire dans l'Eglise Paroissiale de Ferney. Sermon prêché par M. de Voltaire après la Communion. Commerce de Lettres à ce

---

(1) Thèse présentée à l'Université d'Ottawa, en 1937, en vue de l'obtention de la Maîtrise-ès-Arts, par Frère Marie-Médéric, é.c.

sujet entre M. l'Evêque d'Annecy & M. de Voltaire. Sommation, Déclaration, Profession de Foi, Communion de M. de Voltaire, & autres Pièces curieuses, le tout fait par devant Notaire & Témoins".

Pareille forfanterie peut se passer de commentaire. L'auteur inconnu dit suffisamment d'ailleurs dans les quelques lignes suivantes:

"Nous voudrions de tout notre coeur pouvoir le féliciter sur la sincérité des démarches chrétiennes qu'il fit au mois d'Avril 1768; mais par malheur, la charité la plus indulgente ne saurait ajouter foi aux démonstrations extérieures qu'il crut devoir donner au Public, dont l'indignation était alors à son comble".

L'article se termine avec la "Profession de Foi de M. de Voltaire", faite par devant M. le Notaire Claude Raffo; nous donnons ici copie exacte de cet acte:

Profession de Foi de M. de Voltaire

"L'an 1769, & le 15 Avril, par devant moi Claude Raffo, Notaire Royal au Baillage de Gex, résident à Ferney, soussigné & en présence des Témoins ci-après nommés, ont comparu Révérend Sieur Pierre Gros, Prêtre & Curé dudit Ferney; Pierre l'Archevêque, Sindic dudit Ferney; Claude-Etienne Maugié; Orfevre Bijoutier; Jean-Baptiste Antoine, Guillaume, Louis Bugros, Chirurgien, Aggrégé à l'Académie Royale de Montpellier, Juré en ce dit Pays de Gex; Révérend Pere Claude Joseph, Prêtre & Capucin du Couvent de Gex; & Pierre Jacquin, Maître d'Ecole, demeurant audit Ferney, etc, lesquels ont déclaré avoir été présens lorsque Monsieur François-Marie Arouet de Voltaire, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, & l'un des Quarante de l'Académie Françoise, Seigneur de Ferney, Etc, Etc, demeurant en son Château dudit Ferney, a fait la Confession de Foi suivante, le premier Avril de ladite année, sur les neuf heures du matin, avant de recevoir le Saint Viatique dudit Sieur Curé de Ferney.

" Je crois fermement tout ce que l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine croit & confesse, Je crois un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils & Saint-Esprit, réellement distinguée, ayant la meme nature, la meme divinité & la meme puissance; que la seconde personne s'est fait homme; qu'elle s'appelle Jesus-Christ, mort pour le salut des hommes, qu'il a établi la sainte Eglise, à laquelle il appartient de juger du véritable sens des Ecritures; je condamne aussi toutes les hérésies que la même Eglise a condamnées & rejettées, ainsi que toutes les interprétations & mauvais sens que l'on y peut donner.

" C'est cette foi véritable & catholique, hors de laquelle on ne peut être sauvé, que je professe, que je reconnois seule véritable, je jure, je promets, m'engage de la professer & de mourir dans cette croyance, moyennant la grace de Dieu.

" Je crois aussi d'une foi ferme, & je confesse tous & un chacun des articles contenus dans le Symbole des Apôtres que j'ai recité en latin fort distinctement; je déclare de plus que j'ai fait cette meme profession de Foi entre les mains du Révérend Pere Joseph, Capucin, avant que de me confesser.

" Telle est l'audition desdits Comparans qu'ils ont confirmée par serment véritable, & de laquelle ils m'ont demandé acte que je leur ai octroyé, pour servir à ce que de raison. Fait & passé dans le Presbytere audit Ferney, en présence de Bernard Jacques, Manoeuvre, & de J. l'Archevêque, ancien Sindic, demeurant audit Ferney, Témoins requis & illiterés, de ce enquis les dits Comparans ont signé,

Gros, Curé, Claude Joseph, Capucin, Pierre l'Archevêque, Sindic actuel, Claude-Etienne Maugié, Pierre Jacquin, Bugros, chirurgien.

" Je soussigné Claude Raffo, Notaire Royal au Bailliage de Gex, résident à Ferney, déclare & certifie avoir extrait & collationné mot à mot sur leurs originaux les actes ci-dessus"

Le 15 Avril 1769.

Est-il nécessaire d'interpréter acte aussi infâme et qui n'est autre que pure impertinence, pure dérision à l'endroit de la religion, pure bravade à l'adresse de l'évêque de Genève, ce vénérable prélat que Voltaire traite de fanatique, d'énergumène, de polisson, à cause des remontrances reçues à propos de ces sacrilèges que le patriarche de Ferney répétait de temps en temps sous prétexte d'amuser ses amis et de se moquer même des saints mystères?

Sa correspondance le trahit. Le 8 mai 1761, il écrit à M. et à Mme d'Argental:

"Mes chers anges sont tout ébouriffés d'un déjeûner pardevant notaire; mais... on ne peut donner une plus grande marque de mépris pour des facéties que de les jouer soi-même".

o
o o

La doctrine du Dictionnaire Philosophique à l'honneur

Revenons quelques pas en arrière et parcourons cet autre article de la Gazette du 7 octobre 1778 intitulé:

"Très-humble Requête d'un ancien Domestique à M. de Voltaire son cher Maître".

C'est bien cela! un autre serviteur sous la dent de Voltaire! Il a eu le malheur de lui voler un écrin et il vient solliciter son pardon. Hélas! de quelle façon! On sent le sujet imbu des idées du maître. Pour voir sa requête cou-

ronnée de succès, il fait intervenir la doctrine pernicieuse du "Dictionnaire Philosophique":

> "La morale que vous avez prêchée dans votre édifiant Dictionnaire Philosophique doit vous rendre encore plus indulgent. Vous dites qu'on ne tourmentera pas éternellement un pauvre homme pour avoir volé une chevre".

C'est sur cette doctrine erronée que notre homme argumente pour solliciter l'indulgence du maître. Il va plus loin; il pousse l'importunité jusqu'à oser demander s'il peut sans être damné vendre deux fois le même article:

> "Puisqu'on ne doit pas être damné pour avoir volé une chevre, je voudrais encore vous demander mon cher maître, si on le sera pour avoir vendu deux fois la même marchandise, sur-tout quand cette marchandise est une chose futile, du noir sur du blanc comme vous avez dit".

Il attend la réponse du maître comptant déjà employer ce procédé pour gagner quelque argent en vue de la restitution des "diamans". Et cette réponse, il la veut favorable comme il semble l'insinuer:

> "Cette petite circonstance doit vous rendre moins sévère dans la résolution de ce cas épineux. J'apprends que vos lecteurs l'on déjà décidé plus d'une fois; mais ce sont des gens trop difficiles".

La Gazette se plaît à étaler les fausses maximes du "Dictionnaire Philosophique" et naturellement à titre de journal voltairien, elle se passe de commentaire, laissant à chacun le soin d'interpréter à sa guise ce qu'elle juge assez mûr pour ses trop nombreux adeptes. Ses directeurs feignent de paraître indifférents à toutes ces discussions et semble déjà se laver les doigts des accusations portées contre eux. Ne vous y fiez pas. La suite mettra à jour l'esprit mesquin et fourbe qui les anime tous, et qu'ils n'ont pas su dissimuler suffisamment.

o
o o

Un défenseur de Voltaire

Nous avons vu dans les feuilles précédentes nombre de critiques défavorables au "héros" de la Gazette. C'est à s'y méprendre! De prime abord, le lecteur est pour ainsi

dire poussé presque d'instinct à faire l'éloge de cet hebdomadaire pour des articles aussi sévères à l'égard de Voltaire. Mais peut-on juger d'un journal seulement par la lecture de quelques passages pris au hasard? Poursuivons encore plus attentivement nos recherches et constatons.

L' "HOMME sans préjugé"

Voilà que toute un groupe de mécontents apparaît, les disciples du "Patriarche" sans doute. L' "HOMME sans préjugé" s'annonce le premier. Mécontent de cette série d'articles destinés à enlever tout le prestige de son ami Voltaire, il se permet en cette occurence d'adresser quelques admonestations à l'imprimeur:

> "J'ignore, Monsieur, quelles sont les raisons pour lesquelles vous mettez au jour tout ce qui peut avoir été écrit au désavantage de l'illustre Voltaire, & que vous cachez avec autant de soin les productions qui vous ont été remises pour insérer dans votre Papier Périodique, & qui peuvent détruire les horreurs diffamant la mémoire du plus respectable de tous les savants" (Gazette littéraire, 14 octobre 1778).

L' "illustre Voltaire", "la mémoire du plus respectable de tous les savants", nous y sommes. Soyez sur vos gardes. Les amis de Voltaire vont apparaître à tour de rôle. En voici déjà un. Ne vous semble-t-il pas déjà entrevoir le "sourire hideux" de Mesplet et de Jautard? Ils ont mis le feu aux poudres et voilà que la lutte s'engage. Voyez ces fins renards, se tenant à l'arrière-plan, et ne jouant pas moins le premier rôle cependant. L' "HOMME sans préjugé" aurait dû deviner ce petit jeu, et distinguer le but de ces lignes "diffammatoires" à l'égard de l' "illustre" Voltaire. Ne lui ont-elles pas permis de sortir de sa cachette et de se mettre à découvert? Ne seront-elles pas d'ailleurs une occasion de dénicher les autres idoles du "grand philosophe"? Les directeurs de la Gazette n'auront d'ailleurs qu'à se congratuler, sous peu, de succès encore plus évidents.

L' "HOMME sans préjugé" ne peut taire sa pensé:

"Vous seriez-vous imaginé faire perdre l'estime & la vénération que nous avons pour ce flambeau du siècle, en remplissant vos Feuilles de mille ordures Littéraires contre ces écrits & son caractère?"

Et plus loin:

"Sçavez-vous ce qu'on pense de votre affectation a avilir ce Grand Homme, je vais vous le dire en peu de mots. L'ignorant vous estime bien au dessus de Voltaire que vous avilissez, ne pouvant pas connoître la justice de la Critique, n'en connoissant point l'objet, il vous applaudit; mais quelle gloire esperez-vous retirer de ses louanges... l'homme de bon sens, & qui connoit seulement le nom de Voltaire, doute de votre sincérité, & le Sçavant indigné, vous méprise".

"L'ignorant" et "l'Homme de bon sens"

Ici les deux éléments sont bien tranchés. Tout d'abord le groupe représenté par "l'ignorant", puis celui représenté par "l'Homme de bon sens"; le parallèle est des mieux établis entre les "anti-voltairiens" et leurs adversaires les "voltairiens". Sans doute, l' "HOMME sans préjugé" se pique de partager l'opinion de ces derniers. D'après lui, seuls, les gens de cette secte ont le monopole du jugement et connaissent Voltaire à sa juste valeur. Les autres ont encore beaucoup à faire avant de pouvoir prouver la valeur de leurs critiques sur un homme aussi "respectable" que le fut Voltaire.

L'"HOMME sans préjugé" se refuse à croire ce qui est dit contre l' "idole" qu'il chérit tant:

"Croiriez-vous nous faire avaler que cet homme unique, dont la mort a plongé toute la République des Lettres dans une consternation que la suite des temps ne modérera jamais, ait tenu les conversations basses que vous lui prêtés? non, nous ne sommes pas assez aveugles: ces Dialogues, ces Analyses, les divers portraits, la Relation du Voyage, la très-humble Requête de son domestique, sont les fruits de la jalousie, du préjugé & de l'ignorance".

Puis faisant un dernier appel au respect dû à Voltaire, il fait valoir ses droits auprès de l'imprimeur:

"J'ai droit d'exiger de vous que vous ne supprimiez point les originaux qui vous seront remis, surtout ceux qui traiteront contre votre Critique".

o
o o

L'ERE de la POLEMIQUE

C'est ainsi qu'on voit poindre l'ère de la polémique. Déjà, la Feuille du 21 octobre met aux prises le "CENSEUR" et l' "ADMIRATEUR". C'est autrement dit, l' "Ignorant" s'opposant à l' "Homme de bon sens"; l' "ignorant", c'est-à-dire le "CENSEUR" judicieux, ami du Christianisme; l' "Homme de bon sens", qui n'est autre que l' "ADMIRATEUR" de Voltaire.

Le "CENSEUR" et l' "ADMIRATEUR" de Voltaire

La liberté de la Presse

De quoi s'agit-il? D'une discussion sur la liberté de la Presse cette fois. Cela vient à propos; sans doute l' "HOMME sans préjugé" dut rencontrer l' "ADMIRATEUR" et le presser à se lancer, lui aussi, à l'attaque. Ce nouveau Voltaire veut aussi, coûte que coûte, favoriser le libre essor de la pensée:

> "Pourquoi ne voulez-vous pas qu'on écrive en paix tout ce qu'on voudra? L'homme que vous voudriez gêner, fait fleurir la librairie. Sa collection complette in-8°, a épuisé pendant 10 ans quatre papeteries. Sa rédaction générale in-4°, en occupera dix. Que ferions-nous de nos chiffons, s'il n'y avoit pas de bons Ecrivains qui les fissent valoir?"

C'est cela; dès qu'on est "embarrassé de ses chiffons" il faut, pour satisfaire les goûts vils et déshonnêtes de ce mécréant, permettre d'imprimer tout impunément. Entendez encore ce type achevé de l'impiété:

> "Ecrire au seul utile, au seul honnête n'est digne que des premiers siècles du Christianisme. Si nous n'avions eu que des Fenelon, des Bossuet et des Boileau, nous n'aurions pas tant de jolies bagatelles, la Pucelle, le Dictionnaire Philosophique et bien d'autres..."

Halte-là! semble lui crier le "CENSEUR" qui se charge de la contre-partie:

> "N'avoir que des trésors de cette espèce, c'est être dans l'indigence. Il vaut mieux avoir une fortune solide, que de posséder des billets chimériques qui ruinent ou qui font pendre celui qui les possède".

Même idée que celle exprimée par Dubois, idée qu'il enchérit par des exemples plus appropriés encore!

L' "ADMIRATEUR" aime les comparaisons; par contre il n'est pas heureux dans son choix puisque son adversaire trouve à chacune la cheville nécessaire.

"Au fur et à mesure que les idées viennent" dit notre libre-penseur, "on ne peut s'empêcher de les mettre sur le papier pas plus qu'on peut "empêcher l'oeuf d'éclore dès qu'une fois le poulet est formé"

Et le "CENSEUR" judicieux de répondre:

"On écrase l'oeuf qui renferme un germe empesté; & si le coq nous fatigue par son chant on le met hors d'état de chanter".

Et là-dessus, il est d'avis qu'on devrait enfermer tous ceux qui "parlent trop haut sur tout ce qu'on doit respecter..." qu'on devrait se laisser conduire par cette tolérance sage qui enferme les "Corrupteurs, pour diminuer la corruption".

L' "Ignorant" aura le dernier mot. L' "Homme de bon sens" ne manquera certainement pas d'aller raconter sa mésaventure à son ami l' "HOMME sans préjugé". Avec de tels principes il ne se ferait certainement pas scrupule de signer, à la suite de Voltaire, l' "Epitre" que ce dernier écrivait à Christian VII, en février 1770 à propos de cette liberté de la Presse accordée aux états du Danemark:

"Je me jette à tes pieds au nom du genre humain.
Il parle par ma voix, il bénit ta clémence.
Tu rends ses droits à l'homme, et tu permets qu'on pense,
Sermons, romans, physique, ode, histoire, opéra,
Chacun peut tout écrire, et siffle qui voudra!
. . . . . .
Ailleurs on a coupé les ailes à Pégase".

Imaginez-vous être pendant quelques instants au château du roi danois, et voyez l' "ADMIRATEUR" et VOLTAIRE aux pieds de ce favori de la libre-pensée.

o
o o

L'Anti-Dictionnaire Philosophique source de matériaux

On remarquera que tous ces articles faisant ressortir les divers penchants, les faiblesses de Voltaire comme aussi de ses représentants, critiquant les ouvrages du Patriarche, sont revêtus du caractère de l'anonymat. Il est difficile de préciser par conséquent et de faire connaître leur auteur. Leur source ne nous est pas inconnue toutefois. Il semble

que l'Imprimeur les ait puisés dans le Dictionnaire Anti-Philosophique dont nous avons déjà indiqué la provenance. Quelques lignes d'un mécontent semblent justifier cette assertion. Voici ce qu'il dit dans une lettre à l'Imprimeur et au nom de ses collègues les Membres de l'Académie:

> "Vous nous prenez sans doute pour des ignorants, & encore peut-être croyez-vous nous faire grâce: vous puisez dans l'Anti-Dictionnaire Philosophique toutes les productions que l'anti-Littérature a enfanté pour anéantir, s'il lui était possible, les Oeuvres de M. de Voltaire, ou du moins les faire lire avec horreur. Sachez, Monsieur, que cet Ouvrage est entre nos mains, que nous en connoissons toute la valeur, & que les auteurs de ce fatras de Littérature sont seul capable de penser, parler et agir ainsi qu'ils font parler, penser & agir le plus sçavant de tous les hommes" ("Gazette Littéraire", 21 octobre 1778).

Il paraît évident que les amis de Voltaire se sont procurés l'Anti-Dictionnaire Philosophique et tout probablement aussi les autres ouvrages importés par Messieurs de St-Sulpice, et mis en vente à la librairie de Mesplet qui en fit plusieurs fois l'annonce dans son journal, comme nous le voyons aux pages 70, 71:

> "à vendre chez l'Imprimeur"
>
> "Un Ouvrage intitulé: ANTI-DICTIONNAIRE Philosophique, pour servir de Commentaire & de Correctif au Dictionnaire Philosophique, & aux autres Livres qui ont paru de nos jours contre le Christianisme, en 2 vol. in-Octavo, Edition de Paris 1778, relié".

Et aux pages 78 et 82, ces autres volumes annoncés en plus de l'Anti-Dictionnaire Philosophique:

> "L'Autorité des Livres du Nouveau Testament, contre les Incrédules", 1 vol in-12, "Edition de Paris".
>
> "Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux Incrédules, etc... 3 vol. in-12"
>
> "Dictionnaire de la Religion, par l'Auteur des Erreurs de Voltaire, 3 vol, in-12"

L' "HOMME sans préjugé", l' "ADMIRATEUR" et les Membres de l'Académie, poussés par quelque sentiment de haine envers la religion, se sont procurés aussi ces livres; et c'est justement la lecture de ces ouvrages qui les enrage, les

fait sortir de leurs gonds, et les fait se découvrir à tour de rôle au public.

Poursuivons la lecture de cette lettre des Membres de l'Académie à l'Imprimeur:

Les Membres de l'Académie à Mesplet

"Nous vous avertissons qu'une Assemblée d'un petit nombre d'Hommes de Lettres par les soins qu'ils prennent pour devenir sçavans (Académie jusqu'à présent inconnue dans ce pays) se sont proposés & se proposent de fournir toutes les raisons pour détruire tous les ridicules que vous donnerez libéralement à un homme que vous devez aimer & respecter; sa mémoire doit vous etre chere, ses Ecrits doivent être le sujet de votre admiration, & vous pourriez sans effort faire une compensation de ses vertus & de ses talents avec ses défauts. Mais il paroît qu'anti-Voltairien vous voulez raisonner comme le commun des hommes, & que vous adoptez le systeme erroné des siécles précédents; il n'étoit pas permis de raisonner; & parce que votre grand-pere étoit anéanti dans le préjugé & l'ignorance, vous regardez ces deux vices de l'humanité comme un lien héréditaire auquel vous ne voulez pas renoncer. Voltaire a levé le voile qui couvroit les vices & les crimes dont l'homme en général se paroît; en le démasquant il a choqué, chacun s'est reconnu aux traits sous lesquels il les a peint. Il étoit l'écueil du fanatisme, par conséquent ennemi de l'enthousiasme & de la superstition: voilà son premier crime. Ennemi du Despotisme, par conséquent des grands; Historien trop véridique, Critique sans fard, Poete, Historien, Phisicien, Politique; enfin universel; il sçut tout, parla de tout, décida de tout; il étoit profond, aucun homme ne peut lui disputer avec raison ces titres glorieux. Vous vous parez d'un ouvrage, Monsieur, qui mérite à juste titre la condamnation que le Parlement de Paris, (alors aveugle) porta contre les Lettres Philosophiques. Nous vous avons déjà dit que nous avions en notre possession l'Anti-Dictionnaire Philosophique; après une analyse la plus exacte de cet Ouvrage nous avons connu, que le Préjugé, le Fanatisme, la Superstition la plus outrée, l'Ignorance, ou la mauvaise interprétation des Livres Saints, la politique d'intéret ou d'honneur avoit enfanté ce cahos de 'fadaises', qu'un homme de bon sens lira sans le connoître, & l'ayant lu l'ensevelira dans la poussiere de la Bibliothéque.

Tel est l'idée que notre petite Académie s'est formé, après un mur examen du Livre intitulé l'Anti-Dictionnaire Philosophique. Ne nous donnez plus la moindre de ses parties, si vous vous estimez assez pour ne pas être, ainsi que les Auteurs, tourné en ridicule, peut-etre pis.

Les Membres de notre Académie vous saluent complaisamment, & vous prient de profiter de leur conseil.

Par Ordre du Président.

L.S.P.L.R.T.

("Gazette littéraire", 21 octobre 1778).

Les Membres de l'Académie ne se gênent pas d'adresser de vertes semonces à l'Imprimeur qui, le savent-ils ou feignent-ils de l'ignorer aux yeux du public, est un des leurs.

Est-il besoin d'insister sur cette lettre? N'est-il pas évident que l'Académie Naissante applaudit hautement aux théories de Voltaire? Mais voyons les effets que produiront pareille harangue sur Mesplet?

o
o o

Mesplet et l' "HOMME sans préjugé"

Fatigué de tant de reproches et n'y pouvant plus tenir, il veut défendre sa cause. Le 21 octobre 1778, il répond à l' "HOMME sans préjugé", lui laissant entendre "qu'il est difficile de plaire à tous":

> "Quelques-uns applaudissent aux Critiques de M. de Voltaire, d'autres les anathématisent".

Puis il cherche à le convaincre de ce "qu'il n'entre en rien" dans les différentes controverses que suscite son journal. Il admet qu'il n'a pas fait paraître certains originaux favorables à Voltaire et il se garde d'en donner le véritable motif. Il se contente de dire "qu'il n'a pas jugé à propos de les mettre au jour..."

Sans doute les esprits étaient assez échauffés déjà, et l'Imprimeur craignant une population dans son ensemble défavorable à Voltaire, crut sage de ménager la chèvre et le chou, afin de ne pas voir une fois de plus son journal menacé:

> "Que vous ai-je fait pour exiger de moi que je travaille à mon détriment; m'estimeriez-vous assez peu pour m'obliger de courir à ma perte?"

Il excuse ensuite sa manière de faire; s'en prenant à la "stérilité du pays en oeuvres littéraires", il se prétend obligé "d'emprunter dans les Livres les plus nouveaux". Mais voici le point saillant. Vers la fin de sa lettre l'Imprimeur dévoile franchement son attitude en faveur de Voltaire:

> "Soyez persuadé que j'ai toujours eu & que je conserverai toujours l'estime & la vénération due à M. de Voltaire, 'votre idole', ainsi qu'à une partie de ses Oeuvres; mais je ne suis point tenu d'insinuer aux autres les sentiments que j'ai pour cet Auteur".

Rien de plus convainquant! Mesplet s'avoue le favori de Voltaire! Les excuses qu'il donne à l' "HOMME sans préjugé" peuvent bien jusqu'à un certain point être justifiables: la crainte de voir son journal, déjà menacé, subir un échec, la stérilité du pays, le fait de ne pouvoir plaire à tout le monde! Peut-être aurait-il pu ajouter en toute sincérité que ces genres d'articles étaient insérés à dessein, savoir, dans le but de fournir matière à soulever polémique sur polémique, entre adeptes et ennemis de Voltaire. En tout cas, si telle ne fut pas son intention, il réussit fort bien à donner beaucoup de vogue au nom de l' "illustre philosophe" et à soulever la discussion à son sujet.

L' "HOMME sans préjugé" eut peine et misère à avaler pilule aussi amère si l'on en juge par la réplique ci-dessous:

"A l' IMPRIMEUR"

"Il me paroit, Monsieur, que vous n'êtes point sensible aux justes reproches que je vous ai fait; non seulement vous y répondez d'une maniere vague dans quelques points; mais vous insultez même à mes conseils, par la maniere avec laquelle vous paroissez les recevoir. Oui, Monsieur, Voltaire est mon Idole, & prenez garde que vous ne deveniez une victime que je lui sacrifierai. Nous verrons si vos dieux auront assez de pouvoir pour vous dérober à mes coups. Cela suffit" ("Gazette littéraire", 28 oct. 1778).

o
o o

Nouveaux aspirants

Les favoris de Voltaire apparaissent donc les uns après les autres. La liste augmente à vue d'oeil. Dans le périodique du 4 novembre 1778, le "SINCERE" et le "CANADIEN Curieux" à leur tour supplient les Membres de l'Académie naissante de vouloir bien les accepter dans leur rang:

Le "SINCERE" et le "CANADIEN Curieux"

"SUPPLIE HUMBLEMENT les SINCERE & CANADIEN Curieux, résidents en la ville de Quebec, ont l'honneur de vous exposer, que n'ayant rien de plus à coeur que de s'avancer dans le goût de l'Etude & de la connoissance de la Littérature, ils chercheroient dans toute occasion la correspondance des personnes en état de leur donner de nouvelles lumières sur les Sciences; . . . . . ils désireroient être admis au nombre des Membres de la susdite Académie".

Mais comme cette Académie professe pour Voltaire une admiration, un culte sans précédent, Messieurs le "SINCERE" et le "CANADIEN Curieux" sentent le besoin d'assurer ladite Société, "qu'ils sont au-dessus des préjugés", des gens "sans éducation" et de plus, "qu'ils ont assez de connoissance sur les principes de Voltaire dont les Ouvrages font honneur à l'humanité".

Voltaire! le héros du jour! Quiconque est imprégné de ses principes, d'après nos deux aspirants, doit être considéré comme étant jugé digne de faire partie de cette Académie Nouvelle; du moins il pourra plus facilement s'incorporer Membre de ce "RESPECTABLE CORPS" dont eux, les dits "SUPPLIANTS", sollicitent les "LETTRES PATENTES" afin de faire insérer leurs productions respectives dans le "Papier Périodique de Montréal", comme "Membre de l' "HONORABLE CORPS" (lettre datée du 26 octobre 1778).

En la terminant nos deux nouveaux postulants ne manquent pas d'offrir leurs voeux sincères au "Dieu des Beaux Arts" pour la prospérité et le succès de cette Académie.

Inutile de dire la réception magistrale dont fut l'objet semblable message chez les "Honorables Académiciens":

> "Votre adresse du 26 Octobre, à l'Académie naissante, a été lu 4 de ce mois; les Membres s'assemblerent à cet effet, il regna un grand silence, un chacun étoit surpris si agréablement que tous se taisoient..." ("Gazette littéraire" 11 novembre 1778).

Et le Président de l'Académie de relire son discours prononcé devant ses collègues, aux deux futurs Membres de la Société:

> "... L'Adresse du SINCERE & du CANADIEN Curieux m'a tant flatté, le désir qu'ils témoignent d'être reçu dans notre Corps est si vif, la maniere avec laquelle ils nous requiérent de les admettre est si engageante, & leurs Productions si naturelles, que je crois, Messieurs, qu'aucun de nous ne s'opposera...".

Joie délirante à l'Académie

A la suite des discours du Président et d'un autre Membre qui se montra aussi en faveur des deux prétendants,

un tonnerre d'applaudissements se fit entendre et tous donnèrent leur suffrage. Les LETTRES PATENTES leur sont promises. Cet article du 11 novembre 1778 est signé comme suit,

"Par ordre du Président"

L.S.P.L.R.T.

série d'initiales représentant la griffe du Secrétaire de l'Académie... Ce dernier ayant quelque peu retardé à faire parvenir lesdites LETTRES PATENTES, en fut vivement blâmé par ces collègues:

> "...; je vous avoue même que je reçus des reproches pour n'avoir pas expédié vos Lettres Patentes".

L'aggrégation des nouveaux sociétaires était practiquement définitive vu les sollicitations nombreuses du Président et des Membres de l'Académie dont le nombre de sujets allait de plus en plus croissant. Des jeunes gens du Collège de Montréal, nous le verrons, seront bientôt victimes de cette Académie aux théories subversives.

Dès deux nouvelles recrues, il appert que le "CANADIEN Curieux" seul se soit donné la peine de faire paraître quelques productions dans le "Papier périodique"; car il n'est nullement question de son compagnon dans la suite, si ce n'est plus tard pour dire qu'il n'a encore rien fait.

o
o o

Avec le numéro de la "Gazette littéraire" du 28 octobre 1778 s'ouvre une période où partisans et adversaires se livrent encore plus particulièrement au jeu délicat de la polémique.

L' Auteur Anonyme entre en scène

C'est, comme point de départ, une "adresse au Président de l'Académie Nouvelle" par un "Auteur Anonyme" qui pour ne pas trop effaroucher ses lecteurs leur laisse entendre qu'il n'est pas "anti-Voltairien outré". Il ne dissimule cependant

pas ses sentiments à l'égard du Président aussi bien qu'envers les Membres de l'Académie Nouvelle sur l'opinion sans précédent que ladite Société a de l' "idole Voltaire".

> "Sans être, Monsieur, anti-Voltairien outré, je crois que votre Sçavante Académie se méprend en qualifiant Voltaire d'Historien trop véridique; elle veut dire sans doute trop peu véridique; ignoroit-elle ce qui est de notoriété publique; que Voltaire avoit bien plus de talent pour faire une Critique mordante, que pour écrire fidèlement l'histoire, dont la vérité & non la hardiesse doit être la base? Lisez ses contradictions, ses erreurs; plus instruit vous vous appercevrez, & si vous êtes sans préjugé, vous conviendrez que vôtre Idôle est presque toujours sans principes fixes, sans Logique sure, sans érudition véritable, & toujours sans discrétion, & sans respect pour ce qui mérite le plus d'être respecté. Un Coloris brilland éblouit les esprits superficiels. C'est tout dire. Que ne s'est-il borné à la Poesie! l'irréligion l'admireroit moins; mais à l'irréligion près, j'en serois l'admirateur avec tous les vrais Sçavants. Qui trop embrasse mal etreint.
>
> Je passe à l'Imprimeur qui ne se pique pas de Science, la vénération qu'il croit due au Coriphée de l'irréligion; Mais qu'un Président d'Académie souscrive à un destin aveugle, qui ne laisse rien à la Sagesse & à la prudence de l'homme, dont Voltaire fait un instrument semblable aux ressorts d'une machine; c'est ce qui donne une idée parfaite de la profonde Science de l'Assemblée, à laquelle il préside. Absurdité de Voltaire qui n'entre que dans l'esprit d'un aveugle Musulman. L'homme raisonnable la méprise, le foible s'y laisse prendre, tandis que le libertin s'en autorise dans ses égarements. De pareilles revêries font-elles l'éloge du Philosophe tant vanté par nos prétendus beaux Esprits".

A lire cette 'adresse' et surtout à constater combien nombreux furent ceux qui se sont dressés contre elle, il est facile de déterminer que son auteur doit certainement être le représentant de cette classe d' "Ignorants", de cette classe de "gens sans éducation" dont parle ci-dessus l' "HOMME sans préjugé". Le Président de l'Académie confirme cette assertion. S'adressant au "SINCERE" et au "CANADIEN Curieux", voici ce qu'il écrit au sujet de cet article anonyme:

> "Le Papier Périodique a été sali par les Productions des Montréalistes, La Feuille du 28 Octobre est un monument de leur ignorance & de leur présomption, & nous devons nous opposer à ce qu'il soit dorénavant inséré aucun de leurs écrits sans qu'ils nous soient communiqués" ("Gazette littéraire", 11 novembre 1778).

Et le Président va jusqu'à attaquer l'éducation des jeunes gens, celle évidemment reçue au Collège de Montréal:

"Je vois avec regret que les Jeunes Gens de ce district conserveront, à la faveur d'une mauvaise éducation étudiée, des sentiments incompatibles avec les Sciences. Laissons-les abonder dans leur sens, & tournons nos vues d'un côté plus agréable & plus avantageux" ("Gazette littéraire", 11 novembre 1778).

"Laissons-les abonder dans leur sens, & tournons nos vues...", il pousse l'indifférence jusqu'à inviter le "CANADIEN Curieux" à laisser passer inaperçu, d'aussi amères reproches de la part de l' "ANONYME", et lui-même ne peut s'empêcher d'y répondre dès la semaine suivante; il s'oppose à ce qu'il soit dorénavant inséré "aucun de leurs écrits", et il fait une invitation formelle à l' "ANONYME" d'entrer en lice. Inconséquence voltairienne! (1)

Esprit de Contradiction

Et pourquoi cette invitation! ce n'est pourtant pas le désir d'en arriver à une conciliation amicale puisqu'il lui affirme un peu plus loin:

"Soyez Romain, nous serons Protestants; soyez Protestant, nous serons Romains; soyez Voltairien, nous serons anti-Voltairiens outrés; . . . . . En un mot, nous serons tout ce que vous ne voudrez pas être; le Public décidera lequel des deux aura le génie le moins profond".

Esprit de contradiction, esprit révolutionnaire, oui, celui de Voltaire cherchant continuellement à contrecarrer les vues de ses adversaires. Et sans doute il faut que le Président soit à bout d'arguments pour se permettre de lancer des injures. D'un front d'airain il traite l' "ANONYME" d'aveugle, de Bigot, de fanatique, de politique de religion, parce qu'il ne souscrit pas comme lui à l'irréligion. Il va même jusqu'à l'attaquer à cause de quelques fautes d'orthographe:

"Vous ne connoissez pas seulement l'Orthographe; vous omettez les points, les virgules, les accents, & vous nous donnez hardiment un coloris brilland, (le mot brillant s'écrit avec un 't')" (2)

Cette opposition entêtée et qui témoigne bien d'un Président

---

(1) "Gazette littéraire", 4 novembre 1778.
(2) " " " " " .

offusqué dans ses opinions, se manifeste encore quelques lignes plus bas:

> "Et pour vous persuader que nous sommes disposés à vous résister, sçachez que nous sommes nés Casque en tête & Bouclier en main".

L'article se termine par une apologie exhonorant de tout blâme les Membres de l'Académie. Elle devait sans doute être nécessaire puisque le Président se crut obligé de la faire, défendant, réhabilitant par là son Voltaire que, de nouveau, l' "ANONYME" attaque avec plus de hardiesse encore et, je dirai, avec des arguments plus solides se payant le luxe des textes cette fois:

Nouvelles attaques de l' "ANONYME"

> "Au fait, Avocat de Voltaire! Cet Historien, dans son Roman Universel, est-il trop, ou trop peu véridique? Vous le dites partisan de la vérité; il convient lui-même du contraire, 'Qu'importe', répond-il à l'Abbé Welly, 'que les choses soient vraies ou fausses? Quand on écrit pour amuser le public, faut-il être si scrupuleux à ne dire que la vérité?' ".

D'ailleurs, pour l' "ANONYME", Clément XIII a parlé, la cause est finie; Voltaire n'est que malédiction et source empoisonnée:

Le Pape Clément XIII et Voltaire

> "Pour ce qui est du danger de subversion, écoutez le Vicaire de J.C. 'Il est, dit-il, certainement à craindre, pour ceux qui lisent cet écrivain, moins fameux par son esprit que par son impiété, qu'en avalant le poison qu'il a eu soin de répandre dans ses écrits, ils n'abandonnent bientôt les devoirs du bon Citoyen, & n'arrachent même de leur coeur jusqu'au dernier germe de la Religion'. Tel est le jugement que Clement XIII en a porté. Etoit-il 'aveugle'?
>
> Du pontife affligé reçois ce dernier don:
> De l'esprit & du coeur il bannit le poison.
>
> Le respectez-vous! vos expressions donnent lieu d'en douter" (Gazette littéraire, 25 novembre 1778).

L' "ANONYME" adversaire de l'Académie

Et l' "ANONYME" continue à démasquer ces adversaires; mettant le doigt sur la plaie, il ne feint pas de divulguer les menées sournoises du Président et de ses membres. A peine instruits à l'école de Voltaire, leur dit-il, déjà le "venin de ses trompeuses subtilités" vous décide à devenir, par esprit de contradiction, "Juifs, Protestants, Ro-

mains, Jansénistes, Musulmans, en un mot Déistes"; c'est-à-dire, à regarder, comme Voltaire, "d'un oeil égal les différentes Sectes, & Religions de l'Univers", à les mépriser toutes,à n'en respecter aucune. Ce n'est sans doute pas de cette façon que l'entend l'homme raisonnable qui aime et respecte la Religion.

o
o o

Le "CANADIEN Curieux" au secours de l'Académie

Le "CANADIEN Curieux" se fait fort d'être polémiste. En "bon philosophe", il se croit obligé de venir en aide au Président, voyant en cela un moyen excellent d'obtenir les faveurs de l'Académie Nouvelle, de qui il attend encore les Lettres Patentes. Il s'est déclaré l' "homme de Voltaire", il lui incombe de le prouver; il s'est vanté de connaître ses principes, il ne peut avoir meilleure occasion de le montrer. Et pour ce, il s'attaque directement à l' "ANONYME" qu'il traitera plus tard de "fourbe et de pillard". (1)

Polémique entre le "CANADIEN Curieux" et l' "ANONYME"

Mais nous sommes au 11 novembre 1778; il fait paraître un article adressé à l'Auteur Anonyme. Aux salutations d'usage, suivent les "Conseils salutaires" non seulement du signataire, mais selon celui-ci de "toute cette armée de gens" qui ont lu dans la Gazette les critiques de l' "ANONYME".

> "On vous prie, charitablement & pour votre avantage, de vouloir bien vous donner la peine de lire les Ouvrages de Voltaire, que vous ne connoissez que de réputation; la lecture, en vous instruisant, vous rendra capable de nous dire plus positivement, si cet Auteur croit à un destin aveugle, qui conduit l'homme comme un Horloger fait mouvoir une pendule, s'il attribue tout à la matiere; on ignoroit jusqu'à cette heure qu'il niât un être principe de toutes choses, vous nous l'apprendrez".

Les deux paragraphes suivants ne sont également que des "avis charitables" ... L' "ANONYME" dans la Feuille du 18 novembre 1778, ne répondra pas moins de façon hardie et pré-

---

(1) "Gazette littéraire", 9 décembre 1778.

cise à ce jeune 'québecquois' qui se lance aussi imprudemment dans la lutte. Il ne se contente pas de dire d'une manière générale "lisez les Ouvrages de Voltaire"... non pas! mais, lisez le "Chapitre 27, des Mélanges de Voltaire". Voilà qui est plus précis. Vous y trouverez:

> "L'ame est une horloge, que Dieu nous a donné à gouverner; mais il ne nous a point dit de quoi le ressort de cette horloge est composé... Il nous paroit que la pensée pourrait bien être un présent du Créateur fait à la matiere, A CES ETRES QUE NOUS NOMMONS PENSANS".

"L'âme" d'après Voltaire

L' "ANONYME" ridiculise une telle doctrine. L'homme est composé de "l'ame & du corps". Si, d'après Voltaire l'âme est une "horloge" et le corps "un amas de matiere", quel est donc ce "NOUS" qu'il établit pour gouverner cette horloge? Elle ne peut ni se monter, ni se régler d'elle-même; la matière n'est pas plus capable de le faire. Donc en bon logicien, le "CANADIEN Curieux" devrait conclure avec l' "ANONYME" à l'existence d'un être supérieur moteur premier de toutes choses, Dieu lui-même.

L'immortalité de l'âme

Et c'est maintenant le culte de l'immortalité de l'âme qui fait l'objet de la polémique. Nous avons déjà dit que Voltaire admettait l'immortalité de l'âme (1). C'est entendu. Mais nous avons fait remarquer (2) aussi que la philosophie de Voltaire sur cette question semblait contradictoire et nous avons cité des textes à l'appui.

Ici l' "ANONYME" cite également des textes tiré des Oeuvres Philosophiques de Voltaire prouvant l'incrédulité du philosophe sur ce point:

> "...nous devons, d'après Metrie, juger de l'ame séparée du corps comme de l'oeil; or l'oeil meurt quand il est séparé du corps; donc l'ame est mortelle".

Puis il ajoute gravement:

---

(1) Thèse: "Voltaire qui est l'Incarnation de l'esprit du XVIIIe siècle, est-il la personnification de l'esprit français? (par F. M.-M. é.c.)Voir p. 24.

(2) Idem:, A la page suivante.

"On ne peut pas conclure de la sagesse de la justice, de la bonté de Dieu, que cette vie doit nécessairement être suivie d'une autre; & que l'ame soit immortelle".

Voltaire pousse l'impiété plus loin:

"Avant Platon, l'ame n'étoit qu'une image aérienne du corps... quelqu'homme touché de la mort de son pere, crut le voir en songe... un mort, qui apparoit à des vivants; voilà l'origine de l'immortalité de l'ame" (1)

Puis il rappelle au "CANADIEN Curieux" comment Voltaire dans son "Dictionnaire Philosophique" se plaît à ramasser et à copier "toutes les extravagances de Hobbes sur le destin". Il lui rappelle aussi ses théories sur la "liberté", sujet où notre "philosophe" abonde encore en contradiction:

La liberté d'après Voltaire

"Je sais que dans ses premiers Ouvrages il convient de l'existence de la liberté; mais je sçais aussi que dans ses derniers il a voulu la détruire".
"L'homme ne s'entend pas lui-même quand il dit qu'il est libre".

Sans doute, cet homme qui ne s'entend pas en le disant, ou qui sait l'oublier, ne peut-être que l'insensé Voltaire, si ce n'est Collins, & l'Auteur du Système de la nature dont il tire cette belle preuve:

'si nous étions libres, il n'y aurait point de Dieu'.

Sur ce terrain de la liberté comme ailleurs bien entendu Voltaire a transigé avec le vrai, avec le devoir. Il avoue au Roi de Prusse que "l'homme est libre; mais c'est pour ne donner à Dieu qu'une science conjecturale"; nouvel écart!

Il serait facile de redresser les théories incompatibles du "philosophe", dont Montesquieu lui-même reconnaît la manière contradictoire:

"... il (Voltaire) lit un livre, il le fait, et puis il écrit contre ce qu'il a fait".

Une théorie analogue n'est de mise qu'à autoriser l'homme à se laisser 'aller au crime, à s'y tranquilliser, & à étouffer tous remords'.

---

(1) "Gazette littéraire", 18 novembre 1778.

Et le dernier mot de l'article résume bien la cause de tout ce brouhaha voltairien:

"C'est le fruit des ouvrages de votre Idole".

Sans attendre de réplique, l' "ANONYME" au numéro suivant de la "Gazette littéraire" laisse entendre à son adversaire qu'il a suivi son conseil, ayant lu et relu Voltaire, mais, a-t-il soin d'ajouter qu'il l'a fait "avec toutes les précautions que dicte la prudence, quand il faut manier la vipère".

Comme fruit de la bonne lecture qu'il en a faite il fait paraître dans le journal le portrait suivant de l' "Idole" des Académiciens:

L' "IDOLE" des Académiciens par l' "ANONYME"

VOLTAIRE en petit

Ton Auteur, Uranie, organe du serpent
Fut un jeune Vautour couvé par la vipere.
Sous un masque étranger fertile en coups de dent,
Il joignit au venin les horreurs de Megere:
De ce soufle empesté sortit un fiel affreux.
Sans honte, sans pudeur, de l'antre ténebreux
Sa Pucelle adopta tout ce qu'on peut d'obscene,
Et devint de l'ordure ainsi l'infâme Reine.
Tel fut l'homme à talens suscité par l'enfer,
Pour vomir des leçons dignes de Lucifer.

Hé! pourquoi prodiguer encens à l'aventure?
Sans chercher par manie à dénigrer le beau,
Voltaire & ses Ecrits sont tracés en peinture:
La candeur a conduit, & le vrai, mon pinceau;
La justice & l'erreur exigeoient ce tableau.

L'ANONYME.

o
o o

Réplique du "CANADIEN Curieux"

Mais le "CANADIEN Curieux" loin de désarmer, revient à l'attaque le 21 décembre suivant, et cette fois, il se pique de précision. Il prétend d'abord que "VOLTAIRE en petit" n'est pas du propre cru de l' "ANONYME":

> "Vous avez copié dans les oeuvres de l'Abbé Nonnotte une douzaine de phrases éparses, que vous avez mutilé, pour leur donner quelque liaison"

Et conséquemment l' "ANONYME" est un "plagiaire". Puis,

pour le convaincre, il cite page pour page, ligne pour ligne, les endroits, les passages empruntés dans la composition de son Adresse. Ces emprunts, d'après lui, sont faits dans le "2 volume des Erreurs de Voltaire" puis dans l' "Anti-Dictionnaire Philosophique" au chapitre de "l'immortalité de l'ame" et il a soin d'indiquer que c'est aux "pages 497, 498, 500".

Puis il ajoute:

> "Ce que vous faites dire à Voltaire est de la Metrie seulement; ou plutôt, c'est Nonnote qui le met dans la bouche des Philosophes en général. Voltaire put croire la matiere pensante, mais il ne nia jamais l'immortalité de l'ame; 'pour le coup' dit Nonnote, 'Voltaire pense comme les Chrétiens, il croit l'immortalité de l'Ame' ".

Le "CANADIEN Curieux" continue ses précisions. Ce que Voltaire dit au Roi de Prusse aurait été puisé dans les "Erreurs de Voltaire", au chapitre 11, de la liberté, page 96. Et pour finir, il conseille à l' "ANONYME" de "voir le 27eme chapitre des Mélanges de litterature tome IV" afin d'y trouver le véritable sens de ce que dit Voltaire en comparant l'âme a une horloge:

> "Ce n'est qu'une périphrase qui seule ne signifie rien, mais dont il faut lire ce qui précède".

Nous voilà donc en face de deux adversaires dont les réparties ne manquent pas d'intérêt, et qui de plus semblent des plus convaincus. Il serait intéressant pouvoir mettre la main sur les ouvrages cités par chacun; "Mélanges de Voltaire", "Erreurs de Voltaire" par l'Abbé Nonnote, "l'Anti-Dictionnaire Philosophique", etc... Mais il semble que ces textes soient épuisés... La période que nous traversons d'ailleurs remonte à 1778 et l'on conviendra que les livres de cette époque se font de plus en plus rares. Mais alors à qui donner raison? Point n'est besoin de répéter qu'ici il y a lutte entre le parti Voltairien et le parti adverse. Les textes cités par ce dernier parti n'ont pas été niés.

Peut-être cependant, le "CANADIEN Curieux" voudrait-il les interpréter à sa façon! Sans entrer dans plus de détails, nous sommes portés, à donner gain de cause à l' "ANONYME", surtout quand nous connaîtrons d'une façon définitive qui il est.

Pourquoi donc le taxer de "Plagiaire"? Le "CANADIEN Curieux" ne devrait-il pas observer en passant, qu'en fait de "raisonnements de preuves éparses" tout le monde est libre de les puiser ailleurs sans passer pour "Plagiaire"? Qu'importe la source du raisonnement, dès qu'il est juste, concluant, et qu'il ne cherche qu'à désabuser, non à briller.

L' "ANONYME" plaide sa propre cause.

Entendons l' "ANONYME" se faire l'avocat de sa propre cause et réfuter les unes après les autres les attaques de maître "polémiste" qui vient de lui poser de la façon la plus ironique les deux questions que voici:

> Voltaire attribue-t-il tout à la matiere?
> L'homme chez lui est-il une horloge?

La "Gazette littéraire" du 9 décembre 1778, nous donne en détail la réponse à ces deux questions. Rappelons-nous d'abord cette parole de Voltaire:

> "Il paroît que la pensée pourrait bien être un présent du Créateur fait à LA MATIERE... A CES ETRES QUE NOUS NOMMONS PENSANS".

"Ecoutez", dit l' "ANONYME", "n'est-ce pas là tout attribuer à la matiere? Si la matiere est être pensant, la matiere se dissout, se corrompt; que devient l'immortalité? Sont-ce là des périphrases qui ne signifient rien dans Voltaire? ... Non, Monsieur, rien de bon, de Chrétien, de sensé, ..."

Le "CANADIEN Curieux" est invité à relire Locke et L'Abbé Nonnote

Puis le "CANADIEN Curieux" est invité à relire Locke plus attentivement car selon lui,

> "Voltaire n'avoit pas tort de dire que la volonté libre ne paroissoit à Locke qu'une chimere. Pourquoi? parce qu'il a dit: nous ne serons jamais capables de connoître si un être matériel pense ou non".

Peut-être découvrira-t-il dans une deuxième lecture des ouvrages de cet auteur quelque chose de nouveau; peut-être comprendra-t-il ce qu'il n'a pas compris d'abord. Omettre

des mots, le "peut-être" de Locke par exemple, peut avoir des conséquences graves. Puis ici Locke s'est probablement échappé vu qu'en cent endroits différents "il démontre par principes que la matière ne peut penser".

En un mot, lire Locke, c'est considérer la "liberté" comme un fait accompli, comme quelque chose d'établie, de prouvée; lire Voltaire, c'est le contraire:

"Si nous étions libres, il n'y aurait point de Dieu, ou Dieu n'aurait qu'une Science conjecturale".

Voltaire s'entend-il bien quand il dit: "L'homme est libre"?

Le "CANADIEN Curieux" peut certainement continuer à lire l'Abbé Nonnote; il y apprendra que les dogmes de la spiritualité de l'âme, de son immortalité, de sa liberté ne sont point problématique, comme Voltaire l'insinue en plus d'un endroit.

Ce qui paraît étrange chez le "CANADIEN Curieux", c'est qu'il interdit à son adversaire toutes armes étrangères tandis que pour toute défense il n'a que ces mots de Nonnote:

"pour le coup Voltaire pense comme les Chrétiens, il croit à l'immortalité de l'âme".

Autant dire: ne vous servez ni de Nonnote, ni d'aucun aucun autre; j'ai seul ce droit. Du reste, ce "POUR LE COUP" n'est qu'ironie dans la bouche de Nonnote, car il savait trop bien que pour ne pas paraître Epicurien, Voltaire faisait mine de croire à la spiritualité de l'Ame, à son immortalité.

Est-ce penser en effet en Chrétiens que de dire que Dieu n'a révélé l'immortalité de l'âme que cinq cent ans après Epicure? qu'on en trouve les premières notions dans Zoroastre? que Job, David, Salomon, les Prophètes, l'ignoraient? Est-ce croire, comme les Chrétiens, à l'immortalité de l'âme que de dire qu'elle soit "un flambeau ténébreux" ou "un de

nos sens" ou qu'elle "subsiste sans nos sens"?

Et puis, douter, hésiter, n'oser dire nettement; est-ce croire fermement? Voilà comment l'abbé Nonnote dit Voltaire chrétien, ce que, dans son aveuglement, le "CANADIEN Curieux" n'a pas su discerner. Va-t-il enfin capituler à la suite de tant et d'aussi justes réparties? Fait constaté, c'est que la discussion s'arrête là. Notre polémiste n'ose plus dans les feuilles suivantes offrir de réplique. A l'égal de l' "OBSERVATEUR", il se retire dans son coin. Se déclarera-t-il vaincu? Admettra-t-il ses torts?

L' "ANONYME" victorieux

Pendant ce temps, l' "ANONYME" jubile et avec raison, d'avoir acculé, d'avoir relégué dans l'ombre, ce pédant et son "IDOLE" VOLTAIRE:

> "M'en sçaurez-vous gré? peu m'importe pourvu que vous soyez instruit, & que vous conveniez que 'ce flambeau si souvent ténébreux' est VOLTAIRE".

Bravo l' "ANONYME"!

o
o o

L' "ETRANGER COMPATISSANT" dans la boîte

Voici qu'un autre partisan des Académiciens se montre la tête. C'est l' "ETRANGER COMPATISSANT" cette fois. La Feuille du 23 décembre 1778 lui fournit l'occasion de se déclarer ouvertement l'adversaire de l' "ANONYME". Un autre disciple de Voltaire par conséquent! Au 2 décembre précédent il s'était à peine montré le nez adressant quelques reproches à l'Imprimeur. Cette fois il n'y va pas de main morte. Il attaque directement le parti anti-voltairien, l' "ANONYME".

Après avoir fait l'apologie du "CANADIEN Curieux" et du "SPECTATEUR Tranquille", l' "ETRANGER COMPATISSANT" se pique de faire un peu de philosophie:

"L'ETRANGER COMPATISSANT" s'attaque à l' "ANONYME"

"Repondez à ceci: l'Ame est un esprit, cet esprit peut-il exister & n'être en aucun lieu? s'il est dans un lieu il doit occuper une place, s'il occupe une place il est étendu, s'il est étendu il a des parties, & s'il a des parties il est matiere: ce raisonnement est bien simple, essayez de le détruire".

Point n'est besoin à l' "ANONYME" de répondre à un aussi beau farceur qui se donne à lui-même, par inadvertance sûrement, le titre de matérialiste dont aurait bien pu le taxer son adversaire:

"Je n'ignore point du tout les conséquences que vous en tirerez, vous y répondrez en me proclamant (si vous me connoissez toutefois) 'matérialiste' et vous vous tromperiez".

Il sent le besoin de dire "vous vous tromperiez". Le qualifier ainsi ne serait que juste. Puis ce qui fait rire davantage, c'est que vers la fin de sa lettre, il semble oublier qu'il a invité l' "ANONYME" à réfuter ses théories; car il souscrit à une deuxième invitation, celle qu'il lui fait de se taire cette fois:

"Taisez-vous, c'est le parti le plus prudent; vous voudriez attapper les souris, mais vous n'etes pas assez bon chat".

Ne pas souffrir la réplique du "Plagiaire" c'est assurément s'éviter l'humiliation de se voir réduit comme son prédécesseur, au silence.

Quelle sera la conduite de l' "ANONYME"? Répondra-t-il à cette nouvelle invitation? Va-t-il mettre bas les armes? Non pas. Nombre d'articles de la Gazette lui fourniront l'occasion de reprendre la plume et de dire sa façon de penser. Il s'est fait le défenseur de la vérité, il veut combattre jusqu'au bout.

o
o o

'Danger du luxe'

L'Edition du 4 novembre 1778 fait paraître un article intitulé "DANGER DU LUXE", article qui a pour but de combattre les théories de Voltaire en cette matière:

"M. de Voltaire prétend que le Luxe est avantageux aux Etats".

Fait à noter, c'est que l'auteur inconnu emploie l'argument ad hominem; il cite des textes de Voltaire, prouvant ainsi le ridicule des avancés du "philosophe", ajoutant une fois de plus à l'esprit de contradiction du Patriarche! Après avoir établi clairement les dangers du luxe aussi bien pour l'individu et la famille que pour l'état, il termine par ces mots:

"On s'est appauvri pour étaler de vaines richesses, plusieurs citoyens ont été ruinés par l'exemple dangereux de quelques riches écervelés ou par les leçons non moins insensées de quelques faux Politiques. M. de Voltaire le sait mieux que personne; & quoique l'apôtre du luxe, il ne craint pas de faire des aveux qui montrent combien il est ridicule d'en faire l'apologie"

L' "ANONYME" et Le "SPECTATEUR Tranquille"

Des théories de ce genre ne laissent pas l' "ANONYME" inactif. Le "SPECTATEUR Tranquille" applaudit aux doctrines de Voltaire au sujet des "dangers du luxe" et prétend en outre que "l'amour-propre est une vertu pourvu qu'il ait des bornes".

L' "ANONYME" n'entend pas les choses de cette façon:

"Moi, je le crois toujours vicieux".

Il invite même ce nouveau venu à ne pas suivre un guide aussi peu sûr que Voltaire: (1)

"Voltaire ici s'est égaré; ne le prenez pas pour votre guide. En plus d'une matiere on peut dire de lui avec vérité:

'Si mon oeil n'apperçoit la vertu ni le Vice;
De l'aveugle la main me mène au précipice' "

Le "SPECTATEUR Tranquille" froissé dans son "amour-propre" ne peut plus tenir devant l'audace de ce terrible adversaire. Nouveau Gorgias, il entre résolument en lice, provoque cet adversaire et se fait fort d'écrire avec une égale conviction pour ou contre les plus graves sujets. Le 23 décembre, le voilà qui sort de sa tranquillité:

---

(1) "Gazette littéraire", 25 novembre 1778.

"Croyez-vous, Monsieur, que je ne dois pas être fatigué de vos injures"?

Mais inutile ici de vous servir son répertoire injurieux. Il parle, pour s'entendre; il dit des mots, ne prouve rien, divague plutôt, si bien que l' "ANONYME" ne juge pas à propos d'user de répartie.

o
o o

"Soeur des Anges" et son neveu

En plus d'une occasion, Voltaire a manifesté sa haine à la religion, dégobillant injures, sarcasmes, blasphèmes contre les ordres religieux, contre les Jésuites surtout. Les congrégations féminines également durent passer sous le crible sévère de cet imposteur. Les feuilles du périodique du 25 novembre et celles du 2 décembre nous le prouvent. Soeur des Anges, Religieuse de l'Annonciade, fait à M. de Voltaire, son neveu, des reproches bien mérités.

"Que vous tenez mal votre parole, mon cher Neveu! Vous m'aviez promis de respecter la Religion & ceux qui la pratiquent, & ce sont tous les jours de nouveaux outrages de votre part. Que voulez-vous à ces Religieuses, que vous vilipendez dans toutes vos brochures, & que vous peignez comme des esclaves malheureuses? Vous qui vous piquez d'être humain, pourquoi insultez-vous à leur infortune?..."

C'est en ces termes que la tante poursuit le neveu jusqu'à la fin de sa lettre. Voltaire craignait pour "l'extinction de l'espèce humaine" à la vue de tant de religieuses renfermées dans les couvents, malgré le "grand nombre de vieilles filles dont les villes étaient alors remplies". Sa tante ne manque pas l'occasion de l'inviter à sacrifier une partie de sa fortune à faire établir d'abord les "celibataires du siécle" avant de chercher à rendre utiles les "celibatrices de la Religion".

Voltaire et les Jésuites

Voltaire détestait les Jésuites avons-nous dit. Soeur des Anges lui fait remarquer que c'est chez eux qu'il a cultivé le goût des "Belles Lettres & de la vertu" et que s'il

n'a profité que de la partie la moins importante de leurs leçons, ce n'est pas leur faute.

> "Comment auriez-vous composé votre Histoire générale, sans le secours de ces savans Solitaires dont vous enviez tant les richesses & si peu les vertus".

Puis la bonne religieuse s'efforce de lui prouver les nombreux bienfaits que procure les biens ecclésiastiques aux "Hôpitaux, aux Collèges, aux Séminaires, aux Ecoles, etc..."

On devine des effets de cette lettre sur la pauvre âme aveuglée du neveu.

o
o o

L' "IMPRIMEUR" et ses adversaires

Passons à l' "IMPRIMEUR". Pourquoi laisse-t-il paraître ainsi tant d'écrits défavorables à Voltaire, lui qui à maintes reprises n'a pu taire l'admiration qu'il en avait? Ne nous étonnons point. N'avons-nous pas déjà laissé entendre que Mesplet avait son rôle à jouer? En bon voltairien et en psychologue habile il étudie ses gens, provoque les sarcasmes des adversaires de la religion, des amis de Voltaire par conséquent, et il est fier de lui s'il réussit tant soit peu à susciter quelques controverses entre partisans et adversaires de la doctrine évangélique.

Les nombreux reproches reçus à ce sujet, ne l'ont qu'encouragé à continuer ce rôle sournoi, celui d'ailleurs de ses collègues les plus actifs parmi les Membres de l'Académie. Mais examinons. Qui sont ceux qui se permettent de lui faire ainsi de l'opposition? l' "HOMME sans préjugé" (14 octobre 1778), l' "ETRANGER Compatissant" (25 novembre 1778), Monsieur son ami O.S. (2 décembre 1778), Monsieur S... (9 décembre 1778), et quelques autres inconnus, tous comme lui Membres de l'Académie, Membres secondaires évidemment.

L' "IMPRIMEUR" ne voulant dévoiler, à ces ouvriers de second plan, les secrets de la Société, avoue sa trop grande

complaisance, les remercie de leurs "charitables conseils" et leur fait les plus belles promesses pour l'avenir sans toutefois s'engager par voeu à ne point les violer:

> "L' "IMPRIMEUR" à l' "ETRANGER Compatissant:
>
> "Je suis décidé à ensevelir dans la poussiere toutes les Productions en ce genre... Je vous suis obligé de votre avis... je vous promets d'en profiter..." ("Gazette littéraire", 2 décembre 1778).

Et quelque deux semaines plus tard:

> "Je vous remercie, Monsieur, des conseils qu'il vous a plu me donner, & vous devez vous être apperçu de ma derniere résolution; je désire seulement meriter l'estime, & je me ferai une loi de n'etre plus si complaisant" ("Gazette littéraire", 16 décembre 1778).

Il dut sans doute antérieurement souffrir le blâme de nombre d'autres adversaires puisque déjà au 18 novembre 1778, il sent le besoin de s'adresser "AU TRIBUNAL DE LA RAISON" pour faire l'apologie du "Papier Périodique de Montréal" victime de nombreuses critiques:

> "Le Papier Périodique de Montréal est l'écueil ou se brisent tous les préjugés; l'Académie naissante est le gouffre qui engloutit toutes les prérogatives des... arrêtons... Nous sommes coupables, parce que nous sommes ou désirons d'être sçavants. Les uns parlent ouvertement de brûler la cervele à l'Imprimeur, les autres prétendent que le Spectateur tranquille est l'Auteur de la plupart de ces Productions..."

Ceci laisse entendre en même temps que Mesplet, nommons-le, dut également recevoir nombre de menaces de la part des ennemis du journal. Il nous l'affirme lui-même quelques lignes plus bas:

> "Les différentes ménaces de quelques particuliers, quoiqu'elles tendent à troubler ma tranquillité, ne m'intimident point"

Puis il redit, en guise d'excuse ou de promesse, ce qu'il a cent fois promis en dépit de son peu d'énergie, de son peu de ténacité à tenir ses engagements:

> "... observant avec soin de n'insérer rien contre la Religion, les Moeurs, l'Etat ou le Gouvernement, je n'ai rien à craindre".

Présomption! Quelques semaines plus tard il se verra pour-

suivi par M. de Montgolfier pour ses attaques contre la religion... lui, Mesplet, qui prétend pouvoir prêter indifféremment son ministère à tous "sans s'avilir, ni se compromettre". Puis il s'excuse de ne pas nommer les Auteurs, alléguant que prétention du genre est "injuste" et "contraire aux lois de son Art". Pour lui la "tribune libre n'existe pas". Hélas! elle existe que trop puisque l'anonymat y est si en vogue. Chacun peut insérer à sa façon, dans la Gazette, les articles qu'il veut, mêlant l'injure à la raillerie, à l'impiété, traitant de n'importe quel sujet, s'adressant à n'importe qui, s'attaquant aussi bien à la religion qu'à l'Etat.

o
o o

L'Académie et le Collège de Montréal

Les influences néfastes d'une société malheureusement trop prospère, ne tardèrent pas à se faire sentir chez les jeunes Montréalais, même chez les Ecoliers du Collège de Montréal. Nous avons vu cette Société ouvrir ses portes à tour de rôle à bon nombre d'adeptes. C'est au "TROIS AMIS" maintenant de désirer ardemment s'enrôler sous la bannière voltairienne. Aussi s'adressent-ils en ces termes, (1)

"A L'IMPRIMEUR"

"AU SPECTATEUR Tranquille"

"A VOTRE AMI"

"AU CANADIEN Curieux"

"AU SINCERE"

autrement dit, aux plus grosses cloches de ce "RESPECTABLE CORPS":

"Messieurs",
"La déférence que nous avons pour les personnes qui se donnent la peine de nous instruire, nous a obligé de garder jusqu'a ce jour un profond silence. Si nous avons quelque part à l'écrit signé 'les Ecoliers de Montréal', c'est malgre nous".

---

(1) Voir la "Gazette littéraire" du 2 décembre 1778.

Quelle hardiesse! Ils ont été, suivant eux, forcés d'agir ainsi par "les personnes qui se donnent la peine de les instruire".

Les "TROIS AMIS" conviennent de leurs erreurs; mais, entendez-les enchérir sur l'idée qu'ils n'en sont point responsables, jetant le blâme sur "les mains de l'ouvrier qui les ont façonnés":

> "Nous vous prions de ne nous envisager que comme des outils conduits par les mains de l'ouvrier".

La même idée revient un peu plus loin:

> "Nous étions comme des vases de terre dans les mains du Potier".

A un semblant de reconnaissance ils joignent l'ingratitude:

> "... sans manquer à ce que nous leur devons, à la reconnoissance, pour les peines qu'ils se donnent ou PAROISSENT prendre pour nous conduire dans le sentier des Sciences..."

"PAROISSENT"! Ils ne semblent guère convaincus du dévouement de leurs maîtres. Etant persuadés que les travaux des Académiciens leur procureront des avantages plus considérables, ils se livrent d'abord secrètement à eux:

> "... nous sommes en secret vos admirateurs. Nous n'osons nous montrer tels, nos Condisciples en seroient jaloux, nos Maîtres irrités".

Ils admettent qu'ils manquent d'érudité; c'est la raison pour laquelle ils n'osent demander une place à l'Académie. Puis, viennent les promesses:

> "Nous ferons dorénavant tous nos efforts pour mériter votre estime, par les moyens que nous employerons pour attirer vos suffrages, & sommes avec respect;"
>
> "Vos Admirateurs",
>
> Les "TROIS AMIS".

Trois autres dupes de Mesplet et de sa clique! L'on devine les sentiments de Messieurs les Membres de l'Académie à la réception de cette lettre, laquelle laisse entrevoir le couronnement de leurs efforts au sein même du Collège des Sulpiciens. Leur tâche n'est pas terminé toutefois; car les "TROIS AMIS" et leurs compagnons sont encore timides. Il

faut songer à les enhardir davantage.

"VOTRE AMI" aux "TROIS AMIS"

"VOTRE AMI" membre de l'Académie, s'engage à jouer le rôle du serpent au paradis terrestre:

> "Pourquoi ne pas vous montrer tels que vous êtes, votre timidité vous nuit. Si réellement l'ouvrage est de vous, qu'avez-vous à craindre? Si vous avez tracé sans déguisement vos sentiments, pourquoi en rougiriez-vous? Ils vous font honneur; laissez vos condisciples sans émulation, 's'égarer' de leur ignorance; respectez vos Maîtres irrités; & sans négliger de boire à leur fontaine, désalterez-vous, rafraichissez-vous, baignez-vous quelquefois dans des eaux plus claires & plus abondantes". (1)

Remarquez avec quelle prudence il inculque le venin mortel chez ces jeunes inexpérimentés. Il ne leur conseille pas de négliger et d'abandonner totalement leurs Maîtres; non, la prudence est la mère de la "Sagesse"; aussi procède-t-il par étape. Il les invite même à les "respecter", à s'abreuver à leur fontaine; mais il ne laisse pas de les inviter à se rafraichir aussi dans des "eaux plus claires, plus abondantes", oui, plus abondantes d'idées voltairiennes hélàs!

Notre beau psychologue aurait considéré son coup raté s'il ne leur eut laissé un avant-goût de l'honneur qu'ils pourraient avoir un jour d'être Membre de cette belle "Académie littéraire" dont il fait lui-même parti:

> "Quant à l'agrégation à l'Académie, il faut vous en rendre dignes; 1o par une conduite & des moeurs irréprochables, 2o par un attachement aux Sciences, duquel on ne peut décider que par vos productions; mais je peux vous promettre de vous représenter à la premiere Assemblée, & l'engager à vous favoriser autant qu'il sera en son pouvoir". (1)

Le jour où ils partageront de plein pied et de concert avec les Membres de ladite Assemblée, les idées voltairiennes, cette prétendue "Science" puisée aux "eaux plus claires, plus abondantes" mentionnées ci-dessus, et bien oui! en ce jour leur "conduite & leurs moeurs" seront reconnus comme "irréprochables".

---

(1) Voir la "Gazette littéraire" du 9 décembre 1778.

o
o o

'CENT POUR UN'

Tant de succès ne peuvent qu'affermir davantage nos Académiciens et les pousser à aller de l'avant. Le 'grain de sénevé' mis en terre en juin 1778 a germé et produit 'cent pour un'. Les Membres augmentent à vue d'oeil; aussi les Directeurs de cet "HONORABLE CORPS" veulent-ils établir leur Société sur des bases solides. Pour ce, ils ont la hardiesse d'aller jusqu'à solliciter les bonnes grâces du gouverneur. Conséquemment, le 30 décembre 1778, le journal insère en première colonne:

Les Membres de l'Académie à Haldimand

"A SON EXCELLENCE
MESSIRE FREDERIC HALDIMAND,

"Capitaine-Général, Gouverneur en Chef dans la Province de Quebec & Territoires en dépendant en Amérique; Vice-Amiral d'icelle, Général & Commandant en Chef des Troupes de Sa Majesté en ladite Province & Frontieres, Etc. Etc. Etc...

L'Académie naissante de Montréal

NOUS Supplions VOTRE EXCELLENCE de recevoir le sincere hommage de notre Société. Le désir de nous instruire nous a fait rechercher mutuellement: nous nous sommes rencontrés, & amis des Sciences, nous nous proposons de contribuer autant qu'il sera en nos lumieres, à exciter l'émulation des Jeunes Gens; pour y parvenir il ne manque, à notre entreprise, que l'approbation de VOTRE EXCELLENCE, pour la prospérité de laquelle, l'Académie ne cesse de faire des voeux.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Les très-humbles & très-

obéissants Serviteurs,

Les Membres de l'Académie.

La flatterie se continue par une poésie en l'honneur de Messire Haldimand, que le "SPECTATEUR Tranquille" a fabriqué pour la circonstance. Sans nous livrer à la critique littéraire de ce travail, ce n'est point là notre but, nous vous la présentons telle quelle...

"AVEC peu de talents & bien peu de génie,
Dupinde chétif nourrissons,
Me sied-il bien d'implorer Uranie
Pour chanter aujourd'hui dans mes vers un Grand Nom?
Moi qui jamais ne pris de leçons qu'à Cithere,
HALDIMAND j'oserai croire pouvoir te plaire?
Mais quoi... je me rassure... en vain,
Je rejetterois mon dessein
Pour t'offrir mon sincere hommage,
C'est au sentiment seul qu'il faut avoir recours,
Laissant parler mon coeur que faut-il d'avantage?
De l'éloquence ici que servent les atours?
Du vrai beau la juste peinture
Peut bien se passer de figure.
Et lorsque le mérite est solide & sans fard
Il se fait respecter sans le secours de l'art.
De ton admirateur fidele
Reçois ces Vers ouvrage de son zéle".

Le "SPECTATEUR Tranquille"

o
o o

La GAZETTE LITTERAIRE" et l'opposition

Intervention de M. de Montgolfier

Tant de hardiesse de la part des Membres de l'Académie ne pouvait laisser indifférent le Supérieur de St-Sulpice, M. de Montgolfier, qui, voyant les suites funestes que produisait la "Gazette Littéraire" chez ses jeunes ouailles, voyant le soulèvement des esprits s'accentuer de jour en jour, voyant ce zèle ardent à défendre l'ennemi de nos dogmes, Voltaire, voyant aussi certaines autres insinuations malveillantes à l'adresse de nos institutions, et de plus fatigué des traits satiriques que ladite Gazette ne cessait de lancer à l'adresse du Collège de Montréal, résolut de porter plainte auprès du Gouverneur. Ci-dessous la lettre qu'il lui adressa:

Montgolfier à Haldimand

"Monsieur:

" jay vu avec etonnement, dans une espece de gazette litteraire de montreal, en datte du 30 Xbre, la hardiesse quon a eu de presenter a votre excellence, une adresse sans signature, au nom d'une certaine accademie naissantes societé que je crois etre absolument ideale; et dont les membres au moins sont entierement inconnus au public; a moins que ce ne soit par certains ecrits prétendus litteraires, donnes sous des noms empruntes, qui depuis longtems infectent ce papier periodique. les auteurs ne gagneroient pas, sans doute, a se faire connoitre. et il semble qu ils n ont point d autre but que de corrompre l esprit et le coeur des jeunes gens,

en les retirant de la subordination et du respect qu ils doivent a leurs maitres, par les traits satiriques qu'ils ne cessent de lancer contre le college de montreal, (qu il a plu a votre excellence d'honnorer de marques distinguees de votre protection); par leur hardiesse a mepriser la foy et a mettre en question jusques a l'immortalité de l'ame.
tous ces traits n'annoncent que trop un dessein formé de jetter du trouble dans votre province, et de sapper, s'il etoit possible les fondements de toute religion, si necessaire, meme dans lordre purement politique, a la tranquillité des peuples, et a la conservation des etats. et cette seule vûe commence a alarmer un grand nombre de plus honnetes citoyens de cette ville.
auserois je, Monsieur, reclamer votre autorité, pour mettre fin a cette licence soit en interdisant entierement cette gazette; soit en nommant a l'imprimeur un censeur de confiance, qui eut egalement a coeur les interest de la religion, de l'état, et des bonnes moeurs.
la zelle de votre excellence pour tous ces grands principes, me fait esperer cette grace; et m'inspire la liberté et la confiance de vous assurer du profond respect avec le quel j'ay l'honneur d'etre. (1)

De votre excellence

Monsieur

Le tres humble et

tres obeissant serviteur

Montgolfier

Montreal 2 janvier 1779.

Sans plus de commentaire à cette lettre que nous trouvons assez explicite, nous faisons suivre immédiatement la réponse de Frederic Haldimand:

QUEBEC 15e fevrier 1779

Haldimand à Montgolfier

"Monsieur,

" J'ai reçu dans son temps l'honneur de vôtre Lettre du 2e Janvier, & je vous dois Monsieur bien des excuses pour avoir tardé aussi longtemps à y Repondre, mais outre des occupations pressentes, l'affaire en question méritoit d'etre bien réflechis.

Dans le principe je m'etois proposer d'arreter tout à fait immédiatement la Prise du Sieur Miplet dont l'abord dans cette Province, méritoit plustôt chatiment qu'un accueil favorable, mais vous savez Mons^{r}, les sollicitations qu'on me fit à Montreal pour m'engager à lui permettre d'y rester.

---

(1) Archives publiques du Canada, Collection Haldimand, Volume 72-1.

Pour l'empecher de tomber davantage dans un travers ou il paroit fort incliner, & jusques à ce que je puisse prendre d'autre Mesures; je lui ay fait défendre très expressément d'attaquer la Religion ou le Clergé; de ne rien inserer dans sa feuille qui put choquer les bonnes moeurs, ou fomenter la discorde parmis les Peuples qui par toutes sortes de raisons devroient soutenir les Interets d'un Gouvernement qui les a Protegé & sous les auspices duquel la Province s'est ameliorée beaucoup audela de ce quelle avoit jamais fait auparavant.

Comme je connois votre Zèle & l'attachement que vous avez pour ce même Gouvernement; & que j'ai une parfaite confience en votre Prudence & Discretion. Je vous prie Mons^{r} de veiller de près aux publications de cet Imprimeur et de mavertir au plutot s'il lui arrive encore de s'ecarter de la Conduitte qui lui a été prescritte de ma part.

Monseigneur l'Eveque je suis persuadé vous aura fait part des demarches que j'ai faittes à l'Egard du Père Wells, & les avis que j'ai donné aux Révérends Peres Jesuittes. J'espere que ces Messieurs ne donneront plus prise sur Eux & que j'aurai à l'avenir tout lieu d'etre content de Leur Conduite (1).

J'ai l'honneur d'etre avec la plus parfaite Estime

Monsieur, Votre &...

(Signé) F.H.

A Mons: de MontGolfier

Attitude de Haldimand

Malgré son retard à répondre à M. de Montgolfier, le gouverneur semble avoir pris en bonne part les remarques du Supérieur de St-Sulpice. Nous avons déjà parlé de ces nombreuses "sollicitations" en faveur de Mesplet. Nous avons même donné copie textuelle de l'Une d'elles. Haldimand semble désapprouver les menées sournoises de la "Gazette littéraire de Montréal". Il invite M. de Montgolfier à surveiller de plus près les publications de l' "IMPRIMEUR", et au besoin de le mettre au courant advenant le cas de nouveaux écarts. Puis il touche la question du Père Wells sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

N'y a-t-il pas lieu cependant de douter quelque peu de la sincérité de Haldimand? Sans doute il assurait délibérément à l'élément français une prépondérance appréciable.

---

(1) Archives publiques du Canada, Collection Haldimand, Vol. 66, Pt. I, p. 102.

Mais reportons nous à l'établissement de la première bibliothèque publique fondée à Québec en 1779, et dont il est lui-même le fondateur. Voici ce qu'il écrit, le ler mars 1779, à son ami le général de Budé:

Haldimand fondateur de la lère Bibliothèque publique fondée à Québec

"Le peu de ressources de la place, l'ignorance des gens qui, je le constate tous les jours, est bien le plus grand obstacle à vaincre pour les amener à comprendre leurs intérêts et leur devoir, m'ont donné l'idée d'établir une bibliothèque publique J'ai réussi à convaincre l'évêque (Mgr Briand) et le supérieur du séminaire de l'avantage qui en résulterait. Ils sont entrés dans mon idée, et, en même temps que plusieurs autres prêtres, presque tous les marchands anglais et un bon nombre de Canadiens, ils ont signé la souscription que j'avais fait ouvrir" (1)

Le but de cette fondation était de régénérer moralement et intellectuellement cette jeunesse canadienne française malheureusement trop influencée par les idées du temps. Dans la lettre ci-dessus, il déplore à la fois l'ignorance et la dépravation d'esprit des habitants du pays. Il faut voir cependant quel aliment il offre à nos ancêtres pour refaire leur mentalité. Dans la section littéraire de sa bibliothèque, section où se fait le plus sentir l'influence des idées, l'on rencontre bien le doux Fénelon et le sévère Bourdaloue, mais ces auteurs de tout repos sont écrasés sous le poids des quarante tomes de Voltaires, des vingt-trois volumes de Rousseau, et des trente-cinq in-folios de l'Encyclopédie de d'Alembert et de Diderot.

Comment expliquer que ce brave Haldimand ait choisi d'aussi singuliers médecins pour ramener à la santé morale le peuple canadien? Quelles sont ses intentions? Il n'est pas sans être au courant de la lutte serrée faite dans la "Gazette littéraire" contre Voltaire et ses suppôts. De quel côté penche-t-il? Pèche-t-il par ignorance ou délibérément? Que dire, que penser du représentant de l'autorité

---

(1) Fauteux: Les bibliothèques Canadiennes, page 23.

royale dans la province, qui donne ainsi en pâture à la population des oeuvres qui sapent les fondements de cette même autorité en même temps que ceux de la religion? Cette conduite paraît incompréhensible. Veut-il détacher les nouveaux sujets de l'Eglise catholique? S'il en est ainsi, s'imagine-t-il en faire des protestants plutôt que des incroyants? Cela aidera-t-il ensuite à anglifier la population? Encore une fois, la conduite du gouverneur s'explique difficilement. L'avenir ne lui a pas donné raison. Il n'est donc pas étonnant que bon nombre de Canadiens, surtout parmi les jeunes, aient appris à mésestimer, sinon à détester l'autorité tant civile que religieuse. Il n'y a point de doute que Haldimand ne manquera pas d'ouvrir plus grands les yeux dès qu'il s'agira du gouvernement attaqué...

o
o o

L'année nouvelle 1779

Les Presses de Mesplet fonctionnent pendant quelques temps encore. Les nombreuses polémiques entre Voltairiens et anti-voltairiens cessent pratiquement avec l'an nouveau 1779, du moins sur ces questions de religion, car d'autres genres de polémiques ne tarderont pas à apparaître et pour ne cesser en somme qu'avec la disparition du périodique en juin 1779.

Ce tournant ne veut toutefois pas dire que Voltaire perd ses admirateurs. Non pas. Les nouveaux membres désirant être agrégé à l'Académie sentent le besoin de se déclarer toujours l'ami du "grand philosophe", témoin ce "Je veux entrer en lice MOI", s'adressant au 'Curieux':

> "... je jure que je tiendrai toujours à honneur d'estimer & respecter les VOLTAIRE et les Rousseau; que je m'efforcerai de les suivre, non pas d'aller de pair, ce serait folie. Que je déclare une guerre ouverte à l'ANONYME". (1)

---

(1) "Gazette littéraire", 13 janvier 1779.

Le "CANADIEN Curieux" et ses ennemis

Dès les débuts de cette nouvelle année 1779, le "CANADIEN Curieux" revient sur la scène. Trois de ses compagnons, tous comme lui Membres de l'Académie, le "PROTEE MODERNE", le "BON CONSEIL" et voire même le "SPECTATEUR Tranquille", se liguent contre lui et prétendent que son Histoire de "SELIM" n'est pas sa propre composition. L' "AMI" du "CANADIEN Curieux" essaie mais en vain de le défendre. L' "OBSERVATEUR" se joint au triumvérat, obtint le 4 février une assemblée spéciale des Membres de l'Académie et réussit à faire condamner le "CANADIEN Curieux". Quelque trois semaines plus tard cette "catastrophe" occasionnée par "ZELIM" disparaît peu à peu et fait place aux attaques dirigées contre le gouvernement, ce qui hâtera la décadence de la "Gazette Littéraire de Montréal".

o
o o

La Gazette et les décisions des juges

Il s'agit donc d'une série de débats qui se termineront par la condamnation de la "Gazette littéraire", et par l'arrestation de son "IMPRIMEUR" et de son "EDITEUR".

Jautard ouvre le feu. Il s'adresse "A Messieurs les Jurisconsultes de Montréal", leur demande leur opinion au sujet d'un verdict donné par les juges à la Cour. Ces Messieurs ne daignent pas lui répondre. Le 7 avril, il revient à la charge mais cette fois posant la question "A Messieurs les Jurisconsultes de Québec". Pas plus heureux!

L' "INFORTUNE" se hasarde à répondre. Sa lettre adressée au "Tranquille" est peut-être ce qui a le plus suscité l'indignation chez les gens du barreau. Mesplet devra en subir les conséquences. Ci-dessous copie de cette missive:(1)

---

(1) "Gazette littéraire," 14 avril 1779.

De l'Assomption, 10 Avril 1779

L' "INFORTUNE" au "Tranquille"

"AU TRANQUILLE",

"Monsieur,

" Je suis mortifié de n'avoir pas eu communication de la Question proposée dans la Feuille du 17 Mars; j'y aurois répondu avec plaisir, mais la derniere m'a été présentée, & je crois que vous ne dédaignerez pas de la lire; ma disgrace, cause de mon infortune, ne diminue rien de mes connoissances & de mes talens, & par égard pour les personnes éclairées, suivant mon inclination, je vous done mon avis sans prétendre qu'il doive être exactement suivi

J'ai rougi, je l'avoue, quand j'ai su que la Cour après le terme fixé avoit reçu l'Avis arbitral; j'ai ri quand j'ai vu écrit par des Arbitres, Ordoné, j'ai été indigné du pouvoir qu'ils s'atribuoient, d'acorder un terme, j'ai frémi quand j'ai lu que l'Avis arbitral n'avoit été remis en Cour que le 27 Mars; & que cependant dans la résolution, le Défendeur devoit payer le premier du même mois. Je dis plus, s'il étoit possible qu'une Cour respectable homologua un tel Avis arbitral, dans lequel à chaque pas se rencontrent des vices, des irrégularités; que dirai-je plus, je m'écrierai seulement ô tempora ô mores. Je ne pourrai rien ajouter parce que: vox haereret infaucibus, tant il y auroit à dire.

L' "INFORTUNE"

Une telle reproduction ne peut laisser dormir l' "IMPRIMEUR" en paix. De partout surgit le blâme. Le "SPECTATEUR Tranquille" a bel et bien réussi à envenimer les esprits. De quoi s'agit-il au juste? Voyons.

Le 14 avril, Pierre Ducalvet entre en polémique avec Pierre Bouthillier. Les articles sur cette question se multiplient. Le "SPECTATEUR"Tranquille" s'attaque à la Cour:

"Par une regle de Cour & du consentement des Parties furent només quatre Arbitres dans la cause entre François Bybot de Londres, représenté par Lees, son Procureur, & Pierre Ducavet de Montreal, Ecuyer; il vous sera aisé de connoître l'irrégularité (suivant moi) de cet Avis arbitral, remis en Cour le 27 de Mars suivant".

Jautard ss pieds dans les plats

Puis il insère, dans le journal la copie textuelle de toute la procédure, laquelle condamne Pierre Ducalvet à payer à Jean Lees comme Procureur dudit François Rybot, la somme de "Mille cinq cens quinze livres dix-huit chellings & dix deniers sterling, monoie de la Grande Bretagne" plus la somme de "Six cens six livres sept chellings sept deniers sterling", pour intérêts.

Mesplet à la Cour

Jautard en veut donc à cet "Avis Arbitral". Il ne peut approuver la décision des juges; aussi se laisse-t-il aller à de violentes attaques qui le conduiront nécessairement à sa perte. Voltaire s'en est pris à l'autorité; à quoi cela lui a-t-il servi? Jautard subira le même sort que son maître. Peu importe! pourvu qu'il satisfasse ce besoin de s'attaquer au pouvoir. L' "IMPRIMEUR" en sera tenu responsable. Tant pis!

Le 15 avril, sur la demande de M. De Rouville, Mesplet doit se rendre à la Cour. Voici comment il relate cet incident dans son propre journal:

> "Mr de Rouville me dit que la Cour n'entendoit pas qu'aucun individu osât réfléchir sur la conduite ou sur les Jugements de la Cour; qu'il étoit dans le Papier Périodique un écrit qui n'étoit point de son goût. (je ne doute pas d'un seul instant que ce ne soit celui signé l' "INFORTUNE" qui répondait à une Question à laquelle la Cour n'avoit rien trouvé à redire)" (1)

Nouvelles promesses de Mesplet

Sur ce, Mesplet se crut obligé de s'adresser sur le champ à Messieurs les Auteurs qui fournissent des productions dans le "Papier Périodique":

> "Je vous previens, pour éviter à l'avenir une pareille disgrace, que j'observerai exactement les Articles suivans: 'il ne sera écrit dans la Feuille aucun paragraphe, tendant à procurer l'instruction publique. Aucune réflexion sur la conduite des personnes préposées par le Gouvernement pour l'administration de la Justice, leurs Jugements fussent-ils meme reconnus & prouvés avoir été rendus contre les Loix, parce que ce ne sont point de nos affaires, & vous devez vous soumettre & ne considérer leur décision qu'avec les yeux de la foi. Aucun ouvrage qui tendra à détruire ou même doner la moindre atteinte à leur infaillibilité; aucun écrit où loi paroîtra que l'on tenteroit à diminuer le despotisme civil qu'ils s'attribuent, vous devez le respecter. rien enfin qui puisse obliger les individus de se renfermer dans les bornes du devoir, du pouvoir & de l'honeteté. Telle est ma résolution, ..." (1).

o
o o

---

(1) "Gazette littéraire, 21 avril 1779.

DECADENCE de la 'GAZETTE LITTERAIRE" de Montréal

Vaines promesses qui comme celles faites au début de 1778 n'auront aucun effet. Le mécontentement général s'accentue de plus en plus et Mesplet se sentant poursuivi de toute part, se résout, en désespoir de cause, à mettre son imprimerie en vente:

Imprimerie à vendre

"A VENDRE

"Deux Presses, & tout ce qui dépend de l'Art, hors les Ouvrages imprimés, & en supposant que l'Acquéreur, n'eut pas une connoissance suffisante de l'Art d'Imprimer, je m'oblige de l'aider de mes conseils à ce sujet sans aucune rémunération. Ceux qui voudront en faire l'acquisition s'adresseront à Mr. Foucher, Ecuyer Avocat, lequel est autorisé à faire telles conditions, & accepter celles qui lui seront offertes si elles conviennent, Argent comptant. (1)

L' "IMPRIMEUR"

Les persécutions continuelles que lui procurent ses presses, les ennemis qu'elles lui suscitent, le peu de bénéfice qu'il en retire sont des raisons qu'il juge suffisantes pour ne pas conserver des effets plutôt onéreux que lucratifs. Et puis, sur quelles espérances peut-il compter avec un éditeur de la trempe de Jautard, un éditeur qui se permet, vu sa profession d'avocat, de discuter, sous différents noms de plumes, ses propres causes à même la "Gazette littéraire". Hélas! si encore il se contentait des siennes propres! Mais il s'ingère dans les causes de ses collègues, prend plaisir à les critiquer de la façon la plus âpre, et généralement à tort et à travers.

Jautard tenu responsable

Il s'attaque ensuite à l'Académie dont il est Membre, se hasardant à leur demander "pourquoi les Auteurs du Papier Périodique ne produisent que très-peu depuis quelques semaines". L' "OBSERVATEUR" à titre de Membre de l'Académie, n'entend pas se laisser berner ainsi; il tient à défendre l'Académie et ses compagnons comme lui visés et conséquemment accuse l'éditeur d'être la cause de cet état déficient:

---

(1) "Gazette littéraire, 28 avril 1779

"Je crois que les Auteurs du Papier Périodique auroient plus de raison de se plaindre de vous, que vous, d'eux".

Voilà donc Jautard agresseur de l'autorité. Là où il a le plus excellemment brillé dans ces menées révolutionnaires, c'est bien,nous l'avons vu,dans ses attaques à l'endroit des Juges, surtout ceux qui eurent à démêler l'affaire Ducalvet-Rybot. Il alla si loin dans cette cause qu'un beau matin l'accès à la cour lui fut interdit. Inutile de raconter ici l'incident dont il fut victime dans la "Chambre de l'Audience" avant l'ouverture d'une des séances.

o
o o

Autres articles contre l'autorité (26 mai 1779)

Dans la seule Feuille du 26 mai paraît trois articles différents visant encore les décisions des Juges: le premier sous le nom propre de Jautard cette fois, donnant la version de sa mésaventure (incident mentionné ci-dessus) à la Cour; le deuxième, par Ducalvet, complimentant Jautard de son attitude vis-à-vis des Juges, et lui offrant son appui:

"Je vous offre (sans rien diminuer des autres services que je pourrai vous rendre) le meilleur papier, plume & encre pour vous défendre... Cette offre est conforme à mon caractere, & vous ne devez attribuer mes sentimens qu'a votre conduite, vos moeurs, votre impartialité qui ont excité en moi, à votre égard, une vraie estime; je suis persuadé que quoique ce soit un bien à vous acquis, vous voudrez recevoir les offres de service que je vous présente, & que vous ne dédaignerez pas l'estime réelle que je veux conserver toujours pour vous".

La troisième n'est autre que la copie textuelle d'une lettre de Ducalvet envoyée aux Juges Rouville et Southouse, les accusant de "partisannerie". Où sont donc les belles promesses de l' "IMPRIMEUR" faites le 21 avril dernier? Croit-il que ce soit là un moyen efficace de calmer les esprits depuis si longtemps surexcités? A la suite de l'article qui s'érige contre lui et son collègue, M. le Juge Hertel de Rouville

écrit à Haldimand faisant accompagner sa lettre d'une copie de la "Gazette littéraire de Montréal", édition du 26 mai 1779. Voici le texte de cette lettre dans laquelle il demande la protection du Gouvernement en faveur de la Cour et des Juges:

"Monsieur:

Le Juge Hertel de Rouville à Haldimand

"Par la lettre que j'ai reçue de M. Cramahé de la part de Ve Excellence et que dans son temps j'ai communiqué à M. Southouse, mon Collègue, nous avons non seulement été patient comme nous en estions requis de la part de Ve Excellence, mais nous avons été sourds à bien des dits cours de la part de L'imprimeur de Jottard qui tendoient à nous insulter. Nous croyons Monsieur que cet Imprimeur et Jottard et le Sieur du Calvet mettent le comble à la mesure et se croient en droit de nous insulter et de braver le Gouvernement, sous la Protection duquel nous avons l'honneur d'exerter, et d'exerter de notre mieux. Comme officiers de ce Gouvernement nous croions faire ce qui est en notre pouvoir pour rendre la justice au sujets du Roy, et qu'il appartient au Gouvernement seul de s'enquerir de notre Conduite et juge si les reproches et réflexions proposés contre nous sont justes ou calomnieuses. Votre Excellence jugera par la Gatte ci-incluse la conduite des autheurs qui y sont souscrits est tollerable ou si elle merite d'etre reprimée.
Ve Excellence le croiroit à peine que Jottard et Mesplet ont eu l'audace de se presenter aujourd'hui à la chambre d'audience dans la vûe sans doute de prouver à la populace qu'ils n'avoient rien à craindre, et que l'on pouvoit sans danger insulter les magistrats; ou à dessein de nous provoquer à leur dire quelque chose qui peut marquer de la passion afin de s'en prevaloir.
Notre façon de penser tout à fait opposer à aucune mesure violente nous a fait ne prendre aucune attention à leur présence, nous esperons que Ve Excellence se determinera à prendre un parti à l'Egard des desportements de ces homes insolents. (1)

Je signe cette lettre pour M. Southouse et moy, etc,

H. Rouville

Haldimand à Hertel de Rouville

Mous sommes au faîte de l'histoire. Dans sa réponse, Haldimand laisse entendre qu'il a eu des raisons pour temporiser et qu'il est temps de sévir énergiquement contre ceux qui ont diffamé les officiers du roi et ont cherché à jeter la confusion dans la colonie. Il promet de supporter ces officiers de la Couronne, principalement ceux qui ont agi

---

(1) Société Royale du Canada, 1906, p. 242.

avec modération et d'une manière aussi louable qu'ils (Rouville et Southouse) l'ont fait. Ci-dessous le texte de sa réplique:

Quebec 1st June 1779

"Monsieur

" J'ai reçu votre lettre du 27 mai avec la Gazette dont vous faites mention J'avais eu des Raisons pour temporiser et ne pas aller trop vite avec Besogne avec des Gens dont les dispositions sont trop long tems connues pour douter un seul moment qu'ils n'ayent le dessein ferme de diffamer tous le officiers du Roi et de jetter toute la colonie dans une confusion toujours a souhaiter pour des gens qui ne sçavent ou donner la tête.

Je vous prie d'etre assuré vous même et d'assurer Monsieur Southouse qu'en toutes les occasions je me ferai un veritable devoir et plaisir de soutenir les officiers du Roi surtout quand ils agissent avec la moderation que vous avez montrée en cette occasion et qui est de toutes maniéres louable En recevant ma lettre vous apprendré la maniere dont je m'y suis pris pour arretter le cours des insolences des sieurs Jautard et Mesplet Je souhaite de tout mon coeur que cet example ait l'effet sur les esprits qui on en doit désirer qu'il confirme aux ceux qui sont bien disposés, ramene les chancelans et donne une juste terreur aux Mal Intentionés, Envers un gouvernement dont le plus grand defaut a peut etre été d'avoir trop de douceur.

Quoique que cette lettre vous soit addressée en particulier mon intention est qu'elle sert aussi à votre collegue Mr Sanhouse a qui vous aurés la bonté de la communiquer" (1)

J'ai l'honneur.

F. Haldimand

Mandat d'arrestation contre Mesplet et Jautard

Le jour même, ler juin, Son Excellence Frédéric Haldimand envoie deux lettres au Major John Nairne. Dans la première il lui enjoint l'ordre d'arrêter "Valentin Jautard et Fleury Mesplet"; dans la seconde il lui donne des précisions concernant cette arrestation.(2)

o
o o

---

(1) Archives Publiques du Canada, Collection Haldimand, Vol. 185, lère partie, page 90.
(2) Archives Publiques du Canada, " " Vol. 185, lère partie, pages 87 et 92.

Derniers moments de la GAZETTE LITTERAIRE"

Le 2 juin le "Papier Périodique" paraît pour la dernière fois. Un fin renard sous le pseudonyme l' "ABSOLU sans revenu" se fait comme pour ainsi dire l'interprète de l'autorité constituée pour mettre fin aux abus de la "GAZETTE LITTERAIRE", et cela d'une façon typique et qui à la fois ne manque pas de charme:

"A L'IMPRIMEUR & AUX AUTEURS

"Il est temps que je fasse finir ces querelles, elles deviennent plus noires que l'encre qui sert pour noircir les caracteres: donc, pour prevenir une plus grande dissension, usant de mon plein pouvoir & autorité, j'ai ordoné ce qui suit, & enjoint à toutes les persones d'observer ou faire observer un & chacun des Articles de l'Ordonance ci-dessous, sous les peines que je jugerai à propos suivant l'exigeance des cas; car tel est ma volonté.

ARTICLE I

J'ordone que l'Imprimeur ne mettra sous la Presse que les Ecrits qui tendent à l'édification & non à l'instruction; qu'il lui sera seulement permis de tirer des Ouvrages indifférens ou de dévotion.

ARTICLE II

Je défens à aucun des Auteurs, & spécialement au Spectateur, soi-disant Tranquille, d'épier les actions des individus, soit de ceux qui occupent les premieres Places; & afin de le priver de la critique qu'il aime tant, il est défendu à tout Marchand en gros ou en détail, de vendre audit Spectateur, plumes, encre ou papier, soit directement ou par interposition de quelqu'autre persone.

ARTICLE III

Si à l'avenir quelqu'un ou quelqu'une contrevenoit à la présente Ordonance, la peine principale retombera sur l'Imprimeur & si le point de la contravention est assez conséquent, après lui avoir interdit l'usage des bras afin qu'il ne commette pas nouveau délits: il est Ordoné, que pour éviter qu'il crie à l'injustice, sa langue sera percée avec les plus gros poinçons qui se trouveront dans son Imprimerie, & ensuite sera interrogé pour dire le nom & sur nom des Auteurs, pour iceux être punis suivant mes Loix.

Doné à l'ombre d'un Noyer, ce jour sous mon bon plaisir.

L' "ABSOLU sans revenu"

Le 4 juin Mesplet et Jautard sont arrêtés et conduits à la prison militaire de Québec où déjà était détenu un autre prisonnier nommé Laterrière qui dans la suite écrivit

un mémoire sur les nombreuses traverses de sa vie. Voici comment il nous dépeint ses deux compagnons de malheur:

" L'éducation de ce Jotard étoit solide sans être accomplie. Il étoit satirique et sophistique comme un avocat, avec un front d'airain que rien n'étonnoit, ivrogne, faux et menteur comme le diable et grand épicurien; il haissoit tout ce qui étoit anglois pour quelle raison? je ne l'ai jamais pu savoir. En outre, il étoit plein de préjugés, jésuite surtout et fort mauvais ami.

" Mesplet différoit de Jotard par l'éducation: son talent, c'étoit d'etre ouvrier imprimeur; il avoit des connoissances pourtant; mais il s'en faisoit accroire, et ne parloit que d'après son rédacteur; d'ailleurs fourbe et menteur presque autant que celui-ci, et d'un génie méchant; si son épouse, qui étoit très-respectable, ne l'avoit pas adouci, il auroit été coupable de bien des choses indignes d'un honnête homme" (1)

Dans les pages suivantes Laterrière ne ménage pas sa façon de penser à l'égard de Mesplet et de Jautard. Peut-être même s'est-il laissé aller à quelques exagérations. Inutile de poursuivre davantage nos deux journalistes. Tant de péripéties auront-elles pour effet de les assagir?

Le ler septembre 1782 tous deux furent libérés. Mesplet aurait fui aux Etats-Unis où le Congrès de Philadelphie lui aurait octroyé quelque argent en guise de compensation. D'après Mc Lachlan, il se serait intéressé dans la suite, à titre d'employé seulement, à quelques travaux d'imprimerie, et aurait vécu à partir de cette date en honnête homme. (2) Jautard aurait réussi à payer ses dettes, grâce à une "Dame Deganne" avec qui il se serait lié d'amitié. L'histoire le perd ensuite de vue.

Telle est bien l'histoire de la "GAZETTE LITTERAIRE" de Montréal. Les influences voltairiennes qui ressortent de ses pages, nous les verrons se continuer, se propager, dans la suite, avec non moins d'acharnement, dans la Rébellion canadienne, et au sein de l'Institut-Canadien.

---

(1) Mém. de P. De Sales Laterrière et de ses Traverses, p. 118
(2) McLachlan: "The First Printer at Montreal" (S.R. 1906).

o
o o

CONCLUSION

Telle est bien l'oeuvre de Voltaire dans le journalisme canadien vers la fin du XVIIIe siècle, au Canada français. Ne vous semble-t-il pas reconnaître dans ces indiscrets écrivains de la "Gazette de Québec", dans ces loquaces Académiciens de la "Gazette littéraire de Montréal", ces sophistes bavards qui, voulant endoctriner la jeunesse grecque, battirent longtemps les pavés d'Athènes, et remplirent la cité du bruit de leurs querelles?

La philosophie du dix-huitième siècle, et surtout celle qui s'attaquait à l' "Infâme", exerçait évidemment une grande influence sur ces esprits sceptiques et l'on comprend quelles oppositions pouvait susciter ici leur prosélytisme. C'est cela même ajouté à de sévères admonestations que la "Gazette littéraire" s'était attirées de la part du gouvernement, à l'occasion de certaines disputes du Palais, qui paralysa bientôt l'oeuvre du journal, et l'activité de l'Académie.

La "Gazette de Québec" aurait certainement partagé un sort égal, celui d'une déchéance complète, si ses éditeurs se fussent mêlés comme Mesplet et Jautard d'affaires gouvernementales. L'on sait que Carleton favorisa Brown autant qu'il fut en son pouvoir de le faire; l'on sait aussi que plus tard, ce même gouverneur, sous le nom de Lord Dorchester, témoigna une amitié toute spéciale à Neilson, nouveau propriétaire de la presse périodique canadienne. Tant de bienveillance de la part du gouverneur obligeait la Gazette à retenir ses élans belliqueux et même à pousser la flatterie jusqu'à ses plus extrêmes limites, allant jusqu'à publier des vers comme ceux-ci:

"O vous qu'a tant vanté la Grêce
Grand Socrate, Auguste Platon
Que deviendra votre sagesse
Devant celle de Carleton!"

Avec Neilson, le terrain de la politique semble interdit encore plus strictement s'il est possible que sous son prédécesseur. Les Canadiens pétitionnent pour obtenir un système de gouvernement représentatif, le bill qui contenait en germe l'Acte de '91 est discuté en Angleterre, tout s'agite bruyamment autour de la Gazette, et chose étonnante! elle reste impassible au milieu de ce fracas général. Elle ne parle de l'Acte Constitutionnel de 1791 qu'après qu'il est devenu loi et encore en parle-t-elle avec une sobriété désespérante.

Mais si la Gazette, dans le but de sauvegarder ses intérêts personnels fut plus que fermée à la politique vers la fin du XVIIIe siècle, on ne peut en dire autant vis-à-vis ses tendances libérales et révolutionnaires, ses menées anticatholiques, ses sympathies non équivoques pour les principes de '89, son culte de Voltaire. C'est cela même que nous avons déjà condamné et que nous réprouvons encore dans ce journal premier-né du Canada français.

Ses attaques répétées contre l'autorité religieuse, sa guerre à l' "Infâme", ne l'ont cependant pas empêchée d'aller de l'avant sans obstacle aucun de la part de l'autorité civile. Tout au contraire! Et c'est bien là l'image de ce qui se passe encore de nos jours!

Quels sont, en effet, les gouvernements qui, sauf quelques exceptions près, peuvent se glorifier de voler au secours de l'Eglise persécutée et de la protéger de quelque façon? S'il s'agit de menées antisémitiques, tous de se récrier et de taxer les fauteurs propagandistes d'injustes, d'inhumains! En a-t-on fait autant à propos de cette guerre infernale et anticatholique de l'Espagne rouge, et pour ne mentionner que celle-là? Ces hommes d'état, ces nombreux journaux qui se sont élevés contre la persécution des juifs d'Allemagne, les a-t-on entendus protester, se récriminer contre celle de ces milliers de prêtres, de religieux, de

religieuses, de catholiques espagnols, fusillés, massacrés, mis à mort par des mains avides de sang, d'immoralité, d'impiété? Ne semble-t-il pas hélas! que tout ce qui a le caractère religieux ne mérite l'existence et qu'au contraire ce qui est antireligieux doive inspirer les sympathies mondiales?

o
o o

Les deux courants d'idées

Remarquons comment dans ce mouvement littéraire de la fin du XVIIIe siècle, deux courants distincts viennent se rencontrer, se mêler, et quelquefois se disjoindre et s'opposer, comment viennent tour à tour se fortifier et se combattre, ce que l'on pourrait appeler l'esprit national et l'esprit français. Il y a donc un distinguo à établir à propos de cet esprit français, au sujet de ce composé infiniment délicat et subtil dont il est nécessaire de discerner les deux filiales dévouées.

C'est tout d'abord cette inspiration féodale et chevaleresque, cet idéal patriotique, religieux, que l'on trouve au XIe siècle dans les chansons de geste et dans les romans de la Table ronde; c'est aussi au siècle suivant, ces fabliaux gais caractérisant cette bonne humeur qui s'amuse et amuse à propos de tout.

C'est ensuite ces fabliaux satiriques, s'entretenant toujours aux dépens de quelqu'un, tournant en ridicule, raillant, déchirant parfois, les moines, les curés de campagne, s'attaquant aux grands, aux petits; c'est également ces fabliaux grossiers dont l'obscénité est de beaucoup plus révoltante.

Voltaire, pour l'avoir démontré, n'est certainement pas le type représentant l'idéalisme chevaleresque; il manque totalement de cet esprit chrétien dont la France s'est honorée

et s'honore encore aujourd'hui de Fille aînée de l'Eglise; l'esprit railleur, persifleur, ironique, satirique lui sied davantage. Et c'est cet esprit français à la Voltaire que représentaient malheureusement chez nous ces hommes à réputation louche, ces demi-lettrés et ces épaves de la morale que le flot de la mer avait déjà jetés sur nos rivages; point n'est besoin ici de rappeler le souvenir des Brown, des Neilson, de l' "IMPRIMEUR" et de son "EDITEUR".

Esprit saturé de cette atmosphère de scepticisme et d'irréligion que l'on respirait partout en France, l'esprit français ne pouvait s'accorder, ni surtout s'identifier avec l'esprit canadien, lequel était resté par-dessus tout chrétien, et respectueux de l'autorité religieuse et civile. Il exerça pourtant ici une influence que l'on retrouve dans le cercle bien connu de ces Canadiens qui à la fin du dix-huitième et au dix-neuvième siècle, nous y arrivons, constituaient en ce pays ce groupe de libertins, ces continuateurs de VOLTAIRE.

C'est donc cet esprit qui apparaît, se manifeste et s'exprime dans le journalisme canadien à la fin du siècle des encyclopédistes. Heureusement, l'on voit aussi protester dans ces mêmes pages, et s'affirmer, l'esprit national, à base de tout sentiment d'honneur et de patriotisme, ce véritable esprit chevaleresque et chrétien. Et ici, saluons chapeau bas ce "Canadien inconnu", ce classique si fervent admirateur de Boileau et de ses satires, ce catholique fervent, cet écrivain distingué, cet anonyme qui répondait si énergiquement aux manoeuvres frauduleuses de la "Gazette de Québec" dans son édition du 22 décembre 1785. Nous regrettons ne pouvoir fournir plus de détails et faire connaître davantage ce continuateur de l' "ANONYME" de la "Gazette littéraire de Montréal".

Qu'il nous soit permis aussi de faire l'éloge de cet

"ANONYME". Il vous tarde sans doute de connaître celui qui n'a pas eu peur de heurter ces pierres d'achoppement, ces esprits adversaires, celui qui eut des démêlés avec tous et chacun par suite de ses divergences d'opinion, celui qui n'a pas craint de servir de cible aux défenseurs du "grand philosophe". Il serait intéressant de donner un rapport statistique des articles qu'il a publiés, des nombreuses lettres qu'il a adressées et du grand nombre de correspondants avec qui il eut à traiter dans sa guerre à l'impiété.

Le Révérend Père Wells S.J. (1)

Eh bien! cet "ANONYME", celui qui nous a si bien défendu et qui fut la terreur de messire Mesplet et de sa clique, n'est autre que le bon Père Wells, Jésuite. L' "IMPRIMEUR" lui-même, nous le fait connaître dans une lettre où par suite des persécutions qu'on lui a fait subir, il a cherché à prendre des précautions sans toutefois réussir, demandant protection contre la "malice de ses ennemis":

Montreal, 4 janr 1779

"Monsieur,

" Je me vois obligé de vous importuner des persecutions que j'essuie de differentes personnes au sujet de mon papiers periodique, telles persecutions que j'ai pris pour me mettre a l'abri je n'ai pas réussi.
Le pere Well, Jesuite, sous le nom de l'anonyme, a donné pleusieurs productions que j'ai mis par complaisance dans la feuille, j'ai recu tant de reproche que j'ai été obligé de refuser de nouvelles 'je vous envoie copie d'une', dont j'ai crû à propos de ne pas exposer au public a tous égards. Mr Montgolfier paraît prendre partie pour le père Well et en conséquence m'a fait des reproches tres vifs et m a menacé d'ecrire a son excellence pour m'en defendre la continuation; qu'il est disgracieux pour moi d'avoir tant d'ennemis sans sujet. Mon papier est Sous vos yeux je n'ai rien touche qui regarde le gouvernement et je peux dire avec verité que ces messieurs seuls cherchent a me nuire; J'espere monsieur qu'il vous plaira prevenir son excellence et que vous voudrez bien opposer à leur petit tyrannie les sentiments nobles et equitables qu'il vous a plu me temoigner. j'ai l'honneur d'etre avec respect Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant Serviteur" (2)

FLEURY MESPLET

---

(1) Relations des Jésuites, Vol. LXXI, p. 387.
(2) Arch. Publiques du Can., Collection Haldimand, Vol. 185, 1ère partie, page 79.

Le manuscrit de la Collection Haldimand ne dit pas à qui s'adresse cette lettre. D'après son contenu elle dut être envoyée à quelque personnage assez influent auprès du gouverneur puisque, en terminant, Mesplet demande aide et assistance, par son intermédiaire, auprès de son Excellence.

C'est le Père Wells de la Société de Jésus qui à n'en point douter eut le support actif du personnel du Collège de Montréal comme semble l'insinuer l' "IMPRIMEUR" en plusieurs endroits. On peut lui pardonner certaines saillies de caractère, surtout dans son article du 16 décembre. Nombre d'expressions sont peut-être quelque peu mordantes, quelque peu âpres. Pratiquement seul contre cent, rien d'étonnant qu'il se soit laissé aller au genre satirique. Cela n'enlève rien cependant au fond de sa doctrine qui est toujours resté intacte même dans ses répliques les plus vives. Cela ne diminue pas non plus le mérite d'avoir lutté pour une bonne cause.

o
o o

L'esprit canadien-français et l'esprit français

Nul doute que l'esprit national des canadiens-français tel que l'entendent le "Canadien inconnu" et le Père Wells, esprit qu'ils ont si bien représenté, n'ait plus d'une fois bénéficié de sa rencontre avec cet esprit français que nous inspire la chanson de Roland, où l'on voit ces soldats chrétiens, ces soldats de Dieu se mouvoir en plein surnaturel, parler avec une familiarité respectueuse à Dieu, à Jésus, le doux fils de Marie, à la bonne Vierge, à Saint Michel, aux Saints. Ces vrais défenseurs du catholicisme s'inspirent de l'esprit chevaleresque, de l'esprit chrétien de ces serviteurs de Dieu, les Charles, les Roland; en revanche il reçoivent l'énergie, la sagesse, la force nécessaire pour combattre le bon combat. Aussi voit-ils leurs efforts couronnés de succès.

Ces deux esprits ne peuvent donc être et il ne le seront jamais, il faut l'espérer, absolument opposés et contraires. Avouons en toute sincérité que notre esprit canadien a trouvé et trouvera toujours au contact de l'autre, plus vif et plus actif, une ardeur nouvelle et comme un élan vers les choses de la vie intellectuelle; il a trouvé et il trouvera encore en lui cette bonne humeur, ce besoin de rire et de chanter; il a trouvé et il trouvera encore malheureusement aussi cette malice qu'il se plaisait à exercer dans ces poésies, dans ces couplets, ces épitres, épigrammes et satires que l'on rencontre en feuilletant la "GAZETTE LITTERAIRE" et les autres journaux de cette époque.

On ne saurait mieux terminer ce chapitre en établissant un parallèle digne d'attention de ces deux esprits que nous nous sommes efforcés de localiser le mieux possible au sein du journalisme canadien de cette époque, savoir, l'esprit anti-voltairien et l'esprit voltairien.

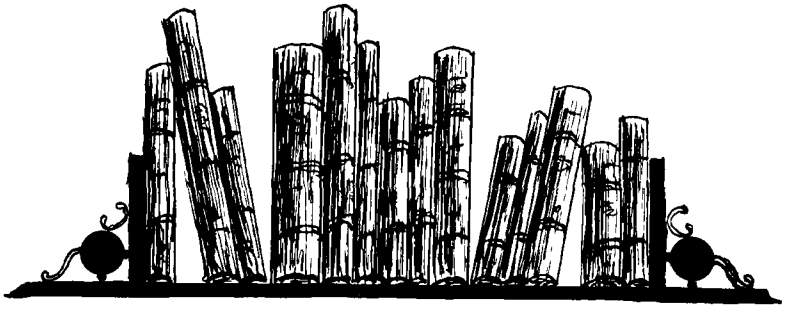
Celui-là ménage les hommes, se prête à leur humeur, supporte leurs défauts; celui-ci au contraire, plein de lui-même, immole à son amour-propre celui des autres; il se fait une foule d'ennemis. L'esprit anti-voltairien, soumis à l'ordre, s'attire une considération générale; l'esprit voltairien se croit tout permis; il se fait mépriser du plus grand nombre. Le premier, toujours sage, même dans ses saillies, cherche moins à briller qu'à se rendre utile; le second mendie les applaudissements, court les grâces, tombe dans le ridicule. L'un ne connaît point les airs; il se tient avec décence dans son état; l'autre mesure les airs qu'il se donne au talents qu'il se croit avoir, et à l'entendre, ils sont innombrables. Celui-là pense avec justesse et parle avec précision; celui-ci charge son discours de fleurs, aux dépens des idées. L'esprit anti-voltairien s'occupe du solide et s'amuse des futilités; l'esprit voltairien s'occupe

des futilités et s'ennuie du solide. Le premier ne prend que le sel de la plaisanterie et puise dans la critique des réflexions qu'il réserve pour lui; le second se livre à la malignité de la censure, se déchaîne souvent contre des défauts, dont il est lui-même pétri. L'esprit anti-voltairien conçoit l'instabilité du bonheur, il est préparé contre les disgrâces, il les supporte avec fermeté; celui qui n'est qu'esprit voltairien, est souvent confondu par la plus légère humiliation, et il se trouve sans ressource dans l'infortune. L'un a pour objet principal d'exceller dans la profession, et fait ses plaisirs de ses devoirs; l'autre sacrifie presque toujours les devoirs de son état aux objets qui l'amusent. Celui-là garde en tout un juste milieu et fuit les extrémités; celui-ci franchit toutes les bornes donne presque toujours dans l'extrême. Enfin l'esprit anti-voltairien fait de la critique, mais de la critique constructive, telle celle du "Canadien inconnu", celle de l' "ANONYME"; l'esprit voltairien en fait également, mais il se fait un point d'honneur de s'adonner à une toute autre critique, destructive, par opposition à la première, tendant, tout comme les esprits communistes de notre époque, à jeter le trouble ici et là, s'attaquant à l'autorité religieuse et civile avec le dessein évidemment de les anéantir pour leur substituer ni plus ni moins les théories libérales du Dictionnaire philosophique.

Bref, l'esprit ANTI-VOLTAIRIEN, c'est le Révérend Père WELLS, S.J. avec ses supporteurs; c'est M. de Montgolfier et les élèves bien pensants du Collège de Montréal, la majorité bien entendu; c'est le "CANADIEN inconnu" de la "Gazette de Québec"; c'est tous ces adversaires des doctrines subversives, voltairiennes. L'esprit VOLTAIRIEN,

c'est Brown et Neilson, c'est l' "IMPRIMEUR" Mesplet et son "EDITEUR" Jautard; c'est le Président de l'Académie et ses disciples; en un mot, ce sont les organes de VOLTAIRE au CANADA FRANCAIS, la "GAZETTE DE QUEBEC" et la "GAZETTE LITTERAIRE DE MONTREAL"!

Dieu nous garde de cet ESPRIT VOLTAIRIEN et de ses doctrines! Dieu nous préserve du VOLTAIRIANISME!



CHAPITRE DEUXIEME

LE

VOLTAIRIANISME

ET LA

"R E B E L L I O N C A N A D I E N N E"

(Première moitié du XIXe siècle)

(1837-1838)

SOMMAIRE

INFLUENCE VOLTAIRIENNE A L'AUBE DU XIXe SIECLE: Atmosphère révolutionnaire.-- Voltaire révolutionnaire.-- Parallélisme entre la Révolution française et celle du Bas-Canada.-- Esprit d'indépendance après la conquête: l'anticléricalisme; Mgr Briand et l'autorité civile; pouvoir fascinateur de la république voisine.-- Les idées nouvelles.-- Les débuts de la lutte: le journalisme.-- PAPINEAU: biographie; à la Chambre d'Assemblée.-- La "Minerve", organe du parti démocratique.-- L'esprit révolutionnaire des jeunes démocrates.-- 1834, lueur d'espérance: élections.-- Les Quatre-vingt-douze Résolutions.-- Leur triomphe.-- Jugement porté sur ces Quatre-vingt-douze Résolutions.-- Rupture de Papineau avec l'autorité constituée.-- 1836, période de transition.-- POLITIQUE COERCITIVE DE L'ANGLETERRE.-- POLITIQUE ANTI-COERCITIVE DES PATRIOTES.-- Assemblée dans le Comté de Montréal.-- Assemblées des Comtés de Verchères, des Deux-Montagnes, de Terrebonne, etc... Discours de Papineau à St-Laurent.-- Le tribun à Sainte-Scholastique.-- Assemblées anti-coercitives; Déclaration des Droits de l'Homme; Déclaration de l'Indépendance Américaine.-- M. Etienne Parent.-- La voix du clergé.-- Attaques contre le clergé.-- Propagande anticléricale.-- Funestes conséquences.-- Jugement de quelques historiens.-- Les coupables: l' Angleterre, nos chefs, le peuple.-- SOCIETE SECRETE: Voltaire et la Franc-Maçonnerie.-- LES FRERES CHASSEURS: origine, organisation militaire et gouvernementale, recrutement, et but.-- Nelson: "Grand Aigle".-- Les plus importantes loges et leurs chefs.-- Société révolutionnaire.-- Plan de campagne des mieux machinés.-- Echec.-- Conséquences de la REBELLION de 1837-1838.-- JUGEMENT D'EMSEMBLE.

INFLUENCE VOLTAIRIENNE à l'aube du XIXe siècle

Il faut donc admettre l'influence voltairienne dans le journalisme au Canada français pendant cette deuxième moitié du siècle de Voltaire, siècle favorable aux encyclopédistes, siècle de l'apogée des sociétés secrètes comme nous l'a que trop prouvé l'histoire de cette période. Cherchons maintenant à établir jusqu'à quel point cette même influence s'est exercée dans les tristes événements du siècle dernier, ceux de 1837-1838.

Atmosphère révolutionnaire

Pas d'effets sans cause. Cette atmosphère voltairienne perceptible au Canada français au déclin du XVIIIe siècle,

plus en vogue au XIXe, ce que nous essayerons de montrer, ne s'est pas constituée à l'improviste. Depuis assez longtemps déjà le monde moderne est en proie à une instabilité qui se traduit tantôt par des convulsions, des bouleversements dans lesquels sont emportés les gouvernements et les institutions séculaires, tantôt par un travail lent mais continu, qui dissout les principes de religion, de droit, de morale, de hiérarchie, sur lesquels la société a reposé de tout temps.

La Révolution! tel est le nom dont le monde a caractérisé ce travail gigantesque. Bien des gens ne sauraient la définir, mais aucun ne reste indifférent devant elle: les uns l'acclament, c'est le petit nombre; les autres l'envisagent avec terreur, c'est la majorité. Il y a quelque cent ans on pouvait la considérer comme un fait absolument nouveau dans l'histoire du monde, fait qui n'avait rien de commun avec les révolutions accidentelles d'autrefois; aujourd'hui, il semble qu'elle soit passé à l'ordre du jour. Partout on n'entend parler que de rébellion, rébellion mexicaine, rébellion espagnole, et que d'autres... sans compter celles peut-être plus nombreuses encore et de régie plutôt interne que nos gouvernements ont à traverser infailliblement ici et là.

Un fait à constater cependant c'est que ces révolutions, sous leurs formes les plus diverses, sous leurs manifestations religieuses, politiques et sociales, ces révolutions, dis-je, revêtent toutes et chacune, un caractère unique, tendant nécessairement vers le même objectif: la destruction du principe de l'autorité, soit religieuse, soit civile.

o
o o

Voltaire révolutionnaire

N'était-ce pas là le jeu mesquin de Voltaire, lui qui déjà, au 6 décembre 1757, écrivait à d'Alembert:

"Il ne faut que cinq ou six philosophes qui s'entendent pour renverser le colosse"?

L'on se rappelle comment il voulut s'implanter en novateur aussi bien dans l'ordre de la politique que dans l'ordre de la religion. L'exaltation des institutions anglaises, du parlementarisme, des libertés publiques, point de détours chez lui. Il a voulu réformer la France, les lois gouvernementales de son pays; il a voulu rénover tout dans l'ordre social: la magistrature, la jurisprudence criminelle, d'où son intervention dans les causes des Lally-Tollendal, des De la Barre, des Sirven, des Calas, des Martin, des Montbailli, des Morangiès, tous, d'après lui, gens "mal jugés".

Ses accusations contre les ordres religieux, ses attaques contre les Jésuites, sa haine bien nourrie et des plus manifestes de la religion, de Jésus-Christ lui-même, l' "infâme", suffisent pour nous montrer l'esprit corrupteur, destructeur, satanique et révolutionnaire de tout ce qui a trait au caractère religieux chez cet homme 'infâme'. Ce mauvais esprit chez lui, se répercuta malheureusement non seulement en Europe, mais aussi dans le monde entier. Et notre Canada Français ne peut se glorifier d'avoir été indemne des influences néfastes du "grand philosophe" du XVIIIe siècle. Le 15 octobre 1766 il écrivait à d'Alembert que "cette révolution dans les esprits s'étendait depuis Naples jusqu'à Moscou". Aurait-il vécu au XIXe siècle, lors de nos troubles de 1837-1838 par exemple, il aurait certainement dit davantage et se serait réjouit assurément de constater combien énorme fut l'influence de ses théories chez ces esprits échauffés de nos chefs patriotes d'hier.

Louis Blanc, dans son "Histoire de la Révolution française", parle assez longuement de Voltaire qu'il considère comme l'animateur du parti révolutionnaire anticatholique: (1)

> "Qu'on remonte l'histoire, dit-il, depuis la Révolution jusqu'à Louis XIV, on ne fera que parcourir la vie de Voltaire, vie prodigieuse, et, dans le XVIIIe siècle, indispensable... Grâce à la persévérance de ce facile génie, les encyclopédistes eurent pour auxiliaires, dans leur guerre à l'Eglise, des princes et des rois".

o
o o

Si l'on fait une étude approfondie de cette révolution d'il y a cent ans, si l'on trace le portrait de ses agitateurs, des Papineau et de ses admirateurs, l'on verra se dessiner graduellement cette ambition sans borne, ce besoin dominateur qu'engendre naturellement l'orgueil humilié, en un mot, cet esprit voltairien dont furent imbus les chefs de la grande Rébellion canadienne.

Parallélisme entre la Révolution française et celle du Bas-Canada

Un coup d'oeil sur la révolution de '89, nous permettra de mettre en parallèle ses causes avec celles de la révolution de 1837-1838, s'il est permis toutefois, de comparer de petites choses aux grandes.

En France

En France, la révolution ne s'est pas attaquée seulement à la royauté, mais encore aux idées religieuses et à l'ordre social; elle a même engendré cette doctrine pernicieuse de la souveraineté absolue du peuple, du socialisme, et changé complètement les rapports de l'Eglise avec l'Etat.

Causes de la Révolution de '89

La trop grande extention de l'autorité royale qui devint autocratique après la dissolution des Etats-Généraux ordonné par Richelieu, peut être considérée comme cause première de cette révolution. Le mauvais état des finances fut aussi un des motifs qui précipita la ruine de la royauté;

---

(1) Blanc (Louis): Histoire de la Révolution française, Voir tôme III, pages 108 à 129.

qu'on se rappelle le système des emprunts publics malgré l'opposition de Colbert, le système de Law qui avait voulu remplacer l'or par le papier-monnaie. La situation du trésor public devint tellement mauvaise qu'en 1789, lors de l'assemblée des Etats-Généraux, constituée plus tard en ASSEMBLEE NATIONALE, le célèbre Mirabeau s'écriait: "la banqueroute, la hideuse banqueroute est à nos portes et nous n'y pensons pas".

A cela, il faut ajouter l'immoralité de la cour et des classes élevées, principalement sous la régence et sous Louis XV, qui enleva à la royauté, à la noblesse et au clergé, le prestige, l'influence et le respect que leur peuple leur portait auparavant en même temps que Montesquieu, Rousseau, d'Alembert, Diderot et les autres philosophes du XVIIIe siècle, Voltaire en tête, sapaient les fondements de la religion et de la société par leurs écrits impies et révolutionnaires.

Malheureusement, le peuple français, ardent et extrême dans les affaires publiques comme il l'est en toute chose, une fois en possession du pouvoir, ne sut pas se contenir dans les bornes de la modération; les réformes qu'on lui avait obstinément refusées, il se les accorda et les changea bien vite en abus, la liberté dégénérant en license la plus effrénée; enivré par le succès, il assouvit sa haine contre la noblesse et le clergé. Les victimes tombèrent par milliers, sans discerner entre l'innocent et le coupable, entre l'enfant au berceau et le vieillard, entre la jeune fille pure et sans tache et la courtisane effrontée, entre le prêtre et le noble, bienfaiteurs de leurs subordonnés, et l'abbé de cour et le grand seigneur débauché et tyran de ses vassaux. Enfin pour couronner ce monceau d'iniquités,

il se fit régicide, et le 21 janvier 1793, Louis XVI portait sa tête sur l'échafaud, et mourait en expiant, non ses crimes personnels, mais ceux de ses ancêtres immédiats.

o
o o

Au Canada

Causes de la Rébellion de 1837-1838

Parfaite image de tout ce qui s'est passé au Bas-Canada, et qui a abouti à la révolte de 1837-1838, bien que sur une échelle un peu moindre sans doute mais qui ne manque pas moins de vraisemblance. De fait, si en France l'état obéré du trésor public alarma le peuple, et le porta à s'insurger contre l'autorité royale, dans le Bas-Canada, le gouvernement prit sur lui de disposer de la plus grande partie des revenus publics, sans l'assentiment et l'approbation de l'assemblée législative, ce qui irrita aussi les esprits contre le pouvoir qui nous régissait à l'époque. Est-ce surprenant? Le Conseil Législatif d'alors naturellement dévoué au Gouverneur, puisque formé par lui, n'avait de rôle, en somme, que celui d'empêcher les députés d'exercer toute influence dans l'administration. Il était composé d'Anglais en grande majorité. Et ces messieurs formaient un groupe de fonctionnaires installés au pouvoir pour toujours. Le Conseil Exécutif était aussi composé d'Anglais marchands ou fonctionnaires, intéressés à ne dépendre du peuple en aucune façon. Sur trente et un conseillers exécutifs nommés de 1793 à 1828, vingt-cinq étaient d'origine anglaise et six d'origine française; sur quarante-deux nommés jusqu'en 1834, vingt faisaient partie du Conseil Législatif et presque tous étaient fonctionnaires. Résultat: le Gouverneur dissolvait la Chambre comme bon lui semblait; le Conseil Législatif se faisait une sorte de jeu de rejeter la législation de la Chambre pour le simple plaisir de contrecarrer le travail des députés. De 1822 à 1824 il rejetait 234 lois

sur 289. Et c'est ainsi que fonctionnait la machine politique.

De plus, la partialité révoltante du gouvernement dans la distribution des charges publiques contribua encore à augmenter cette irritation. En effet, de 1760 à 1800 nos ancêtres furent traités en inférieurs, en incapables. L'intention avoué de George III était de faire de nous des citoyens loyaux, c'est-à-dire de bons Anglais et des protestants. Sans hésiter, la Race Supérieure s'est taillé la part du lion. Bien que quinze fois plus nombreux, voici l'os qu'on nous jetait dans l'espace de quarante ans:

Sur seize juges qui furent nommés, quatre furent des Canadiens; sur douze grands fonctionnaires, deux étaient des Canadiens; sur neuf employés aux douanes, aucun Canadien; sur quatre officiers des postes, un seul Canadien.

Les choses n'ont guère changé depuis 1800. Bien qu'encore l'immense majorité, nous ne comptons pas. Aux yeux de l'Angleterre et de ses ministres, le peuple canadien est ce groupe de commerçants et de fonctionnaires qui vient ici perpétuer les traditions de la race britannique et apporter la civilisation anglaise et protestante! En 1832, nous sommes encore huit fois plus nombreux que les Anglais; nous avons à peine une poignée d'employés publics, et les deux tiers des juges de paix sont anglais. Et ce n'est pas assez pour nous prouver que nous sommes d'une race inférieure, incapable de prendre une part raisonnable dans l'administration de la justice. On fait venir des juges d'Angleterre pour appliquer des lois françaises à des sujets de langue française! Il va sans dire que l'argent dont le gouvernement s'arroge la disposition contre le gré du parlement, sert à payer les salaires de ses officiers, dont plusieurs jouissent de grasses sinécures; quelques-uns de ces titulaires d'offices ne résident même pas au Canada, et ce qui est

encore plus révoltant, c'est que bien que n'ayant jamais mis les pieds au pays ils ne briguent pas moins des salaires.

Le parti anglais ne voit que l'intérêt des siens à qui, à partir de 1791, il ajoute aux charges publiques mentionnées ci-dessus, la répartition, la distribution particulièrement généreuse d'immenses étendues de terrains vacants, non pas tant pour les faire rapporter que pour le plaisir de possession. De fait, sur quinze millions d'acres concédés jusqu'en 1820, onze millions sont restés incultes.

Et que dire de cette campagne anticatholique entreprise par l'Angleterre!" Dans leur guerre révolutionnaire antireligieuse, les gouvernements se sont d'abord attaqués à l'école. La Race Supérieure ne dévie pas à cette loi générale. Dans cette première moitié du XIXe siècle, nos ancêtres doivent se battre opiniâtrément pour la conservation de leur foi, pour l'existence de l'école catholique et française. L'offensive anglo-protestante est d'une puissance presque irrésistible. Le but fixé par George III semble viser à "protestantiser par l'école". Seuls, un évêque et un clergé légalement au ban de la société, et un peuple pauvre et ruiné font face à une aussi lamentable situation. En 1810, il existe à peine quelques écoles soutenues par la charité publique. Le gouvernement offre alors l'Institution Royale avec de gros octrois, des professeurs payés par la Couronne, des écoles construites et tenues gratuitement; nos ancêtres s'y refusent et pour cause.

Les revenus des Canadiens sont employés à soutenir des écoles qu'ils ne peuvent fréquenter, à payer un ministre protestant, des pensions aux fonctionnaires, des dépenses de voyages à un évêque anglican, des services "inconnus". Comment, après cela, le gouvernement consentirait-il à re-

mettre à nos députés l'administration des biens des Jésuites dont ils ont l'administration depuis 1801?

De 1814 à 1824, neuf projets de lois sont adoptés par nos députés; tous sont rejetés par le Conseil, le Gouverneur ou le ministre anglais. Succès partial en 1824: on vote le "bill" des écoles de Fabriques, loi qu'on améliore en 1829 et qui est complétée en 1832 pour se perfectionner d'une année à l'autre. Jusqu'ici, on peut donc accuser un gain. Mais, en 1836, nouveaux bâtons dans les roues: le Conseil refuse de voter les crédits. Plus de loi qui s'applique, donc plus d'écoles. Mille six cent soixante écoles à peine ouvertes se verront obligées de fermer leurs portes à quarante mille enfants. Après soixante-quinze ans de lutte, après vingt-deux ans de législation laborieuse, nous en sommes au même point, au point zéro. Avec nos ancêtres, nous avons raison d'être mécontent; mais de là à exciter à la révolte, c'est différent.

Et puis, comme s'exprime énergiquement l'auteur des 92 résolutions, l'origine et la langue des Canadiens sont devenues le prétexte d'injures, d'exclusivisme, d'infériorité politique, et de séparation de droits et d'intérêts. En conséquence le parlement croit devoir en appeler à la justice du gouvernement de Sa Majesté, de son parlement, et à l'honneur du peuple anglais. Rien de plus légitime évidemment; mais ce qui l'est moins c'est d'outrepasser ses droits, comme malheureusement c'est le cas dans la rébellion qu'on prépare.

La question des finances, l'hostilité du conseil envers l'assemblée, la partialité injuste du pouvoir dans la distribution des emplois publics, l'aspiration du peuple canadien à une plus grande liberté, le refus obstiné des réformes demandées au gouvernement anglais, une campagne visant à protestantiser, en un mot, l'abus du pouvoir, voilà tout au-

tant de causes des Troubles de 1837-1838.

Nous avons eu des griefs, c'est vrai. Une question se pose ici cependant: Nos ancêtres ont-ils pris les véritables moyens pour les redresser? N'ont-ils pas plutôt agi sous l'effet d'une passion violente, d'une ambition démesurée? Le présent chapitre éclaircira nos vues à ce sujet. En attendant, loin de nous l'intention d'affirmer que l'assemblée fut toujours juste et sage dans ses actes; bien au contraire. Trop jalouse de ses privilèges, elle en poussa l'exercice au-delà des limites que ses droits lui permettaient. Nous n'en voulons pour preuve que ses actes arbitraires, attentatoires à la liberté de la presse et à la liberté individuelle.

C'est donc avec la plus grande circonspection, et dégagé de tout sentiment d'un patriotisme exagéré ainsi que de l'idée arrêtée de considérer avec faveur les actes du gouvernement, qu'il faut étudier cette partie de notre histoire. C'est ce que nous essayerons de faire dans ce chapitre afin de présenter aux lecteurs d'un oeil vraiment impartial les tristes agissements de nos chefs agitateurs du Bas-Canada, ceux qui ont préparé la révolution canadienne.

Le fait de remonter à la Révolution de 1789 paraîtra peut-être quelque peu hasardé à quelques-uns, et l'on dira même que nous allons chercher bien loin l'origine de nos événements du siècle dernier. Le parallélisme ci-dessus témoigne cependant de l'analogie étroite qu'il y a entre ces deux révolutions et nous amène à conclure que l'une est vraiment inspiratrice de l'autre. Les causes évidemment qui firent se déchaîner notre rébellion, sont plutôt d'ordre politique et ont leur fondement tout comme en '89, dans les abus d'un régime administratif trop autocratique; l'absolutisme amène un jour ou l'autre la guerre civile, et la né-

gligence trop prolongée à remédier à certains abus provoque, à la longue, une irritation qui aboutit à des actes de violence. D'où la révolte de 1837 et celle de 1838!

Il y a aussi autre chose à considérer. Les grands bouleversements se préparent de longue main au moyen de semences pernicieuses jetées sournoisement dans les âmes. On habitue les esprits à absorber le poison subtil qui finira par corrompre la masse; c'est bien ainsi que, insensiblement, on prépara cette rébellion de chez nous. Ces causes d'ordre politique la firent éclater, mais elle avait germé lentement dans les âmes de nos chefs canadiens, sous la poussée des idées nouvelles et des événements. Et ici, le journalisme qui s'est plu à nous servir les idées malsaines d'outre-mer, peut faire large sa part de responsabilité dans ces déplorables agissements révolutionnaires de nos devanciers, où l'influence néfaste de ses feuilles empoisonnées fit de si terribles ravages chez ces chefs et par leur entremise, atteignit plus rapidement qu'on ne l'aurait cru la jeunesse canadienne française de l'époque. Mais comment s'est accompli ce travail sournoi et destructeur qui a conduit à de si funestes conséquences?

o
o o

Esprit de révolte après la conquête

Allons-y graduellement. Au lendemain de la Cession du Canada à l'Angleterre, un souffle nouveau a traversé le pays. On se sent plus à l'aise sous l'administration britannique que sous le régime français. On parle, on agit plus librement; on laisse même voir un esprit d'indépendance des plus marqués. Un air de fanfaronnerie traverse le pays, les esprits sont montés et à l'exemple des français une fois au pouvoir, nos ancêtres songent déjà aux réformes

qui leur apporteront pleine et entière liberté. Il est évident qu'une telle situation ne peut maintenir plus longtemps les bonnes relations entre le pouvoir et les sujets.

L'autorité religieuse sera-t-elle aussi victime de ce tournant des événements? Malheureusement oui. On ne s'écartera pas brusquement de ses devoirs religieux mais on s'y acheminera tout doucement commençant d'abord par ne plus respecter le clergé, puis par s'attaquer à ses ordonnances pour rompre ensuite définitivement avec l'Eglise du Christ. Témoin ce passage de Mgr Briand, d'une lettre qu'il écrivait en 1768, à M. Petit, curé de Sainte-Rose:

> "Les braves Canadiens veulent arranger eux-mêmes les choses de l'Eglise. Ils en savent sur la religion et les choses de Dieu plus que les prêtres et l'évêque" (1)

Et trois pages plus loin nous lisons, du même:

> "Il ne faut pas qu'ils pensent que la liberté anglaise permette de tout faire ou de désobéir".

Le vénérable prélat déplore le manque de respect comme aussi le peu de soumission à l'autorité religieuse des Canadiens d'alors. Par malheur, cet esprit d'insubordination tend à se généraliser. Les habitants de Repentigny refusent de rebâtir leur église détruite par le feu en 1769. C'est en ces termes sévères que l'évêque leur reproche leur peu de foi, leur insubordination, leur entêtement et leur indifférence à l'endroit de leurs devoirs religieux:

> "Je croyais connaître le canadien; je le regardais comme un peuple docile, soumis, aisé à conduire, religieux, attaché à sa foi et à la religion de ses pères, pour laquelle il était près d'exposer sa vie et ses biens, et c'est ainsi, mes chers enfants, en Notre-Seigneur, que je vous ai représentés à la cour d'Angleterre. Depuis mon retour, j'en pense bien autrement. Je n'ai que trop de preuves d'indocilité, d'entêtement, de rébellion, de mauvaise volonté pour tout ce qui regarde la religion et le culte du Seigneur, de votre... pour les prêtres et du peu de cas que vous faites de leurs enseignements et de leurs avis, et il ne m'est plus permis de me dissimuler qu'un

---

(1) Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1929-1930, p. 73.

très grand nombre, s'ils font encore profession de la religion, et fréquentent nos églises et nos sacrements, si, en un mot, ils paraissent encore tenir à la foi, ce n'est plus qu'à l'extérieur et pour ne pas paraître séparés des autres. Ce sont des chrétiens qui confessent encore de bouche le christianisme, mais qui le contredisent par leur conduite, et l'ont abjuré d'esprit et de coeur". (1)

Anticléricalisme

L'ère de la révolte contre le clergé se fait sentir également à Saint-Thomas, où les habitants refusent eux aussi de contribuer à la construction de la nouvelle église, puis à Lotbinière, où les paroissiens s'obstinent et ne veulent pas travailler à la construction du presbytère. Mgr Briand dira aux premiers qu'ils en sont "venus à cet excès de faire de résister aux ordres de son Excellence", (2), et aux seconds, qui s'étaient même permis de faire parvenir à Mgr Briand une requête injurieuse à propos de la construction du presbytère, "qu'il est de plus en plus étonné des mauvaises dispositions des Canadiens et qu'il ira, s'il le faut, jusqu'à refuser la sépulture ecclésiastique à ces agitateurs" s'ils ne reviennent à de meilleurs sentiments. (3)

Mgr Briand et l'autorité civile

Les menées révolutionnaires visaient aussi l'autorité civile. L'Eglise soutient cette dernière et condamne ceux qui désobéissent aux lois. Le 20 septembre 1775, Mgr Briand écrit à l'abbé Charles-François Saint-Germain, curé de Lavaltrie, lui enjoignant l'ordre de "ne pas administrer les sacrements à ceux qui refusent d'obéir à la loi, car ils manquent à leurs serments".

Le 25 octobre 1778, il écrit à M. Jean-Baptiste Petit, curé à Saint-Thomas, lui rappelant au long les enseignements de l'Eglise sur l'obéissance à la puissance civile; il considère comme hérétiques les Canadiens qui ont embrassé la cause des Bostonnais; c'est pourquoi il lui défend d'adminis-

---

(1) Lettre pastorale aux habitants de Repentigny, Québec, 9 décembre 1769.
(2) Lettre pastorale aux habitants de Saint-Thomas, 1771.
(3) Lettre à M. J.-B. Gatien, curé de Lotbinière, Québec, 5 novembre 1771.

trer les sacrements à ceux qui refuseront de rétracter leur erreur:

"Quant aux sacrements, vous ne les donnerés point, pas même à la mort, sans rétractation et réparation publique du scandale, ni à hommes ni à femmes; et ceux qui mourront dans l'opiniâtreté vous ne les enterrés pas en terre sainte sans notre permission, ou si vous les y enterrés, ce que nous ne vous defendons pas de faire, absolument, vous n'y assisterés qu'en soutane, comme surveillant et sans réciter aucune prière, et les corps n'entreront point dans l'église que nous vous ordonnons de tenir toujours fermée, hors le temps des offices. Vous ne recevrés aucune rétribution des messes à dire pour les défunts rebels. Vous n'admettrés les vivants à aucune fonction ecclésiastique ni de pareins, ni de témoins. C'est pourquoi il faut prier quelqu'uns des voisins qui sont bons de se charger de l'être ou qu'on ne vous amènent que de jeunes personnes qui auront fait leur première communion et qui ne sont pas encore gatés. Vous ferés entendre à vos paroissiens que ce sont les loix de l'église et que je ne puis les changer. Je devrais même mettre toutes les églises et même presque tout le diocèse en interdit. Je suspens encore par l'espérance que j'ai qu'on ouvrira les yeux sur les malheurs et temporels et éternels auxquels mes aveugles, mes indociles, mais toujours chers enfants s'exposent, et dont ils seront victimes certainement quelque tournure que prennent les choses" (1)

Le 11 mai 1776, il écrit à M. Louis Pascal Sarault, curé à Saint-Charles, qu'il ne peut admettre pour le moment à faire leurs pâques ceux et celles qui ont refusé d'obéir, "car outre le crime de rébellion et désobéissance, il y a un tort considérable, fait au royaume et à bien des particuliers, qui s'est ensuivi de ce crime. Lorsque le roi aura accordé son pardon aux révoltés, alors on pourra agir avec plus de règle et de sureté". (2)

Au début, la colonie nage à n'en point douter, dans une atmosphère révolutionnaire. L'on n'est qu'au seuil de 1775 et la mauvaise volonté des citoyens ne fait qu'augmenter. Les esprits se passionnent de plus en plus et on les verra dans la suite s'échauffer encore davantage, tant est grande cette soif de révolte contre l'autorité, soif qui ne sera assouvie que par les tristes événements de 1837-1838. Lorsqu'on parcourt les documents de l'époque l'on ne peut s'em-

(1) Rapp. de l'Arch. de la province de Québec, 29-30, p. 112.
(2) Copies des lettres, Vol. IV, p. 593.

pêcher d'avouer avec l'Abbé Auguste Gosselin que "les Canadiens d'aujourd'hui, loin d'avoir dégénéré sont infiniment meilleurs que leurs pères". (1)

Pouvoir fascinateur de la république voisine

Telle est l'attitude de nos ancêtres aux jours sombres de l'invasion américaine. N'est-elle pas déjà l'indice des sentiments qui, à cette époque, agitaient l'âme populaire? Oui, et cette âme était avide de liberté et d'indépendance, et les déclamations insidieuses des émissaires de la république voisine l'enflammèrent à tel point qu'elle résista à toutes les objurgations de son évêque et de ses pasteurs, et que, à un moment, elle parut complètement inféodée à la cause révolutionnaire. Simptôme alarmant qui aura sa répercussion profonde, nous le verrons, dans toute notre histoire.

Désormais au cours des crises politiques qui secoueront notre pays l'on jettera un regard d'envie vers la république américaine et l'on exaltera les bienfaits de sa constitution dont les tendances libérales ne tarderont pas à se répercuter en terre canadienne. Le terrain était des mieux préparés.

Tendances libérales

L'Angleterre, en octroyant aux Canadiens le régime parlementaire, leur "donna un moyen d'exposer leurs sentiments et leurs besoins". (2) Cette liberté d'exprimer ouvertement ses opinions s'affirma surtout dans les clubs constitutionnels, qui se formèrent peu à peu et "dont le but était de repandre les connaissances politiques dans le pays" (3), et où l'on se plaisait à agiter nombre de questions brûlantes.

Ainsi lors du banquet donné par un groupe de jeunes gens de Montréal pour fêter la nouvelle constitution, parmi les "toasts" qui furent portés après celui du roi, on remarque les suivants:

---

(1) L'Eglise du Can. après la Conquête, I, 1760-1775, p. 214.
(2) Garneau: H. du C., 5ième édition, 1920, t. II, p. 431.
(3) Ibid., p. 425.

"... l'abolition de la tenure féodale; la liberté civile et la liberté religieuse; la liberté de la presse; la révolution de France; la révolution de la Pologne; la révocation de l'ordonnance de la milice; la révocation de toutes les ordonnances qui peuvent être contraires à la liberté individuelle" (1)

Cette série de toasts est significative; elle nous fait voir le but que l'on veut atteindre, la conquête à l'exemple de la France, de la Pologne et des Etats-Unis, de toutes les libertés possibles. L'Agitation politique sera le moyen dont on se servira pour y arriver. Comment expliquer cet engouement de la jeunesse d'alors pour l'affranchissement de toute autorité civile et religieuse et pour l'avènement d'une démocratie révolutionnaire?

o
o o

Les idées nouvelles

Voltaire et sa clique font ici besogne fructueuse. Par la propagation de leurs ouvrages, les idées nouvelles ont pénétré dans le pays. Nous avons vu au chapitre précédent que la première bibliothèque publique était garnie on ne peut mieux des ouvrages des encyclopédistes. Mais ajoutons que la plupart des bibliothèques privées en contenaient un bon nombre, presque tous envenimés de l'esprit voltairien, si bien que le digne évêque Mgr Briand ne put se taire à la vue de ce lamentable état:

"Nous vous en conjurons, Nos Très Chers Frères, disait-il, dans son mandement du 28 janvier 1771, à l'occasion du jubilé de Clément XIV, cessez ces lectures de livres impies qui se répandent dans ce diocèse; évitez la fréquentation de ces catholiques qui ne le sont que de nom, aussi libertins d'esprit que de coeur, qui parlent de la religion sans la connaître, et qui n'ont pour toute autorité que leur hardiesse à décider" (2)

---

(1) Garneau, édition 1920, H. du C., t. II, p.426.
(2) Mandements, lettres et circulaires des évêques de Québec, t. II, p. 220.

Vers 1800 déjà une génération imbue de faux principes grandissait, l'incrédulité régnait à travers le pays. Ecoutons la déclaration explicite de Mgr Plessis à ce sujet. S'adressant à un M. Bourret, il lui donne de longues explications concernant la situation du clergé catholique au Canada.

> "Celui-ci", dit-il, "n'a rien à espérer des laics catholiques pour ses intérêts généraux ou pour ceux de la religion. Les avocats, les notaires, les membres de la Chambre d'Assemblée sont, en général, mal disposés envers le clergé. Depuis la conquête c'est l'évêque seul, qui, avec quelques-uns des principaux de son clergé, a menagé auprès du gouvernement les interêts de la religion". (1)

En 1815, Mgr Plessis revenait, publiquement cette fois, sur le même sujet. A l'occasion du sermon qu'il prononça à la cathédrale de Québec, sur la paix américaine, il s'écriait:

> "Fidèles qui m'écoutez, vous vous félicitez peut-être de ce que l'impiété n'a pas encore étendu ses ravages jusqu'à l'heureux pays que nous habitons; mais aurez-vous droit de vous rassurer sur cet article, si vous considérez le petit nombre de ceux d'entre vous qui se donnent la peine d'étudier leur religion, la multiplicité des mauvais livres et des lecteurs téméraires, les idées de tolérantisme dont certains esprits sont déjà prévenus, les progrées effrayants d'un libertinage qui ira toujours croissant et dont l'enfance même a peine à se préserver, l'abandon et le mépris de la parole de Dieu et des sacrements dont tant de personnes font gloire au lieu de s'en humilier". (Sermon du 6 avril 1815 à l'occasion de la paix américaine, prêché à la cathédrale de Québec). (2)

o
o o

Les débuts de la lutte

Nous approchons donc des luttes qui ont amené les troubles de 1837-1838. Il ne tardera pas voir aux prises nos corps législatifs, fruit évident et inévitable de l'Acte Constitutionnel de 1791. Les membres de la Chambre d'Assemblée, Canadiens pour la plupart, et élus par le peuple, veulent administrer la chose publique, selon les principes de

---

(1) Québec, 10 mai 1807.
(2) Voir Bulletin des Recherches Historiques, 1929, p. 164.

la Constitution britannique. Ils réclament, de prime abord, un gouvernement responsable.

La mère-patrie se refuse à leur demande et penche plutôt du côté des membres de l'Exécutif et du Conseil législatif, membres de son choix et dont les prétentions sont en opposition directe avec celles des représentants du peuple. C'est le début de la lutte; interne d'abord, elle apparaît bientôt au grand jour.

Le journalisme

Le journalisme entre en scène; le "Mercury", (1), journal francophobe, défend la cause oligarchique tandis que le "Canadien" (1) offre à nos jeunes députés canadiens ses armes de combat et son grand esprit d'indépendance à l'égard du gouvernement. Ce dernier se lance malheureusement en des polémiques ardentes de nature à provoquer de tristes réactions.

Mgr Plessis et le "Canadien"

Mgr Plessis prise peu ces écarts de langage. Voici ce qu'il écrit à M. Roux, grand vicaire à Montréal, le 4 décembre 1809:

> "Le Canadien vient de sortir de ses cendres par une nouvelle et ample souscription. Vous n'imaginez pas les ravages que fait ce misérable papier dans le peuple et le clergé. Il tend à anéantir tous principes de subordination, et à mettre le feu dans la province". (2)

Mgr Plessis va plus loin. Sur l'information de Sir James Craig, gouverneur, que la désaffection occasionnée dans le peuple de la province par la dissémination du "Canadien" était rendue au point de lui faire craindre un soulèvement général, puis sur sa demande expresse de voir le clergé catholique appuyer d'une manière plus décidée le gouvernement au lieu d'encourager la publication du "Canadien" par des souscriptions assez notables, et même de répandre les principes de ce journal mal disposé à l'égard du gouvernement, Mgr Plessis enjoint l'ordre à M. le Grand vicaire de dresser

(1) Pigeon: "Nécrologie des journaux canadiens", Ottawa, 1930.
(2) Rapp. de l'Arch. de la prov. de Québec, 1927-1928, p. 270.

des copies d'une circulaire destinée à être envoyée aux curés de son district leur demandant de prendre garde à la manière dont ils s'expliquent sur les affaires de la politique, ainsi qu'à leurs communications, peut-être trop intimes, avec les partisans outrés de la liberté du peuple. (1)

Le 26 mars 1810, il annonce à M. Pierre Conefroy, vicaire général à Boucherville, qu'il prêchera lui-même à la cathédrale le dimanche, afin de calmer les esprits surrecités par suite d'une proclamation du gouverneur. Il ajoute au même:

> "Vous êtes peut-être étonné qu'on attende tant du clergé en ce moment: C'est que, par la visite de l'imprimerie canadienne, on a découvert que les prêtres avaient beaucoup trop encouragé le papier canadien dont certaines productions, et surtout les dernières, sont considérées comme inflammatoires, et que des trois propriétaires qui sont en prison, deux ont avoué, sans s'être vus ni concertés, qu'il était temps que le gouvernement prit des mesures de rigueur, sans quoi, la Province n'aurait pas tardé à être en feu... Or, vous sentez que le gouvernement doit voir, d'un très mauvais oeil les ministres d'une religion que déjà il ne doit naturellement pas aimer soutenir un papier qui peut se porter à de telles extrémités; et tout le corps est en perspective, dans ce moment, comme devant se prononcer de manière qu'on sache à quels principes il tient décidément. Aussi, tenez pour certain que tout ce que j'ai exigé des curés, par ma circulaire imprimée, m'était expressément ordonné par un gouverneur qui n'entend pas raillerie... Lors de l'enlèvement de cette imprimerie, on a trouvé sous presse un écrit tendant à établir que depuis la conquete, le gouvernement s'était constamment attaché à maltraiter le peuple du pays. Les preuves ou prétendues preuves en étaient données, article par article, et l'on y finissait par demander aux Canadiens: Qu'avez-vous fait qui pût vous attirer un traitement de cette nature? C'était là comme le refrain de la chanson". (2)

Puis dans une autre lettre datée du 5 janvier 1824, s'adressant à Mgr Lartigue:

> "Le 'Canadien' est un papier que je ne lis qu'extraordinairement, que je n'ai jamais encouragé, parce qu'il a été constamment mauvais, soit sous un rapport soit sous un autre, depuis qu'il est au monde".

---

(1) Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, 1927-1928, p. 272.
(2) Ibid., 1927-1928, p. 273.

Papineau entre en scène

Voilà donc nos jeunes députés canadiens avec leur organe le "Canadien" et quel organe! mais ils ont aussi leur chef que vous connaissez aussi, à n'en point douter, ce Louis-Joseph Papineau que les électeurs du comté de Kent, maintenant Chambly, viennent de choisir pour les représenter. Cet élu du peuple fit son apparition à la Chambre d'Assemblée au mois d'avril 1809, agé à peine de vingt-trois ans. En 1815 il était élu président de la Chambre d'Assemblée.

Mais arrêtons-nous quelque peu. Il convient ici, je crois, d'étudier d'une façon spéciale ce grand chef de nos luttes quotidiennes sous la constitution de 1791; il sera plus facile de juger ensuite cette période si enchevêtrée de troubles de tout genre.

o
o o

Régime parlementaire sous la constitution de 1791

Le régime parlementaire établi par cette constitution était un progrès marqué sur l'ancien mode de gouvernement. Il était cependant perfectible, et c'est ce à quoi nos législateurs s'employèrent durant la période qui s'étend de 1791 à 1837. Ils s'acheminaient lentement, mais sûrement, vers le gouvernement responsable, et si les écarts de langage et de conduite parlementaire n'y eussent mis obstacle, nous l'aurions obtenu pratiquement dès 1831, sans effusion de sang. Mais on voulut aller trop vite en besogne et l'on cassa les vitres. C'était malhabile, et ces procédés retardèrent de dix-sept ans l'obtention des privilèges, ou plutôt des droits réclamés, qui nous furent concédés finalement dans toute leur ampleur en 1848.

Biographie de Papineau

Papineau a été, peut-être, l'homme public le plus discuté de tout le Canada. Ici on l'a porté aux nues, là, on l'a rabaissé outre mesure. L'historien qui jusqu'ici a le

mieux compris Papineau est sans contredit Alfred D. De Celles. Son ouvrage publié en 1905 à Montréal mérite d'être lu attentivement par ceux qu'intéresse l'histoire de cette époque tourmentée. Il est aussi impartial qu'on puisse le souhaiter.

Fils de Joseph Papineau, notaire et député à l'Assemblée législative, et de Marie-Rosalie Cherrier, Louis-Joseph naquit à Montréal le 7 octobre 1786. Il commença ses classes dans cette même ville et il les continua au Séminaire de Québec, où il fut le condisciple de Mgr Turgeon, évêque de Québec, du docteur Joseph Painchaud et de Philippe Aubert de Gaspé, l'aimable auteur des "Anciens Canadiens" et des "Mémoires". Ce dernier nous donne quelques traits de l'enfance de Louis-Joseph Papineau. Qu'on me permette d'en citer un qui est pour ainsi dire comme le présage de sa carrière future en même temps qu'il nous fournit l'occasion de découvrir le caractère du jeune homme d'aujourd'hui et de l'homme de demain:

Au collège

" Les maîtres, dit M. de Gaspé, menaient de temps à autre les pensionnaires du petit séminaire de Québec aux séances de la chambre d'assemblée, pendant les sessions du parlement provincial; et comme les enfants aiment à singer tout ce qu'ils voient, il fut décidé que nous aurions aussi notre chambre d'assemblée. On commença par les élections. Que d'intrigues! que de corruption même pour faire élire un candidat de notre choix!

Le parti conservateur, tremblant pour l'élection de son candidat, proposa de faire voter les ecclésiastiques du grand séminaire. Celui de l'opposition, dont Papineau était le chef, combattait de toutes ses forces l'introduction de cette clause dans notre charte. Il s'ensuivit de longs débats, de bien chaudes discussions, mais les tories triomphèrent.

Le grand jour de l'élection arrivé, les deux candidats firent les discours d'usage, et promirent, comme on le fait de nos jours, plus de beurre que de pain aux sots (et j'étais probablement du nombre), qui ajoutaient foi à leurs discours. L'Age d'or allait renaître pour les écoliers! plus de pensums, plus de férules, mais des confitures à tous nos repas. Rien de plus aisé à obtenir; il ne s'agissait que de présenter au supérieur, une requête appuyée par un corps aussi auguste que notre parlement.

"Papineau, âgé alors de treize à quatorze ans, monta sur le 'hustings', et, dans un discours qui dura près d'une demi-heure, foudroya notre malheureux candidat. Je l'ai souvent entendu depuis tonner dans notre parlement provincial contre les abus, la corruption, l'oligarchie, mais je puis certifier qu'il n'a jamais été plus éloquent qu'il le fût ce jour-là. Les prêtres du séminaire s'écriaient: c'est son père! c'est tout son père! Quel champion pour soutenir les droits des Canadiens, lorsqu'il aura étudié les lois qui nous régissent! Et les messires Demers, Lionnais, Bédard et Robert qui rendaient ce témoignage, étaient des juges compétents". (1)

Juges compétents peut-être mais éducateurs malhabiles, en tout cas! Tant d'admiration et d'encens prodigués à si bon marché développèrent chez le jeune homme une trop grande confiance en soi-même et une croyance injustifiée en ses forces. Cité à l'ordre du jour dans tous les coins du séminaire, il se crut d'une essence supérieure et son orgueil natif s'en accrut d'autant. Education fautive, désastreuse pour l'enfant, et qui devait être plus tard son plus grand ennemi! C'était fausser inconsciemment son jugement.

Ecarts de jugement parmi lle et une qualités

Esprit supérieur, il l'est; mais aussi esprit qui manque de jugement, de pondération et d'empire sur soi-même! ce sera suffisant pour faire commettre à Papineau de lourdes fautes en Politique. Il faut sans doute lui concéder de belles qualités: une grande puissance de travail, une parole facile et abondante, une mémoire bien servie par de nombreuses lectures, une connaissance assez approfondie de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre et des Etats-Unis, mais peut-être manquait-il de connaissances générales et, par conséquent, d'envergure dans les idées.

Instinct dominateur

Toute médaille a son revers. A côté de ces belles qualités, se révélaient aussi des défauts sérieux: une ambition démesurée, un amour excessif de l'autorité non partagée, autrement dit un instinct dominateur, et un esprit irritable qui lui faisait repousser les conseils, même ceux de ses

---

(1) "Mémoires", 1866, p. 246.

plus dévoués partisans. Ses défauts grandirent de pair avec ses qualités, mais ne s'améliorèrent pas avec le temps; au contraire, ils ne firent qu'augmenter d'avantage, et il vint un temps où le bon grain fut étouffé par l'ivraie, et se fut en 1837.

On peut en quelques mots définir Papineau un homme de génie, un orateur et un meneur d'hommes; mais un génie égoiste qui ne savait pas mesurer la parole à l'action ni au temps où il vivait. Il s'emportait trop en parlant et il ne semble pas avoir eu conscience du mal qu'il faisait par ses discours. Il s'enivrait littéralement de ses propres paroles et ne pouvait juger de leur portée. Il ne prévoyait pas la catastrophe à laquelle le menait inévitablement ses compatriotes suspendus à ses lèvres. Preuve certaine de son manque de jugement et de pondération!

Le précurseur de la Rébellion de 1837-1838

Il est donc celui qui a joué un rôle de premier plan dans cette voie conduisant à la rébellion de 1837-1838, celui qui aurait laissé derrière lui une réputation sans précédent si comme tant d'autres il eût su se retirer à temps de la politique. Sa carrière se divise en deux parties bien différemment remplies et dont sans doute les erreurs de l'une ne doivent pas faire oublier les mérites de l'autre.

Papineau de la première manière

Quel homme que le Papineau de 1820! Il incarne à ce moment toutes les revendications des Canadiens dans un moment ou leur nationalité menaçait de sombrer. C'est bien la voix de la patrie qui éclate dans ses harangues, dans ses dénonciations des complots contre la liberté de ses concitoyens. De 1820 à 1834, on ne voit pas de plus belle figure dans notre histoire; son existence pleine de gloire mais d'une gloire payée de sacrifices constants est immolée à la plus noble des causes qu'il soutient sans fléchir bien que le triomphe final soit incertain. C'est alors que sa

carrière publique eût dû se terminer!

Papineau de la seconde manière

Mais comme beaucoup de ces grands hommes qui ne rêvent qu'honneurs, Papineau devra lui aussi se résigner à la suite de la grande catastrophe de 1837 à vivre des jours plus sombres. Ses idées démocratiques et sa répulsion de l'aristocratie britannique que l'on relève des Quatre-vingt-douze Résolutions accusent bien la tendance de son esprit dès 1834. Pendant les deux années passées à Paris (1843-45) il se fait gloire de mûrir l'un et l'autre de ces penchants, fréquentant assidûment l'école de Béranger, celles de Louis Blanc et de Lamennais, ces radicaux démocrates, ces déistes voltairiens. Ses croyances religieuses déjà attiédies ne tarderont pas à devenir glacées à cette école ultralibérale, et iront ainsi dépérissant toujours jusqu'à sa dernière heure. Quel malheur qu'il n'ait pas compris la situation de la province et la sienne propre en 1847! Cet engoûment de la démocratie, ces attaques, ces sarcasmes contre l'aristocratie, raviveront ses passions politiques, si bien qu'en 1848, il réussit à se faire élire à la Chambre par les électeurs du Comté de Saint-Maurice. La Révolution en France vint corroborrer ses nouvelles convictions. Mais ses anciens partisans ne buvant pas à la même source d'idées, l'abandonnent, adhérant à la constitution établie. En revanche il poursuit de sa haine le premier ministre Lafontaine, et cherche à se créer de nouveaux adeptes.

Le démocrate

De nouveau dans l'arène politique (1848)

Le parti radical ou Club démocratique

Il fonde avec les deux Dorion, Rodolphe Laflamme, son neveu Dessaulles, ces esprits libéraux que nous rencontrerons au chapitre suivant, le Parti Radical ou Club Démocratique de Montréal, soutenu par l' "Avenir", homonyme du journal de Lamennais, et ensuite par le "Canadien". Leurs articles de foi politique comprenant l'abrogation de l'Acte d'Union, l'annexion du Canada aux Etats-Unis et, en attendant

de briser le lien colonial, l'adoption du principe électif dans chaque branche de l'administration, ainsi que la sélection des officiers publics, magistrats et conseillers législatifs. Le parti libéral canadien-français se trouve donc par le fait même coupé en deux tronçons. C'est sans doute une grave erreur de la part du tribun de ne s'être pas confiné alors dans une étude approfondie de la situation et une plus grande encore d'avoir encouragé une scission dans la petite armée canadienne.

De nouveau dans la vie privée

Papineau sortit de l'arène politique en juin 1854 pour se retirer à son manoir seigneurial de Montebello qu'il ne quittera désormais plus. Une fois cependant, comme nous le dirons plus en détail au chapitre suivant, il accepta l'invitation de ces admirateurs les Membres de l'Institut Canadien où à l'une de leurs séances tous déliraient de joie de l'entendre. Sa conférence le montra à ses auditeurs, radical indépendant avec les idées de toute sa vie bien emmurées dans une intelligence par trop perspicace parfois. Après un rapide coup d'oeil jeté sur l'histoire du Canada depuis le traité de Paris, il peignit à grands traits les différentes phases de notre régime colonial jusqu'à celle de 1867.

A l'Institut Canadien

Dans cette conférence, ses haines d'autrefois reparaissent toutes sans défaillance en dépit de l'âge qui aurait dû les atténuer. Sa vieille ennemie l'aristocratie anglaise méritait quelque coups de verges; il l'en accable. Il n'épargne pas non plus les auteurs de la Confédération, "ces hommes malfamés et personnellement intéressés". Ses rancoeurs n'avaient pas vieillies. On ne peut dire d'un semblable discours que ce fut le chant du cygne mais bien plutôt celui du guerrier sauvage qui va mourir. Seul l'élan à l'adresse de son pays est digne d'être retenu.

Sa mort

Sa robuste santé tint bon pendant quelques années encore lorsque soudain il parut s'affaisser sous le poids de ses quatre-vingt-cinq ans. Il mourut le 23 septembre 1871. Ses compatriotes pour la plupart hommes de foi et très attachés aux idées et à la pratique de la religion regretteront de ne pas voir auprès de son lit au moment suprême un représentant de la miséricorde divine. Faut-il s'en étonner? Depuis longtemps déjà les idées philosophiques du XVIIIe siècle étaient à la mode au Canada français, surtout parmi la classe instruite. On y rencontrait souvent des disciples de Voltaire et des encyclopédistes, des déistes, des partisans de la morale indépendante, des esprits libéraux. Papineau eut le malheur de se ranger sous cette bannière antireligieuse ou voltairienne.

Nous avons cru utile de donner ce portrait de Papineau pensant qu'il aidera à saisir davantage l'influence malheureuse qu'il a exercé dans son entourage, influence puisée aux sources que l'on sait. Et maintenant que nous connaissons assez bien le chef, essayons d'élucider les menées sourdes et artificieuses de son école révolutionnaire.

o
o o

Papineau à la Chambre d'Assemblée

Nous disions donc qu'en 1815, Louis-Joseph Papineau fut élu président de la Chambre d'Assemblée. Profitant de l'ascendant que lui donnait cette haute position, il posa sur le champ devant les représentants du peuple la question du gouvernement responsable et affirma que seuls les représentants du peuple avaient le droit de voter et d'appliquer les revenus publics:

Les subsides cause des troubles

"C'est le droit incontestable de l'assemblée de diriger et de déterminer dans les lois de subsides les fins, les buts, considérations, limitations et qualifications de tels dons, lesquels ne peuvent être altérés par le Conseil législatif" (Desrosiers et Bertrand: H.C. 1919, p. 365).

Pierre Bédard avait autrefois soutenu cette thèse si habilement défendue dans l'enceinte parlementaire par les chefs du parti canadien. Mais avec Papineau, la lutte prit de l'ampleur et la majorité canadienne montra bientôt qu'elle entendait vaincre ou mourir. Les discussions parlementaires créèrent un tel esprit d'antagonisme entre les différentes branches de la Législature que tout espoir de réconciliation parut impossible. Le discours arrogant de lord Dalhousie, à la fin de la session de 1827, acheva d'irriter les esprits. "Papineau, dans un mémoire célèbre, mit sa cause devant le peuple et la lutte passa du parquet de la Chambre à la tribune populaire" (Desrosiers & Bertrand, p. 372).

Aux cris de spoliation et de despotisme lancés par les journaux défenseurs de la cause populaire, le "Canadien" (1), le "Canadian Spectator" (1) et la "Minerve" (1), le désir d'émancipation politique pénétra peu à peu la masse, et le peuple commença à s'agiter. D'autant plus, que les journaux, organes de l'oligarchie, la "Quebec Gazette" (1), la "Gazette de Montréal" (1) et le "Herald" (1), se répandaient en invectives continuelles contre le parti canadien.

Malheureusement, Papineau et ses compagnons d'armes politiques appartenaient à cette génération dont nous avons parlé et qui avait grandi sans principes religieux. Imbus des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle et des préjugés de la vieille école gallicane et parlementaire ils se laissèrent entraîner à de regrettables écarts de langage. Lors de la discussion en Chambre du bill relatif à l'admission des notables aux assemblées de fabrique, Papineau, Louis Bourdages et Louis Lagueux, ce dernier représentant du comté de Dorchester, émirent des opinions tellement avancées sur les

Emportements de Papineau

(1) Voir "Nécrologie des journaux canadiens" par Pigeon, Ottawa, 1930.

relations entre l'Eglise et l'Etat que tout le clergé du Bas-Canada dut protester. M. John Neilson, le plus précieux auxiliaire de Papineau, se sépara de lui et, quoique protestant, soutint les prétentions du clergé canadien. (1)

L'influence de MM. Papineau et Bourdages devait naturellement entraîner le gros de la majorité dans le sens contraire à la requête du clergé. Cependant cet incident marque une date dans l'histoire du parti populaire. Quelques-uns des plus chauds partisans de Papineau le quittèrent pour embrasser une politique plus modérée. Les extrémistes ne virent dans cette scission qu'un motif de resserrer les liens qui les unissaient aux chefs qui sombraient dans la démagogie.

o
o o

Le parti démocratique et son organe la "Minerve"

C'est alors que se forma le parti des jeunes démocrates; ils appartenaient, pour la plupart, à la classe instruite, et se proclamaient des intellectuels. Ils choisirent pour organe, la "Minerve", fondée en 1826, par Auguste-Norbert Morin, et dont Ludger Duvernay avait pris la direction en 1827.

A peine mis au monde, la "Minerve" se met du côté des extrémistes. Ses attaques contre l'autorité religieuse et civile ne manqueront pas. Elle ne fera mine de conversion qu'en 1883. Entendez-là:

> "Nous nous vantons d'être une population profondément catholique, dit-elle en 1883, profondément soumise à l'autorité religieuse, et cependant nous sommes sans cesse affligés par les luttes des plus déplorables, qui s'étendent de l'épiscopat au reste du clergé et du clergé aux laïques. Ces luttes se poursuivent depuis des années avec une vivacité et nous pouvons dire un acharne-

(1) L'Hon. Thomas Chapais rapporte au long cet épisode dans son Cours d'Histoire du Canada, t. III, pp. 245 à 261.

ment que l'on peut difficilement s'expliquer. A nous seuls nous donnons plus de besogne à la Propagande qu'une demi-douzaine de nations beaucoup plus populeuses. Nous sommes vraiment trop Normands sous ce rapport. Il est vrai que notre province a presque toujours été tourmentée par les querelles religieuses. On en trouve les premières étincelles au berceau même de la colonie et loin de s'éteindre, la flamme qu'elles ont produite n'a fait que redoubler d'intensité. Mais le temps n'est-il pas venu où l'on doit se demander si nous ne devons pas faire un vigoureux effort pour redresser ce mauvais côté de notre caractère, oublier les haines du passé et nous rallier franchement au grand principe de l'autorité religieuse? Si l'heure de l'apaisement et de la conciliation n'a pas encore sonné, nous ne pouvons qu'envisager l'avenir avec effroi. Ces déchirements nous mènent à l'abîme" (La Minerve, Samedi, 15 décembre 1883).

Inconséquences de la "Minerve"

La déesse ne continuera cependant pas moins ses manières sédicieuses (1). Elle parle toutefois de "luttes déplorables". Oui, déplorables en effet! mais elle se garde bien de dire dans quelle mesure elle a contribué, et plus que tout autre, à les faire naître, à les aggraver, à les prolonger. "Nos luttes", oui, ces luttes viennent de ce que des hommes et des journaux politiques se sont, comme la "Minerve", montrés trop paiens, trop hostiles aux droits de la vérité et de la justice. Et si elles ont "doublé d'intensité", c'est que les gens de l'école de la "Minerve", ou mieux encore, de l'école de Voltaire, n'ont pas craint d'attaquer l'autorité, après l'avoir exploitée, quand ils ont cru, en l'attaquant, faire avancer leurs petites affaires personnelles.

A la "Minerve" on a combattu, tour à tour, les radicaux et les catholiques 'ultramontains' selon les exigences du 'pot-au-feu'. La "Minerve" déclare que le temps est venu de "redresser ce mauvais côté de notre caractère". Que la feuille de la rue Notre-Dame, qui se prétend à la tête du journalisme canadien, donne l'exemple. Elle veut que tous se rallient "franchement au grand principe de l'autorité

---

(1) Tardivel: Mélanges.

religieuse". "Respect au Pape," s'écrie-t-elle, "respect aux évêques qui le représentent, respect aux prêtres qui sont en communion d'idées avec leur évêque". Rien de mieux, certainement, que cette déclaration de principes. Mais il nous semble que ces belles vérités qui sont bonnes à pratiquer en tout temps, l'étaient aussi quand les écrivains de la "Minerve" attaquaient le Concile du Vatican et le Syllabus; quand cette feuille faisait la guerre ouverte à son évêque, Mgr Bourget, et au clergé uni à l'évêque.

> "Notre boussole, c'est Rome", dit la 'Minerve', "c'est le Souverain Pontife, qui seul tient de Dieu l'infaillibilité".

Voilà encore du vrai. Mais alors pourquoi a-t-elle tant insulté le clergé et les laiques de Montréal, coupables uniquement d'avoir fait des démarches pour consulter Rome! Que vaut ce semblant de conversion?

Mais revenons au temps de Ludger Duvernay. Ce maître-journaliste n'était peut-être pas un anticlérical fieffé, mais du moins manquait-il totalement des connaissances requises chez un homme qui aspire à diriger les autres. Doué d'un grand talent de journaliste, et exerçant une sorte de fascination, il ne tarda pas à rallier autour de lui le parti des jeunes Canadiens. Une correspondance suivie s'établit entre eux et le rédacteur de la "Minerve".

Le "Vindicator"

Le "Vindicator" (1) comme le "Canadien", la "Minerve", et les autres journaux favorables à la majorité populaire, déverse aussi sa bile révolutionnaire. Entendez-le dénoncer les Résolutions Russell:

> "Le 'vol' est le 'vol'... disait le docteur O'Callaghan. Dorénavant il ne doit plus y avoir de paix dans la Province; pas de quartier pour les pillards. Agitation! Agitation! Que l'on détruise le revenu, que l'on dénonce les oppresseurs! Tout est légal quand les libertés fondamentales sont en péril. La garde meurt et ne se rend pas" (2)

---

(1) Pigeon: "Nécrologie des journaux canadiens", Ottawa, 1930.
(2) Cité par M. Chapais: C. d'Histoire du C., t. IV, p. 134.

o
o o

Esprit révolutionnaire des jeunes démocrates

Presque tous les jeunes démocrates posent à l'incrédulité et s'inspirent des faits et gestes des fauteurs de la Révolution française dans leur façon d'agir et de parler. Edouard-Etienne Rodier date ainsi une lettre adressée à Duvernay, en 1831:

> "De l'an 1er de l'Indépendance canadienne et le jour de la mort annuelle de Notre Sauveur Jésus-Christ"

C'est d'ailleurs un qualificatif que tous ont adopté et dont ils se saluent. (1)

Un fils est né à Duvernay; Auguste-Norbert Morin transmet ses félicitations à l'éditeur de la "Minerve" en lui disant que cet enfant "n'a nullement besoin de parrain, s'il prend chez le père tous les matériaux qui s'y trouvent pour la république; mais de ce temps-ci la république va mal; elle n'est pas à l'ordre du jour; la pauvre Chambre d'assemblée lui ferait mauvaise mine, c'est dommage. Et puis, le clergé fera main-basse sur la république aux prochaines élections, il en a déjà été menacé" (2).

C'est l'indépendance que les jeunes veulent pour leur pays qu'ils songent à constituer en république, et dans certaines têtes, le projet d'une révolte mûrit déjà. Ces idées se reflétaient dans la "Minerve" qui les disséminait par toute la province. On comprend que le clergé en général, les prisait peu. Aussi, le grand vicaire T. Viau, curé de la Rivière-Ouelle, priait Duvernay de ne pas lui envoyer la "Minerve":

> "Depuis longtemps ce papier me déplaît, comme il doit déplaire à bien d'autres et aux membres du clergé en particulier" (3).

---

(1) Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, 26-27, page 153.
(2) " " " " " " " " " " , " 155.
(3) Ibid., p. 159. Lettre du mois d'août 1832.

Le curé L.-M. Brassard, de Sainte-Elizabeth lui fait la même demande. Il ne veut pas, dit-il, laisser croire qu'il approuve tout ce qui paraît sur ce papier (Lettre du 21 août 1832; Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, 26-27, p. 160).

Progrès révolutionnaires

L'esprit révolutionnaire s'accentue de jour en jour. Les admirateurs de la "Minerve" ne se gênent pas pour dire ce qu'ils pensent et surtout s'encourager mutuellement au sujet de la liberté qu'ils rêvent depuis si longtemps déjà. Ils semblent comprendre et mettre parfaitement bien en pratique le vieux proverbe: 'patience et longueur de temps font plus que force ni que rage". Un de ces chauds partisans écrit à Ludger Duvernay, au bureau de la Minerve:

> "Quant à la politique, ça va cahin, caha. Nous avons malheureusement trop de gens du juste milieu. Mais, prenons patience et espérons qu'il y aura des hommes parmi ceux qui poussent, et même parmi ceux qui entrent dans le monde à présent. Il faudrait pour émoustiller ces gens-là que James Stuart reviendrait ainsi que Dalhousie et toute sa clique, qu'il y aurait à Québec et aux Trois-Rivières un 21 mai, un ou deux éditeurs et imprimeurs libéraux d'emprisonnés, et, pour comble, qu'on nous enverrait la compagnie des terres l'an prochain et quelque chose de pis s'il se peut. Et de plus, qu'on en ferait autant dans le Haut-Canada. Je crois que c'est le meilleur souhait qu'on puisse faire, et alors, j'espère qu'on cessera de pétitionner humblement, et que nous parlerons en hommes libres ou du moins nés pour la liberté. Alors j'espère que le cri universel et d'un bout du pays à l'autre sera 'la liberté ou la mort' et que nous chanterons 'Vivre libres ou mourir' ". (Québec, 30 septembre 1833) (1)

On n'est qu'en 1833 et déjà l'on prone la révolution. Malheureusement trop de jeunes gens se rendront à ce haut cri de "la liberté ou la mort". Suivant M. E. Parent, les membres du Parlement eux-mêmes s'échauffent:

> "Les Députés du district de Montréal veulent casser les vitres à l'ouverture de la session".

Aussi conseille-t-il à la "Minerve" d'inviter les esprits surexcités à agir avec plus de circonspection.

Un indice de l'esprit qui animait le groupe des jeunes

---

(1) Rapp. de l'Arch. de la Prov. de Québec, 26-27, p. 165.

démocrates apparaît aussi dans les toasts portés lors du banquet donné à Montréal, le 24 juin 1834 et où l'on choisit la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale des Canadiens. Ce banquet avait été organisé par Duvernay, et le plus grand enthousiasme y régna. Voici les plus suggestifs de ces toasts:

> "Le peuple source primitive de toute autorité légitime.-- l'honorable Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre d'assemblée.-- Louis Bourdages, écuier, doyen de la Chambre d'assemblée, le Nelson canadien.-- Le clergé canadien et les évêques. Puissent-ils toujours être unis et donner le bon exemple à leurs ouailles. Ils seront soutenus et respectés en faisant cause commune avec la Chambre d'assemblée et le peuple.-- Les prêtres libéraux de ce district... ils sont heureusement pour le pays en grande majorité.-- La liberté de la Presse, et les presses libérales du pays et des provinces voisines.-- L'Emigration: les milliers de sujets britanniques formeront avec les habitans du Canada une phalange impénétrable et irrésistible contre la tyrannie"

Ces toasts animés du même esprit que ceux mentionnés antérieurement furent sans doute accueillis avec enthousiasme par les convives. Fait à noter et qui met bien en évidence les idées belliqueuses qu'apportaient ces jeunes démocrates en organisant cette fête, c'est la façon dont ils exprimèrent la santé portée en leur honneur: "Aide-toi, le ciel t'aidera". Et c'est cette société naissante, composée de l'élite de la jeunesse canadienne qui suivant la "Minerve," fait concevoir les plus heureuses espérances... ! (1)

o
o o

1834
lueur
d'espérance

L'automne de 1834 amène une lueur d'espérance au parti démocrate. Papineau remporte un triomphe sans précédent aux élections générales. Les Canadiens, membres de l'assemblée, entre autres, les Neilson, les Quesnel, les Cuvillier, les Duval et plusieurs autres qui s'étaient opposés à l'adoption des Quatre-vingt-douze Résolutions, durent quitter la Chambre

---

(1) La "Minerve", 26 juin 1834.

par suite de leur défaite; ils furent remplacés par des jeunes depuis longtemps déjà enrôlés sous la bannière du grand Chef et qui montaient sur la scène parlementaire avec l'intention bien arrêtée de faire triompher leurs opinions. Leur mot d'ordre en dit assez:

"TOUT OU RIEN".

Nouveaux élus

Les principales figures parmi ces nouveaux venus sont:

> "Edmund Baillie O'Callaghan, le fondateur du Vindicator (1833), et représentant de l'élément irlandais réformiste; Ovide Perrault, Pierre Amiot, Joseph-Toussaint Drolet, Joseph-Narcisse Cardinal, Cyrille-Hector-Octave Côté, Côme-Séraphin Cherrier, Jean-Joseph Girouard, Jean-Marie Rochon, Auguste-Norbert Morin, Louis Renaud dit Blanchard, Louis-Hippolyte Lafontaine."

Les nationalistes, de langue anglaise étaient représentés par William Henry Scott, Jacob de Witt, le docteur Robert Nelson. Edouard-Etienne Rodier était à la Chambre d'assemblée depuis 1832, et Ludger Duvernay ne devait y entrer qu'en 1837. Parmi les chauds partisans de Papineau en dehors de la Chambre, on remarquait surtout: le docteur Wolfred Nelson, Thomas Storrow Brown, un Américain, Amury Girod, un Suisse huguenot.

Tant de succès devaient faire revivre la "fameuse" question des Quatre-vingt-douze résolutions, longue liste des griefs de la province que "l'homme-principe" de Rumilly aidé de ses nouvelles satellites a établi avec une puissance d'envergure certes un peu trop magistrale.

Peut-être Papineau et sa clique étaient-ils hantés par ces grands précédents historiques: la Déclaration d'Indépendance américaine, la Déclaration des Droits de l'homme française, ces grands gestes solennels, où la philosophie et l'action se complétaient, pour fonder la liberté, cette liberté tant souhaitée des patriotes.

o
o o

Les "quatre-vingt-douze" résolutions

La déclaration d'Indépendance comprenait vingt-sept articles; celle des Droits de l'homme, dix-sept. Les résolutions de Papineau seront au nombre de "quatre-vingt-douze". Auguste-Norbert Morin, rédacteur de la Minerve était chargé de donner à la liste des griefs de Papineau, la forme de résolution.

On s'y plaignait de l'accaparement au profit des Anglais des places comme des terres vacantes, on y réclamait une fois de plus le contrôle par la Chambre des deniers publics, la responsabilité des fonctionnaires et le Conseil législatif électif.

Les articles neuf à quarante étaient consacrés à ce dernier point qu'on considérait comme le plus important, du fait qu'on y passait au crible de la censure la composition et les actes du Conseil. Plusieurs de ces résolutions étaient certainement judicieuses et appuyées sur des faits indéniables; d'autres étaient plus risquées. Quelques unes étaient franchement mauvaises, inadmissibles et d'ordre plutôt révolutionnaires.

Ce n'est plus seulement les autorités provinciales que l'on attaque, mais aussi le gouvernement anglais. L'intempérance de langage, la violence des menaces frise la sédition. Telle est l'exaspération des patriotes que leur vue obnubilée par la passion croit apercevoir des conspirateurs partout; réunis dans leurs salles de comtés, ils entendent marcher dans le mur, et la pensée de la trahison les hante sans cesse.

Réquisitoire contre la Constitution du Conseil Législatif

Ces attaques contre l'autorité se manifestent surtout, nous l'avons dit, dans les articles neuf à quarante. C'est là qu'on est en plein dans la polémique de parti. On est en présence d'un long réquisitoire contre la constitution du Conseil législatif, contre son mode de recrutement, contre

sa composition, contre son esprit, contre la personne de plusieurs de ses membres désignés nommément, contre ses tendances et ses prédilections politiques, contre son opposition aux désirs de l'Assemblée, contre l'influence souveraine exercée sur lui par l'exécutif, contre le cumul des fonctions de conseiller avec la jouissance d'emplois grassement rétribués et dont la nomination appartenait à la Couronne, etc... Quelques-unes de ces résolutions n'étaient rien moins que flatteuses. Il y était dit que la majorité du Conseil se composait d'hommes hostiles au pays, qui avaient perdu sans retour la confiance publique,

> "RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, que les dits nouveaux Conseillers, pris dans la majorité de l'Assemblée, qui avaient l'espoir qu'on leur adjoindrait un nombre suffisant de personnes indépendantes et d'opinions conformes à celles de la majorité du Peuple et de ses Représentans, doivent sentir maintenant qu'on les a noyés dans une majorité hostile au Pays, se composant d'hommes qui ont perdu sans retour la confiance publique, pour s'être montrés les partisans aveugles et passionnés de tous les abus de pouvoir, pour avoir encouragé toutes les violences commises sous l'administration du Comte de Dalhousie, pour avoir sans cesse outragé la Représentation et le Peuple du Pays; ..."; (1)

que ce corps n'était rien autre chose qu'un écran impuissant entre le gouverneur et le peuple,

> "RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, que le Conseil Législatif de cette Province n'a été autre chose qu'un écran impuissant entre le Gouverneur et le Peuple, qui en mettant l'un en état de se maintenir contre l'autre a servi à perpétuer un système de discorde et de contention; et qu'il a sans cesse agi en hostilité ouverte contre les sentimens du Peuple, tels qu'exprimés constitutionnellement par la chambre d'Assemblée..." (2)

qu'il s'était rendu coupable d'une conduite méchante et calomnieuse,

> "RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'en outre de son Adresse méchante et calomnieuse, du premier Avril 1833, le Conseil Législatif, recompose par le Gouverneur en Chef actuel, a prouvé combien

---

(1) Journals of the House of Assembly, Vol. 43, 1834, p. 314; Résolution 24.
(2) Ibid., p. 317; Résolution 21.

il était peu lié aux intérêts de la Colonie, par le fait que sur soixante-et-quatre des Bills qui lui ont été envoyés, vingt-huit ont été par lui rejetés, ou amendés d'une manière contraire au principe et à l'essence de ces Bills; ..." (1)

La résolution trente-six, accuse l'Administration de monopoliser le pouvoir et les profits au dépens de l'élément canadien français, "la majorité", et va même jusqu'à la taxer de corrompre une partie de la minorité dans le but d'arriver à ses fins:

"RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Adresse n'est pas moins injurieuse au petit nombre des Membres du Conseil Législatif, qui sont indépendans...; comme d'avis que les Sujets de Sa Majesté venus nouvellement s'établir dans le Pays, profiteront de toute la liberté et de toutes les améliorations qui se développeraient rapidement, si au moyen de l'extension du système electif, l'Administration était empêchée de monopoliser le pouvoir et le lucre en faveur de la minorité et d'une origine particulière, contre la majorité et d'une autre origine, et d'acheter, corrompre et exciter une partie de cette minorité, de manière à voir donner à toutes les discussions d'intérêt local ou général, le caractère alarmant de lutte et d'antipathie nationale..." (2)

L'unique remède au mal, d'après les résolutions, était l'application du principe électif au Conseil législatif:

"RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre attend de la justice du Parlement du Royaume-Uni, ...; ... se rendant aux voeux du Peuple et de cette Chambre, la Législature Impériale accordera le remède le plus efficace aux maux présens et à venir, soit en rendant le Conseil Législatif Electif, en la manière demandée par cette Chambre, dans son Adresse Sa Très-Gracieuse Majesté, en date du vingtième Mars 1833..." (3)

L'article quarante-neuvième en vient aux menaces; mais menaces mal déguisées à l'adresse du pouvoir britannique:

"RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre et le Peuple qu'elle représente, ne veulent ni ne prétendent menacer; mais qu'appuyés sur les principes des lois et de la justice, ils sont et doivent être politiquement assez forts pour n'être exposés à l'insulte d'aucun homme, quel qu'il soit, et

---

(1) Journals of the House of Assembly, Vol. 43, 1834, p. 317; Résolution 32.
(2) Ibid., page 318; Résolution 36.
(3) Ibid., page 319; Résolution 40.

tenus de le souffrir en silence; que dans leur style les dits Extraits de Dépeches du Secrétaire Colonial, tels que communiqués à cette Chambre, sont insultans et inconsidérés, à un degré tel, que nul corps constitué par la Loi, même pour des fins infiniment subordonnées à celle de la législation, ne pourrait ni ne devrait les tolérer;..." (1)

Et encore dans la résolution cinquante:

"RESOLU, Que c'est l'opinion de ce Comité, ... si les termes d'une des dites dépêches comportent quelque menace de modifier, autrement que ne le demande la majorité du Peuple de cette Province, dont les sentimens ne peuvent être légitimement exprimés par aucune autre autorité, que celle de ses Représentans, cette Chambre croirait manquer au Peuple Anglais, si elle hésitait à lui faire remarquer que, sous moins de vingt ans, la Population des 'Etats-Unis d'Amérique' sera aussi ou plus grande que celle de la 'Grande-Bretagne'; que celle de l' 'Amérique Anglaise' sera aussi ou plus grande, que ne le fut celle des ci-devant 'Colonies Anglaises' lorsqu'elles jugèrent que le temps était venu de décider, que l'avantage inappréciable de se gouverner, au lieu d'être gouvernées, devait les engager à répudier un régime colonial, qui fut, généralement parlant, beaucoup meilleur que ne l'est aujourd'hui celui de l' 'Amérique Anglaise' " . (2)

Il n'y a pas à s'y tromper; ce langage, ces allusions à la révolution Américaine ont une portée et une signification nettement comminatoires.

Les résolutions cinquante-six à soixante-deux critiquent les dispositions de l'acte relatif à la tenure des terres. Les articles soixante-quatre à soixante-quatorze s'occupent de la question des finances. La majorité y déclare abusives les prétentions émises et la pratique suivie par l'administration quant à l'application du revenu perçu dans la province.

D'autres résolutions traiteront de l'injuste répartition des emplois; de la judicature; du droit qu'a l'Assemblée d'exercer, en général tous les pouvoirs, privilèges et immunités du parlement britannique et plus particulièrement en matière d'enquête, d'assignation de témoins avec

---

(1) Journals of the House of Assembly, Vol. 43, 1834, p. 322. Résolution 49.
(2) Ibid., page 322; Résolution 50.

ordre de produire papiers et documents, de vote de crédits par voie d'adresse au gouverneur.

C'est là un faible aperçu des 'fameuses' quatre-vingt-douze résolutions. Les auteurs eurent le tort d'exiger leurs réformes au nom des idées démocratiques et républicaines et de distinguer entre les deux tendances politiques, qui, disaient-ils, "se montrent sous différents noms dans les différents pays; sous les noms de serviles, royalistes, torys, conservateurs, et autres d'une part; sous ceux de libéraux, constitutionnels, républicains, whigs, réformateurs, radicaux et autres d'autre part" (1)

Ils ne se montrèrent pas plus habiles en se déclarant ouvertement pour ce deuxième parti:

> "... tandis que le second parti couvre l'Amérique tout entière; et que le Secrétaire Colonial se méprend, s'il pense que l'exclusion du Conseil Législatif de quelques Fonctionnaires salariés suffirait pour le mettre en harmonie avec les voeux, les opinions et les besoins du Peuple, tant que les Gouverneurs Coloniaux conserveront la faculté de le recruter en majorité des Membres serviles, par leurs antipathies contre les idées libérales" (2).

Autant les cinq ou six premières résolutions étaient bien inspirées en rappelant ce que les descendants des anciens colons avaient fait pour conserver le pays à la Grande-Bretagne, autant cette trente-septième résolution et quelques autres étaient malheureuses en montrant des tendances révolutionnaires, un penchant vers la république voisine, et en froissant l'un des deux grands partis qui dirigeaient les affaires en Angleterre, parti qui, somme toute, s'était montré aussi bien disposé, quelquefois mieux disposé envers les colonies que ne l'était les whigs. (3)

Ces résolutions furent votées le 21 février 1834, résolutions qui malheureusement produiront un effet contraire

---

(1) Journals of the House of Assembly, Vol. 43, 1834, p. 319;
(2) Ibid., page 319; Rés. 37. (Résolution 37.
(3) Chauveau: "François-Xavier Garneau, sa vie et ses oeuvres" p. cxciii.

à celui qu'on devait en attendre.

Triomphe des '92 résolutions'

Les élections de 1834 furent donc, dans le Bas-Canada, le triomphe des "Quatre-vingt-douze" résolutions, et surtout de l'homme qui en avait été l'inspirateur et le champion le plus sonore. Il faut avouer, malheureusement que cette victoire devait être trop grande pour nos patriotes vu l'emprise qu'elle a contribué à implanter dans ces jeunes coeurs révolutionnaires; les modérés étaient trop vaincus, et les esprits clairvoyants purent craindre dès lors que les avis et les résolutions extrêmes n'aboutissent aux terribles événements que notre nationalité eut à subir trois ans plus tard, ces terribles événements de 1837-1838.

Jugement sur les '92 résolutions"

A quoi bon, dans un document tel que celui des quatre-vingt-douze résolutions, à quoi bon attaquer la constitution anglaise, faire l'éloge des institutions américaines au lieu d'aller droit au but et signaler au roi les abus de pouvoir auxquels se livrent ses agents? Des critiques du genre n'étaient certes pas de mise à bien disposer l'esprit de gens dont on attendait des réformes. Cette profession de foi démocratique de l'article trente-sept, pouvait-elle ajouter plus de force aux justes réclamations des Canadiens? N'est-elle pas plutôt un hors-d'oeuvre plus nuisible qu'utile à la cause? Et puis cette tirade de l'article cinquante sur la démocratie américaine devait sans doute sonner faux à Londres. On y dut être non moins étonné de ces belles phrases déclamatoires, qui ne promettent, au début, aucune menace, mais qui n'en prennent pas moins le ton et la chanson. Singulière idée que de mêler, à la partie sérieuse des quatre-vingt-douze résolutions, des menaces, l'évocation de souvenirs désagréables pour l'Angleterre et des constatations sur les progrès des Américains qui laissaient entendre en définitive qu'on songeait à suivre leur exemple. Papineau et ses

gens auraient dû user d'un peu plus de philosophie et songer que ce n'est pas le moyen de s'attirer les bonnes grâces de l'autorité, ni de bien disposer cette autorité à qui on fait appel, que de l'attaquer. L'on parle des "diatribes" de Voltaire contre Maupertuis; n'aurait-on pas la matière suffisante pour écrire un ouvrage assez volumineux sur les "diatribes" de Papineau contre les Anglais ou plutôt contre le gouvernement Anglais?

Mais il faut se rappeler que les grands mouvements portent à la déclamation. S'agit-il, pour un peuple, de courir à la conquête de la liberté, d'aspirer vers un idéal de justice rarement atteint, Papineau et ses adhérents y sont tout feu et tout flamme, et ne manquent pas l'occasion de donner libre cours à leurs sentiments. Les grands courants philosophiques de l'école des encyclopédistes, de l'école voltairienne, avec toute son exubérance de verve et sa grandiloquence, continuaient ses ravages parmi la nationalité canadienne française, surtout chez nos chefs.

o
o o

Silence londonnien vis-à-vis les "92 résolutions"

Les quatre-vingt-douze résolutions restent sans réponse de la part de Londres, ce qui exaspère, on ne peut mieux, leur auteur qui a beaucoup de mal à supporter pareil "affront". Aussi à la cession suivante, l'orage qui gronde dans son âme et dans celle de ses supporteurs, éclate avec fracas. Rien de plus mémorable que ces séances du 23 et 24 février où le grand chef et ses lieutenants font entendre leurs récriminations. On dirait un reflet de scènes de la Convention: la grandeur des intérêts en jeu, les violences de langage, l'attitude théâtrale des orateurs, rappellent, dans des proportions sans doute, moindres, ces discussions de la malheureuse

assemblée française au cours desquelles les participants jouaient leur tête; ce côté tragique manque à l'Assemblée du Bas-Canada, bien loin de prévoir alors qu'elle préparait les sanglantes journées de 1837. (1)

Rupture de Papineau avec le gouvernement anglais

C'est à cette cession de 1835 que le grand agitateur brisa définitivement avec le gouvernement anglais, avec ce parlement où les whigs ne lui inspiraient pas plus de confiance que les tories:

> "Quand des ministères réformistes, affirmait-il à la Chambre, le 24 février 1835, qui se disaient nos amis, ont été inattentifs à nos plaintes, devons-nous espérer qu'un ministère tory, ennemi juré des réformes, y fera plus d'attention? Nous n'en pouvons rien attendre qu'en lui inspirant de la crainte ou en le harassant d'importunités". (2)

Papineau et Gosford

L'intransigeance de Papineau qui s'atteste dans ces paroles, son esprit révolutionnaire, devait fatalement le pousser à un conflit avec le nouveau gouverneur, lord Gosford qui, chargé d'une mission de conciliation par le gouvernement anglais, et rempli lui-même d'intentions pacifiques, s'avançait inutilement la branche d'olivier à la main.

Un bon nombre de députés étaient portés à écouter les paroles bienveillantes du gouverneur, lorsque la publication, à Toronto, des instructions secrètes données à lord Gosford vint tout bouleverser. Ces instructions parurent aux plus ardents comme un démenti complet aux avances de lord Gosford, qui laissait espérer le redressement des griefs. Or, Downing-street écrivait secrètement à lord Gosford qu'il ne fallait faire aucune concession aux Canadiens sauf sur un point: on abrogerait, peut-être, la loi des terres, cette mesure inique du parlement anglais, qui avait permis à des spéculateurs de s'emparer de nombre de millions d'acres du meilleur de notre sol.

---

(1) De Celles: "Papineau", p. 101.
(2) La "Minerve", 5 mars 1835.

Après cet incident tout espoir d'un rapprochement, que la conduite modérée de Gosford avait fait naître chez le petit nombre, s'évanouit, et il semble qu'un mauvais génie se plaît à jeter dans l'atmosphère embrasée, de nouveaux aliments de conflit et d'agitation.

On s'achemine dès lors et à grands pas, vers un cataclysme. Les révoltes ici et là augmentent de jour en jour dans le pays; c'est en vain que le clergé qui depuis 1834 s'est séparé de Papineau, à la vue de ses allures révolutionnaires, et de ses exagérations manifestées dans les quatre-vingt-douze résolutions, s'efforce de faire échec à l'entraînement populaire.

Relations rompues entre Papineau et Neilson

1836

En 1836, le conflit politique, dans le Bas-Canada, se complique d'un conflit national. Le maintien de l'alliance entre MM. Papineau et Neilson eut été d'une importance majeure. La combinaison des deux éléments qu'ils représentaient eût donné à notre cause ce mélange d'énergie réformatrice et de pondération politique nécessaire à notre succès. Avec l'abbé Potvin, nous n'hésitons pas d'affirmer ici, que notre défaite a commencé le jour de cette scission; car dès ce moment il fallut remplacer par la violence verbale ce que le parti perdait de force par la désunion. (1)

Malheureusement, la dissociation de ces deux grands hommes d'Etat était déjà un fait accompli. La pondération bannie du parti réformiste extrémiste, Papineau dût traverser une impasse dont il ne pouvait sortir que par une capitulation humiliante, ou par une révolution hasardeuse. Aussi, la chambre déclarait-elle dans son adresse du 30 septembre 1836, revenant encore et spécialement sur la Résolution quarante mais d'une façon encore plus menaçante:

---

(1) Le "Canada Français" , Vol XXV, No, 6.

"Tant que vous n'aurez pas rendu le Conseil électif, nous allons cesser d'accomplir nos devoirs législatifs, nous allons paralyser absolument le fonctionnement de notre Constitution" (1)

o
o o

Politique coercitive de l'Angleterre

Devant pareil ultimatum l'Angleterre adopta une politique coercitive. Dès le 6 mars 1837, lord John Russell présentait ses dix fameuses résolutions dont la huitième surtout devait pour ainsi dire faire bondir d'indignation les chefs du parti populaire.

Lord John Russell

Résolution VIII

"RESOLVED That for defraying the arrears due on account of the established and customary charges of the Administration of Justice and of the Civil Government of the said Province, it is expedient that, after applying for that purpose such balance as shall, on the said Tenth day of April One thousand eight hundred and thirty-seven be in the hands of the Receiver-General of the said Province, arising from His Majesty's Hereditary, Territorial and Casual Revenue, the Governor of the said Province be empowered to issue from and out of any other part of His Majesty's Revenues in the hands of the Receiver-General of the said Province such further sums as shall be necessary to effect the payment of the before-mentioned sum of 142,160 £ 14 s. 6 d. (2)

Loin de se rendre aux demandes des Canadiens, lord John Russell venait proposer aux Communes de donner au gouverneur le droit de dépenser les revenus publics de la province, sans l'autorisation de la Chambre.

o
o o

Politique anti-coercitive des Patriotes

Ces résolutions étaient sans doute une maladresse de la part de leur auteur, maladresse qu'exploitera Papineau et ses gens, au profit de la cause canadienne. Plus les

---

(1) Journals of the House of Assembly, Vol. 1836-37, p. 135 et suivantes. Voir aussi la "Minerve", 3 octobre 1836.
(2) "Imperial Blue Books" Vol. 7, 1st document: "Resolutions intended to be proposed by Lord John Russell".

choses semblent empirer, plus les patriotes puisent d'audace et lancent ici et là le cri de guerre. Papineau ne veut point recourir aux armes, mais son langage dans les différentes assemblées où il paraît, ne respire pas moins la sédition. Ce ne sont qu'appels à la violence, à la révolte. Il prêche la contrebande, recommande à ses adeptes d'avoir recours au Congrès des Etats-Unis pour obtenir le redressement des griefs dont ils se plaignent et ne tarit pas d'éloges à l'adresse des révolutionnaires américains de 1774.

Exaspération de Papineau

Les articles de journaux ne suffisent pas pour remuer l'opinion; on en vient aux grandes assemblées publiques afin d'influencer le peuple et l'amener ainsi petit à petit à se soustraire à l'autorité.

La première de ces assemblées eu lieu dans le Comté de Richelieu le 7 mai 1837, à St-Ours. Douze cents personnes y assistaient. Les résolutions qui y furent prises donnèrent le ton à celles qui suivirent dans la suite (1).

o
o o

Mais, c'est le 15 mai surtout que Papineau lève le drapeau révolutionnaire, à l' "assemblée Anti-Coercitive" du Comté de Montréal". D'après la "Minerve", cette assemblée eut lieu à St-Laurent, chef-lieu, "pour prendre en considération les mesures coercitives proposées par le ministère à la chambre des communes le 6 mars".

Assemblée Anti-coercitive du Comté de Montréal tenue à St-Laurent

(15 mai 1837)

Papineau se lance à l'attaque; et en termes aussi "énergiques que vrais" suivant la "vieille" de Tardivel, il dénonce tout ce qui tombe sous sa patte: et le "gouverneur actuel", cet homme dangereux qui se présente avec des "paroles de miel à la bouche et le fiel dans le coeur", et les "com-

Papineau furieux...

(1) Voir la "Minerve", 11 mai 1837.

missaires royaux" qui ont traversé l'océan pour spéculer sur les libertés de tout un peuple, et le "ministère Whig" qui en sollicite l'anéantissement, et ses "complaisans instrumens de la chambre des communes prête à souscrire, et plus encore" (La "Minerve", 18 mai 1837).

Puis le "grand réformiste" de Duvernay ne manque pas, avant de passer à l'attaque du gouvernement par les treize résolutions adoptées en Chambre, de faire l'éloge des Etats-Unis, montrant "la beauté et les avantages de leurs institutions", insistant sur la "nécessité de cultiver avec empressement leur bonne intelligence", encourageant les "relations et le négoce entre eux et le pays", et même allant jusqu'à faire tout en son possible "pour arrêter l'importation, par la voie du golfe" encourageant celle par la "voie des Etats-Unis", établissant ici des manufactures et "fesant de préférence usage des articles amenés par contrebande" (La "Minerve", 18 mai 1837).

Les treize résolutions de l'Assemblée

Dans la lecture des résolutions approuvées par nos extrémistes, mentionnons quelques passages, ceux surtout où domine l'esprit révolutionnaire:

> "... que cette violation des droits et libertés violés est d'autant plus odieuse qu'elle est accompagnée de l'aveu de la justice des plaintes du pays quant à la constitution vicieuse du conseil législatif...". (1)

Puis on attaque de front le ministère anglais le rendant responsable de son "vieux système de déception et d'intrigues". Lord Gosford doit aussi avaler sa pilule:

> "... que tout ce qu'il y a d'injuste et d'atroce dans le plan de coercition projeté par le ministère anglais est de la sugestion du gouverneur actuel et de ses associés qui, ..."; (2)
> "... . Que la politique astucieuse suivie par Archibald comte de Gosford jointe aux mesures tyranniques proposées par le ministère..." (3)

---

(1) Assemblée de St-Laurent, Résolution I.
(2) " " " , " 2.
(3) " " " , " 4.

Et ici, les chefs de cette magistrale Assemblée ne pouvant résister à cette démangeaison de manifester ouvertement l'instinct de révolte qui les anime, d'ajouter:

> "... et qu'en conséquence nous prions nos représentans, nos concitoyens des autres comtés de la province, nos frères colons des provinces voisines, de ne plus suivre la routine avilissante de demander au roi, aux lords et à leurs vassaux dans la chambre des communes, cette justice que nous n'avons attendue de leur part, qu'alors que nous ne les connaissions point" (1)

A cet esprit d'indépendance on suggère les moyens propres à paralyser l'attaque dirigée contre "ces droits et libertés violés", moyens qui consistent uniquement à tarir la source du revenu que les "mesures du ministère ont pour but de nous dérober". A cet effet on prêche la prohibition:

> "... que le bonheur public et privé serait grandement promu par l'abstinence des vins et des spiritueux et que nous la recommendons fortement à nos concitoyens". (2)

Et pour ceux qui ne peuvent souscrirent à l' "abstinence" absolue on leur recommande du moins de ne "faire usage que de ceux qui seront manufacturés dans ce pays". Au cas où l'importation deviendrait absolument obligatoire, recourir aux "Etats-Unis plutôt qu'à la mère-patrie, fut-on obligé de s'adonner au petit métier de la 'contrebande' ":

> "Qu'une autre grande partie du revenu provincial se prélève par un droit de deux et demi pour cent perçu sur les marchandises manufacturées dans le royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à leur entrée dans les ports de cette province et qu'une grande partie des produits de cette nature surtout dans les manufactures de lainages, toiles et cotons peuvent se fabriquer dans ce pays ou se tirer des Etats-Unis; que nous engageons et que nous recommandons à nos citoyens de faire usage de ceux ci de préférence, surtout dans le cas où nous saurons que de tels articles auront été fabriqués dans ce pays ou importés en contrebande": que nous encouragerons surtout l'établissement de manufactures dans cette province et que nous regarderons comme meritant bien du pays ceux qui établiront ou encourageront les dites manufactures: que nous ne prenons pas ce parti en haine du peuple anglais que nous respectons, et que nous remercions de la sympathie qu'il manifeste pour ses frères Canadiens opprimés; mais que nous le prenons en haine des injustices que nous font éprouver ses aristocraties whigs et tories et pour l'intéresser

---

(1) Assemblée de St-Laurent, Résolution 4.
(2) " " " , " 6.

à briser le sceptre de fer de ses oppresseurs et des nôtres". (1)

C'est ainsi que ladite Assemblée entend agir à sa façon et répandre ici et là l'esprit d'insubordination, cet esprit de Voltaire et de ses séides. De même que ces révolutionnaires de "quatre-vingt-neuf" recevaient les directives de la fameuse "Convention" de l'époque, ainsi ceux de "trente-sept" recevront les leurs d'une "Convention" non moins perverse, non moins enclin à la révolte:

> "Que dans le moment de crise actuelle pour les libertés de ces colonies, il est urgent pour le peuple de cette province de prendre d'autres mesures pour la protection de leurs droits constitutionnels et que dans cette vue nous recommandons à nos frères réformistes d'elire des délégués pour une Convention générale (dont les membres de la chambre d'assemblée et ceux en conseil legislatif approuvant et appuyant les assemblées Anti-Coercitives de comtés qui se tiennent maintenant ou qui se tiendront ci-après, seront membres ex-officio) qui sera tenue dans le cours de l'été prochain à quelque lieu central et convenable. Et que ladite convention pourrait, dans notre opinion, en addition aux membres ci-dessus ex-officio, être composée de délégués des divers comtés, et bourgs dans une proportion double du nombre de représentans élus par eux pour la chambre d'assemblée et que: MM..."(2)

o
o o

Assemblée Anti-Coercitive du Comté de Verchères tenue à St-Marc (15 mai 1837)

L'Assemblée Anti-Coercitive du Comté de Verchères tenue à St-Marc, le 15 mai 1837, ne manifeste pas moins son penchant d'insubordination, dans ses huit résolutions dressées contre le gouvernement. Celles proposées par lord John Russell aux communes britanniques sont "une tache indélébile au gouvernement de la Grande-Bretagne de même qu'aux membres de cette chambre (Bas-Canada) qui en ont déjà agréé une partie". (3)

Le ton de la révolte ne fait pas plus défaut ici qu'ailleurs:

> "... le peuple du Bas-Canada ne doit ni ne veut s'y soumettre; fort de son droit, il s'y opposera par tous les moyens possibles" (ibid.)

---

(1) Assemblée de St-Laurent: Résolution 7.
(2) " " " : " 12.
(3) " " St-Marc : " 2.

La quatrième résolution convoque une nouvelle assemblée afin de "pourvoir aux moyens nécessaires pour s'opposer avec plus de vigueur à cette usurpation inouie des droits du peuple de ce pays, que ce peuple veut maintenir et transmettre intact à sa postérité, fut-ce au prix de ses biens et de son sang".

On est donc décidé d'aller jusqu'au bout, même au prix du sang. L'article 7 prône l'égalité de tous les citoyens, la non-distinction d'origine, un conseil législatif électif, un exécutif responsable au peuple, le contrôle des deniers publics, une liberté pleine et entière, et surtout "lutte sanglante" plutôt qu'une soumission lâche à l'oppression d'un pouvoir corrompu". (1)

Assemblées ici et là

De tous côtés les assemblées battent leur plein. Elles sont annoncées ici et là dans les journaux de l'époque:

Québec

"ANTI-COERCITION.- C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que nos frères réformistes irlandais se sont réunis à Québec pour prendre en considération les 'RESOLUTIONS-MONSTRES' de lord Russell. L'assemblée a eu lieu lundi le 15. Il y eut huit résolutions d'adoptées, dans le sens libéral, et plusieurs discours de prononcés. Nous regrettons que le manque d'espace nous oblige à différer la publication de ces résolutions" (Ibid.)

Le 1er juin 1837 suivant:

"L'Assemblée de Québec.- Conformement à une notice invitant les citoyens de Québec amis du pays et ennemis de l'arbitraire, de se rencontrer pour prendre en considération les résolutions de lord John Russell, une assemblée publique eut lieu ce jour 26 mai 1837, sur le marché du Palais, rue St-Paul, où un concours nombreux de citoyens, 2500 à 3000 personnes, se sont réunis vers 4½ heures P.M.".

Comté des Deux-Montagnes

"ANTI-COERCITION.- La voix du Peuple.- Grande Assemblée de Hommes du nord à Sainte-Solastique, comté des Deux-Montagnes. Conformément à une notice, les habitans patriotiques du grand et populeux comté des Deux-Montagnes, se sont réunis jeudi dernier pour protester contre les atroces mesures de coercition que lord John Russell et l'aristocrate britannique préparent contre cette colonie démocratique, et pour se mettre en mesure de défendre les droits et les libertés du peuple, que l'on est sur le

---

(1) La "Minerve", 22 mai 1837.

point de détruire. Jamais la liberté coloniale n'est de jour plus propice. Les courageux habitans du Nord se sont acquittés de leur devoir avec honneur et dévouement" (1)

La semaine suivante:

Comté de Terrebonne

"Grande Assemblée du Comté de Terrebonne, à Ste-Rose.
"Hier, conformément à l'annonce qui a paru dans la Minerve, il s'est tenu à Ste Rose une assemblée du comté de Terrebonne. Plus de 1000 personnes venues des différentes parties du comté s'y trouvaient réunies l'ardeur se peignait sur tous les traits et des murmures d'indignation contre les résolutions-monstres circulaient incessamment dans ce concours immense de réformistes, assemblés pour repousser l'agression de la chambre des communes et défendre leurs droits et leurs libertés aux dépens des plus grands sacrifices". (2)

Le 19 juin 1837:

Berthier

"Une personne qui arrive de Berthier a bien voulu nous communiquer quelques détails sur l'assemblée qui a eu lieu hier. Ce grand et patriotique comté s'est levé en masse pour s'opposer aux mesures de coercition dont on menace le pays. Plus de trois mille personnes se sont réunies. La conduite du gouvernement a été désapprouvée entièrement, et tous ceux qui ont participé et qui participeront à l'affreuse tyrannie qu'on nous prépare, ont été censurés de la manière la plus énergique, et voués à l'exécration du monde entier et de la postérité la plus reculée. L'assemblée se disperse aux cris de <u>vive Papineau</u>! <u>vive la Liberté</u>! <u>Point de despotisme</u>!"

Le 22 juin suivant, les feuilles de Duvernay reproduisent les neuf résolutions de cette assemblée de Berthier où Papineau s'était fait un devoir d'assister. Le 29 juin suivant:

"Assemblée: Nous avons reçu ce matin les résolutions adoptées à l'assemblée du comté de St Hyacinthe tenue jeudi dernier. Elles sont au nombre de 11, et marquées au coin de l'indépendance et du patriotisme".

Et ce même jour également:

Montréal

"La voix du Peuple.- Grande Assemblée Anti-Coercitive de la Cité de Montréal. Hier après midi, conformément à l'annonce qui a été publiée dans cette feuille, les citoyens de Montréal se sont assemblés pour prendre en considération les mesures coercitives du ministère anglais, portant atteinte à nos droits et à nos libertés. 3500 à 4000 personnes y assistaient. 11 résolutions y furent votées".

N'entrevoyons-nous pas dans les résolutions de ces différentes assemblées l'inspiration d'amis fidèles aux principes

---

(1) La "Minerve", 5 juin 1837.
(2) La "Minerve", 12 juin 1837.

révolutionnaires du chef, du "grand Papineau"? Son discours à l'Assemblée du Comté de Montréal, tenue à St-Laurent, pour prendre en considération les résolutions coercitives du Ministère anglais contre les droits et les libertés de la Colonie du Bas-Canada, ne nous convainc-t-il pas de plus en plus de la réalité du vieux proverbe traditionnel, "tel père, tel fils"?

Ce discours nous met en face d'un tournant capital de l'histoire; aussi je m'en voudrais de le laisser passer inaperçu. L'étude de quelques-uns de ses passages nous permettra de confronter les théories du père à celles de ses fils dévoués, les patriotes.

o
o o

Discours de Papineau à l'assemblée du Comté de Montréal à St-Laurent

Tout d'abord, l'orateur annonce, et avec cette verve et cet esprit sarcastique qu'on lui connaît, les ennemis du pays:

> "Nous sommes en lutte avec les anciens ennemis du pays. Le gouverneur, les deux conseils, les juges, la majorité des autres fonctionnaires publics, leurs créatures et leurs suppots que vos représentants ont dénoncés depuis longtemps comme formant une faction corrompue, hostile aux droits du peuple et mue par l'intérêt seul à soutenir un système de gouvernement vicieux. Cela n'est pas inquiétant. Cette faction quand elle agira seule est aux abois. Elle a la même volonté qu'elle a toujours eue de nuire, mais elle n'a plus le même pouvoir de le faire. C'est toujours une bête malfaisante, qui aime à mordre et à déchirer, mais qui ne peut que rugir, parce que vous lui avez rogné les griffes et limé les dents" (applaudissements). (1)

L'enthousiasme ne manque pas. Comme tous ces chefs des grands courants modernes, Papineau se livre à la "bravoure". Il déclare que le "tyran Craig" n'a pas réussi à faire peur, et pour se mieux faire écouter aussi bien que pour alléger le fardeau de la responsabilité, il ose, non sans raison peut-être, prêter au peuple ses propres intentions:

---

(1) La "Minerve", 25 mai 1837.

"Le peuple s'est moqué de Craig, des proclamations royales, des mandements et des sermons déplacés, arrachés par surprise, et fulminés pour le frapper de terreur" (ibid).

Peut-être aurait-il pu faire quelque distinction et attribuer uniquement cet esprit railleur et indépendant à ses fidèles collaborateurs, comme lui ambitieux démesurés et au caractère aussi intempestif.

Le fougueux tribun ne manque pas de flétrir le parlement britannique qui d'après lui n'a de sensibilité et de prédilection que pour des employés corrompus. Il l'accuse de vouloir voler l'argent du peuple:

"Il veut voler votre argent pour payer vos serviteurs que vos représentants ont refusé de payer parce qu'ils ont été paresseux, infidèles, incapables".

Attaques contre le gouvernement

Et plus loin, sur le ton de la révolte toujours:

"L'étendue du mal que l'on vous veut faire, c'est de vous voler, de vous arracher le fruit de vos sueurs et de vos travaux pour soudoyer et rendre plus insolents vos serviteurs, dont vous n'avez déjà que trop de raisons de vous plaindre".

Ici, applaudissements et cris d'approbation se font entendre. Puis Papineau pousse les choses jusqu'à inspirer la haine et le mépris du gouvernement, en faisant même une obligation à tous les patriotes:

"Il faut que le pecheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours; il faut le payer de retour... La morale publique est outragée et perdue, si les hommes honnêtes ne flétrissent pas par leur mépris fixe et ouvert, n'isolent pas par leur détermination de n'avoir avec eux aucun rapport de civilité, ne dénoncent pas comme ennemis du Canada, tous ceux qui, du premier au dernier, du gouverneur au connétable, recevront l'argent du pays..."

Cette question d'argent est, pour l'orateur, d'importance capitale: 'si le peuple a eu raison de hair une fois dalhousie et Aylmer, il a trois fois raison de hair Gosford'!

Pa Echo d'assemblées nti-coercitives tenues à Londres

Puis Papineau évoque le souvenir des assemblées tenues à Londres, assemblées dans lesquelles le peuple a fait écho "à ces nobles sentimens" "à ces énergiques invectives" contre de coupables ministres, à cette "bienveillante sympathie pour les souffrances" du peuple du Bas-Canada.

De fait les numéros de la "Minerve" des 22 et 25 mai 1837 donnent un compte rendu d'une de ces assemblées tenues à Londres le 3 avril précédent, afin de prendre en considération les mesures ministérielles présentées au parlement anglais touchant le Canada. Sans doute, c'est là l'annonce faite par la "Minerve" en faveur de cette "Assemblée de l'Association des ouvriers relativement aux droits canadiens", et qui avait pour but unique d'aider à soulever le peuple. Mais ne nous y trompons pas. En Angleterre comme en Canada, le moment était venu où les classes laborieuses commençaient à s'agiter pour améliorer leur condition:

> "Des associations réunissaient pour un objet commun les grandes masses du peuple anglais. La classe ouvrière avait découvert enfin que la force était dans l'union, la faiblesse dans l'isolement. Et elle se groupait en conséquence. Ces groupements (Trades Union, comme on les appelait) formés d'abord pour influencer les salaires, furent bientôt appliqués à d'autres objets. Une grande association propagea les doctrines socialistes; une autre grande association s'efforça d'obtenir la charte du peuple. Le socialisme et le Chartisme grandissaient côte à côte". (1)

Papineau et Duvernay auraient dû songer que ces ardentes préoccupations d'ordre intérieur laissaient peu de temps au peuple anglais pour se passionner au récit de nos confus et lointains griefs. Comment qualifier ces deux révolutionnaires qui pour arriver à leur fin s'imaginent que tous les moyens sont bons?

Cette Association des ouvriers de Londres dut sans doute sympatiser avec le peuple du Bas-Canada, mais serait-ce dans le but de lui venir en aide comme semble l'insinuer la "Minerve"? Nous sommes portés à être plutôt pessimiste en pareille matière.

Papineau prêche d'exemple

L'on se rappelle que Papineau avait prêché, à St-Laurent, que le moyen efficace de couper les revenus du gouvernement britannique, était de cesser les importations des produits

---

(1) History of England, par Spencer Walpole, t. IV, p. 374, 379.

venant d'Angleterre, et même au besoin, s'adonner à la contrebande. Lui-même prêche d'exemple si l'on croit à ses paroles:

"Ce n'est pas par une vaine gloriole que je le dis, la résolution me paraît trop naturelle pour qu'elle ait beaucoup de mérite, j'ai de suite renoncé à l'usage du sucre rafine, mais... Je me suis procuré du thé venu en contrebande et je sais plusieurs personnes, qui en ont fait autant. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et des lainages fabriqués dans le pays, et j'espère les avoir assez à bonne heure pour me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table, et j'ai dit à mes amis: Si vous voulez vous contenter de la poule au pot, d'eau, de bierre ou de cidre canadiens, puis de propos bien plein d'indignation, si par hazard la politique whig ou tory vient en question; etc, ... "

On voudra bien excuser ces longueurs sur ce trop "fameux" discours du grand chef. Ne perdons point de vue que nous sommes à un tournant de l'histoire: rupture définitive de Papineau avec l'Angleterre. La ligne de conduite qu'il a tracée, lui, aidé de ses lieutenants, conduisait inévitablement à l'insurrection armée et à la répression militaire. C'est bien ce que M. Etienne Parent déclare dans un article paru dans le "Canadien" du 15 mai 1837:

"Si nous pouvons compter sur les informations que nous recevons de diverses parties de ce district, on est partout disposé à protester hautement contre les résolutions de lord John Russell, mais on ne veut pas déclarer la guerre à l'Angleterre par anticipation, en attendant que nous soyons en état de nous mesurer avec elle ce qui peut aller fort loin. Une guerre est un héritage bien peu avantageux à laisser à nos enfants".

Relevons encore quelques autres passages, dans ce même discours, ceux qui caractérisent le mieux le "grand chef" du point de vue de cette hantise révolutionnaire qui l'a animé plus que jamais à cette époque de l'histoire:

"Le Conseil n'est institué, que pour être ployé, broyé et trituré comme le voudront l'intérêt et la fantaisie du moment chez le pouvoir qui l'a créé sous la condition implicite de le trouver toujours obéissant et subordonne à ses fins".

S'adressant au gouvernement:

"... c'est pour les Canadiens une obligation morale que de vous résister... il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence"

Dans la "Minerve" du 29 mai 1837, Papineau continue toujours sur le même ton:

> "Combinons nous de plus en plus fortement pour les harceler et les contrarier dans tous leurs projets".

Vers la fin de sa harangue, l'orateur, emporté par la passion, ne voit plus clair dans son raisonnement. Il établit une distinction capitale entre la vie privée et la vie publique à ce point que dans le domaine de cette dernière, il se croit tout permis:

> "Il faut que nous fassions du bien à nous-même et à nos amis ou du mal à nos ennemis. Je serais loin d'invoquer la même maxime dans la vie privée: là il faut pardonner à son ennemi, et rendre le bien pour le mal. Mais un peuple doit repousser la persécution à tout prix, à tout risque et la rendre funeste à ceux qui se la permettent"

o
o o

Papineau à Sainte-Scholastique

Mais c'est surtout à l'Assemblée de Sainte-Scholastique, dans le comté des Deux-Montagnes, que s'est manifesté de la façon la plus évidente le cri de révolte du chef et de ses adhérents. Des paroles on passa aux actes. Ce district, comme celui de la rivière Richelieu, était l'un de ceux où l'esprit insurrectionnel faisait le plus de ravages. La "Minerve" du 8 juin 1837 nous dit que 2500 à 3000 personnes assistaient à cette assemblée. M. Papineau y avait été spécialement invité. La veille, le "Grand réformiste" s'était rendu à Saint-Benoit. De là une procession de quatre-vingt-douze voitures, rappelant, sans doute, le souvenir des quatre-vingt-douze résolutions de l'invité d'honneur, décorées d'insignes et de drapeaux, l'escorta à Sainte-Scholastique. De toutes les poitrines on entendait le cri presque magique:

"HONNEUR A PAPINEAU".

Chacun portait soit un riche drapeau ou une bannière portant une devise adaptée à la circonstance. En tête de la

procession, deux cavaliers portaient chacun un drapeau canadien; sur l'un, le mot "Contrebande" était écrit en gros caractères; on y voyait aussi une caisse de thé à la marque du commerce américain, un baril de wiski canadien et une torquette de tabac. C'était l'emblême du commencement de la guerre. L'autre drapeau portait les mots suivants: "Le sang innocent repandu crie vengeance" (Nadeau, Barbeau, Marcoux, Chauvin, Billet, Languedoc, 21 mai 1832).

Sur une bannière on lisait: "Honneur à l'O'Connell du Bas-Canada". On apercevait aussi un grand drapeau blanc au centre duquel était une tête de mort entourée de ces mots: "Conseil législatif". Puis un autre de même couleur sur lequel se trouvait l'aigle américain avec cette inscription: "Libre comme l'air".

Voici quelques unes des inscriptions qu'on lisait sur les insignes:

"PAPINEAU, principe de LIBERTE. Fuyez tyrans, car le peuple se réveille"

"Honneur aux DAMES CANADIENNES patriotes".

"Plutôt une lutte SANGLANTE que l'oppression d'un POUVOIR CORROMPU".

"Honneur aux industriels de LONDRES, Vive Hoare, Chapman, Molesworth, Thompson, Harvey, Wade, O'Connor, Murphy".

"LIBERTE, paix du peuple, volonté de Dieu".

"Le peuple resistera aux mesures coercitives".

"HONTE à lord John Russell".

"Cri d'O'Connell: AGITATION, AGITATION, AGITATION".

"La mort plutôt que l'esclavage".

"GUERRE à l'importation".

"A BAS le CONSEIL! Plus de main plongée dans les COFFRES PUBLICS! Heureux seront les Canadiens!"

"HONTE aux tyrans qui veulent nous rendre esclaves!"

""PEUPLE CANADIEN! AIDE TOI, LE CIEL T'AIDERA!" (1)

---

(1)(Le "Canadien" du 9 juin 1837 donne également un compte rendu de ses événements).

o
o o

Assemblées anti-coercitives et la Déclaration des Droits de l'Homme

Les résolutions adoptées dans les différentes assemblées anti-coercitives s'inspiraient de la Déclaration des Droits de l'Homme et proclamaient pour le peuple le droit de changer les institutions politiques, et de modifier la forme de leur gouvernement si bon leur semblait. Le numéro de la "Minerve" du 2 novembre 1837, s'explique plus clairement encore à ce sujet:

> "Les sages et immortels rédacteurs de la Déclaration de l'Indépendance américaine, y lisait-on, consignèrent dans ce document les principes sur lesquels seuls sont basés les droits de l'homme, et revendiquèrent et établirent heureusement les institutions et la forme de gouvernement qui seules peuvent assurer permanemment la prospérité et le bonheur social des habitants de ce continent dont l'éducation et les moeurs, liées aux circonstances de leur colonisation, demandent un système de gouvernement entièrement dépendant du peuple, et qui lui soit directement rexponsable.
> "En commun avec les diverses nations de l'Amérique du Nord et du Sud qui ont adopté les principes contenus dans cette Déclaration, nous regardons les doctrines qu'elle renferme comme sacrées et évidentes; que Dieu ne créa aucunes distinctions artificielles entre l'homme et l'homme; que le gouvernement n'est qu'une sensible institution humaine formée par ceux qui doivent être sujets à son action bonne ou mauvaise, et consacrée pour l'avantage de tous ceux qui consentiront à venir ou à rester sous sa protection ou sous son contrôle, et que conséquemment, la forme en peut être changée dès qu'elle cesse d'accomplir les fins pour lesquelles ce gouvernement fut établi; que les autorités publiques et les hommes au pouvoir ne sont que les exécuteurs des voeux légitiment exprimés de la communauté, honorés quand ils possèdent la confiance publique, et respectés aussi longtemps qu'ils jouissent de l'estime publique, et qui doivent être déplacés du pouvoir dès qu'ils cessent de donner satisfaction au peuple, seule source légitime de tout pouvoir".

N'est-ce pas là la doctrine de la Déclaration des Droits de l'Homme (1) interprétée par les chefs de la Révolution française et adoptée par ceux de la révolution américaine? Et ne peut-on pas résumer cette doctrine par ces quelques mots: "Le peuple est souverain" que les rebelles de 1837-1838 entendent constamment bourdonner à leurs oreilles. Mais, "le peuple" est-ce la minorité? Ne peut-on pas aussi servir à ces

---

(1) Voir ci-devant les pages 57 et 58.

inconséquents avec eux-mêmes, l'argument que leur adresse Mgr Lartigue? De fait ce digne prélat, dans son mandement (1) du 24 octobre 1837, expose la véritable doctrine sur la soumission aux pouvoirs établis. Contre les tenants de la révolte, il va même jusqu'à citer la "trop fameuse Convention Nationale de France". Cette dernière dit, en effet, dans la Déclaration des Droits de l'Homme "que la souveraineté réside, non dans une partie, ni même dans la 'majorité' du Peuple, mais dans l' 'universalité' des Citoyens; ajoutant que nul individu, nulle réunion partielle de Citoyens, ne peut s'attribuer la Souveraineté" (Voir l'article II).

Et l'Evêque de Montréal d'ajouter avec raison:

> "Or, qui oserait dire que dans ce pays, la 'totalité' des citoyens veut la destruction de son gouvernement?" (1)

A première vue, l'appel à ce document tout profane dans un mandement basé avant tout sur l'Ecriture Sainte et sur les Pères de l'Eglise étonne sans doute. C'était dans la pensée de Mgr Lartigue un argument d'actualité, disons mieux un argument "ad hominem". Aux partisans de la rébellion, tous imbus, à des degrés divers, de l'esprit de la Révolution française, le digne prélat oppose un texte fondamental de la Révolution: la Déclaration des Droits de l'Homme.

De l'esprit d'insubordination de ces révoltés de 37-38 à la négation de toute autorité il n'y a qu'un pas. Les chefs de la majorité populaire ne tardèrent pas à le franchir. On commença par convaincre le peuple qu'il n'était plus lié par son serment d'allégeance envers la Métropole:

> "Ne nous regardant plus liés que par la force du gouvernement anglais, nous lui serons soumis comme à un gouvernement de force, attendant de Dieu, de notre bon droit et des circonstances un sort meilleur, les bienfaits de la liberté et un gouvernement plus juste" (2).

---

(1) Voir texte ci-après, page 209.
(2) La "Minerve", 11 mai 1837.

On chercha ensuite à le persuader qu'il ne devait plus obéissance au gouvernement de la Province, que lord Gosford, le gouverneur, était un intrus et que "son départ de cette colonie serait considéré comme le seul acte de justice qu'il aurait fait aux malheureux Canadiens durant le 'long séjour de deux années et demie' qu'il a fait parmi eux" (1)

L'esprit de révolte progressant toujours

Lord Gosford avait destitué des officiers de milice et quelques juges de paix favorables aux assemblées séditieuses; on imagina de nommer des magistrats dans chaque paroisse "pour remplir la charge de juge de paix et d'aimable compositeur". On décréta, de même, que des corps de milice se formeraient sous le commandement d'officiers élus par les miliciens (Comité permanent du Comté des Deux-Montagnes)(1).

On organisa enfin à Montréal, les "Fils de la Liberté", association de jeunes gens, qui devaient être le noyau de la future armée républicaine. L'esprit révolutionnaire de ces jeunes gens se révéla bientôt dans un manifeste où ils parlaient ouvertement de sécession et où ils affirmaient sans restriction aucune le dessein qu'ils avaient "d'affranchir notre bien-aimée patrie de toute autorité humaine autre qu'une intrépide démocratie assise au milieu de son sein" (2).

La grande assemblée des Six comtés, tenue le 23 octobre 1837, applaudissait hautement à tous ces faits déplorables. Des résolutions approuvant tout ce qui s'était fait jusqu'à ce moment y furent adoptées, et le manifeste publié le lendemain de l'assemblée, les confirma. Et ici encore, il faut se rappeler que ce manifeste débutait par un appel à la Déclaration des Droits de l'homme. Ses auteurs le terminaient ainsi:

---

(1) La "Minerve", 5 octobre 1837.
(2) La "Minerve", 9 octobre 1837.

"Concitoyens... n'ayant plus d'espoir que sur vous, nous vous sollicitons de prendre, au moyen d'une organisation systématique dans vos paroisses et vos townships respectifs, cette attitude qui peut seule vous attirer le respect pour vous-mêmes et le succès de vos demandes. Que des comités de vigilance entrent tout à la fois en opération active dans tous vos voisinages respectifs. Retirant votre confiance à l'administration actuelle et à tous ceux qui seraient assez bas pour accepter d'elle aucune charge, assemblez-vous incontinent dans vos paroisses et élisez des magistrats pacificateurs, à l'exemple de vos frères réformistes du comté des Deux-Montagnes, afin de protéger le peuple contre une dépense inutile et imprévue, et contre la vengeance de ses ennemis".

On demandait à la jeunesse de s'organiser à l'exemple des Fils de la Liberté, et à tous de s'associer "sous des officiers de leur choix". Enfin, on invitait tous les citoyens de la province à s'unir pour procurer à la commune patrie un système de gouvernement bon, peu dispendieux et responsable (1). C'est bien l'invitation à un acte de rébellion contre l'autorité légitime. On voulait créer un Etat dans l'Etat. Les comtés de Richelieu, de Saint-Hyacinthe, de Chambly, de Verchères, de l'Acadie et des Deux-Montagnes, devaient former la petite république.

o
o o

M. E. Parent et la situation

Allons-nous croire maintenant que ces agitateurs publics agissaient à l'aveugle? A ceux qui seraient tentés de le croire, nous les prions de bien considérer que tous ces fauteurs de désordre ont été avertis suffisamment et par des hommes clairvoyants, des dangers qu'ils faisaient courir au pays. Ecoutons par exemple M. Etienne Parent:

"Nous aurions peine à croire aucun de nos chefs politiques respectables capables d'exciter le peuple à des excès, mais nous pourrions les accuser de ne pas faire les efforts qu'on a droit d'attendre d'eux pour les réprimer. S'ils nous disent qu'ils ne peuvent plus contrôler la violence de leurs partisans, alors ils s'accusent d'une bien coupable imprévoyance. Ils auraient dû pressentir que, la digue une fois rompue, le torrent porterait partout la ruine et la désolation" (2).

---

(1) La "Minerve", 2 novembre 1837.
(2) Le "Canadien", 25 septembre 1837.

Dans l'édition du 9 octobre il écrivait:

> "... les habitants du pays auront à choisir entre la paix et la guerre civile, entre la Reine et M. Papineau, entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Les Fils de la Liberté au su de leurs pères sans doute, viennent de lancer dans le public une déclaration d'indépendance, pour valoir ce que de droit à la première occasion"

Puis plus tard, il dénonce ouvertement la triste situation où nous ont lancé Papineau et ses suppôts:

> "Si l'on peut sortir de la présente tourmente sans être écrasé, puisse-t-elle être pour ceux qui n'ont pu la prendre dans l'histoire où elle est écrite à chaque page, une leçon éternelle de la folie qu'il y a d'agiter le peuple, de mettre en question les principes fondamentaux de l'ordre social établi, à moins que l'oppression ne se fasse sentir directement aux gouvernés et qu'il ne reste d'autres alternatives qu'un dur et déshonorant esclavage et la résistance à main armée. L'agitation qui a été excitée en ce pays a eu pour conséquence de mettre une partie de la population en opposition ouverte au gouvernement. Or, qui nous dira maintenant que le gouvernement actuel avec tous ses défauts n'est pas de beaucoup préférable à l'état de choses qui existe aujourd'hui dans le district de Montréal. Le plus mauvais gouvernement ne vaudrait-il pas mieux que l'anarchie qui étreint aujourd'hui la partie supérieure de la province" (1).

A mesure que le mouvement hostile au gouvernement devenait plus sédicieux, le "Canadien", organe vraiment patriote, montrait plus résolument les écueils sur lesquels on allait se briser. Evidemment, cette attitude était stigmatisée comme une trahison par les meneurs papineautistes. Le grand citoyen Etienne Parent, noble figure de patriote clairvoyant et courageux mérite des félicitations pour la remarquable supériorité de jugement et l'admirable fermeté de caractère dont il fit preuve durant toute cette crise si grave et si redoutable qui aboutit à l'aventure sanglante de 1837.

o
o o

---

(1) Le "Canadien", 22 novembre 1837.

La voix du clergé

Mais une voix plus autorisée encore que celle de M. Parent se fit entendre: celle du clergé. Ecoutez M. l'abbé Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache:

> "Le clergé avait donc raison de ne pas donner tête baissée dans un aussi vilain chaos que celui-là; il ne pouvait vouloir que l'on cherchât à faire table rase; non seulement parce qu'un clergé catholique ne peut tergiverser en fait de loyauté, comme l'a démontré l'Evêque Lartigue, mais encore, parce que, vu l'état incapable de ces agitateurs, ce n'était qu'un moyen de se faire battre et de se réduire à l'ilotisme" (1).

Un esprit révolutionnaire aussi tranché à cette époque, les principes ultradémocratiques professés par plusieurs des chefs populaires, tant d'appels à la violence, à la révolte, au mépris des lois et de l'autorité ne pouvaient laisser indifférents les chefs religieux du pays. Et puis quelques prêtres malheureusement, entre autres l'abbé Etienne Chartier, curé de Saint-Benoît, qui heureusement se rétracta dans la suite, semblaient partager l'opinion des rebelles. Il n'était point de mise de laisser croire au peuple que le clergé faisait cause commune avec ces chefs révolutionnaires. Aussi Mgr Lartigue, dans un toast proposé à la santé du Pape Grégoire XVI lors d'un banquet offert à l'occasion de la consécration épiscopale de Mgr Bourget, 25 juillet 1837, condamne ouvertement la politique de M. Papineau et de son groupe:

Mgr Lartigue et la crise

> "MM..., comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle ni plus nombreuse que celle-ci, je dois en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances spéciales où se trouve le pays, savoir: que les pasteurs devraient faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles; qu'ils devraient représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays; qu'ils ne devraient point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre ou qu'il soit permis de violer les lois du pays, particulièrement

---

(1) Globensky: "La Rébellion de 1837 à St-Eustache", p. 64.

celle qui défend la contrebande, bien moins encore ceux qui les enseignent et les violent en même temps" (1).

Sans doute le prélat n'avait nulle intention de justifier les torts réels de l'administration du gouvernement mais bien plutôt de dire que, malgré les griefs... le peuple canadien se trouvait heureux à l'ombre du drapeau britannique, et n'avait point l'intention de changer d'allégeance.

Mgr Lartigue voulait aussi corriger ce qui sonnait faux dans le programme des Patriotes. Il sentait qu'il devait s'élever contre l'esprit d'insoumission qui envahissait, ici et là, les âmes dont il avait charge à Montréal. Dans sa crainte de profaner l'autorité spirituelle en condamnant les menées par trop hardies de certains prêtres de son diocèse, il manifesta son désir, voire même sa volonté, non dans un document officiel, tel que mandement aux fidèles ou circulaire au clergé, mais dans un discours intime adressé à la majorité de son clergé à l'ombre même de son palais épiscopal. Le 5 octobre 1837, il écrit à Mgr Mai, secrétaire de la propagande:

"Depuis la dernière fois que j'ai écrit à Rome, les différents qui existent depuis longtemps entre notre Gouvernement civil et notre chambre d'Assemblée, ont fait surgir, parmi nos peuples du Canada, un esprit révolutionnaire qui nous fait craindre de fâcheuses suites. Je me suis alors cru obligé de donner, non dans ma cathédrale, mais dans ma maison, à la plus grande partie de mon clergé assemblé, les avis nécessaires pour sa conduite dans le Tribunal de la Pénitence envers ceux qui prêchent la révolte contre le Gouvernement établi et un appel à nos voisins des Etats-Unis pour aider les rebelles à opérer notre séparation d'avec la métropole" (2)

Il s'agit donc ici d'une simple directive claire, énergique donnée au clergé de son diocèse: refus d'absolution à ceux qui prêchent la révolte. C'est en même temps un avertissement aux chefs des Patriotes, par l'intermédiaire de la presse, qui eut vent des paroles du prélat en ce qui

---

(1) Le "Canada Français", Vol. XXIV, No 6; voir aussi l' "Ami du Peuple" ou la "Minerve", 27 juillet 1837.
(2) Groulx: "Notre Maître le Passé", t. II, page 95.

concerne les menées sournoises et irréfléchies d'un patriotisme outré chez ces échauffés à la Papineau. D'aucuns prétendent que Mgr Lartigue soit allé un peu loin dans cette ordonnance à son clergé, et mettent en doute la valeur de son acte. Il est vrai qu'il engage ses prêtres à s'acquitter d'une tâche délicate; mais vivant dans une période d'exaltation intense que nous ne réussirons jamais à reconstituer parfaitement, connaissant mieux que nous, mieux que ces critiques, l'irréligion des Chefs rebelles et leur passion, il était plus à même de juger des moyens à prendre pour rappeler au sens du devoir ces écartés de la véritable doctrine du Christ. D'ailleurs un des convives, l'abbé Paquin encore, affirme que l'auditoire du 25 juillet fut plus indulgent que nous pour l'allocution de l'évêque de Montréal:

> "Cette courte allocution depuis longtemps désirée et sollicitée auprès de l'évêque par plusieurs membres du clergé, dont pour ma part j'en étais un, fut accompagnée d'un tonnerre d'applaudissements qui gronda longtemps et vivement, de manière à faire voir à l'évêque que tout le monde sentait le besoin qu'il y avait depuis longtemps, qu'il se déclarât et qu'il était même déjà trop tard. La santé du Roi fut alors bue avec enthousiasme et 'God save the King' fut chanté debout et avec une vive expression" (1).

Quant aux injures qui suivirent dans la presse, Mgr Lartigue s'y attendait et il n'en avait cure. Qui l'accusera d'avoir agi à la légère? N'a-t-il pas fait son devoir? obéi à sa conscience?

o
o o

Attaques contre le clergé

Le journal de Duvernay fut grandement offusqué du discours du digne évêque, et alla même jusqu'à le dénoncer publiquement dans son édition du 27 juillet 1837, l'avertissant même qu'il allait entreprendre la lutte contre lui.

---

(1) Poirier Pascal: "Le P. Lefebvre et l'Acadie", page 306.

Des attaques contre le gouvernement on passe donc à celles contre le clergé. De fait dès lors que l'autorité religieuse se déclarait contre les doctrines pernicieuses propagées par les perturbateurs de l'ordre public, il lui fallait se résigner au joug de la dénonciation publique (1).

Les curés fidèles à leur devoir en rappelant à leurs ouailles leur devoir, furent l'objet de plaisanteries ridicules et d'attaques irrévérencieuses. Les insolences des énergumènes qui, dans certaines paroisses, sortirent de l'Eglise en protestant contre les paroles de leur curé, furent citées comme des actes de bravoure et de patriotisme. La "Minerve" du 17 août 1837 assomme de sa verve satirique et malicieuse, M. Lamothe digne curé de Sainte-Anne-de-Bellevue; le numéro du 31 août s'attaque à M. Quévillon, curé de Saint-Polycarpe, dans un article intitulé "Danger de mêler la politique à la religion"; celui du 30 octobre suivant, ne ménage pas moins M. Baillargeon, plus tard Mgr Baillargeon, curé de Québec, dans l'article ayant pour titre: "Sermons politiques". De ce dernier article, relevons le passage suivant:

> "Nous avons déjà eu occasion de protester et nous protestons encore hautement contre les tentatives aussi coupables qu'insensées des autorités ecclésiastiques, de plonger le pays plus avant s'il est possible, dans la dégradation politique dont il s'efforce de sortir, et dont il sortira, en effet, malgré tout ce que l'on fera pour l'anéantir et le garder dans l'esclavage. Nous connaissons trop nos compatriotes pour croire un instant que leur fermeté et leurs vertus civiques pussent se laisser ébranler par les paroles en l'air de M. le curé Baillargeon ou de tout autre ecclésiastique, si haut placé qu'il soit".

Le journal de MM. Hunter et Robert-Shore-Milnes Bouchette ne ménage pas davantage ses attaques contre le vénérable curé de la cathédrale qui n'avait pas craint de donner à ses paroissiens du haut de la chaire, des conseils de loyauté, de prudence, de soumission à l'ordre légal:

---

(1) Voir la "Minerve" des 7 et 17 août 1837.

"Il vaudrait beaucoup mieux pour eux (les membres du clergé) de recevoir tranquillement leurs dîmes et les mille autre contributions prélevées sur l'ignorance du peuple, aussi longtemps qu'ils pourront en retour prêcher les doctrines morales du christianisme à leurs ouailles que de descendre dans l'arène des disputes politiques, mus qu'ils sont toujours dans ces questions par leurs intérêts privés" (1).

Nous pouvons d'ailleurs, nous faire une idée de ce que certains défenseurs du peuple pensaient du clergé, par les extraits suivants de leur correspondance. Voici ce qu'écrivait à Duvernay, le trop célèbre docteur Cyrille-Hector-Octave Côté; il lui reprochait de se laisser berner par le clergé,

"par une canaille qui n'est remplie que de gueuserie et de déception, d'un bout à l'autre du monde, qui a été et qui est encore la cause principale de tous nos malheurs... qu'il me soit permis de vous dire dans toute la sincérité de mon coeur, que je crois que tant que le peuple canadien sera l'esclave de la robe noire, le Canada sera la pépinière de l'esclavage et le tombeau des idées libérales. Telle est ma conviction honnête et telle est la vôtre, j'en suis certain... Vous n'en doutez pas, mon cher Duvernay, la prêtrise est un métier qui se ressemble dans tous les pays, dont le principal article de foi est la déception et l'hypocrisie avec une haine mortelle pour tout principe libéral. N'en doutez pas, mon cher ami, les prêtres par toute la terre sont des fourbes et des scélérats qui prêchent aux simples ce qu'ils ne croient pas eux-mêmes tant leurs diverses doctrines sont absurdes et en contradiction avec la raison que la divine Providence a donnée aux mortels" (Lettre du 6 juillet 1839) (2).

Et que penser de cet échantillon de la prose du docteur A. P. L. Consigny. Apprenant que leur ancien ami Boucher-Belleville était l'éditeur de l'Aurore, il écrit à Duvernay:

"Je ne puis le concevoir, Belleville n'a jamais été l'ami aveugle des prêtres, et, comme vous me l'observez avec raison, l'Aurore n'est rempli que d'écrits qui tendent à représenter le clergé comme le corps composé d'hommes les plus honnêtes, les plus vertueux et les plus propres à éclairer le peuple. Quelle effronterie de la part de l'éditeur, quel affreux oubli de l'honneur et de la vérité! A-t-on oublié la conduite honteuse du clergé en 1837 et en 1838? N'est-il pas la cause première des malheurs qui aujourd'hui pèsent si lourdement sur la patrie? N'a-t-il pas contribué à la pendaison de vertueux citoyens? N'a-t-il pas sans cesse prêché l'obéissance la plus passive et la soumission la plus ample? Allons! c'est trop d'impudeur. Le coeur seul d'un lâche est capable de si grossière effronterie. N'est-ce-pas un fait avéré que si le clergé en 37 se fût montré comme il le devait, le sol canadien se trouverait aujourd'hui entièrement purgé

---

(1) "The Liberal", 18 octobre 1837.
(2) Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 26-27, page 208.

des scélérats qui l'infectent? Le beau drapeau de liberté flotterait orgueilleux sur les monts du Canada, et nous serions aujourd'hui une nation!!!" (Lettre du 25 octobre 1840) (1).

On ne se contenta pas d'insulter les prêtres dans des journaux, on chercha à soulever le peuple contre eux et à lui faire croire que ses guides spirituels outrepassaient leur pouvoir en lui prêchant le respect aux autorités constituées et l'observation des lois du pays:

> Nous ne souffrirons jamais que le clergé plus qu'aucun autre corps porte atteinte aux droits du peuple, et en cela nous sommes forts de la justice, de la raison, de la loi, et de beaucoup d'autres autorités" (2).

Résolutions adoptées contre le clergé

De là on passe aux résolutions visant directement le clergé, l'invitant même à se taire. Le 10 septembre 1837, les francs-tenanciers du comté de l'Acadie adoptèrent la suivante:

> "RESOLU, 8. Que le sacerdoce ne fut pas établi pour être un instrument d'intrigues politiques, ni un engin au moyen desquels les membres du clergé puissent faire prévaloir et publier leurs differentes opinions sur les affaires du pays; que nous respectons très sincèrement notre clergé auquel nous sommes prêts à deferer dans les affaires de son ministère, mais que nous connaissons trop bien nos droits et nos privilèges pour nous laisser contrôler dans les affaires temporelles et les questions de réformes que demande la pays, par les ministres de l'Evangile qui n'ont reçu ni de Dieu ni de son Eglise le pouvoir d'employer leur caractère sacré à faire prévaloir leurs sentiments, et obliger le peuple à abandonner les réformes si utiles qu'il demande si instamment et depuis si longtemps" (3)

En octobre 1837, Thomas Storrow Brown constate "que l'indépendance des sentiments et de la connaissance de ses devoirs religieux faisaient beaucoup de progrès parmi la population catholique". Puis, faisant grand éclat de ce que M. Papineau "avait eu le courage de mettre l'Eglise de côté comme une alliée douteuse", il ajoute:

> "Cette séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la politique et de la religion, a été l'avènement le plus heureux dans la lutte du Bas-Canada... Un esprit d'enquête bien

---

(1) Rapp. de l'Arch. de la prov. de Québec, 26-27, page 232.
(2) La "Minerve" sous le titre 'Le clergé et la politique', 31 août 1837.
(3) La "Minerve", 21 septembre 1837.

visible se manifeste partout; dans les rassemblements publics, rien n'excite davantage l'hilarité et les applaudissements que les sarcasmes contre le clergé... Déjà, les femmes, les enfants et les vieillards fréquentent les offices de l'église, pendant qu'une indifférence, qui se propage, en éloigne les époux et les jeunes gens, lesquels prennent plaisir à faire des remarques pleines de sarcasmes, ou à faire des commentaires en public. Si le clergé était disposé à s'identifier avec la cause populaire, il sèmerait de l'embarras dans la tendance vers la révolution. En gagnant de se mettre en opposition, il ne fait assurément qu'attirer la flamme. Dix agitateurs pérorant contre le gouvernement ne sauraient pousser une paroisse à la révolution aussi promptement qu'un prêtre qui ose élever la voix en sa faveur, car il est décidé qu'il ne doit pas se mêler dans la politique. Quand la vie de l'évêque serait d'une double durée, il ne ferait jamais autant d'amis à la religion par ses prédications, qu'il ne lui a créé d'ennemis par son allocution" (1)

o
o o

Propagande anticléricale

Signalons en passant un des moyens inavouables auxquels eurent recours ces meneurs révolutionnaires pour battre en brèche l'autorité ecclésiastique, dont les idées contrecarraient trop ouvertement leurs desseins. Ils répandirent dans la population le célèbre pamphlet du malheureux Lamennais, les "Paroles d'un Croyant" mis à l'index par Rome. Un souffle révolutionnaire en animait les pages. Le Grand Dictionnaire universel, t. XVII, p. 1139, nous en donne le résumé que voici:

"Le prêtre et l'apologiste déchu y lance une série d'imprécations dans le style de l'Apocalypse contre Rome et contre les princes. Dans un tableau d'un sombre coloris il représente les rois, les tyrans, assis à un banquet où l'on boit du sang dans des crânes, et dévoilant leurs plus secrètes pensées: l'un veut abolir la religion qui a prêché l'émancipation des esclaves; l'autre propose d'étouffer la science, la pensée, causes de tout le mal; un troisième dit qu'il faut abrutir les peuples en les plongeant dans la débauche; le dernier, plus avisé, dit qu'il suffit de gagner les prêtres, qu'avec eux on sera maître de tout".

Mgr Lartigue s'alarma, avec raison, de la propagande effrénée de ce pamphlet pernicieux qui circula dans les pa-

(1) La "Minerve", 6 novembre 1837.

roisses de son diocèse. Effrayé de la tournure que prenaient les événements, il se décida à parler de nouveau, et cette fois, afin que l'on ne pût mettre ses paroles en doute, il le fit dans un long mandement dont nous extrayons les lignes suivantes:

Mandement de Mgr Lartigue

24 octobre 1837

"Depuis longtemps nos très chers frères, nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même dans un pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix, et son amour pour la religion de ses pères. On voit partout des frères s'élever contre leurs frères; des concitoyens, contre leurs concitoyens, et la discorde, d'un bout à l'autre de ce diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui existaient entre tous les membres d'un même corps, les enfants d'une même église, du catholicisme qui est une religion d'unité... Nous ne vous donnerons pas notre sentiment comme citoyen sur cette question purement politique qui a droit au tort entre les différentes branches du pouvoir souverain (ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes); mais la question morale, savoir quels sont les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée dans chaque état, cette question religieuse, dis-je, est de notre ressort et de notre compétence. Ne vous laissez pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain; la trop fameuse convention nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple puisqu'elle lui devait son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits, en tête de la constitution de 1793, que la souveraineté préside, non dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, mais dans l'universalité des citoyens. Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement" (1).

Le croirait-on? Ces paroles si sensées de Mgr Lartigue ne furent accueillies que par des murmures irrévérencieux de la part des scribes de la "Minerve":

Propos irévérencieux de la "Minerve"

"Nos lecteurs, y lit-on, trouveront sur la première page du journal, le mandement proclamation lancé par Jean Lartigue, 1er évêque de Montréal. Nous le recommandons à l'attention spéciale des lecteurs éclairés qui sauront en faire droit. Nous nous étions proposés de l'accompagner de quelques nouveaux commentaires pour en faire sentir toute l'absurdité, dans ses rapports avec la politique et les principes de notre gouvernement, mais elle est si évidente qu'il est impossible qu'elle puisse ne pas frapper le lecteur attentif" (2).

---

(1) Voir ci-devant, page 198, Note (1).
Mandements des évêques de Montréal, t. I, pp. 14 à 21.
(2) La "Minerve", 2 novembre 1837.

L'assemblée de Ste-Rose

Les résolutions de Sainte Rose, passées le 5 novembre 1837 abondent dans le même sens. Elles déclarent avec solennité que les autorités ecclésiastiques n'ont rien à voir dans les affaires civiles et politiques; elles s'étonnent de voir l'évêque de Montréal "lancer une proclamation épiscopale..." laquelle semble confondre les droits de l'Eglise et de l'Etat, les devoirs civils et religieux. Elles affirment que l'évêque de Montréal aurait dû commencer par foudroyer les coupables, puis avertir les gouvernants qu'ils ont "l'autorité pour faire régner la justice et pour faire l'avantage du peuple", et qu'ils devaient commander l'obéissance aux lois par leur propre exemple. Viennent ensuite les menaces. On prévient Mgr Lartigue que s'il ne veut pas voir couler encore impunément le sang de ses compatriotes, il doit abandonner ces questions politiques pour s'en tenir au salut des âmes. (La "Minerve", 9 novembre 1837).

Le comité central de Montréal

Le comité permanent et central de Montréal adoptait la résolution suivante à la réunion du 7 novembre 1837:

> "RESOLU, 7. Que nous avons vu avec regret les semences d'un esprit d'éloignement et de division entre le peuple de cette province et son clergé qui a joui jusqu'ici d'une influence méritée et du respect dû; que nous retraçons la cause de cet éloignement au sentiment général que le clergé est opposé aux principes libéraux et aux efforts constitutionnels du peuple faits dans la vue d'obtenir un bon système de gouvernement, et que l'expression non équivoque de l'opinion publique, tout en continuant à être attaché à la religion de nos ancêtres, sur le mandement récemment émané de Sa Grandeur l'Evêque de Montréal, est un avis salutaire contre le danger et l'intervention du clergé dans les affaires politiques sur les quelles les citoyens ont formé une opinion après mure reflexion" (1).

Accusations portées contre le clergé

Mais l'impiété n'est pas encore à son comble. On va même jusqu'à accuser le clergé d'avoir été par son attitude, l'auteur des troubles de 1837-1838. Le journal le "Patriote canadien" publié à Burlington, Etats-Unis, par Ludger Duvernay, (1839-1840), le disait en ces termes:

---

(1) La "Minerve", 9 novembre 1837.

"Ce ne fut pas seulement le mandement de l'évêque de Montréal qui conduisit le peuple à l'exaspération contre le clergé, mais encore la conduite impolitique de plusieurs curés, qui s'identifiant au pouvoir civil et oubliant de s'en tenir à leur saint ministère, prêchèrent l'obéissance passive, le droit divin des rois. Ils allèrent, les insensés, jusqu'à prononcer anathème contre quiconque oserait censurer les actes du gouvernement. En vain, les gens sensés leur représentaient-ils que les textes de la Bible qu'ils citaient à l'appui de leur sentiment, applicables contre les ennemis d'une monarchie absolue, ne pouvaient rien contre une monarchie limitée où le peuple lui-même fait partie du pouvoir; que ce n'était pas le peuple qui se révoltait contre le pouvoir, mais le pouvoir qui se révoltait contre le peuple, en cherchant à lui ravir sa juste part dans le gouvernement; que, par conséquent, l'opprimé était dans l'exercice d'un droit naturel en repoussant par la force un injuste oppresseur" (1).

C'en est donc fait du clergé: il est le 'responsable' de tous ces troubles de 1837! Ses accusateurs ont déjà oublié sa requête où il demandait au gouvernement avec l'assentiment de Mgr Lartigue, "de prendre en sa plus sérieuse et plus prompte considération les besoins de la Colonie du Bas-Canada et d'accorder à ce pays tout ce que la justice de l'Angleterre et la générosité d'un gouvernement paternel peuvent faire espérer de biens et de droits à ses fidèles sujets de cette Province" (2).

La "Minerve" s'était même montrée sympathique à cette requête sans réussir toutefois à se libérer complètement de l'attitude soupçonneuse qu'elle avait adoptée à l'égard du clergé depuis le 25 juillet:

"Nous sommes priés d'annoncer que le clergé catholique des deux diocèses (Montréal et Québec) se propose d'adresser une requête à sa Majesté la reine Victoria pour en obtenir justice. Comme nous ne connaissons pas encore bien précisément la nature des demandes spéciales qu'il se propose de faire, nous attendrons, pour en parler plus sûrement, que nous les ayons vues; en attendant, ce nous est agréable surprise de voir notre digne clergé demander justice pour ce malheureux pays; car jusqu'à présent du moins, nous ne considérons pas cette démarche de sa part comme un acte de politique, mais simplement de charité et de prière, ce qui convient parfaitement à la condition ecclésiastique" (3).

---

(1) Publié d'abord à Paris, dans la Revue du Progrès, et réimprimé par Duvernay, à Burlington, en juin 1839.
(2) Choquette (Mgr): "Hist. du Sém. de St-Hyacinthe, t. I,p.203.
(3) Cité dans le "Canadien", le 24 novembre 1837.

On sait, malheureusement, qu'avant même que le clergé eût le temps de signer cette requête, déjà des assemblées à Saint-Denis et à Saint-Charles battaient leur plein et lançaient directement l'appel aux armes, appel auquel on s'empressa de répondre... nos impies accusent et tiennent quand même le clergé responsable! Mgr Lartigue et tous ses prêtres du Bas-Canada demandaient aux autorités un juste redressement des torts... on l'incrimine quand même des nombreux désordres survenus ici et là! En plus d'un acte de patriotisme, c'était un acte de zèle tout sacerdotal de la part de ces pasteurs d'âmes qui ne voulaient qu'adoucir les maux du peuple et ainsi le maintenir plus facilement dans les limites du devoir... ils ne sont pas moins les "grands coupables" de la révolte à mains armées! Voilà jusqu'où on en était rendu! Tout comme dans le "Secret de la Confession" les véritables bienfaiteurs de l'humanité devront souffrir en victimes...

o
o o

Funestes conséquences

De ces résolutions sédicieuses, de ces articles de journaux impies, révolutionnaires, anticléricaux devait résulter nécessairement et surtout dans certaines régions de la province, cette malheureuse catastrophe relatée par la plupart de nos historiens. Non pas que la masse du peuple fût disposée à se précipiter dans ces révoltes ouvertes à l'endroit de l'autorité; mais l'agitation fomentée par des esprits ardents entraînait à la violence la partie la moins sage de la population. Dans la première édition de son histoire, Garneau donne une idée très exacte de la situation:

> "Les jeunes gens surtout étaient emportés. Les associations politiques étendaient leurs ramifications parmi les ouvriers pour les exciter à appuyer la majorité de la Chambre. On faisait les plus grands efforts pour soulever partout le peuple, mais on excitait plutôt la curio-

sité du grand nombre que les passions" (1).

Et ceux qui se refusaient aux désirs de ces fauteurs de désordres, de ces chefs révoltés, étaient poursuivis, persécutés par les haines, par les violences de ces esprits échauffés et libertins. Ecoutez cette déclaration de quelques citoyens de l'époque:

> "L'effervescence et l'exaltation avaient été tellement chauffées à blanc par les chefs, et la haine inqualifiable que les orateurs révolutionnaires s'appliquaient à nourrir et à exciter chez leurs partisans contre les loyaux avait été si bien prêchée que toute la population paisible et loyale fut exposée à des avanies impardonnables et à des persécutions odieuses. Les persécutés étaient non seulement menacés de toutes espèces de malheurs voire même de la pendaison, mais ils étaient pourchassés comme des bêtes fauves et ils étaient obligés d'abandonner leur domicile au pillage pour s'aller cacher soit dans les bois où ils périssaient de froid, soit dans les paroisses voisines où ils allaient demander sécurité et refuge" (2).

Faut-il ensuite s'étonner de tant de situations alarmantes à travers le pays? Dans la seule ville de Montréal, les animosités nationales prenaient un caractère plus particulier, plus passionné encore. L'on se rappelle des attaques des Fils de la Liberté contre le Doric Club. Les parades de ces deux corps hostiles l'un à l'autre ne pouvaient manquer de donner lieu à des rixes. Dans l'état des esprits on pouvait s'attendre à ce qu'une collision se produisit bientôt. Elle eut lieu le 6 novembre. Il y eut, l'histoire le relate, bataille à coup de pierres et de bâtons dans la rue Saint-Jacques. Les patriotes brisèrent les fenêtres de la demeure du docteur Robertson l'un des magistrats de la citée. Les constitutionnels saccagèrent l'imprimerie du "Vindicator". Le régiment royal, requis par les magistrats, sortit en armes et parada dans les rues avec de l'artillerie. Les bons citoyens voyaient se lever avec une douloureuse appréhension l'aurore de la guerre civile.

---

(1) Garneau: Hist. du Can., 1852, t. IV, p. 269.
(2) Globensky: "La Rébellion de 1837 à St-Eustache, p. 253.

o
o o

Que penser de la première insurrection

Les faux principes puisés chez les Encyclopédistes, dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 et dans la Déclaration de l'Indépendance Américaine, avaient fait leur oeuvre dans notre pays. C'est en les proclamant, et en faisant croire au peuple qu'il était opprimé et injustement traité par la Métropole, qu'on avait soulevé une partie de la population et préparé cette guerre civile.

> "Condamnable dans son principe", dit l'honorable M. Chapais, dans son Cours d'Histoire du Canada, t. IV, p. 227-228, "et déplorable dans ses inévitables résultats, le mouvement insurrectionnel de 1837 prit en outre le plus fâcheux caractère par suite du regrettable esprit qui animait plusieurs de ses fauteurs. On assista à une explosion de sentiment démagogique. Les journaux et les discours débordèrent de cette cruse et pernicieuse phraséologie révolutionnaire née durant le cataclysme de 1789, et remise en honneur au souffle des trois journées de 1830; on proclama la souveraineté du peuple, on dénonça la violation du Contrat social, on multiplia les tirades déclamatoires contre les tyrans, on promulgua le droit de révolte, on fit l'apologie du régicide, on répudia l'autorité de l'Eglise. Les meneurs du mouvement ne craignirent pas de recourir aux pires moyens dans la propagande révolutionnaire".

M. Chapais signale ici la réimpression du scandaleux pamphlet de Lamennaie, les "Paroles d'un Croyant" condamné par Grégoire XVI le 25 juin 1834 et continue:

> "Le même esprit s'accusa par les manifestations scandaleuses dans les églises, par les actes de violence et les menaces de mort contre les prêtres. Il s'affirma audacieusement par la tentative de piller les caisses de fabriques, de détourner les fonds destinés au soutien du culte religieux pour fomenter la guerre civile" (1)

Voici le jugement porté par notre historien national sur ce malheureux épisode de notre histoire:

> "Cette insurrection avait été prématurée et inattendue. Nulle part, le peuple n'y était préparé. Il n'y avait que les hommes ardents, engagés dans la politique, les agitateurs, leurs partisans et des transfuges, qui virent dans une révolution un remède à des abus existants, ou une occasion de satisfaire leur ambition personnelle. Ils s'excitèrent mutuellement; leur imagination se monta, les choses ne leur parurent pas sous leur véritable jour. Tout prit à leurs yeux, une petitesse ou une grandeur exagérée" (2)

---

(1) Le rapport de l'Arch. de la prov. de Québec, 26-27, à la page 219, révèle, sans indication de date, une lettre du docteur Côté à Ludger Duvernay, où son auteur avoue avoir été accusé par ses amis réfugiés avec lui aux E.-U., d'avoir "volé les argents" de la fabrique de Napierville.

(2) Garneau: H.C., 5ième édition, 1920, t. II, pp. 674-675.

o
o o

Les coupables

On nous pardonnera la relation de faits aussi malheureux et qui laissent un si douloureux souvenir dans l'âme. Nous n'avons pas voulu outrager la mémoire de ces patriotes qui moururent en protestant de la justice de la cause qu'ils avaient si bravement soutenue. Entraînés par des chefs imprévoyants, surexcités par des déclamations révolutionnaires, ils furent les victimes des idées malsaines d'une époque agitée entre toutes. Il nous faut établir, plus loin, les distinctions à faire à leur sujet, en ce qui concerne spécialement le blâme ou le mérite des divers groupements qui les ont représentés.

Peut-être nous accusera-t-on d'avoir été passablement sévère à l'endroit de Papineau, de l'avoir noirci outre mesure. Ce n'est pas que nous le considérons le seul responsable de tous ces troubles de 1837, et de ceux de 1838 dont nous parlons ci-après. Nous croyons avoir suffisamment prouvé qu'il fut réellement l'âme de ce mouvement révolutionnaire et anticatholique qui a conduit aux deux insurrections. Il fut sans doute effrayé quand il vit les choses rendues au pire. Hélas! il était trop tard. Tout comme l'Angleterre, nous le disons plus bas, il n'a pas manqué d'avertissements. S'il n'a pas approuvé directement les deux rébellions canadiennes, l'on peut affirmer qu'il a, pour une large part, contribué à les faire éclore. Il est donc juste de dire qu'il fût, lui et son groupe de démocrates, pour la Révolution de 1837-1838 ce que Voltaire et les Encyclopédistes furent pour la Révolution de '89.

Nous admettons toutefois qu'il y a d'autres coupables de ces regrettables événements. Ceci nous amène à faire quelques distinctions relativement à la part de responsabilité de chacun, savoir: l'Angleterre, les chefs et en dernier ressort le peuple lui-même.

L'Angleterre et sa part de responsabilité

L'Angleterre, à cause de sa politique coloniale et des gouverneurs prévenus contre le peuple canadien, qu'elle nous a envoyés pendant les cinquante dernières années, doit aussi prendre large sa part de responsabilité. Par ses lieutenants elle a pu prévoir que la révolte était imminente et fatale. Qu'a-t-elle fait? Au lieu d'écouter nos réclamations et d'entendre les bruits de la révolution, elle semble avoir accepté toute responsabilité. Dans les derniers temps elle n'a pas manqué d'avertissements: discours de députés aux Communes, dépêches alarmées du gouverneur, articles des journaux patriotes ou loyalistes, discours révolutionnaires, attitude louche des Etats-Unis, tout annonçait que la mesure était à son comble. Fallait-il attendre pour l'excuser qu'elle vint mettre elle-même le feu aux poudres? Les explosifs des Patriotes accumulés depuis un demi-siècle n'attendaient que l'étincelle de la provocation directe à la révolte, savoir: les résolutions Russell, qui ne manquèrent pas d'apparaître au printemps de 1837, puis le désaveu de Durham qui avait pour lui la population entière contre le gouvernement anglais qui le désapprouvait parce que trop favorable à la cause canadienne. Bref, l'Angleterre aurait juré de provoquer l'insurrection qu'elle n'aurait pas agi autrement. Voilà pour la Race Supérieure.

o
o o

Nos chefs canadiens et leur part de responsabilité

Mais nos chefs se doivent aussi un mea culpa. Et ici il faut encore distinguer. Les uns préparèrent la prise d'armes, mais moins immédiatement que les autres: ce sont ceux qui menèrent la lutte constitutionnelle avec la ténacité et l'habileté que l'on sait et à qui il faut reprocher les violences, les exagérations verbales, semences de troubles qu'ils n'avaient pas le droit de ne pas prévoir. Leurs erreurs s'expliquent cependant.

Pour la plupart, hommes de profession libérale, ils s'étaient presque tous donné une formation qui laissait fort à désirer. Ils se disaient "libéraux" dans le mauvais sens du mot et l'étaient à n'en point douter. Leurs études secondaires terminées ils s'adonnaient à la lecture des livres des encyclopédistes français ou des écrits révolutionnaires qui leur tombaient sous la main. Ils puisaient ainsi chez Voltaire et Rousseau des idées libre-penseuses et même anticléricales, idées qu'ils faisaient leurs, et qu'ils exprimaient dans un langage outrancier où résonnaient aux oreilles de tous leurs admirateurs les grands termes de "droits du peuple", "peuple souverain", "droit de résistance à la tyrannie", "liberté de penser dans la vie publique", etc... Idéologie fausse, phraséologie révolutionnaire ou radicale, tout cela mêlé à un reste de gallicanisme puisé dans les livres de droits français. Bien plus, il faut bien le dire, plusieurs pratiquaient très peu ou même pas du tout.

Tout cela explique parfaitement bien comment ces exagérations verbales, ces tendances au libéralisme doctrinaire et radical avaient pénétré chez l'élite, et y fermentaient dangereusement depuis longtemps, et de l'élite passaient à la classe moyenne puis descendaient jusque dans les masses où elles devaient se traduire en actes.

Parmi ces chefs canadiens de la première catégorie, quelques-uns étaient des Anglo-protestants comme les deux Nelson et Storrow Brown, ou des huguenots étrangers comme Amury Girod. Le catholicisme ne les fatiguait guère ceux-là. Ils étaient pourtant les théoriciens des patriotes et leurs orateurs de premier plan. Ils n'ont certainement pas dû redresser les idées de Papineau et de ses jeunes démocrates.

Ces meneurs patriotes étaient aussi déformés par leur situation de chefs populaires. Ils conduisaient le peuple.

Nous avons été témoin de leur contact intime avec les campagnards. Leurs partisans étaient leurs co-paroissiens, leurs amis ou leurs parents. Ils travaillaient tous les jours la mentalité de tous et de chacun, sur qui ils voyaient leur influence grandir. Ils représentaient naturellement le peuple à la Chambre et entre deux cessions on les écoutait comme des oracles. N'étaient-ils pas les plus instruits, les plus influents, les mieux renseignés? Ils profitaient donc de ces avantages pour abuser de la crédulité des masses par des phrases compromettantes, des critiques absolues, des décisions extrêmes.

Il va sans dire que la lutte parlementaire qui durait toujours était pour quelque chose dans cette surexcitation générale des chefs. Des théoriciens en étaient venus à prôner le cas de légitime défense: "le pouvoir était illégitime, puisqu'une oligarchie gouvernait pour une minorité contre les intérêts du peuple; l'Angleterre nous laissait le soin de nous défendre nous-mêmes en refusant des réformes essentielles; les moyens constitutionnels étaient épuisés sans résultat appréciable. Il ne restait plus que de prendre les armes".

Très peu de chefs de premier plan allèrent jusqu'à exprimer ou même à envisager directement cette conclusion extrême. Mais beaucoup de sous-chefs le firent pour eux, et de façon concrète. Il n'est donc pas faux d'affirmer que ces chefs de la première heure, savoir: les Papineau, les Morin, les Lafontaine et tous les députés patriotes, ont exercé une influence indirecte sur la rébellion de 1837-1838.

Viennent maintenant ces chefs de second plan, choisis parmi les Fils de la Liberté qui prennent sur eux de défendre leurs devanciers disparus pour la plupart dès le commencement des hostilités. Ils s'improvisent généraux et commandants,

et avec une insouciance qu'explique leur âge, mettent à profit les leçons reçues du "Grand chef" et de ses associés, vont conduire le peuple à la boucherie de 1837-- et à celle de 1838. Il y eut parmi ces chefs de la seconde heure des extrémistes sur qui repose une responsabilité plus immédiate des troubles de '37. Le Dr Chénier fait preuve, à Saint-Eustache, d'inclairvoyance coupable; entêté à l'excès, il jette dans le démêlé des centaines de jeunes gens sans armes, sans entraînement, cernés par des milliers de soldats. Aussi coupable, Amury Girod, fuyant lorsque commence le massacre de Saint-Eustache qu'il a préparé, et se flambant la cervelle au moment d'être capturé. Coupable encore le Dr Wolfred Nelson, qui arme les Habitants de Saint-Denis et se sauve vers la frontière après la défaite de Saint-Charles. Coupable Storrow Brown, "général" qui prend la fuite au début de la même bataille. Sont-ce là des "Héros"? "Héros" si l'on veut, mais "héros" en contravention avec la loi divine, avec le simple bon sens. Voilà ceux qui ont exercé quelque influence directe sur l'insurrection de '37.

o
o o

Le peuple et sa part de responsabilité

Le peuple joua aussi son rôle dans ce grand cataclysme. Bon nombre ont combattu loyalement et de bonne foi et sans autre but que celui de sauvegarder des intérêts d'ordre supérieur. Tout en étant porté à les excuser, il ne faut pas moins donner une quote-part de responsabilité à ceux qui étaient plutôt mal intentionné, et il s'en trouvait. Dans un terrain habilement préparé, germent et montent ordinairement des sentiments moins élevés que certains chefs ont cultivés avec soin et c'est ici le cas. La masse veut défendre ses chefs, c'est vrai; mais elle nourrit en même temps des sentiments

de vengeance, des rancoeurs. Les nombreuses résolutions votées aux diverses assemblées le disent en termes assez clairs. Et que dire de ces fiers-à-bras, de ces violents, de ces batailleurs qui aiment donner des coups! ils durent sans doute se mettre en avant et jeter ici et là quelques ombres facheuses. D'aucuns ont cru sincèrement que ceux-là allaient se battre pour "leur langue, leur religion et leurs lois". Nous verrons à la fin du chapitre ce que vaut cette assertion.

Pour en arriver à une synthèse, disons que les vrais responsables sont l'Angleterre avec sa politique coloniale, nos chefs à des degrés divers, excusés mais non justifiés, à cause de leur mauvaise formation philosophique et de la déformation politique qu'a produite leur rôle de chefs en perpétuelle disponibilité. Ce sont surtout les extrémistes, ces animateurs de la prise d'armes, par-dessus tout ceux de la deuxième rébellion dont nous parlerons ci-dessous. Tous les autres sont des victimes dont le sang a coulé inutilement et innocemment. Le peuple fut sincèrement et admirablement patriote avant 1837. Quand il fit fausse route ce fut à cause de ses chefs. S'il fut sourd à la voix de l'Eglise et de sa conscience chrétienne, c'est que des esprits libéraux, aux idées radicales, anticléricales, voltairiennes s'interposèrent entre eux et Elle. En conséquence les uns de bonne foi, les autres de mauvaise, l'erreur de chacun limite la responsabilité suivant le cas.

o
o o

Société secrète cause de désordre

A cette époque tourmentée de notre histoire au Canada Français il est bon de se demander d'où part le mot d'ordre qui remue et soulève les foules. Nous avons vu des hommes ordinairement paisibles devenir tout à coup des chefs, des

dictateurs. Voulant réaliser les plans de leur ambition, ils n'ont pas craint de faire face à qui que ce soit et pour le triomphe de leur cause, de bouleverser tout un pays.

La révolution de 1837-38 nous met comme les autres révolutions d'ailleurs, en face de ce problème inexplicable à première vue mais qui se résoud facilement lorsqu'on scrute le fond des choses en consultant les nombreux documents de l'époque. D'une façon générale, c'est un fait reconnu que les agitateurs du dehors ne sont généralement que les ouvriers d'un groupe dont les agissements sont soigneusement cachés.

Est-il possible de trouver une seule révolution qui n'ait pas été ainsi fomentée et préparée? La Révolution française eut ses agitateurs du dedans: les encyclopédistes dont tous sans exception étaient membres des Loges maçonniques. Cette alliance des "philosophes" avec les franc-maçons, au XVIIIe siècle, n'est pas un mystère. Tous travaillaient à la même oeuvre de destruction politique, sociale et religieuse.

Dans son "Tableau historique, philosophique et moral de la Franc-Maçonnerie", Bazot, secrétaire du Grand-Orient montre que Philosophes et Franc-Maçons font à l'Eglise la même guerre et tendent au même but:

> "Déjà, écrit-il, par leurs paroles dans les diverses classes de la société, et particulièrement dans la classe intermédiaire, celle entre la noblesse et le peuple, les Franc-Maçons avaient préparé le peuple à une grande révolution morale, lorsque les livres des philosophes Helvétius, Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, Condorcet, et d'autres, apportèrent leur vive et puissante lumière, comme le soleil vient de confondre avec le jour pour en augmenter l'éclat. Il n'y eut pas, il ne pouvait y avoir lutte entre les Franc-Maçons et les hommes illustres de la Philosophie: le but des uns et des autres était le même" (1).

o
o o

Voltaire a sa place. Mais rappelons-nous qu'il fût lui

---

(1) C'est nous qui soulignons 'Voltaire'.

Voltaire et les Sociétés secrètes

aussi franc-maçon; il se fit prendre comme tant d'autres dans ce filet diabolique. Il en devint même la tête dirigeante. Condorcet, son disciple, affirme, dans le "Tableau des progrès de l'esprit humain", que son maître fut admis dans la Franc-Maçonnerie en 1726, à l'âge de trente-deux ans, pendant son exil en Angleterre. Il convenait à l'insulteur de Jeanne d'Arc de se faire affilier aux sectes dans une loge anglaise. En 1766, Voltaire écrit à d'Alembert:

"Grimm m'a appris que vous aviez initié l'empereur à nos saints mystères".

Quelques années plus tard, il se fait agréger, en France, à la Loge des Neuf Soeurs; aussi reçoit-il en 'Hommage,' de la veuve d'Helvétius, les insignes maçonniques et le tablier du défunt. Ragon assure que Voltaire baisa ce tablier en le recevant (Ragon, Cours, p. 74).

A Paris, Voltaire réunit, dans une loge semblable, ses amis, parmi lesquels Diderot, Grimm, Freret, d'Holbach, Lagrange se montrent zélés prosélytes. Ils s'entendent pour composer des ouvrages impies sous les noms de personnages morts ou anonymes, pour traduire les ouvrages de leurs amis d'Angleterre, ennemis acharnés de l'Eglise, Hobbes, Colins, Toland. Là, on leur apporte les articles venimeux de "l'Encyclopédie". Ces ouvrages et ces brochures sont partout débités sous le couvert des Maçons haut placés dans l'administration ou la magistrature. Inutile d'ajouter que le gouvernement fut aussi victime des persécutions de ces sectaires acharnés contre tout principe d'autorité.

Victor Hugo avait parfaitement raison d'affirmer que si Voltaire n'est pas le seul auteur de la grande Révolution française, l'infortuné est coupable d'une grande partie des choses monstrueuses dont elle est remplie et qu'il est à Marat ce que la cause est à l'effet.

Cette influence que Voltaire a exercée autour de lui, il l'a aussi exercé sur nos chefs, sur nos patriotes du siècle dernier. De même que lui et sa clique ont pour ainsi dire préparé cette Révolution de 1789, ainsi les représentants du parti populaire, Papineau en tête, ont jeté la semence propre à faire germer et fomenter cette révolution de 1837-1838 dont nous déplorons les menées sournoises de ses agitateurs, menées tout à fait identiques à celles des encyclopédistes du XVIIIe siècle, menées modelées sur les "saints mystères" de Voltaire.

o
o o

Rébellion canadienne à la merci d'une Société secrète"

De même que les agitateurs du dehors de 1837 eurent leurs agitateurs du dedans avec leurs plans sournois des mieux machinés, ainsi ceux de 1838 auront leurs conseillers secrets dont ils se feront les fidèles partisans, les fidèles ouvriers. La deuxième révolution canadienne pas plus que son aînée par conséquent n'échappe à la loi générale. Comme celle de 1789, elle a aussi sa société secrète, un groupement d' "encyclopédistes modernes" si vous voulez, connu sous le nom d'association des Frères Chasseurs. Déterminons-en les origines, l'organisation militaire et gouvernementale, le mode de recrutement et le but.

Les Frères Chasseurs

Après les troubles de l'automne de 1837, bon nombre de patriotes, craignant pour leur tête, s'enfuirent aux Etats-Unis. Mentionnons les principaux: Louis-Joseph Papineau, Edmund Burke O'Callaghan, Thomas Storrow Brown, Edouard Etienne Rodier, Ludger Ducernay, Cyrille-Hector-Octave Côté, l'abbé Etienne Chartier, Georges-Etienne Cartier, Louis Perrault, Pierre Paul Desmaray et Joseph-François Davignon.

origines

On comprend qu'à la longue ces exilés devaient songer à rentrer dans leur pays. Un comité, formé à cet effet,

avait charge d'étudier les moyens à prendre pour mener à bonne fin une telle entreprise. La solution ne tarda pas: jeter les plans d'une invasion du Canada pour l'automne de 1838, plans de campagne déjà tout tracés: un premier groupe de rebelles devaient traverser à Odelltown et gagner Beauharnois; un autre corps d'armée entrerait dans la province par la baie de Missisquoi, avec l'ordre de tout saccager sur sa route. Rendus à Saint-Charles, ces braves devaient y attendre les renforts du général Brown et procéder ensemble jusqu'au lac des Deux-Montagnes, où tous les corps se réuniraient afin de déclarer l'indépendance du Canada, et se battre jusqu'à ce que l'on eut assuré le triomphe de la cause canadienne.

Ces plans n'eurent cependant pas l'approbation de tous. Une sourde rivalité existait parmi les chefs. Quelques-uns ne pouvaient pardonner à Papineau son inaction. Personne ne comptait sur lui pour se mettre à la tête des Patriotes. On se rappelle que le tribun s'était opposé à l'abolition, sans restriction, des Droits seigneuriaux et qu'en conséquence il s'attira l'animadversion de la plupart de ses collègues, qui commencèrent à le soupçonner d'avoir des vues intéressées. Il y eut de chaudes altercations entre Rodier et Papineau, cependant que le Dr. O'Callaghan pensait comme Papineau (1). Il fallait pourtant un chef. Le docteur Robert Nelson, frère de Wolfred, le vainqueur de Saint-Denis, se charge de le trouver.

Robert Nelson

Robert n'avait pas pris part à l'insurrection de 1837. Il fut, cependant, arrêté et jeté en prison après la bataille de Saint-Denis. Remis en liberté, il jura de prendre sa revanche et s'en fut rejoindre les réfugiés des Etats-Unis.

---

(1) Pour cette question des "Frères Chasseurs", voir:
(a) "The Canadian Antiquarian", 1908, 1909, Première partie.
(b) "Société Royale", 1926, I, Article de l'abbé Ivanhoe Caron: "Une société secrète dans le Bas-Canada en 1838.

Après s'être nommé lui-même général de l'armée patriote, et président de la république du Bas-Canada, il établit son plan d'invasion, sans s'occuper de Papineau.

A la fin de février 1838, il traversait la frontière à la tête d'une troupe de 400 hommes, et lançait une proclamation où il invitait les Canadiens-français à se joindre à lui pour conquérir leur indépendance. L'expédition de Nelson aboutit, on le sait, à un fiasco. Ses troupes furent désarmées à la frontière par un parti de soldats américains. Nelson et le docteur côté furent faits prisonniers et remis entre les mains des autorités américaines qui les relachèrent sous bail.

C'est à la suite de cette aventure qu'il faut placer la création de l'association des Frères Chasseurs. Nous croyons réellement que Robert Nelson en fut le principal auteur. Aucun document, cependant, nous permet de l'affirmer d'une manière explicite. Nelson eut-il l'idée première d'une semblable institution ou trouva-t-il une association déjà établie, auquelle il affilia la société des Frères Chasseurs canadiens? C'est un point qui reste à éclaircir.

Ce qui est certain, c'est que l'association des Frères Chasseurs eut bientôt des adeptes dans tous les Etats du nord de la république américaine, depuis le Maine jusqu'au Michigan.

Nelson ayant échoué dans son entreprise, et avec lui, Côté et Mailhot, tous trois opposés à toute voie de réconciliation, prirent de nouveaux plans d'invasion. Désespérés de voir tous leurs secrets dévoilés par l'indiscrétion des gens, et ayant absolument besoin du secret comme d'une qualité requise chez tous les employés et les conspirateurs, ils résolurent d'établir une association dont on devait cacher jusqu'à l'existence aux Etats-Unis comme au Canada. Voilà donc l'origine de cette société secrète, celle des Frères Chasseurs (The Canadian Antiquarian, ibid.).

o
o o

Organisation militaire et gouvernementale

L'organisation militaire et gouvernementale de cette association était sectionnée en district dont chacun avait son commandant général nommé "Grand Aigle". Il avait sous ses ordres des officiers appelés les "Aigles" chargés chacun de se former une compagnie. Dans chaque compagnie l' "Aigle" se choisissait deux officiers appelés "Castors", titre équivalent à celui de capitaine. Le Castor avait sous ses ordres cinq caporaux, nommés les "Raquettes". Chaque "Raquette" commandait à neuf hommes, simples soldats, les Chasseurs proprement dits. Chaque compagnie était donc composée de cinquante membres.

Afin d'éviter tout soupçons de cette organisation militaire les membres ne devaient se servir que des termes mentionnés ci-dessus.

o
o o

Mode de recrutement

La manière primitive de recevoir un nouveau membre, manière qui fut d'abord employée et ensuite laissée comme trop singulière et rebutante, était de bander les yeux à la personne que l'on devait recevoir dans un appartement voisin. Dans celui-ci, se trouvait nécessairement un "Castor". Le "Castor" prenait la présidence. Les deux assistants, car on devait être trois, s'armaient, l'un d'un long couteau et l'autre d'un pistolet. L'aspirant se mettait à genoux; on lui faisait répéter mot pour mot la formule du serment, et après le serment prêté, on lui rendait l'usage des yeux, et l'aspirant, à sa grande surprise, se trouvait environné de gens qui étaient prêts à le détruire. Ces armes signifiaient que la moindre indiscrétion découverte de sa part attirerait sur lui une mort inévitable et de grands malheurs.

N'étaient admis que ceux qui prêtaient le serment officiel dont voici la teneur:

"Je, A.B., de mon consentement et en présence du Dieu Tout-Puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes, mystères de la société dite des Chasseurs; de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge de 'Chasseurs'; d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut, sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins, propriétés, tout frère 'chasseur' dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela, je le promets sans restriction, et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os" (The Canadian Antiquarian, 1908-09, p. 20).

Quelques formules de serment

Voici quelques autres formules de serment; on remarquera qu'on ne se gêna pas d'y faire peu à peu des additions saugrenues. Théodore Béchard employait une formule spéciale:

"Vous faites serment, disait-il sur les saints Evangiles et sur la part que vous prétendez en paradis, de vous tenir tranquille et de ne point parler de politique, ni le jour ni la nuit, mais si l'on veut vous traîner en prison comme on a fait l'année dernière, il faudra faire des résistances".

Pierre-Remi Narbonne employait la formule suivante dans l'assermentation de Joseph Isabelle et de ses adeptes en général:

"Nous jurons d'être fidèles aux patriotes, d'obéir à tous les commandements qui nous seront faits le jour qui sera fixé pour le soulèvement. Nous égorgerons François Languedoc, Joseph Brisset, notaire de Saint-Edouard, les autres, nous les ferons prisonniers".

Comme Isabelle s'objectait à la dernière partie du serment, Narbonne lui dit:

"qu'il en avait assez d'autres et que lui-même était suffisant pour faire la besogne et qu'il plongerait son bras dans le sang des bureaucrates".

Isabelle, voulant être agréable à Narbonne lui remit trente-deux lances qu'il avait fabriquées.

Après la prestation du serment, l'initié était mis au courant des signes de reconnaissance, puis on dévoilait au nouvel adepte les secrets de la société.

o
o o

But

En parcourant les documents de l'époque nous constatons que dans les différentes dépositions faites par les nouveaux

membres, chaque initié déclare qu'il a compris que le but de l'Association des Frères Chasseurs était de conquérir l'indépendance du Canada. Le tout était souvent noyé dans un flot de paroles et déclarations fantastiques bien propres à frapper les esprits et à les échauffers outre-mesure.

Célestin Beausoleil, membre actif, ne cacha pas à Joseph Gariépy, une de ses recrues, que "le but des Frères Chasseurs était de conserver leur religion, de protéger leurs fermes et leurs enfants, de détruire les lois britanniques et de rendre le Canada indépendant comme les Etats-Unis". Il fallait selon lui aider les Américains à envahir le Canada et souscrire afin d'acheter des armes.

Pierre Reid, Antoine Bourcier et Vital Dumouchelle furent initiés par Duquette et Henri Newcomb. On leur dit que

> "le but de la société des Frères Chasseurs était de se révolter contre le gouvernement et de conquérir l'indépendance des deux Canada".

"Le but du serment", disait Jean-Baptiste Bousquet à ses initiés, "est de renverser le gouvernement".

Les premiers enrôlés évidemment furent les Canadiens réfugiés aux Etats-Unis. D'après une déposition assermentée d'un certain Pierre Paradis, nous pouvons faire connaître les noms de quelques-uns d'entre eux: le docteur Côté, Julien Gagnon, Théodore Béchard, Edouard-Etienne Rodier, Antoine Bardy, Edouard Elisée Malhiot, le docteur André Lacroix, Charles Dupuis, Ambroise Dubois, François Ranger, Jean Baptiste Allard, Edouard Lareau, Moise Pinsonnault, Félix Poutré, François Proulx. Ce Pierre Paradis, aubergiste à Saint-Jean d'Iberville, avait prêté le serment chez un nommé Lewis, aubergiste à Champlain, dans l'Etat de New-York, en présence de Théodore Béchard qui lui avait bandé les yeux et mis une carabine à l'oreille et un poignard à la joue.

Fait étrange, c'est que chaque ancien ou nouveau, recevait

Pouvoir d'assermenter

en même temps que son agrégation à ladite société le pouvoir d'assermenter de nouveaux adeptes. Aussi les abus se multiplirent-ils! Il faut voir la manière sans-gêne et le plus souvent menaçante dont on s'y prenait pour extorquer ces assermentations. Citons quelques exemples:

François-Xavier Brunet, assermenté par un certain McDonell dit que ce dernier lui fit mettre la main sur un livre en disant:

Les menaces

"Vous faites serment sur les saints Evangiles et sur la part que vous prétendez en Paradis de tenir secret tout ce qui viendra à votre connaissance, de vous tenir prêt à la première demande".

Ce même McDonell, défend à Antoine Berthelot de parler de la Société à son confesseur. Cette même défense est faite à Nicolas Barré.

Moise Girard, de Napierville initia dans sa grange, Abraham Guay, Narcisse Lavoie, Pierre Lemelin et une quinzaine d'autres. Pendant la cérémonie, Girard pointa sur eux une carabine et un couteau en leur disant que ceux qui n'obéiraient pas seraient fusillés et hachés en morceaux.

Jean-Baptiste Boudria fut conduit un soir chez une dame Boudria; Cardinal, chef d'une loge, lui dit à brûle-pourpoint:

"On voit que tu sais quelque chose tu en parles sans précaution; il faut que tu fasses serment de tenir secret tout ce que tu peux savoir ou sauras. Si tu parles on te fera disparaître de chez toi comme on l'a fait de plusieurs autres indiscrets".

Louis Favreau refusant de s'enrôler dans ladite société se vit menacer de la façon suivante par Baptiste Lague:

"Tu en auras regret, il faudra bien que tu en sois car, si tu n'apprends pas la contresigne, tu seras pillé comme les bureaucrates".

Narcisse Bruyère fut invité, sur la demande de Duquette et d'Henri Newcomb, à fabriquer des lances et des moules à balles. Comme il refusait on lui dit qu'il lui arriverait malheur.

Le notaire Antoine-Eusèbe Bardu exerçait sa profession

à Saint-Athanase. La déposition de Joseph Arel, de la même paroisse nous fait connaître le cérémonial dont il usait dans les initiations. Arel raconte qu'il était au bureau de Bardy où se trouvaient le docteur André Lacroix et François Massé dit Sanscerre, lorsque Bardy lui demanda s'il voulait savoir un secret...

"Avant que je puisse vous communiquer ce secret, dit Bardy, il faut que vous fassiez serment de le tenir, j'ai dit je vais faire ce serment, la dessus il mon fait frapper à une porte deux fois demandant d'etre admis à une Société, ils ont ouvert une porte de chambre ou j'ai rentré et aussitot rentré il m'on bande les yeux avec un mouchoir il m'on fait mêtre à genoux me faisant tenir les Saintes Evangiles dans ma main droite, il m'on fait dire je Joseph Arel, devant l'etre eternel et le Maître tout Puissant jure que je ne devoilerai jamais un secret qui existe dans une loge de Chasseurs, et ne declarerai jamais les personnes ici present a peine par moi d'avoir la gorge coupé jusqu'a l'os et mes proprietés detruite, sans neanmoins faire de dommage a ma famille. Apres le serment preté François Mace dit Sancere debanda mes yeux, ensuite le Docteur Andre Lacroix m'a dit Arel vous avoit preté un serment de fidelité dans notre Société l'on va vous donner les signes de notre secret. Voici un arme a quoi vous etes expose (me presentant un pistolet) avoir la tete flambé, soit par un arme comme celui-ci ou quelque autre arme, si vous aviez le malheur de declarer le secret qui va vous etre confié -- Voila le secret il existe une loge de Chasseurs dont vous etes un des freres Chasseurs a present, nous vous forcont a present de nous etres fidelle et de nous aider a nous defendre dans nos entreprises, si dans le cas nous etions molesté par la partie tory ou Loyaliste -- et si vous manqué a ce devoir vous serai tué, et que si il y avoit quelque invasion du pays par nos amis qui sont de l'autre côté des lignes de les aider de tout mon pouvoir".

L'histoire racontée par Jacques Trinque est encore plus terrifiante. Il ne voulait prêter le serment pour aucune considération, mais un jour d'octobre,

"je me suis rencontré, dit-il, avec Michel Maçé qui m'a fait les menaces les plus fortes si je ne voulais pas prêter le serment secret, me disant, je suis capitaine dans l'armée des patriotes et je suis autorisé à administrer le serment secret, et si tu ne fais pas le serment, je te detruirez, je te passerez mon épée dans le corps, l'on te fera bouillir dans un grand chaudron dans une sucrerie dans la grande ligne tel qu'on en a fait bouillir un déj`a qui n'a pas voulu faire le serment. Tous ces menaces m'ayant tant epeuré que mon esprit étoit presque perdu, ne pouvant point faire aucune chose mon esprit étoit si troublez-il ma aussi dit quil me deroit perdre quarante quatre piastres qui m'etoit due si je ne prenoit point le serment, me voyant tellement menacé, je pris le malheureux serment dans la maison du dit Michel Macé et c'est lui qui m'a administré le serment.

Je ne peut point me rappeler justement des paroles du serment, il ma mit un livre entre les mains me disant que c'etoit l'Ecriture Sainte et il ma fait dire --je fait serment devant le Dieu tout Puissant et l'Etre supreme que je me batterai contre les troupes de sa Majesté jusqu'à la mort pour Papineau et l'indépendance du Canada".

o
o o

Le "GRAND AIGLE" Nelson à l'oeuvre...

Dès juillet 1838 les Frères Chasseurs se mettent à l'oeuvre. Le "Grand Aigle" Nelson organise ses loges dans différents centres ayant soin d'y nommer un chef sur qui il peut compter.

Les plus importantes loges et leur chef

Montréal fut le premier centre établi par Nelson. Célestin Beausoleil, commerçant, en fut le principal organisateur. La propagande fut des plus actives en dehors de la ville. Chaque paroisse eut bientôt sa loge de Frères Chasseurs avec des chefs en vue qui ne manquèrent pas de zèle dans le recrutement des membres. Voici les principales de ces loges: celle de la Pointe-aux-Trembles, près Montréal, administrée par François Malo; celle de Châteauguay avec Joseph Duquette en tête ayant comme aide-de-camp le fameux Cardinal dont nous avons déjà parlé ci-dessus; celle de Beauharnois avec Joseph Dumouchelle comme chef; celle de Napierville, de beaucoup plus active que les précédentes, dirigée par Théodore Béchard ayant des collaborateurs encore plus outrés que lui-même, tel ce Pierre-Remi Narbonne, cité plus haut; celle de Laprairie pilotée par Olivier Gariépy.

Félix Poutré et François Nicolas

Mentionnons, en passant, parmi les plus fervents des Frères Chasseurs, à Napierville, deux personnages qui jouèrent un rôle important dans les troubles de 1837 et 1838: Félix Poutré et François Nicolas. Suivant le premier, il fallait être de l'association des Frères Chasseurs, car Nelson, Côté et Gagnon fusilleraient tous ceux qui n'en seraient pas. L'arrestation du second, accusé du meurtre du malheu-

reux Chartrand, ne servit point à l'assagir après son acquittement. Il se lança plus que jamais dans l'insurrection de 1838.

Les paroisses au Nord de la ville de Montréal ne semblent avoir pas eu d'organisation des Frères Chasseurs sauf Terrebonne où Edouard-Pascal Rochon réussit à fonder une loge. Les cantons de l'Est eurent aussi leur association secrète. William Brock avait été chargé par Nelson d'organiser celle de Bolton; Charles Wood, celle de Potton; Artemius Newton, celle de Sheffort.

Mailhot

La partie de la province où l'Association des Frères Chasseurs fit ses plus fortes recrues est la vallée du Richelieu. Un tout jeune homme, E.-E. Mailhot, étudiant en droit de Montréal, avait été chargé d'organiser la société dans ce territoire et d'y recueillir des souscriptions. Mailhot avait quitté les Etats-Unis au commencement d'octobre 1838. Il était alors venu à Montréal et avait fait prêter le serment à Louis Rochon, étudiant en droit, dans le bureau du shérif. Il ne s'agissait plus d'attaquer Montréal, on avait en vue un nouvel objectif.

Mailhot avait le titre de grand Aigle, c'est-à-dire, de commandant en chef. D'une activité dévorante, il organisa des loges de Frères Chasseurs dans les paroisses suivantes: Varennes, Contrecoeur, Saint-Ours, Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe, Sainte-Marie-De-Monnoir, Belleil, Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Athanase, Saint-Jude, La Présentation. C'est lui qui choisit les chefs de l'organisation dans chacune de ses paroisses et assigna à chacun le rang qu'il aurait dans la société des Frères Chasseurs.

Il va sans dire que chacun de ces centres avait ses Aigles, ses Castors, ses raquettes et ses chasseurs. Ces subalternes communiquaient avec le commandant en chef qui lui à son tour avait affaire avec Nelson qui ne manquait de met-

tre ses principaux collaborateurs au courant des événements.

o
o o

Société révolutionnaire

On constate que cette société secrète était des mieux organisées et avait un plan d'ensemble assez vaste. Le nombre des agitateurs ne manqua pas et tous s'attaquaient au gouvernement. On le disait à qui voulait l'entendre. "Le gouverneur", disait François Malo, "est une canaille, un voleur et un bouledogue à deux faces". En initiant André Lessard, François Massé lui dit "qu'il était capitaine d'une compagnie de Frères Chasseurs et que si les patriotes venaient à perdre, sa vie ne vaudrait pas trente sous, mais qu'il était bien déterminé tout de même, à se battre contre la couronne jusqu'à la mort".

Comme prix d'assermentation, Pierre Dufresne exigeait le montant suivant:

> "promesse faite par l'initié de se battre contre les bureaucrates et de marcher dans leur sang jusque par-dessus les pieds".

Bourque annonce à Sénéprit, en l'acceptant dans sa loge, que

> "les Américains devaient venir dans le pays le premier octobre prochain, avec des armes et qu'il seraient assistés par les gens du pays qui se leveraient en masse, et qu'avec ces forces on devait faire des attaques en même temps sur différents endroits, que le gouvernement actuel serait bouleversé et, un autre, sur le modèle de celui des Etats-Unis, serait établi de suite".

L'esprit révolutionnaire, loin de diminuer, augmente au fur et à mesure qu'on approche de la date fatale du 3 novembre 1838. Les détails de la conjuration se précisent davantage. Dès le 2 novembre il n'y a plus rien de caché. Nelson donne ses ordres d'un côté, Mailhot de l'autre mais toujours sous la tutelle du premier.

o
o o

Plan des mieux machinés...

Le plan semble bien machiné. Toussaint Gagnon, de la Présentation, qui s'était rendu à Saint-Césaire dans l'après-midi du 2 novembre, afin de prêter le serment, nous raconte que le notaire Lapierre dit Meunier le reçut en disant:

Relation de Toussaint Gagnon

"Tous les secrets sont finis. Cependant, ajouta-t-il, je vais vous mettre au courant de nos affaires. Il m'enseigna alors, les signaux qui étaient de répondre chasseurs à ceux qui nous interpellaient sur notre chemin, et aux femmes, de dire que leurs maris étaient à la chasse, signaux que l'on devait enseigner à tous nos amis. Il m'ajouta que tout le Canada depuis Québec jusqu'à St. Jean devait se soulever le lendemain le trois, dans la même nuit. Que seize paroisses devaient se poter sur Sorel. Que dans ces seize paroisses, il y avait huit mille hommes du Conseil Que Toute la partie Nord du District jusqu'au haut Canada, devait se porter sur Montréal, aidé par McKenzie à la tête des gens du Haut Canada. Je lui demandai comment Sorel pourrait être pris, n'ayant pas d'armes. Il me répondit qu'il y avait autant d'armes qu'il fallait. Que Mr. Bourke en avait deux cens. Qu'un cent avait été remis entre les mains des habitants. Qu'il y en avait seize cens, dans la cave de Joachim Jacques, chapelier de St-Charles; que la Paroisse de St-Charles, St-Marc, Vercheres, St-Césaire, et St-Damas étaient toutes organisées et armées. Qu'il y avait des depots d'armes à St-Ours, St-Denis et Maska. Je lui demandai quand et qui prendrait Chambly. Il me repondit que Chambly ne serait pris que le Dimanche suivant parce qu'il n'y avait pas encore d'armes dans cette paroisse. Québec devait être pris par le Faubourg de St-Rock. A Sorel, il ne devait pas y avoir un amorce de brulé. Que les officiers de la garnison prenaient pension dans un Auberge ou se trouvaient dans le moment qu'il lui parlait, seize Chasseurs et un Capitaine. Qu'à minuit les officiers devaient être pris et attachés dans leur lit. Que le Maître de l'Auberge était le chef de Sorel, et avait promis de les prendre seul et de les attacher. Que quelques minutes après minuit, sept canons qui etaient en leur possession et servis par des Français, devaient être pointés sur les Casernes. Que les sept décharges devaient être faites, quand même les soldats voudraient se rendre. Qu'il n'y avait point de cris ni de pleurs qui les arrêteraient. Que les Steamboats de la Rivière Richelieu devait venir nous prendre à St-Charles pour nous conduire à Sorel, y aider nos frères. Je lui demandai s'il croyait que les soldats ne sortiraient pas; il me dit qu'ils ne le pourraient pas, que la ville avait été cernée de fortifications, que les barrieres étaient fermées jusqu'à la Rivière, et Qu'un Steamboat qui devait se trouver vis à vis Sorel, armé de sept ou huit canons devait tirer sur le Fort si les gens remuaient avant notre arrivée. Il me dit que le Docteur Nelson devait commander notre expédition. Que tous les Bureaucrates au moment ou il lui parlait devaient être pris. Que notre Simon Lespérance, ce sacré cochon voleur de grand chemin, Mr. Spink, Mr. Debartge, un nommé Paradis, Burke le cantinier, seraient pris avec les Bureaucrates. Comme j'avais affaire à Maska, je lui dis que je devais m'y rendre pour un procès. Il me dit qu'il n'y aurait pas de Cour et m'ordonna de me

rendre chez moi; d'ailleurs si j'y perdais quelque chose il me le rembourserait. Il me recommanda en arrivant chez moi de prevenir mes amis, m'ajoutant qu'il ne fallait pas se rébeller. Qu'il y avait un compromis avec les Etats Unis. Que ce compromis comportait que ceux qui ne voudraient pas se joindre aux Patriotes, auraient leurs biens confisqués et leurs familles détruites. Que ceux qui aideraient les ames du Pays, seraient récompensés avec les biens des Bureaucrates et les terres des Townships dont toutes les Maisons devaient être râsées ou brulées. Que le Clergé ne serait pas congédié et qu'au contraire les Canadiens continueraient à pratiquer leur religion. Que chacun serait libre de suivre sa croyance. Que quant aux frais de la guerre, nous n'aurions qu'un quart du prix de nos armes à payer, l'Amérique nous fesant présent du reste".

Qu'on nous pardonne cette longue citation! mais elle donne une parfaite idée d'ensemble du plan magistral de nos révolutionnaires.

o
o o

Echec

On sait comment Nelson, Mailhot et Côté échouèrent complètement dans leur entreprise. Cette deuxième insurrection éclate le 3 novembre telle que nous le dit Toussaint Gagnon et dure jusqu'au 12 suivant. Enumérons brièvement les faits. Le 4 novembre la loi martiale est proclamée à Montréal; Colborne rétablit son Conseil Spécial. Il fait passer une ordonnance abolissant l' "Habeas Corpus": les arrestations se multiplient sans autre formalité que le bon plaisir des soldats.

Robert Nelson fixe son quartier-général à Napierville; il a environ 2500 hommes à sa disposition. Il lance une nouvelle Proclamation d'Indépendance. Le Dr Côté, le Commandant Mailhot et Julien Gagnon partagent ses idées. Les insurgés de Beauharnois, de Châteauguay et de Laprairie sont dispersés, après une escarmouche à la rivière Châteauguay. Arrestation en masse. Colborne marche sur Napierville. Rencontre avec les insurgés à cet endroit, à Lacolle, à Odelltown et à Montarville. Combats sanglants où les patriotes

sont écrasés et refoulés à la frontière Nelson, Mailhot et Côté subissent un échec foudroyant, et à la vue de leur entreprise qui sombre, il s'enfuient aux Etats-Unis abandonnant à leur malheureux sort ceux qui avaient fait la folie de les suivre. L'Association des Frères Chasseurs avait vécu.

Et que se passe-t-il après cette deuxième insurrection? Les arrestations battent leur plein à Montréal. Les prisons débordent. Du 28 novembre au 1er mars 1839, il y a quatorze procès devant la cour martiale. Nombre d'accusés comparaissent et sont pour la plupart condamnés cependant qu'un grand nombre de fuyards restent à la frontière américaine, s'adonnent à des incursions de maraude, et se conduisent en brigands et n'ont plus même l'allure de patriotes.

Sir Thompson arrive comme gouverneur en 1839 avec la mission spéciale de faire accepter l'Union des deux Canada. Le bill est introduit aux Communes en mars 1840 et voté en juillet. Désormais il n'y a plus que la Province des Deux-Canada, et le parti des Patriotes est chose du passé. Il y aura cependant trois autres répercussions de cette insurrection: en 1843, amnistie générale; en 1849, bill d'indamnité pour les dommages causés durant les Troubles; de 1849 à 1854, discussions acerbes entre Papineau et le Dr Nelson sur les responsabilités que personne ne veut accepter.

Et que de choses nous pourrions dire à la suite de ces tristes événements au sujet par exemple de ces malheureuses dévastations, de ces multiples emprisonnements, de ces nombreuses condamnations sans procès survenues après l'échec; que de déportations, que d'exécutions, que de maux occasionnés par cette révolte armée; tant de pertes incalculables peuvent-elles suggérer quelque admiration pour ceux qui en furent les provocateurs, les responsables ou les victimes?

Les chefs

Tout comme la première insurrection, la révolte armée de '38 eut aussi ses chefs criminels tels que Robert Nelson, le Dr Côté et le Commandant Mailhot. Nous les avons vu s'agiter, amasser des armes, organiser leur société secrète, maintenir l'agitation dans la province par des émissaires. Avec eux, le second soulèvement fut tout à fait prémédité. Que les fauteurs en assument donc la responsabilité. Il est regrettable que nous n'ayons l'histoire un peu plus complète de cette deuxième agitation. Peut-être y verrions-nous que ces chefs réfugiés aux Etats-Unis étaient loin d'être des chevaliers, des héros "sans peur et sans reproche". Papineau aurait dû alors dégager nettement sa responsabilité, au lieu d'aller à Paris solliciter un concours illusoire et impossible. Mais ne l'oublions pas: pas d'effet sans cause; ces chefs révoltés de la seconde heure de '38 tout comme ceux de '37, avec des principes à la Papineau, étaient on ne peut mieux préparés à des événements aussi tristes que regrettables.

Les insurgés

Et nos insurgés de '38! Ils étaient six ou sept cents fuyards réfugiés à la frontière du Vermont, n'osant revenir au pays même après l'amnistie de Durham. Ce groupe comprenait des insurgés du Haut et du Bas-Canada, et de concert ils plannaient, de façon bien réfléchie, de plein sang-froid, l'invasion simultanée des deux provinces. Leurs chefs ne se ménageaient guère; ils entretenaient les sympathies des Américains, ridigeaient une constitution républicaine, et promettaient le plus grand succès. On comprend l'état pénible ou se trouvaient ces pauvres réfugiés désireux de revenir dans leurs paroisses. Bref, à revivre ces mois qui précédèrent la deuxième insurrection, on peut considérer ce coup de tête comme un acte de désespoir amené par une situation sans autre issue possible qu'une trouée violente

donnant accès à la liberté politique et religieuse.

o
o o

Avant de clore ce douloureux chapitre de nos annales il reste, assurément, à se poser quelques questions auxquelles il convient de répondre brièvement. Quelles furent les suites de tout ce brouhaha révolutionnaire, anticlérical, anticatholique? Que penser dans leur ensemble des insurrections de 1837-1838?

Quant aux conséquences qui résultent de ces deux rébellions, il faut les classer sous deux chefs bien distincts: du point de vue politique d'abord, du point de vue religieux ensuite.

Conséquences du point de vue politique

Cette insurrection de 1837-38, a-t-elle eu des conséquences politiques appréciables? Nos ancêtres visaient à l'amélioration du système administratif alors existant. Malgré des années de lutte, leurs efforts semblent avoir été inutiles, le but en vue s'éloignant au lieu de se rapprocher. Ces déboires devaient nécessairement aboutir à une nouvelle révolte qui par malheur, nous a mis dans une situation pire que son aînée. Prouvons brièvement. Nous avons d'abord à enregistrer des pertes. C'est en premier lieu notre Constitution parlementaire. Quoique vicieuse, déséquilibrée, hypocrite même, elle comprenait un ensemble de principes de gouvernement admis officiellement; c'était déjà une base sur laquelle nous pouvions nous appuyer, une arme, si imparfaite fût-elle, dont nous pouvions nous servir. Suspendue par la loi martiale en 1837, rayée d'un trait définitif par les Communes anglaises, que nous restait-il alors? Plus rien à faire dans l'administration, pas même consulté sur le projet d'une nouvelle constitution, pas même consulté sur nos propres affaires, nous n'avons

plus qu'à affirmer que nous sommes une deuxième fois un peuple conquis par l'Angleterre et conséquemment il nous faut accuser un recul à 1760. Perdu donc le terrain gagné après soixante-quinze ans de lutte; perdu ce qui avait appris aux gouverneurs et à l'Angleterre à compter sur nous; perdu ce ton moins absolu des dépêches des Secrétaires coloniaux; perdues ces quelques concessions que Londres dut nous accorder bien que ce fût contre son gré; nous avions fait notre marque, nous avions donné nos preuves de forces et de cohésion sur la question des subsides et de la responsabilité, sur le terrain scolaire, sur toute la législation, perdu tout cela!

Résultat! en 1839, plus de constitution. De toute part le peuple est déprimé, et ne voit devant lui que ruines. Les chefs sont disparus, d'autres tenteront de les remplacer mais non pas tant pour les intérêts de la cause que pour les profits personnels de chacun. D'où division, puis naissance des partis. Est-ce là un gain? Est-ce là la conquête de nos libertés politiques?

Et le Rapport Durham! L'Angleterre n'y applique que ce qui est contre nous: l' "Acte d'Union". Serait-il par hasard la charte de nos libertés? Pourquoi veut-on nous unir au Haut-Canada sinon pour nous fondre dans la population anglaise en unifiant l'administration, les lois, la langue et voire même la religion? Mais Londres accorde alors le gouvernement responsable! osent dire certains. A ceux-là nous suggérons l'idée de lire le texte de l'Acte d'Union et de nous indiquer l'endroit où il est fait mention de la responsabilité. Pour leur éviter des recherches infructueuses et leur épargner du temps nous leur disons tout de suite qu'il n'y a rien à ce sujet. Donc aucun gain encore là-dessus.

Il est vrai que quelques années plus tard cette question de la responsabilité revient sur le tapis. Mais voyons. Durham l'avait prôné, la déclarait même nécessaire comme remède immédiat; Londre s'y refusait. Bien que non reconnue, Sydenham tenta de l'appliquer quand même; en 1842 Bagot ne voyait pas d'autre moyen efficace de gouverner que de l'accorder; l'année suivante, Metcalfe la répudie et gouverne pendant cinq ans sans ministère responsable; la coalition réformiste Lafontaine-Baldwin continua la lutte jusqu'à ce qu'enfin, en 1848, sous Lord Elgin elle fut reconnue officiellement. Peut-on attribuer au "héros" de '37 cette évolution produite dans les idées anglaises, et pour satisfaire leurs admirateurs, faudrait-il changer les données de l'histoire et rendre honneur à leurs prosélytes pour un mérite auquel il n'ont pas droit?

Les Patriotes avaient pour la plupart un noble but et ont montré un héroïsme admirable; entendu! mais ont-ils effrayé l'Angleterre en prenant les armes? était-ce là le moyen de la forcer à se montrer plus libérale envers nous? Nous nous refusons à le croire.

En définitive, cette prise d'armes ne nous a guère rapporté. Tout au contraire, nous avons à peu près tout perdu: constitution, influence dans l'administration, moyens légaux de réformes, fruits de soixante-quinze ans de lutte. Le bon sorti de l'Acte d'Union ne résulte pas de la crainte qu'aurait pu inspirer à Londres les Patriotes avec leur prise d'armes, mais bien plutôt d'un désir formel de tout nous enlever et de favoriser exclusivement le Haut-Canada. Et si nous avons bénéficié de cet avantage qu'on destinait à la Race Supérieure établie déjà au Canada, c'est grâce au zèle d'autres patriotes que ceux qui ont pris les armes en '37 et en '38. Voilà du point de vue politique à quoi se résume ces

divisions chez nos chefs, leur séparation d'avec le clergé, leurs réclamations devenues plutôt déclamations nettement révolutionnaires.

o
o o

Du point de vue religieux

Les insurgés se sont armés "pour la cause sacrée de la religion menacée", dit-on. Magnifique programme évidemment mais des plus discutables. En effet comment expliquer cette campagne anticléricale, amorcée dès 1830 et déclanchée délibérément par quelques chefs de 1837? Voulait-on par là défendre le catholicisme? Que penser de Papineau non pratiquant et libre-penseur avoué, des protestants les frères Nelson et Storrow Brown, du huguenot Girod, du Dr Côté devenu ministre protestant en 1839? Sont-ce là des champions et des défenseurs de la foi catholique? Que dire aussi de la conduite d'un Chénier à l'endroit du curé Paquin, de celle des meneurs de paroisses contre leurs curés "loyalistes"? Et quand Mgr Lartigue et son clergé exposaient la doctrine de l'Eglise sur le droit à la révolte et les devoirs des fidèles vis-à-vis l'autorité constituée, c'est sans doute au nom de la foi du Christ qu'on les a vilipendés! c'est pour défendre la religion qu'une presse impie et révolutionnaire fit contre eux la propagande effrénée qu'on sait!

Le premier geste des chefs, de Papineau entre autre puisque c'est lui qui a parti le mouvement, pour la défense de la foi, aurait dû être d'écouter, au lieu de se séparer d'elle, l'autorité religieuse gardienne de cette même foi, et de sacrifier, au besoin, des idées personnelles d'ordre plutôt secondaire.

Il y eut sans doute un nombre considérable d'insurgés qui étaient véritablement de bonne foi. L'on pourrait consi-

dérer ces patriotes comme de véritables martyrs si vraiment la religion eut été menacée, ce que nous avons peine à croire. Mais, malheureusement, ils étaient les dupes de ces chefs impies qui cachaient sous le voile de la "religion menacée" l'esprit voltairien qui les animait. Les luttes contre les efforts de ceux qui ont voulu nous protestantiser étaient depuis longtemps terminées; l'évêque catholique était reconnu indépendant dans l'administration des diocèses; nous avions gagné notre cause au sujet des écoles, et chose étrange sur ce dernier point, les dangers venaient parfois des ennemis du dedans non pas toujours de ceux du dehors, savoir, nos députés qui ont bien failli, vers 1830, nous doter d'un système d'écoles neutres. Puis, si en 1836 le Conseil intervint dans la cause des écoles, à qui la faute? Rien d'étonnant avec cette lutte endiablée des dernières années menée si ouvertement contre le gouvernement! De plus, l'enseignement religieux était absolument libre, les paroisses se multipliaient sans obstacles, les diocèses se créaient sans opposition sérieuse, et le recrutement du clergé et des communautés se faisait librement. Alors que penser de ceux qui mettent en avant les motifs religieux dans la cause des Patriotes? Si ces derniers ont cru défendre leur religion, ce qui est d'un bon naturel, n'est-il pas vrai de dire qu'ils ont lutté pour une cause déjà gagnée en grande partie?

Si l'on veut absolument mettre en jeu "la cause sacrée de la religion", eh bien! qu'on la mette à bon escient, et qu'on ne craigne pas de dire que l'esprit catholique y a perdu quelque chose. Et pour preuve, citons cette scission complète et définitive entre le clergé et plusieurs chefs; cette campagne des quelques dernières années entre autres celle des organes du mouvement populaire, celle des assemblées des différents comtés avec leurs résolutions anticléricales,

anticatholiques, révolutionnaires, campagne qui n'a que trop réussi à atteindre son but, celui de mettre dans le coeur de la majorité des sentiments de méfiance et d'irrespect à l'égard de l'Eglise et de ses représentants.

Voilà l'attitude frondeuse, hostile à l'Eglise où l'on en était arrivé. Ajoutons à cela celle mise en circulation d'idées libre-penseuses libérales ou même radicales, idées qui pousseront de fortes racines, qui croîtront ici et là avec le temps et dès dix à quinze ans plus tard se regrouperont formant ainsi le mouvement radical de l'Institut-Canadien que nous attaquerons au chapitre suivant. Est-ce véritablement ce qu'on appelle un gain, une victoire décisive au bénévice de la religion?

Bref, les Patriotes, par la prise d'armes, ne nous ont apporté que pertes matérielles, et dans les choses et dans les personnes. Nous avons à peu près tout perdu, et s'il y eut quelques avantages dans la suite provenant de l'Acte d'Union, ils n'ont rien à faire avec la révolte armée de 37-38. Les Patriotes n'ont pas plus apporté quelque bénéfice à la religion, cette dernière n'étant pas d'ailleurs en danger; au contraire ils ont plutôt contribué à un affaiblissement marqué de l'esprit religieux chez le peuple, à une rupture complète de bon nombre de chefs avec l'Eglise.

o
o o

Jugement d'ensemble

Quant à porter un jugement d'ensemble sur ces deux rébellions, l'historien consciencieux ne saurait pas moins hésiter à s'y résoudre. Il faut avouer que les deux et la deuxième surtout à cause de sa plus grande témérité, furent incontestablement regrettables et ne peuvent être justifiées. Ce n'est pas que nous ayons l'intention encore une fois de blesser la mémoire de ces patriotes courageux, dévoués et

sincères qui versèrent leur sang pour une cause qu'ils croyaient indiscutable. Au contraire, leur vaillance, leur générosité et leur mort tragique nous remplissent d'admiration. Ce que cependant nous ne pouvons nous empêcher de taire, c'est qu'ils commirent une faute et que les uns et les autres, tant chefs que subordonnés, sont plus ou moins responsables suivant le cas.

La révolte de 1837 n'était pas dans les conditions voulues pour qu'elle soit reconnu légitime; l'agitation poursuivie, les deux ou trois années précédentes, avait revêtu un caractère plus agressif dans sa dernière période. La violation des lois avait été systématiquement pratiquée; il fut même tenté d'organiser une espèce de gouvernement irrégulier pour défier l'autorité du gouvernement établi. Avait-on raison d'agir ainsi? Pareille attitude peut-elle trouver quelque part pleine et entière justification? Pas que nous sachions.

Depuis bon nombre d'années déjà, notre religion, notre langue et nos droits avaient été victorieux dans les luttes difficiles qu'ils eurent à soutenir; les impôts avaient été allégés; les charges publiques étaient devenues moins onéreuses; la liberté cultuelle et la liberté civique nous avaient été garanties. Ce petit peuple vivant sur les deux rives du Saint-Laurent était donc le plus heureux du monde. Les seuls griefs d'ordre purement parlementaire et administratif pouvaient-ils contre-balancer tout cela? A moins de n'être point doué d'un jugement éclairé, d'un discernement sein, on ne peut répondre dans l'affirmative. Pareil mouvement insurrectionnel dépassait donc la mesure de nos droits et n'était guère en équilibre avec nos sujets de plaintes. Dès lors, il constituait un désordre condamnable.

De plus, c'était manifester un déplorable manque de clairvoyance, de prudence et de bon sens. Les agitateurs auraient dû prévoir que leurs menées révolutionnaires n'avaient pour unique résultat de conduire tout droit à la guerre civile et de là aboutir infailliblement à notre perte. Quels moyens de défence avions-nous alors? Les forces, les ressources, les moyens matériels à notre disposition étaient-ils de mise à faire face à ceux de l'Angleterre? Puis c'était pure chimère que de compter sur l'appui des Etats-Unis! On y comptait cependant.

Que dire des provinces anglaises qui nous entouraient! Nos révoltés pensaient-ils les gagner à leur cause? Que faire sans armes, sans arsenaux, sans organisation, sans argent? Quand bien même nous aurions malgré cela remporté au début quelques succès, était-il possible que l'Angleterre avec ses régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie des mieux disciplinés, eusse le dessous? La défaite, la dévastation de nos campagnes, les flots de sang, la ruine, le deuil et l'humiliation nationale, voilà les désastreuses conséquences d'un conflit inégal, abîme des plus sombres où ces chefs révoltés nous précipitaient inévitablement. Etait-ce faire acte de patriotisme?

De quelque côté que le critique canadien-français et pratiquant envisage la question, il ne saurait amnistier les mouvements insurrectionnels de 1837-1838. Ce jugement sévère mais à base de doctrines et de principes catholiques fut exprimé antérieurement par nombre d'autres dont le témoignage ne saurait être suspect quoique n'appartenant pas tous à la même famille d'esprit que nous. Terminons ce chapitre par quelques-uns de ces témoignages.

Tardivel dans son journal la "Vérité", édition du 4 juin 1898, soixante ans après les grands événements par conséquent, nous dit:

"Pour qu'une révolte à main armée soit justifiable une des conditions exigées, c'est qu'elle ait au moins quelque chance de réussir. Le mouvement de 1837 ne remplissait pas même cette condition. Cependant le manque de moyens n'était pas ce qu'il y avait de plus grave dans ce soulèvement. Les patriotes pouvaient se faire illusion là-dessus peut-être. Mais un point sur lequel ils ne pouvaient pas s'illusionner en aucune façon c'était l'unanimité morale de la nation qui est une autre condition requise pour rendre légitime une révolte à main armée contre le pouvoir établi. Or cette unanimité morale manquait absolument à la cause de Papineau. L'unanimité morale de la nation canadienne française était contre les rebelles. Sans doute les canadiens français étaient moralement unanimes à demander le redressement de leurs griefs politiques mais l'immense majorité du peuple ne voulait pas sortir de l'agitation constitutionnelle qui aurait fini par obtenir les résultats désirés. Les rebelles étaient l'infime minorité de la population. Voilà un fait historique indiscutable. Dès lors le mouvement insurrectionnel était nécessairement illégitime car pour que le recours à la force contre un gouvernement légitime soit justifiable il faut que l'oppression soit telle qu'elle pousse l'unanimité morale de la nation aux armes. Il n'est jamais permis à une infime minorité de prendre sur elle la responsabilité de plonger un pays dans les horreurs d'une insurrection à main armée. Voilà pourquoi quelque grand et quelque excusable qu'ait été l'aveuglement de certains patriotes qui ont pris part à la triste équipe de Papineau le mouvement même était grandement coupable et a été très justement condamné par l'autorité religieuse du pays.

Les exemples historiques cités... n'ont aucune application dans l'espèce. Dans d'autres c'étaient des patriotes défendant la patrie contre une injuste agression ou contre un usurpateur. La couronne anglaise était en 1837 comme elle l'est aujourd'hui le pouvoir politique légitime au Canada. La France lui avait cédé ce pays par un traité solennel et si ce traité avait lésiné pour être valide de la sanction du peuple canadien il l'avait reçu par le consentement au moins tacite de la nation pendant plus d'un demi siècle. La révolte de 37-38 n'aurait donc pu se justifier que par la réunion de toutes les conditions voulues pour légitimer le recours aux armes contre le pouvoir politique régulièrement établi.

Or nous le répétons l'une de ces conditions, une condition essentielle c'est que les abus du pouvoir soient tellement manifestés et tellement criants qu'ils entraînent à la révolte non pas une simple faction mais la nation entière, l'immense majorité au moins. Et cette condition essentielle sans parler des autres très certainement fait défaut en 37-38. Il est donc impossible sans quitter le terrain des sains principes d'approuver de près ou de loin le coupable et désastreux soulèvement provoqué par Papineau et ses complices".

Qui se refuserait à croire cet autre jugement de Paul Bernard, pseudonyme d'un de nos plus solides penseurs et qui n'est autre que le R.P. Gonthier, religieux éminent, philosophe et théologien de premier calibre, de l'ordre des Dominicains? Ecoutez-le:

"En 1837, si la population avait des griefs contre une bonne partie des gouvernants le gouvernement n'en était pas moins un gouvernement légitimement constitué et qui ne conspirait nullement entre l'existence de la société bien plus il est impossible de nier que depuis la conquête jusqu'à cette époque le joug du pouvoir au lieu de s'appesantir devenait de moins en moins lourd. Le gouvernement se rapprochait de plus en plus de la forme de gouvernement de l'Angleterre. Depuis la conquête le Canada en était à sa quatrième constitution et chaque nouvelle constitution était un acheminement visible à une liberté politique plus complète. Si nos hommes politiques n'avaient pas toute l'influence à laquelle ils avaient droit le peuple cependant ne souffrait guère et ne se sentait pas malheureux.

D'un bout du pays à l'autre on se trouvait aussi heureux plus peut-être qu'on ne l'avait été sous aucun autre gouvernement. Où sont dans un pareil état social les griefs qui légitiment une insurrection à main armée? Quand on dit que les rebelles de 1837-1838 étaient en état de légitime défense on veut sciemment tromper les lecteurs qui ne sont pas au courant des faits ou l'on ne connaît pas la portée des mots qu'on emploie. Le peuple n'était en réalité menacé ni dans sa vie ni dans sa liberté ni même dans ses biens. On lui refusait seulement certains droits politiques auxquels il pouvait légitimement prétendre pour ses représentants mais dont il n'aurait pas senti le besoin si ses chefs ne l'avaient excité autant dans leur intérêt que dans le sien.

Ce grief suffit à motiver une agitation constitutionnelle mais non à légitimer une prise d'armes. La plupart des chefs M. Papineau lui même ne semblent pas avoir voulu pousser la résistance à ce point. Ils blâmèrent la prise d'armes mais ne purent l'empêcher. Ils n'avaient pas encore appris par leur expérience qu'il est plus facile de lancer le peuple dans une voie dangereuse que de l'arrêter à temps; pas plus que le plus grand nombre de ses chefs la population prise dans son ensemble ne désirait pas prendre les armes contre le pouvoir constitué. C'est une petite minorité surrexcitée par ses chefs ardents et courageux mais d'un équilibre assez peu sûr et d'une imprévoyance généralement inégale ou plutôt égale à leur courage qui se jeta inconsidéremment dans cette aventure sans issue ou l'on pouvait tout perdre sans une chance même problématique de gagner quelque chose" (1)

Ces jugements semblent se confirmer et se compléter parfaitement bien. Ils donnent la note juste et conséquemment, ils doivent être considérés comme absolument irréformables aux yeux de quiconque s'est livré à une étude vraiment impartiale de cette question de l'insurrection de 1837 et de 1838, en scrutant ses prodromes, sa nature et ses résultats. De plus, nous verrons, dans notre conclusion générale, qu'ils s'accordent parfaitement bien avec la doctrine que l'Eglise met sous

---

(1) "Un manifeste libéral", Québec 1896, pp. 44-48.

nos yeux sur cette question.

o
o o

Nous avons donc traversé, avec ses antécédents et ses diverses phases, cette période troublée de notre rébellion du siècle dernier au Canada Français. Nous avons vu dans quelle mesure nos jeunes "Papineautistes" se sont délectés aux sources fécondes des principes de '89. Esprit d'insubordination bien tranché, anticléricalisme avoué, journalisme impie, menées louches et antireligieuses, philosophie aux idées subversives, bref, une atmosphère révolutionnaire et anticatholique des mieux caractérisées, voilà ce qui, dans ce chapitre, a guidé les trop nombreux disciples de Voltaire que nous y avons rencontrés.

Voltairianisme par conséquent que ces troubles de 37-38! et, à cause de la très grande affinité qui existe entre l' "esprit voltairien" et "celui" qui a animé la révolution canadienne elle-même, ce n'est pas en vain que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence, de faire ressortir, de dévoiler en quelque sorte ces fausses théories du siècle du "grand philosophe" au sein de notre beau Canada pendant cette période agitée de la première moitié du XIXe siècle. Aussi, est-ce à juste titre que nous avons intitulé ce deuxième chapitre:

"Le VOLTAIRIANISME et la REVOLUTION de 1837-1838".



CHAPITRE TROISIEME

LE

VOLTAIRIANISME

ET

"L ' I N S T I T U T C A N A D I E N"

(Deuxième moitié du XIXe siècle)

(1844-1875)

SOMMAIRE

L'INSTITUT CANADIEN: ce qu'il est; son but; son origine; ses constitutions; son règlement.-- ORGANES DE PUBLICITE: l' "Avenir", le "Pays", le "National de Québec".-- La BIBLIOTHEQUE: rapport du président; livres impies.-- Appréhensions de Mgr Bourget: lettres pastorales.-- Appel des Membres de l'Institut à Rome.-- Mgr Bourget à Rome.-- Gustave Doutre à Rome: vains efforts.-- Appel rejeté, condamnation maintenue.-- QUELQUES ADEPTES: LOUIS-ANTOINE DESSAULLES: naissance; ses oeuvres; 22ième anniversaire; discours de Dessaulles: la tolérance, l'intolérance.-- Voltaire apôtre de la tolérance bien que lui-même "intolérant".-- Dessaulles et Galilée.-- L'inquisition.-- La "GRANDE GUERRE ECCLESIASTIQUE": "Démasquons l'Infâme"; attaques contre l'Eglise; contre Mgr Bourget.-- Jugement.-- JOSEPH DOUTRE: ses rapports avec l'Institut Canadien.-- Discours à l'Institut (1867): adversaire de Mgr Bourget; libre-arbitre.-- LOUIS-JOSEPH PAPINEAU et l'Institut Canadien: son influence.-- Discours à l'Institut (1867).-- ARTHUR BUIES: sa deuxième lettre sur le Canada: influence de M. D'Estremont sur Buies; libre-arbitre.-- Buies à l'Institut Canadien.-- 3ième lettre sur le Canada: Buies impose sa doctrine.-- Appel au radicalisme; l'apologiste de l'Institut Canadien.-- Il s'attaque au clergé.-- La "LANTERNE": son programme; s'attaque à Mgr Bourget; au pape; aux ordres religieux; aux saints; voire même à Dieu.-- Décadence et capitulation.-- PROCES GUIBORD.-- Résumé de l'Affaire Guibord.-- L'Institut Canadien et l'Affaire Guibord: l'Institut a-t-il été condamné? Ses Membres ont-ils droit à la sépulture ecclésiastique? La question d' "Appel comme d'abus".-- Droits civils subordonnés aux droits religieux.-- Le Conseil Privé d'Angleterre change les rôles.-- Les avocats de Guibord: Laflamme et Doutre.-- L'Annuaire de 1869: Dessaulles.-- Victor Hugo et l'Affaire Guibord.-- Le "Pays" et l'Affaire Guibord.-- Le Juge Mondelet censuré par les journaux catholiques.-- Réplique du "Pays".-- Le "Pays" et le "Nouveau-Monde".-- Le "Pays" s'éteint avec l'année 1871.-- CONCLUSION.

Les idées impies et révolutionnaires importées de France par les continuateurs de Voltaire dans le journalisme canadien de la fin du XVIIIe siècle, et que le trop fameux Papineau a propagées jusqu'à les faire aboutir à la révolte de 37-38, continuèrent à régner dans le coeur d'un bon nombre de nos compatriotes instruits de la deuxième moitié du XIXe siècle, qui ne tardèrent pas à former un parti de "catholiques" professant

L'INSTITUT CANADIEN de MONTREAL

les erreurs religieuses du libéralisme et du socialisme.

C'est vers 1844 que nous voyons surgir cette école funeste parmi nous, cette filiale de l'école voltairienne, école de dénigrement comme la suite le prouvera, nous avons mentionné l' INSTITUT CANADIEN. Qu'est-ce donc que cette association? Quelle en est le but? l'origine? Quels en sont les constitutions et les règlements? A-t-elle dérogé en quelque façon au but en vue?

Ce qu'il est

son but

L'INSTITUT CANADIEN est une société de jeunes Canadiens français de Montréal fondée dans un "but d'union et d'instruction mutuelle" (Constitutions: Art. II). Cette jeunesse instruite, appartenant aux classes dirigeantes de la société, était désireuse d'imprimer un vigoureux essor à la littérature canadienne.

son origine

Le 17 décembre 1844, ils franchirent le seuil d'une modeste maison située sur la petite rue Saint-Jacques, cette partie de la rue Saint-Jacques d'aujourd'hui, partant du Palais de Justice à la Place d'Armes. Eric Dorion, l'un des premiers membres, nous donne, en deux mots, une idée de cette habitation d'apparence plutôt minable:

> "J'ai assisté, dit-il, à ces premières réunions, dans une espèce de caveau... où il fallait descendre trois pieds au-dessous du niveau de la rue".

C'est là, dans cette humble demeure qu'on procède aux constitutions et règlements de ladite société.

Constitutions

L'association devait se composer "d'un nombre indéterminé de membres, divisés en quatre classes: MEMBRES ACTIFS, MEMBRES TITULAIRES, MEMBRES CORRESPONDANTS, MEMBRES HONORAIRES" (Constitutions: Art. III). Les membres actifs "avaient voix délibérative, droit de vote et étaient seuls éligibles aux charges de l'Institut; les autres avaient voix délibérative seulement" (Constitutions: Art. VIII).

Comme dans toute organisation du genre, les officiers comprenaient un président, un premier et un second vice-présidents, un secrétaire-archiviste, un assistant-secrétaire-archiviste, un secrétaire correspondant, un trésorier, un bibliothécaire, un assistant-bibliothécaire et un comité de régie. (1) Suivant l'Article XXIV desdites constitutions, tous les procédés de la société devaient se faire en français. Et l'article suivant choisissait la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale, jour anniversaire qui devait être chômé tous les ans.

Règlements

Les règlements stipulaient sur la manière de procéder aux différentes séances hebdomadaires auxquelles chaque membre était tenu d'assister régulièrement sous peine de renvoi(2)

Nous sommes véritablement en face d'une association, aux constitutions et aux règlements des mieux tranchés, et connue sous le nom de l' "INSTITUT CANADIEN", et pour préciser davantage, l' "INSTITUT CANADIEN de MONTREAL" pour ne pas le confondre avec d'autres du genre établis ailleurs.

Au début, cet Institut comptait des hommes les plus éminents du pays. Aussi au sortir des collèges, la jeunesse ambitionnait-elle de prendre sa place au sein d'une association au prestige quasi devin. Les esprits libéraux de cette société nouvelle ne tardèrent pas à reconnaître de quelle force ils pourraient disposer en faveur de leur école, s'ils parvenaient à s'emparer du contrôle de l'institution. Ils se mirent donc à l'oeuvre et firent admettre leurs adeptes comme membres de l'Institut, réussissant ainsi à obtenir, en peu de temps, la majorité. L'on devine les suites malheureuses d'un tel résultat: propagation de fausses doctrines

---

(1) Constitutions: Art. XII.

(2) "CONSTITUTIONS ET REGLEMENTS": Bibliothèque Municipale, Montréal.

dans leurs conférences et leurs discussions, et l'encombrement des rayons de la bibliothèque de la société de livres pernicieux et condamnables.

Dès lors, l' "essor à la littérature canadienne" qu'on avait tant à coeur hier aura demain son successeur, cet essor nouveau et des plus néfastes malheureusement, celui de corrompre notre jeunesse canadienne française anxieuse au début de s'instruire et de se développer dans le vrai sens littéraire. L'Institut Canadien a donc dérogé, et nous verrons dans quelle mesure, au programme qu'il s'était tout d'abord tracé, programme scientifique et littéraire. Mais n'anticipons pas.

o
o o

Organes de publicité

Les menées antireligieuses de l'Institut Canadien prirent de la consistance à ce point qu'elles eurent des organes de publicité, malheureusement trop nombreux et trop répandus. Qu'il suffise de citer l'"Avenir", le "Pays", le "National de Québec", la "Lanterne", journaux qui eurent dans la suite comme continuateurs le "Journal de Saint-Hyacinthe", le "Constitutionnel", le "National de Montréal", le "Bien Public", le "Journal de Québec", l' "Evénement", la "Tribune", la "Patrie", la "Concorde", la "Gazette de Sorel", l' "Union de Saint-Hyacinthe", l' "Electeur", etc...

Dans ces journaux, les principes que l'on faisait valoir, en les commentant, n'étaient autres que ceux promulgués dans la fameuse Déclaration des Droits de l'Homme de la France de '89, principes à bas étages qui sont par malheur trop ancrés, de nos jours encore, chez un si grand nombre de Canadiens-français. De tous ces journaux mentionnés ci-dessus, nous ne nous attarderons qu'à ceux qui eurent quelques rapports direct avec l'Institut Canadien.

Quatre ans à peine après la fondation de cet Institut, un groupe d'hommes imbus des principes faux et pervers de Voltaire, imbus des principes de la grande Révolution française, se crurent alors assez forts pour répandre et faire prévaloir dans notre pays, leurs doctrines et leurs erreurs. Conséquemment, ils donnèrent naissance au journal l' "Avenir", journal qui fut, durant toute la durée de son existence, l'organe officiel du parti libéral canadien. Connaissant à fond l'organe, on sera plus à même de juger du parti qu'il ne nous tardera pas de qualifier non pas de "parti politique" mais bien plutôt de "parti anti-catholique". Une étude succincte de ce journal comme aussi de quelques-uns de ses confrères qui lui ont succédé dans la suite nous donnera une idée de ce que pouvaient bien être ces jeunes montréalais, imprégnés pour la plupart des idées voltairiennes émises dans ces feuilles jaunes qu'ils soutenaient.

o
o o

L' "AVENIR"

Et tout d'abord l' "Avenir" arbore bien haut le drapeau de la liberté, ce vieux drapeau libéral de l'ancien continent:

> "Démocrates par conscience et Canadiens-français d'origine, il nous peinait de songer que les courants électriques de la démocratie qui soutient aujourd'hui le monde civilisé, passeraient inutilement ici, faute de pouvoir trouver un fil conducteur sur les terres du nouveau monde... Sans le suffrage universel, quelle sera la consécration légitime et rationnelle des droits du Pouvoir? Sera-ce la goutte d'huile de la Sainte-Ampoule glissant sur le front d'un homme, qui le fera Souverain et législateur de toute une nation! Nous avons le malheur de ne pas comprendre ainsi le puissant droit de la souveraineté. Nous prendrons donc la liberté de préférer très uniment à la huileuse consécration de Reims, celle qui, en 1848, s'échappait forte et pure de la poitrine d'un noble peuple. Les nations ont jadis eu le Christianisme, les sciences, les arts, l'imprimerie qui les firent civilisées; elles auront maintenant l'éducation populaire, le commerce et le suffrage universel qui les feront libres"

Avec un début comme celui-là, s'étonnera-t-on de voir ce journal s'attaquer aux principes religieux et sociaux? Voltaire et son école, les encyclopédistes, les d'Alembert, les Diderot, les La Mettrie, les Helvétius, les d'Holbach, tous membres actifs de la franc-maçonnerie, n'ont-ils pas déployé un acharnement satanique à prêcher l'irréligion et l'immoralité, et à miner les bases des institutions sociales? L' "Avenir" veut jouer le même rôle. Les quelques extraits suivants sont assez convaincants. Dans son numéro du 2 avril 1848, c'est une apologie à l'adresse de la "presse libre":

La "presse libre"

> "Quand, après quatre siècles de persécution, la presse fut parvenue à limer les chaînes qui la tenaient à l'écrou, les préjugés s'évanouirent, les privilèges de castes disparurent, la féodalité courba le front, la royauté tomba et le peuple devint roi. Voilà l'oeuvre de la presse, oeuvre grosse comme le monde, oeuvre grande comme tout ce qui émane du peuple, oeuvre de régénération sociale, triomphe de la raison sur la force, victoire des masses sur les individus. Les droits résultant du pacte éternel fait entre Dieu et l'homme, au jour de la création, sont les droits de la presse libre; elle n'en reconnaît pas d'autres".

Puis à propos des Ordres religieux, le journal ne s'explique pas "l'existence d'une communauté d'hommes se livrant à la vie contemplative dans le cilice et la haire". C'est à ses yeux une "déplorable aberration du spiritualisme" (L' Avenir, 27 décembre 1848).

Le représentant du Christ sur la terre n'est pas oublié. Les diatribes impies de l' "Avenir" ont su lui ménager nombre de passages. En voici un au sujet du pouvoir temporel, passage dont s'inspireront les membres de l'Institut Canadien, spécialement le trop célèbre président Dessaulles dont nous verrons plus loin les agissements malfaisants:

Pouvoir temporel du Pape

> "Les dernières nouvelles d'Europe nous apprennent la déchéance du Pape comme roi et la proclamation de la république à Rome. Nous saluons avec enthousiasme cet

événement, que nous n'hésitons pas à proclamer comme glorieux pour la cause des nations. Aussitôt que le peuple s'aperçoit qu'une autre forme de gouvernement lui serait plus avantageuse, il ne fait qu'exercer un droit incontestable, s'il l'adopte. Ces principes de gouvernement sont vrais pour celui de Rome, comme pour celui de la France. Nous avons regretté l'emploi du monitoire lancé par le Pape contre ceux qui participeraient au gouvernement nouveau; car nous y trouvons un abus du pouvoir spirituel de la part du Pape, pour conserver une autorité temporelle et purement profane. L'Eglise n'a nullement besoin de cette souveraineté pour se maintenir. Supposons que l'Eglise retire d'immenses avantages de ce pouvoir temporel, ce qui peut être une question, nous nous demandons comment il se pourrait faire qu'on pût exiger des Italiens en particulier les sacrifices de leurs droits politiques pour la commodité du reste des nations chrétiennes. Les Italiens, comme peuple, ont droit de se choisir la forme de gouvernement qui leur est la plus avantageuse, et leur consentement seul peut leur faire renoncer à ce droit. Eux seuls sont les juges de l'exercice de ce droit.

Forts de notre conviction raisonnée, nous attendons, en le favorisant autant que nous pouvons, le règne des idées démocratiques. Nous l'attendons avec certitude; car nous le répétons, cette doctrine est le rationalisme en politique, et la raison doit dominer le monde (Avenir, 14 mars 1849).

Les hérétiques et les impies de tous les temps ont bien compris l'importance et la nécessité du pouvoir temporel. Qui ne se rappelle ce mot du roi de Prusse à son bras droit, Voltaire:

"Il ne s'agit que de faire tomber le pouvoir temporel; le temporel tombé, le spirituel deviendra ce qu'il pourra, et nous viendrons à avoir des églises nationales comme nous avons des langues nationales" (Correspondance: Lettres de Frédéric à Voltaire).

Frédéric savait fort bien que des églises nationales à la destruction du christianisme, il n'y avait qu'un pas. Voltaire dut jubiler sans doute en recevant pareille missive, lui qui avait noué ses énergies à l'accomplissement de son motto favori: "Ecrasons l'Infâme!"

Attaques contre PIE IX

L'on connaît les menées révolutionnaires de 1848 en Italie. En juin de la même année, le parti républicain avait le dessus. Nos libéraux se réjouissent comme on le devine de la défaite de Pie IX. Ils durent sans doute changer de mine et grincer des dents quelques semaines plus tard, à l'annonce de la réhabilitation du saint pontife due

à un corps d'armée français commandé par le général Oudinot. On redoublera alors de hardiesse allant même jusqu'à rendre Sa Sainteté responsable du sang versé:

> "Pie IX se prépare à rentrer dans Rome sur des monceaux de cadavres et à travers des flots de sang qu'il a fait répandre (18 août 1839).

Et le 21 janvier suivant rien n'arrête nos esprits anticatholiques, nos esprits voltairiens:

> "L'histoire de la papauté pendant une suite de siècles, est l'histoire de tous les crimes qui ont déshonoré l'humanité. Il n'y a qu'un prêtre capable de tremper dans des procédés aussi ignobles et dont la perversité mettrait au ban de l'opinion publique tout autre individu!"

Tant d'effronterie de la part d'un journal aussi impie ne pouvait laisser l'autorité religieuse indifférente sur une question aussi sérieuse. Voici en quels termes le journal lui-même signale les avertissements reçus pour ses doctrines pernicieuses, colportées ici et là dans le diocèse de Montréal:

Ressentiments de l' "Avenir" contre le clergé

> "Depuis longtemps nous nous sommes aperçus qu'une partie notable du Clergé avait déclaré une guerre à mort contre notre journal à cause de ses principes politiques! Cette guerre ne remonte pas d'hier; elle remonte bien au delà même de nos articles sur la démocratie en Italie" (Avenir, 15 mai 1849).

Puis un mois plus tard:

> "Nous sommes peiné de voir que la conspiration contre notre journal émane de notre évêque catholique de Montréal (Avenir, 14 juin 1849).

Voilà bien la tactique de nos libéraux! Ils battent en brèche l'Eglise et son chef, ils proclament les doctrines les plus perverses! et s'ils reçoivent les admonestations bien méritées de la part de l'autorité religieuse, si le clergé veut arrêter, veut boycotter la diffusion de ce mal qu'ils cherchent à répandre au milieu des ouailles de leur diocèse, vite nos esprits forts crient qu'on attaque leurs principes politiques! Ils se vengent de cette conduite noble et fière des pasteurs catholiques par de nouvelles atta-

ques pires encore que les précédentes. Le 5 juillet 1849, on s'en prend à l'institution de la dîme:

Les dîmes

> "A la campagne, nos hommes éclairés qui sont des docteurs, des notaires, des instituteurs, sont généralement dans les bonnes grâces des curés, et ils n'osent point écrire pour l'abolition des dîmes, tant ils craignent de perdre cette amitié curiale... Ne vaut-il pas mieux être du peuple et appartenir de coeur et de fait au peuple que de craindre cette aristocratie à robe noire qui caresse une journée et qui ne rougit pas de frapper un ami de la veille et de le vouer au mépris?

Et le parti de s'écrier à la juste remontrance de l'autorité diocésaine:

> "Rallions-nous autour de notre journal l'Avenir, dans ce moment de danger, et si nous sommes proscrits, anathématisés, soyons-le en masse; mais que notre nombre fasse au moins trembler les tyrans, qu'ils portent des couronnes ou des tiares!" (Avenir, 12 juillet 1849).

Rupture définitive avec l'Eglise

Peut-on être plus clair? La rupture définitive avec l'Eglise est un fait accompli. L'année suivante, le 18 janvier 1850, le comité de rédaction de cette feuille, composé naturellement des principaux chefs du parti libéral, voulant surexciter l'opinion publique, fait répandre à profusion, par son organe, un écrit vraiment pamphlétaire, dans le but évident de déverser sur l'action du clergé, sur les droits de l'Eglise et la sainteté de ses institutions, des outrages dignes de la haine de Voltaire. En Canada comme partout ailleurs la révolution est ordurière de son essence, et l'on ne doit pas être surpris s'il y a des turpitudes dans ces écrits que l'on est forcé de passer sous silence.

Donnons toutefois quelques extraits de cet écrit scandaleux. Ce sont de vraies litanies anticatholiques. Tout y passe. Les dîmes reviennent sur le tapis:

> "Je plaide pour l'abolition des dîmes, tant parce que le système est injuste en lui-même, que parce qu'il donne au clergé une influence indue, dont il a tant abusé pour le malheur du pays. Et toutes les fondations, qu'elles aient eu pour auteurs le clergé ou les laïques, ne sont-elles pas une source féconde d'influence pour le clergé, puisque c'est lui qui les dirige directement ou indirectement? Le désir de dominer qu'il a montré toujours et partout ne lui a jamais fait négliger ce moyen puissant d'influence. Il a même osé prétendre que la direction de l'éducation lui appartenait de droit divin".

On passe ensuite aux communautés religieuses:

"L'Honorable de Boucherville (mort depuis en refusant les sacrements) a parfaitement compris à quoi tendait le clergé en important ici chaque année quelque communauté religieuse, quand il s'est opposé à diverses reprises, en chambre, à l'octroi d'actes d'incorporation pour ces communautés. Ce Monsieur a senti combien l'accumulation de la propriété entre les mains du clergé est dangereuse pour la liberté, et il a le mérite d'avoir le premier jeté le cri d'alarme dans le parlement. Le Clergé catholique du Canada est déjà trop riche".

Puis à l'exemple de nos sectaires modernes on s'en prend à l'éducation prétendant qu'elle éloigne de la "lumière", c'est-à-dire de la liberté, de ce libéralisme tant recherché des sans-dieux:

L'Education ennemi du libéralisme

"On craint la lumière, et le moyen du Clergé pour empêcher la lumière, c'est de ne donner que l'éducation qui lui convient; on craint la lumière, parce que la lumière amène l'examen, que la lumière apprend à penser soi-même, que la lumière amène la liberté: car il n'y a que les peuples ignorants qui sont esclaves".

On va même jusqu'à prôner la corruption du clergé, cause, d'après nos fauteurs de désordre, de la déchéance des peuples:

"Peu de siècles après l'établissement du christianisme, le Clergé dégénéra de son premier esprit et, loin de songer à détruire la tyrannie comme il y était tenu par sa mission de charité, il se rangea du côté des tyrans qui pouvaient lui donner pouvoir et richesses. Le Clergé dans l'opulence alla toujours, depuis lors, se corrompant davantage. Les Papes mettent de côté la tiare et la croix pour prendre le casque et ceindre l'épée; les évêques se font la guerre entre eux ou combattent contre les seigneurs: les moines passent leur vie dans la richesse et l'oisiveté; le peuple se débat dans l'agonie du désespoir. Au moyen âge, dans le monde catholique, on ne voit plus de peuple; il n'y a plus guère que des seigneurs, des évêques, des moines, puis des serfs (esclaves), attachés à la glèbe, qui cultivent la terre au profit des seigneurs et du clergé. Si le dérèglement du clergé est extrême, l'abrutissement, la dégradation du peuple ne l'est pas moins. Rien ne démontrera mieux cette dégradation que le droit infâme que s'arrogeaient les seigneurs sur les épouses, de leurs serfs, la première nuit de leurs noces, droit contre lequel on n'osait pas même réclamer..."

Et un peu plus loin:

"Le clergé avait su amener le peuple, les grands et les rois même à cet état de complète ignorance, pour dominer plus sûrement dans l'Etat comme dans l'Eglise. Il avait le pouvoir, les honneurs, les richesses; il ouvrait et fermait le ciel au moyen des indulgences et des excommunications; que lui fallait-il de plus? Le règne des prêtres

commença au règne des Pharaons, dans les sept années de famine. Les prêtres s'emparèrent des biens du peuple et le tinrent dans l'ignorance et la misère afin de le dominer... Les prêtres dans tous les temps ont su tirer parti de la faiblesse inhérente à notre nature pour dominer et satisfaire leurs passions... Les idoles faisaient l'amour, les filles étaient belles et ne donnaient le jour qu'à de faibles mortels fort ressemblants aux prêtres. Chez les Perses et les Babyloniens, il existait ici et là une alliance entre l'Eglise et l'Etat qui produisit les mêmes monstruosités; les prêtres y corrompaient les peuples. Les prêtres de l'antiquité n'étaient pas chrétiens, à la vérité; mais la religion du prêtre ne fait rien à l'affaire".

Plus de bornes au 31 mai suivant:

"Plus le monde marche, moins les prêtres deviennent nécessaires dans l'ordre moral. Tous les jours l'autorité des Evêques commet dans les campagnes de honteuses injustices... En politique il n'y a ni foi, ni autorité pour lier les hommes entre eux".

On voudra bien nous pardonner ces longues et dégoûtantes citations; la nécessité de mettre à jour cet esprit anticlérical, révolutionnaire et anticatholique des disciples de Voltaire en plein Canada français, la nécessité de faire ressortir les faux principes et les bas sentiments de ces esprits imitateurs du chef des encyclopédistes du XVIIIe siècle, esprits à peu près tous affiliés aux sociétés secrètes, opposés par conséquent à l'Eglise catholique, à son chef, à ses Evêques et à ses prêtres, esprits, en un mot, voltairiens, voilà qui m'en excuse.

Tout ceci nous donne évidemment une idée de ce que valent ces copains de l'Institut Canadien; sachant de quel bois ils se chauffent nous serons plus méfiant en entendant leur doctrine. Point n'est besoin de dire qu'une franchise aussi brutale jointe à une expression aussi claire et aussi précise en ce qui regarde le programme antireligieux qu'on s'était tracé alors, ne fut pas sans occasionner quelque réaction, ni sans révolter le sens religieux de notre bonne et respectable population. Aussi nos démagogues craignant une faillite complète et désireux d'augmenter le nombre de leurs adeptes plutôt que de le restraindre par des coudées

si franches, comprirent qu'il fallait y aller moins ouvertement. Ils résolurent donc de cacher davantage leur jeu diabolique, déversant à plus petite dose le venin de leurs principes pervers.

o
o o

Le "PAYS"

Conséquemment, l'année 1852 annonce le décès des feuilles de l' "Avenir" en même temps que la naissance du nouveau journal, "Le Pays".

Quoique décidé à se présenter à ses lecteurs d'une façon plus décente que son devancier, le nouvel organe de l'Institut-Canadien débute par un panégyrique sans réserve de tous les méfaits de l' "Avenir". Et voici comment il souscrit au programme de son aîné:

> "Toutes les réformes progressives que l'Avenir a demandées, il (le Pays) les demandera encore et toujours, tant que la nation ne les aura pas obtenues. Si l'activité, le courage, la fermeté, la constance, le talent et le dévouement à la cause sacrée de la patrie sont des garanties de succès, celui de l'Avenir est assuré. Nous terminerons en engageant tous les amis de la démocratie à s'abonner à ce journal; car, comme le dit lui-même l'Avenir, il est temps que la population canadienne comprenne qu'il lui faut nécessairement soutenir un bon nombre de journaux, si elle veut suivre le progrès".

Remarquez bien; la population canadienne "doit soutenir bon nombre de journaux". Ce souhait ne s'est que malheureusement trop réalisé. Qu'on se rappelle cette longue liste de périodiques mentionnées ci-dessus!

Ecoutons maintenant ce romancier français, Emile Chevalier, son rédacteur en chef. En prenant possession des feuilles du "Pays" peu de temps après sa fondation, il fit la profession de foi que voici:

> "J'estime que tout homme politique qui monte à l'une des tribunes politiques de la publicité, doit tout d'abord dire ce qu'il est, ce qu'il veut, ce à quoi il aspire, avant d'entrer dans la discussion ou l'application des éventualités. Partant de ce principe, je débuterai par

une sorte de confession qui ne laissera aucun doute sur mon compte aux démocrates du Canada.

Ce que je suis? ... Un républicain socialiste;
Ce que je veux? ... Des réformes socialistes;
Ce à quoi j'aspire? A l'abolition des nationalités.

Le sentiment de dignité qui pousse l'homme à la recherche de l'égalité des conditions est l'exercice de la démocratie. La démocratie, c'est l'état de l'homme rendu à lui-même, à sa dignité; c'est l'état de l'homme se gouvernant lui-même, ne subissant d'autre loi que celle de la vertu et du respect d'autrui et de lui-même; c'est la conquête de la souveraineté, la réalisation des rêves de liberté, qui, quoique séculairement comprimés, résident dans les coeurs de tous les hommes (1).

Profession de foi superbe qui peut se passer de commentaire! C'est là le chef du nouvel organe de l'Institut. Nous savons qui il est, ce qu'il veut, et ses aspirations laissent entrevoir le disciple fidèle de l' "Avenir". Un "REPUBLICAIN SOCIALISTE!" mots sonores et ronflants pour nos esprits libertains! Des "REFORMES SOCIALES"! magnifique programme voltairien pour nos révolutionnaires! L' "ABOLITION DES NATIONALITES"! donc, guerre à l'Etat! Vive la démocratie! Vive la liberté!

L' "Avenir" s'est attaqué à l'Eglise, à son Chef, à ses évêques, à ses prêtres, avons-nous dit. Le "Pays" se serait repenti toute sa vie de n'avoir pas suivi cette même tactique. Son impiété, sa haine à l'autorité religieuse peut se résumer dans cette phrase qu'il osait imprimer en 1862:

"Le Pape n'est qu'un mendiant sanguinaire qui salit tout ce qu'il touche"

Mais revenons au 24 mars 1855; déjà le "Pays fait mine de libéralisme. Il prétend que l'Etat n'a ni le droit ni le devoir de s'unir à l'Eglise. Il dénonce toute tentative de rapprochement de la part des deux partis:

Sa guerre à l'Eglise

"Nous avons toujours répudié l'alliance de la religion avec la politique, de l'Eglise avec l'Etat. Il nous a toujours paru que c'était un crime de dresser l'autel à côté de la tribune, de poursuivre un but humain au moyen

---

(1) Le "Pays", 3 mars 1853.

> du trafic des choses saintes. C'est pour cela que, durant les dernières élections, nous avons dénoncé les tentatives faites par les amis du gouvernement, pour donner une couleur religieuse à la lutte, et la connivence de certains curés qui se sont prêtés à l'exécution de ce plan détestable".

Le "Pays" confond, c'est clair, "liberté" et "droit". Les fauteurs de ce journal impie donneraient certainement une toute autre direction à leurs méditations philosophiques s'ils en venaient à comprendre que la liberté n'est un droit que lorsqu'elle se meut dans la sphère de la vérité et du bien, et qu'au contraire elle cesse d'être un droit dès lors qu'elle tourne au mal, qu'elle devient nuisible aux intérêts moraux et religieux d'un peuple. Mais pour cela, ils leur faudrait reconnaître la royauté sociale de Jésus-Christ, royauté qu'ils se font gloire de méconnaître allant même jusqu'à en repousser les bienfaits. Et cet organe néfaste continuera, comme nous le verrons dans la suite, de servir à ses adeptes, les membres de l'Institut Canadien, son venin mortel, non pas à petite dose, comme il se l'était proposé d'abord mais sur une échelle d'aussi grande envergure que son prédécesseur, l' "Avenir".

Il en sera ainsi jusqu'à la veille de sa mort et surtout à ses derniers moments. Lisons l'édition du 14 décembre 1870:

> "Il est à regretter que la religion soit introduite sur le terrain de la politique; rien n'est plus préjudiciable à nos propres intérêts. C'est le comble de la folie que de risquer l'avenir d'un pays pour le plaisir de faire triompher telle ou telle doctrine religieuse... Cette fameuse parole de M. de Cavour: 'L'Eglise dans l'Etat et non l'Etat dans l'Eglise, parole si critiquée et cependant si profondément juste, quand elle s'applique à un gouvernement régulièrement organisé', devrait être pour nous toute une règle de conduite. Nous n'avons qu'à gagner en adoptant cette devise".

Jérémiades des mieux choisies pour un parti d'aussi bas calibre! Cavour à l'honneur! c'est tout dire... Voilà qui équivaut au rationalisme absolu dans l'ordre politique.

Attaques contre l'autorité religieuse

Passons maintenant aux attaques directes contre l'autorité religieuse. Les feuilles du 19 janvier 1870 mettent au blanc le Concile du Vatican. On lui prête d'abord une fausse

intention dans le but dont il s'est proposé:

> "Il (le Concile du Vatican) a été uniquement convoqué, qu'on ne s'y trompe pas, c'est là son but, pour étouffer le réveil de la raison. Or, ce programme aussi insensé que despotique est en contradiction flagrante avec l'état actuel du monde et tout indique aux rois eux-mêmes que si le Concile l'adoptait par enthousiasme et à l'unanimité, ce qui n'est pas vraisemblable à présent, aucun état, aucun peuple ne consentirait à l'accepter".

Puis nos libéraux s'efforcent de faire prévaloir leur opinion à ce sujet. Ils vont même jusqu'à mettre de leur parti nombre d' "évêques libéraux" à qui on prête les paroles suivantes:

> "Les évêques libéraux s'efforcent de démontrer cette vérité criante aux ultramontains, aux noirs. Vous nous perdez, s'écrient-ils, si nous votons ce que vous nous proposez. Nous ne pourrons retourner dans nos diocèses, nous déclarerons la guerre à nos gouvernements respectifs, nous achèveroms de détacher de nous ceux qui y tiennent encore. Réfléchissez donc. Vouloir ramener le monde aux siècles passés est folie. L'absolutisme, la soif de gouverner vous aveugle. Vous êtes impuissants contre la civilisation. Allez à elle au lieu de la traiter en ennemie. Si le siècle est mauvais, l'Eglise est loin d'être parfaite; c'est Elle surtout qui a besoin de se perfectionner, de se rendre meilleure!"

Qui sont ces "évêques libéraux" dont il est question ici et sur quoi porte cette attaque lancée par le "Pays"? Aucun nom n'est mentionné... Voyons. Nous sommes au 19 janvier 1870, date correspondante à la deuxième phase du Concile du Vatican. L'Histoire nous dit bien qu'à cette époque, plusieurs démêlés surgirent entre le Saint-Siège et un certain Mgr André, patriarche de Babylone, et dont les paroles approchent un peu celles mentionnées ci-dessus par le "Pays"; elle met bien sous la plume de ses écrivains les boutades de Mgr Berteaud, les indignations véhémentes de Mgr Wicart; elle ne nous cache pas la motion de Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, motion signée par cinq autres évêques américains, demandant la définition indirecte de l'infaillibilité, craignant qu'une définition directe pourrait effaroucher les gouvernements et aurait pour but de donner encore plus de prise aux trop grand nombre des fauteurs de

révolte; elle ne nie pas l'opposition de Mgr Héléné s'appuyant, pour contester l'infaillibilité du pape, sur la condamnation du pape Honorius par le VIe Concile oecuménique; elle ne nie pas non plus l'opposition de Mgr Strossmayer qui invoquait tout particulièrement la désobéissance de Saint-Cyprien au Pape saint Etienne dans la controverse baptismale; elle ne nie pas davantage l'opposition de Mgr Clifford, évêque de Clifton, celle de Mgr Rivet, évêque de Dijon, celle du Cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague, celle de Mgr Darboy, archevêque de Paris, voire même celle de Mgr Dupanloup et de nombre d'autres évêques qui, tous craignaient de voir les gouvernements s'insurger contre Rome et peut-être aller jusqu'à planer la formation d'Eglises nationales. L'histoire ne cache pas que le feu était aux poudres, et qu'à maintes reprises le pape dut recommander le calme.

Comme on le voit l'organe de l'Institut Canadien s'attaque au dogme de l'infaillibilité du Pape. Les fauteurs de désordre de cette secte voltairienne se tiennent aux aguets et profitent de tout. Ils ont saisi des dissentions au sein même du Concile et s'en servent fort malhonnêtement, prenant ce qui leur va pour arriver à leur fin et laissant de côté ce qui peut y porter ombrage. Ils mettent en évidence ces querelles intestines du Concile et se gardent fort d'annoncer dans leur périodique qu'une fois le dogme de l'Infaillibilité voté, tous les évêques opposants sans exceptions aucune, ceux sur qui ils s'étaient appuyés pour excuser leur impiété, se sont soumis humblement aux décisions du concile du vatican (1).

Contre les Jésuites

A l'exemple de leur maître, Voltaire, les voilà maintenant qui s'en prennent aux Jésuites, les rendant responsables du dogme voté le 18 juillet 1870:

---

(1) Mourret, t. 8, p. 557 et suivantes.

"Peine perdue. A ces objections, les Jésuites répondent (et ce sont les Jésuites qui sont le Saint Esprit du Concile) : Ou la Papauté sera tout, ou Elle ne sera rien. Il ne convient pas à l'Eglise de transiger; Elle doit s'imposer et elle s'imposera. Vous parlez de confins, de luttes, d'opposition, tant mieux. Que l'univers soit en flamme; que la Révolution promène partout son brandon, qu'un cataclysme confonde les Etats et les peuples: comme la salamandre sortant du feu, la Papauté revivra plus puissante et plus grande après cette crise terrible. Nous voulons remettre le monde sur les principes dont le Saint-Siège est le gardien et sans lesquels la machine humaine va à vau-l'eau. Vos progrès, votre civilisation sont d'abominables hérésies; nous les repoussons énergiquement; entre elles et nous, il n'est aucun accord possible. Ces répliques ne convainquent nullement les évêques libéraux, qui, persuadés que la curie pousse le catholicisme vers un abîme sans fonds, essayent d'empêcher un désastre" (1).

Comme on le constate nos jeunes entêtés coupent court à leur manière de voir et nous laissent avec cette idée plus ou moins éclaircie que les antiinfaillibilistes vont se charger de prévenir un "désastre". C'est trop d'humilité pour ces esprits voltairiens que de se rendre à l'évidence et admettre leur erreur. Entendez-les au contraire, manifester leurs craintes peu de temps avant la définition de l'infaillibilité pontificale:

"Plaise à Dieu que leurs réjouissances (des Pères du Concile) ne soient pas le signal du Schisme" (2).

Le 9 juin suivant ils ajoutent:

"Les passions religieuses menacent l'avenir plus qu'elles n'ont affecté le passé. Il y aura encore et toujours des charlatans pour les exploiter. Les hommes sincères, ceux qui savent concilier les nécessités de la vie politique et civile avec les besoins de la vie de l'âme, ceux-là resteront avec nous pour protéger les masses contre les aberrations et les complots de têtes folles et perverses".

L'épiscopat Canadien et le Concile du Vatican

L'on sait que l'épiscopat canadien s'est rendu sans broncher aux décisions du Concile. Le journal libéral ne semble pas avoir des mieux prisé cette soumission de nos évêques. Lisez cette diatribe à leur sujet:

"Le Pape se réconcilie de gré ou de force avec les aspirations de son siècle et de son peuple. Ses lieutenants ici

---

(1) Le "Pays", 19 janvier 1870.
(2) Le "Pays", 4 juin 1870.

ne se réconcilient avec rien, et, s'ils sont sincères, ils devront bientôt attaquer les actes de celui qu'ils viennent de déclarer infaillible. Ou le Pape a tort d'accepter la situation qui lui est faite à Rome, ou l'on a tort ici de maintenir une situation qui menace perpétuellement l'ordre civil et politique, et aspire à le contrôler au nom des prétendus principes religieux"(1).

o
o o

Le National de Québec"

L' "Avenir" et le "Pays" se publiaient à Montréal, chef-lieu de l'Institut Canadien. Il ne faut pas conclure cependant que ce mouvement antireligieux né en 1848, était limité exclusivement à cette région de la métropole du Canada. D'autres émules naissaient dans toute la province de Québec. Un mot succinct du "National de Québec".

Né en 1855 il débute sous l'étendard de l' "Avenir":

"Un pas immense a été fait depuis la fondation de l'Avenir; mais la route est encore longue, et si la jeunesse se laissait endormir, le fruit de six années de travail pourrait être perdu. Nous souhaitons donc succès à notre confrère, rédigé d'une manière à faire honneur à la presse française et à devenir un appui remarquable du parti démocratique" (2).

Le 9 septembre 1856, il se montre l'admirateur de la presse libre:

La 'presse libre'

"Vous avez lu comme nous avec émotion l'adresse que les étudiants de Paris ont envoyée aux journaux anglais pour les féliciter de leur zèle à prendre en main la cause italienne. Ils rendent hommage, disent-ils, à la puissante assistance qui leur a été donnée par toutes les presses libres de l'Europe et par la presse la plus libre de toutes, la presse anglaise".

Puis à l'exemple des étudiants de Paris, le "National de Québec" ne ménage pas moins ses remerciements à l'endroit des journaux du pays qui ont suivi cette tactique de la presse anglaise:

"Nous tenons, nous aussi, à remercier les journaux de notre pays qui s'associent dans la mesure où ils peuvent, à une oeuvre généreuse. La jeunesse des écoles, qui n'a oublié

---

(1) Le "Pays", 7 octobre 1870.
(2) Le "National", 11 décembre 1855.

aucune de ses préoccupations, n'ignore pas que le triomphe définitif des maximes de la révolution française, est lié à la reconstitution de toutes les libertés européennes. Elle a conservé ses prédilections énergiques pour ce peuple d'Italie, qui serait sacré à ses yeux, quand il ne serait pas un peuple martyr, et qui n'a pas besoin de ses longues traditions pour être glorieux entre tous"

Attaques contre le clergé

Le "National" fait revivre la question italienne. Comme l' "Avenir" et le "Pays" il ne peut taire son esprit démocratique et sans Dieu. Entendez ce démolisseur de l'ordre social:

"Nous avons émis l'opinion que le prêtre ne devait pas se mêler de politique, que le champ de l'enseignement religieux n'était pas celui ou se mêlaient et s'entre-choquaient les passions des hommes. Nous le répétons, la chaire appartient au prêtre, et non au tribun; à la discussion du dogme et de la morale, et non aux questions de démocratie ou de despotisme politique" (1)

o
o o

Décadence de ses feuilles malsaines

Ce sont là des organes dignes de l'Institut Canadien. Ce n'est sans doute qu'une faible ébauche. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur le "Pays", principal propagandiste des idées de nos jeunes montréalais, ainsi que sur la "Lanterne" d'Arthur Buies, autre influence de ladite société. En insérant ici ces quelques textes, nous avons voulu montrer l'esprit qui animait ces différents journaux; nous avons cherché à faire ressortir leurs attaques à l'Eglise, aux enseignements de ses ministres. Autrement dit, nous avons mis en évidence l'esprit voltairien qui a toujours dominé chez eux.

Par l'intermédiaire de ces feuilles impies, les libéraux s'attaquent à cette institution du Christ, l'Eglise catholique romaine, institution qui selon la parole même du Maître durera jusqu'à la fin des temps. Ils vilipendent le Pape, les Evêques et les prêtres, et quand ceux-ci accomplissent leur devoir en prémunissant leurs ouailles contre les scandale

---

(1) Le "National de Québec", 23 octobre 1856.

de ces faux-frères et mettent à jour leurs tendances anticatholiques, on s'empresse de les accuser de faire de la politique en chaire.

Heureusement, et c'est un devoir d'en être fier, ces feuilles impies, révolutionnaires, voltairiennes, condamnées à plusieurs reprises par les évêques de la province dans leurs mandements, spécialement par Mgr Bourget évêque de Montréal, que nous verrons tout spécialement à l'oeuvre plus loin, finirent par tomber en discrédit dans l'opinion publique au point qu'il ne tarda pas de les voir mourir les unes après les autres.

Il serait intéressant pousser plus loin nos recherches, parcourant d'autres émules de l' "Avenir", du "Pays", du "National de Québec", et montrer, du point de vue esprit voltairien toujours, la rivalité existant entre ces différentes feuilles. Nous serions alors témoin de l'évolution du 'parti libéral', dont les adeptes eurent soin de changer le nom en 'parti national', tactique qui fut malheureusement couronnée de succès. L'on sait que pareil stratagème fit un grand nombre de dupes non seulement parmi nos bons catholiques, mais même dans les rangs du clergé, opposé jusque-là au premier parti à cause de son esprit anticatholique.

Nous verrions nombre de ces feuilles mentionnées ci-devant ces dignes successeurs de l' "Avenir", du "Pays", nous les verrions elles aussi s'attaquer au clergé, l'accuser d'exercer sur les fidèles une influence indue, de transformer la chaire en tribune politique, bien que toutes se soient piquées de ménager le sentiment catholique de leurs lecteurs.

L' "Evénement" publiera en 1875 à l'occasion de la nomination du juge Fournier à la cour Suprême:

> "C'est le libéralisme, vingt ans écrasé, qui en sa personne monte sur le plus haut tribunal du pays".

Le "Bien Public", mécontent de voir son ami Guibord excommu-

nié, prêchera la tolérance:

"Pour être tolérant, il faut devier des vrais principes, et s'exempter de pratiquer les enseignements de l'Eglise".

Les vieilles feuilles de la"Patrie" se feront connaître pour ce qu'elles valent en 1878, répondant en ces termes au "Protecteur Canadien":

"Eh bien! Protecteur, redites-le à vos lecteurs:

1o Nous sommes franc-maçon, et même franc-maçon avancé;
2o Nous sommes libéral, et même libéral avancé;
3o Nous sommes l'admirateur enthousiaste des principes de la Révolution française, et partisan de la déclaration des droits de l'homme"

Arrêtons là notre réquisitoire sur ces journaux pétris de voltairianisme et passons à un autre mal non moins contagieux.

o
o o

La BIBLIOTHEQUE de l'Institut Canadien

A cause du rôle prépondérant joué par la bibliothèque de l'Institut Canadien, à cause de sa trop mauvaise influence exercée sur les membres de cette institution, il convient de s'y arrêter tout particulièrement et d'en donner quelques détails. Nous verrons d'ailleurs qu'elle fût le grand cheval de bataille de tous ces troubles survenus, dans cette deuxième moitié du XIXe siècle, entre l'Eglise et nos prétendus catholiques.

L'Institut Canadien s'annonçait comme société littéraire et scientifique. Peut-on concevoir qu'une telle association puisse se passer de bibliothèque? Quelques chiffres, d'abord, nous intéresseront sans doute!

L'incendie de 1850 avait dévoré 1550 volumes. La fin de cette même année accuse un actif de 689 volumes et de 53 journaux. En décembre 1851 on compte 1500 volumes et 60 journaux; en 1853, plus de 3000 volumes et 66 journaux; en 1866, le nombre de volumes est doublé (6500 volumes), celui des jour-

naux rendu à 70 et l'on a fait une acquisition de près de 3000 documents historiques (1); M. Joseph Doutre, dans son discours du 17 décembre 1867, nous donne les chiffres suivants: 7424 volumes, 69 journaux; enfin les dernières statistiques révèlent une augmentation de 350 volumes et de 6 journaux, le nombre total des premiers se chiffrant à 7774 et celui des seconds à 75 (2).

Cette nomenclature permet de constater la marche toujours ascendante de nos jeunes voltairiens canadiens du siècle dernier. Mais par malheur, cette trop prospère bibliothèque contenait des ouvrages dont l'Eglise se devait d'interdir la lecture à ses fidèles. Il suffit d'en lire les titres contenus dans le catalogue que nous a laissé A. Boisseau, un des secrétaires de l'Institut. On y découvre notamment, les oeuvres complètes de Voltaire, en soixante-dix volumes, les mystères de Paris, le Juif errant et les Sept Péchés capitaux d'Eugène Sue, l'Origine de tous les Cultes de Dupuis, Voyage en Orient, Jocelyn de Lamartine; les Provinciales de Pascal; l'Esprit des lois de Montesquieu; les Paroles d'un Croyant de Lamennais, et pour ne les mentionner qu' in globo, les ouvrages des encyclopédistes.

livres impies

Une bibliothèque garnie de livres aussi pervers devait nécessairement servir de pierre d'achoppement aux principes religieux déjà établis au pays. Aussi dès 1858, Mgr Bourget adresse-t-il à la Société une mise en demeure d'expurger sa bibliothèque, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques. Nous entrons donc en plein coeur du sujet.

o
o o

Dans une première lettre pastorale, l'évêque de Montréal,

(1) Rapport du bibliothécaire Alphonse Lusignan: Annuaire,186
(2) Annuaire, 1868.

Appréhensions de Mgr Bourget...

dénonce l'incrédulité en général, puis manifeste ses appréhensions sur les progrès de l'irréligion au Canada. Il passe ensuite aux moyens employés par nos propagandistes de doctrines perverses, et signale les mauvais livres, les publications mensongères, les discours irréligieux:

Première lettre pastorale

> "Si vous faites partie de quelque institut littéraire, regardez-vous comme strictement obligés de ne pas permettre qu'il s'y introduise des livres contraires à la foi et aux moeurs"

Et il ajoute:

> "Que si, déjà, de mauvais ouvrages se trouvent dans la bibliothèque de tel institut, vous devez, en conscience, faire tous vos efforts pour les faire disparaître".

Le digne prélat suggère aux membres dociles aux lois de l'Eglise de démissionner au besoin si l'on refuse de purger de "telles bibliothèques de tous les livres impies ou obscènes". Il vise également les journaux irréligieux entre autre le "Pays", engageant les fidèles à ne pas souscrire à des feuilles "capables par leur doctrines antireligieuses, leurs romans passionnés et leurs feuilletons immoraux de gâter l'esprit de la jeunesse croissante".

Plusieurs membres de l'Institut cherchèrent à se rendre au désir de leur pasteur. Dans une assemblée tenue le 13 avril 1858, ils proposèrent qu'un comité soit chargé de dresser une liste des livres, qui, suivant leur opinion devait être exclus; mots vains et inutiles... La majorité vota 110 contre 88 en faveur d'un amendement, prétendant ne posséder aucun livre répréhensible et se déclarant l'unique juge de la moralité de sa bibliothèque. Voilà donc l'autorité religieuse mise de côté. On compte parmi ces entêtés de la première heure le typographe Joseph Guibord dont plus tard la mort servira de prétexte à ses collègues dans une lutte ouverte contre l'Eglise, lutte sur laquelle nous aurons à revenir. Devant cette attitude de révolte formelle à l'endroit de l'autorité religieuse, plus de cent membres de l'Ins-

titut donnèrent leur démission parmi lesquels se trouvaient plusieurs fondateurs. En se retirant, ils ne craignirent pas de dénoncer l'immoralité et l'irréligion dont s'était fait le propagateur averti l'Institut Canadien de Montréal. Labrèche-viger, avocat, et Edouard Fabre, chefs de la scission, fondèrent avec leurs amis, l'Institut National qui s'était donné pour mission de combattre l'erreur des récalcitrants, mais qui s'éteignit malheureusement quelques années après non sans avoir fait un bien considérable.

Les fauteurs de révolte parmi les membres de l'Institut refusèrent donc de reconnaître l'autorité de l'index et de plus niaient qu'il y eût dans la bibliothèque des livres impies et obscènes; en un mot ils contestaient la compétence de l'évêque et se constituaient juges et parties.

o
o o

Seconde lettre pastorale

Faisant suite à sa première mise en demeure, Mgr Bourget, par une seconde lettre pastorale en date du 30 avril 1858, avait défendu à ses ouailles de faire parti de l'Institut. Ce mandement fut lu dans toutes les églises du diocèse de Montréal. L'évêque, après avoir loué la minorité des membres qui s'étaient soumis, fit remarquer que la majorité des sociétaires avaient commis deux erreurs doctrinales: en déclarant d'abord qu'ils étaient juges de la moralité des livres de leur bibliothèque, alors que le concile de Trente avait statué qu'une telle décision était du ressort de l'évêque, en prétendant ensuite que la bibliothèque ne contenait que des livres moraux, alors qu'il s'y trouvait des ouvrages condamnés par la Sacrée Congrégation de l'Index. Mgr Bourget citait de plus un décret du concile de Trente comportant que quiconque lit ou garde en sa possession des livres défendus encourt la peine d'excommunication.

Nous avons déjà suffisamment appuyé sur l'esprit de contradiction de Voltaire; ne pas rencontrer ce même esprit chez les disciples c'eût été invraisemblable. Or, par une de ces contradictions que l'on rencontre également s ouvent dans ces luttes politico-ecclésiastiques, les membres entêtés de l'Institut, en opposition ouverte avec leur évêque, se réclament du titre de catholique. Ils nient avoir des livres 'impies ou obscènes'. Si c'est le cas, pourquoi s'opposer à la minorité qui ne demandait pas autre chose qu'un examen de la bibliothèque?

Mgr Bourget, après avoir réaffirmé l'autorité de l'Eglise en pareille matière et déclaré qu'il se trouve dans le catalogue de 1852 des livres dénoncés par l'Index, expose l'organisation des deux congrégations romaines, celle du Saint-Office et celle de l'Index.

o
o o

Troisième lettre pastorale

Puis, le 31 mai 1858, paraît une nouvelle lettre pastorale contre les mauvais journaux cette fois. Voici la définition que Mgr Bourget en donne:

> "Le mauvais journal est celui qui est contraire à la religion dans sa foi et dans sa morale".

Suivent ensuite quelques précisions qui complètent bien cette définition:

> "S'il attaque la divinité de la religion, c'est un journal irréligieux. S'il combat les vérités révélées de Dieu et définies par l'Eglise, c'est un journal hérétique. S'il publie des choses contre les moeurs, c'est un journal immoral. S'il se moque des choses saintes ou des personnes consacrées à Dieu, c'est un journal impie. S'il se prétend libre dans ses opinions religieuses et politiques, c'est un journal libéral" (1)

Gare donc à l' "Avenir", au "Pays", et à leurs confrères dans l'impiété. Nous avons cité d'assez nombreux passages de ces

---

(1) Lettres pastorales: tome III, p. 401.

journaux pour montrer que l'évêque de Montréal a cent fois raison de les dénoncer publiquement.

Tant de fermeté de la part de Mgr Bourget n'était pas sans laisser inactifs nos esprits voltairiens. Il est donc proposé, à l'assemblée du 27 octobre 1863, de former un comité chargé exclusivement de s'enquérir des moyens propres à aplanir les difficultés survenues entre Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Montréal et l'Institut. Faisaient parti de ce comité: MM Coderre, Joseph Doutre, Laurier, et Dessaulles (1)

Par une trop grande condescendance peut-être, Mgr Bourget voulut bien ménager une entrevue avec le susdit comité, entrevue qui n'aboutit à rien comme nous l'apprend le discours de Dessaulles:

> "l'entrevue ne produisit aucun résultat parce que, même sur la question des journaux locaux, ceux par exemple publiés à Montréal, les exigences dépassaient tellement ce qui est toléré partout ailleurs que les membres du comité comprirent qu'il ne restait plus que l'une de ces deux choses à faire: ou rester dans le regrettable état de lutte qui existait depuis six ans, ou faire un appel régulier aux supérieurs de l'Evêque diocésain" (2).

Mgr Bourget et le catalogue de la bibliothèque

On est loin de faire acte de soumission, puisqu'on veut même recourir à Rome, question que nous traiterons plus loin. Avant de prendre congé de sa Grandeur, les membres du Comité laissèrent un catalogue de la bibliothèque à Mgr Bourget avec prière d'indiquer les ouvrages mis à l'index. On comprend dans quel esprit ces manoeuvres furent mises en avant.

Après un laps de temps de six mois, le prélat renvoya le catalogue sans rien ajouter. Nombre d'adversaires lui reprochèrent son refus de signaler les livres qu'il réprouvait. Si l'on en croit un contemporain de ces événements,

---

(1) Discours de Dessaulles, 17 décembre 1866; Annuaire.
(2) Ibid.

le père Félix Martin, S.J., fondateur du Collège Sainte-Marie, à Montréal, aurait refusé de le faire faisant remarquer simplement que si l'on banissait certains auteurs, il resterait peu de livres sur les rayons de ladite bibliothèque.

Mgr Bourget aurait laissé entendre suivant Dessaulles lui-même l'inutilité de la chose:

> "Sa Grandeur répondit qu'elle avait en effet trouvé de tels livres mais qu'elle n'avait pas cru devoir les indiquer parce qu'il lui avait semblé que cela ne pourrait conduire à aucun résultat pratique" (1)

Quoiqu'il en soit, le prélat avait de solides raisons de se défier de gens aussi mesquins; s'il pouvait avoir confiance dans la bonne foi de quelques-uns, le plus grand nombre excitait sa méfiance. L'avenir devait justifier cette attitude.

o
o o

Appel les membres de l'Institut à Rome...

Comme le faisait remarquer plus haut un texte de Dessaulles, nos récidivistes étaient résolus plus que jamais d'en appeler aux supérieurs ecclésiastiques de l'évêque de Montréal. C'est en novembre 1865 que cette tentative fut mise à exécution. Dix-sept membres, se disant catholiques, y compris Guibord, s'obstinèrent, annonçant qu'en leur nom personnel, ils en appelleraient à Rome. En leur nom personnel! L'Institut déclinait donc toute solidarité, et craintif, quoique faisant mine de hardiesse, il prétendait ne s'engager en rien pour l'avenir. C'était sage de sa part. De fait, advenant le cas d'un échec, l'association s'en laverait les doigts; par contre, elle ne manquerait pas de triompher bruyamment s'en attribuant toute la gloire, si pareille démarche devait être couronnée de succès.

---

(1) Annuaire 1866.

Et sans plus tarder, les dix-sept se mettent à l'oeuvre. Les plaintes alléguées devant Rome sont les suivantes:

> "De ce que l'Evêque diocésain avait condamné la majorité de l'Institut sans lui permettre de présenter ses raisons; de ce que les membres catholiques de l'Institut soient tenus sous le coup des censures ecclésiastiques quoique l'Institut n'ait aucun des caractères d'une société secrète; de ce que l'Evêque diocésain, quoique prié par certains membres catholiques de l'Institut de vouloir bien indiquer les livres de la bibliothèque qu'il déclare être défendus par l'Eglise, a refusé d'indiquer ces livres" (1)

Bien qu'ils se posent en hommes profondément religieux, ils ne se gênent pas de peindre, devant la Cour de Rome, Mgr Bourget, sous les couleurs les plus sombres: pour eux, le digne prélat était un brouillon, un querelleur, un exalté, un lunatique, un persécuteur, et pour couronner cette calomnieuse nomenclature d'épithètes, oubliant en cela le 'Raca' de l'Evangile, un fou.

Le cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, accusa réception du communiquer en janvier 1866. Dans la suite, il s'en fallut de peu que le tribunal romain devant lequel furent présentées les doléances et les récriminations des dix-sept, ne fusse sur le point de se laisser circonvenir. Il fit même présager un avertissement à l'endroit de l'Evêque de Montréal. Ce dernier n'avait heureusement pas oublié de réunir les brochures publiées sous le patronage de l'Institut, celui-ci, et pour cause, ayant négligé d'annexer à sa plainte ces documents compromettants qui démentaient les protestations si véhémentes d'orthodoxie dont se targuaient les appelants.

Mgr Bourget ne fut pas le seul à combattre. Dans une lettre pastorale en date du 14 mai 1868, (2), des pères du quatrième concile provincial de Québec réitérèrent les dénon-

---

(1) Discours de Dessaulles: Annuaire 1866.
(2) Document signé des évêques de Québec, d'Ontario et du Manitoba.

ciations antérieures faites par le vénérable prélat. Cette lettre se termine par ce grave avertissement:

> "Reste à conclure qu'aucun catholique ne peut sans pécher grièvement avoir la propriété de tels journaux, ni les rédiger, ni les publier, ni s'en faire les collaborateurs, ni contribuer à les répandre: tout véritable patriote devrait s'en interdire la lecture" (1).

On commençait tout de même à s'inquiéter dans les milieux de l'Institut Canadien, car quatre années venaient de s'écouler et l'on n'avait pas encore reçu de réponse de Rome au sujet des plaintes portées contre le chef de l'épiscopat canadien. De fait le Saint-Siège n'avait pas répondu à leur demande.

Mgr Bourget défend sa cause à Rome

Dans son voyage à Rome en 1869, Mgr Bourget dut discuter longuement sa cause devant les deux congrégations romaines, du Saint-Office et de l'Index. Le 30 avril il fut en mesure de répondre lui-même aux dix-sept "héros" non pas du Long-Sault mais de la cause anticléricale de l'Institut Canadien. Il émit une nouvelle lettre, publiant l'avis du Saint-Office concernant la société et un décret de la Sacrée Congrégation de l'Index condamnant l'Annuaire de 1868 de l'Institut sur lequel nous reviendrons un peu plus loin.

Condamnation de l'Institut Canadien

Au volume VI des Mandements, le prélat explique pourquoi il redoute l'influence de l'Institut:

> "Il (l'Institut Canadien) veut à tout prix placer ses membres dans les chambres législatives, dans les ministères fédéral et provincial, sur les bancs des juges, dans les diverses corporations du pays, dans le barreau.. Déjà, il s'est affilié une école de droit et il travaille fortement à s'attacher la faculté de médecine et de chirurgie qui est toute formée. Comme il est lui-même affilié à une université protestante, il aura, pour attirer les jeunes gens dans son sein, l'appât des degrés académiques. Que deviendra donc notre pays de foi, si l'Institut Canadien réussit à lui donner des législateurs des juges, des hommes enfin qui auront demain toute l'influence?" (2).

---

(1) Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son élection, Vol. V, p. 330.
(2) Ibid., Vol. VI, p. 42.

Lecture fut faite au prône de toutes les églises du diocèse de Montréal, d'une note résumant l'ensemble des documents émanés de Rome. Voici les principaux points renfermés dans cette teneur:

> "L'annuaire de l'Institut Canadien de l'année 1868, condamné par le décret du Saint-Office, le 7 juillet 1869; le 12 du même mois, la Congrégation de l'Index inscrivait l'annuaire au nombre des livres prohibés; le décret et la sentence étaient communiqués à Mgr Bourget le 14 juillet 1869 par le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande; ce décret reprouve l'Institut Canadien et fait siens les avancés de l'évêque de Montréal; le 16 juillet de la même année le pape Pie IX approuve ce décret qui défend formellement les deux choses suivantes:
> d'appartenir à l'Institut, parce qu'on y enseignait des doctrines pernicieuses, et de publier, garder en sa possession ou lire l'annuaire de 1868.
> En conséquence, celui qui persiste à vouloir demeurer dans le dit Institut ou à lire ou seulement garder le susdit annuaire, sans y être autorisé par l'Eglise, se prive lui-même des sacrements à l'heure de la mort..." (1).

o
o o

Gustave Doutre à Rome

Vains efforts

Nos soi-disants catholiques romains ne prétendent pas désarmer tout de suite. Le 6 septembre 1869, Gustave Doutre, un des membres les plus actifs, est envoyé à Rome par l'association afin de plaider de vive voix la cause de l'Institut. Il s'adresse au cardinal Barnabo, a des consultations avec Mgr Nina de la Congrégation du Saint-Office, et obtient même une audience de Pie IX. Il présente un mémoire. Résultat? Refus du Saint-Office d'obtempérer aux doléances de l'Institut, refus d'infliger le moindre blâme à Mgr Bourget.

On fera bien mine à l'Institut le 23 septembre suivant, de se soumettre, adoptant les deux résolutions suivantes:

L'Institut fait mine de rétractation

> "1o que l'Institut Canadien, fondé dans un but purement littéraire et scientifique, n'a aucune espèce d'enseignement doctrinal et exclut avec soin tout enseignement de doctrines pernicieuses dans son sein; 2o que les membres de l'Institut Canadien, ayant appris la condamnation de l'Annuaire de 1868, de l'Institut Canadien, par décret de l'autorité romaine, déclarent purement et simplement se soumettre à ce décret".

---

(1) Mandements... Vol.VI, p. 48.

Dans une lettre adressée de Rome le 30 octobre 1869, et qui fut reçue à Montréal le 17 novembre de la même année, Mgr Bourget ne manque pas de qualifier d'hypocrisie cette prétendue soumission, indiquant cinq causes de son insuffisance. Nous ne donnons ici que la troisième de ces causes:

> "Parce que cet acte de soumission fait partie du rapport du comité, approuvé à l'unanimité par le corps de l'Institut, dans lequel est proclamée une résolution tenue jusqu'alors secrète, qui établit en principe la tolérance religieuse, qui a été la principale cause de la condamnation de l'Institut"

Cette lettre se termine ainsi:

> "Tous comprendront qu'en matière si grave il n'y a pas absolution à donner, pas même à l'article de la mort, à ceux qui ne voudraient pas renoncer à l'Institut, qui n'a fait qu'un acte d'hypocrisie en feignant de se soumettre au Saint-Siège".

Appel rejeté, condamnation maintenue

L'appel de l'Institut est donc irrévocablement rejeté et la condamnation définitivement maintenue.

o
o o

Louis-Antoine Dessaulles

Passons aux adeptes de premier plan de l'Institut Canadien. Le plus important est sans contredit Louis-Antoine Dessaulles dont l'esprit impie et révolutionnaire nous fait revivre le Voltaire impie et révolutionnaire du XVIIIe siècle.

Né à Saint-Hyacinthe, Louis-Antoine fit ses études classiques au collège de Montréal. Reçu docteur en médecine, il fut nommé de 1856 à 1863 au Conseil législatif du Bas-Canada. Pendant un certain temps il fut rédacteur en chef du "Pays" et président de l'Institut Canadien. Il publia, en 1840, une défense anonyme de Papineau: "Papineau et Nelson", Montréal; "Six lectures sur l'annexion du Canada aux Etats-Unis", recueil de diatribes folles et furieuses; "Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation", Montréal, 1856; "A Messieurs les Electeurs de la division de Rougemont", Montréal, 1858; "La Guerre américaine", Montréal, 1865, "Dernière

re Correspondance entre S.E. le cardinal Barnabo et l'Honorable Dessaulles", Montréal, 1873; l' "Index", Montréal, 1873; et comme couronnement à ses nombreuses impiétés, "LA GRANDE GUERRE ECCLESIASTIQUE", ouvrage rempli d'attaques impertinentes à l'adresse de Mgr Bourget. Accusé de malversation, il dut s'expatrier. Il mourut à Paris, le 5 août 1875.

L'année 1866 avait amené au sein de l'Institut un réconfort, une lueur d'espérance, hélas! plutôt de mise à enhardir davantage ses membres qu'à leur inspirer cet esprit de soumission indispensable en des circonstances aussi graves. Ses trop nombreux succès lui seront-ils aussi des plus néfastes.

22ième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien

Le 17 décembre 1866 l'Institut était donc en liesse. On célébrait le 22ième anniversaire de sa fondation en même temps que l'inauguration d'un nouvel édifice pour ses membres. Une description rapide des nouveaux locaux nous permettra de voir les progrès 'rapides' de l'association. Et pour ce, nous empruntons, mot pour mot, celle que nous donne le "Pays" dans son édition du 20 décembre 1866:

> "Comme nous l'avions prévu et prédit, la célébration du 22e anniversaire de l'Institut et l'inauguration de l'édifice qu'il a fait construire sur la rue Notre-Dame, ont été un succès éclatant. Et même, avouons-le, il a dépassé nos espérances. Depuis le mois de mai dernier, les montréalais ont pu admirer souvent ce bel édifice en pierres taillées, à trois étages, situé en face de l'ancienne demeure de la famille de Beaujeu. Dominant par sa hauteur toutes les constructions environnantes, il attire en outre l'attention par les grandes lettres de bois doré placées au sommet de la façade, et formant l'inscription suivante: Institut-Canadien, fondé en 1844, et par d'autres lettres en pierre répétant le nom de l'édifice au dessus de la principale porte d'entrée. Cette porte est surmontée des armes de l'Institut exécutées sur verre colorié par l'habile M. Spence, de la rue Bleury. Ces armes se composent, on le sait, d'une ruche entourée d'abeilles, surmontant un castor et des feuilles d'érable, et des devises Altius Tendimus -- Travail et Concorde.
>
> Le rez-de-chaussé se compose de deux grands magasins. Au premier étage, se trouvent la Chambre des Nouvelles, longue de 46 pieds et large de 28, la Bibliothèque, longue aussi de 46 pieds et large de 26, puis 4 bureaux d'affaires faisant face à la rue Notre Dame. Le deuxième étage

n'a qu'un appartement, immense salle longue de 80 pieds, large de 57, haute de 28 au centre de la voûte et de 24 sur les côtés. ... peut contenir 700 ou 800 personnes. Sur la muraille, au-dessus du candélabre, et éclairées par les 50 jets de gaz lancés par celui-ci, l'on voit les armes de l'Institut, peintes avec beaucoup de talent sur une toile longue de 19 pieds. L'Apollon du Belvédère et la Vénus de Milo sont placés aux deux extrémités de l'estrade; La Nymphe de Fontainebleau et le Groupe de Laocoon reposent sur des piédestaux, sur les côtés de la salle. Ces cinq copies splendides de chefs-d'oeuvre soigneusement conservés aux musées impériaux, sont uniques sur ce continent. Elles ont été données à l'Institut par Napoléon III.

A l'étage supérieur il y a une grande salle de 50 pieds sur 35, et haute de 13 pieds. La grande salle était lundi soir décorée avec goût et simplicité. Au-dessus de l'estrade, les pavillons français, anglais et américain; au-dessus de la tribune, un superbe drapeau; au centre, le lustre principal orné de draperies de couleur, artistement disposées par l'ingénieux décorateur M. Gauthier".

o
o o

Discours de Dessaulles

L'Honorable M. Dessaulles, président de l'Institut Canadien, avait présidé à l'inauguration de ce nouvel édifice. Dans un discours qu'il fit à cette occasion, il exposa succinctement à ses enthousiastes auditeurs la situation de l'Institut, ses luttes du passé et cela en termes habiles, modérés et presque conciliant. Sa manière de faire contraste sans doute avec ses écrits antérieurs. Pour un peu, on se demande s'il n'a pas l'intention de tendre la palme d'olivier. Les violentes élucubrations qui suivront, nous mettent en doute, cependant, de sa sincérité.

Les "héros de 37"

Il rappelle le souvenir des "héros de 37", celui du 'citoyen-modèle' Eric Dorion, en qui le "libéralisme a perdu l'un de ses plus fermes, l'un de ses plus zélés enfants". Puis l'orateur a encore sur le coeur les condamnations de Mgr Bourget dont il ne peut s'empêcher de faire allusion:

"Un préjugé regrettable, regrettable parce qu'il nous amoindrit, parce qu'il nuit à l'étude et à l'instruction, empêche une portion de la jeunesse studieuse de Montréal de profiter des avantages que lui offrirait notre collection.

Espérons que ce préjugé va disparaître bientôt. Ce n'est pas à l'Institut qu'on fait du mal en refusant de se servir de ses livres; il n'en prospère pas moins, ce que démontre suffisamment la position qu'il occupe aujourd'hui. Il y a huit ans déjà que cette abstention dure; eh bien! on me permettra bien de dire, sans vouloir être agressif, que l'Institut est plus vivant que jamais. On ne l'a pas tué du tout!" (Annuaire, 1866).

Les livres impies

Dessaulles maintient donc ses positions devant l'Institut; et ici il redit ce qui a déjà été dit cent fois auparavant, au sujet des livres impies ou obscènes dont il nie l'existence à la bibliothèque de l'Institut:

"On nous a accusé de vouloir conserver des livres immoraux, obscènes... c'était, je répète encore une fois ce que j'ai dit il y a trois ans, une calomnie parfaitement caractérisée. Nous ne voulons pas de tels livres et nous n'en avons pas! Mais, par exemple, nous ne voulons pas renoncer à tous les livres de critique philosophique, scientifique ou historique qui ne sont pas écrits au point de vue exclusivement religieux! Il n'existe pas une bibliothèque publique en Europe, ou aux Etats-Unis, à laquelle on oserait faire pareille demande, exprimer pareille exigence! Nous ne voulons pas d'exception de ce genre à notre détriment, au détriment de tous ceux qui veulent se livrer à l'étude, acquérir des connaissances approfondies, aggrandir leur intelligence, résultats auxquels on ne peut jamais parvenir si le libre arbitre intellectuel, si le droit au travail de l'esprit, sont contestés à chaque pas que l'on fait dans l'examen de la science, en prenant ce mot dans son acception la plus généralisée." (1)

C'est bien cela; on ne veut pas... on veut... de ces livres défendus... Quel parti prendre? Mgr Bourget, le Concile de Trente auraient-ils par hasard fait quelque exception au sujet de ces livres défendus? Pourquoi donc le président veut-il apporter quelque réserve aux décisions de l'autorité religieuse?

Encouragé on ne peut mieux par cet esprit approbateur, enthousiaste, délirant même des membres de l'auditoire, Dessaulles lance à ses admirateurs l'aveu capital et dans un ordre ascendant des plus admirables:

En dehors de la sphère religieuse

"Nous ne permettons pas les discussions religieuses. Nous ne permettons pas la propagande religieuse. Nous nous maintenons absolument, comme corps, en dehors de la sphere religieuse" (1)

---

(1) Annuaire, 1866.

Regrettant presque cette révélation d'une intangibilité des plus hardies, il s'empresse, en guise de réparation, de rappeler cette résolution de l'Institut déjà vieille de trois ans:

> "Que la constitution de l'Institut-Canadien, en ne demandant compte à aucun de ses membres de sa foi religieuse, n'implique en cela la négation d'aucune vérité ou autorité religieuse, et laisse subsister dans leur intégrité les responsabilités et les devoirs individuels des membres dans leurs rapports avec les cultes établis; que pour placer la liberté religieuse admise dans cette institution, au-dessus de toute espèce de conflit et à l'abri de tout malaise, il est essentiel d'éviter avec soin de traiter ou discuter toute question qui pourrait blesser les susceptibilités religieuses d'aucun des membres de cette institution. Qu'en conséquence il serait désirable qu'aucune lecture ou discussion ne pût donner lieu à aucune plainte à cet égard" (1).

Dans le reste de son discours, M. Dessaulles cherche à prouver l'esprit conciliateur de l'Institut. Pour cela, il rappelle ce qui a été fait par le comité dont il faisait lui-même parti en 1863, afin d'en arriver à une entente avec Mgr Bourget. Nous passons donc sans plus de commentaires, ces faits et gestes ayant été touchés plus haut.

o
o o

La tolérance

Une autre question qui semble avoir intéressé vivement Dessaulles et ses adeptes, est celle de la tolérance, de la liberté, qu'il traite longuement dans une conférence donnée devant l'Institut Canadien, conférence insérée dans l'Annuaire de 1868. Il a tellement erré sur cette question qu'il vit l'année suivante même cet annuaire de 1868 encourir comme nous le savons les censures ecclésiastiques.

Ledit Annuaire nous reporte au 24ième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, 17 décembre 1868, dans le bel amphithéâtre inauguré deux ans auparavant, et présentant

---

(1) Annuaire 1866.

un "spectacle propre à ranimer le courage déjà chancelant" (1) des amis de la liberté". Il y est dit que "tous les sièges de cette vaste salle étaient occupés par l'élite de la société canadienne, et bon nombre de personnes n'avaient pu y trouver place".

D'un aussi beau succès nos prétendus amis de la liberté s'empresseront de tirer des conclusions comme celle-ci:

> "C'est un protet contre les persécutions injustes et maladroites d'hommes animés par un zèle plus chaud qu'éclairé contre cette institution si malhonnêtement calomniée".

M. le Président, C.F. Papineau, présente, après les routines ordinaires de chaque assemblée, l'Hon. L.A. Dessaulles dont la présence "souleva à plusieurs reprises les applaudissements enthousiastes de tout l'auditoire".

Dessaulles est donc l'idole de l'Institut-Canadien; Papineau l'était des Patriotes; Voltaire, des encyclopédistes. Mettre en évidence les idées du chef équivaut à montrer les disciples, l'association elle-même et ses membres.

Le "libre-arbitre"

En 1866, Dessaulles avait attaqué cette question de la liberté, voire même du libre arbitre moral qu'il ne semble pas comprendre parfaitement:

> "Il est une certaine direction qui développe le talent et l'intelligence; à celle-là nous n'avons jamais été hostiles. Il est une autre direction qui étouffe le talent et nuit à l'acquisition des connaissances et de l'instruction, celle qui circonscrit à tout propos le libre-arbitre moral" (2).

Et un peu plus loin:

> "Nous avons sans doute vu quelquefois cette école acclamer la liberté, mais nous ne l'avons pas toujours vue danser avec bonheur sur le tombeau de la liberté quand elle avait réussi à la tuer" (2).

L'intolérance

En 1868, il n'y va pas de main morte. Dès le début le fiel sort de sa bouche. Entendez-le s'en prendre à l' "intolérance" du parti adverse et prôner l'esprit libéral de l'Ins-

---

(1) C'est nous qui soulignons.
(2) Annuaire, 1866.

titut:

> "Les membres de l'Institut sont toujours heureux chaque année que le temps pousse inexorablement dans le gouffre du passé, de recevoir l'encouragement d'une société d'élite qui vient régulièrement lui témoigner l'intéret qu'elle prend à ses succès. Ayant malheureusement à lutter sans cesse contre l'esprit d'intolérance que l'on semble cultiver avec tant de soin au milieu de nous; étant constamment en butte aux attaques et même aux calomnies d'un parti qui semble avoir pris pour mission de détruire toute indépendance d'esprit et toute liberté de pensée et de discussion dans notre société; entendant chaque jour gronder, dans notre atmosphère, les colères et quelquefois les tonnerres, des amateurs de ténèbres, nous nous sentons heureux de pouvoir de temps à autre réaffirmer les principes qui ont présidé à la formation de l'Institut et l'ont toujours guidé dans sa carrière; et rappeler au public quelles sont les seules idées inspiratrices de notre action commune" (1)

Il veut donc rappeler aux membres présents l'esprit qui doit les animer tous, tout en prenant la liberté de répondre aux reproches d'orgueil, d'impiété, d'irréligion, d'hostilité à l'ordre social dont le "respectable" corps et ses membres prétendent être accusés injustement:

> "Nous sommes toujours de grands criminels sur les journaux, mais privément de bons citoyens quand on a besoin de nous. Il doit donc nous être permis au moins une fois l'an de repousser les diatribes que l'on nous sert régulièrement une fois par semaine, et de nous expliquer sur notre vrai but comme sur nos vrais motifs. Nous devons sûrement avoir le droit de dire que nous les connaissons au moins aussi bien que nos calomniateurs" (1).

Apologie de la tolérance

Il explique le but et les vrais motifs de l'Institut, puis passe ensuite à l'apologie de la tolérance, qu'il croit être une caractéristique primordiale du corps qu'il représente:

> "Le principe fondamental de notre association est la tolérance, c'est-à-dire le respect des opinions d'autrui" (1)

Pour convaincre ses auditeurs, il se sert de textes de la sainte écriture: "Paix aux HOMMES de BONNE VOLONTE!"

Dessaulles s'étonne qu'il y ait des écoles "qui semblent n'avoir d'autre mission que d'empêcher les hommes de bonne

---

(1) Annuaire, 1868.

volonté appartenant aux diverses dénominations religieuses d'être en paix les uns avec les autres".

Ce qu'est la tolérance

Pour lui la tolérance, c'est l'indulgence réciproque, la sympathie, la charité chrétienne; c'est l'une des applications pratiques du plus grand de tous les principes moraux, religieux et sociaux:

> "FAITES AUX AUTRES CE QUE VOUS VOULEZ QUI VOUS SOIT FAIT A VOUS MEME"; (1)

c'est la fraternité, l'esprit de la religion bien compris; c'est le respect du droit d'autrui, c'est l'indulgence pour l'erreur ou la faute. Puis comme tous les moyens sont bons aux semeurs de révolte, il ose prendre le Christ à témoin de ses avancés:

> "La tolérance, c'est le CHRIST disant aux accusateurs de la femme adultère: QUE CELUI D'ENTRE VOUS QUI EST SANS PECHE LUI JETTE LA PREMIERE PIERRE" (1).

Vraiment on se croirait assister à l'une de ces grandes stations quadragésimales de Notre-Dame de Paris! Il ne lui reste plus qu'à définir l'intolérance! Il s'y hasarde:

Ce qu'est l'intolérance

> "C'est un anachronisme et une violation de tous les principes contraires à ceux mentionnés ci-dessus en faveur de la tolérance" (1).

Sans doute, Dessaulles et sa clique se piquent de posséder cette tolérance qu'ils refusent à la "réaction", savoir à ce groupe de prêtres et de laïques qui se sont rangés sous la bannière de Mgr Bourget:

> "Eh bien! là où une certaine école (la réaction) nous prêche la haine par ses journaux, nous venons, nous, essayer de faire pratiquement de la conciliation, de la cordialité, de la sympathie, de l'union" (1).

Nous pourrions continuer ainsi à parler assez longuement de la tolérance à la manière de Dessaulles; cela nous fournirait l'occasion de montrer le "maître théologien" se servant des plus gros atours qu'il rencontre en cours de route:

---

(1) Annuaire, 1868.

les St-Thomas, les St-François de Sales, et nombre de prélats ecclésiastiques. Mais c'est suffisant croyons-nous pour montrer notre entêté de 1868, ne cessant de s'attaquer à tort et à travers, à la "REACTION".

L'intolérance telle que l'entend l'Eglise

Il nous faut cependant ici faire une mise au point. L'Eglise serait-elle intolérante parce qu'elle ne pense pas comme lui? parce qu'elle condamne ses faux principes philosophiques? Tout d'abord, disons que Dessaulles parle de la tolérance, et de l'intolérance d'une façon plutôt superficielle se gardant bien de faire les distinctions nécessaires.

Si, par exemple, on entend par intolérance, la proscription de l'erreur, nous admettons que l'Eglise est intolérante et nous affirmons que dans ce cas elle doit l'être; autrement, elle ne serait pas l'Eglise de Celui qui a dit à Pilate: "Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité" (1).

Mais si par intolérance on entend le défaut de mansuétude, de charité chrétienne pour ceux qui sont dans l'erreur nous nions de toute la force de notre être que l'Eglise soit digne de pareille épithète; elle a été persécutée et a souffert patiemment la persécution, comme son divin Maître, mais elle n'a jamais persécuté personne malgré que nombre de ses ennemis invoque contre elle l'Inquisition, la guerre des Albigeois, les guerres de religion au XVIe siècle, et la Saint-Barthélemy. L'histoire impartiale a heureusement et depuis longtemps fait justice de ces reproches.

o
o o

Tout comme Voltaire, Dessaulles a confondu ou interprété à sa manière "tolérance" et "intolérance". Voyons brièvement,

---

(1) St-Jean, XVIII, 37.

à ce sujet, le contraste existant chez le Patriarche de Ferney, lui qui n'a cessé de prêcher l'un et de combattre l'autre.

Dans son "Livre de la Morale des Ecoles Primaires" à la page 209, M. Albert Bayet loue Voltaire d'avoir combattu victorieusement l'esprit d'intolérance:

> "Au XVIIIe siècle, l'intolérance règne. Les protestants de France sont cruellement persécutés. Voltaire ose réclamer pour eux la liberté de conscience. D'abord, on ne l'écoute pas. L'esprit d'intolérance est si fort que des juges catholiques condamnent à mort le protestant Calas comme ayant tué son fils, alors qu'il n'y a contre lui aucune preuve, et que Calas est innocent. Mais Voltaire intervient. Il multiplie les écrits en faveur de la victime. Il demande sans se lasser qu'on révise son procès. Son éloquence finit par triompher. Calas est réhabilité".

Il faut louer Voltaire d'avoir bataillé contre le fanatisme mais non pas contre tout ce qu'il imaginait sous ce nom. Reconnaissons-lui le mérite de s'être constitué le défenseur des innocents injustement condamnés, plus heureusement pour Lally-Tollendal que pour l'infortuné Calas. Distinguons dans son "Traité sur la Tolérance" (1), plusieurs propositions justes et salutaires, trop souvent gâtées par l'ironie, le persiflage, la falsification des textes bibliques ou leur interprétation perfide.

L'apôtre de la tolérance "intolérant" lui-même...

Mais comment Voltaire a-t-il pu se dire "tolérant" alors qu'il parle continuellement <u>d'écraser</u> ses adversaires? C'est toujours Fréron qui est le plus maltraité:

> "Je n'ai point de fiel contre Fréron; c'est à lui à me détester, puisque je l'ai rendu ridicule, et que je l'ai fait bafouer de Paris à Vienne... Ce n'est pas assez de rendre Fréron ridicule; l'écraser est le plaisir..." (2).

Emile Faguet caractérise fort bien cette pédanterie, cette hypocrisie, cette méchanceté de singe, cette noir-

---

(1) Voltaire tantôt repousse, tantôt endosse cet ouvrage comme étant le sien.
(2) Lettre à Palissot, 16 février 1761.

ceur du noir caractère de Voltaire vis-à-vis ses ennemis en formulant contre lui ce jugement incisif:

> "La prison pour qui l'attaque sera toujours tenue par lui comme son droit strict. Jamais l'idée de la liberté de penser contre lui n'a pu entrer dans son esprit... Il ne songe qu'à écraser ce qui, étant au-dessous de lui, ne l'adule pas" (1)

Et quand, une fois installé à Ferney, il se sent en pleine sécurité du côté du pouvoir, alors son fanatisme anti-chrétien ne connaît plus guère de bornes: lettres, pamphlets, articles de dictionnaire, comédies, tragédies, petits vers, ouvrages d'histoire ou de philosophie, diabribes et facéties, tout lui est bon pour "écraser l'infâme" (2)

La haine du Patriarche contre les doctrines l'emporte d'emblée sur celle contre les personnes. La doctrine catholique qui ne transige pas avec le devoir, qui ne connaît point d'accommodement avec l'orgueil et les passions brutales, paraît tyrannique à un esprit qui veut tout juger par lui-même avec pleine indépendance et mépris de l'autorité. On commencera par des invectives contre les théologiens; on dénoncera leur prétention à régenter le dogme; on les accusera de méconnaître les droits de la raison, de tromper le peuple, d'entretenir la superstition. Mais l'Evangile est trop clair; il contrarie le libre développement de l' "ani malis homo". C'est pour cela que les "philosophes" et les encyclopédistes lui ont déclaré la guerre.

> "Voltaire, dit excellemment le P. Léonce de Grandmaison, ne voit que rarement et n'apprécie jamais à fond la beauté des choses pures et divines. Une sorte d'utilitarisme à courte vue lui voile, d'une façon constante, la noblesse du don de soi, la fécondité du sacrifice volontaire, toutes les valeurs spirituelles, tout l'ordre de charité. De même qu'il ne trouve dans les questions doctrinales et le développement du dogme que fatras, épines, motifs à conflits, intrigues humaines, il ne veut voir dans le témoignage des martyrs que fanatisme, et dans l'amour fort de la vérité qu'intolérance" (3).

---

(1) Dix-huitième siècle, p. 195.
(2) Girard Victor: Revue des Deux Mondes, 1er octobre 1935, "Le Problème religieux et la Littérature française", Pages 635 à 637.
(3) Etudes: janvier 1926, "La religion et l'irréligion de Voltaire", p. 38.

Que dire de sa haine contre le clergé, contre les jésuites ses anciens maîtres, de qui il disait, il semble l'avoir oublié malheureusement, à Thiériot, le 9 janvier 1739:

> "Assurez-les de mon attachement inviolable pour eux; je le leur dois, ils m'ont élevé; c'est être un monstre que de ne pas aimer ceux qui ont cultivé notre âme"

Quelque vingt ans plus tard, changement radical:

"C'est une belle époque que l'abolissement des jésuites" (1).

Précurseur des sectaires modernes, il souhaite aussi la suppression de tous les ordres religieux, Franciscains, Dominicains, Prémontrés, Oratoriens, Bernardins... (2).

Pour terminer sur Voltaire apôtre de la tolérance, citons une boutade qui est bien dans l'esprit et le style du grand ennemi de l'intolérance. Elle est empruntée aux "Mémoires sur Voltaire" de Longchamp et Waguière:

> "Au sujet de cette haine qu'il vouait aux prêtres intolérants et fanatiques, raconte Waguière, je lui demandais un jour ce qu'il aurait fait s'il était né en Espagne. 'J'aurais été à la messe tous les jours, j'aurais baisé la manche des moines, et j'aurais tâché de faire mettre le feu dans tous leurs couvents' ". (3)

Cette profession d'hypocrisie et de fanatisme antireligieux doit déplaire souverainement à M. Albert Bayet, qui recommande avec force aux jeunes élèves, dans son livre de morale, la sincérité, la douceur, la tolérance. Etre tolérant, leur dit-il,

> "c'est ne jamais user de force pour amener les autres à penser comme nous. C'est respecter toutes les croyances désintéressées et sincères. C'est être l'ami de tous les honnêtes gens, qu'ils soient catholiques ou juifs, qu'ils soient protestants ou libres-penseurs". (4)

Et c'est là Voltaire "tolérant"! voilà l' "intolérance" telle qu'il l'entend, telle que l'entend Dessaulles. Intolérance, superstition, fanatisme, antichristianisme, anticléri-

---

(1) Lettre à Chatolais, le 3 novembre 1762.
(2) Lettres des 21 mars, 1er et 4 octobre 1763.
(3) Desnoiresterres G.,"Voltaire aux Délices", p. 28, note.
(4) Cité dans "Le 'GRAND HOMME' de M. Albert Bayet", p. 85.

calisme, anticatholicisme, voilà tout autant de termes qui s'équivalent suivant le disciple avoué du Patriarche. Sa "GRANDE GUERRE ECCLESIASTIQUE" nous en fournira une preuve évidente, montrant bien qu'en fait de liberté de penser, de parler et d'écrire, qu'en fait de tolérance autrement dit, l'on pourrait tout aussi bien appliquer à Dessaulles les trois idées qu'Emile Faguet applique à Voltaire, soit:

> "La première, qu'elle est une excellente chose; la seconde, qu'elle doit être contenue dans de très étroites limites; la troisième, qu'elle doit être absolument refusée à ceux qui ne pensent pas comme lui" (1).

o
o o

Dessaulles et Galilée

Mais on est en 1868. Dessaulles n'en est pas à ses premières attaques contre la religion. L'animosité qu'il grignotait contre l'Eglise s'était déjà manifesté dans une lecture publique antérieure faite devant l'Institut Canadien, le 14 mars 1856, lecture que l' "Avenir" se fit gloire de publier.

Conférence à l'Institut Canadien (14 mars 1856)

A entendre l'orateur nous nous croirions en présence du plus érudit des hommes en la matière. Si l'on examine bien cependant son ouvrage "Galilée, Ses travaux scientifiques et sa condamnation", nous constatons un manque de sérieux notable du point de vue recherches historiques. Possédant de nombreuses encyclopédies, il n'avait donc qu'à transcrire et peut-être l'a-t-il fait tronquant ici et là texte sur texte.

Apothéose de Galilée

Jetons un coup d'oeil sur cette lecture de "Maitre Dessaulles". C'est tout d'abord l'apothéose pour ainsi dire de son "homme". Galilée est porté aux nues. Les épithètes magistrales affluent: "ce grand esprit", "le fondateur de la science moderne", "le générateur de l'esprit philosophique"

---

(1) Cité par A. Brou dans le Dix-huitième siècle littéraire, t. III, ch. IV.

et nombre d'autres que nous rencontrerons dans la suite. Puis il énumère les nombreuses découvertes de son savant protégé, lesquelles il ne manque pas d'en dresser la liste complète et des plus imposantes. D'après lui,

> "aucun des savants, ses contemporains, n'a su au même degré que 'son héro' écarter toute idée purement spéculative, tout esprit de système; aucun ne s'est astreint autant que lui à se renfermer strictement dans le VRAI" (1).

Aussi s'abat-il à fond de train sur les adversaires de Galilée. Il s'en prend d'abord à Aristote qu'il ne connaît pas pour ne l'avoir probablement jamais lu; il se fait l' "ange exterminateur" poursuivant en bloc les péripatéticiens; il passe la masse aux scolastiques; gare à Gilson et à Maritain!

Attaque les adversaires de Galilée

> "C'était alors, vu l'influence énorme que l'ignorance générale donnait aux sectateurs de l'ECOLE D'ARISTOTE, un acte d'énergie et de courage que de se prononcer ouvertement contre leur absurde système; et ce fut sans aucun doute la guerre constante qu'il fit aux incroyables niaiseries dont les PERIPATETICIENS surchargeaient l'enseignement, qui lui valut les persécutions incessantes et acharnées qu'il eut à subir plus tard. Avec les IGNORANTS ou les FANATIQUES (les scolastiques), on n'a jamais raison impunément" (1).

Chacun est donc destiné à souffrir la diatribe acerbe de l'orateur qui gémit et qui veut venger les prétendus qualificatifs à l'endroit de Galilée qu'à son dire on traite de

> "fou, de visionnaire, d'orgueilleux, d'imposteur, de sorcier, d'hérétique, de précurseur de l'Ante-Christ, de suppôt de Satan, de géomètre du Diable..." (2).

L'histoire de Galilée est connu. Elle a fourni une ample matière aux déclamations calomnieuses, surtout à celles du président de l'Institut Canadien, contre l'Eglise. Dans son discours, Dessaulles prétend que son grand mathématicien du XVIIe siècle fut persécuté par l'Eglise pour avoir enseigné le système de Copernic, sur le mouvement de la terre, système que nous reconnaissons aujourd'hui comme scientifi-

Le prétendu persécuté par l'Eglise

---

(1) "Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation" par L.-A. Dessaulles, pages 8 et suivantes.
(2) Ibid., p. 17.

quement vrai et qui est universellement admis. Dans cette condamnation d'une vérité scientifique, il reproche à l'Eglise son antagonisme contre la science,

> "C'étaient, quoiqu'on en dise, les systèmes surannés, les routines consacrées par une longue habitude, les préjugés d'une intolérante ignorance qui s'insurgeaient contre le progrès des idées, contre la supériorité de génie, contre l'avancement de la science. C'était la philosophie scolastique qui se raidissait contre sa défaite; c'était l'ignorance qui ne pouvait supporter l'éclat d'une lumière trop subite. C'était les introducteurs, dans le monde, de l'asservissement de l'esprit, de l'esclavage de la pensée humaine, qui jetaient un immense cri de colère et d'effroi à l'idée de son émancipation" (1).

et croit trouver une preuve de sa non-infaillibilité.

L'Eglise et l'infaillibilité

Dessaulles doute de l'infaillibilité de l'Eglise sous prétexte qu'elle a condamné le système de Copernic dans la personne de Galilée, vérité reconnue aujourd'hui pour évidente. L'orateur oublie que le décret de la Congrégation de l'index, concernant cette condamnation, manque des caractères requis par le concile du vatican pour les définitions auxquelles l'Eglise attribue le privilège de l'infaillibilité. Il faut entre autres conditions, que la doctrine que le Pape définit sur la foi ou les moeurs soit imposée par l'Eglise universelle, et que la définition soit irréformable. Or le décret de 1616 n'impose l'adhésion à aucune doctrine, mais prohibe simplement les livres qui enseignent le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. C'est donc un décret disciplinaire plutôt que dogmatique. De plus les Papes et les théologiens de l'époque ne l'ont jamais considéré comme une définition infaillible. En outre, dans tous les documents infaillibles, le Pape enseigne directement, il parle lui-même, et non par l'intermédiaire des cardinaux comme c'est le cas ici dans cedit décret de 1616; nous concédons que l'autorité ecclésiastique a réellement condamné

---

(1) Dessaulles: "Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation", p. 47.

le système de Galilée; mais elle n'a point entendu rendre un jugement irréformable et infaillible.

L'orateur s'applique ensuite à montrer le savant traité d'hérétique, traîné de Florence à Rome par des sbires, enfermé dans un cachot sans pain et sans feu, conduit devant des juges cruels qui l'interrogent et lui extorquent une rétractation due à une torture sévère dont il est l'objet.

Dessaulles accuse l'Eglise d'être hostile à la science...

Vraiment, il y a là de quoi faire joli roman! Erreur, tout cela! Dessaulles accuse faussement l'Eglise d'être hostile à l'esprit scientifique, d'avoir violenté la conscience de Galilée en le forçant à déclarer fausse une doctrine qu'il savait être vraie, et de lui avoir fait subir de mauvais traitements.

Nous ne contestons pas que la condamnation du système astronomique de Galilée, telle qu'énoncée, est une erreur, puisqu'elle déclare absurde et hérétique une vérité aujourd'hui reconnue et admise. Mais il faut bien remarquer que l'Eglise n'était pas seule à s'opposer à ce système; toute l'école péripatéticienne, croyait, à la suite d'Aristote, au système de Ptolémée; des savants tels que Tycho-Brahé, Bacon de Vérulam et Descartes, défendaient également contre Galilée, le système de Ptolémée. La lumière était donc loin d'être faite sur ce terrain scientifique. C'est alors que Dessaulles aurait dû mettre en pratique ses principes sur la tolérance!

Il est faux de déclarer l'Eglise hostile à la science. Elle a laissé bien en paix Copernic et son système, tant qu'ils se tinrent dans les limites de la science et de l'hypothèse. Le grand tort de Galilée fut d'y mêler la théologie et l'Ecriture sainte:

> "Galilée y examine le côté théologique de la question... Son unique but était de prouver que le texte de la Bible, raisonnablement interprété, n'était nullement en opposition avec le système de Copernic... il démontre, par la

de nombreux passages de l'Evangile et par plusieurs citations des pères de l'Eglise, que l'on pouvait sans irrévérance, ne pas prendre à la lettre les deux passages en questions..." (1).

Mallet du Pan, quoique protestant, n'a pas hésité à dire que ce n'est point comme "bon astronome" mais comme "mauvais théologien" que Galilée fut cité au tribunal de l'Inquisition. "Il aurait voulu sans doute", dit Guichardin, "que le pape et les cardinaux déclarassent son système fondé sur la Bible". Or à cette époque où les interprétations de Luther et Calvin sur les Saintes Ecritures préoccupaient l'Eglise, c'était là une tendance dangereuse qui motiva l'intervention du Saint-Office.

Et puis, comment Dessaulles peut-il parler de "conscience violentée", d' "examen rigoureux", de "tortures employées dans cet examen",

"... en 1633, on condamne Galilée personnellement, on l'emprisonne, on le torture, et on le force à l'abjuration d'une vérité mathématiquement démontrée,... pendant neuf ans, de 1633 à 1642, on le prive de sa liberté personnelle; il ne peut voir librement ses amis; on le tient séparé du reste du monde; on met le séquestre sur son génis!" (2),

lui que la contradiction poursuit sans cesse et dont nombre de témoignages sont à l'encontre des énoncés hardis et inconsidérés qu'il sert à ses trop attentifs spectateurs.

Entendez-le nous dire:

"Que s'est-il donc passé pendant ces quinze jours où l'histoire le perd de vue; pendant ces quinze jours où il s'est trouvé seul avec sa conscience, avec le fanatisme? L'a-t-on torturé? Ah! les Inquisiteurs seuls le savent! Rien ne l'établit directement et d'une manière absolue; mais tout l'indique, l'établit à peu près certainement"(3).

Comment, avec un texte aussi contradictoire, peut-il avancer, prouver que Galilée fut soumis à la torture? lui qui, en plus, ajoute un peu plus loin:

"... que toutes les procédures du Saint Office étaient strictement secrètes"? (3)

---

(1) Dessaulles: "Galilée, ses travaux...", page 19.
(2) Ibid., page 48.
(3) Ibid., page 33.

Qui a bien pu lui révéler ce qui est "strictement secret", ce qui est tout à fait faux? ce que des amis de Galilée, puis Galilée lui-même, contredisent à qui mieux mieux?

Berti, favorable à l'astronome dit en toute lettre à ce sujet: (1)

> "les menaces ne furent pas exécutées; Galilée fut traité jusqu'au bout avec la plus grande douceur"

Affirmation de Galilée

Laissons d'autres preuves pour passer au témoignage du prétendu 'persécuté'.

Dans le Correspondant de 1847, M. de Failloux publie une lettre de Galilée à un ami. Lisons quelques lignes de cette lettre datée de janvier 1634, et nous prions M. l'orateur de ne pas perdre de vue que c'est son ami Galilée qui parle:

> "Depuis bien des années, dit Galilée, je n'ai jamais été mieux en santé qu'après ma citation à Rome. J'ai été retenu cinq mois en prison dans la maison de l'ambassadeur de Toscane, qui m'a vu et traité, ainsi que sa femme, avec un si grand témoignage d'amitié, qu'on n'eût pu mieux faire à l'égard de ses plus proches parents. Après l'expédition de ma cause, j'ai été condamné à une prison facultative au libre arbitre de Sa Sainteté. Pour quelques jours, ce fut le palais et le jardin du grand-duc, à la Trinité-du-Mont. Ensuite j'échangeai cette résidence contre la maison de Mgr l'archevêque, à Sienne, où j'ai passé cinq mois en compagnie du P. de Saint-Iré, et en continuelles visites de la part de la noblesse de cette ville..., n'ayant point souffert dans les deux choses qui doivent seules nous être chères au-dessus de toutes les autres, je veux dire dans la vie et dans l'honneur".

Etes-vous convaincu, Maître Dessaulles? Continuerez-vous à vous attaquer aux "Peripatéticiens", aux "amis de la routine", aux "esclaves de préjugé", à tous "ces esprits arriérés" que vous semblez apercevoir avec le poète

> "au char de la raison, attelés par derrière"?

Auriez-vous par hasard M. Dessaulles, manqué votre train et cru voir dans celui du voisin les caractéristiques véritables du vôtre propre?

---

(1) Cité dans Apologétique Chrétienne de Cauly, p. 380.

Témoignage même d'écrivains hostiles à l'Eglise

Puisez donc à de meilleures sources vos avancés mensongers. Consultez certains auteurs hostiles comme vous à l'Eglise, mais plus véridiques sur cette question, savoir, Mallet du Pan, célèbre historien Genevois, qui publiait en 1784, dans un journal français, le "Mercure", une réfutation des "Mensonges imprimés" au sujet de Galilée; ce David Brewster, membre de l'Académie royale de Londres, qui en 1841, publiait un livre intitulé: les "Martyrs de la science", et où sur plus d'un point il rétablit la vérité. De peur de vous voir faire la grimace, nous n'osons vous suggérer d'autres auteurs "trop" catholiques pour vos "trop" faibles épaules.

Piqué au vif par les récents événements, par les censures de l'Eglise vis-à-vis l'Institut Canadien et vis-à-vis ses travaux personnels surtout, M. Dessaulles songe à se réhabiliter aux yeux du public tout en feignant défendre ses confrères aussi bien que les fausses théories de la "respectable association" qu'il représente. Il se fait donc l'avocat de sa propre cause en mettant au monde en 1873, cet ouvrage malsain rempli d'attaques impertinentes à l'adresse de Mgr Bourget: "LA GRANDE GUERRE ECCLESIASTIQUE".

Ce pauvre M. Dessaulles doit se sentir soulagé, lui qui souffrait d'une furieuse indigestion, si l'on en juge par la masse informe et putride qu'il a vomie. Il s'obstine à grignoter les plantes vénéneuses implantées depuis quelque vingt ans dans ce 'porcil' fangeux qu'est l'Institut Canadien de Montréal; or tant qu'il grignotera de ces choses-là, il aura le hoquet, éprouvera des nausées et des spasmes, puis finira par dégobiller sans cérémonie en pleine place publique.

o
o o

La RANDE GUERRE CCLESIASTIQUE"

C'est ce qu'il fait en 1873, déversant sa bile sur tout ce qui traite de la religion, de l'Eglise, du Pape, de l'Evêque de Montréal, etc... Ridiculement barbouillé de Voltaire, des Encyclopédistes, de Rousseau, Quinet, Michelet, Eugène Sue, Victor Hugo et d'autres de même acabit, il se dresse fièrement sur les pattes de derrière, et se proclame le seul interprête véridique et infaillible des Saintes Ecritures. L'Eglise n'a jamais compris, lui semble-t-il, ce qu'était l'esprit du Christ. Pour lui il le comprend; et si l'Eglise peut avoir assez de bonne volonté pour suivre ses cours de dogme, il lui promet de lui communiquer en quelques jours plus d'intelligence que n'a pu lui en communiquer le Saint-Esprit en dix-huit longs siècles.

Programme d'un chef-d'oeuvre d'irréligion

Jetons un coup d'oeil sur cette guerre à la religion. Entendons M. Dessaulles nous donner lui-même dans son avant-propos, le programme de son chef-d'oeuvre d'irréligion:

> "Il y a si longtemps que l'idée ultramontaine la plus exagérée, que la prétention à la suprématie absolue du Pape sur le temporel, se prêchent sur tous les tons au milieu de nous; il y a si longtemps que les représentants de cette idée ont réussi d'étouffer la discussion libre et se donnent leurs coudées franches parce qu'ils croient nous avoir amenés au point de pouvoir parler seuls; il y a si longtemps que l'on nous sert comme articles sérieux, comme définitions obligatoires, de simples amplifications de collége, de purs verbiages d'élèves de rhétorique, où l'on se montre aussi neufs sur les principes du droit public que sur les faits de l'histoire; que j'ai regardé comme un devoir de présenter l'autre point de vue de la question et de montrer où nous mènerait la réalisation de l'idée ultramontaine. Je ne prétends certes pas avoir traité la question à fond, car ce n'est pas en 180 pages que je pouvais l'élucider d'une manière suffisante, J'ai seulement voulu poser une base, pour la discussion future, au point de vue que je soutiens. J'ai dit des choses que l'ultramontanisme déguise toujours le plus possible, ou écarte complètement des discussions. Il a toujours un masque! J'ai voulu lui arracher ce masque et montrer sa vraie figure" (1).

Rien de plus clair! Qu'avons-nous besoin d'ajouter à pareil acte anticatholique. Ne vous semble-t-il pas reconnaître

---

(1) Dessaulles: "La Grande Guerre Ecclésiastique", Avant-propos, p. I.

chez le disciple, le cri du mentor, "Ecrasons l'Infâme", bien qu'exprimé de façon différente: "Démasquons l'Infâme"?

Dès le principe, M. Dessaulles se pose en théologien. Rien ne l'embarrasse. L'Eglise n'ayant pas expliqué "suffisamment" les différentes questions relativement au "droit chrétien", à la "liberté", à la "liberté de conscience", aux "empêchements de mariage", aux "dîmes", au "pouvoir temporel du Pape", aux principes de "droit" et de "philosophie", lui "Signor Dessaulles" va se charger de combler tant de "lacunes".

Le droit chrétien"

Devons-nous nous étonner alors de paroles aussi malveillantes que fausses à l'adresse des ultramontains?

> "Le droit chrétien, dans le système ultramontain c'est le seul bon plaisir du Pape; c'est l'absolutisme d'un homme en tout ordre de choses et d'idées; c'est la négation de toute souveraineté nationale comme de tout libre-arbitre individuel"(Ibid., p. I).

Puis un peu plus loin à propos de l'immunité ecclésiastique qu'il définit comme suit:

> "C'est le droit pour le Clergé de ne supporter aucune des charges de l'état! C'est le droit pour le prêtre d'être exempt de toute taxe pour les améliorations publiques! C'est le droit pour le Clergé d'accaparer les fortunes particulières par la captation testamentaire sans que l'état ait le droit d'intervenir! C'est le droit pour l'Eglise d'acquérir, de posséder, d'administrer et de ne jamais se dessaisir, quelque désastreux que soient ses accaparements de propriétés sur la prospérité d'un pays! C'est le droit pour l'Eglise de soustraire les prêtres à la juridiction des tribunaux civils! C'est même le droit de défendre aux tribunaux civils la connaissance des crimes des ecclésiastiques! C'est le droit pour le pape de contrôler l'action politique du citoyen, comme le droit pour le Pape de casser ou annuller arbitrairement les lois passées par le pouvoir public de l'état! C'est le droit pour les Evêques de déclarer excommuniés les juges qui condamnent un ecclésiastique à payer une dette à un laic! C'est le droit pour le Pape d'exiger des gouvernement la création de tribunaux ecclésiastiques pour juger toutes les causes de quelque nature qu'elles soient, criminelles, civiles ou municipales, dans lesquelles un ecclésiastique est intéressé! C'est le droit pour le Pape d'empecher une nation de se donner telle constitution qu'il qu'il lui plaît de choisir et de la déclarer nulle si elle viole l'immunité ecclésiastique. Toutes les constitutions libérales que les nations se sont données en ce siècle ont été censurées ou réprouvées par la cour de Rome"(Ibid.,pII).

Attaques contre l'Eglise

Il en veut donc à l'Eglise, au clergé, à l'ultramontanisme qu'il se propose de combattre ouvertement, définissant le "droit chrétien" par les "bulles des Papes", par le "syllabus" et l' "Encyclique de 1832", se préparant déjà à rire de ses adversaires:

> "Nous verrons bien si ce peuple-ci même, si profondément catholique acceptera ce droit chrétien. Je ne crains pas de dire qu'en Canada aussi, avec les explications voulues de part et d'autre, il n'y a pas une portion du peuple qui acceptera le droit chrétien dans le sens ultramontain" (Ibid., p. IV).

Notre beau parleur veut faire davantage. Sa fièvre antagoniste le porte à mettre à jour les "terribles" dissensions existant au sein du clergé:

> "Nous avons vu avec quelle passion, quelles exagérations de langage, le parti ultramontain a traité des Evêques, des prêtres et des établissements religieux. Nous avons vu l'esprit de parti entre les ecclésiastiques poussé jusqu'aux limites du possible. Nous avons vu des prêtres en calomnier d'autres avec un parti-pris qu'aucun laic n'eût pu atteindre. Or, après les diabribes sans fin que toute la presse religieuse s'est permises vis-à-vis de l'Institut-Canadien parce qu'il représente le principe du droit à l'étude dans une société où l'on voudrait murer l'intelligence publique dans l'Index, j'ai cru qu'il était utile de faire ressortir, par le récit des criantes injustices dont les membres du Clergé se rendent quelquefois coupables les uns envers les autres, à combien plus forte raison ils peuvent maltraiter des laics sous les moindres prétextes" (Ibid., p. IV).

L'auteur manque tout à fait de clarté dans son énoncé. Il semble considérer comme paroles calomnieuses, comme diatribes amères ce qui n'est que divergence d'opinion entre nos évêques. Il s'agit ici des discussions qui ont eu lieu dans la province ecclésiastique de Québec à cette époque à propos de questions religieuses et notre "pharisien" feint d'être mal édifié de pareilles dissensions.

C'est à se demander si M. Dessaulles sait au juste ce qu'il veut. Si l'Eglise, pour des raisons que tout homme sensé reconnaît excellentes et décisives, défend les discussions en certains cas, surtout quand il s'agit de propo-

sitions évidemment certaines ou de vérités clairement définies comme étant de foi, il crie à l'injustice, à l'intolérance, au despotisme le plus affreux. Il veut à tout prix qu'on discute et qu'on dispute. Mais, dès que l'Eglise tolère, permet ou encourage les discussions consciencieusement faites, lorsqu'il s'agit de défendre la vérité et la foi, d'élucider des questions demeurées libres, parce que les raisons alléguées pour et contre sont à peu près d'égale valeur, il jette de nouveau le haut cri, et répète à satiété, à tous ceux qui ont la patience de prêter l'oreille à ses dires incohérents, que les plus grands scandales règnent dans le lieu saint.

Nous nous rappelons d'ailleurs l'avoir entendu, dans tous ses discours et surtout dans celui de 1868, maudire l'Eglise sous le prétexte qu'elle comprime la liberté de penser et d'écrire, et maintenant nous l'entendons maudire cette même Eglise sous cet autre prétexte qu'elle accorde trop de liberté à ses enfants! Contradiction difficile à expliquer! "Maître Critique" pourrait peut-être d'abord se mettre d'accord avec lui-même avant de songer à régenter autrui.

Ses attaques à l'endroit de Mgr Bourget

Mgr Bourget aussi est au programme:

> "Traité comme je l'ai été par Mgr de Montréal qui m'a un jour formellement refusé de m'indiquer les prétendus blasphèmes qu'il m'avait publiquement reprochés, blasphèmes qui n'existaient que dans une imagination esclave de l'idée préconçue, j'ai cru pouvoir montrer jusqu'où les ecclésiastiques peuvent aller quand ils se querellent. Quand ils sont si injustes, si violents les uns envers les autres, comment seraient-ils toujours justes envers les laics qui veulent défendre leur libre-arbitre contre l'esprit de domination du corps" (Ibid., p. V).

Qu'a donc fait à M. Dessaulles ce pasteur vénéré, si pieux, si saint, si rempli de mansuétude? "Plein de mansuétude, de piété, et de sainteté!" semble nous interrompre M. Dessaulles en trépignant de colère; "ce n'est pas vrai; vous vous trompez grossièrement. Oubliez-vous qu'il a condamné l'enseignement qu'on puise à l'Institut-Canadien de Montréal

et qu'il a fait ratifier cette condamnation par Rome? Oubliez-vous encore qu'il a condamné et fait condamner par la Congrégation de l'Indez l'Annuaire du dit Institut qui se sentait fier et heureux de porter dans ses flancs la plus belle dissertation que n'ait jamais inspirée la raison laique? Comment après cela lui trouver de la mansuétude, de la piété, de la sainteté surtout. C'est un opiniâtre, un hypocrite, un homme qui tend à exercer partout sa domination. Mon cher Institut! ma belle dissertation! Ca me saigne le coeur de les voir voués à l'exécration publique; ça m'exaspère aussi, et je veux les venger, coûte que coûte"

Et notre homme de continuer à s'échauffer. Pour démontrer que son "cher Institut-Canadien" et sa "belle dissertation" sont aussi immaculés que le grand "coq blanc que vit Mahomet dans le premier ciel", malgré les flétrissures indélébiles que leur ont imprimées les très justes condamnations de Rome et de Mgr Bourget, il compile en novice tout ce que les plus sots d'entre les impies se sont avisés de dire contre la divinité et l'autorité de l'Eglise; contre la puissance spirituelle et temporelle du Pape, contre la pureté de sa doctrine et son infaillibilité, contre les prétentions intolérables et les vices du clergé. Il jette tout cela dans un effroyable pêle-mêle, sans autre ciment qu'une bave insolente, puis il s'écrie:

> "Voyez si l'Institut et moi ne devions pas être immanquablement condamnés, n'ayant affaire qu'à des ignorants, des fourbes, des hypocrites, des mécréants". (Ibid.)

Pareille tempête illusionne M. Dessaulles et lui fait croire que réellement le manteau d'innocence le recouvre et que l'auréole de justice, qui brille sur son front, toujours demeuré candide, ne sont vu que de lui seul. Est-ce possible! rester incompris, quand on a tant d'esprit, quand on a tant de génie! N'être pas aimé quand on a tant de vertus! Se

voir dédaigné, lorsqu'on a tant de charmes! Malherbe ne se trompait sans doute pas quand il disait que dans ce bas monde

". . . . . les plus belles choses
Ont le pire destin".

Le juge des démêlés cclésiastiques

Puis M. Dessaulles revient à la charge contre ces si "injustes", si "violentes" querelles entre ecclésiastiques. Il fait sans doute allusion ici aux démêlés des MM de Saint-Sulpice avec Mgr l'évêque de Montréal, aux démêlés de ce dernier avec l'Archevêque de Québec...

Dans le premier cas il avoue que, "dans le principe, Mgr Bourget a parfaitement raison" d'exiger ce qu'il exige; mais il le blâme de "tenir bon dans les moyens les plus propres à obtenir complète satisfaction". Fusse-t-il homme de loi de quelque valeur, il semble qu'il aurait dû comprendre que quiconque a droit à la fin a par là même droit aux moyens d'arriver à cette fin; l'un ne va pas sans l'autre.

Mais notre 'mange-soutane' ne s'arrête pas là; il va même jusqu'à affirmer que les "Congrégations romaines ont condamné les moyens pris" par le digne prélat pour se réintégrer dans ses droits d'évêque usurpés, etque malgré ces censures venues de Rome, Mgr de Montréal "n'a pas voulu céder". A l'appui de ces avancés, Dessaulles se sert d'une lettre de l'archevêque de Québec, et de cette lettre, il conclue que Mgr de Montréal cherche des faux-fuyants pour éluder les décrets de Rome, que la soumission avec laquelle il semble les recevoir n'est ni franche, ni loyale, ni complète.

Cette accusation que "Maître Dessaulles" fait porter par l'Archevêque de Québec contre son vénérable collègue, est si grave et si dénuée de fondement, qu'il n'est pas possible de croire que le prélat, reconnu et exalté par notre homme comme "pacifique, charitable et très calme" ait eu l'in-

tention qu'il lui prête. D'ailleurs, aurait-il eu cette intention, tous les torts auraient été de son côté, puisque Rome a maintenu tout ce que Mgr de Montréal avait réglé comme conforme aux décrets rendus par elle et les a même amplifiés en sa faveur.

Et nous pourrions dire beaucoup encore au sujet des antipathies de notre soi-disant catholique contre son évêque. La "Comédie Infernale", le "Nouveau-Monde" et le "Franc-Parleur tous trois véritables points de mire du "critique destructeur", fourniraient la matière nécessaire à la publication de quelques nouveaux ouvrages... qui sans doute obligeraient l'Honorable M. Dessaulles à se retirer non de la politique mais d'une polémique trop lourde pour une tête si peu ornée de vrais principes de la religion du Christ.

Son programme destructeur

Mais notre esprit voltairien fait mine de bravoure, et se déclare hautement dans la dernière partie de son programme et sans froncer les sourcils, l'adversaire de l'injustice, de l'intolérance et du fanatisme, le héros défenseur du libéralisme:

> "Eh bien, je ne suis pas de ceux qui restent muets devant l'injustice; qui laissent au fanatisme ses coudées franches; qui baissent la tête quoiqu'ayant raison parce que c'est un prêtre qui parle; qui laissent l'ignorance hautaine se pavaner dans la presse sans oser la démasquer. J'ai attendu qu'une occasion favorable se présentât, et quand j'ai vu les 'irréprochables' pris aux cheveux, je me suis dit: 'Montrons donc un peu ce que sont ces hommes qui veulent tout contrôler hors de leur sphère légitime, et qui se contrôlent si peu eux-mêmes derrière les grilles de leurs maisons! Montrons un peu ce qu'est ce parti ultramontain qui n'a que la domination pour but et l'anathème pour moyen; qui prétend n'être mu que par l'instinct de la charité, et qui semble n'obéir jamais qu'aux inspirations de l'orgueil; qui enfin parle sur tous les tons de mansuétude apostolique et qui la pratique en montrant à tout le monde les dents de l'intolérance et du fanatisme!
>
> En présence de l'ultramontanisme s'affirmant avec arrogance, j'ai cru qu'il était bon de réclamer énergiquement pour le libéralisme la place qui lui appartient au soleil. Le droit ne doit pas reculer devant l'usurpation". (Ibid., page V).

Tel est bien le programme destructeur, le programme diabolique

dont s'est tracé M. Dessaulles en 1873, programme qu'il a réalisé à la lettre dans sa "Grande Guerre Ecclésiastique", programme qu'il a laissé à ses collaborateurs et successeurs, programme qui est bien le complément d'une vie aussi antireligieuse, aussi anticatholique que celle de son auteur.

Sans avoir eu la prétention de réfuter de fond en comble l'auteur d'un ouvrage aussi dégradant, ce qui demanderait comme nous le disons ci-dessus, plusieurs volumes, nous sommes satisfaits toutefois d'avoir fait sentir à l'auteur que nous différons d'opinion, que nous sommes sensibles à ses violentes attaques à l'adresse du clergé, surtout de l'autorité religieuse de notre pays.

Nous croyons avoir suffisamment dévoilé ses antipathies pour tout ce qui a trait à la religion, à l'Eglise du Christ qu'il qualifie d'arriérée, d'éteignoir, de tête dure, de marâtre de la liberté, d'usurpatrice, de semeuse de discorde, d'association de brigands, voire même de cloaque où pullulent tous les vices. Blasphémateur insigne ou superbe idiot! Comment peut-il s'affubler du titre de catholique après d'aussi abominables vociférations?

Il nous semble également avoir passablement mis à jour ses rancoeurs envers nos ministres de l'autel. Entre tous ces ministres sacrés, il en est un surtout, nous l'avons vu, qui a eu le privilège de lui déplaire singulièrement et à qui notre infâme calomniateur adresse son ouvrage intitulé "La Grande Guerre Ecclésiastique". C'est donc pour harceler ce digne prélat qu'il a fait naître ce monstrueux pamphlet hérétique, pamphlet dans lequel il se plaint que le vénérable évêque est toujours sur son dos. Serait-ce possible que Mgr de Montréal malgré son grand amour de l'humilité, se soit servi d'une aussi chétive monture?

Cette "Grande Guerre Ecclésiastique" comprend deux let-

tres adressées comme on le sait à Mgr Bourget; la première est datée du 31 juillet 1872, la seconde du 13 février 1873. L'auteur conclut cette dernière comme suit et avec gros caractère s'il-vous-plaît:

"RESPECT AU SACERDOCE VRAIMENT HUMBLE, ECLAIRE,
CHARITABLE ET CHRETIEN,

MAIS

RESISTANCE ENERGIQUE, ET GUERRE S'IL LE FAUT,
AU SACERDOCE DOMINATEUR!
REVENDICATION DES DROITS DE LA RAISON HUMAINE!
GUERRE A TOUS LES DESPOTISMES!
SUPREMATIE DU CORPS SOCIAL!
SOUVERAINETE DU PEUPLE,
ET
ETABLISSEMENT DEFINITIF DE LA LIBERTE!"

Ces quelques lignes révèlent amplement les sentiments de l'auteur, et résume bien croyons-nous non une doctrine nouvelle mais bien celle du "grand philosophe du XVIIIe siècle" dont nous connaissons déjà les faux principes. En bon observateur et imitateur du maître, M. Dessaulles s'est plu à vilipender les représentants du culte divin; il a dépensé jusqu'à ses dernières énergies pour établir, dans cette "Grande Guerre Ecclésiastique", que Mgr de Montréal fut le vrai représentant de l'ultramontanisme, et de plus il s'est efforcé en je ne sais combien de pages de cet odieux pamphlet, de ramasser toutes les boues imaginables pour en asphyxier, s'il fut possible, le vénérable prélat, et ruiner, par ce moyen, des idées trop saines pour un "petit-fils" de Voltaire. C'est, nous l'avons dit, la vérité révélée, l'Eglise, Jésus-Christ lui-même que Maître Dessaulles a persécuté, lorsqu'il fit de si risibles efforts pour "écraser l'ultramontanisme", et pour revenir sur l'expression du patriarche de Ferney, pour "écraser l'infâme".

Avouez donc Honorable Dessaulles que vous êtes un ignorant fieffé bien que vous vous plaisez à vous targuer d'un grand savoir. Vous copiez assez malhabilement des auteurs

impies dont les doctrines sont depuis longtemps réfutées. Un petit conseil en passant: soyez sage à l'avenir et ne succombez pas à la tentation de disserter sur n'importe quel sujet religieux. Les hommes de votre calibre ne comprennent rien aux choses spirituelles, car ne l'oubliez pas, l'homme qui n'a pas compris le degré d'honneur où Dieu l'a élevé, s'est rendu comparable aux bêtes de somme et leur est devenu semblable; et l'homme animal ne perçoit pas les choses qu'inspire et que produit l'Esprit de Dieu.

Si jamais il vous vient à l'idée de faire de nouveaux discours ou d'écrire quelqu'autre pamphlet, ne vous y laissez pas guider par cet instinct mauvais qui vous a jusqu'à présent dominé, de peur de vous voir obligé, un jour, d'emprunter ces mots que Jean-Jacques Rousseau laissaient échapper dans un moment de sincérité:

> "Je ne regarde aucun de mes livres sans frémir; au lieu d'instruire je corromps; au lieu de nourrir, j'empoisonne; mais la passion m'égare et avec tous mes beaux discours je ne suis qu'un scélérat".

On excusera ces nombreuses pages sur le compte d'un seul homme. M. Dessaulles fut le pillier fondamental de l'incrédulité à l'Institut Canadien; il convenait donc de l'attaquer de front et de la façon la plus énergique. Le chef maîtrisé, bridé, le reste de la besogne devient plus facile, plus abordable.

o
o o

Joseph Doutre

Une autre grosse cloche de l'Institut Canadien est bien sans contredit Joseph Doutre, le trop pertinent défenseur d'Henriette Brown dans la cause "Guibord" que nous résumons plus loin.

Né à Beauharnois en 1825, il fit ses études au collège de Montréal. Dans ses années d'adolescence, il se livra à

la composition de quelques romans. Comme ses amis, les Papineau, les Dessaulles, cette imagination trop vive suivra malheureusement les penchants du libéralisme.

Le lauréat

En mai 1851, Doutre fut proclamé lauréat du "Concours de Boucherville" patronné par l'Institut Canadien. L'essai portait l'énoncé suivant:

> "Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence tant pour la société que pour sa famille"

Il n'y eut qu'un concurrent, Joseph Doutre; point n'était besoin aux juges de se prendre aux cheveux pour rendre leur verdict en faveur de l' "heureux vainqueur".

Esprit voltairien

Ce premier travail de Joseph Doutre nous révèle déjà ce qu'est l'homme. Esprit rebel, esprit imbu d'idées démocratiques, et de principes révolutionnaires, il s'inspire, dans cet essai, d'Alexis Clérel de Tocqueville, l'auteur de la "Démocratie en Amérique" et de l' "Ancien Régime et la Révolution". Comme la plupart des écrivains canadiens de l'époque, Joseph Doutre est à la remorque des opinions françaises. Aussi ne peut-il éviter de retracer dans notre histoire des influences gallicanes ou jansénistes, des courants révolutionnaires et des offensives catholiques: rien de plus varié que ce défilé de bataillons 'romantiques', de régiments 'classiques', de tendances 'libérales' et d'affirmations 'ultramontaines'. En somme, Joseph Doutre a collaboré à implanter en terre canadienne française les querelles de France, et cet esprit de révolte qui leur est inséparable. Il ne faut point perdre de vue que les oeuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, le Dictionnaire de l'Encyclopédie faisaient rage dans une partie notable de la classe dirigeante de ce temps-là.

En politique il se mit sous la tutelle du "Grand tribun" de 1837-38, et le seconda dans sa grande entreprise de rendre le Conseil législatif électif. Défait deux fois de suite aux

élections, il eut le bon sens de se retirer définitivement de la scène électorale. Il se livra dès lors, à la pratique de sa profession, et en 1863, fut nommé Conseiller de la Reine. Aussi le verra-t-on mettre à profit ses talents de jurisconsulte émérite dans nombre de causes surtout dans l'affaire Guibord. Doutre fut un incrédule à froid. Il mourut en 1886, et sur sa demande il fut inhumé dans la partie protestante du cimetière de la Côte-des-Neiges.

o
o o

Ses rapports avec l'Institut Canadien

Mais voyons brièvement l'homme dans ses rapports avec l'Institut Canadien. Et tout d'abord l'on se rappelle les menées infernales du journal "La Pays". Peut-on trouver meilleure occasion d'appliquer le texte toujours vrai de la sainte écriture,

"On juge l'arbre à ses fruits"

qu'en ce moment puisque nous sommes en face du fondateur de ces feuilles libérales, de ces feuilles à esprit voltairien?

En 1867, Joseph Doutre est président de l'Institut Canadien. A lui revient donc l'honneur du discours d'ouverture à l'occasion du 231ème anniversaire de la fondation de ladite association (1). Prenons quelques extraits au hasard:

L'adversaire de Mgr Bourget

> "Mais pouvions-nous fléchir, quand nous avions à résister à un démolissement de Vandales, qui avaient les livres et les journaux en horreur et qui n'offraient à notre extinction d'autre palliatif qu'un simulacre de ce que nous étions, qu'un club enfantin où les livres et les journaux étaient écartés de la vue avec le même soin que l'on met à éloigner des enfants les instruments tranchants ou les allumettes chimiques? Nos âmes avaient acquis trop de virilité et d'appétit de la science pour se plier à cette atrophie morale; nos poumons avaient besoin du grand air, notre estomac d'aliments substantiels, Nous ne pouvions pas respirer les gaz alambiqués de la censure; nous ne pouvions vivre de préparations artificielles, se

(1) Discours présidentiel: Annuaire de 1867, p. 5 et suiv...

composant de la science à moitié supprimée ou refaite dans un moule négatif de la science elle-même, de l'histoire défigurée avec préméditation, -- de la calomnie de faits, de choses et d'hommes dignes de l'admiration éclairée, du panégyrique d'hommes et de choses dignes de l'indifférence sinon du dédain et quelquefois de l'indignation publics"(1).

Le voilà donc qui se pose lui aussi en adversaire de Mgr Bourget et l'on en connaît la raison. Pas plus que son ami Dessaulles, il ne peut digérer les censures ecclésiastiques. Froissé dans son amour-propre, il fait appel à la présomption se croyant assez virile pour déguster, sans s'empoisonner, le venin pernicieux que renferme la bibliothèque de l'Institut, pour déguster cette prétendue "science" qu'il considère comme l'aliment substantiel de son âme, depuis si longtemps atrophiée malheureusement par le défaut de nutrition spirituelle qui ne lui a certes pas manqué chez ses anciens maîtres, les Sulpiciens.

Le "libre-arbitre"

Et c'est au tour du libre arbitre à défendre sa cause:

"Nous avons cru et nous persistons à croire que notre raison et notre libre-arbitre nous avaient été donnés avec quelque dessein providentiel; que si cette raison et ce libre-arbitre devaient faire abnégation d'eux-mêmes en certaines matières, cette abnégation même était l'acte de la raison et du libre-arbitre s'humiliant devant Dieu; qu'en dehors de ces matières ils reprénaient leur essor et leur action..... Persister à faire usage de notre raison et de notre libre-arbitre, en dehors des questions où ils s'effacent volontairement, ce n'est donc pas une lutte que nous soutenons, c'est la pulsation de notre vie matérielle et morale que nous subissons. Notre institution pourrait cesser d'exister et chacun de nous continuerait à user de sa raison et de son libre-arbitre, comme nous le faisons au sein de notre association"(1).

M. Doutre a quelques doutes maintenant au sujet du libre arbitre dont il ne semble pas comprendre la manière dont la divine Providence nous permet d'en faire usage ou plutôt il semble ignorer totalement ce qu'est au juste le véritable "libre arbitre" tel que l'entend l'Eglise. Il croit à son existence cependant; point n'est besoin par conséquent de le lui prouver par les décisions du Concile de Trente ou par

---

(1) Annuaire de l'Institut Canadien de 1867, page 6.

l'Encyclique "Libertas" de Léon XIII. Mais ce qu'il semble confondre, c'est, comme tous ses prédécesseurs qui ont erré comme lui en cette matière, la liberté et le droit.

La liberté que nous donne la loi du Christ, est une liberté qui nous affranchit du mal, tant dans nos pensées ou opinions que dans nos actes. Le pouvoir de penser comme de faire le mal ne constitue pas la vraie liberté; c'est, au contraire, une faiblesse, par conséquent un manque de liberté. Tous ceux qui en ce bas monde, ont le moins de liberté, et M. Doutre compte parmi ces gens-là, sont ceux qui boivent l'erreur et l'iniquité comme l'eau.

Pour en arriver au pratique, puisque ces jérémiades du Président de l'Institut Canadien font suite aux condamnations encourues par la bibliothèque malsaine de ladite institution, disons-lui que l'Eglise romaine par ses Congrégations, surtout par la Congrégation de l'Index, favorise extrêmement la liberté, au lieu de la restreindre, quoiqu'en dise sa pauvre petite raison qui choppe à la moindre difficulté. En comprimant la licence des opinions, la liberté de penser, de même qu'en défendant sous les peines les plus sévères les oeuvres où pullullant les erreurs de toute sorte, elle ne fait rien autre chose que nous maintenir dans la vraie liberté.

M. Doutre admettra avec nous qu'il existe une vérité et que c'est le plus excellent de tous les biens. Si donc il est légitime comme il ne saurait en douter, de comprimer l'audace des voleurs et des brigands qui tentent de nous ravir des biens purements temporels, voudrait-il qu'il soit illégitime de réduire à l'impuissance d'agir ces mécréants qui veulent tuer la vérité et nous donner en retour les élucubrations de leur esprit malade et fiévreux?

L'erreur conduit immanquablement au mal, et le mal est un assujétissement aux mauvaises passions et au démon. Donc, tout ce qui tend à nous soustraire à l'erreur et au mal nous préserve de l'esclavage et nous maintient dans la liberté. C'est ce que fait la Sainte Eglise par l'intermédiaire des Congrégations qu'elle a établies, conclusion que M. Joseph Doutre n'acceptera certainement pas, et nous le verrons même dans la cause Guibord, aller jusqu'à se livrer à des injurieuses éloquences contre elle sans toutefois en prouver la fausseté. Ce "magister" de l'Institut Canadien devant donc reparaître sur la scène au sujet de cette affaire Guibord, passons à une autre figure bien connue de tous, celle du chef révolutionnaire des troubles de 1837-1838.

o
o o

Papineau et nstitut Canadien

Eh bien! oui. L'on s'étonne! Il n'y a point d'erreur cependant. Le tribun a puisé aux sources empoisonnées de l'Institut Canadien ou plutôt, et c'est plus juste de le dire, les membres de l'Institut se sont enrôlés sous la bannière de Papineau, se sont séparés du parti populaire pour former à la Chambre d'Assemblée un groupe désigné sous le nom de "démocrates". Déjà en 1854, cet Institut lancé à corps perdu dans la mêlée électorale, réussissait à se choisir, en peu de temps, onze de ses membres comme députés (1).

Influence de Papineau sur les membres de nstitut Canadien

Papineau se fait l'âme dirigeante de tout ce groupement et comme il est réputé orateur habile, l'on ne s'étonne pas de l'influence énorme exercée sur les membres de l'Institut, surtout sur ces chefs et ces politiciens, les députés. Aussi,

---

(1) Savoir: Jean Dewitt (Châteauguay); J.M. Valois (Montréal-Comté); G. Jobin (Joliette); G.M. Prévost (Terrebonne); J.O. Bureau (Napierreville); A.A. Dorion (Montréal-Cité); J.J. Loranger (Laprairie); Eric Dorion (Drummond et Arthabaska); Charles Daoust (Beauharnois); Joseph Papin (L'Assomption); Charles Laberge (Iberville).

en cette même année 1854, tous, épris du "grand chef" et de son esprit patriotique, votent l'inauguration d'un mouvement afin d'élever un mausolée aux "patriotes de '37", monument qui se trouve encore aujourd'hui dans le cimetière de la Côte-des-Neiges.

Cette influence de Papineau à l'Institut se manifeste encore plus visiblement dans le rapport que fit le Secrétaire-Correspondant, en 1866. En ce 22ième anniversaire de la fondation, nos jeunes montréalais par la bouche de Gonzalve Doutre, laissent percer, eux aussi, les mêmes sympathies que leur chef envers les Etats-Unis, et conséquemment se montrent favorables à l'Indépendance Américaine, et se réjouissent du triomphe de la "liberté":

Gonzalve Doutre

L'Indépendance Américaine sur le tapis

> "Les membres de l'Institut-Canadien, frappés de stupeur et de consternation à la nouvelle de l'odieux assassinat du grand et noble Abraham Lincoln, Président des Etats-Unis, transmirent au gouvernement américain l'expression de leurs sympathies et condoléances... l'histoire ne rappelle pas de faits plus épouvantables... Consolons-nous... Disons-le avec foi, ce martyre de Lincoln a précipité la fin de la rébellion, et l'indépendance américaine a repris sa force et sa puissance... L'une des plus grandes idées de l'Institut, à la réalisation de laquelle il dévouait tous ses labeurs et tous ses sacrifices, la liberté enfin, était menacée et pouvait succomber, et, en périssant là, elle disparaissait du monde. Heureusement ce principe de liberté était trop enraciné dans le coeur des américains pour qu'il disparût avec Lincoln" (1).

Ce sont ces sentiments qui furent exprimés à M. Andrew Johnson, Président des Etats-Unis en 1866. Ils correspondaient parfaitement bien à ceux du tribun de 1837-1838 que nous exprimions dans notre chapitre précédent tout en se conformant à la devise de l'Institut "Altius tendimus" laquelle s'explique ainsi par ses adeptes:

> "En tendant toujours plus haut, on suit la marche du progrès et il n'y a pas de progrès sans liberté" (1).

M. L. J. Papineau aurait été fier d'applaudir à des paroles

---

(1) Annuaire de l'Institut Canadien de 1866, page 9.

aussi libérales, s'il n'eut été empêché de se rendre à cette séance de l'Institut par suite d'une indisposition. L'on avait même insisté sur sa présence et il avait donné sa parole acceptant l'invitation:

> "Je suis très-honoré et très-flatté de l'obligeante invitation que me fait l'Institut-Canadien d'assister à la soirée qu'il donne pour célébrer le 22e anniversaire de sa fondation, et faire en même temps l'inauguration du bel édifice qu'il vient de construire. L'état de ma santé..." (1).

Popularité de Papineau

Monsieur Dessaulles dut monter sur la tribune pour lire une lettre d'excuse du "grand patriote". Sitôt qu'il prononça son nom 'magique', les plus enthousiastes applaudissements éclatèrent, et l'émotion générale, bruyamment manifestée, se maintint durant toute la lecture de cette lettre. Qui osera douter de la popularité du chef?

Sentiments de profonde vénération du "tribun" à l'égard de l'Institut

Donnons ici quelques extraits de cette lettre du tribun. Ce sont tout d'abord des sentiments profonds d'attachement à l'Institut, des voeux pour sa prospérité:

> "Dès que je connus les règles et le but de votre indépendante et patriotique fondation, je lui vouai le plus sincère attachement, et formai les voeux les plus vifs pour votre accroissement de plus en plus rapide, de plus en plus prospère" (1).

Puis ressuscitent les démêlés entre l'Institut et Mgr Bourget, où l'on voit Papineau sympatiser avec le premier parti naturellement et ne voir qu'injustice dans le second. C'est tout d'abord l'éloge de la bibliothèque:

> "Par les dons de l'empereur des français, du prince Napoléon, et de l'Institut de France, votre bibliothèque a été enrichie de livres rares et précieux, de chefs-d'oeuvres artistiques, inspirateurs de l'idéal et de la perfection dans les beaux-arts" (2).

C'est à se demander si réellement Papineau a visité sérieusement cette bibliothèque! Si oui, ce n'est certainement pas en compagnie de Mgr Bourget car il y aurait sûrement

---

(1) Annuaire de l'Institut Canadien de 1866, page 26.
(2) Ibid., page 27.

eu divergence d'opinions entre les deux appréciateurs sur la moralité de la plupart des ouvrages qu'elle renfermait. Voici qui prouve bien l'affaire:

> "Des délations secrètes et erronées vous traduisaient auprès d'autorités respectables et que vous respectez, qui ont été surprises, qui vous ont précipitamment condamnés, sans enquête contradictoire, sans confrontation entre les accusés et les accusateurs. On vous accusait d'avoir des livres immoraux ou obscènes. Vous avez protesté que vous n'en aviez pas. La condamnation a été maintenue" (1).

Et c'est bien Papineau qui parle. Vous l'entendez! "Des délations secrètes", "erronnées"... Et remarquez bien; il sent le besoin de faire ressortir ce "grand respect d'autorités respectables"... qui malheureusement ont porté un "jugement trop précipité". Et comme couronnement à ses accusations gratuites, il déplore cette scission dont les censures ecclésiastiques seules sont responsables d'une injustice que le tribun n'a pas encore réussi de justifier, même dans les profondeurs de sa retraite:

> "Quand une scission malheureuse détacha de votre corps plusieurs concitoyens parfaitement recommandables en dehors de cette erreur, ils furent poussés à le faire sous des circonstances que les études de ma retraite ne m'ont pas démontrées avoir été justifiables. L'esprit de tolérance et de conciliation aura permis l'oublie de l'injustice dont vous fûtes l'objet" (2).

Il est bien juste de dire que Papineau est un fervent admirateur de nos jeunes montréalais. Il se le devait sans doute, l'Institut ayant pris les devants, s'étant déclaré en sa faveur, s'adonnant à la même politique et lui ayant témoigné toutes les marques de gratitude, de révérence qu'un fils bien né ménage à son père.

Aussi le reste de cette "lettre remarquable" d'après Dessaulles, traite "du patriotisme hardi, constant et bien entendu du plus grand de nos hommes politiques"; de l'intérêt tout exceptionnel qu'il porte à la jeunesse canadienne,

---

(1) Annuaire de 1866, page 28.
(2) Ibid., page 27.

à laquelle il donne les meilleurs conseils et indique les efficaces sauvegardes contre tout ce qui pourrait diminuer sa force, sa valeur, sa grandeur; enfin, l'approbation et l'encouragement que l'illustre vieillard donne à l'Institut Canadien (Annuaire 1866).

o
o o

Discours de Papineau à Institut Canadien

L'Annuaire de 1867 nous offre un discours de L. J. Papineau (1), discours qui fut le plat de résistance de cette séance du 17 décembre à l'occasion du 23ième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien. Il y a de tout dans cette conférence: des sentiments généreux et des idées chimériques, des aperçus originaux et des phrases creuses, de la modération et de l'intransigeance, du patriotisme et de l'impiété. Elle contient en un mot des thèses répréhensibles ou fort contestables.

L'orateur redit son admiration pour l'Institut, qu'il envisage comme "l'une de nos gloires nationales". Il se plaît au milieu d'une réunion aussi "patriotique", aussi "libérale", aussi "progressive", aussi "fièrement indépendante" que l'association l'a été. Puis il exprime le voeu de la voir continuer ainsi et longtemps encore ce magnifique programme dont le mérite revient de droit aux pionniers de la cause libérale, cause dont il explique en deux mots le symbole, ce qu'il appelle sa profession de foi politique:

> "Justice pour nous, justice pour tous; raison et liberté pour nous, raison et liberté pour tous". (2)

Synthèse de ce discours

Une analyse détaillée de ce discours nous révélerait nombre d'affirmations risquées, de contradictions, de violences, d'outrances mêlées à des louanges excessives, en résumé, nombre d'erreurs badigeonnées de fausse érudition. Le tribun

---

(1) Voir ce discours dans l'Annuaire de l'Institut Canadien de 1867, p. 24 et suivantes.
(2) Ibid., p. 25.

joue le rôle du charmeur qui lègue à son auditoire sa phraséologie de tolérance, de paix, en dépit de cruelles réalités qui démentent ces belles théories.

Nous n'avons point l'intention de nous étendre davantage sur cette conférence où Papineau semble ressasser les vieux principes de son discours du 15 mai 1837, à l'Assemblée anti-coercitive du Comté de Montréal, à St-Laurent, discours que nous avons traité assez en détail dans notre deuxième chapitre. De plus nos dernières pages sur l' "intolérance", sur la "liberté", lesquelles questions l'orateur s'est plu à faire revivre, sont assez précises pour que nous ayons à y revenir. Les dernières paroles de Papineau, valent cependant la peine d'être lues; elle ne peuvent que nous convaincre davantage de l'appui moral que le "grand chef" s'est toujours efforcé de procurer aux membres de l'Institut Canadien; elles résument bien également les fausses maximes dont était épris l'orateur et les auditeurs de cette 'imposante' soirée du 17 décembre 1867:

> "Ce noble programme que vous avez affiché et qui vous a attiré de l'opposition de la part de ces ennemis de la raison et de la pensée qui ont souhaité la dispersion de l'Institut et de ses livres, doit rallier autour de vous l'appui et le bon vouloir de tous les citoyens instruits et éclairés, de tous les patriotes qui désirent vraiment le bonheur et la grandeur de notre commune patrie, à nous tous Canadiens natifs et d'adoption. Cet appui, vous le méritez. Vous l'avez conquis; il vous restera, je n'en doute pas, et personne ne saurait s'en réjouir plus que je le fais" (1).

Il ne faut point s'étonner de tant de libéralisme chez Papineau. Qui ne se rappelle de ses deux années de séjour à Paris (1843-1845), où il a fréquenté la société du chansonnier Béranger, de Louis Blanc, de Lamennais, ces radicaux démocrates, ces déistes voltairiens? Il se plaisait à fouiller dans les Archives d'Etat et se flattait d'y transcrire

---

(1) Annuaire de 1867, page 43.

force documents touchant l'Ancien Régime en Nouvelle-France. Avons-nous besoin de dire qu'à pareille école ultralibérale, ses croyances religieuses déjà si peu affermies, furent entamées et dépérirent jusqu'à ses derniers moments, (23 septembre 1871) quelque trente jours avant son ami le journal "Le Pays", moments suprêmes où le "grand homme" mourait impénitent après avoir refusé comme Joseph Doutre, la sépulture ecclésiastique?

Quelles idées autres que celles d'un démocrate révolutionnaire, d'un libre-penseur averti, d'un libertin fieffé, d'un sceptique consommé pouvait donc laisser en héritage à toute une postérité celui qui durant la première moitié de sa carrière a certainement joué un rôle éminent, celui qui pendant de longues années a joui d'une popularité sans égale, celui qui, nous le concédons, fut cette grande figure politique du Canada français, mais qu'une ambition inassouvissable, un orgueil démesuré, une licence effrénée ont conduit sur les pentes d'un libéralisme à outrance dont les principes ont fourni ample matière à l'élaboration de ce décalogue impie où puisaient à longs traits le "grand manitou" de '37 lui-même, les anticléricaux de l'Institut Canadien de Montréal, nos révolutionnaires de cette deuxième moitié du XIXe siècle?

o
o o

Arthur Buies

Une autre figure imbue de rougisme et d'anticléricalisme, et je dirai à l'égal de Dessaulles et de sa clique, est bien celle d'Arthur Buies, ce jeune aventurier qui selon qu'il se plaît à le dire semble plutôt avoir été jeté dans la vie comme une "feuille arrachée au palmier du désert et que le vent emporte, sans jamais lui laisser un coin de terre où se trouve l'abri ou le repos".

naissance

Joseph-Marie-Arthur est né le 24 janvier 1840 à Montréal. En 1854, il est expulsé du Séminaire de Québec pour insubordination. L'année suivante, il s'évade du Séminaire de Nicolet. Las des contraintes, et ne rêvant que liberté, il quitte à 16 ans le foyer paternel pour aller "à l'aventure et ne jamais plus revenir". Il part donc pour la Guyane, pays nouveau et prodigieux, terre des cannes à sucres, où nègres et créoles jouissent des charmes de la vie primitive et libre.(1)

Son esprit aventurier

Son esprit aventurier le pousse quelques temps après vers Dublin, puis à Paris où par l'intermédiaire de l'abbé Hamel, il est reçu au Lycée Impérial. Deux années d'étude ont permis à Buies de découvrir, dans la langue française quelques-unes de ces richesses dont seront toujours privés ceux qui n'ont pas l'opportunité d'aller puiser à la source même. Il entendait parler avec une vémération réfléchie et solide des grands esprits du temps: Rochefort, Drumont, Cousin. Ses condisciples, et l'abbé Hamel lui-même, lui montraient parfois du doigt, au coin de quelque rue, la silhouette de ces grands hommes. La 'Lanterne' de Rochefort était admise au lycée, et les grands élèves lisaient avec avidité le petit journal du pamphlétaire.

à l'étranger

Sous l'impulsion toujours de cette fièvre nostalgique de l'aventure, il part pour l'Italie où il s'enrôle sous la bannière de Garibaldi pour avoir le plaisir, quelques semaines plus tard de déserter la caserne et revenir fréquenter les cafés, les cénacles littéraires et politiques de Paris, ville aux idées nouvelles, et où Buies a trouvé le moyen de s'associer à une jeunesse avide de combats, de discussions, de liberté.

C'est donc là que notre jeune canadien a pris goût à

---

(1) Nous devons nombre de détails à Douville Raymond, dans la "Vie aventureuse d'Arthur Buies".

ces subtiles jouissances de la lutte pour les idées. Il est facile, se dit-il de critiquer un état de choses établi, quand on possède des idées fondamentales, fussent-elles fausses. Tout paradoxe se soutient qui provoque le rire. Toute idée est bonne qui triomphe d'une idée rivale. Il est facile d'attaquer ceux qui dirigent et de les renverser quand on sait découvrir leurs travers.

De retour au Canada

Avec ces principes à la Voltaire, notre jeune homme prend la route du Canada, où pense-t-il, il sera accueilli comme un génie. Il aura bien le droit d'écrire plus tard:

> "Lorsque je revins de France, en 1862, après y avoir passé six années, pour refaire entièrement le cours d'étude que j'avais suivi dans nos collèges, ce qui était impérieusement nécessaire si je voulais apprendre quelque chose, je fus frappé de l'ignorance de mes compatriotes".

o
o o

Deuxième lettre sur le Canada

Voilà donc Buies de retour au pays. La hantise dont il rêve, c'est de devenir parmi ses compatriotes, l'homme du jour, le remueur d'idées réactionnaires, celui dont les écrits font frémir d'ardeur ou de crainte. La suite nous fera voir en lui un second Papineau avec son esprit dominateur.

Ses idées libérales

Dans une lettre à son ami Langevin à D'Hautefeuille, France, lettre datée du 6 octobre 1864, il ne peut voiler combien il est en proie aux idées libertines déjà si fort en vogue au pays. Il s'agit d'un long entretien entre lui-même et M. D'Estremont lors d'un récent voyage à Québec. Ce dernier réussit malheureusement trop bien et par le tableau le plus sombre qui se puisse rencontrer, à convaincre son interlocuteur de l'existence en plein Canada français, de ce qu'il appelle lui, d'accord avec nombre d'autres, "l'esprit d'intolérance, la haine et le fanatisme faisant la guerre au libre examen" terrain qui ne nous est sans doute pas inconnu.

Influence de M. d'Estremont sur Buies

M. d'Estremont représente d'abord à notre jeune étudiant de Paris, l'esprit français avec ses instincts et ses mobiles divers:

> "En France, la tendance générale est vers le progrès social, vers une indépendance intellectuelle absolue qui permette à chaque homme de se rendre compte de ses pensées, de ses croyances, et de n'admettre d'autre autorité en fait d'opinions que celle de la vérité péniblement acquise et irréfutablement démontrée. C'est là le fruit du libre examen, dont le but est de parvenir à la vérité, au lieu de vouloir la détruire. Une vérité qui n'a pas été étudiée, controversée, soumise à toutes les investigations, n'est pas digne d'être appelée telle; elle ne peut servir qu'au vulgaire et aux ignorants qui admettent tout sans rien comprendre, et qui n'ont d'autre guide que l'autorité; tandis que la vérité qui naît de l'examen a le noble privilège de s'imposer même aux esprits les plus sceptiques et aux intelligences éclairées qui l'avaient d'abord combattue". (1)

C'est bien cela: "libre examen"! le "vulgaire", les "ignorants" pauvres gens soumis à l'autorité! Rien de nouveau... comme il est facile de constater. Puis, l'émule de Dessaulles, gémit de "ces temps d'ignorance" où l'autorité "s'arme contre les penseurs", "se refuse à admettre comme vraies" des choses manifestement vraies... il se fait donc lui aussi le défenseur de Galilée.

M. le Français (Buies) s'étonne... Il ne laisse pas l'occasion s'échapper de montrer qu'il a fréquenté nos jeunes libertins de Paris:

Le libre examen

> "Il me semble que vous parlez là de choses admises par tout le monde; il y a longtemps que le libre examen est reconnu comme l'instrument essentiel du développement de la raison, et du progrès de la science".

M. d'Estremont de répondre:

> "Le libre examen n'est pas encore reconnu ici au Canada, chez nous qui nous appelons les descendants de ce peuple que la science et les lumières, c'est-à-dire le libre examen, ont placé à la tête de tous les autres; chez nous qui sommes à côté de cette grande république qui a tout osé et tout accompli parce qu'elle était libre; chez nous qui recevons de toutes parts les vents du progrès, et qui, malgré cela, croupissons dans la plus honteuse ignorance, et la plus servile sujétion à un pouvoir occulte que personne ne peut définir, mais que l'on sent partout,

---

(1) 21ème lettre: p. 14. (Bibliothèque Municipale, Montréal).

et qui pèse sur toutes les têtes, comme ces despotes de l'Asie qui, sur leur passage, font courber tous les fronts dans la poussière" (1)

Et voilà que Buies veut connaître ce 'pouvoir occulte'. Le maître n'attendant que ce désir chez l'élève, déverse sa bile et assouvit sa haine par le sombre tableau que voici:

"Ce pouvoir... il est partout; devant vous, derrière vous, à côté de vous; il a comme une oreille dans tous les murs; il poursuit partout ceux qui, comme moi, veulent penser et agir librement. Il tient tout dans sa main, il fait et défait les fortunes politiques, il force les ministères à l'encenser, et à le reconnaître parfois comme le seul véritable gouvernement dont ils ne sont que les instruments malheureux. C'est lui qui conduit et maîtrise l'opinion; tous les ressorts de l'état, toutes les forces populaires, il les enchaîne et les pousse à un seul but, la domination sur l'intelligence asservie; il a deux merveilleux moyens, l'ignorance des masses, et la peur chez ceux qui pourraient diriger l'opinion, et qui ne font que la suivre honteusement, plus serviles en cela que le peuple qui courbe la tête par aveuglement et par impuissance. ..... Voulez-vous savoir où est le siège de cette puissance souveraine? ouvrez le coeur et le cerveau de tous les canadiens, et vous l'y verrez établie comme un culte, servie comme une divinité" (1).

Attaques contre le clergé

C'est en ces termes que M. d'Estremont attaque le clergé. Serait-il par hasard le bras droit de messire Dessaulles ou de quelqu'autre président de l'Institut Canadien? Des paroles aussi éloquentes, aussi enthousiastes aussi 'convainquantes' ne pouvaient trouver ailleurs que chez Buies terrain plus fertile. Entiché d'une doctrine aussi "sensée" il ne sait comment peindre ce qu'il éprouve et surtout sa grande admiration envers ce fervent adepte de la 'libre-pensée':

"Je regardais cette imposante figure de M. d'Estremont, illuminée par l'enthousiasme, et qui semblait déjà revêtir les splendeurs du martyr politique. Puis, je reportais ma pensée le peuple canadien, cet autre martyr si longtemps immolé aux intrigues ambitieuses de ses guides"(2).

Buies a cependant plus d'une corde à son arc; il veut obtenir davantage de son interlocuteur et pour ce, expose au "savant philosophe" ses doutes sur ce sombre tableau d'abjections et de prostitution intellectuelle, lui "assurant d'avance'

---

(1) 2ième lettre: p. 16
(2) Ibid., p. 18

qu'il ajoutera foi à tout ce que ce dernier lui apprendra de plus, fusse-t-il même obligé de corroborer ce qu'il venait de dire.

Le maître s'enhardit

Dès lors, Maître d'Estremont, entraîné et encouragé par tant de confiance, ouvre son coeur plus grand encore et donne libre cours au "langage de l'histoire et de l'inflexible impartialité":

> "Ce fut un jour malheureux où le clergé se sépara des citoyens; il avait une belle mission à remplir, il la rejeta; il pouvait éclairer les hommes, il préféra les obscurcir; il pouvait montrer par le progrès la route à l'indépendance, il aima mieux sacrifier aux idoles de la terre, et immoler le peuple à l'appui que lui donnerait la politique des conquérants" (1).

Puis il cite Mgr de Montréal:

> "Il y a à peu près un demi siècle, l'évêque Plessis demandait uniquement à la métropole qu'on voulût bien garantir le maintien de la foi catholique en Canada. Dès qu'il l'eût obtenu, et que l'Angleterre vit tous les moyens qu'elle pourrait tirer pour sa domination du prestige que le clergé exerçait sur les masses, le Canada fut perdu. Les prêtres ne demandaient qu'une chose, la religion catholique, et ils abandonnaient tout le reste. Dès lors, ils se joignirent à nos conquérants et poursuivirent de concert avec eux la même oeuvre. Ils intervinrent dans la politique, et crurent bien faire en y apportant les Maximes de la théocratie; ils n'y virent qu'une chose, l'obéissance passive; ils n'y recommandèrent qu'une vertu, la loyauté absolue envers l'autorité, c'est-à-dire, envers la nation qui nous persecutait depuis 50 ans. Ils abjurèrent toute aspiration nationale, et ne se vouèrent plus qu'à un seul but auquel ils firent travailler le peuple, la consolidation et l'empire de leur ordre. Tout ce qui pouvait indiquer un symptôme d'indépendance, un soupçon de libéralisme, leur devint dès lors antipathique et odieux; et plus tard, au nom de cette sujétion honteuse qu'ils recommandaient comme un devoir, ils anathématisaient les patriotes de '37, pendant que nos tyrans les immolaient sur les échafauds" (1).

Voilà ce qu'avait sur le coeur M. d'Estremont. Il doit sans doute respirer à l'aise maintenant qu'il s'est soulagé, maintenant qu'il a dénoncé ces ennemis déclarés de la "liberté de la pensée et du respect des convictions", ces partisans de l' "intolérance et du fanatisme". Toutes ces idées surexcitées à la fois se succédaient dans la tête de Buies avec

---

(1) 2ième lettre: page 20.

une rapidité vertigineuse. Elles ne resteront pas chez lui sans effets. Avant de se séparer de son cher M. d'Estremont, il lui dit toute sa reconnaissance et son admiration:

> "Monsieur, je ne saurais vous témoigner assez l'estime profonde que je ressens pour votre caractère, ni vous faire entendre tous les souhaits que je forme en mon coeur pour votre généreuse entreprise. Je puis du moins vous rendre grâces de la confiance que vous m'avez témoignée, et vous prier de croire qu'elle m'honore autant qu'elle m'éclaire sur toutes les choses que je désirais connaître. Je vous quitte en emportant avec moi le souvenir d'un des plus heureux moments de ma vie: j'ai vu bien des choses héroiques, mais je n'avais pas encore eu le bonheur de contempler l'âme et les traits de la vertu politique s'immolant au devoir par amour des hommes et de la vérité" (1)

Le coeur rempli d'un libéralisme aussi tranché, Buies se croit des mieux armés pour la lutte. Comme Rochefort il règnera par l'ironie et le pamphlet mis au service d'une seule idée: 'Guerre à l'ultramontanisme'!

o
o o

Buies à l'Institut

A Montréal, il cherche les groupes où l'on montre du goût pour la discussion des idées. Il retrace d'anciens compagnons de collège qui le conduisent à l'Institut Canadien où il rencontre des intelligences dignes de la sienne.

insuccès

Il est invité à donner une conférence devant les membres de ladite association. Ses envolées déclamatoires cependant ne sont pas encore assez mûres pour des gens qui professent des opinions autrement avancées et sincères que les siennes. D'ailleurs, Doutre, Dessaulles, Blanchet et Dorion ne prétendent point s'en laisser imposer par cet imberbe plein de feu qui arrive tout juste de Paris. La recherche de la gloriole personnelle a empêché Buies de comprendre le but de cette institution. Il ne lui est jamais

---

(1) 2ième lettre: page 26.

venu à l'idée qu'un seul de ses compatriotes peut penser à relever la race déchue et qu'on peut, au Canada, être plus renseigné que lui sur les idées modernes en religion et en politique.

Au barreau

Vu son peu de succès, ses visites à l'Institut se font plus rares. Il reprend l'étude et se fait admettre au barreau. Mais Buies prouvera plus tard qu'il ne désirait de l'avocat que le titre. En racontant son admission pittoresque au barreau, il laissera même entrevoir qu'il arrive souvent, qu'en dépit du dicton, le succès couronne la paresse. Tout de même il veut qu'on le croie quelqu'un; il lui faut donc pratiquer sa profession en dépit même d'une préparation peu sérieuse. Aussi ne pouvant admettre qu'un homme intelligent, s'intéressât ainsi toute une vie aux différents de la foule, les points de droit, les plus captivant même, le laisseront bientôt impassible.

Nouvel échec à l'Institut Canadien

Il se remet à fréquenter l'Institut Canadien dont la bibliothèque devint son asile quotidien. Comme la première fois, ses discours sont reçus avec la même sympathie ironique. Qu'est-ce à dire? Buies manque-t-il de cette verve nécessaire à tout orateur? Ses idées ne sont-elles pas encore assez avancées pour cadrer avec celles de ces honorables messieurs de l'Institut?

o
o o

Troisième lettre sur le Canada

La troisième de ses lettres sur le Canada nous met cependant en face non plus de l'élève attentif de M. d'Estremont mais bien du maître qui veut imposer sa doctrine. Cette lettre s'adresse encore à son ami de France, et est datée du 9 février 1867. Ecoutons-le et reconnaissons le nouveau propagandiste des idées voltairiennes. Quelques jérémiades tout d'abord:

Buies impose ses vues

"Est-ce donc là l'histoire des peuples depuis que les peuples existent? Les hommes ne se sont-ils réunis en société que pour s'exploiter les uns les autres? Donc, toujours le privilége. Au peuple, à la grande masse, l'asservissement moral après que les insurrections et le progrès ont détruit l'asservissement des corps; à quelques-uns la domination, la domination par le préjugé, par le fanatisme, par la misère, par l'ignorance, à défaut de pouvoir politique. Ah! je comprends aujourd'hui les excès des révolutions; je comprends les bouleversements que fait un rayon de pensée franchissant cette masse d'obscurités de toutes sortes épaissies par les siècles; je le comprends à la vue des abominations qui se commettent tous les jours sur cette terre infortunée au Canada. J'excuse, non plutôt j'absous, ces déchaînements populaires, furieux et impitoyables, dont le souvenir reste longtemps dans l'âme des oppresseurs, échelons sanglants, mais ineffaçables sur la voie du progrès. Si c'est une condition fatale pour l'humanité de ne pouvoir atteindre à ses destins que par des crises, eh bien acceptons-en la salutaire horreur, les barbaries nécessaires, moins odieuses que ces despotismes prolongés d'âge en âge qui font bien plus de victimes, quoique dans l'ombre, et qui ne servent qu'à perpétuer le règne de toutes les impostures" (1)

Le voilà qui absout! Mgr Bourget lui aurait-il donné par hasard le pouvoir de remettre les péchés? Puis la première partie de cette lettre traite tour à tour, de l'inquisition, cette maîtresse "souveraine, implacable, acharnée, compagne inséparable de l'ignorance qui étouffe le germe de la pensée comme la liberté d'écrire ce qu'on pense"; du clergé, "ce corps de sans culotte dont l'absolutisme clérical absorbe tout, politique, éducation, presse, gouffre immense et si profond que le désespoir s'empare des penseurs patriotiques". Devant pareille décadence il fait appel au radicalisme:

Appel au radicalisme

"Aujourd'hui, il n'est plus qu'une chose qui puisse sauver le Canada: c'est le radicalisme; le mal est trop grand et trop profond, il faut aller jusqu'aux racines de la plaie. Des demi-mesures n'amèneront que des avortements..." (2).

Et les Jésuites ne sont pas mis de côté sous la plume ironique de Buies:

---

(1) Lettres sur le Canada: Troisième, page 33.
(2) Ibid., page 37.

"Vous voilà, jeunesse canadienne, telle que vous ont faite les jésuites et leurs suppôts depuis vingt-cinq ans. A force de vous prêcher la soumission ils en sont rendus à vous la faire bénir! Impatiente de leur joug, vous le défendez, vous l'exaltez dans les journaux, cherchant un sourire du maître que vous vous êtes donné vous-même, au lieu de braver sa haine qui serait impuissante, si vous saviez vouloir" (1).

Mais Buies brûle du désir de donner des exemples de cette profonde abjection dont il cherche à convaincre son ami. Il scrute donc le 'moyen-âge', en rappelle les "stupides théories", les "farouches diatribes de ces moines ignorants et fanatiques" de l'époque. Il s'ingénue à retracer toutes ces horreurs à peine couvertes par le flot des révolutions modernes et conclue que les "théocrates ont été et seront toujours les ennemis de l'esprit humain".

L'apologiste de Institut Canadien

Dans son deuxième exemple, l'Institut Canadien est mis à l'honneur sous la plume de notre jeune étudiant, qui se paye le luxe d'abord de passer la masse aux ordres religieux qu'il ne peut plus supporter:

"Vous n'avez pas oublié sans doute le nom d'une société littéraire que je vous ai signalée dans ma dernière lettre, après mon entrevue avec M. d'Estremont. Cette société fondée à Montréal, en 1844, avait pris le nom 'd'Institut-Canadien', et pour devise 'Altius tendimus'. C'était à peine au sortir de l'insurrection de 1837-38. C'était au sein des trahisons nombreuses des chefs patriotes dont l'Angleterre achetait le concours avec des honneurs. Le clergé dévoué au pouvoir, comme toujours, achevait d'anéantir les dernières résistances des esprits indépendants et fiers. Déjà se dessinait à l'horizon la noire cohorte des ordres religieux s'avançant à la conquête des âmes, c'est-à-dire à l'abaissement des caractères. Alors quelques jeunes gens, nourris à l'école du passé, se cherchèrent au milieu des ténèbres qui commençaient à envahir leur malheureuse patrie; ils apportaient un fonds commun de libéralisme et de dévouement à la cause du progrès; ils se réunirent dans une étroite masure de la rue St. Jacques, à Montréal, et là se constituèrent en société sous le nom d'Institut-Canadien, afin, comme ils le déclarèrent dès leur première séance, 'de chercher la force qui naît du travail commun, de s'instruire, et de s'habituer à la parole au moyen de la discussion' ". (2)

De là il passe au but de ladite société, et surtout ne manque pas de montrer son caractère d'indépendance surtout vis-à-

---

(1) Troisième lettre: page 37.
(2) Ibid., page 38.

vis l'autorité ecclésiastique:

> "Dès l'origine l'Institut-Canadien échappait à la domination théocratique, à tout contrôle extérieur sur ses actes et libérations, à l'inquisition qui déjà scrutait, et éteignait les familles dans un cercle d'intrigues" (1).

Il ne manque pas également de faire ressortir le programme de l'Institut, programme où l'on rencontre des clauses comme celles-ci:

> "l'abolition de la tenure seigneuriale", "l'abolition de la dîme", "l'annexion aux Etats-Unis", "la sécularisation des réserves du clergé", etc... (2).

Buies s'attaque au clergé...

Buies s'appitoie ensuite sur le sort du périodique l' "Avenir" dont il attribue la chute au clergé, à ces "vautours de la pensée"; il s'appitoie sur le sort de ces nombreux jeunes gens si désireux du bien et de l'avancement de leur patrie et qui ont quitté l'Institut, par suite des foudres de l'Eglise. Eh bien, oui! le clergé est 'responsable' de tant de mal:

> "Dès lors commença une ère de turpitudes misérables; le cynisme du mensonge et de l'hypocrisie s'étala orgueilleusement et triomphalement. On ne chercha plus à éclairer le peuple, mission périlleuse, mais à le tromper, chose toujours facile. On apostasia, on trahit, on recula, on baisa, afin de l'apaiser, la main qui s'appesantissait sur tous les fronts En même temps, les Jésuites, qui venaient de bâtir un collége à Montréal répandaient déjà partout le noir essaim de leurs agents; leurs meilleures paroles attiraient la jeunesse confiante, les familles se livraient à eux, leurs confessionaux toujours ouverts suintaient d'innombrables secrets, d'intrigues infatigables; l'oeuvre était complète, et le voile de l'obscurcissement un instant soulevé s'alourdissait de nouveau sur les esprits" (3).

L'apologiste continue ainsi jusqu'à la fin ses diatribes contre les ministres du culte; il prône à tour de rôle les Joseph Papin, les Eric Dorion, et toute cette phalange de libres penseurs dont il continuera à faire l'éloge dans une quatrième lettre sur le Canada, adressée toujours à ce même ami, et où il se fait le défenseur d'un Institut qui l'a cependant jusqu'à date répudié au moins deux fois, mais qui

---

(1) Troisième lettre: page 38
(2) Ibid., page 39.
(3) Ibid., page 41.

aujourd'hui le reconnaît comme membre actif et vraiment digne des doctrines qu'elle prêche.

Buies sympathise avec l'Institut Canadien

Après un court séjour à Paris, de juin 1867 à juillet 1867, il se met à fréquenter assidûment l'Institut Canadien où il occupera dorénavant un rang notable parmi ces esprits boursoufflés d'idées révolutionnaires, qui ne peuvent se rendre aux conseils paternels de leur évêque, Mgr Bourget.

Enthousiasmé par l'annonce d'une lutte où enfin il pourrait figurer en première place, Buies choisit donc le parti des révoltés. Pour lui, la condamnation de l'Institut par l'évêque de Montréal, n'est qu'un acte criminel, une atteinte à la liberté de penser, qu'il avait appris à chérir dans les cafés de Paris. Son heure est venu. Vite, il rédige un article fulminant contre l'intolérance de l'évêque, article qui devait amener une seconde condamnation contre les révoltés. Que va faire Buies? Abandonnera-t-il sa lutte anticléricale? Loin de là... Après trois jours de réflexion, il décide de fonder un journal dont le nom est trouvé depuis longtemps, celui même du'fameux' journal de Rochefort, "LA LANTERNE".

Il se met donc à l'oeuvre et semblable à Perrette avec son pot au lait, il voit déjà sa 'Lanterne' s'étaler sous les yeux effarés du public, à la fois scandalisé et ému de voir un homme s'attaquer à l'autorité; il compte à l'avance tout le prix de ses sarcasmes, de ses injures, de ses apostrophes les plus fulminantes à l'adresse de l' "Infâme" du "grand philosophe" du XVIIIe siècle. Hélas! sera-t-il forcé de dire lui aussi non pas, "Adieu! veau, vache, cochon, poulet, couvée" mais bien plutôt, comme nous le constaterons, "Adieu! vains amis, vains discours, vaine gloire!".

o
o o

LA "LANTERNE"

Mais voyons un peu ce qu'était cette "Lanterne" de Buies. La page liminaire arbore fièrement l'étendard de la révolte, et nous met en face d'un programme tout à fait anti-religieux: l'auteur y représente une lanterne, lui-même sans doute, répandant, d'un éclat éblouissant, la "lumière" tout autour de lui. Il a dans sa main gauche un livre aux proportions gigantesque et dans sa main droite une plume non moins disproportionnée, symbolisant naturellement le moyen qu'il a à sa disposition aussi bien que le dessein qu'il a de combattre, d'attaquer ses ennemis qu'il écrase tous, sans pitié aucune, sur son passage. Un moine épouvanté, un jésuite sûrement, fuit à sa gauche; et de l'autre côté, accompagné de ses partisans, un évêque, Mgr Bourget, déserte, fuyant aussi les colères de'Cette Lanterne' qui s'avance dans toute sa 'gloire et sa majesté'.

Peut-on trouver symbolisme aussi caractéristique? La suite nous le dira.

Naissance

La "Lanterne" fit son apparition en 1868, vers la fin de septembre, et s'éteignit au mois de mars suivant,(1869), après avoir donné naissance à vingt-sept numéros publiés hebdomadairement. La nouvelle édition, Montréal 1884, où nous avons puisé le matériel nécessaire pour cette partie de notre travail, ne comprend que vingt-trois numéros "vu les nombreuses suppressions, les nombreux changements qu'il a fallu faire, désirant ne garder que ce qui est exclusivement le fait de l'auteur" (1).

Dès sa préface, la "Lanterne" se jette, sans le vouloir bien entendu, la première pierre; elle cite en même temps à l'ordre du jour, Mgr Bourget, ce vénérable prélat contre qui spécialement elle lancera ses "foudres d'excommunication", pouvoir qu'elle s'arrogera sans scrupule:

---

(1) Avant-propos: Remarque de l'auteur.

"Chaque numéro contenait seize pages remplies de terribles vérités qu'on ne pouvait, sans une témérité inouie, exprimer à cette époque d'aplatissement général dans toutes les classes de la société, et surtout parmi la jeunesse presque tout entière accaparée par les Jésuites, Ceux-ci trouvaient dans l'évêque Bourget un appui obstiné par aveuglement et despotique par fanatisme. Ce que cet homme-là a fait de mal à la religion catholique est chose incalculable; ce qu'il a fait aussi pour préparer les voies au libéralisme moderne l'est également. Que ses quatre-vingt-cinq ans lui soient légers!" (1).

Son programme

Dans son premier numéro, Buies s'adressant aux lecteurs, résume en quelques lignes son programme:

"J'entre en guerre ouverte avec toutes les stupidités, toutes les hypocrisies, toutes les turpitudes; c'est dire que je me mets à dos les trois quarts des hommes, fardeau lourd, mais..."

Contre qui donc va-t-il lutter? Quel ultimatum a-t-il bien pu recevoir et de qui? L'on se rappelle avec quelle audace Dessaulles dans sa "Grande Guerre Ecclésiastique" prit à parti Mgr Bourget; ce digne prélat, vénéré comme un saint par toutes ses ouailles, sera aussi la victime de l'auteur de la "Lanterne". Feu de paille évidemment où Buies devait s'y brûler lui-même les ailes!

Attaques contre Mgr Bourget

Dans son journal impie, Buies s'attaque à une lettre circulaire de l'évêque de Montréal relativement aux théâtres, en date du 30 août 1868. Le prélat y relate une retraite prêchée par St-Alphonse dans la ville d'Amalfi; avant son départ le prédicateur met ses retraitants en garde contre l'ennemi dévastateur des âmes:

"Après notre départ il tombera de la montagne un démon qui vous exposera au malheur d'oublier toutes vos résolutions" (2)

Mgr Bourget fait revivre quelques pages d'histoire à ce sujet montrant qu'au lendemain même du départ des missionnaires ce démon descendit réellement de la montagne; "c'était un buffle qu'on avait lancé pour donner au peuple le spectacle d'un jeu profane". Pendant ce spectacle, il se produit un violent

---

(1) "La Lanterne": Préface.
(2) Lettres circulaires de l'évêque de Montréal (Mgr Bourget).

tremblement de terre... Le peuple effrayé se rend à l'Eglise ou l'Archevêque monte en chaire pour annoncer la pénitence et rappeler aux habitants les promesses qu'ils avaient faites durant la mission;

Buies se moque de cette lettre circulaire de l'Evêque de Montréal:

> "Le Pérou vient d'être à moitié enseveli par un tremblement de terre. Je ne sais pas si c'est un buffle qui aura fait tout à coup son apparition sur quelque vâlcan de ce pays malheureux. Dans ce cas, il faut que ce soit un gros buffle, bien plus gros que celui d'Amalfi. Quand ils s'y mettent, ces buffles-là sont terribles. Pour eux, c'est la moindre des choses que de faire des tremblements de terre, et ils appellent ça 'donner un spectacle'. Il y a buffle et buffle. Le buffle ordinaire est celui qui se tient toujours dans les prairies où les Sioux et les Comanches le chassent; celui-là ne donne pas de représentations. Mais le buffle des circulaires... brrr! Il arrive des montagnes exprès pour tout démolir. Après tout, le buffle du Pérou est peut-être le même que celui d'Amalfi qui aura eu le temps de grandir" (1).

Un peu plus loin, la "Lanterne" reproduit une lettre de l'évêque de Montréal adressée au docteur B..., professeur à l'école de médecine canadienne. Cette lettre s'élève contre la Faculté de Médecine qui reçoit dans son sein et même met à sa tête des membres de l'Institut Canadien, institution dont l' "autorité ecclésiastique a signalé aux catholiques les dangers pour leur foi et leur moeurs". Conséquemment, elle avise ladite Faculté que dorénavant le clergé ne pourra plus recommander aux élèves sur lesquels il peut avoir quelque influence, de fréquenter ses cours.

Rien de plus juste de la part de l'autorité ecclésiastique, vu qu'à cette époque il était facile de fréquenter les cours de l'Université Laval, institution qui offrait toutes les garanties possibles pour la foi et les moeurs de ses étudiants. Buies ne l'entend pas ainsi:

---

(1) La "Lanterne": No 2,(Nouvelle édition).

"Je frémis, dit-il, en songeant à la hauteur d'arrogance et d'absolutisme effréné où peut atteindre l'homme envers qui toute la presse inepte rivalise de servilité et de dégradante adulation" (1).

Il ne peut admettre qu'on puisse mêler l'autorité religieuse aux choses purement scientifiques, ce qui donne lieu d'après lui à "d'épouvantables abus, aux plus drôlatiques épisodes". Il s'empresse de citer un exemple pour prouver qu'il a raison:

"Un de mes amis avait fait, il y a quelques années, un petit traité de chimie agricole; il l'expédie dans les campagnes; le curé vient à passer, examine le livre: Comment s'écrie-t-il, en le rejetant, il n'y a pas un mot de la sainte Vierge dans tout cela! renvoyez vite ce livre, il ne peut que perdre les enfants" (2).

Qui est cet ami? Quel est ce traité de chimie? De quel curé s'agit-il? Tout le long, l'auteur de la "Lanterne", ne parle que de généralités; il lui aurait certainement été avantageux de rencontrer Boileau-Despréaux, ce poète de la précision...

Une adresse présentée à l'évêque de Saint-Hyacinthe débute par ces mots:

"A Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe".

Le railleur

A ses nombreuses impiétés, Buies joint le ton railleur:

"Il me semble que lorsqu'on s'est déjà fait appeler Sa Grandeur Monseigneur, l'Illustrissime et le révérendissime sont du superflu. Mais la religion des temps modernes, qui se traduit par ces expressions, n'en saurait trop avoir. Il y a entre autre un 'sissime' qu'on a sans doute oublié et qui aurait trouvé là sa place admirablement: c'est l'infaillibilissime" (2).

Et le voilà qui continue là-dessus ses railleries à l'endroit de Mgr de Montréal:

"Le Grandissime, l'Illustrissime, l'Infaillibilissime, le Grâcissime, le Richissime, et le Sime, Sime, Evêquissime de Montréal, est parti pour Rome ..... issime. C'est la raison des tempêtes et des ouragans conjurés. Mais semblable à

'Celui qui met un frein à la fureur des flots
Et qui sait des méchants arrêter les complots'

---

(1) La "Lanterne": No 2 (Nouvelle Edition).
(2) Ibid., No 3.

Il se tournera vers l'océan furibond et, de ce geste renversantissime qui en impose à la foule hébétée, il lui commandera de rentrer dans son repos; il lui fera voir Sa Grandeur qui n'entend pas badinage, et l'abîme soulevé s'affaissera comme un article de l'Ordre qui n'a pas été approuvé d'avance" (1).

Puis au numéro 15 enfin, Mgr Bourget n'est plus l'évêque de Montréal.

"Je soutiens que l'évêque de Montréal n'est pas le représentant du Christ".

Les textes de la Sainte Ecriture l'amènent à prouver qu'il a raison de le croire:

"En effet, le Christ, sur la montagne, ne disait-il pas au pharisiens avides de lui témoigner leur empressement pour sa personne: Ce ne sont pas ceux qui m'interpelle 'Seigneur, Seigneur' qui iront dans le royaume des élus, mais ceux qui font la volonté de mon père qui est dans les cieux" (2).

Or, conclut notre philosophe, l'évêque de Montréal se laisse appeler, par les "pharisiens du Nouveau-Monde et de l'Ordre, non-seulement Seigneur, mais Monseigneur (ce qui indique une servitude personnelle), mais sa Grandeur, Sa Grâce, l'Illustrissime, le Révérendissime, rivalisant en cela avec l'évêque Larocque, l'insatiable de titres, qui finira par se faire appeler le Logissime, pour la quantité de logements où il s'installe. Plus le Nouveau-Monde accable l'évêque Bourget d'issimes, plus le dit évêque accable le Nouveau-Monde de bénédictions" (2)

Toute cette belle philosophie conduit notre homme à se substituer à l'évêque de Montréal et comme tel à le déclarer hérétique:

"D'où je conclus que l'évêque de Montréal est un hérétique" (2).

Et voilà, Mgr Bourget excommunié par la "Lanterne". Buies fait donc la pluie et le beau temps avec son petit journal diabolique. Il se croit devenu une force cependant que la lutte devient de plus en plus dure. Ses adversaires

---

(1) La "Lanterne": No. 12, (Nouvelle édition)
(2) Ibid., No 15.

aussi sont puissants. Les journaux populaires commentent favorablement dans leurs colonnes les déclarations du clergé à l'endroit des feuilles impies du pamphlétaire. Aussi déclare-t-il une guerre ouverte au "Nouveau-Monde", au "Journal de Québec" (1842-89), au "Courrier du Canada" (1857-1901), à l' "Ordre" (1858-71), au "Journal des Trois-Rivières", (1865-1891), au "Courrier de St-Hyacinthe".

Les dépositaires commencent à s'effarer et les plus naifs s'empressent d'ôter leurs affiches. Buies est des plus occupés. La lutte ne l'effraie pas; il se sent capable de tout affronter. Quelques amis même l'accuse dès les débuts de n'avoir pas de programme, de vouloir détruire la religion. Est-ce suffisant pour le faire réfléchir? Détrompez-vous. Ses diabribes contre l'autorité religieuse dureront jusqu'à la mort du périodique.

Buies s'attaque à PIE IX

Passons à d'autres attaques de la "Lanterne" toujours dressées contre la religion du Christ. Pie IX aurait manqué sa vocation!

> "La vocation réelle du Comte de Mastai Ferretti était pour l'état militaire. On assure même qu'il a porté quelque temps les armes; c'est la faiblesse de sa santé qui le décida à entrer dans la carrière ecclésiastique, où il est devenu pape sous le nom de Pie IX. Ce goût paraît s'être singulièrement réveillé depuis quelque temps. Les journaux religieux sont remplis de ses préoccupations belliqueuses: Le saint Père, qui avait daigné visiter une partie de ses milices à la Rocca-di-Pacha, a été hier visiter une autre partie de ses braves défenseurs (je cite textuellement), au bruit des salves d'artillerie et des fanfares militaires. Le saint-père a parcouru le camp dans toute sa longueur. Le saint-Père a parcouru le camp, y a célébré la 'messe militaire' et a donné la bénédiction, puis il a déjeuné, entouré de ses officiers. Les troupes ont rendu au pape les honneurs militaires" (1)

C'est là le côté guerrier; mais voilà qu'il attaque maintenant Pie IX comme successeur de l' "humble Pierre, le serviteur des serviteurs de Pierre". Il en veut à la cérémonie du baisement des pieds:

---

(1) La "Lanterne": No 4, (Nouvelle édition).

"Le saint-père a daigné admettre au baisement des pieds les officiers des troupes qui sont au camp, une grande partie de la noblesse et de la fleur des habitants de Rome, des religieux, des religieuses; le saint-père a enfin livré ses pieds sacrés aux baisers de la multitude et a distribué des médailles à toutes les personnes qui ont eu l'honneur de lui baiser les pieds" (1).

La "Lanterne" se moque de ce cérémonial et laisse entendre que comme tous les autres il n'est qu'une occasion pour le pape de soutirer l'argent du peuple:

"Venez-vous baiser les pieds (du pape); c'est moi qui paye"?

Buies s'attaque aux ordres religieux

Les ordres religieux ne sont pas épargnés, les Jésuites surtout. Le numéro 5 ridiculise et de la façon la plus ironique les organisations destinées à subvenir aux besoins des oeuvres pies:

Les Jésuites

"Pour faire concurrence au 'Grand-Tronc', les Jésuites ont institué les 'petits-troncs'. L'année dernière, dans un bazar qu'ils tenaient à la place habituelle de leurs représentations, ils avaient mis une machine à coudre qui devait appartenir, soit à un asile protestant, soit à un asile catholique, suivant la somme que protestants et catholiques mettraient respectivement dans deux petits troncs qui leur tendaient les bras. 'Les Anglais sont généreux, se disaient les Jésuites; les Canadiens sont religieux...ça montera, ça montera...'; et ça a monté, monté, jusqu'à ce qu'enfin les protestants l'aient emporté. Les Jésuites ont toujours pratiqué la tolérance... pas gratuite".

Vers la fin de l'année 1868, un procès fut intenté contre le Père Commire, S.J. et deux de ses compagnons. Ce dernier, en sa qualité de maître de discipline, aurait infligé une pénitence afflictive (corporelle) au jeune Ségeral, élève de l'Ecole de Tivolu. Le numéro 16 de la "Lanterne", se fait gloire de relater le détail des procédures du tribunal correctionnel de Bordeau (France) et tout particulièrement l'audience du 14 décembre 1868 où nos gens de lois prévenus contre la soutane réussissent à faire porter un jugement défavorable contre les jésuites condamnant les sieurs de la Judie et Commire chacun à "dix jours d'emprisonnement, et le Père

---

(1) La "Lanterne": No 4 (Nouvelle édition).

Roux, solidairement avec les deux autres à 300 francs de dommages intérêts envers M. Ségeral".

Au numéro 22, Buies se réjouit de l'expulsion des Jésuites de France. Violent dans ses attaques, il n'a que des paroles diffamantes contre eux, paroles puisées dans des "journaux étrangers" dont il ne mentionne aucun nom, ou venant d'auteurs aussi impies que lui, se gardant bien de donner le titre des ouvrages où il puise ses différents textes. C'est tout d'abord une pétition contre les Jésuites:

> "En vous demandant d'expulser les Jésuites de France, nous ne faisons que réclamer contre eux l'exécution d'une loi qui n'a jamais été révoquée. Le scandale honteux qu'ils viennent de donner à Bordeaux, et qui a attiré sur eux un châtiment bien mérité, démontre qu'ils ne reconnaissent d'autre autorité que la leur, et que le ministre de l'instruction publique reste désarmé devant leur puissance (Journal étranger). Les Pères n'obéissent qu'à une autorité, celle de leur général qui, comme le pape, commande urbi et orbi, et devant qui le souverain qui les accueille ne devient qu'un instrument..."

Cette pétition est accompagnée des citations suivantes:

> "Les jésuites sont les ennemis de Dieu" (L'abbé Cabrol).
> "Les jésuites laissent toujours après eux une trace de sang et de poison" (Napoléon I).
> "Aux Jésuites nous ne devons rien que l'expulsion" (Thiers).

Du jésuitisme ancien et moderne"

Puis ensuite, et contrairement à ses habitudes, il cite quelques extraits avec références complètes cette fois. De Pradt Archevêque de Malines est mis en cause. Buies eut l'heureuse fortune de mettre la main sur un de ses ouvrages, "Du Jésuitisme ancien et moderne" où l'auteur énumère toutes les expulsions que les Jésuites ont subies depuis trois siècles et d'où notre jeune libertin tire certains extraits, ceux qui lui vont, bien entendu, et dont nous faisons ici mention des quelques-uns mis le plus en évidence dans le numéro 22 de son périodique:

> "Pour se rétablir, le Jésuitisme a usé de divers déguisements: tantôt il a paru sous le nom de paccauristes, tantôt sous celui du Sacré Coeur des Pères de la foi" (1).

---

(1) De Pradt: "Du Jésuitisme ancien et moderne", page 233.

"... Homme (le cardinal Fesch) fatal à la France, à sa famille, à lui même, exemple mémorable des dangers qu'entraîne le zèle séparé des lumières. Le cardinal Fesch a été en France le grand promoteur des Jésuites, des religieuses, des petits séminaires. Dans son zèle inconsidéré, il a tout confondu; et, à la manière des petits esprits et des Italiens, il a placé la religion dans les observances légales et dans les choses monacales; ces importations italiennes ont toujours été funestes à la France..." (1).

"Libre de se montrer au grand jour, le Jésuitisme a reparu dans les bagages de toutes les contre-révolutions armées rétablissant le despotisme, et cela suffit pour indiquer d'où il vient et où il va" (2).

Et à la page 277, il est au comble de ses voeux lorsque soudain il aperçoit ce conseil diabolique:

"Disons-le hardiment à toutes les familles: Fermez vos portes aux Jésuites, ou renoncez à l'espoir de la paix".

Qui est cet archevêque de Malines

Voilà notre homme satisfait. Il prend à témoin le discours d'un archevêque. Qu'est donc cet archevêque de Malines? De deux choses l'une: ou bien, eu égard aux textes cités, De Pradt est un adversaire averti des Jésuites, ou bien Buies s'est permis de tronquer ses textes et de les entendre à sa façon. F.X. De Feller, dans son Dictionnaire Historique, Tome 7, nous fait connaître ce prélat en question:

De Pradt (Dominique Dufour de) fut nommé archevêque de Malines en 1809; son chapitre refusa de le reconnaître. Il fut du nombre des évêques qui écrivirent en 1810 à Pie VII pour solliciter les dispenses de mariage que demandait Napoléon. En 1816, il donna sa démission comme archevêque de Malines; il publia une foule d'écrits, empreints de l'esprit de parti et semés d'erreurs grossières. Après la révolution de juillet, ses opinions se modifièrent encore. Il fit imprimer à Clermont en 1833 une brochure sur la presse et le journalisme, dans laquelle il appelle le journalisme, l'auxiliaire de tous les perturbateurs. Il mourut d'apoplexie,

---

(1) De Pradt: "Du Jésuitisme ancien et moderne", page 234.
(2) Ibid., page 236.

le 18 mars 1837. Quelques dix ans auparavant paraissait son pamphlet traitant du "Jésuitisme ancien et moderne", et où il se montre l'ennemi déclaré des fils de Saint-Ignace.

C'est sur cet homme à esprit de parti que Buies appui ses théories; il s'est bien gardé de nous faire connaître au préalable son mentor. Pas le moins au monde. C'est l' "Archevêque de Malines", qui parle, un haut dignitaire ecclésiastique! Il faut donc que le lecteur ajoute foi à ses paroles car il a prêché autrefois les mêmes opinions que Buies... Mgr Bourget était aussi un haut dignitaire ecclésiastique qui a eu le 'tort' malheureusement de ne point penser comme notre jeune avocat sans cause; aussi, ce dernier, ne voulant pas se laisser surpasser en générosité par son semblable, Dessaulles, eut-il la "bonne idée", la "gentillesse" de décerner à son évêque le certificat d'hérésiarque qu'on connaît.

L'esprit insatiable de Buies le conduit encore plus loin sur ce terrain antireligieux, dans sa guerre lui aussi à l' "Infâme". Après s'être moqué de tout, après avoir tourné en dérision les procès de canonisations tenus à Rome, la question des indulgences, les Croisades du Moyen-Age, les différentes dévotions de l'Eglise, celle du scapulaire entre autres, le voilà qui s'en prend aux saints, à Dieu même, à sa divine Providence.

Buies s'attaque aux saints

Nombre de saints sont victimes de la plume acerbe et impie du rédacteur en chef de la "lanterne". Le Patriarche de Nazareth n'est pas plus épargné que les autres. Buies laisse entendre qu'on lui a posé les questions suivantes:

St-Joseph

"Est-il vrai que tout dernièrement, à l'église de Bonsecours, il a été célébré une messe (grande) à la demande de certains actionnaires dans une entreprise de mine de fer ou autre minerai, entreprise plus ou moins malade, qu'on voulait réhabiliter en la mettant sous le patronage tout spécial et l'invocation du grand St. Joseph? Est-il vrai

que les actionnaires assistaient en corps à cette solennité, leur président en tête, qu'on a dû être surpris de voir dans cette galère?" (1).

Sur quoi il aurait répondu, et prouvant bien par là son peu de confiance dans la puissance du grand Saint-Joseph:

"Je ne sais pas si cela est vrai ou non. Je ne puis pas assister à toutes les messes qui ont lieu, grandes et petites. Il y en a tant! Mais je puis répondre toutefois que si l'entreprise en question est bien malade, elle n'en a pas pour trois mois à vivre, pour peu qu'elle continue de s'adresser à saint Joseph. Ce saint-là n'aime pas à se mêler des affaires des autres. C'est prouvé" (1).

La Très Sainte Vierge

Puis c'est au tour de la Très Sainte Vierge. Le prospectus d'un nouveau journal, "l'Ave Maria" vient de tomber sous la main du pamphlétaire qui ne considère ce nouveau-né que comme fondé dans les "intérêts de la Sainte Vierge". Entendez-le déverser sa bile contre la mère du Créateur:

"Allons, bon. Voilà que la Sainte Vierge a besoin d'un organe. La polémique va devenir de plus en plus difficile; mais heureusement que la Minerve, qui est une déesse, nous mettra à l'aise avant quinze jours en déclarant que l' 'Ave Maria' n'est qu'un 'insulteur' gagé de la mère du Christ et un 'diviseur de consciences' " (2).

La Minerve! Buies ne pouvait trouver meilleur appui! "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es" dit le proverbe. Travaillant dans le même sens, nul doute que la "Lanterne" ne devait pas faillir à la tâche douce et agréable de complimenter et d'approuver un confrère dont le programme impie, dont la campagne de destruction vis-à-vis tout principe d'autorité était à l'ordre du jour. L' "Ave Maria" n'est qu'un "insulteur de la mère du Christ"! il n'est qu'un "diviseur de conscience"! Vaines citations lancées sans preuves à l'appui!

De l'affirmation, la "Lanterne" passe à l'insinuation. Généralement, l'on insinue, puis on affirme. Buies passe indifféremment de l'un à l'autre. La "Sainte Vierge" a-t-elle

---

(1) La "Lanterne": No 23, (Nouvelle édition).
(2) Ibid., No 3.

l'autorisation de faire de la politique?

> "On ne dit pas si l'évêque de Montréal a autorisé la Sainte Vierge à avoir un parti dans le Bas-Canada, mais on dit qu'une messe en 'requiem' et un 'certain nombre' de communions sont offertes tous les samedis à ceux qui paieront vingt dollars" (1).

"Messe en requiem", "Communions"! Buies ne peut mieux faire que de profiter de l'occasion de se gorger de quelque commentaire au sujet d'expressions aussi sonores, aussi ronflantes à ses oreilles, à son imagination endiablée:

> "Malgré la perspective attrayante que cette messe en 'requiem' fera luire aux yeux des actionnaires beaucoup se diront qu'il n'est pas nécessaire de précipiter les choses, qu'il est toujours temps de se faire chanter des 'requiems' quand on est mort, et que d'assister à son propre 'libera' tous les samedis, même 'en payant pour', ne constitue pas un des plaisirs les plus recherchés de notre époque si féconde en divertissements. D'autres prétendront qu'il faut avant tout être rond en affaires, que le chiffre de vingt dollars étant précisé, il faut que celui des communions le soit; qu'en outre, comme il est difficile de constater le nombre de ceux qui communient le samedi dans toute la catholicité, la comptabilité du nouveau journal deviendra incontrôlable; ... à moins que la Sainte Vierge ne fasse tous les samedis un miracle pour son organe et n'envoie des colombes annoncer le nombre exact des communions reçues... Alors ce sera la chose la plus facile au monde" (1)

Voilà qui est clair! L'esprit satirique de Buies mettra-t-il enfin bas les armes? Sera-t-il bientôt rassasié? Pas encore.

Buies s'attaque à Dieu...

Dieu lui-même est attaqué dans sa divine providence. Le numéro 4 de la "Lanterne" sort ce qu'il appelle une "Nouvelle à sensation": "Le Nouveau-Monde se vend maintenant un sou aux gamins qui le revendent comme ils peuvent".

> "Son dévouement à la propagation de la foi tue mon confrère. Ce qui m'étonne, c'est que lui qui raconte toute espèce de miracles depuis un mois, n'ait pas trouvé moyen d'en faire un pour lui-même. Il est temps d'y penser, parce que, sans miracle, au point où il en est rendu, il lui faudra sombrer. Quand je pense que je vends ma 'Lanterne' aux gamins quatre cents, qu'ils la revendent cinq et qu'il n'en est aucun qui ne fasse ses trois shillings par jour, je reste confondu des manières d'agir de la Providence qui se plaît à enrichir des misérables comme moi, et qui accable d'infortunes ses plus dociles serviteurs. Il y a quelque chose là-dessous" (2)

---

(1) La "Lanterne": No 3, (Nouvelle édition).
(2) Ibid., No 4.

Dieu serait donc l'auteur de la banqueroute prochaine du journal "Le Nouveau-Monde", organe défenseur de la religion, l'organe adversaire du libéralisme. Buies a certainement perdu de vue les notions apprises au collège de Sainte-Anne de la Pocatière ou au Séminaire de Québec sur la conduite de la Providence envers ses serviteurs . Qui rit bien rira le dernier! Aujourd'hui c'est au "nouveau-Monde" à être sous le joug de l'épreuve; demain ce sera au tour de la "Lanterne". Le premier, grâce à ces principes solides de foi, bénit Dieu dans la tribulation; le second, trempé dans l'impiété, maudira la religion et les "fauteurs" de sa disparition.

Dans son édition numéro 8, l'impie journaliste représente maintenant l'Être suprême, l'Etre infiniment miséricordieux, infiniment bon, comme souhaitant malédiction sur malédiction à l'homme, sa plus noble créature:

> "Dieu, dit l'Ecriture, prit une poignée de boue, souffla dessus, en fit un homme et le lançant dans l'espace:
> 'Va, dit-il, je te livre à ta propre misère;
> Trop indigne à mes yeux d'amour et de colère,
> Tu n'es rien devant moi.
> Roule au gré du hasard dans les déserts du vide,
> Qu'à jamais loin de moi le destin soit ton guide,
> Et le malheur ta loi... '
> Et l'homme, roulant d'abîme en abîme, plongeant d'espaces en espaces, défiguré, meurtri, repoussé comme un être hideux de tous les globes où il voulut mettre pied, vint échouer sur cette terre, dernière étape de sa déchéance. Plutard encore, tombant de faîte en faîte, précipité des sommets où son vol impuissant ne le soutenait plus, épave boueuse où il y avait une âme, l'homme devenu chenille, s'aplatit sur la terre du Canada, sans regard pour mesurer les cieux dont il était banni, sans pensée pour mesurer sa honte. Ce fut sa dernière chute. La malédiction divine était accomplie L'homme n'était plus rien".

La Providence

Il nie catégoriquement la bonté de Dieu envers l'homme, son chef-d'oeuvre qui d'après lui est délaissé, abandonné complètement à sa propre perdition. Blasphème hérétique! Peu importe! Buies est tout mêlé dans les affaires de sa conscience. Aveuglé à l'extrême, il se croit tout permis. Dieu dans son infinie bonté, lui permettrait-il de rencontrer

les Sennachérib, les Antiochus, les Nicanor, les deux blasphémateurs livrés à Satan par St-Paul (1), toute cette cohorte de blasphémateurs avec chacun l'histoire de son châtiment, notre pamphlétaire douterait encore de son crime!

Texte tronqué

Quelque soit la provenance de ce texte, qu'il ait été copié textuellement d'une encyclopédie quelconque ou qu'il soit le fruit de la plume malsaine de Buies, d'une façon ou d'une autre, nous sommes en face d'un texte tronqué. Nous conseillons au propriétaire de la "Lanterne" de parcourir les trois premiers chapitres de la Genèse et de comparer le texte cité dans son périodique avec celui de la Bible soit celle de Filion, soit celle d'Augustin Calmet (MDCCLXVII) ou celle de Crampon, où il trouvera le véritable texte, le seul digne de notre croyance, mais qu'il n'est pas plus permis à lui qu'à un autre d'interpréter à sa façon.

Esprit suffisant

Son orgueil le faisait tenir bon; le triomphe ne devait cependant pas lui sourire. Ses amis lui reprochaient avec sagesse de se laisser aller trop loin dans ses emportements. Mais ce jeune suffisant à lui-même ne voulait rien entendre. Il se laissait emporter par sa verve qui l'enivrait, et par sa haine, qui l'aveuglait. Il ne s'agissait pas de modération.

> "Pour être sûr de parvenir au but", écrivait-il, "il faut chercher à le dépasser. Quand on ne veut que l'atteindre, il est rare qu'on ne reste pas en deçà. Il faut vouloir le plus pour avoir le moins. Jeunes gens, soyez extrêmes. Ne redoutez pas ce mot. C'est dans l'extrême seul qu'on touche le vrai; la vérité n'est jamais à mi-chemin".

Et à ceux qui lui demande où il veut en venir avec toutes ses théories contre la religion, il répond:

> "Ce que je veux, le voici: Je veux que le peuple crois, mais non qu'il soit exploité. Je veux qu'il n'y ait pas de superstition lucrative, et qu'on ne fasse pas de miracles ridicules pour en tirer de l'argent. Ce n'est pas moi qui attaquerai une religion, quand elle sera digne de respect. Mais j'attaquerai sans crainte et sans relâche les faux ministres de cette religion qui s'enrichis-

(1) I Tim., I, 20.

sent en prêchant la pauvreté, qui trafiquent de toutes les pratiques religieuses, qui font servir Dieu constamment à leur ambition, à leur rapacité, à leur esprit d'accaparement et de domination, à leurs haines à leur fanatisme de commande. Dieu est grand! dit l'Arabe. Je ne veux pas que vous le fassiez petit, que vous le fassiez à votre image. 'Si les chevaux se faisaient des dieux, ils leur donneraient la forme d'un cheval' a dit depuis longtemps Xénophane. La religion, la vraie, a fait de grandes choses. L'ultramontanisme n'a engendré que des hontes. Il ne s'adresse pas à l'intelligence, mais à la crédulité, qui n'est pas la foi. Croyez, et ne raisonnez pas. C'est absurde. Toute la raison humaine se révolte contre cette théorie aveugle qui fait des hommes des automates. Je respecte toutes les convictions, quand elles sont des convictions, et non des idées imposées qui rejettent l'examen. Un homme est un être intelligent et raisonnable. Voilà ma croyance" (1).

Résultat de cette guerre à la religion

Cette guerre à la religion finit par dégoûter les lecteurs de la "Lanterne". Même les amis du journaliste en étaient rendus à se demander si le jeune révolté était sérieux dans ses attaques. Après l'apparition du numéro 27, la "Lanterne" s'éteignit subitement, en pleine lumière, au plus fort de l'incandescence, sans qu'aucune cause apparente pût fournir une explication de ce "terrible phénomène", de cet "effrayant cataclysme". Où est donc ce Jonas qui a bien pu être la cause d'une si "lamentable catastrophe"?

Depuis plusieurs semaines, l'auteur luttait péniblement, isolément, non seulement contre les ennemis déclarés de son pamphlet, contre la propagande ouverte ou sourde, contre les moyens déguisés ou non, avoués ou secrets qu'on mettait en oeuvre pour l'abattre, mais encore, et ce qui était bien plus douloureux et plus dangereux pour lui que tout le reste, contre l'effroi qu'on était parvenu à répandre jusque dans l'esprit de ses meilleurs amis, de ses plus fermes soutiens.

La "Lanterne" traîne de l'aile...

L'un après l'autre, les dépôts où la "Lanterne" se vendait lui avaient fermé leurs portes; il n'en restait plus que deux ou trois dans la ville, et les acheteurs habituels

---

(1) La "Lanterne": No 7 (Nouvelle édition).

n'osaient même plus la demander. Ceux qui tenaient encore à la lire l'envoyaient chercher par des commissionnaires inconnus. Proscrite, signalée partout à l'exécration des fidèles, elle ne pénétrait plus dans aucun foyer. Ses derniers lecteurs la lisaient secrètement après quoi ils s'empressaient de la détruire, ce qui explique que nombre de ses numéros devinrent des plus rares, n'étant conservés religieusement que par ses plus audacieux partisans.

Dans de telles circonstances, il était donc impossible à Buies d'en continuer la publication. Le dégoût et le découragement s'étaient emparé de lui. Il reconnaissait, trop tard halas! avoir dépassé la mesure. Il se consolait toutefois à la pensée qu'il était loin de subir un sort aussi odieux que celui des vrais libéraux qui eux virent leur "Institut condamné, excommunié, obligé de fermer ses portes et la seule bibliothèque à peu près publique de Montréal mise au ban de l'opinion" et qui plus est, "s'étaient vus poursuivis jusque dans leurs familles, dans la paix de leur foyer".

C'était hier la décadence du "Nouveau-Monde", c'est aujourd'hui celle de la "Lanterne", avec cette différence que la première périclita de façon plus honorable que la seconde.

La capitulation

L'autorité religieuse avait mené à bonne fin son travail expurgatoire. Le 19 mars 1869, Buies fut forcé de capituler. Ce jour-là, il déposa sa plume et relut la lettre qu'il avait reçue d'un écrivain de Paris quelque temps auparavant:

> "Vous ne parviendrez jamais à devenir un pamphlétaire...
> Au reste, tant mieux, c'est un genre médiocre".

Il ne voulut retenir de cette lettre que cette phrase, devenue son unique consolation dans sa défaite.

Plus tard, Buies tentera de ressusciter les idées de la

"Lanterne" s'attaquant encore au clergé dans deux nouveaux journaux intitulés le premier "l'Indépendant" (1870), le second le "Réveil" (1876). Mgr Taschereau, évêque de Québec, ne laissera pas à ce dernier le temps de se faire connaître: il condamnera Buies du haut de la chaire.

Après tant d'années d'épreuves et de labeur, que reste-t-il à l'auteur? Ses journaux furent frappés des censures ecclésiastiques. Qu'a-t-il donc à son crédit? Quelques chroniques, quelques pages descriptives, perdues dans un amas de noms géographiques et de chiffres. Une oeuvre touffue, inégale, inachevée. C'est ce qu'a à contempler, sur le déclin de la vie, aux portes du tombeau, un homme qui avait rêvé beaucoup plus grand, qui, certes, si ce n'eût été que de son impiété, eût mérité davantage.

En face de la mort, il se recueille et les derniers jours il n'a de place dans son cerveau que pour l'image d'un Dieu éternel qui pèse dans la balance de justice les actes humains. Il expire dans la nuit du 21 janvier 1901.

Arrêtons là ces quelques monographies. Il est évident que nombre d'autres nous intéresseraient aussi, par exemple celles des deux Dorion, des Laflamme, des Laframboise, des Papin, des Coderre, des Fabre, etc... Les quelques-unes présentées ci-dessus avec l'oeuvre de chacun étalent de façon suffisante ce qu'on peut appeler l'ambiance existant alors à l'Institut Canadien de Montréal, ambiance au piètre niveau moral, ambiance des plus malsaines, des plus néfastes, aux membres trop nombreux de cette association de notre jeunesse canadienne de l'époque. Passons à l' "Affaire Guibord".

o
o o

PROCES GUIBORD

Nous voilà donc rendu au trop célèbre procès Guibord, procès qui fut à la fois un bien, un mal. Un mal, c'est un scandale de voir porter devant un tribunal civil une question de sépulture ecclésiastique; un bien, parce que l'Institut se montre enfin tel qu'il est.

Qu'est au juste cette "affaire Guibord"? Résumons brièvement pour ensuite passer aux détails, non pas du procès en lui-même, ce qui demanderait des pages et des pages, mais, pour ce qui concerne le but que nous poursuivons, à ces détails qui font ressortir le côté libéral, révolutionnaire, anticatholique, en un mot et suivant l' "Echo du Cabinet de lecture", l'esprit voltairien dont était animés les défenseurs d'Henriette Brown, ces chefs libéraux, tous ennemis jurés de l'Eglise y compris Mondelet et son jugement, ces pilliers de l'Institut Canadien. (1)

Français de l'Amérique,
Que pensez-vous vraiement,
Comme vrais Catholiques,
De cet enterrement?
N'est-ce pas un affront
A notre religion?

Résumé de l'affaire

Le 18 novembre 1869, décédait subitement à Montréal, le typographe Joseph Guibord, ancien vice-président de la société. L'on se rappelle qu'en 1858 Mgr Bourget excommunia les membres de cette société, et que dix-sept d'entre eux portèrent leur cause à Rome avec ce résultat que la Congrégation de la sainte inquisition condamna les doctrines perverses de l'Institut, surtout celles énoncées dans l'Annuaire de 1868.

Guibord, de par l'Eglise,
Etait excommunié,
Quand la mort par surprise
Ses jours a terminé!
Que penser de la mort
De l'imprimeur Guibord!

---

(1) "Echo du Cabinait de lecture" 1869, t. II, p. 944.

Guibord excommunié...

Mgr l'évêque de Montréal, toujours appuyé sur l'opinion de la Cour de Rome, priva des sacrements ceux qui continueraient à faire partie de la dite Société. Or à sa mort, Guibord était membre de l'Institut et conséquemment frappé des censures canoniques.

Sans messe et sans prières,
En lieu non consacré,
Dans votre cimetière
On voulait l'enterrer;
Les gens de l'Institut
Alors ont répondu:

'Guibord le Catholique,
Fut plein de sainteté,
Faites-en des reliques,
C'est notre volonté:
De tous les vrais chrétiens
Nous sommes le soutien'.

Refus de sépulture

M. Rousselot, curé de Notre-Dame de Montréal, obéissant à son évêque, refusa de lui donner la sépulture ecclésiastique et de l'enterrer ailleurs que dans la partie du cimetière appelée communément "cimetière des enfants morts sans baptême".

Au sentiment populaire, l'inhumation dans cet endroit est une tache pour la mémoire de celui qui a joui du titre de catholique durant sa vie; c'est pourquoi, l'Institut Canadien, dans l'intérêt de tous ses membres, fit tant des pieds et des mains pour décider la veuve de Guibord à s'adresser aux tribunaux civils pour obtenir que le curé de Montréal, en sa qualité de fonctionnaire, reçoive l'ordre de l'inhumer dans le cimetière catholique.

Il ne s'agissait pas dans toute cette affaire, de savoir si le prêtre serait forcé d'assister en surplis à l'enterrement et de réciter des prières sur le corps de Guibord. Les amis de ce dernier s'en souciaient aussi peu qu'il en avait lui-même fait peu de cas durant sa vie. De fait, dans une maladie précédente, il avait déclaré devant sa femme qu'il ne tenait pas à entrer dans l'Eglise après sa mort; pourvu qu'il eût une suite, c'était tout ce qu'il voulait. Son voeu, nous

le verrons, fut exaucé. Ce qu'on désirait c'était de donner au défunt la sépulture non ecclésiastique mais civile seulement, et dans la partie du cimetière réservée au commun des catholiques, pas ailleurs.

L'on niait aux autorités ecclésiastiques le pouvoir de diviser le cimetière en deux parts: l'une pour ceux qui obtiennent la sépulture ecclésiastique, l'autre pour ceux qui en sont privés.

Cri de rage du parti libéral"

Le libéralisme poussa son long cri de rage habituel devant l'énergique résistance du clergé et résolut d'asservir l'Eglise à l'autorité civile et protestante, s'il le fallait.

Dans une cour civile
De fameux avocats
L'éloquence subtile
Embrouilla les débats;
Le juge Canadien
N'y comprenait plus rien.

Poursuite judiciaire

Des procédés judiciaires furent donc intentés contre la fabrique de Montréal en faveur de Henriette Brown qui, le 3 décembre 1869, affirmait, dans une entrevue avec M. le Curé de Notre-Dame, qu'elle s'était refusée à des poursuites judiciaires, et que les amis de son mari en avaient pris l'initiative. Il est difficile de la croire tout à fait indemne d'une telle impasse, elle qui plus tard, le 22 octobre 1870, léguera par testament ses biens meubles et immeubles, droits, réclamations et actions à l'Institut Canadien, legs que ce dernier acceptera et dont il profitera pour continuer la poursuite devant le Conseil Privé d'Angleterre. Mais n'anticipons pas.

Mondelet

Les rouges souscrivent donc de fortes sommes d'argent pour soutenir les frais du procès. En première instance, l'impiété triomphe; le juge Mondelet se déclare en faveur de la poursuite. Pour lui, les décisions judiciaires donnent dans ces conflits religieux gain de cause à la partie civile.

Il soutient que telle fut l'opinion de Louis-Hippolyte Lafontaine, de Georges-Etienne Cartier, ce dernier admettant que les tribunaux civils avaient le pouvoir et le droit de "contraindre le clergé d'administrer même les sacrements de baptême et de mariage et de donner la sépulture". Il stipule donc catégoriquement:

> "La même décision, l'espèce s'en présentât-elle, serait rendue si un prêtre refusait de conférer le sacrement de mariage. Ainsi, qui peut le plus peut le moins. La sépulture ecclésiastique n'est pas un sacrement et peut et doit être ordonnée, si le prêtre, sous le prétexte qu'il a l'ordre de son supérieur ecclésiastique de ne pas la faire, la refuse, il doit y être contraint"(1).

Pour se tirer d'affaires,
Le juge Mondelet
D'une voix fort sévère
A rendu cet arrêt:
"Les amis de Guibord
Ne sauraient avoir tort".

Puis il conclut:

> "Guibord est mort catholique, donc il jouissait de tous les droits d'un catholique". (1)

La fabrique de Montréal condamnée

Conséquemment le vendredi, 6 mai 1870, il condamne la fabrique de Montréal à donner la sépulture ecclésiastique au défunt et à payer tous les frais du procès.

Mais une cour plus sage
Pensa tout autrement
Et dit: "C'est un outrage
Que cet enterrement.
C'est aux gens du clergé
Ce procès de juger"

Cour de Révision

Siégeant en appel la Cour de Révision dont le jugement fut rendu à l'unanimité le 12 septembre 1870 et celle du Banc de la Reine, qui rendit le sien le 7 septembre 1871, ont respecté la décision des autorités religieuses qui privaient Guibord de la sépulture accordée dans la partie destinée par elle à ceux qu'elle punit pour leur révolte. Ces tribunaux reconnurent aussi, que la sépulture ecclésiastique étant un acte religieux, ne tombait pas sous leur contrôle.

Cour du anc de la Reine

---

(1) Voir: Texte du jugement rendu par Son Honneur le Juge Mondelet. Bibliothèque Municipale, Montréal, Collection Gagnon.

Au pays Britannique,
Pays des Protestants,
Le clergé Catholique
Fut mis en jugement:
Sur notre religion
Le débat fut très-long.

Des lois de nos conciles
On parla savamment;
Ce n'était pas facile
Pour des gens protestants;
Mais ils s'en sont tirés;
Aux dépens du Clergé.

Cour privée d'Angleterre

On pouvait croire l'incident clos. Il n'en était rien. Doutre en appelle au Conseil Privé d'Angleterre qui décida le 21 novembre 1874 que Guibord avait le droit d'être inhumé au cimetière catholique sans toutefois contraindre le curé de Notre-Dame à présider aux obsèques religieuses.

La Reine d'Angleterre,
Défenseur de la Foi,
Ayant fait sa prière,
Fit entendre sa voix...
A tous ses chers enfants
Par-delà l'Océan.

"Moi, Reine sans égale,
Arbitre de la loi,
Du Pape la rivale,
Défendeur de la Foi,
A tous mes bons sujets
J'adresse ce décret.

"Dedans le cimetière
Catholique Romain
Je veux que l'on enterre
Guibord qui fut un saint,
Du tombeau protestant
Qu'on le porte à l'instant".

Inhumation de Guibord

Il reste maintenant à présider à l'inhumation de Guibord dans le cimetière catholique. Un membre de l'Institut Canadien, M. Boisseau, devait voir à ce qu'une fosse soit creusée dans le plus bref délai. Ne pouvant à cause de la forme irrégulière du terrain, enterrer le défunt à côté de son épouse, il est décidé de creuser au-dessus de la bière de madame Guibord, que l'on atteint à trois pieds sous terre seulement. Le dimanche 2 septembre 1875, nos révolutionnaires sous les ordres de M. Doutre s'acheminent vers le caveau du cimetière

Mont-Royal et se font remettre le cercueil de Guibord, qu'ils déposent dans un corbillard, surmonté d'une croix et recouvert d'un immense drapeau britannique, tenant à montrer par là la suprématis du pouvoir civil sur le pouvoir religieux.

Un arrêt si contraire
A la loi du Chrétien
Ne pouvait satisfaire
Le peuple Canadien,
Malgré sa loyauté
Prêt à se révolter.

L'Institut au contraire
Triompha bruyamment
Avecque ses confrères
Messieurs les Protestants
Le Père Chiniqui
De joie était ravi.

Il est trois heures de l'après-midi. Le cortège arrive à la grille du cimetière catholique. Les journaux ayant fait une propagande monstre en cette circonstance, la foule ne tarda pas à s'assembler pour l'heure indiquée, comprenant un nombre considérable de jeunes Canadiens-français catholiques bien décidé à ne supporter davantage un tel affront à l'endroit de la religion.

Vers la côte-des-Neiges,
Suivi des Protestants,
Le funèbre cortège
S'avança lentement:
Le peuple furieux
Les renvoya chez eux.

Opposition des jeunes Canadiens-français de Montréal

D'après le "Nouveau-Monde", quelques voitures réussissent à pénétrer dans le cimetière; M. Doutre avec son mort et sa suite, s'en voit empêché, la foule ayant fermé la porte à temps. Peine lui est perdue, malgré qu'il soit porteur du bref d'exécution, de sommer le gardien du cimetière d'ouvrir les portes, ce dernier s'y récusant devant une foule, dit-il, de beaucoup "plus forte que lui". Pendant ces pourparlers, un groupe de volontaires ne perdent pas de temps à combler la fosse creusée depuis la veille.

Les anglo-protestants faisant partie du cortège voient

dans cette démonstration une insulte au drapeau britannique cependant que de son côté l'élément canadien-français catholique est indigné de l'injure faite à l'Eglise du Christ et à ses ministres. On est armé de part et d'autre; qui l'emportera?

Doutre enrage... Craignant une émeute il abandonne, non sans lancer quelques jurons, la partie dont il s'était fait l'organisateur en chef quelques huit jours auparavant. Le cortège rebrousse chemin et retourne sous les rires et les sarcasmes de la foule, déposer la dépouille mortelle dans la voûte qu'elle avait occupée depuis six ans.

Doutre, les dents serrées et les poings fermés, à la suite d'un si lamentable et si complet fiasco, jure sa revanche. Il fait arrêter quinze prétendus émeutiers; le grand jury prétend qu'il n'y a pas matière à poursuite. Il demande qu'une action de $2000.00 soit envoyée à la fabrique de Notre-Dame pour mépris de cour; le tribunal s'y refuse. Les choses vont de mal en pis pour l'infortuné défenseur d'Henriette Brown tandis que le mort qui ne peut trouver place dans le cimetière catholique achève de sécher dans la demeure provisoire où il séjourne.

De cette triste affaire
Quel sera le destin?
Il serait téméraire
D'en prédire la fin:
Mais notre bon clergé
Saura nous protéger.

Entente

Quoi faire? Quelque peu assagi, l'insulteur de la religion songe aux moyens pacifiques. Capitulant partiellement, il entame des négociations avec Mgr Bourget. Les deux partis promettent pleine et entière collaboration pour que désordres semblables ne se répètent. D'une part, Mgr Bourget obtient du maire Hingston, l'organisation d'un service d'ordre assez puissant pour contrôler n'importe quel nombre de manifestants. D'autre part, Doutre promet de s'abstenir d'assister à l'en-

terrement et promet cette fois, que le corbillart se passera du drapeau britannique. Entre temps, Mgr Bourget fait sécu-lariser le terrain de Guibord et ordonne à M. Rousselot, curé de Notre-Dame d'assister à l'enterrement avec son regis-tre de l'état civil, mais sans surplis et sans dire aucune prière, simplement à titre d'officier de l'état civil.

Après six ans de lutte

Le 16 novembre 1875 Guibord rejoindra donc sa femme après six ans de périgrinations dans la montagne. Quelques jours après l'inhumation, Doutre fera déposer sur la tombe une pierre taillée en forme de cercueil, de près de quatre pieds d'épaisseur. Il y fera installer une plaque métalli-que portant cette inscription:

"JOSEPH GUIBORD
Décédé le 18 novembre 1869
Inhumé le 16 novembre 1875"

L'on voit encore de nos jours cette pierre tombale fendue obliquement dans sa longueur et dépourvue de son inscription. C'est là, dans son ensemble, l' "Affaire Guibord".

Français de l'Amérique,
Canadiens, mes amis,
A la loi Catholique
Soyez toujours soumis;
De l'imprimeur Guibord
Craignez le triste sort.

Canadiens, soyez braves,
Mais soyez tolérants,
Ne soyez point esclaves,
Ne soyez point tyrans,
Et vous verrez le sort
Couronner vos efforts.

o
o o

"Dans la Province de Québec, il doit y avoir un parfait accord entre le droit canon et le droit civil; notre liberté religieuse nous est assurée par des actes solennels, que l'on ne saurait méconnaître sans violer même la loi civile"

(Mgr Ignace Bourget)

Institut Canadien et l'Affaire Guibord

Passons à quelques précisions. Personne n'ignore comment en peu d'années l'Institut Canadien devint une véritable chaire de pestilence, par ses discours et ses conférences prétendues scientifiques qui s'y débitaient aussi bien que par sa bibliothèque impie et voltairienne ouverte à tout le monde, grands et petits. Personne n'ignore également les efforts de l'autorité diocésaine pour ramener dans le bon chemin et au but premier, les membres de cette institution, efforts vains, malheureusement, et qui forcèrent l'Eglise de censurer et de condamner cette société dévoyée et incorrigible, devenue une véritable école d'impiété et de démoralisation. L'on connaît aussi les moyens pris par quelques-uns de ses membres les plus hardis, pour se venger des condamnation portées par le Saint Siège et par l'autorité diocésaine contre ladite institution.

Dans une situation telle, rien ne pouvait empêcher l'Institut de tomber dans le discrédit et de périr misérablement. Il s'agissait donc de se relever et pour ce, l'affaire Guibord ne pouvait être plus opportune. Intenter un procès contre la paroisse Notre-Dame pour refus de sépulture ne pouvait fournir meilleure occasion de mettre l'Institut en vedette et de le ranimer pour ainsi dire. Aussi vite pensé,

L'Eglise attaquée

aussi vite fait. Il est donc décidé d'attaquer l'Eglise dans l'un de ses droits les plus sacrés, l'inviolabilité de la sépulture chrétienne, droit garanti par la constitution du pays, et dont Elle avait toujours joui sans contestation.

Mais en dernière analyse, à quoi se réduit donc la prétention de l'Institut? A ceci:"Les droits civils du paroissien sont distincts et indépendants de ses droits canoniques; le paroissien a le 'jus ad rem', sinon le 'jus in re', sur six pieds de terre dans le cimetière de sa localité, et aucune incapacité religieuse ne peut lui faire perdre ce droit"

Deux questions se posent

Question des plus sérieuses et qui donne matière à réfutation! Deux questions se posent ici: 1o Les membres de l'Institut Canadien ont-ils réellement encouru des censures canoniques qui les privent de certains bienfaits religieux et spécialement de la sépulture ecclésiastique puisque c'est le champ de bataille actuel? 2o Dans notre état de société, cette privation entraîne-t-elle celle du droit civil que peut avoir un paroissien sur la partie du cimetière réservée aux catholiques qui meurent en paix avec l'Eglise?

l'Institut Canadien a-t-il été condamné?

C'est un fait indéniable que l'Institut a été mis sous l'effet des censures canoniques. Qu'on se rappelle la lettre pastorale de Mgr Bourget datée du 30 avril 1858. Si, dans ce mandement il y a doute sur l'étendue de la censure, ce doute doit disparaître après la "lettre-circulaire" datée de Rome le 16 juillet 1869, et lue dans toutes les églises du diocèse de Montréal le 26 août suivant.

Par cette lettre, l'évêque fait connaître le jugement de la congrégation romaine qui approuve sa conduite à l'égard de l'Institut et il termine en ces termes:

Lettre pastorale de Mgr Bourget...

30 avril 1858

> "Ainsi, N.T.C.F., deux choses sont ici spécialement et strictement défendues, savoir: 1o de faire partie de l'Institut Canadien tant qu'il enseignera des doctrines pernicieuses, et 2o de publier, retenir, garder, lire l'Annuaire du dit Institut pour 1868. Ces deux commandements de l'Eglise sont en matière grave, et il y a par conséquent un grand péché à les violer sciemment. En conséquence, celui qui persiste à vouloir demeurer dans ledit Institut, ou à lire ou seulement garder le susdit Annuaire, sans y être autorisé par l'Eglise, se prive lui-même des sacrements, même à l'article de la mort..." (Lettres pastorales, Vol. VI, p. 38).

Il est impossible d'être plus formel; aucune méprise, aucune argutie n'est de mise sur ces paroles. Par son mandement de 1858, l'évêque de Montréal fait l'application des lois générales, de la sacrée Congrégation de l'Index qui tient son autorité des papes et du concile de Trente, et, par sa récente lettre, il promulgue un jugement spécial de la sacrée congrégation du Saint-Office à laquelle l'Institut en avait appelé. Les membres de ladite société se trouvent donc doublement atteint vu que les censures canoniques à son endroit doivent être considérées comme un fait accompli, ce que, sûrement, ont dû oublier, également, nos gens de la paroisse de St-Etienne de Montréal, qui poursuivent, eux aussi, leur évêque, Mgr Gauthier, pour les raisons connues.

Objection de l'Institut Canadien

L'Institut objecte cependant que toutes ces censures sont suspendues, puisqu'il y eut d'abord appel puis ensuite "remontrance" contre le jugement qui condamne les appelants.

Que l'appel ait un effet suspensif, c'est vrai en principe, devant la loi canonique comme devant la loi civile; mais il y a des exceptions dans l'un comme dans l'autre droit. Par exemple, lorsque les tribunaux civils rendent une sentence de condamnation pour pension alimentaire, l'appel de ce jugement n'a point pour effet d'en suspendre l'exécution provisoire. De même, le droit canon veut que l'appel d'un jugement sur une question de discipline, ou d'une sentence extra-judiciaire, c'est-à-dire rendue sans procès préalable, n'ait qu'un effet dévolutif. Cela est élémentaire. Au mot "appel" du Dictionnaire de droit Canonique de Durand de Maillance, on lit:

> "Les ordonnances des évêques et de leurs grands vicaires dans le cours de leurs visites, et les sentences des officiaux (c'est-à-dire ceux qui exercent la juridiction dans le diocèse) rendues pour correction et discipline ecclésiastique, doivent être exécutées nonobstant oppositions ou appellations et sans préjudice d'icelles...

Le concile de Trente renferme la même disposition, mais il n'excepte pas de la règle le cas d'excès".

L'Institut a été puni "extra-judiciairement". Il est censuré, et son appel ou sa remontrance ne change rien à la chose, car selon le mot de Ferraris, "la censure entraîne avec elle sa propre exécution".

Qu'est cette "remontrance" alléguée par l'Institut Canadien

D'ailleurs qu'est au juste cette "remontrance" citée plus haut par l'Institut? Serait-ce une plainte contre le jugement de la congrégation romaine? Il ne s'ensuivrait pas par là de l'invalidité de ce jugement parce qu'on s'en plaint. Réclamerait-on contre l'interprétation donnée au jugement par l'évêque? Alors, c'est un nouvel appel d'une nouvelle censure; et nous venons de le dire, l'appel n'a pas d'effet suspensif en fait de censures.

Les "remontrants" vont plus loin: ils prétendent "que le jugement est nul puisque l'enseignement de doctrines pernicieuses n'existe pas, l'Institut n'enseignant rien du tout", ce qui est faux. De fait un des documents produits par ses avocats prouve qu'il enseigne au moins qu'il est le seul juge de la moralité de sa bibliothèque et que l'Index n'a rien à y voir.

Et puis, à une assemblée extraordinaire le 13 avril 1858, les membres de l'Institut avaient passé la résolution suivante:

"Que l'Institut a toujours été et est le seul compétent à juger de la moralité de la bibliothèque et qu'il est capable d'en prendre l'administration sans l'intervention d'influences étrangères et que le comité de régie suffit à gérer les affaires de l'Institut et voir à l'administration de la bibliothèque".

L'Institut réellement censuré

L'Institut tombe donc sous les censures de l'Eglise; il pouvait y échapper par l'appel et la soumission. Insou-

mis, il demeure censuré. Voilà le court et le long de toute cette affaire, bien simple en elle-même mais qu'on a embrouillée en confondant à dessein le droit canon avec le droit civil.

o
o o

Les membres de l'Institut ont-ils droit à la sépulture ecclésiastique

Etant sous l'effet des censures canoniques, et par conséquent privé par le droit canon de la sépulture ecclésiastique, les membres de l'Institut ont-ils perdu, par le fait même, aux yeux de la loi civile le droit d'être enterrés dans la partie du cimetière où se fait cette sépulture?

Principe de l'union de l'Eglise et de l'Etat admis

Au temps où le Canada était une colonie française, le principe de l'union de l'Eglise et de l'Etat était admis en France et consacré par les lois. Ce principe consiste en ce que le pouvoir séculier quoique soumis à l'Eglise, lui prête le secours de son autorité, quand elle en a besoin, pour faire exécuter ses décrets. De là le titre "d'évêque du dehors" et de "protecteur des canons" que prenaient quelquefois les rois de France. Mais qu'on veuille bien le remarquer: l'Etat aide l'Eglise tout en lui étant subordonné et le mot de Fénelon à ce sujet est bien clair:

L'Etat doit aider l'Eglise et lui être subordonné...

> "Non-seulement les princes ne peuvent rien contre l'Eglise, mais encore ils ne peuvent rien pour elle qu'en lui obéissant... L'évêque du dehors ne doit jamais entreprendre les fonctions de celui du dedans; il se tient, le glaive à la main, à la porte du sanctuaire, mais il prend garde d'y entrer; en même temps qu'il protège, il obéit".

Bossuet définit clairement cette idée dans sa "Politique Sacrée":

> "Dans les affaires ecclésiastiques, la puissance royale ne fait que seconder et servir. Dans les affaires, non-seulement de foi, mais de discipline, à l'Eglise la décision, aux princes la défense, la protection des canons".

D'ailleurs, tous les auteurs qui traitent de cette question, résume ainsi leur doctrine:

1o la société civile et la société religieuse ont chacune leurs lois propres et sont distinctes l'une de l'autre;

2o les deux sociétés s'unissent, sans se confondre, pour le bien public;

3o le pouvoir civil doit sa protection au pouvoir ecclésiastique, mais cette protection ne doit jamais dégénérer en domination.

Droits civils postérieurs "in jure" aux droits religieux

S'il est vrai que l'Etat ne fait que protéger l'Eglise, s'il est vrai que ce n'est qu'en vue de cette protection que les lois civiles sont faites dans les matières qui, tout en étant ecclésiastiques, touchent aussi au temporel, il s'ensuit nécessairement que les droits civils qui en découlent sont postérieurs "in jure" aux droits religieux conférés par les canons que ces mêmes lois civiles ont pour but d'appuyer et de seconder. Il s'ensuit également que dans ces matières les lois n'ont de bases que les saints canons, qu'elles leur sont subordonnées en principe et dans l'application et que par conséquent, le droit ecclésiastique cessant, le droit civil s'évanouit par le fait même. Il s'ensuit encore que l'Eglise a la primauté de juridiction dans ces sortes d'affaires qu'on est convenu d'appeler mixtes.

Application de ces principes dans l'Affaire Guibord

Selon ces principes l'affaire Guibord est donc facile à trancher: comme paroissien, Guibord avait le droit primordial de par les canons, d'être inhumé en terre sainte, et secondairement, le même droit de par la loi civile. La censure lui ayant enlevé le premier, lui a ôté par là même le second.

Le catholicisme reconnu au Canada français...

Mais qu'en est-il au Canada français depuis la conquête? L'Etat n'ignore pas l'existence de la religion catholique dont le culte est reconnu par les traités et par la loi. Il est dit au sixième article de la capitulation de Québec, signée le 10 septembre 1759:

"L'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine sera conservé..."

Et dans la capitulation de Montréal signée le 8 septembre 1760, nous lisons au vingt-septième article:

"Le libre exercice de la religion catholique apostolique et romaine subsistera en son entier".

Le traité de Paris, 1763, est encore plus explicite:

"Sa Majesté Britannique consent à accorder la liberté de la religion catholique aux habitants du Canada. Elle donnera en conséquence les ordres les plus efficaces pour que ses nouveaux sujets catholiques-romains puissent professer le culte de leur religion selon les rites de l'Eglise de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettront" (1).

L'Acte de Québec en 1774, a formulé les mêmes garanties. Voici ce que dit M. Christie dans son Histoire, à propos de cet acte:

"The exercise of the Roman Catholic religion was declared free, and the clergy thereof maintained in their accustomed dues and rights, with respect to such persons only as professed the said religion, 'which thus became established by law', in this part of the British empire in virtue of an Act of Parliament, while at home, and in other parts of the empire, persons professing the religion of Rome still laboured under the most galling disabilities on account of their religious creed" (2).

Mgr Plessis

Puis l'on sait les luttes sérieuses qu'eût à soutenir Mgr Plessis avant de pouvoir prendre dans les documents publics le titre d'évêque de Québec et nommer librement aux cures; et enfin ayant fini par être approuvé en Angleterre, on peut connaître ce que les autorités impériales ont sanctionné par ce que l'Evêque de Québec réclamait. Il n'est donc pas hors de propos de citer ce passage d'un mémoire adressé au gouverneur Sir George Prévost par Mgr Plessis:

"Les pouvoirs spirituels que l'évêque de Québec exerce lui viennent de l'Eglise par la voie du Saint-Père. Il ne lui est permis ni de s'en dépouiller en tout ou en partie, ni de les tirer d'une autre source. Mais les fonctions spirituelles ont certains effets civils et extérieurs, et c'est seulement par rapport à ces effets civils et extérieurs qu'il semt le besoin d'être autorisé à continuer

---

(1) Clause quatrième.
(2) Vol. I, p. 10.

> les fonctions de ses prédécesseurs, dans les mêmes principes et avec la même déférence pour les autorités établies, 'de manière à ne pas rencontrer d'entraves' qui troubleraient la liberté dont lui et ses prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour... Il désire donc que lui et ses successeurs soient civilement reconnus pour évêques catholiques-romains de Québec... et que les dits évêques puissent jouir d'une manière avouée des droits et prérogatives jusqu'à présent exercés sans interruption par ceux qui les ont précédés dans le gouvernement de l'Eglise du Canada..."

Le libre exercice de notre religion nous a donc été garanti en son entier, dans tous ses détails; bien plus, le gouvernement anglais s'est engagé à "donner les ordres" pour que notre culte reçût toute la protection nécessaire, et plus tard l'Eglise catholique romaine a été "établie ici par une loi du parlement" et toutes les prérogatives des évêques reconnues officiellement. C'est-à-dire que l'Angleterre, par égard pour les quatre-vingt mille Français devenus ses sujets, s'est placée vis-à-vis de l'Eglise catholique au Canada dans le même rôle de protection que les rois de France se faisaient un devoir d'assumer.

'libertés gallicanes" Mais, voici qu'arrivent, avec l'affaire Guibord, les questions de "libertés gallicanes", d' "Appel comme d'abus"!

'Appel comme d'abus" D'une part, la fabrique de Notre-Dame plaide la liberté de l'Eglise, cette liberté provenant des traités, des franchises constitutionnelles et du droit public, et s'étendant à l'accomplissement des cérémonies religieuses sans immixtion et indépendamment de tout contrôle du pouvoir civil; de l'autre, la veuve Guibord affirme, et cela en vertu des libertés gallicanes, que l'autorité judiciaire du pays a toute compétence "pour protéger le citoyen et le garantir dans tous les droits et privilèges, en toutes matières religieuses ou civiles", et soutient qu'il y a lieu de procéder en vertu de l' "appel comme d'abus".

Pithou, un ancien jurisconsulte définit comme suit l' "Appel comme d'abus":

"Appellations précises que nos pères ont dit estre quand il y a entreprise de juridiction ou attentat contre les saincts décrets & canons receux en ce royaume, droicts, franchises, libertez et privilèges de l'Eglise gallicane, concordats, édits et ordonnances du Roy, arrests de son Parlement; bref, contre ce qui est non seulement le droict commun, divin ou naturel, mais aussi des prérogatives de ce royaume et de l'Eglise d'iceluy" (1).

Suivant le principe des libertés gallicanes, le pouvoir civil l'emporte sur le pouvoir ecclésiastique. A lui revient toute idée de suprématie. Il remonte à Philippe le Bel et à ses légistes supporteurs dans sa lutte contre la papauté. La réforme protestante s'en est emparé au détriment de l'Eglise catholique romaine cédant aux princes l'autorité religieuse du pape. Inutile de faire mention des abus occasionnés par suite d'un tel système. L'on sait que les parlements de l'ancienne France en était venus à s'ingérer et à connaître des questions purement ecclésiastiques ou même dogmatiques. C'est ce qui faisait dire à Fénelon:

"Ce n'est plus de Rome, que viennent les empiètements et les usurpations; le roi est en réalité plus maître de l'Eglise gallicane que le Pape; l'autorité du roi sur l'Eglise a passé aux mains de juges séculiers; les laïcs dominent les évêques" (2).

L' "Appel comme d'abus" naissait donc de tout ce chaos voltairien. Du fait que le roi était investi du titre de défenseur de la foi, d'exécuteur et de protecteur des saints canons, du fait qu'on lui reconnaissait le pouvoir de faire les lois et les ordonnances concernant la police extérieure de l'Eglise, on en vint bientôt à transformer ce titre d'évêque du dehors en celui d'évêque du dedans, et l'on devine des conséquences désastreuses, savoir, l'envahissement du domaine spirituel de l'Eglise, cette usurpation abusive s'introduisant peu à peu dans les parlements et finissant

---

(1) Cité par Dupin dans son Manuel du Droit public ecclésiastique français, édition de 1845.
(2) Cité dans l'Histoire générale de Lavisse et Rambaud, Vol. VI, p. 252.

par passer en coutume sous le nom d' "Appel comme d'abus", que le Père Liberatore qualifie d'absurde dans un chapitre qu'il intitule "Absurdité des appels comme d'abus" (1).

Mais il importe de savoir si l' "appel comme d'abus" a existé au Canada après le traité, car il est à remarquer que la poursuite actuelle de l'Institut contre le curé de Notre-Dame, n'est qu'un appel comme d'abus aux tribunaux civils d'une décision ecclésiastique.

Nous ne le pensons pas. Le Canada n'a possédé des lois françaises que ce que les rois ont bien voulu lui accorder par ordonnances spéciales, et nous n'en connaissons aucune qui ait implanté dans notre sol cette malheureuse jurisprudence. Ensuite, il est absurde de croire que le gouvernement anglais, reconnaissant le catholicisme dans sa nouvelle colonie, aurait voulu se réserver, à lui pouvoir protestant, le droit de juger des causes catholiques, nous entendons des affaires ecclésiastiques.

D'ailleurs, par le traité de Paris, l'Angleterre a voulu promettre sa protection, non s'attribuer une juridiction; tel est l'intention de ce document. Lisons:

> "Sa Majesté Britannique donnera les ordres les plus efficaces pour que les catholiques puissent professer le culte de leur religion 'selon les rites de l'Eglise de Rome' ".

Or la protection de l'Etat est nécessaire à l'observance des rites de Rome; qui permet ces rites promet la protection dont ils ont besoin. Les rites de Rome défendent l'enterrement des censurés dans une terre bénite; sans la protection des lois cette défense deviendra illusoire, car on pourra toujours en appeler aux tribunaux. C'est ce que fait aujourd'hui l'Institut, sans paraître s'inquiéter de la précieuse garantie que nous accorde les traités, ni s'apercevoir qu'on

---

(1) Liberatore: "L'Eglise et l'Etat", p. 333 et suivantes.

invoque une idée gallicane qui n'a jamais eu de racines au Canada. Point de gallicanisme chez nous! Les doctrines gallicanes n'ont pas été introduites dans notre pays avant la conquête, et n'ont pu l'être depuis sous un gouvernement protestant.

Si donc les doctrines chrétiennes, si les traités, si nos lois et notre jurisprudence même consacrent au Canada le principe de l'union de l'Eglise et de l'Etat, la conséquence est que dans les questions mixtes la législation ecclésiastique a la priorité sur les ordonnances de la puissance séculière, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

Donc droits civils subordonnés aux droits religieux

Appliquant cette conclusion à l'affaire Guibord, nous dirons que le paroissien a des droits religieux et des droits civils, mais que ceux-ci sont subordonnés à ceux-là et en dépendent comme de leur principe. Le paroissien, en vertu de la loi, a sur le cimetière ce que les spécialistes appelleront le 'jus ad rem', sinon le 'jus in re'; l'Etat lui donne ce droit pour appuyer les canons qui le lui accordent; mais si les canons y mettent des conditions, l'Etat est tenu de les accepter. Guibord ne s'est pas soumis aux conditions qui lui aurait assuré la sépulture ecclésiastique dans la partie du cimetière réservée au commun des catholiques et c'est précisément pour cela que la loi cesse de lui accorder le droit d'y être enterré.

N'en déplaise aux membres de l'Institut, il ne leur reste qu'à accepter la sépulture civile c'est-à-dire l'inhumation de leur protégé dans le "petit cimetière des enfants morts sans baptême".

> "La permission du curé est toujours nécessaire", dit le G.V. Th. Maguire, "pour l'ouverture de la terre dans un cimetière, et c'est aussi à lui à désigner l'endroit où chacun doit être enterré.... mais il le doit voir mettre dans le cimetière pour pouvoir dresser l'acte de sépulture dans le régistre; autrement il se trouverait en contravention à la loi civile" (1).

---

(1) Recueil de notes diverses sur le gouvernement d'une paroisse.

Si l'on veut conserver et respecter l'existence légale de l'Eglise, que l'on s'en tienne purement à l'ordre donné par l'autorité diocésaine de n'enterrer Guibord que dans un terrain réservé; que l'on protège les lois de l'Eglise; que le pouvoir séculier n'intervienne que pour reconnaître les canons. L'autorité ecclésiastique défend d'enterrer Guibord dans tel endroit du cimetière; tout est dit; la loi civile ne donne à Guibord que le droit d'être enterré ailleurs. Malheureusement, on le sait trop, au cours des procès qui donnèrent gain de cause à l'Institut, les avocats des parties débitèrent de longues dissertations sur les droits des Eglises locales, les excès du pouvoir spirituel, l'ingérence de l'autorité temporelle, les traités et les capitulations,le droit public de l'Eglise et de l'Etat, sur l'Eglise de France et d'Angleterre, sur Henri VIII et Louis XIV, et tout cela avec un échange d'idées plus ou moins justes qui aboutit au résultat que l'on sait.

Le Conseil Privé d'Angleterre

Le 21 novembre 1874, le jugement du Conseil Privé exposant à sa façon la situation légale de l'Eglise catholique au Canada, accordant la suprématie aux tribunaux civils, enfin interprétant les canons de l'Eglise romaine comme bon il l'entendait, donna gain de cause à l'Institut Canadien.

On ne saurait trop qualifier cette décision des lords d'Angleterre autrement que d'une nouvelle victoire au crédit du libéralisme, au crédit du préjugé anticatholique, bref au crédit de l'esprit voltairien en plein Canada français.

o
o o

Laflamme et l'affaire Guibord

Ce serait ici un oubli sérieux d'oublier les avocats de Guibord. Un mot par conséquent de MM. Laflamme et Doutre.

Maître Rodolphe Laflamme est cet avocat éminent de

Montréal, choisi par madame Guibord ou plutôt par les membres de l'Institut, car elle n'était que le prête-nom de l'association, dans le but de mener la cause Guibord à bonne fin ou mieux selon leur désir. Il passait pour l'un des hommes de loi les plus en vue de l'époque. Il devait plus tard devenir ministre de la justice dans le gouvernement Mackenzie.

Le plaidoyer de l'avocat, habituellement non préparé, était froid, mesuré et distingué. Au début c'était lenteur, hésitation; tâtant parfois le terrain, revenant sur ses pas, il s'exprimait laborieusement, réussissait à bien plaider sa cause, tout en restant l'homme le plus impassible au monde. Il fut, en 1844, l'un des fondateurs de l'Institut dont il occupa la chaire présidentielle en 1852.

Les amis de Guibord ne pouvaient choisir meilleur guide dans une campagne aussi impie que celle qui devait s'attaquer, malgré la défense des canons de l'Eglise, à l'autorité religieuse. Jetons un coup d'oeil sur la plaidoirie de Maître Laflamme.

Sa plaidoirie

D'après lui, M. le Curé de Notre-Dame aurait refusé même la sépulture civile; les censures de l'Eglise sont de nul effet sur l'individu faisant parti d'une société:

> "Le membre d'une corporation n'a individuellement aucune responsabilité et par conséquent ne peut pécher. La corporation elle-même ne peut pécher. Or, l'individu ne peut pécher pour la corporation". (1)

Il appert de ce sophisme qu'un catholique n'est plus soumis à l'autorité religieuse par le fait qu'il est membre de l'Institut. Erreur sans doute.

Bien au courant du rôle qu'il a à jouer en faveur du libéralisme et au détriment de l'ultramontanisme, il s'attaque directement à l'Eglise:

---

(1) Affaire Guibord: Rapport de la cause; discours de Laflamme.

Attaques contre l'Eglise

"Acceptez-vous ce système qui fait de l'Eglise Catholique un pouvoir absolument indépendant de l'Etat? Il vous mène droit à la théocratie. Car l'Eglise réglant souverainement les choses de la conscience, et la conscience étant mêlée à tout dans les affaires humaines, pour l'honneur de l'humanité, il s'en suit que le souverain des consciences serait souverain absolu. On aura ainsi la TYRANNIE la plus affreuse que les hommes aient jamais redoutée!" (Ibid.).

Pas de doute possible. On pose comme principe "que l'Eglise catholique n'est pas un pouvoir indépendant de l'Etat", proposition condamnée par le Pape. Cela importe peu à l'avocat de la poursuite qui d'un commun accord avec les libéraux prétend que l' "histoire de la papauté est une longue suite de crimes qui deshonorent l'humanité".

Entendez-le maintenant parler d'élection. A la suite des circulaires lancées en 1867 par les Evêques pour aider les fidèles à exercer judicieusement leurs droits d'électeurs, M. Laflamme continue:

"Ces faits sont tellement étranges, exorbitants pour cette époque et ce continent que l'on aurait peine à y ajouter foi si nous n'en avions tous été les témoins. Rien ne peut constater d'une manière aussi évidente le progrès de cet EMPIETEMENT clérical dans le domaine politique depuis vingt-cinq ans. Laissez se développer ce système d'agression et d'empiètement d'un côté, d'indifférence de l'autre, laissez le clergé maître absolu de contrôler tout, de tout diriger, ajoutez à cela l'immunité des tribunaux civils, et je pense que nous arriverons bien vite à un état de choses où il serait indifférent de conserver aux Catholiques le droit de vote et qu'il serait moins embarrassant d'en faire le recensement et de donner au clergé le droit de choisir un nombre proportionnel de représentants pour surveiller la législation dans leur intérêt. Les nations où la suprématie du temporel fut le mieux assurée arrivèrent au plus haut degré de prospérité et de liberté" (Ibid.)

L' "Avenir" n'a jamais nié plus énergiquement au prêtre sa qualité de citoyen. Car lui refuser le droit de donner son opinion sur les événements politiques, c'est le priver d'un privilège qui est commun à tout sujet britannique. Singulière contradiction! Les libertins crient au suffrage universel, et il refuse au prêtre le droit de penser en politique, par conséquent le droit de vote! Les rebuts de la

nation se prononceraient sur les affaires du 'Pays' et le 'Prêtre' catholique ne le pourrait pas! Tristes conséquences du libéralisme!

Laflamme s'en prend au pape

M. Laflamme en sa qualité d'ancien président de l'Institut Canadien de Montréal ressent vivement les censures canoniques portées contre l'institution. Il s'en prend au jugement du Pape:

> "Il est pénible de songer qu'un tribunal, un juge quelconque qui prétend exercer un ministère aussi auguste que celui de retrancher de la communion des fidèles, de priver des avantages de la religion des membres de l'Eglise, puisse adopter et suivre des règles aussi étrangères et contraires à toutes les maximes d'éternelle justice!" (Ib.)

Et à la fin de son plaidoyer, le savant avocat s'écrie:

> "Jamais depuis la cession du pays il ne s'est présenté une occasion aussi urgente d'invoquer ces principes; car jamais on a porté aussi loin l'arbitraire et l' OPPRESSION. Des idées nouvelles, étranges nous ont envahi; le clergé oubliant les lois fondamentales de la constitution qui nous régit, méconnaissant l'autorité établie, affirme partout et en tout sa suprématie!" (Ibid.)

Et voilà l'un des chefs connus du parti libéral. A l'heure où cet avocat de l'impiété voyait triompher ses principes devant le Conseil Privé, ses amis lui dressent une biographie remplie des plus pompeux éloges à son adresse.

Par bonheur, après avoir longtemps erré hors du sein de l'Eglise, M. Laflamme, devint avec l'Age, de plus en plus conciliant, jusqu'au jour où il se convertit définitivement à la religion qu'il avait tant et si longtemps outragée.

o
o o

Doutre et l'affaire Guibord

Une 'autre lumière du barreau' est sans contredit Joseph Doutre, choisi lui aussi pour défendre dans cette cause, l'Institut dont il fut, nous l'avons vu, membre actif pendant de longues années. Ayant déjà fait connaître antérieurement l'esprit qui l'animait, donnons ici une idée de l'orateur comme

avocat, pour ensuite passer au plaidoyer lui-même dans ladite cause.

Avocat éminent, il représenta le gouvernement canadien dans la "Commission des Pêcheries" où furent discutées les prétentions des Américains d'une part et des Canadiens de l'autre. Suivant l'historien L. O. David, M. Doutre cultivait l'antithèse et se complaisait dans des déductions morales et philosophiques. Son peu de talent oratoire donnait à ses discours cette lourdeur qui porte au sommeil. Par contre il était un érudit de la loi à quoi il ajoutait une ténacité de bouledogue. Sa pensée, lente, pesante, mais substantielle, préférait le silence et la tranquillité du cabinet au bruit et à la précipitation du palais et du "husting". Il a manifesté dans la cause de Guibord des défauts littéraires qui avaient déjà été remarqués. Il aimait les phrases à effets, le style ampoulé.

Habile avocat

Tout cela ne l'empêchait pas d'être un avocat de premier ordre. C'est lui qui plaida l'affaire au Conseil Privé et obtint gain de cause en faveur de l'Institut. Il reviendra sur ces mêmes attaques lancées par son collègue Laflamme, les amplifiant et prenant plaisir à y ajouter pis encore.

Ici, rendons à M. Doutre cette justice de reconnaître qu'il a le courage de ses opinions: il déteste, nous le savons, le clergé et l'autorité religieuse et dans aucune circonstance il n'a failli devant l'expression de ses idées. Nous lui décernons donc le titre de franc impie.

Attaques contre le clergé

A la demande de la veuve Guibord, la fabrique de Montréal avait opposé une exception dont voici la teneur:

> "Les tribunaux n'ont aucune autorité quelconque de s'enquérir du motif ou de la raison du refus de sépulture, parce que les autorités catholiques romaines ne sont soumises à aucun pouvoir civil quelconque et que, d'après notre droit public, l'Eglise est entièrement et absolument indépendante de l'Etat" (1).

---

(1) Affaire Guibord: Rapport de la cause; discours de Doutre.

M. Doutre proteste et ne veut entendre pareille doctrine:

> "Cette troisième exception est l'expression de ce système qui, au moyen de compressions morales, de circonvallations chinoises, emprisonne et atrophie l'intelligence et la raison humaine, pour en composer la foi grasse. La foi grasse, c'est le cerveau humain réduit à l'état d'une pâte inintelligente, qu'une classe de PATISSIERS BREVETES manipulent et transforment en toutes sortes de brioches fantastiques. C'est l'homme devenu automate, impropre à toute conception individuelle, parlant ou écrivant sous l'impulsion d'un ressort placé dans la main de l' INGENIEUR BREVETE" (Ibid.).

Qui est donc ce 'patissier', cet 'ingénieur breveté', sinon le prêtre catholique que Doutre a juré de poursuivre jusqu'au bout? L' "Avenir" et le "Pays" accusaient le clergé de tenir le peuple dans l' "Ignorance". M. Doutre formule la même calomnie:

> "Certains hommes se croient savants parce qu'ils ont presque réussi à être seuls à savoir lire dans toute une paroisse. Après avoir, par un système ingénieusement inventé, réussi à maintenir l'ignorance en dépit des écoles, ces saints industriels de foie gras ou de foi grasse en sont arrivés à croire qu'il n'y a plus de loi que celle de leur caprice" (Ibid.).

Doutre et les Jésuites

Sa haine contre les Jésuites ne passe pas inaperçue. Dans toute cette affaire Guibord, il prétend que ces religieux jouent ce qu'il appelle un "jeu de coulisse", oubliant lui-même qu'il joue celui des "Iroquois" puisqu'il soutient, nous l'avons vu, que ces barbares sont justifiables d'avoir martyrisé les Pères Brébeuf, Jogues et Lalemant. Lisons:

> "Il y a dans le monde un cercle d'hommes en conspiration permanente contre tout ce qui fait le bonheur matériel et moral de l'humanité --un cercle d'hommes qui se disent catholiques et qui trente-sept fois ont été proscrits par le pape et les princes de tous les pays catholiques-- Dans ces permutations le génie du mal est passé 'du serpent' dans ce cercle d'hommes. Vous le proscrivez, vous le morcelez, vous le tranchez en cent morceaux pour le livrer aux vents destructeurs --et lentement, sourdement, silencieusement ces morceaux se cherchent dans l'ombre, de l'Afrique à l'Europe, de l'Asie à l'Amérique-- et le serpent se recompose avec une recrudescence de venin et de haine contre la société chrétienne et lorsque vous le croyez disparu pour toujours, enfoncé sous les couches séculaires de l'exécration des hommes, vous voyez reparaître sa tête HIDEUSE, vous le voyez étendre autour du tronc et des membres de la société ses replis tortueux et VISQUEUX, pour étouffer le corps et l'âme de sa victime qui est le monde civilisé. Les clients de nos adversaires,

ce sont les JESUITES; ce sont eux qui avec leur art INFERNAL, plaident ici sous le nom des curés et marguilliers de Montréal et qui en ce moment rient sous cape du bon tour qu'ils jouent à toute la population de la mettre ainsi en émoi, sans que le bout de leurs doigts y paraisse. Déjà notre société étreinte dans les 'replis' du SERPENT allait expirer sans jeter le cri d'alarme. C'est la main d'un mort qui la rappellera à la vie, c'est Guibord encore gisant sur le sol qui arrachera le masque de la défense. Honneur soit rendu aux sauvages de ce continent qui avaient commencé à supprimer du sol Canadien la première semence de la sainte société de Jésus!"(Ib.)

Avons-nous besoin d'ajouter quelque commentaire à pareille éloquence, fruit d'une passion démesurée et sans frein? Devant de tels blasphèmes on reste stupéfait! Est-ce possible qu'un homme civilisé, qu'un canadien-français puisse pousser sa rage contre le clergé jusqu'à approuver les massacres de nos martyrs canadiens? Voilà ou conduisent les idées libérales.

Loin de partager dans ses derniers moments le sort de Laflamme, Doutre mourra (1886) comme il a vécu. L'incrédule à froid pendant sa vie, sera inhumé, selon sa demande, dans la partie protestante du cimetière de la Côte-des-Neiges.

o
o o

L'Annuaire de 1869

L'Annuaire de 1869 est tout entier consacré à l'Affaire Guibord. Le conférencier en pareille matière est l'Honorable Dessaulles. C'est tout dire. Tout le long, l'orateur fait l'apologie du "héros", s'en prend au Nouveau-Monde, au clergé, à l'Eglise:

"Mais si nous ne sommes pas 'des rebelles pour la raison que l'appel est encore pendant à Rome, que signifie le refus de sépulture ecclésiastique à notre confrère et ami Guibord?"

A quoi il répond sous forme de conclusion:

"Le refus de sépulture ecclésiastique est donc un acte odieux d'arbitraire local, et qui ne semble être inspiré que par cette détermination habituelle et obstinée, qui nous crève les yeux à tous, de ne jamais admettre que l'on ait pu se tromper".

Dessaulles anticlérical

Du commencement à la fin Dessaulles se fait le garant de son ami, vilipende Mgr Bourget, s'attaque aux dîmes, aux revenus temporels du clergé, autant de question qu'il applique à l'affaire Guibord:

Le railleur

"Au reste, il n'y a qu'anomalies choquantes dans toute votre tactique relative aux refus de sépulture. Vous avez refusé la sépulture ecclésiastique à Guibord; c'est-à-dire que vous n'avez pas même voulu aller bénir sa tombe et dire les dernières prières sur le cercueil; mais si quelqu'un fût allé demander une messe et la payer pour le repos de l'âme de Guibord, l'auriez-vous refusée? Certainement non! La diriez-vous aujourd'hui? Certainement oui! Il pourrait donc arriver que cette messe se dirait présisément à l'heure où vous mettriez sa dépouille mortelle dans le lieu où il n'est pas permis d'aller bénir un cercueil!..." (1)

Puis viennent sur le tapis à tour de rôle et à son grand étonnement les messes célébrées pour le repos de l'âme des suicidés, des criminels, des infidèles, des paiens, pour Judas, voire même pour Voltaire qu'il nomme en toute lettre... puis il ne comprend pas qu'on refuse les prières ordinaires sur le cercueil de Guibord, "catholique, pratiquant sa religion et allant régulièrement à l'Eglise!"

"Suprématie" du droit civil sur le droit ecclésiastique

De là il passe au fait et accorde la suprématie à l'autorité civile de préférence à l'autorité ecclésiastique:

"Quand l'autorité ecclésiastique tombe dans l'arbitraire vis-à-vis des citoyens et se met en contradiction avec son propre droit particulier, ses propres règles, sa propre pratique et ses propres actes; quand elle refuse d'accepter les conséquences directes et nécessaires de sa propre interprétation des lois civiles dont elle a obtenu la sanction des tribunaux; quand enfin elle se sert illégitimement de la religion pour atteindre dans son existence légale une association laique uniquement parce que celle-ci veut, ce 'qui est son droit', se tenir en dehors de la sphère religieuse; il faut bien que les citoyens ainsi restreints dans leurs droits civils comme catholiques, et dans leur liberté morale comme citoyens, trouvent une protection quelque part. Et si cette protection n'existe que dans les tribunaux, toutes les colères du Nouveau-Monde, arguant frénétiquement de force brutale quand il ne s'agit absolument que de résister à d'indiscrètes et maladroites tentatives d'omnipotence ecclésiastique n'empêcheront pas les juges de faire leur devoir en remettant dans le sien le prêtre ou l'Evêque qui en sort. Comme le disait le juge en chef dont j'ai parlé; "les Evêques sont soumis à la loi comme les autres". (1)

Rien de plus évident. Le pouvoir ecclésiastique doit être

---

(1) Annuaire de l'Institut Canadien de Montréal, 1869.

l' "humble serviteur" de l'Etat et par conséquent mettre un "frein à sa soif perpétuelle de domination".

"L'Eglise dans l'Etat" et non l'Etat dans l'Eglise

Et Dessaulles termine son discours par ce mot célèbre dans lequel il reconnait le "véritable" principe fondamental du bien public,

"que l'Eglise est dans l'Etat et non l'Etat dans l'Eglise", après quoi il a soin d'ajouter que

> "Si le clergé refuse d'admettre ce principe, eh bien! cela prouve encore une fois de plus qu'il a CLAIREMENT BESOIN DE LECON"!

Sur ce, Maître Dessaulles annonce sa prochaine conférence devant traiter tout particulièrement sur l' "Index".

o
o o

VICTOR HUGO et l'Affaire Guibord

Bien que nous n'ayons qu'une preuve indirecte, il semble que le père du romantisme se soit intéressé à l'affaire Guibord. Mercredi, le 22 juin 1870, il est annoncé dans le "Pays", qu'une lettre de Victor Hugo sera lue le lendemain à la séance du soir, au sujet de son admission comme membre Correspondant de l'Institut Canadien. A cette occasion, les membres sont invités de façon toute spéciale.

Le nouvel aspirant

Le 25 suivant, le quotidien donne un compte rendu de cette séance du 23 et entre autres il insère ostensiblement cette 'importante' lettre du nouvel aspirant et que voici:

Guernesy,
Hauteville House,
29 mai 1870.

"Monsieur,
"...Mon beau-frère M. Victor Hugo, ayant les yeux malades en ce moment, me charge d'avoir l'honneur de vous répondre. Il accède avec empressement, à l'honorable désir que vous voulez bien lui exprimer, et il sera heureux si son nom peut ne pas être inutile à l'excellente et libérale institution, dont vous êtes près de lui l'interprète. M. Victor Hugo, vous avez raison de le penser et de le dire, est avec ceux qui sont avec le progrès. Vous et vos amis êtes certainement parmi les plus vaillants et les plus utiles amis de la liberté et de la lumière.

" M. Victor Hugo vous offre, Monsieur, l'expression de ses meilleurs sentiments; et j'y joins l'assurance de ma très profonde considération.

Signé: Julie Chenat.

Hugo approbateur de Institut Canadien

L'illustre poète approuve donc cent pour cent la conduite de l'Institut. Les expressions suivantes: le "progrès", "les plus utiles amis de la liberté et de la lumière" révèle le ton approbateur de l'Académicien. Aussi MM Joseph Doutre, Arthur Buies et Gonzalve Doutre prirent-ils tour à tour la parole pour faire ressortir les nombreux titres de gloire du nouveau membre, mettant surtout en vedette celui "d'intrépide champion de la liberté".

o
o o

"Le Pays" et l'Affaire Guibord

Ce quotidien nous est connu; il est facile de deviner de quel côté il penche dans cette triste affaire Guibord. On est au lendemain du procès. La presse catholique, nous le verrons, ne manque pas de donner son appréciation cependant que le "Pays" se débat de toutes les forces de son être, cherchant à défendre son ami attaqué, le juge Mondelet. Il se tient à l'affut des nouvelles. Y en a-t-il une favorable à la cause, qu'elle soit d'ici ou d'outre-mer, il s'en empare et s'empresse de la servir au public dans sa feuille jaune. Voyez-le à la recherche des cas de sépulture. Il scrute surtout les journaux étrangers jusqu'à ce qu'il soit repus.

A la recherche des cas de sépulture

"Le curé d'Ecardenville (Eure) vient de mourir, instituant pour légataire universel un parent, qui refusa de laisser pratiquer aucun exercice religieux sur le corps du défunt. De fait le curé qui avait plus de cinquante ans de ministère fut inhumé civilement c'est-à-dire sans aucun service religieux. De là l' "Univers" fulmine contre le maire d'Ecardenville, pour avoir permis au légataire de violer ainsi les restes du défunt" (1)

---

(1) Extrait de l' "Univers", cité dans le "Pays", 25 juin 1870.

Puis le "Pays" est heureux de trouver dans les observations du journal parisien une phrase qu'il considère comme le résumé de la cause de la veuve Guibord:

> "Tout chrétien conclut l' "Univers", qui n'a pas renoncé publiquement à son baptême pendant sa vie, et qui n'a pas manifesté l'intention de se priver des prières de l'Eglise après sa mort, doit être enterré conformément à sa religion" (Ibid.).

Le "Pays" oublie malheureusement de nous mettre au courant au sujet du "nouveau rescrit" qu'a bien pu obtenir du Saint-Père ce journal parisien lui octroyant le privilège de s'ériger en juge compétant sur les cas de sépulture et de donner ainsi gain de cause à Guibord...

Autres cas

Trois jours plus tard, deux cas, cette fois, de refus de sépulture, tirés d'une correspondance adressée de Paris au "Messager Franco Américain" de New-York. (1). Le "Pays" s'indigne contre ces curés qui ont bien voulu imiter M. Rousselot. Le quotidien montréalais semble avoir fait une spécialité de ces cas de sépulture; il en cite à maints endroits nombre d'autres où il voit dans chacun la même injustice que dans celui du protégé de l'Institut Canadien.

Le "célèbre" jugement du juge Mondelet fut rendu le 2 mai 1870. Il était tout naturel aux journalistes de donner libre cours à l'éditorial du lendemain sur une question qui avait fait tant de bruit. Les journaux catholiques ne font point exception et au grand scandale du "Pays".

Le "Courrier du Canada"

Le Courrier du Canada exprime son opinion comme suit:

> "Le procès Guibord a eu l'issue que prévoyaient ceux qui ont pris note de l'attitude du juge Mondelet pendant l'instruction; la fabrique de Montréal a été condamnée et la ridicule thèse de l'Institut Canadien approuvée. On trouvera ailleurs le texte de ce jugement qui ne manquera pas d'élever très haut M. le juge Mondelet dans l'estime des rationalistes et des autres ennemis de l'Eglise" (2).

---

(1) Voir les détails dans le "Pays", édition du 28 juin 1870.
(2) Le "Courrier du Canada, 3 mai 1870.

Le "Canadien"

Le "Canadien", par la plume de son propriétaire qui assistait au prononcé du jugement dit ceci:

> "... Son Honneur le juge Mondelet a été très sévère à l'égard du clergé, ou plutôt encore, de cette partie du clergé qui veut, dit-il, empiéter sur les droits et la liberté qui sont accordés par la constitution civile et religieuse à tous les sujets catholiques de la couronne britannique. Plusieurs ont blâmé le savant juge de la hardiesse de ses opinions, tandis que d'autres n'y ont vu, pour une certaine partie du clergé, que des leçons salutaires, venant d'un tribunal indépendant, et qui pourront servir, disent-ils, la cause de la religion catholique en ce pays. Je laisse à ceux qui liront ce jugement le soin de juger" (1).

Le "Courrier de St-Hyacinthe"

Mais le "Courrier de Saint-Hyacinthe" et l' "Ordre" sont les deux journaux qui ont le plus occasionné les haut-le-coeur de Messire le"Pays". Voyons.

Le "Courrier de Saint-Hyacinthe" écrit le 3 mai 1870 sur ce jugement toujours de l'Honorable juge Mondelet:

> "Ce jugement ne prendra personne par surprise. L'attitude de l'honorable juge durant tout le cours du procès avait dévoilé et ses opinions et ses sympathies et ses rancunes. Nous ajouterons que ceux qui ont été témoins d'une petite scène qui a marqué la fin de la plaidoierie ont une raison spéciale pour ne pas attacher une grande importance à cette décision de M. le juge Mondelet, dont les décisions sont ordinairement si peu respectées par le public et par les cours d'appel. Voici l'incident auquel nous faisons allusion: M. Laflamme en était à répliquer au nom de la poursuite. Le juge l'interrompt tout à coup et lui dit: 'M. Laflamme, vous vous trompez, vos adversaires n'ont jamais émis l'opinion très absurde que l'Eglise possède a 'priori' une autorité supérieure à celle de l'Etat. --Pardon, votre Honneur, reprend M. Cassidy, avocat de la défense, cette opinion est la base même de mon argumentation, qui a duré deux jours et demi! --Vous excuserez M. Cassidy, dit le juge, l'expression un peu vive que j'ai employée; mais je ne pensais pas qu'on pouvait avoir de semblables opinions. De ce moment il a été compris à Montréal 1o que décidément le juge Mondelet n'est pas un esprit bien vif, puisqu'il n'avait pu parvenir durant deux jours et demi à saisir l'idée principal d'un discours dont un des grands mérites est une parfaite clarté; 2o que M. Mondelet ne concevait pas que l'Eglise reçoit son autorité directement de Dieu, et qu'ainsi, il ne se ferait pas scrupule, lui, juge séculier, de décider à sa fantaisie des choses ecclésiastiques".

Le "Pays" fait la grimace...

Le "Pays" ne peut avaler la pilule. Le 7 mai suivant il court à la défense du juge attaqué 'si injustement':

---

(1) Le "Canadien", 3 mai 1870.

"Ou notre confrère (le "Courrier de Saint-Hyacinthe") voit obstruction de cerveau, lourdeur d'intelligence, nous voyons, nous, excessive finesse d'esprit, lucidité merveilleuse de jugement. Le savant juge qui, devant une monstrueuse hérésie légale, ne pouvait intervenir ni réfuter sans blesser les privilèges de la défense, a trouvé un moyen délicat d'exprimer son opinion. Son Honneur ne pouvait faire une critique à la fois plus vraie et plus opportune de la doctrine énoncée".

Verve splendide qui ne prouve rien, peu importe! pourvu qu'il satisfait à son instinct de réhabilitation en faveur de partisans aussi impie que lui!

L' "Ordre"

L'"Ordre" s'amène à son tour, ne prétendant pas traîner de l'aile devant pareille injure faite à l'Eglise:

"Les insinuations malveillantes, la rancune mal déguisée qui perçaient à travers les protestations multipliées d'impartialité de l'énergumène Juge Mondelet qui ridiculise le banc depuis un trop grand nombre d'années ne pouvaient laisser aucun doute sur son opinion conçue dès avant les plaidoyers et l'argumentation des avocats de la cause et ils ont servi de base à la sentence rendue. Ils n'espéraient rien du droit ces libres penseurs, ils ont eu recours à la force brutale dont un juge peut disposer pour forcer l'exécution de ses ordres. Ils savaient bien d'avance avec quelle avidité cette malheureuse tête qui, sous prétexte d'indépendance, tourne au gré de tous les vents, ce juge qui renverse aujourd'hui le jugement qu'il a rendu hier, qu'une louange entraîne et qu'une parole préjuge, accepterait le rôle qu'on voulait lui faire jouer. Ils ont réussi, mais qu'ils se dépêchent de se réjouir, car leur triomphe ne sera pas long. Et avant de placer le cadavre de Guibord dans le cimetière catholique, 'd'autres membres de l'Institut pourraient bien avoir le temps d'aller faire leur quarantaine en sa compagnie'. La cause va donc subir l'épreuve de la Cour de Révision là seulement, il sera possible de voir si réellement l'autorité civile est disposée à respecter l'autorité religieuse ou si faisant fie de traités qui protègent cette dernière, et au mépris des croyances de la majorité de la population, elle forcera assez le sens des lois pour s'autoriser à une intrusion tyrannique dans des affaires de la compétence exclusivement religieuse. ... Que les constables, que les hommes de police, que tous les dehors de la force civile entourent l'exécution de cette sentence, que le cadavre de Guibord soit escorté au cimetière par les 'mêmes gens qui escortent les criminels' à la prison. L'Institut triomphera, mais son triomphe sera le triomphe de la honte, et la marque de l'anathème qui couvre la mémoire de cette excommunication apparaîtra davantage. Et du lieu qui sera choisi dans le cimetière pour inhumer d'aussi tristes restes, les catholiques éloigneront les corps des leurs, comme ils éloignaient vivants leur esprit et leur coeur des écoles de mensonge et des maisons de débauche".

L' "Ordre" n'y va pas de main morte. Ce pauvre juge Mondelet ne l'a pas volé... Son jeu mesquin est mis à jour, ce qui ne

sourit guère aux adeptes de l'Institut Canadien.

Récriminations du "Pays"

Le "Pays" entre autres, criant au crime de lèse-majesté croit à un devoir de conscience de refaire la réputation de l'honorable Juge Mondelet. Et pour ce, il applique comme bon lui semble les doctrines de l'Eglise à une philosophie aussi fausse qu'impie:

> "Un des principes fondamentaux de la religion catholique est le respect dû aux autorités constituées. La plus haute de ces autorités sur la terre est la justice, dont les tribunaux sont les organes. Le parlement a donné à la magistrature une indépendance sans bornes et l'a placée au-dessus de toutes les ambitions de ce monde. L' "Ordre" qui avait toujours témoigné d'un respect égal au nôtre à la magistrature, tant qu'il était resté libéral, s'empresse depuis qu'il s'est mis tory, de rivaliser avec M. Trudel dans ce genre d'insulte" (1).

Puis à bout d'argument, le "Pays" emploie la satire, le sarcasme:

> "Quel charmant spectacle, dit-il, que de voir les saints du jour être plus enragés que les damnés de l'Institut... Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?" (1).

Tout fier de lui, il nous fait part quelque jours plus tard, d'un extrait de l' "Etendard National", feuille canadienne des Etats-Unis, son digne émule dans cette lutte anticatholique de l'époque:

> "... c'est dit la feuille américaine, se montrer aveugle autant qu'injuste que d'aller comme l' 'Ordre', chanter de basses injures sur la tombe de ce défunt pour se venger des vivants qui se sont servis de son nom pour attaquaquer le clergé" (2).

L'Angleterre et les cas de sépulture d'après le "Pays"

Le "Pays" passe ensuite en Angleterre d'où il aurait appris par cablogramme qu'une discussion aurait été soulevée dans la chambre des communes par une mesure concernant les sépultures. Voulant montrer à ses lecteurs comment les législateurs anglais envisagent d'une toute autre façon que la Fabrique de Montréal ces questions d'inhumation, il insère dans ses colonnes la dépêche suivante:

---

(1) Le "Pays", 5 mai 1870.
(2) Cité dans le "Pays" du 17 mai 1870.

"Dans la Chambre des Communes, la seconde lecture du bill concernant les sépultures a provoqué une discussion animée, attendu que la mesure autorise l'inhumation des dissidents avec leurs propres rites dans les cimetières. M. George Osborne a argumenté pour prouver l'injustice et la bigoterie de l'exclusion. MM Cross et Bensford Hope se sont opposés au bill parce qu'il porterait un coup violent aux membres du clergé, et pourrait causer des troubles et outrages réellement le sentiment public. M. M.A. Bruce s'est prononcé pour une mesure qui aura très probablement l'effet d'adoucir les âpretés des sectaires. M. Gathorne Hardy n'a pu approuver ce bill qui ne permet pas seulement aux dissidents de se servir des cimetières de l'Eglise, mais accorde aux franc-maçons et autres fraternités le droit de réclamer les mêmes privilèges. La majorité pour la seconde lecture a été de 111"

Monsieur le rédacteur du "Pays" puise à des sources assez lointaines des exemples plutôt destinés, il semble, à étouffer les quelques brins de remords qu'il reste chez lui et chez ses chauds partisans, si, toutefois, l'aveuglement ne les a pas étouffés tous déjà, qu'à convaincre des adversaires mille fois prévenus contre un journal semant le mépris de la religion et la révolte contre ses ministres.

Nous avons cité plus haut le "Nouveau-Monde"; personne n'ignore que ce journal catholique était l'organe de Mgr Bourget. Autant dire par conséquent qu'il fut le plus grand ennemi du journal le "Pays". De fait pendant cette longue lutte juridico-ecclésiastique rares sont les feuilles libérales ne s'attaquant pas au journal le "Nouveau-Monde" dont il reconnait les idées ultramontaines:

"On sait qu'à MM Jetté et Cassidy on avait adjoint M. Trudel, partisan bien connu des idées absolutistes et théocratiques du Nouveau-Monde, organe avoué et direct de l'Evêché" (1)

Le 18 suivant il le met aux prises avec Maître Dessaulles dans un article intitulé "La Bonne Foi et le Nouveau Monde". Croyant par cet article avoir bel et bien démasqué "l'hypocrisie" du directeur du journal catholique il se livre à la raillerie:

---

(1) Le "Pays", 13 avril 1870.

Le "Pays" railleur

"Les cornes du "Nouveau-Monde" sont faciles à connaître. Le juge en chef de la cour d'appel a dit l'autre jour que c'étaient celles des 'imbéciles'. Le mot restera. Le même juge demandait dans la même circonstance, si la religion catholique était changée, depuis le temps où le recours adapté par la veuve Guibord était si fréquent en France. Le Nouveau-Monde qui connaît tant de choses en religion, voudrait-il répondre à la question du juge; nous lui parlerons ensuite des cornes de son dilemme".

Le "Pays" et le Nouveau-Monde"

Mais voici qui est plus grave. Le 13 décembre 1870, le "Nouveau-Monde" affirme "que l'Etat est subordonné à l'Eglise; que les biens d'une fabrique n'appartiennent pas aux citoyens d'une paroisse mais à l'Eglise de Jésus-Christ; que les curés ne doivent compte de la tenue des registres qu'à leurs évêques et non à l'autorité civile; que les lois obligeant les curés de tenir des registres sont nulles et de seul effet".

Voilà qui force le cerveau de l'organe libéral. A coup sûr il doit ressentir vivement les "cornes" de son adversaire. Aussi, se contente-t-il de crier au scandale! et de faire mine de ne pas entendre le langage des "choses de Dieu":

"Comme il serait facile de s'entendre si les mots signifiaient ce qu'il comportent! Malheureusement il faudrait un dictionnaire tout spécial pour interpréter ce que l'on entend par les 'choses de Dieu' dans certains quartiers. Il n'y a qu'à lâcher la bride au 'Nouveau-Monde' et à ses adeptes pour savoir ce qui resterait à l'Etat quand l'Eglise aurait fait sa part, dans les choses qui préoccupent les mortels. Or, l'on sait que l'école revendique le droit de déterminer quelles sont les choses de Dieu et c'est surtout sur ce point que l'on insiste pour subordonner l'Etat à l'Eglise" (1).

Puis il continue à la manière de Voltaire toujours, faisant allusion à l'article du "Nouveau-Monde" du 13 décembre dernier:

"Choses de Dieu tout cela! les registres de l'Etat civil, choses de Dieu; les propriétés de chacun, taxables jusqu'à la moitié de leur valeur pour construire une église somptueuse, choses de Dieu. Si l'habitant ne peut payer sa contribution, l'huissier vendra sa récolte, son cheval et ses boeufs qui deviendront en conséquence choses de Dieu; et encore s'il prenait envie à l' "Eglise" de déclarer cette loi nulle et de nul effet comme vient de le

---

(1) Le "Pays" 19 décembre 1870.

déclarer l'organe de l'Evêque de Montréal, pour les registres de l'Etat civil, la dernière vache et les quatre moutons y passeraient et après cela la terre elle-même"(1).

L'on sait que la sentence du juge Mondelet fut renversée en cour de Révision le 10 septembre 1870. A cette occasion le "Pays" profite de toutes les occasions possibles pour donner un coup de griffes ici et là. Et lui qui tout à l'heure incriminait l' "Ordre" pour son "manque de respect à l'autorité constitué" voilà qu'il se paye le "même" luxe et qu'il se croit tout permis:

"Jamais les juges Mackay et Torrance ne rendront assez de bons jugements dans leur vie pour mériter les éloges dont les écrase une certaine école, à l'occasion de celui qu'ils viennent de prononcer. S'ils connaissaient l'école qui leur dresse ce piedestal, ils seraient convaincus, par cela seul, de l'illégalité de leur jugement" (2).

Et quand le 7 septembre 1871, le jugement de la cour de Révision sera maintenu, il se permettra le lendemain même de donner son opinion sur chacun des cinq juges et sera l'un des principaux secondeurs de la motion Doutre relativement à un appel à sa Majesté en son Conseil Privé.

Le "Chant du Cygne"

Le 20 septembre 1871, dans un excès de zèle, l'organe de l'Institut Canadien s'attaque à tous les journaux à la fois dans une jérémiade importune qui laisse soupçonner plutôt le chant du Cygne. D'après lui, la presse canadienne est tombée dans une insignifiance telle qu'il a peine à s'expliquer la chose:

"Le NOUVEAU-MONDE et le JOURNAL DE QUEBEC dévoré l'un par l'autre jusqu'à extinction n'ont plus une seule bouchée à se prendre. L'EVENEMENT se réfugie dans un laconisme élégant. Le CHRONICLE est voué tout entier à l'exposition provinciale et reproduit toutes les réclamations afin d'arriver au bout de ses colonnes. L'ORDRE continue à battre ses flancs qui sonnent le creux comme ses déclarations de principes, et le CONSTITUTIONNEL n'ayant plus rien à dire sur le chemin de fer du nord reproduit les articles du JOURNAL DE TROIS-RIVIERES d'il y a un an. La MINERVE, ayant doublé ses propriétaires se repose après cet accouchement pénible, et le WITNESS se plonge dans les synodes".

---

(1) Le "Pays", 19 décembre 1870.
(2) Le "Pays", 20 septembre 1870.

Et pour que cela ne paraisse pas trop le "Pays" se nomme aussi mais ne manque pas de se complimenter:

> "Le PAYS, gorgé d'abonnés, saturé de gloire, promène son regard profond sur la scène du monde et n'y voit guère que M. Langevin faisant et défaisant ses malles tous les jours.
>
> QUE FAIRE! QUE FAIRE!"

Hélas! qui aurait cru que de tous ces journaux cités dans cette kyrielle de lamantations, le "Pays" devait être l'un des premiers à disparaître?

Le "Pays" forcé de faire de la réclame...

Les 16 et 18 décembre 1871, ce "gorgé d'abonnés", ce "saturé de gloire" se voit obligé d'annoncer en caractère gras s'il vous plaît, une augmentation dans le prix de son quotidien. Est-ce signe que les affaires vont aussi bien qu'il le prétend?

> "Nous donnons avis à nos lecteurs de la VILLE que vu les sacrifices énormes que nous avons faits cette année pour rendre le PAYS le journal le plus complet sous le rapport des nouvelles, nous sommes dans la nécessité d'en porter le prix à 3 centins le numéro à partir de LUNDI prochain".

Puis les promesses d'être encore plus intéressant ne manquent pas. Pourquoi cette augmentation? Ne peut-on pas soupçonner quelque chose de louche? Le "Pays" serait-il sur le point d'une banqueroutte par suite de ses trop grandes largesses, fournissant le magot nécessaire pour en appeler au Conseil Privé d'Angleterre au sujet de l'affaire Guibord? lui qui le 20 novembre dernier faisait appel dans ses colonnes à la générosité publique en ces termes:

Appel à la générosité publique en faveur de Guibord

> "Le Comité nous prie d'informer ceux qui désireraient contribuer aux dépenses de l'appel de cette cause célèbre au Conseil Privé, en Angleterre, de vouloir bien envoyer le mandat de leur souscription à l'une des trois adresses suivantes: ..."

Serait-ce possible que le "Pays" se fusse laissé dépasser en générosité dans cette propagande en faveur de Guibord? Quoiqu'il en soit, il est un fait certain et que lui-même il ne peut contester: c'est qu'il agonise avec l'année 1871, laissant, pour déplorer sa perte la plupart des journaux qu'il

Le "Pays" s'éteint avec l'année 1871...

a si violemment attaqué durant son vivant.

Quel deuil pour les membres de l'Institut! Consolez-vous Messieurs! Votre tour vient. Successivement la mort moissonne ces chefs libertins les uns après les autres. Les adhérents catholiques reviennent de leurs premières erreurs et rentrent définitivement au bercail. L'Institut tombe dans la dissociation et dans l'oubli. Livres et manuscrits sont transférés, en 1885, à l'Institut Fraser, qu'il est possible de consulter encore aujourd'hui.

o
o o

CONCLUSION

Tous ces textes cités suffisent pour donner une idée de l'impiété et des doctrines perverses de ces chefs libéraux, vengeurs de l'Institut Canadien. Ils eurent finalement gain de cause au tribunal civil d'Angleterre; Guibord fut enterré sous la protection des baionnettes dans le cimetière réservé aux catholiques, morts en paix avec l'Eglise, et la fabrique de Notre-Dame de Montréal condamnée à payer les frais énormes de ce procès, soit $6044.00 bien compté...

Cependant, la Législature de Québec par l'intermédiaire de son premier ministre M. de Boucherville veut avoir le dernier mot de toute l'affaire; en conséquence elle fait adopter la loi suivante:

> "Attendu, dit cette loi, qu'il est expédient de prévenir tout conflit entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, relativement aux cimetières des catholiques romains, dans cette province, sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit: 'Il appartient à l'autorité ecclésiastique catholique romaine seule de désigner dans le cimetière la place où chaque individu de cette croyance, après son décès, sera inhumé, et si la personne décédée ne peut être inhumée d'après les règles et les lois canoniques, selon le jugement de l'Ordinaire, dans la terre consacrée par les prières liturgiques de cette religion, elle recevra sa sépulture dans un terrain réservé à cet effet et attenant au cimetière. Le présent acte viendra en force le jour de sanction" (1)

---

(1) 24 décembre 1875.

Le véritable héros de toute l'affaire: Mgr Bourget

C'est donc là l'affaire Guibord. Nonobstant ce jugement défavorable contre l'autorité de notre diocèse, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer l'attitude énergique prise par Mgr Bourget relativement à l'excommunié Guibord, à ce membre de l'Institut Canadien séparé du giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine à cause de son insubordination. Chargé de garder intact le dépôt traditionnel que l'Eglise a reçu de son Divin Fondateur, ce n'est pas sans quelque déchirement de coeur qu'il dût sévir contre quelques-unes de ses ouailles que les empiétements de la raison sur tout principe d'autorité religieuse rendaient aveugles.

Nous n'hésitons pas à dire hautement, nous, catholiques romains que l'Evêque de Montréal avait raison et que ses adversaires avaient tort. Sa conduite ferme à l'endroit de ces écartés du devoir le mit sûrement en face de difficultés sans nombre qu'il affronta toujours avec le même courage. Avons-nous besoin d'ajouter pour contredire ses ennemis que ce n'est point, chez lui, l'esprit de vengeance qui l'a poussé à user des censures canoniques envers les membres de l'Institut Canadien mais bien plutôt sa très grande charité envers eux que nous illustrons par l'extrait suivant d'une lettre adressée, le 4 juin 1873, au rédacteur du Journal, le "Nouveau-Monde". C'est à propos du pamphlet infâme de Dessaulles, "La Grande Guerre Ecclésiastique":

> "... J'ajoute que je ne me regarderais comme gravement compromis, si j'avais trouvé grâce aux yeux de l'Honorable L. Dessaulles dans ce nouvel écrit où avec le sophisme le plus raffiné, il fait si ouvertement profession du nationalisme le plus révoltant et où il se plaît à jeter du ridicule sur la Ste-Eglise, qu'il appelle par dérision la 'Curie Romaine' et sur le souverain Pontife dont l'infaillibilité est pour lui un sujet de moquerie. Oui, vraiment, je me croirais insulté de la manière la plus sensible si j'avais mérité les éloges d'un homme que je ne puis m'empêcher de regarder comme l'ennemi le plus dangereux qu'ait la religion dans notre bon pays. C'est vous dire hautement que sous ce rapport, vous ne devez nullement vous mettre en peine de chercher à me justifier de toutes les fausses inculpations dont je suis l'objet

de la part de cet honorable Monsieur. Je n'en ai nul besoin; et je ne veux pas que l'on entre là-dessus dans aucune explication. Ce que je veux, c'est de m'occuper, dans l'intérieur de mon âme à faire descendre sur ce Monsieur et ses amis les plus abondantes bénédictions du Ciel. Car autant il me voue à l'exécration publique, autant je voudrais le réconcilier à la religion et à tous ses bons principes" (1).

Voilà jusqu'où allait cette grande âme qu'était Mgr Bourget; à l'exemple du Christ, son modèle, il prie pour ses persécuteurs. Par crainte que le "Nouveau-Monde", dans son indignation, ne dépasse les bornes, il le dispense de tout commentaire à ce sujet, se réservant à lui-même, cette tâche délicate de défendre l'Eglise attaquée, ce dont il s'acquittera dans une circulaire adressée à son clergé et où il mettra les choses au point comme il convenait de le faire. (2)

Le véritable coupable: l'Institut Canadien

Eh bien! Messieurs les membres de l'Institut Canadien, êtes-vous fiers de vous aujourd'hui, vous dont la campagne infernale, contre l'Eglise du Christ est momentanément couronnée de succès? Ne devez-vous pas jubiler d'avoir persécuté, trahi, et calomnié ses représentants devant les tribunaux, devant des juges épris comme vous des principes et de l'esprit de Voltaire dans sa guerre à l' "Infâme"?

Nous avons croyons-nous mis le doigt sur votre mal avec son son hideux cortège; nous avons fait suffisamment pressentir les fruits de mort, funeste résultat de vos productions malsaines; nous avons, il nous semble mis le lecteur en garde contre les doctrines subversives tant prônées au sein de votre Institut.

Et cependant, vous vous prévalez du titre de catholique! Quelle inconséquence! Est-ce possible vouloir rester catholique sans se soumettre aux constitutions et aux lois de ce culte? Si l'Eglise par son ministre attache tant d'importan-

---

(1) Le "Nouveau-Monde", 5 juin 1873.
(2) Ibid., 21 juin 1873.

ce à la sépulture religieuse, c'est uniquement parce que ce caractère sacré est une preuve que celui qu'on inhume appartient à l'Eglise dont on réclame cet office. Or, se déclarer membre d'une église, c'est se soumettre à la règle de foi de cette église. Il n'y a point de "libéralisme" possible en ces matières et il est absurde de se plaindre du refus d'être reconnu membre d'une société spirituelle dont on met les enseignements de côté.

Renoncez donc Messieurs à ce titre glorieux de catholique ou changez de vie. Et vous qui prêchez l'Eglise dans l'Etat plutôt que l'Etat dans l'Eglise, la lecture attentive de la célèbre Encyclique "Quanta Cura" vous éclairera sur les biens ecclésiastiques, sur les immunités imprescriptibles de l'Eglise, sur la liberté de la discipline des Canons, sur la subordination très réelle de l'Etat à l'Eglise traduite dans cette maxime: "Dans le conflit entre les lois des deux puissances, ce n'est point le droit civil qui prévaut".

Vous qui établissez la suprématie du pouvoir civil au pouvoir spirituel, rappelez-vous de la bulle dogmatique "Unam Sanctam Ecclésiam", où le Pape Boniface VIII établit l'unité de l'Eglise, cette société universelle dit-il, dans laquelle tous ceux qui croient en Jésus-Christ ne forment qu'un seul corps, qui ne peut avoir qu'une seule tête, un seul chef Jésus-Christ, représenté par son vicaire.

Si le chef est unique à lui seul doit être soumis tout ce qu'il y a dans ce corps et qui s'y rapporte de quelque façon que ce soit. Puis il ajoute:

> "Donc l'épée temporelle symbole de l'autorité civile doit être subordonnée à l'épée spirituelle, le symbole de l'autorité ecclésiastique. Et cela est indispensablement requis par l'ordre des rapports des choses entre elles, puisque de par les lois divines, les choses infinies sont subordonnées aux moyennes et celles-ci aux plus élevées,
>
> 'lex divinitatis est, infima per media in suprema reduci'

Or personne n'ignore que l'autorité spirituelle par sa noblesse et son importance est autant supérieure à l'autorité civile, que par les intérêts spirituels le sont aux intérêts temporels".

Vous qui avez invoqué en vain les libertés gallicanes pour attenter à la liberté de l'Eglise, lisez encore ces mots de Lacordaire tirés de ses conférences à Notre-Dame de Paris:

"Nous ne tenons pas notre liberté des Césars, nous la tenons de Dieu et nous la garderons parce qu'elle vient de Lui. Les princes pourront bien se réunir pour combattre les prérogatives de l'Eglise, les charger de noms flétrissants, afin de les rendre odieuses, dire que c'est une puissance exhorbitante, qui perd les Etats; nous les laisserons dire, et nous continuerons à prêcher la vérité, à remettre les péchés, à combattre les vices, à communiquer l'esprit de Dieu. Si l'on nous envoie en exil, nous le ferons en exil; si l'on nous jette dans les prisons, nous le ferons dans les prisons; si l'on nous enchaîne dans les mines, nous le ferons dans les mines; si l'on nous chasse du royaume, nous le ferons dans un autre. Il nous a été dit que, jusqu'au jour où il sera demandé compte à chaqun de ses oeuvres, nous n'épuiserons pas les royaumes de la terre, mais si l'on nous chasse de partout, si la puissance de l'antéchrist vient à s'étendre sur toute la face du monde, alors, comme au commencement de l'Eglise, nous fuirons dans les tombeaux et dans les catacombes. Et si l'on nous poursuit jusque-là, si l'on nous fait monter sur les échafauds, dans tout noble coeur nous trouverons un dernier asile, parce que nous n'aurons pas désespéré de la vérité, de la justice et de la liberté du genre humain" (1).

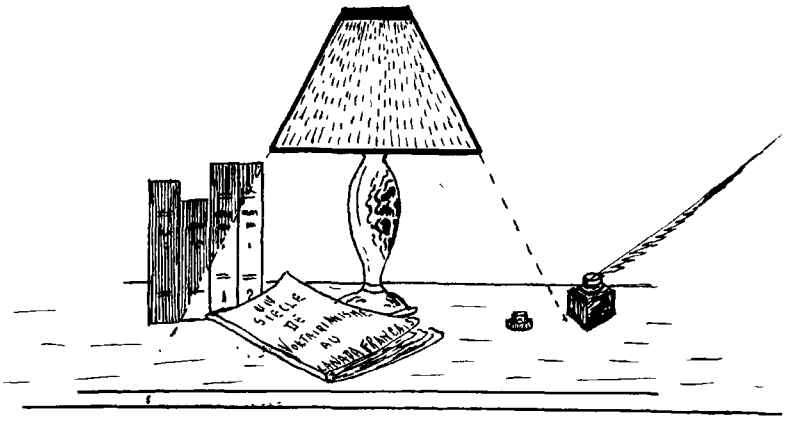
Voilà, Messieurs les membres de l'Institut Canadien de Montréal ce que vous n'avez pas voulu comprendre. Notre Canada français est encore trop catholique pour rejeter, à l'exemple des révolutionnaires européens, de ces esprits voltairiens de qui vous tenez vos principes absurdes, la direction salutaire et bienfaisante du pouvoir indirect de l'Eglise, du Pape et de ses représentants.

Arrêtez-vous ici, Messieurs, ou plutôt reculez; réfléchissez quelques instants et si par hasard le remords vous

---

(1) Cité dans la Revue de l'Université d'Ottawa, Vol. 8, No 2, p. 182.

inspire quelque désir de conversion, quelque désir de suivre les voies du chrétien convaincu et sincère, quelque désir de vous raffermir sous l'égide de l'Eglise, croyez que vous n'aurez jamais mieux choisi puisque c'est vraiment là le pas le plus sûr à prendre. Dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, notre chère Patrie restera belle, restera grande ou pour dire mieux deviendra plus belle, plus grande encore en demeurant catholique, soumise à l'Eglise, et dans chacun de ses enfants, et dans son gouvernement.



EPILOGUE ET JUGEMENT

Plusieurs autres faits révéleraient nombre d'autres influences voltairiennes au Canada français; mais nous devons nous limiter et arrêter ici cette étude, déjà trop longue, et que nous croyons suffisante pour l'objet que nous avions en vue en la commençant, étude qui d'après nous met en évidence et d'une façon satisfaisante les infiltrations du voltairianisme chez nous, en terre canadienne, aux différentes époques parcourues.

Nous avons vu dans ce "Siècle de Voltairianisme au Canada français", les adulateurs de Voltaire répondre nombreux à l'appel. Dans les épanchements de leurs conversations familières, ou le secret de leur intime correspondance, combien cependant, lorsqu'il s'est agi de ce "bonhomme" malfaisant, leur idole, ne laissèrent-ils pas échapper, nombreux, des murmures désapprobateurs! A coup sûr, si le Patriarche les eût vus à l'oeuvre, s'il les eût entendus, il aurait pu s'appliquer ce vers d'une de ses tragédies:

"J'ai des adorateurs, et n'ai pas un ami".

Bien que fidèles continuateurs des théories voltairiennes, nos libéraux ont toujours considéré ce mentor comme un personnage des plus décriés; nous leur aurions demandé de nous tracer un portrait de celui dont ils furent les admirateurs, ils n'auraient mieux fait de choisir celui que nous a laissé le marquis de Charost, contemporain du "philosophe", portrait où se reflète à merveille leur âme imbue de voltairianisme. (1)

---

(1) Voir ce portrait dans "Voltaire et le Voltairianisme", par Nourrisson, p. 16.

Le voltairianisme

Le VOLTAIRIANISME! Nous avons touché quelque peu cette question dans notre introduction. Complétons. En quoi consiste-t-il? Qu'est-ce donc au juste? Il n'y a guère en philosophie de question de quelque importance à laquelle, de près ou de loin, Voltaire n'ait touché. S'il est vrai que se jouant toujours à la surface, il n'a rien approfondi, si, garanti par son bon sens contre les chimères, mais par ses préventions rendu le plus souvent hostile ou inaccessible à la vérité, il a surtout fait consister sa doctrine à n'en point avoir, si enfin il s'est contenté d'opinion sans fixité et qu'il n'a jamais tenté de réduire en système, ses oeuvres prodigieusement variées n'en comprennent pas moins une foule d'assertions philosophiques, après lui indéfiniment répétées, et dont l'ensemble constitue cette fausse et basse sagesse qu'on appelle justement le voltairianisme. Voltaire qu'on a qualifié d' "enfant gâté du siècle qu'il gâta" (1) est donc l'auteur de ce semblant de système. Chez lui, il n'y a rien de grand. Par ses actes, il se montre un coureur de fortune bien plus qu'un vrai patriote; par ses vues sur les choses de son pays et de son temps, un révolutionnaire étourdi; et si les prestiges de son style le placent au premier rang dans la région moyenne des écrivains, ses pensées, pour être fréquemment fines, ingénieuses, brillantes, n'en demeurent pas moins presque toutes superficielles, de même que ses sentiments, quoiqu'ils s'élèvent parfois sous l'effort d'une imagination surexcitée, ne font d'ordinaire que ramper ou raser timidement la terre. C'est pourquoi l'oreille serait choquée tout autant que l'esprit si l'on

---

(1) Grimm, dans sa correspondance littéraire, rapporte cette épitaphe de Voltaire par une dame de Lausanne:

"Ci-gît l'enfant gâté du siècle qu'il gâta".

s'avisait de dire: "le grand Voltaire", et c'est là, aussi bien, un titre que ses plus fanatiques sectateurs, à l'exception d'Albert Bayet bien entendu, ont rarement osé lui décerner. Non, jamais on ne dira: "le grand Voltaire", non pas même comme on dit couramment: "le grand Corneille".

Toutefois, il se peut, si prodigieuses sont les contradictions humaines! il se peut qu'un homme, dont l'existence n'a pas été sans reproche, ou dont la frivolité et l'insuffisance notoires ont mal servi les ambitieuses visées, il se peut, disons-nous, qu'un tel homme ait eu toute une lignée de disciples, de nombreuses satellites, autrement dit, toute une phalange d'esprits voltairiens.

o
o o

Mais il le faut constater. Ce n'était point en lui le poète, qu'ici au Canada français, ses prosélytes et prôneurs signalaient à l'admiration publique; ce n'était point en lui l'auteur de tant de rimes légères et charmantes quand elles ne sont pas cyniques; l'habile créateur de tant de drames élégants, parfois émus, bien qu'en général ils manquent de force comique ou tragique et dégénèrent en plaidoyers; enfin, l'historien rapide et clair, quoique trop souvent mal informé ou peu véridique et qui, comme l'observait Montesquieu, "n'écrit que pour son couvent". Non! ce qu'en lui ils exaltaient, c'était, qui le croirait? il faut l'admettre cependant pour l'avoir vu, c'était sa "grandeur d'âme" et non point son talent; ce qu'en lui ils portaient aux nues, c'était le représentant par excellence de toutes les idées et de tous les sentiments, de toutes les négations et de toutes les aversions, de toutes les haines et de toutes les espérances qui agitaient fiévreusement leur coeur voltairien; en un mot, c'était, dans l'ordre politique, social et religieux, un précurseur coura-

geux et inspiré" tel que l'entendait leur conscience éprise de rougisme, de libéralisme.

o
o o

Ce qu'est un voltairien

Mais, qu'est donc un voltairien? Tout d'abord, ce n'est point parmi le peuple, mais dans la bourgeoisie surtout et plus encore peut-être que dans ce qu'on appelle les hautes classes, qu'il le faut chercher. Quelque part d'ailleurs qu'il se rencontre, le voltairien est, en général, un homme d'esprit et de bon sens, mais d'un bon sens qui n'exclut point la frivolité et d'un esprit auquel manque l'élévation d'âme. Habile à saisir les ridicules et d'une licence de langage qui va jusqu'à la crudité, ce n'est, en quelque façon, qu'avec une contrainte qui lui pèse, qu'il s'arrête aux sérieuses pensées. Il glisse alors comme à la surface. Au lieu de le remplir d'une joie sereine, tout ce qui est beau, tout ce qui est noble, tout ce qui est bon, provoque le plus souvent ses sarcasmes ou suscite ses contradictions. Se tenant toujours sur la négative, et de plus de curiosité que de savoir, il pousse la défiance jusqu'au pédantisme.

Proposez-lui des vérités d'autre sorte que celles qui consistent à affirmer, par exemple, que le tien n'est pas le mien et que deux et deux ne font pas cinq, car il croit fermement à la propriété et à l'arithmétique, il affecte de douter de tout, et, plus que chose au monde, craint d'être ou de paraître dupe. Il n'y a pas de doctrine si solidement fondée qu'il ne la suppose bâtie sur le sable; il n'y a pas d'action si généreuse qu'il ne lui attribue ou ne lui soupçonne quelque motif avilissant. Ses principes sont ses préjugés. Personnel et vain, frondeur et décisif, avide de réformes et fanfaron de liberté, ne lui parlez ni d'autorité, ni de tradition. Afin de redresser l'édifice social, il n'hésitera point à l'ébranler jusque dans ses fondements, sauf

à déplorer ensuite les ruines au milieu desquelles il aura lui-même couru risque de s'ensevelir.

D'un Epicurisme tour à tour vulgaire et raffiné, sa morale ne repose que sur l'intérêt ou ne va guère au-delà du point d'honneur; car partagé entre les affaires et le plaisir, il n'a garde de croire à cette chimère qui s'appelle le sacrifice, ni même à ce simulacre qui se nomme la vertu. Toute religion n'est, dans son estime, que fanatisme ou superstition, tout temple qu'un lieu d'idolâtrie, tout prêtre qu'un ignorant ou un imposteur, et s'il consent parfois à s'incliner devant un Dieu, c'est "le Dieu des bonnes gens" de Bérenger, qu'il adore, mais auquel il se vante, "libre et content, de ne demander rien". Enfin l'âme et la vie future ne lui sont à peu près que des contes de nourrice, et comme il a vécu sans foi sinon sans loi, il se résigne à mourir sans espérance.

Si cette peinture n'a rien d'outré, si ce sont bien là les traits fidèles du VOLTAIRIEN, n'avons-nous pas raison de considérer comme tel ces zélés fauteurs, ces partisans déclarés, ces émules avérés du premier des voltairiens, ces imbus d'une doctrine toute matérialiste, libérale, égoiste et dérisoire, bref, ces épris de voltairianisme que nous avons dépeint dans ce "SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA-FRANCAIS"?

o
o o

Coup d'oeil en arrière

Fin du XVIIIe siècle au Canada français

Résumons et voyons. Personne n'ignore que le philosophisme, ou l'esprit d'irréligion prit naissance au siècle des Encyclopédistes qui reconnaît pour père le trop célèbre Voltaire dont les disciples forment ce qu'on appelle l' "Ecole Voltairienne". Nombre de partisans se sont enrôlés sous l'étendard de ce père de la Philosophie moderne, se faisant gloire de diriger leurs attaques contre la divine Religion. Pour

entraîner plus sûrement dans leur parti les honnêtes gens, ils formèrent des sociétés secrètes, dont le but apparent était d'exercer la charité, ou de pousser plus avant, le progrès de la science, mais dont la fin réelle, connue seulement des plus initiés dans leurs noirs complots, était de renverser la Religion et l'Etat. Armés de toute la malice de l'enfer, nous les avons vus ici, dans le Bas-Canada, faire oeuvre de destruction.

Journalisme malsain

Déjà la fin du XVIIIe siècle nous mettait en face d'un journalisme malsain. Le rôle de la presse politique et littéraire semble avoir été celui du maître impie et révolutionnaire instruisant ses disciples de ses théories perverses. Et pour remporter plus de succès par l'entremise d'une presse séductrice, on s'est bien gardé de commencer par des blasphèmes horribles contre Dieu, contre la religion et contre les choses saintes. Un procédé aussi violent aurait abouti à un fiasco général, et on le savait. Tout le monde, dans un pays religieux comme celui-ci, en aurait eu horreur et se serait refusé évidemment à vouloir lire d'aussi abominables pages. On y alla donc, pour commencer, à pas de loups, et pour séduire plus efficacement la bonne foi des gens nous avons vu les efforts répétés de nos journalistes s'attaquer d'abord sournoisement, puis ensuite plus ouvertement aux directeurs d'âmes, cherchant à ruiner l'influence des prêtres, de ces dépositaires de la loi de Dieu et de son autorité sur le peuple. De là ces nombreuses attaques directes ou indirectes, contre la vie privée ou publique des ministres du Seigneur afin de les faire tomber dans le mépris et de faire croire au peuple qu'ils ne sont pas dignes, par leur vie, du saint ministère qu'ils exercent. L'autorité religieuse, livrée ainsi au mépris public, il devenait plus facile à ces suppôts de satan, d'atteindre le peuple, de le soustrai-

re à l'autorité bienfaisante d'un clergé qui jusque-là avait guidé ses pas chancelants et l'avait prévenu des dangers qui le menaçaient, et de travailler à sa perdition complète, si longtemps enviée par l'esprit corrupteur et diabolique dont, en vrais fils de Voltaire, ils étaient animés.

Tel est bien le cas de journalistes tels que Brown, Gilmore, Neilson, Mesplet, Jautard, et autres de la même trempe apparus vers ce temps! tous, gens de cette piètre école anarchique, désorganisatrice et irréligieuse qui dans la vieille Europe, a ébranlé les trônes et renversé les autels, préparant dans l'ombre du silence le bouleversement général vers lequel tendaient les voeux les plus ardents de ses coupables et dangereux adeptes. Nous avons vu naître au sein même de notre beau Canada français la "Gazette de Québec", la "Gazette littéraire de Montréal" avec leurs feuilles jaunes, préparant les voies aux journaux plus pervers encore du XIXe siècle, le "Canadien", l' "Avenir", le "Pays", la "Lanterne", etc... tous se délectant à jouer le rôle du sanglier dans la vigne du Seigneur, du loup dans la bergerie du bon Pasteur. Nous avons vu ces journaux irréligieux s'attaquer à la divinité de la Religion; ces journaux hérétiques combattre les vérités de Dieu et définies par l'Eglise; ces journaux immoraux publier des choses impures; ces journaux impies se moquer des choses saintes ou des personnes consacrées à Dieu; ces journaux libéraux se prétendre libres dans leurs opinions religieuses et politiques.

Conseiller la modération quand on a dessein d'envahir le pouvoir, prêcher le désintéressement dans le seul but de s'emparer de toutes les fortunes, essayer de flétrir la réputation des officiers, pour renverser le gouvernement, traduire à la barre du public celui dont la mission est sainte, attaquer les ministres du Christ, les compromettre, les vili-

pender dans la société, leur prêter des vues ambitieuses et sordides, saper ainsi la religion dans ses fondements, tourner en ridicule tout ce qui existe de plus respectable, anéantir à jamais le germe de toutes les vertus, corrompre la jeunesse en voulant lui substituer une éducation politique et philosophique à une instruction solide et religieuse si nécessaire pour diriger vers le bien ses premières idées, ses premières impulsions, se préparer ainsi de nouveaux éléments de succès, et par conséquent de triomphe, telle a été la constante tactique des journalistes à la fin du XVIIIe siècle et au siècle suivant, tactique tout à fait diabolique et en parfaite harmonie avec ces esprits dépravés qui ont voulu à tout prix jouer leur rôle malfaisant sur la scène politique et religieuse de notre pays. Plusieurs ont subi le châtiment dû à leurs forfaits, victimes des tempêtes qu'ils ont eux-mêmes conjurés, d'autres accablés de remords tardifs et d'inutiles regrets, durent expier dans une silencieuse solitude et dans l'obscurité, les maux qu'ils ont causés, sans avoir rien fait pour les réparer.

Guerre à l' "Infâme"

Mais de toutes les attaques que le journalisme a dirigé contre l'autorité, la plus dangereuse, et celle qui découvre mieux les desseins de ses propriétaires et de leurs partisans fut évidemment la guerre opiniâtre qu'ils firent à l' "Infâme". Le journalisme a donc attaqué la religion dans ses ministres comme le gouvernement dans ses officiers, et toujours en protestant de leur respect pour le culte qu'ils voulaient épurer et de l'administration qu'ils disaient vouloir servir; puis comme il fallait des noms pour personnifier l'injure, on a prêté au gouvernement le nom de "Bureaucratisme" et on a appelé la religion de "Sulpicianisme" ou de "Jésuitisme" etc... dénominations qui sont devenues, l'on se rappelle, des signaux de haine et de persécution.

C'est donc avec des mots qu'on a perverti la raison et les moeurs des Canadiens! L'on a propagé d'obscènes impiétés dans nombre de périodiques, de papiers publics, et ces journaux, on les fit circuler dans les écoles, dans les chaumières; on les donna à l'ignorance de l'âge, à la faiblesse du sexe, à la grossièreté de la condition, on les livra au peuple pour corrompre son coeur et égarer son esprit; on les lui donna comme le libertin prête ou donne de mauvais livres à la jeune personne qu'il veut séduire. Le but de tous ces agissements ne fut pas par spéculation d'argent mais bien plutôt par calcul politique, comme instrument de révolution, comme moyen de recrutement. Voilà bien la véritable combinaison infernale exploitée par nos brandons de discorde d'autrefois, voilà bien le dernier degré de corruption employé malheureusement chez nos ancêtres, en pleine province de Québec, chez un peuple encore enfant.

Il faut en convenir; c'est une terrible puissance que celle des journaux politiques ou littéraires... Un imprimeur s'associe un jeune homme sans expérience des hommes et des choses. Voyez-le lui mettre entre les mains la religion, la politique, la morale, la société, le public, les particuliers, les ministres, le gouvernement et tous ses employés. Ne semble-t-il pas lui lancer ce cri de l'opinion publique si favori à l' "illustre" Voltaire? savoir:

> "Parlez de tout, et osez tout, régentez l'autorité tant religieuse que civile, livrez-vous aux conjectures les plus hardies, avancez les faits les moins certains; plus vous serez mutin, méchant et frondeur, plus vous serez lu; ne craignez rien car à côté de vous est le bouc émissaire, un propriétaire futif ou gérant, responsable de toutes vos iniquités et payé pour être puni à votre place; allez dans toute l'ardeur de la confiance de votre âge, et fussiez-vous seul de votre avis, souvenez-vous que vous êtes... l'opinion publique...".

N'est-ce pas là l'histoire de l'imprimeur Mesplet, de son éditeur Jautard, et de la plupart de leurs confrères dans le métier?

Paraissez donc sur la scène auteurs de tant d'écrits indécents et immoraux, et qui n'avez pas craint d'agiter notre population canadienne française; montrez-vous, partisans à complots iniques et sournois; déchirez votre masque, journalistes et éditeurs à principes vendus, infâmes détracteurs du trône et de l'autel; comparaissez tous à la barre de l'opinion publique et répondez... Combien d'accusations n'avez-vous pas intentées contre des fonctionnaires publics? De quoi n'avez-vous pas accusé les ministres du culte sur la foi de dénonciateurs qui restaient toujours sous le voile de l'anonyme? L'apôtre du Christ n'a-t-il pas été arraché de sa chaire et traduit au tribunal de vos feuilles impies? Avez-vous respecté le caractère sacré de ces véritables pasteurs qui voulant mettre à l'abri la foi de leurs ouailles durent dévoiler les doctrines perverses de vos feuilles mensongères? Avez-vous respecté l'Eglise et ses représentants, le pape et les évêques? Avez-vous respecté les ordres religieux? les saints et Dieu lui-même dans sa Providence? Avouez donc vos torts, partisans "d'écrasez l'infâme"; reconnaissez l'action satanique de vos périodiques sur les jeunes gens que vous avez rendus avides d'orgueil, de passions, de volupté. Il ne vous reste plus maintenant qu'à vous féliciter de vos sarcasmes, de vos principes par lesquels vous avez si bien réussi à jeter l'alarme dans les esprits et à indisposer le peuple contre l'autorité civile et religieuse!

o
o o

Coup d'oeil en arrière

Influencé par une presse qui se piquait d'être aussi libre dans ses opinions religieuses que politiques, il n'est point étonnant que nous ayons rencontré tant de défection

La liberté d'opinions

chez nos patriotes de 37-38. Le "liberté d'opinions" n'est rien autre chose que la "liberté de l'erreur" qui donne la mort à l'âme qui ne peut vivre que de la vérité; or c'est un fait incontestable que le journalisme d'hier a fait profession de cette "liberté d'opinions"; aussi a-t-il fait marcher ses lecteurs dans les voies de l'erreur qui mène les sociétés comme les individus à la ruine et à la mort.

Le XIXe siècle avec ses tendances voltairiennes en est une preuve palpable. L'on se souvient des tristes événements de 1837-1838 et des menées anticatholiques de l'Institut Canadien. Voyons brièvement l'esprit du pays d'abord dans la première moitié de ce siècle troublé entre tous, avec sa malheureuse rébellion, puis ensuite, dans la seconde partie avec ces continuateurs de Voltaire non moins hardis que leurs devanciers.

Esprit libertin

Déjà, au temps de Papineau, le libéralisme qui fut l' "idole" des membres de l'Institut Canadien, était enraciné on ne peut mieux dans la classe gouvernante du pays; et pour ne citer qu'un exemple nous rapportons brièvement ici ce qui se passa dans l'assemblée du Canada en 1836 en ce qui concerne les idées de M. Papineau sur l'enseignement, idées qui ont prévalu et qui aidèrent à dicter les lois qui ont été faites plus tard. Et si, dans la suite il y eut réaction contre ces lois, les faux principes qui les ont inspirés prévalent toujours dans la législation.

Ce n'était pas le désir de réparer les injustices commises envers l'Eglise, ce n'était pas en vue de défendre ses droits sacrés que plusieurs réclamèrent les biens des Jésuites et que les Chambres s'adressèrent à cette fin au gouvernement britannique. L'amour de l'Eglise, le désir de défendre ses droits n'étaient pour rien dans toutes les

réclamations faites à cette époque. Les esprits étaient alors soumis à l'influence des idées libérales dont M. Papineau était nous l'avons vu, l'ardent propagateur.

Les paroles que celui-ci prononça à la tribune de l'assemblée, et qui sont rapportées dans les journaux du temps, nous font connaître quel était dès lors le plan qui a été enfin réalisé en 1856:

> "Ces biens, dit-il, furent donnés exclusivement pour les catholiques, pour un avenir français et catholique. Pour des raisons d'utilité et de justice, nous consentons qu'ils soient dorénavant pour les régnicoles de tout le pays et de toutes les religions et pour éviter les jalousies, les études théologiques en seront exclues" (1).

Et pour conclure, M. Papineau suggère l'expédient de nommer un comité pour dresser une requête au Parlement impérial, exposant, outre la demande pour la restitution du collège, le plan d'éducation libérale qu'on se propose d'y suivre.

Il est visible que M. Papineau ne soupçonne même pas la nature des biens des Jésuites. Il ne soupçonne pas qu'ils appartiennent à l'Eglise, et qu'il n'est permis à personne d'en disposer sans un indult apostolique. Il parle de ces biens comme appartenant à la province, comme étant soumis à l'administration et à la disposition des législateurs.

Il s'abandonne à ses idées libérales et consent que ces biens soient employés pour les régnicoles de tout le pays et de toutes les religions. Il exclut l'enseignement de la théologie de ces écoles, afin de ne pas froisser les impies, et il veut pour tous le plan d'une éducation libérale.

Inutile de dire que ces faux principes étaient alors fort répandus au pays; on voit par la lecture des périodiques du temps qu'il y avait un nombreux parti qui dénigrait l'enseignement donné par le clergé, et qui voulait créer un ensei-

---

(1) Le "Canada", 24 février 1836.

gnement soustrait à son influence et remettre la surveillance et la direction de ces nouveaux collèges et écoles à des laiques et au gouvernement (1).

Sous l'inspiration de M. Papineau, on voulait se mettre en état d'avoir des établissements, hors du contrôle de l'Eglise, sous la direction du gouvernement, afin de donner aux jeunes gens une éducation plus libérale, c'est-à-dire, plus mondaine, plus superficielle et moins religieuse. On ne trouvait rien de mieux que d'employer les biens de l'Eglise pour apprendre aux jeunes gens à se passer de l'Eglise. Et on croyait faire un argument bien convaincant pour se faire remettre les biens des Jésuites en disant: Ces biens, selon l'intention des donateurs, et leur destination primitive, doivent être employés pour l'éducation des Canadiens. Les Jésuites n'existent plus; donc ces biens nous reviennent pour être employés à l'éducation des Canadiens (2).

C'est donc là l'esprit du pays à l'époque du "grand tribun". Mais cet esprit libéral n'est pas venu du jour au lendemain. Le Canada, séparé de la France du point de vue politique par la cession de 1763, ne discontinua point d'avoir des relations avec elle et de lui demeurer attaché par le coeur. Il suivait la marche de ses idées et se pourvoyait chez elle de tous les livres dont il croyait avoir besoin. Il tâchait même de s'inspirer, autant qu'il le pouvait, dans les journaux publiés chez elle. Qu'on se rappelle des productions de Brown, de Mesplet et autres... L'affection, bien plus que l'intelligence et le jugement, présidait à ce travail de l'esprit. Aussi finit-on par voir un certain nombre de nos personnages marquants professer des idées impies, voltairiennes et révolutionnaires, lesquelles ne contribuèrent

(1) Le "Canadien", 23 novembre 1835.
(2) Ibid., 20 novembre 1835.

pas peu à exciter parmi nous les mouvements révolutionnaires que l'on sait.

Papineau le véritable animateur des troubles...

Le principal auteur de ces mouvements fut, nous le connaissons tous, Louis-Joseph Papineau, dont la parole exerçait un grand empire sur les masses. Après avoir mis tout le Canada en feu, il se sauva en France. Là, il se livra d'amitié avec les hommes les plus impies et les plus révolutionnaires puis quand la tempête fut calmée et l'amnistie proclamée en faveur de tous ceux qui avaient pris part à l'agitation il se hâta de revenir au pays.

S'il n'est pas le seul coupable, il est du moins le principal facteur de la rébellion. On nous dit qu'il n'a pas voulu la révolte ouverte, armée, et l'on prétend que ses lettres prouvent cette assertion. Est-il possible qu'un homme comme lui ait pu se tromper à ce point? Est-il possible qu'un homme comme lui ne se soit pas aperçu que sa fougue, sa véhémence, son emportement soulevaient les masses et les affolaient? Mais alors, il faudrait croire qu'il était aveugle! aveuglé par la passion, par la colère, par l'orgueil! Se grisait-il, s'enivrait-il littéralement en parlant, au point de ne pouvoir se rendre compte de l'abîme qu'il creusait et où il conduisait, tête baissée, ses compatriotes, ses partisans? Nous le croyons. Et ce serait là un politique habile, un homme d'Etat!

Et du point de vue politique, quel fut le résultat de cette rébellion? L'on sait qu'à cette époque, les provinces anglaises de l'Amérique du Nord avaient chacune son gouvernement séparé sous le contrôle de la métropole. C'était un grand avantage pour nous, Canadiens-français, puisque nous pouvions avoir l'espoir d'échapper, dans un avenir assez prochain, à toute influence protestante dans la confection de nos lois. La révolte de 1837 vint tout compromettre. L'An-

gleterre sévit contre les principaux auteurs et fauteurs de cette révolte, et, afin d'empêcher le retour de semblables crises, elle força le Bas-Canada à s'unir politiquement au Haut-Canada. Les deux provinces devaient être régies par un seul et même gouvernement.

L'union législative des deux Canada fut consommée en 1840, et les catholiques du Bas-Canada eurent alors de nouveau la garantie que tous leurs droits religieux seraient respectés et sauvegardés. Nous fûmes obligés cependant, et cela, jusqu'en 1867, de lutter sérieusement contre le protestantisme dans l'administration de la chose publique, et dans la confection de nos lois. La lutte fut d'autant plus sérieuse que tous nos impies et nos libéraux faisaient cause commune avec les protestants. Sans cela, même malgré l'union législative du Bas-Canada et du Haut-Canada, nous eussions toujours tenu facilement ces derniers en échec.

Jugement sur les troubles de 37-38

Et c'est ici le temps croyons-nous, de nous prononcer au sujet de notre rébellion canadienne. Nous avons déjà montré que la prise d'armes a fait plus de tort que de bien tant dans ses conséquences religieuses que politiques. Nous

u point de vue catholique

osons ici porter un jugement sur ces tristes agissements de nos patriotes, agissements qui furent pour ainsi dire le couronnement de l'esprit libéral, révolutionnaire et irréligieux, tant prôné par le journalisme d'hier comme par celui d'aujourd'hui, mais comme nous le disions au début, c'est dans le sens que l'entend l'Eglise que nous voulons nous prononcer, autrement dit nous voulons juger des actes de catholiques en temps que nous-mêmes catholiques, nous basant sur doctrine de l'Eglise touchant le droit à la révolte, pour enfin voir jusqu'à quel point s'applique cette doctrine aux faits de 1837-1838.

Doctrine de l'Eglise sur le droit à la révolte

Etablissons en premier lieu la doctrine de l'Eglise sur le droit à la révolte. Personne n'ignore que l'autorité civile détient son pouvoir de Dieu lui-même et non pas du peuple. La société civile garde toujours en puissance le pouvoir de constituer plus ou moins directement le pouvoir ou de le reconnaître quand il est déjà constitué. Le droit de résistance à la tyrannie ou au pouvoir injuste permet cependant à la société civile de se servir de ce pouvoir pour renverser un gouvernement devenu tyrannique et lui en substituer un autre. Mais il convient de bien s'entendre dans une question d'aussi grave importance.

Tout d'abord, il faut bien comprendre ce que l'on doit entendre par "pouvoir tyrannique" ou "injuste". C'est celui qui au lieu de travailler au bien général fait servir ce bien général à ses intérêts privés en le ruinant. Inutile de dire ici qu'en pratique, cette ligne de démarquation délimitant au juste quand est-ce qu'un pouvoir ruine la société, est fort difficile à établir; aussi faut-il être bien sûr avant de crier au droit de résistance.

Il faut ensuite bien discerner entre la résistance passive et la résistance active. La première n'est autre que le refus d'obéir aux lois injustes et de collaborer à leur exécution; la seconde peut aussi s'appeler aggression ou résistance offensive et a deux moyens à sa disposition: la résistance par les moyens légaux, recourant à la constitution ou à un tribunal supérieur, puis la résistance par les moyens illégaux et violents, comme la révolte à main armée, l'assassinat du tyran, le renversement du gouvernement par la force....

Dans quelle mesure est-il permis d'user de ce "droit à la résistance contre un pouvoir tyrannique?" En face de la

tyrannie non manifestement extrême ou excessive, la résistance passive seule doit être employée et les esprits clairvoyants doivent essayer de créer une opinion générale en faveur des réformes. En face d'une tyrannie contraire, ce qui est le cas dès que la société est menacée directement dans ses intérêts vitaux, on peut aller jusqu'à la résistance active par les moyens légaux mais faut-il les épuiser complètement. Si les moyens légaux n'aboutissent à aucun résultat et ne laissent parcer quelque espoir de succès, alors seulement les moyens illégaux et violents peuvent être mis en vigueur mais à quatre conditions rigoureusement exigées et toutes ensembles, savoir: 1o il faut qu'il apparaisse clairement que le pouvoir est tyrannique et va certainement ruiner la société; 2o il faut que cela apparaisse à la grande majorité au moins des plus intelligents et des plus clairvoyants; 3o il faut qu'il n'y ait absolument pas d'autres moyens de remédier à la situation; 4o il faut qu'il y ait des chances raisonnables de succès. C'est bien là la doctrine de Saint Thomas confirmée par Sa Sainteté Léon XIII dans son Encyclique Diuturnum et Immortale Dei. Cette doctrine traditionnelle de l'Eglise était la même en 1837, et certes, Mgr Lartigue s'en est tenu à l'intégrité de cet enseignement.

Application de cette doctrine aux faits de 37-38

Voyons, en second lieu, jusqu'à quel point il est possible d'appliquer cette doctrine aux Troubles de 1837-1838. Plusieurs à la suite de l'historien David confondent, volontairement ou non, ce qu'il faut entendre par Patriotes. Pour eux ce sont tous ceux qui ont lutté pour la défense de nos droits depuis la constitution de 1791 jusqu'à la rébellion de 1837 inclusivement. Aussi peuvent-ils affirmer plus librement que la résistance des Patriotes fut admirable. Mais il faut distinguer entre les Patriotes de 1837 et ceux d'avan

1837. Ces derniers méritent toute notre admiration. Et pour juger des premiers, il est évident qu'il y a des distinc tions à faire à propos de la prise d'armes. C'est à la lumière de la doctrine ci-dessus énoncée que nous nous proposons d'éclaircir les faits.

Voyons d'abord s'il s'agit de tyrannie excessive en 1837. Nous avons au cours de notre thèse exposé nombre de griefs très graves que nos ancêtres avaient contre le pouvoir qui selon nous étaient certainement tyranniques, au moins dans l'intention; l'on voulait gouverner le plus souvent contre nous, contre nos meilleurs intérêts, contre la majorité catholique et française. Mais cet état de chose existait non seulement en 1837 mais bien depuis 1763 jusqu'à l'insurrection. Plusieurs à ce moment ont pu croire à la tyrannie excessive; aujourd'hui encore, il est permis de n'en point douter surtout à la suite d'une étude approfondie. Ceci établi, si l'on suppose même que le cas était extrême, quelle résistance nous était permise?

Jusqu'en 1834, la résistance fut non seulement passive mais aussi active et faite selon les moyens légaux; après 1834, ces moyens légaux devinrent moins efficaces à cause de la scission entre Patriotes modérés et extrémistes, d'où la violence verbale, l'agitation de l'opinion publique par des idées subversives et même révolutionnaires, par des appels à la désobéissance aux lois, par la création d'associations illégales. Des moyens légaux on passa aux moyens illégaux, et en paroles et en actes, pour enfin s'engager sur le terrain de l'illégalité formelle, la prise d'armes.

Voilà le point culminant de l'affaire. C'est donc le temps d'examiner si la situation était alors extrême, si on y rencontrait les quatre conditions mentionnées ci-dessus,

conditions rigoureusement exigées par la philosophie catholique. D'après tout ce que nous avons déjà dit des Troubles de 37-38, il semble que la ruine de notre société ne devait pas résulter nécessairement de la situation; le cas ne paraissait pas extrême à la majorité des citoyens intelligents et clairvoyants; les autres moyens légaux étaient encore possibles et enfin il n'y avait aucune chance raisonnable de succès.

En bon catholique, il faut donc admettre que la prise d'armes fut une erreur, une folie, un aveuglement. La jugeant objectivement, elle ne peut se justifier. Autant que n'importe qui nous voulons excuser le plus possible ceux qui ont commis cette erreur ou qui l'ont rendue possible; mais excuser n'est pas justifier, voilà ce qui n'est pas toujours compris. Inutile de traiter la question subjectivement car il est impossible de juger tout le monde à la même mesure. D'ailleurs, nous avons assez fait remarquer déjà les distinctions à établir entre les chefs de la première heure, ceux de la seconde, et le peuple.

Les Patriotes de 37-38 étaient donc des catholiques et conséquemment soumis comme nous à l'autorité de l'Eglise catholique romaine. Or la doctrine de cette dernière sur le droit à la révolte ne peut que condamner la prise d'armes des insurrections canadiennes. La conduite des Patriotes est donc très explicable, excusable en grande partie, mais dans son ensemble ne se justifie pas. Or,tel acte explicable et excusable, mais injustifiable ne peut produire des héros.

o
o o

Coup d'oeil en arrière

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, nous avons surtout été témoin des progrès d'un libéralisme à base d'antica-

tholicisme et d'anticléricalisme. Mais ici faut-il encore

Institut Canadien

discerner le libéralisme avancé ou impie qu'ont professé tous nos esprits révolutionnaires de ce "Siècle de Voltairianisme" du libéralisme mitigé, adouci, modéré, du libéralisme soi-disant catholique enfin, qu'on trouve chez des hommes pieux même, mais qui s'illusionnent dans leur faux amour de la paix jusqu'à croire qu'il est licite d'entrer en accommodement avec le mal et l'erreur, dans le but d'obtenir deux certaines concessions en faveur de la vérité et du bien. Qu'est-ce donc que ce libéralisme avancé ou impie?

Libéralisme impie

C'est le Crédo de la Révolution, ce sont les immortels principes de '89; c'est d'après Louis Veuillot le "libre examen politique"; c'est le protestantisme civique, concrété dans les fameux "Droits de l'homme et du citoyen". Ces droits ne sont pas seulement politiques, ils sont aussi religieux et moraux; ils tendent surtout à détruire la morale comme le dogme de la religion catholique, qui est par excellence le fondement indestructible de la société humaine, rénovée. Séparer l'Eglise de l'Etat, c'est mettre la terre en révolte contre le ciel, et l'homme contre Dieu, son créateur, et maître incontestable. Or, isoler l'homme de Dieu, briser tous les liens qui le tiennent sous la dépendance de son Créateur, tant dans la vie privée que dans la vie publique, pour le mettre, en prétextant de le réhabiliter dans sa liberté primitive, sous l'unique contrôle de sa raison et de sa volonté propre, voilà le libéralisme en général. C'est une licence effrénée que l'on rend acceptable en l'affublant du nom de liberté. Considéré dans son origine, ses agissements et son action, il est "politique"; mais, dans ses principes et le but qu'il poursuit, il est "impie". Ce libéralisme se dissimule sous la rubrique "les idées modernes", en opposition avec les vieilles idées et les vieilles traditions chrétiennes.

N'est-ce pas ce libéralisme que nous avons rencontré au sein même de l'Institut Canadien dont les membres déversaient à pleine dose dans les différents organes mis à leur disposition, les principes de '89 dont ils étaient imbus? Qu'on se rappelle l' "Avenir" dont la lecture en apprend long sur la perversité de leur doctrine, sur la variété de leurs erreurs, et sur les moyens violents qu'ils proposaient pour les faire prévaloir; dès l'abord, ce parti libéral se fit parti anticatholique. Qu'on se rappelle le "Pays" qui fit l'éloge enthousiaste de l' "Avenir" qu'il continuait ponctuellement, bien qu'avec plus de mesure et de prudence. Qu'on se rappelle le "National de Québec" qui vint en 1855 seconder les efforts de ses deux confrères, et qui comme eux ne se montra pas moins démocrate et athée. Rien de plus évident que nos libéraux canadiens rendaient hommage à la puissance de la presse comme moyen de réduction et de domination.

Le parti libéral et le libéralisme

Mais voilà que tout à coup le parti libéral évolue; il devient parti national. Et grâce à l'insincérité de ses oeuvres, il fait malheureusement de nombreuses dupes, non seulement parmi les bons catholiques mais encore, nous l'avons vu, dans les rangs du clergé jusque-là uni contre le parti libéral, à cause bien entendu de son esprit anticatholique. On en vient même à prétendre qu'il n'y a pas ou très peu de libéralisme au Canada. Le parti national se fait plus tard, parti "réformiste". Mais aussitôt arrivé au pouvoir, il se remet à parler de libéralisme plus que de nationalisme, et le réformisme tombe dans un discrédit complet. Dès lors le parti libéral reconstitué garde son nom, ses tendances, son idéal particulier qui le rend l'ennemi de Dieu et une menace permanente pour l'ordre social. Et nous connaissons ses principaux organes lors de son évolution et immédiatement

après: le "Bien Public", le "National", la "Tribune", à Montréal; l' "Evénement", l' "Electeur", etc... à Québec. La caractéristique et la constante préoccupation de ces feuilles sont, nous le savons, d'essayer, mais en vain, de ménager les sentiments religieux de leurs lecteurs dans l'expression de leurs doctrines libérales qu'elles ne peuvent assez dissimuler.

C'est donc ce libéralisme impie et à principes pervers, bien que parfois des mieux déguisés, que nous avons voulu dénoncer dans la présente thèse et que nos illustres évêques canadiens ont su combattre sans relâche et de la façon la plus énergique. Nous avons fait connaître les menées révolutionnaires et anticatholiques des chefs et des principaux membres du parti rouge, de ces gens qui comprirent qu'elle force ils pourraient tirer d'une institution telle que celle de l'Institut Canadien pour la diffusion de leurs doctrines. Aussi ont-ils travaillé avec énergie à y faire pénétrer leurs adeptes qui en 1850, se trouvant en majorité au sein de ce "respectable corps", purent donner à l'Institut la direction qu'ils avaient en vue, Institut qui devint dans la suite une véritable chaire de pestilence, par les discours et les conférences prétendues scientifiques qui se débitaient sous son toît, et par sa bibliothèque impie et voltairienne ouverte à tout le monde. Huston, son président en 1847, nous donne quelques détails sur les patrons de cette société:

> "L'Institut, dit-il, s'est placé sous la protection d'une Divinité en trois personnes: la première personne de cette Divinité, c'est la Patrie, la seconde c'est la Femme, la troisième c'est la Nationalité. Le Temple c'en est la Bibliothèque. Quand la jeunesse marche sous de semblables guides, elle ne craint rien et n'a rien à craindre"(1)

Sous une telle égide, les deux cents membres de ce club libé-

---

(1) Cité dans Lareau: Histoire de la Littérature Canadienne, p. 58.

ral ne pouvaient trouver meilleur appui à cette liberté d'examen et à cette tolérance religieuse la plus complète qu'on les a vu prôner en dépit même des censures ecclésiastiques.

Et l'on sait que le procès Guibord vint mettre le dernier clou à leur impiété, à leur esprit anticatholique et voltairien. Mais il est à remarquer que si la perversion de l'Institut Canadien, et la profanation du cimetière catholique par l'inhumation forcée de notre excommunié ont été l'oeuvre des libéraux avancés de l'école de l' "Avenir" et du "Pays", la persécution légale qui suivit contre le clergé, sous prétexte d'influence spirituelle indue a été l'oeuvre surtout des libéraux catholiques modérés, de l'Ecole de l' "Evénement" et de l' "Electeur de Québec". Mais arrêtons-nous ici puisque notre étude ne s'étend pas au-delà de 1875, et résumons.

Les programmes et la presse de l'école libérale, les faits et gestes de ses chefs, les documents épiscopaux pour les combattre et préserver les fidèles de leurs séductions, s'unissent également pour constater que les principes pervers qui troublèrent l'Europe aux XVIIIe siècle ont réellement traversé l'océan et commencé à faire sentir ici leurs funestes effets dans les élections populaires, voire même à leur donner un caractère bien prononcé d'hostilité contre l'Eglise. Il faut l'admettre. Ces principes voltairiens ont bel et bien formé un parti et fondé des journaux qui se sont donné la triste mission de faire prévaloir en plein Canada français les idées subversives de la France, de battre en brèche les doctrines de l'Eglise et d'attaquer ouvertement le clergé.

Ivraie d'outre-mer

Ce fait douloureux s'explique encore assez facilement pour ceux qui connaissent les rapports intimes du Canada français et catholique, avec son ancienne mère Patrie. Les

hommes de lettres étant encore très rares chez nous à cette époque, notre littérature nationale n'étant encore qu'à son berceau, toutes les classes de la société cherchent à s'alimenter aux productions littéraires, scientifiques et philosophiques de la France; chaque courrier transatlantique nous apporte les productions de la presse quotidienne française de toutes les couleurs et de tous les principes politiques, religieux et sociaux. Rien d'étonnant, par conséquent, de retrouver exactement au Canada les courants d'idées les plus malsaines et les plus révolutionnaires, les idées philosophiques de Voltaire et de sa clique, à côté de principes véritablement chrétiens et catholiques. Heureusement et grâce à l'oeil vigilent et à la main ferme de pasteurs d'âmes à esprit perspicace qui se sont fait un devoir d'arracher l'ivraie à mesure qu'elle apparaissait et qu'elle semblait prendre consistance chez nos populations encore si religieuses, ces erreurs importées de l'étranger n'ont pu que difficilement prendre racine sur le sol canadien. Sans quoi, peut-être aurait-elles fini par produire ici les désastres et les ruines qu'elles ont produit chez elle et ailleurs.

o
o o

Antipathies de Voltaire pour le Canada

Et voilà l'oeuvre des disciples de Voltaire au Canada français! que dis-je? Voilà bien plutôt l'oeuvre de Voltaire lui-même. Et l'on se demande, avec surprise, comment il se fait qu'un homme aussi antipathique à notre pays ait eu tant d'emprise sur nos gens, ait eu tant de partisans canadien-français sous sa tutelle. S'il existe un français qui s'est déclaré l'ennemi du Canada, c'est bien Voltaire. Faut-il s'en étonner? Ce célèbre écrivain qui exerçait une influence pernicieuse sur les esprits au XVIIIe siècle, dans

sa rage de baver, popularisa cette légende que le Canada n'était que de "misérables arpents de neige".

Sans reprendre la discussion sur ces "arpents de neige",

> "Vous savez que ces deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut" (1)

il est incontestable que Voltaire a toujours regardé la possession du Canada comme ruineuse et qu'il considère sa perte comme une délivrance. Aussi supplie-t-il 'à genoux' Chauvelin de nous débarrasser du Canada:

> "Si j'osais, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de France. Si vous le perdez, vous ne perdez presque rien; si vous voulez qu'on vous le rende, on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliation" (2).

Le 1er novembre 1760, il écrit à M. le Comte d'Argental:

> "En vérité vous devriez bien inspirer à M. le duc de Choiseul mon goût pour la Louisiane. Je n'ai jamais conçu comment on a pu choisir le plus détestable pays du Nord qu'on ne peut conserver que par des guerres ruineuses et qu'on eût abandonné le plus beau climat de la terre... Je vous déclare que si j'étais jeune, si je me portais bien, si je n'avais pas bâti Ferney, j'irais m'établir à la Louisiane".

Pourquoi en veut-il particulièrement au Canada? Evidemment parce qu'il se persuade qu'il n'y a rien à en tirer:

> "Nous avons eu l'esprit de nous établir en Canada sur des neiges entre les ours et les castors" (3).

Quelle satisfaction ne dut-il pas éprouver lorsqu'en septembre 1759 les lys de France furent définitivement abaissés et que l'étendard de l'Angleterre et de son Empire fut victorieusement hissé à leur place. En octobre suivant il écrit au marquis de Chauvelin:

> "On a perdu en un jour... quinze cents lieues de terrain. Ces quinze cents lieues étant des déserts glacés, n'étaient peut-être pas une perte réelle. Le Canada coutait beaucoup et rapportait très peu..." (4)

---

(1) Candide, Ch. XXIII, 5ième ligne.
(2) Lettre à Chauvelin, 3 octobre 1760.
(3) Lettre à Madame Du Deffand, 13 octobre 1759.
(4) Ce passage se trouve également inséré dans son "Siècle de Louis XV.

Le 4 février 1762 il écrit au même:

"Qui aurait dit, il y a cinq ans que le roi de Prusse résisterait aux trois quarts de l'Europe et que vous seriez heureux de céder le Canada aux Anglais?"

Voltaire célèbre le triomphe de la liberté

Voltaire, on le voit, n'a jamais péché par excès d'amour pour notre pays qu'il ne connaissait certainement pas. A la prise de Québec, en 1759, retiré alors à Ferney, il célèbre le triomphe des Anglais par un banquet, non sans doute comme le triomphe de l'Angleterre sur la France, mais comme le triomphe de la liberté sur le despotisme. Il prévoit déjà que la perte du Canada sera la délivrance des colonies anglaises, et par suite l'affranchissement de toute l'Amérique. Après le banquet, les convives se retirent dans une galerie terminée par un théâtre élégant où l'on joue le "Patriote insulaire", pièce remplie de sentiments chaleureux pour la liberté. Il paraît lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrent, et l'on voit une cour spacieuse illuminée et ornée de trophées sauvages. On fait partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une belle musique guerrière. L'étoile de Saint-Georges lance des fusées, au-dessous desquelles on voit représentée la cataracte de Niagara. C'est là le sourire hideux, le sourire moqueur et ironique de Voltaire antipatriote, libertin, qui tout en dénigrant le Canada, célèbre la défaite de son pays (1).

Voltaire à M. de Richelieu

Des Délices, il écrit à M. de Richelieu:

"Si je ne voulais que faire entendre ma voix monseigneur, je me tairais dans la crise des affaires ou vous etes mais jentends les voix de beaucoup d'étrangers; touttes disent qu'on doit vous bénir si vous faittes la paix à quelque prix que ce soit. permettez moy donc monseigneur de vous en faire mon compliment. je suis comme le public, jaime beaucoup mieux la paix que le Canada: et je croix que la france peut être heureuse sans quebec. vous nous

---

(1) Le "Public Advertiser" de Londres, du 28 novembre 1759, donne tous les détails de cette fête insolite.

donnez précisément ce dont nous avons besoin. nous vous devons des actions de grace recevez en attendant avec votre bonte ordinaire le profond respect de Voltaire" (1).

Voici quelques autres passages où Voltaire se trahit.

Shakespeare, le "monstrueux et l'absurde" à ses yeux, n'était pour lui qu'un

> "Gille de la foire, qu'un sauvage ayant de l'imagination dont les pièces ne pouvaient plaire qu'à Londres ou en Canada".

Toujours le mot flatteur pour le Canada! Voltaire a pu ne pas admirer Shakespeare, mais l'homme le plus illustre que le drame anglais ait produit, a eu raison d'écrire que c'est un sale oiseau, celui qui salit son nid:

> "It is an ill bird that soils his nwn nest!"

Voltaire fut cet oiseau! Obsédé de la même pensée, entendez-le encore dans son "Essai sur les moeurs":

> "Deux ou trois marchands de Normandie sur la légère espérance d'un petit commerce de Pelleterie équipèrent quelques vaisseaux et établirent une colonie dans le Canada, pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares des ours et des castors..." (2).

Puis au chapitre XXII de Candide:

> "Coin de terre endurcie sous la glace pendant sept mois et stérile pendant les cinq autres".

Voltaire n'est pas trop certain. Parfois c'est sept mois de glaces, parfois c'en est huit. Pourquoi pas toute l'année? Dans une lettre à Moncrif, le 27 mars 1757, il ajoute:

> "On plaint ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent à propos de quelques arpents de glace en Canada".

o
o o

Le Canada prospère

Voltaire ne sait donc pas quelle bonne semence a été confiée à la terre d'Amérique, de quel jet puissant elle a levé. Cette toute petite nation canadienne-française est

---

(1) 6 septembre 1762. On peut voir aux Archives du Canada, la copie textuelle de cette lettre inédite de Voltaire, écrite de sa propre main.
(2) Vol. III, chapitre intitulé: "Possessions des Français en Amérique".

armée d'une singulière vitalité. Elle est si parfaitement acclimatée qu'elle est devenue indigène. Ce rude hiver qui, longtemps encore, rebute les colons anglais, c'est pour elle la source de la santé, de la vigueur. A toutes les épreuves qui lui ont été infligées, à la guerre qui se renouvelle pour elle à chaque génération, elle a gagné une incroyable force de résistance. D'excellentes moeurs achèvent d'en faire, physiquement et moralement, une élite, de lui assurer une fécondité qui, sur cette terre d'Amérique, où toutes les races européennes sont fécondes, apparaît déjà sur les vieux jours du Patriarche de Ferney, comme miraculeuse.

Chez le vainqueur, elle n'a point à reconnaître la moindre supériorité de courage, de talent. L'heureux coup de main qui fait tomber Québec, qu'est-ce au regard de tant de brillantes journées: la Monongahéla, chouagen, Carillon, Montmorency, Sainte-Foy! Accablée sous le nombre, elle garde toute la gloire. Pour tenir tête à un ennemi de beaucoup plus nombreux qu'eux, les Canadiens ne durent compter que sur eux-mêmes, ce dont ils sont accoutumés de faire d'ailleurs. N'ont-ils pas lutté seuls pendant nombre d'années, contre l'Iroquois? Et depuis ce temps, dans les luttes subséquentes combien ont-ils été petitement secourus! L'habitant n'a pas eu besoin de ses seigneurs pour prospérer; il se défendra sans eux. Pour le diriger il conserve ses prêtres dont le patriotisme se fortifie de l'impossibilité de pactiser avec un conquérant hérétique.

Il n'est pas jusqu'à l'insuffisance de son développement économique qui ne soit favorable à la nation canadienne-française. Marins, commerçants, se livrant à l'exploitation des mines, les nouveaux sujets seraient vite tombés sous le joug, sous l'étroite dépendance de l'Anglais. Mais ce sont des laboureurs, rien que des laboureurs. Ils se suffisent à eux-

mêmes. Tandis que les Anglais installent leurs soldats, leurs fonctionnaires, leurs marchands, leurs ministres à Québec et à Montréal, les canadiens peuvent s'isoler dans leurs paroisses, et échapper ainsi au contact de l'étranger.

Les Anglais à esprit clairvoyant ne tardent pas à s'en rendre compte. Si le traité de Paris, et c'est déjà un résultat magnifique, a ouvert à la colonisation britannique les immenses territoires qui restent vacants, la presqu'île des lacs, le grand Ouest, l'Ohio, il est déjà manifeste que, partout où la colonisation française a fait son oeuvre, elle résistera victorieusement à tout l'effort des conquérants.

Témoignage de Carleton

Voici l'aveu de découragement qui, dès 1767, onze ans à peine avant la mort de Voltaire par conséquent, échappe au général Carleton, le second gouverneur de Québec, le successeur immédiat de Murray:

> "Le dénouement inévitable, écrit-il à lord Shelburne, chose horrible à penser, c'est que ce pays devra à la fin être peuplé par la race canadienne, laquelle a déjà pris racine et atteint un si haut chiffre que toute autre serait entièrement perdue, sauf dans les villes de Québec et de Montréal" (1).

C'est là le pays "couvert de neiges et de glaces" et stérile dont parle le Patriarche de Ferney; c'est là le pays "habité par des barbares, des ours et des castors"! Serait-il venu chez nous, il aurait vite pensé autrement. Il aurait vu tout ce qu'il y a de beau, de grand, de vivifiant dans une journée d'hiver, alors que le sol à perte de vue est couvert du blanc manteau de neige qui scintille gaiement sous les pâles rayons d'un soleil d'hiver! Serait-il venu chez nous, il aurait appris que ce magnifique spectacle est surpassé par la splendeur des nuits d'hiver, alors que le firmament du plus pur azur est constellé de tant de millions d'étoiles qu'un oeil européen n'a jamais vu de fulguration semblable!' Serait-il venu chez nous, il aurait appris que

(1) Archives canadiennes, Série Q, Vol. 5, p. 260, Sir Guy Carleton à Lord Shelburne, 25 novembre 1867.

cette saison d'hiver est la plus gaie de toutes les saisons; il aurait vu qu'elle est la saison des fêtes et aurait retrouvé parmi nous cette vieille gaieté qui tendait un peu à disparaître de France, même de son manoir à Ferney! Enfin serait-il venu chez nous, pour y séjourner quelque temps, oui, chez nous, au Canada, pays plus froid que le sien, qu'il aurait voulu y demeurer 'éternellement' et ainsi peut-être aurait-il éloigné de lui la trop grande chaleur de ses passions, et conséquemment, fait moint de mal, exercé une influence meilleure autour de lui! (1).

o
o o

Voltaire a eu quand même des admirateurs au nada français...

Et malgré les antipathies de Voltaire pour le Canada, nous avons vu nombre d'adeptes se faire ses défenseurs et ses admirateurs. Dans certain milieu on s'est même plu à jouer ses pièces. Le Bulletin des Recherches Historiques, Vol. 42, page 640, rapporte qu'une de ses tragédies fut jouée à Québec même, à deux reprises différentes, les 8 juin et 23 octobre 1839. Ce qui paraît plus étrange, c'est qu'elle fut applaudie par des centaines de Canadiens-français qui n'aimaient pas l'auteur, et dénoncée à l'autorité civile par les Anglais qui, eux, adoraient le poète français. Mais ceci demande explication. L'on sait que les Patriotes n'en menaient pas large à Québec en 1839. Le sieur T.A. Young, chef de police, et son assistant, Robert Symes, les épiaient, les surveillaient et les traquaient. Napoléon Aubin, rédacteur du "Fantasque", était à cette époque l'enfant terrible de la capitale. Comme il détestait cordialement M. T.A. Young, il

(1) Voir l'article "Chronique de l'anticolonianisme" de Voltaire, dans l' "Action française", autour du 21 juillet 1938. Aussi: numéros du 27 juin et 11 juillet 1938.

décida de lui 'monter un bateau'. Aubin était à la tête d'une association typographique qui faisait du théâtre et ne réussissait pas trop mal. Aubin s'avisa de lui faire jouer la célèbre pièce de Voltaire "LA MORT DE CESAR". Il espérait atteindre deux buts: faire enrager Young et réchauffer l'enthousiasme des Patriotes pas mal refroidi depuis quelque mois. La pièce fut jouée au Théâtre Royal de la rue Saint-Stanislas, le 23 octobre 1839. Ses deux rêves furent accomplis.[3] Peut-être même dépassèrent-ils ses désirs! Tous les passages les plus échevelés de "LA MORT DE CESAR" furent applaudis et rappelés avec une telle unanimité qu'à deux heures du matin l'auditoire était encore au Théâtre Royal. Dès le lendemain, Young écrivait à M. Murdoch, secrétaire civil du gouverneur:

> "I proceeded to the theater and remained there until two o'clock A.M. when the audience disperses. M. Napoléon Aubin is the principal performer. The play was 'La Mort de César followed by a ghost story and two entertainments by Mr. Aubin. The whole performance was decidedly of a political character tending to excitate the passions of the audience against the constituted authority and every allusion to resistance and even assassination was loudly applauded"

M. Young concluait en affirmant qu'une agitation extrêmement dangereuse se préparait à Québec. Dans le "Fantasque" du 13 novembre 1839, Aubin consacrait quatre pages à défendre sa pièce. Ce fait donne en même temps une parfaite idée de l'état des esprits surexcités de l'époque.

o
o o

Et toujours malgré les antipathies de Voltaire pour le Canada, le journalisme canadien, dès ses débuts, et avec son Académie Naissante, puis les chefs patriotes de 37-38, avec leurs organes de propagande, enfin leurs imitateurs, ces zélés de l'Institut-Canadien avec leur bibliothèque malsaine, se

sont glorifiés de faire oeuvre d'un prosélytisme peu équivoque en faveur du "roi Voltaire", et d'une réclame peu ordinaire au profit du voltairianisme.

Le journalisme canadien et le oltairianisme...

Nous avons vu les feuilles de Brown et de Mesplet ériger un piédestal monstre au "philosophe", et comme lui, s'attaquer au pape, aux jésuites, prôner l'oeuvre diabolique de la franc-maçonnerie, applaudir cent pour cent aux principes de '89, à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, féliciter et encourager ces meneurs de sociétés révolutionnaires de France et d'Angleterre, crier à la "liberté", à la "liberté" de la presse surtout, s'élever contre les ennemis de leur "grand homme", publier la "sage philosophie" du "pieux Dictionnaire Philosophique"; nous avons vu surgir, dans ces feuilles voltairiennes, l' "HOMME" sans préjugé", le "CENSEUR", l' "ADMIRATEUR", le "SINCERE", le "CANADIEN Curieux", bref, les MEMBRES de l' ACADEMIE NAISSANTE, tous, ardents défenseurs de Voltaire, nous les avons vu présider à l'apothéose de leur "IDOLE".

La Rébellion canadienne et le voltairianisme...

Nous avons vu cette atmosphère voltairienne progresser graduellement dès les débuts du XIXe siècle jusqu'aux grands événements de 37-38, couronnement de l'oeuvre du "Voltaire révolutionnaire" canadien; nous avons vu, au lendemain de la conquête, l'esprit de récolte traverser de part en part le pays, l'anticléricalisme pousser ses premiers rameaux dès 1770, la République voisine avec son esprit d'indépendance et ses tendances libérales manier avec succès son pouvoir fascinateur lors de l'invasion américaine, les journaux favorables à la cause oligarchique s'engager dans des polémiques ardentes avec ceux du parti populaire; nous avons vu Papineau jouer son rôle de précurseur de la rébellion canadienne, fonder le parti radical de Montréal, s'emporter à la

Chambre, baser ses "quatre-vingt-douze" résolutions sur celles de la Déclaration d'Indépendance Américaine et des Droits de l'Homme, se faire l'initiateur de la politique anti-coercitive des patriotes, révolutionner ces derniers par son discours par trop agressif de St-Laurent qu'il a répété aux différentes assemblées de Comté; nous avons vu la "Minerve", avec ses propos irrévérencieux, s'attaquer à l'autorité religieuse et civile, les nombreuses résolutions adoptées contre le clergé, l'accusant injustement et faisant oeuvre de propagande anticléricale; nous avons vu l'ordre des Frères Chasseurs à l'oeuvre dans son travail destructeur; bref, nous avons vu dans cette première partie du XIXe siècle l'oeuvre de Voltaire révolutionnaire au Canada français.

Institut Canadien et le Voltairianisme

Nous avons vu l'impiété continuer ses ravages et faire oeuvre de ruine et de désolation au sein de l'Institut Canadien dont les organes, l' "Avenir", le "Pays", le "National de Québeç" et autres, périodiques aux intrigues sataniques, ont développé l'esprit anticlérical, anticatholique chez une race encore jeune et foncièrement religieuse; nous avons vu la bibliothèque de l'Institut, avec son catalogue d'ouvrages suspects, répandre, malgré les condamnations de l'Eglise, ses théories voltairiennes; nous avons vu l'honorable Dessaulles aidé de ses perfides acolytes les Doutre, les Laflamme les Dorion, les Papineau, etc... se faire le défenseur de l'Association "persécutée", se faire le défenseur de Galilée; nous l'avons vu attaquer les questions de liberté, de libre-arbitre moral, de tolérance; nous les avons tous vu, ces chefs perfides, s'en prendre à Mgr Bourget, au Pape, à l'Eglise, à l' "Infâme" soit dans leurs conférences, soit dans les journaux, soit dans des pamphlets maudits tel que la "Grande Guerre Ecclésiastique"...; nous avons vu Buies répandre à profusion, "Lanterne" en main, la semence voltairienne avec

l'idée bien arrêtée d'anéantir tout ce qui revêtait quelque caractère religieux, ici-bas ou là-haut, peu importe; nous avons vu enfin le trop célèbre procès Guibord servir de diadème à toutes ces contingences infernales, et donner gain de cause au libéralisme, à l'anticléricalisme, à l'anticatholicisme, bref, au voltairianisme.

o
o o

Prétendus catholiques

Voilà tout ce que nous avons vu de 1760 à 1875 au Canada français! Voilà toute cette cohorte de sectaires haineux couverts du masque de l'hypocrisie, sur lequel ils ont mensongèrement inscrit le nom de catholique; les voilà qui viennent à nous sous le manteau de la plus grande "innocence", n'embouchant pas moins la trompette voltairienne pour jeter à tous les échos de la presse le triste scandale qui plonge dans la consternation et le deuil, tous les vrais chrétiens; et ces misérables se donnent comme des nôtres! Tandis que toute la famille catholique pleure, eux ils sont dans la jubilation, et ne prennent pas même le soin de cacher la joie satanique que leur cause la chute, dans leurs filets maudits, de brebis innocentes et inexpérimentées, notre jeunesse canadienne française.

Et ces hommes qui ne sont catholiques ni par l'esprit ni par le coeur vomissent l'injure contre ce qu'il y a de plus cher au coeur canadien, sa religion et ses prêtres! Et ces hommes qui n'ont rien de commun avec nous, ces hommes façonné à l'école de Voltaire, qui haissent ce que nous aimons et qui aiment ce que nous haissons, ces hommes osent élever la voix en notre nom, et nous les entendons dire: notre clergé, notre province, notre nationalité! Quelle ridicule et odieuse prétention tout à la fois! Et ce sont eux qui veulent faire entendre aux gens que la seule vraie

liberté, c'est la liberté du mal, et que par suite il ne devrait pas être permis à l'autorité religieuse de signaler au public chrétien les empoisonneurs de la jeunesse.

Pour les esprits sagaces, l'explosion d'outrageante impiété dont nous avons été témoins dans ce "SIECLE DE VOLTAIRIANISME" n'est que le développement graduel d'un plan de campagne bien arrêté des disciples de Voltaire au Canada français. Ils ont profité habilement des circonstances favorables, et, grâce à la perturbation jetée dans les esprits par une presse ou des discours impies, on les a vu injurier brutalement tous nos prêtres sous le spécieux prétexte de châtier les "vrais coupables" de tant de maux faits à l'humanité. Ils sont toujours les mêmes ces apôtres de la libre-pensée; tous les moyens leur sont bons pour réaliser le mot de leur patriarche d'odieuse mémoire: 'Ecrasons l'Infâme'.

La liberté! cette "déesse raison" de la Déclaration des Droits de l'Homme, avec ses applications diverses à l'individu, au culte, à la presse, au travail, nous l'avons vu proclamée hautement par ces journalistes voltairiens du XVIIIe siècle, par ces chefs patriotes du siècle dernier, par ces esprits hautains et suffisants de l'Institut Canadien, qui, tous, se sont faits fort de la servir aux "intérêts de la généralité", aux intérêts des "exigences de la vie sociale". Nous les avons entendus jeter le cri de guerre en faveur de l' "utilité commune" (1); nous les avons entendus énoncer à leur façon le but de toute association politique: la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme (2) et non la consécration de tel ou tel système gouvernemental sacrifiant l'individu à une abstraction, l'Etat.

---

(1) Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Art. I, voir ci-dessus, page 57.
(2) Ibid., Art. II.

Pour eux, la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit à personne: ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits (1); pour eux, nul ne doit être inquiété pour ses opinions, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public (2), c'est-à-dire, ne porte pas atteinte aux avantages que l'homme attend de la vie commune; pour eux, la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux... tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté (3); pour eux, la propriété, étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la "nécessité publique", légalement constatée, l'exige "évidemment", et sous la condition d'une juste et préalable indemnité (4); pour eux enfin, les sacrifices que la vie commune demande à la liberté de chacun doivent être déterminés par "la loi", expression de la volonté générale (5), et non par le "décret", dont l'action doit se borner aux simples mesures d'exécution.

Innombrables sont ceux qui, le sachant ou ne le sachant pas, par erreur de raison ou par erreur de sentiment, par prévention ou par système, par instinct ou par calcul, associent d'une façon vague ou précise l'idée d'ignorance et l'idée de sainteté. Le jour où ces deux idées n'auront plus rien de commun l'une avec l'autre dans aucun esprit le XVIIIe siècle sera terminé. Mais la singulière et terrible parole de De Maistre est encore vraie: "Le XVIIIe siècle dure toujours".

---

(1) La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, voir ci-dessus, article IV.
(2) Ibid., Art. X.
(3) Ibid., Art. II.
(4) Ibid., Art. XVII.
(5) Ibid., Art. IV à VII, X, XI, XVII.

Spirituellement, le XVIIIe siècle a vécu dans ce "SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA FRANCAIS". J'entends par ce XVIIIe siècle, le préjugé de l'ignorance contre le christianisme. Ce siècle a cru établir entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel une scission définitive. Il a cru renverser l'ordre surnaturel au moyen de ce qu'il croyait être l'ordre naturel. Il a cru dresser la science contre le christianisme, et renverser celui-ci au moyen de celle-là. Il a voulu lever l'étendard de la science contre la croix, heurter ces deux drapeaux l'un contre l'autre, briser le second contre le premier et insulter la croix vaincue. Car il ne lui souhaitait pas seulement la défaite, il lui souhaitait le déshonneur. Il ne voulait pas pour elle une fin honorable, il lui voulait une fin honteuse.

Et comme l'ignorance est une des choses qui produisent parmi les hommes le plus rapidement la honte, il voulait coller la religion chrétienne et l'ignorance l'une contre l'autre dans l'esprit des hommes de telle façon qu'elles ne pussent plus se décoller. Il a compté sur cette colle qui lie le préjugé à l'esprit humain d'une façon si adhérente. Et, de plus, comme le mensonge produit toujours le mensonge, comme le mal attribue volontiers à celui qu'il veut tuer le crime dont lui-même se rend coupable dans l'attaque, le XVIIIe siècle, siècle du préjugé toujours, le préjugé par excellence, a voulu donner au christianisme l'apparence d'un préjugé. Le XVIIIe siècle, qui était l'organisation scientifique du préjugé, a voulu donner son nom à celui qu'il haissait.

De fait, et ne l'oublions pas, dans l'ordre religieux, l'intelligence n'agit jamais seule: elle est, elle vit, elle marche sous l'inspiration de l'âme. Le XVIIIe siècle, s'il avait ce préjugé dans l'intelligence, avait la haine dans l'âme. Le préjugé n'était que la dent avec laquelle il vou-

lait dévorer son ennemi; le préjugé était la dent du meurtre; mais le meurtre lui-même, c'était la haine.

pr Le christianisme a relevé la raison humaine, le XVIIIe siècle l'a déracinée. Voltaire a passé sur la France. Il l'a souillée de son venin. Son règne finit, il est vrai. L'humanité le maudit, la science se moque de lui, l'art le repousse, et pourtant la queue du 'serpent' s'agite encore au milieu de nous, en pleine terre canadienne. Le XVIIIe siècle l'a vu naître, le XIXe a vu son oeuvre de destruction se continuer sans relâche, et le XXe nous apporte ces fruits gâtés, et c'est le cas de dire, 'Les fruits murissent', le XXe nous apporte ces multiples erreurs modernes dont nous sommes témoins hélas! et qui ne sont que la conséquence inévitable de cette campagne de voltairianisme poursuivie avec l'ardeur que l'on sait depuis la mort du Patriarche, prouvant une fois de plus le texte évangélique: "Les enfants du siècle sont plus habiles dans la conduite de leurs affaires que les enfants de la lumière" (1). Quoi d'étonnant! Toute armée n'a-t-elle pas son arrière-garde? Celle de Voltaire eut aussi la sienne!

Il y eut des défenseurs de nos dogmes, Dieu merci!

Dieu marci! les défenseurs de nos dogmes se sont montrés nombreux dans ces temps de lutte; ils ont fait leur devoir en ces douloureuses circonstances; ils ont eu la droiture et l'énergie nécessaire pour flétrir la sale besogne faite par cette partie gangrenée de la presse canadienne, par ces chefs patriotes révolutionnaires et impies, par ces conférenciers au verbe par trop éloquent d'obscénités. Nous les en félicitons. A notre peuple maintenant d'achever l'oeuvre de réparation et de clouer au pilori ces imbus de voltairianisme sans honneur, qui distillent le venin de la calomnie

---

(1) Saint Luc, XVI, 8.

et du sarcasme sur tout ce que nous aimons et respectons. Et que faire pour cela? Rien de plus que ce qu'exige la prudence humaine en temps d'épidémie; il faut établir un cordon sanitaire autour de chaque famille, afin d'empêcher toute littérature ordurière et impie d'y pénétrer. Que si quelque feuille empestée a déjà franchi cette enceinte, qu'on se hâte de tout purifier par les flammes. Il faut établir un cordon sanitaire autour de chaque famille afin de mettre ses membres à l'abri de conférences, de discours imprégnés de voltairianisme. Ainsi notre jeunesse protégée contre la contagion des mauvaises lectures ou contre quelque autre contingence ou influence perverses ou dangereuses, restera honnête et chrétienne; et nos voltairiens démasqués, voyant le vide se faire autour d'eux, apprendront par une salutaire expérience qu'on ne froisse pas impunément les sentiments religieux d'un peuple catholique canadien-français. Voilà ce que nous avons voulu inspirer aux ennemis de Voltaire en terre canadienne surtout, voire même à ses acolytes beaucoup trop nombreux au pays, s'il leur reste évidemment une dose de catholicisme suffisante pour comprendre les leçons d' "UN SIECLE DE VOLTAIRIANISME AU CANADA FRANCAIS"

Il n'est par conséquent point exagéré d'affirmer que VOLTAIRE qui a été l' INCARNATION de l' AME de son SIECLE et la PERSONNIFICATION de l' ESPRIT FRANCAIS, (1), a eu ses REPRESENTANTS en terre d' AMERIQUE, pour continuer, à son exemple, ici au CANADA FRANCAIS, cette même INCARNATION de l' ESPRIT REVOLUTIONNAIRE et CORRUPTEUR du XVIIIe SIECLE, pour

---

(1) Thèse: Voltaire qui est l'INCARNATION de l' ESPRIT du XVIIIe siècle, est-il la PERSONNIFICATION de l' ESPRIT FRANCAIS? (Par Fr. Marie-Médéric, présentée à l'Université d'Ottawa, le 1er avril 1937)

y PERSONNIFIER l' ESPRIT railleur, ironique, persifleur propre à l' ESPRIT FRANCAIS, propre au PATRIARCHE lui-même.

D'où

VOLTAIRIANISME !

dans ce journalisme de la fin du XVIIIe siècle,

VOLTAIRIANISME !

dans ces Troubles de 1837-1838,

VOLTAIRIANISME !

dans cet Institut Canadien de Montréal,

bref

VOLTAIRIANISME !

dans toute cette période parcourue au Canada français,
de
1760 à 1875.

Puisse le "HOLA" catholique s'échapper de toutes les poitrines et figer sur place ces continuateurs, ces propagandistes de ce VOLTAIRIANISME au CANADA FRANCAIS !

B I B L I O G R A P H I E

Principaux auteurs consultés, leurs ouvrages.-

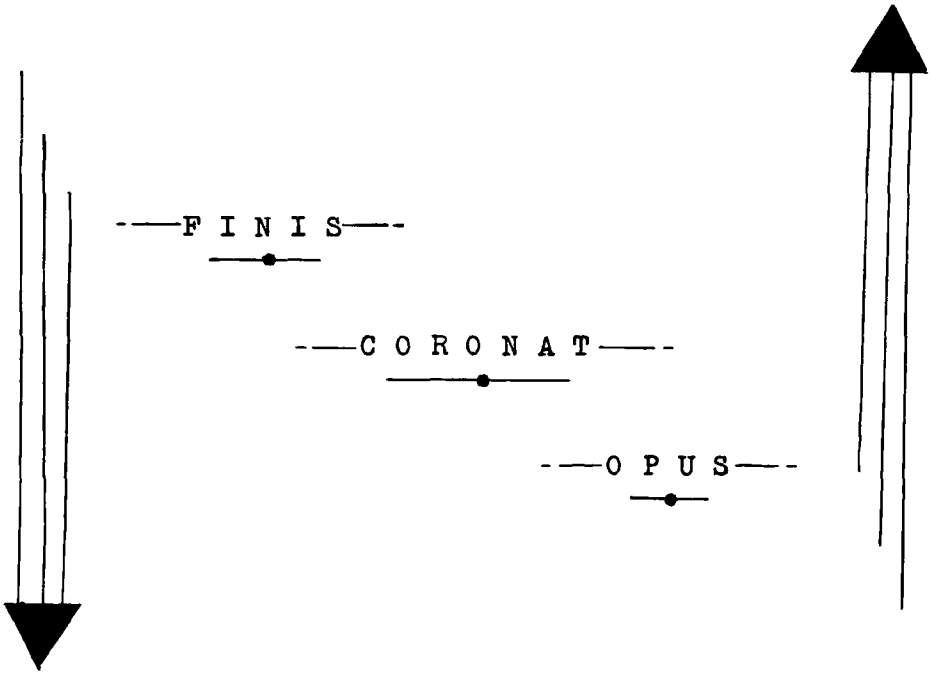
Audet Francis	Louis-Joseph Papineau (Rapp. S. R. du C., 1930).
Bazot	Tableau Hist., Phil. et Moral de la Fr.-Maç.
Bisson	Le romantisme littéraire au Canada français.
Blanc Louis	Histoire de la Révolution française, t. III.
Brault Lucien	Arch. Publiques du Canada, Recherche No. 16047.
Brien Henry J.B.	Un document inédit sur les événements assez obscurs de l'Insurrection de 1837-1838.
Brou A.	Dix-huitième siècle littéraire, t. III.
Buies Arthur	Lettres sur le Canada, (Bibl. Munic. de Mont.).
Caron Ivanhoe	Une 'Société Secrète' dans le Bas-Canada, (1838).
	La Colonisation du Canada sous la domination française: précis historique, éd. 1916.
Carrier L.	Les événements de 1837-1838, (esquisse historique).
Chapais Thomas	Cours d'Histoire du Canada, tomes III & IV.
Chauveau P.-Jos.	François-Xavier Garneau, sa vie et ses oeuvres.
Choquette Mgr	Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe, t. I.
Christie Robert	A History of the late prov. of L.C., V. I, 1848.
Condamin Albert	Le "Grand-Homme" de M. Alb. Bayet, 1936; Voltaire.
Condorcet M.-A.	Tableau des Progrès de l'esprit humain.
D'Aurevilly	Le Voltairianisme contemporain.
David L. O.	Mgr Plessis (Biographies et portraits).
	Histoire du Canada (1919).
	Les Patriotes de 1837-1838, (1884).
DeCelles Alfred	Louis-Joseph Papineau (1786-1871).
	The "Patriotes of 37", (Chronicle of L. C. reb.).
Desrosiers & Bert.	Histoire du Canada (1919).
Dessaulles L. A.	Galilée, ses trav. scient. et sa condamnation.
	La Grande Guerre Ecclésiastique, (1873).
De Pradt	Du Jésuitisme ancien et moderne.
Dionne N.-E.	Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues, (Prov. de Québec, 1754-1904).
Douville Raymond	Arthur Buies (La vie aventurière d'), 1933.
Dunn Oscar	Dix ans de journalisme: l' Affaire Guibord, 1876.
Dupin J. J.	Man. du Droit pub. ecc. français, éd. de 1845.
Failloux	Article sur Galilée: "Correspondant" (Le), 1847.
Fauteux Aegidius	Les Bibliothèques Canadiennes (Etude historique). (Extrait de la "Revue Canadienne", 1916).
Filteau Gérard	Histoire des Patriotes, tome I.
Gagnon P.	Essai de Bibliographie canadienne.
Garneau F. X.	Hist. du Canada, éd. 1848, t. III; 1852, t. IV; 1882, t. III; 1920, t. II.
Gaspé Ph. Aubert	Mémoires, 1866.
Gérin E.	La Presse Canadienne: "La Gazette de Québec".
Gilbert	Galilée: son procès, sa condamnation.
Globensky C. A.	La rébellion de 1837 (sit. pol. du Bas-Canada).
Gosselin Aug.	L'Eg. du C. après la Conquête, t. I, 1760-1775.
Grimm	Correspondance littéraire, 1768.
Groulx Lionel	Notre Maître le passé, édition de 1936.
Hello Ernest	Philosophie et athéisme.
Hopkins J. Castell	Histoire populaire du Canada (1900).
Hudon Théophile	L'Inst. Can. de Montréal et l'Aff. Guibord, 1938.

Jaugey	Dictionnaire apologétique, (Article: De Pradt).
Liberatore	L'Eglise et l'Etat.
Lareau Edmond	Histoire de la Littérature canadienne (1874).
Laterrière P.de S.	Mém. de P. de S. Laterrière et de ses traverses.
Lavisse & Rambaud	Histoire générale, Vol. VI.
Lépinois Henri	La question de Galilée.
Luigi (Pelletier)	Le Don Quichotte montréalais... (1873).
Manning E.	Histoire du Concile du Vatican.
Marion Séraphin	Le Voltairianisme de la "Gazette de Québec", 1939.
McLachlan	The First Printer at Montreal (S.R. 1906).
Médéric (Fr. Marie)	Thèse: Voltaire qui est l'incarnation de l'esprit du XVIIIe siècle, est-il la personnification de l'esprit français? (Présentée le 1er avril 1937, à l'Université d'Ottawa).
Meilleur J.-Bte	Mémorial de l'Education du Bas-Canada. Correspondance inédite, (Archives des Rév. Pères Jésuites de l'Immaculée Conception, rue Rachel est, Montréal).
Mondelet Charles	Texte du jugement rendu par S. H. le Juge Mondelet.
Mondelet Dom.	Traité sur la pol. coloniale du B.-C., 1835.
Mourret F.	Histoire de l'Eglise, tome VIII.
Nourrisson	Voltaire et le voltairianisme.
Parkman Francis	Jesuits in North America, Parkman's works, Vol. 2.
Pigeon J. G.	Nécrologie de journaux canadiens, Ottawa, 1930.
Potvin Pascal	Les Patriotes de 1837-1838. Etude Historique.
Pouliot Léon	Mgr Lartigue et les Troubles de 1837.
Roy Camille	Nos Origines Littéraires. Essai sur la littérature canadienne.
Roy P.G.	Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 26-27; 27-28; 29-30.
Rumilly Robert	Louis-Joseph Papineau.
Salone Emile	La colonisation de la Nouvelle France, 1906.
Savaète A.	Vers l'abîme, tomes I, II, & III.
Ste Saturnine(Mère)	Corr.: dans "Les Ursulines de Québec", t. III.
Sulte Benjamin	Mél. hist., Vol. XIII, Papineau et son temps.
Tardivel J. P.	Mélanges; la Vérité (1898).
Tassé Joseph	Mme de Pompadour et quelques arpents de neige.
Tessier Albert	La vie des Canadiens vers mil huit cent, (Conf.).
Têtu Horace	Journaux et revues de Québec, (Québec 1881).
Voltaire	Oeuvres complètes, éd. 1784; Correspondance.
Wallace W. S.	Dict. of C., Biogr., 1926, Article : Buies.
Walpole Spencer	History of England, t. IV.

Journaux.- Brochures.- Revues.- Mandements.- Correspondance.-

Action française	Article: "Chronique de l'anticolonianisme" de Voltaire (autour du 21 juillet 1938). Voir aussi les numéros du 27 juin et du 11 juillet 1938.
Ami du Peuple	Juillet 1837.
Annuaire	(de l'Inst. Can. de M.): 1866, 1867, 1868, 1869, 1870.
Avenir (L')	1848, 1849, 1850.
Bibliothèque	(de l'Institut Canadien de M.): Catalogue de 1852 & celui de 1870, (Doutre, Montréal).

Bien Public (Le)	Mars 1938.
Brochures	(canadiennes) 561, Journaux. (Bibl. du Parlement).
Bulletin	(des Recherches Historiques): 1836, 1839, 1915, 1916, 1917, 1926, 1929; aussi les Vol. XXXV et XLIII.
Bulletin	(du parler fr. au C.), Québec 1905, Vol. III.
Can. Français (Le)	1937, 1938, 1939.
Canadian	(Antiquarian and Mimismatic Journal) (The), 1908-1909, Part I.
Canadian	(Historical Association) (The), 1939.
Canadian	(Pamphlets Miscellaneous) (The), Vol. 78.
Canadien (Le)	1835; 1836; 1837; 1870.
Coll. Haldimand	Archives Publiques du Canada: Série B: Vol. 66-I; 72-I; 95-I; 185-I. Série Q: Vol. 5.
Constitutions	(et Règlements de l'Institut Canadien) (Bibl. Municipale de Montréal)
Correspondant (Le)	1847; 10 juin 1885.
Courrier	(de Saint-Hyacinthe): 1870.
Courrier	(du Canada): 1870.
Echo du Cabinet	(de lecture): 1869, t. II.
Etudes	janvier 1926; voir article: "La religion et l'irréligion de Voltaire.
Foyer Canadien (Le)	Mgr Plessis: 1863-1865.
Gazette	(de Québec): 1764-1800.
Gazette	(Littéraire de Montréal: 1778-1779.
Imperial Blue Book	Vol. VII, Ist document: Resolutions intended to be proposed by Lord John Russell.
Journals	(of Continental Congress) 1776.
Journals	(of the House of Assembly) Vol. 43, 1834.
Lanterne (La)	sept. 1868 à mars 1869; (27 numéros). Nouvelle édition: 23 numéros. (Bibl. Municipale de Mont.).
Mandements	(des Evêques de Montréal), t. I.
Mandements	(des Evêques de Québec), t. II, III, V, VI.
Mercure (Le)	Journal français: article de Mallet de Pan sur les "mensonges imprimés" au sujet de Galilée, 1784.
Minerve (La)	1834; 1835; 1836; 1837; 1870; 1871; 1877; 1883.
National	(de Québec) (Le), 1855-1856.
Nouveau-Monde (Le)	1870-1873.
Ordre (L')	1870.
Pays (Le)	1852 à 1871.
Relations	(des Jésuites): Vol. LXXI.
Report	(of the State trials) (The): before a general court martial held at Montreal in 1838-1839,(2 v.).
Revue Canadienne	1778; 1892.
Revue	(de l'Université d'Ottawa), Vol. 8, No. 2.
Revue	(des Deux Mondes), 1er octobre 1935. Voir article de Girard Victor sur "Le problème religieux et la Littérature française.
Société Royale	1888-I; 1892-I; 1893-I; 1906-II; 1926-I.
Vérité (La)	1898, Jugement sur l'Insurrection du Bas-Canada.


FINIS
CORONAT
OPUS